

BULLETIN

MUNICIPAL

OFFICIEL

VILLE DE PARIS

Débats du Conseil de Paris

Séance des lundi 24 et mardi 25 novembre 2008

<http://www.paris.fr>

La séance est ouverte à neuf heures cinq minutes, sous la présidence de M. Bertrand DELANOË, assisté de Mmes Marie-Laure HAREL, Emmanuelle BECKER, M. Gauthier CARON-THIBAUT et Mme Hélène BIDARD, secrétaires de séance.

M. le Préfet de police est présent en séance.

Ouverture de la séance.

M. LE MAIRE DE PARIS. - La séance est ouverte.

Condoléances.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous avons appris avec beaucoup de tristesse le décès survenu le mardi 18 novembre de Mme Monique Brown, ancienne conseillère de Paris.

(Les Conseillers se lèvent).

Monique Brown a adhéré au Parti communiste français en 1968 et y a exercé notamment les fonctions de membre du Bureau fédéral de Paris et de secrétaire du 18^e arrondissement.

Je garde un souvenir personnel de Monique Brown puisque nous avons connu ensemble notre première élection au Conseil de Paris où elle siégea jusqu'en 1983.

Elle participa ainsi aux travaux de la 7^e Commission chargée de la voirie et du mobilier urbain.

Militante active de la Confédération nationale du logement et du Secours populaire, Monique Brown a mis son énergie au service du Mouvement de la paix dont elle fut responsable dans le 18^e arrondissement.

A travers ses différents engagements associatifs et citoyens, Monique Brown n'a eu de cesse de défendre les droits des salariés et des plus humbles, et de promouvoir par son combat une réelle égalité entre les femmes et les hommes.

Monique Brown laisse le souvenir d'une femme courageuse, fidèle depuis son plus jeune âge à ses idéaux de justice et de solidarité, une femme disponible et à l'écoute des autres.

Au nom du Conseil de Paris, en mon nom personnel, je veux exprimer à son fils, à sa famille, à l'ensemble de ses proches, les condoléances de notre Assemblée.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Adoption de comptes rendus.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, le compte rendu sommaire de la séance des lundi 20 et mardi 21 octobre 2008 a été affiché.

Le compte rendu intégral de la séance des lundi 29 et mardi 30 septembre 2008 a été publié au Bulletin municipal officiel.

Y a-t-il des observations sur ces documents ?

Il n'y en a pas.

Ils sont donc adoptés.

Je vous remercie.

Félicitations.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je voudrais maintenant adresser des félicitations en notre nom à tous à Sylvie WIEVIORKA qui a été promue au grade d'officier dans l'Ordre national du Mérite.

2008, DPE 90 - Réorganisation de la gestion du service public de l'eau à Paris.

Vœu déposé par M. Yves CONTASSOT et les éluEs du groupe "Les Verts" relatif au réseau d'eau non potable.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Vœu déposé par M. Yves POZZO di BORGIO, Mme Fabienne GASNIER et les élus du groupe Centre et Indépendants relatif à la réorganisation du service public de l'eau à Paris.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous abordons, conformément à notre ordre du jour, la question de la municipalisation de l'eau.

Le projet que nous vous présentons aujourd'hui obéit à un principe simple.

L'eau constitue un bien commun essentiel, elle exige donc une gestion efficace et solidaire fondée sur une maîtrise publique clairement assumée.

C'est dans cet esprit que nous oeuvrons pour offrir aux Parisiennes et aux Parisiens une eau de la meilleure qualité au meilleur coût.

La préservation de cette ressource, l'enjeu du développement durable et l'exigence sanitaire et sociale sont au coeur de la réforme que nous vous proposons.

Nous avons en toute transparence annoncé cette décision aux citoyens à l'occasion des dernières élections municipales.

C'est un choix politique et pragmatique qui a d'ailleurs été fait par de nombreuses villes, comme Amsterdam, New York, Bruxelles ou Rome.

Notre proposition correspond donc à la fois à une conception du service public et à un principe d'efficacité.

Il ne s'agit pas d'exclure a priori toute gestion par délégation aux privés. D'ailleurs notre Ville recourt régulièrement à l'initiative privée pour contribuer à certaines de ses missions.

Mais, disons le clairement, les contrats qui ont été signés en 1984 par la municipalité de l'époque, pour déléguer la distribution de l'eau, ont lésé les intérêts de notre collectivité.

La meilleure preuve est que nous avons obtenu grâce aux avenants signés en 2003 une véritable amélioration correspondant à une somme de 142 millions d'euros qui a bénéficié à l'entretien du réseau.

Aujourd'hui, nous avons une chance à saisir. En effet, les contrats qui lient la Ville de Paris aux deux sociétés distributrices arriveront à échéance en 2009.

A partir de cette date, avec la création d'un opérateur public unique, nous pourrions confier réellement à la collectivité la gestion de ce qui appartient à tous et nous nous donnons les moyens de rationaliser les procédures et les dépenses.

C'est donc bien un choix de bonne gestion. Nous voulons mettre la régulation publique au service de la productivité.

Nous pourrions ainsi définir les responsabilités et mettre un terme au morcellement.

D'autre part, ce nouveau dispositif nous permettra de maîtriser la hausse du prix de l'eau malgré un contexte très difficile qui peut être résumé simplement : les charges augmentent et les recettes diminuent.

Cependant, nous réaffirmons notre engagement de stabiliser en euro constant la part communale du prix de l'eau.

D'autre part, notre choix est fondé sur l'exigence du développement durable.

Le nouvel opérateur public sera le mieux à même de veiller à la préservation de nos ressources et à la qualité de l'eau offerte aux Parisiens.

En outre, il sera moins soumis que le secteur privé aux logiques de résultat de court terme, car la préservation de l'environnement est une exigence de long terme qui impose de regarder au-delà des profits immédiats.

Enfin c'est un choix démocratique. Le principe de la consultation des usagers et de leur participation effective aux décisions qui les concernent s'appliquera désormais à la gestion du service public de l'eau.

Le nouvel opérateur nous permettra surtout de mieux répondre collectivement aux exigences de solidarité par la mise en place d'une tarification sociale adaptée.

Afin de donner à ces orientations une structure qui en garantisse la pérennité et la souplesse, nous avons choisi la forme juridique de l'établissement public industriel et commercial et nous nous laisserons la possibilité de recourir aux compétences des partenaires privés.

Ainsi, certaines prestations pourront être confiées par marché public aux entreprises chaque fois que leur savoir-faire technique ou leur capacité d'innovation le justifiera.

Au début de 2009, l'E.P.I.C. sera donc créé et dans un an et un mois, la réforme entrera en rigueur. Une structure publique assumera alors l'ensemble de la gestion du service public de l'eau.

Voilà, mes chers collègues, le projet qui vous est soumis et guidé par le seul souci de l'intérêt général. Je tiens d'ailleurs à remercier particulièrement Anne LE STRAT de s'y consacrer avec conviction et énergie...

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

... et je vous invite tout simplement à adopter une réforme que je crois novatrice, réaliste et utile à tous les Parisiens.

Merci.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

Conformément aux décisions de la conférence d'organisation, je donne d'abord la parole à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT. - Monsieur le Maire, chers collègues, je suis tout particulièrement heureux d'ouvrir ce débat sur la remunicipalisation de l'eau à Paris. Je suis fier, parce que, vous le savez, c'est un combat de 25 ans des élus communistes parisiens. Je suis fier, parce que, et on le verra, c'est une occasion pour toute la gauche de se rassembler autour d'un projet de valeurs de gauche. Je suis fier aussi, parce qu'en ces temps de crise, nous rendons un service public aux Parisiens et que c'est un premier pas nécessaire vers la constitution d'un bouclier social que nous appelons de nos vœux.

Tout d'abord, le service public de l'eau, c'est un choix, c'est le choix du public plutôt que celui du privé. Je suis tout particulièrement à l'aise sur ce sujet, parce que c'est un combat que les élus communistes ont mené sans relâche depuis la privatisation de 1984. Sans relâche, les élus communistes ont dénoncé les errements de la gestion privée. Sans relâche, ils ont milité pour un retour au service public dans ce secteur.

1984, il est vrai que l'année était bien choisie. Pour les élus communistes parisiens, 1984 est devenue une date symbolique, celle de la privatisation de l'eau à Paris.

Pourquoi la privatisation ? Je repose la question 25 ans après une autre conseillère de Paris communiste qui siégeait sur ces bancs, Christiane SCHWARTZBARD. On lui répondait : "parce que". Vous savez, c'est un peu l'histoire des enfants dans une cour d'école : "pourquoi ?" ; "parce que". Parce que le privé, nous disait-on, c'est mieux. Et dans le rôle du parrain de cette belle opération, il est vrai qu'il y avait un certain Jérôme Monod, qui raflait le jackpot en obtenant la moitié de la distribution de l'eau à Paris.

(Protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Quand je vois vos réactions, je constate que vous vous en souvenez, Jérôme Monod, qui était une éminente personnalité du R.P.R., comme par hasard.

Pourquoi la privatisation ? Sans doute parce qu'à l'époque, la droite parisienne ne perdait jamais une occasion de rendre service à ses amis.

(Protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Pourquoi la privatisation, alors que le service public de l'eau fonctionnait fort bien et que c'est la majorité municipale de l'époque, la majorité de droite, la vôtre, qui avait refusé les crédits d'investissement nécessaires, ce qui, soit dit en passant, vous avait bien servi de prétexte au moment d'argumenter pour la privatisation ?

Là aussi, permettez-moi de citer cette ancienne conseillère de Paris communiste, Christiane SCHWARTZBARD, qui disait : "vous connaissez le fameux adage selon lequel quiconque veut tuer son chien l'accuse de la rage ; vous êtes de ceux qui iraient jusqu'à lui inoculer la rage pour le tuer en toute bonne conscience".

Savez-vous pourquoi j'ai envie de citer Christiane SCHWARTZBARD ? Parce que dans l'affaire de La Poste, c'est exactement la même chose : vous privez les services publics des moyens de fonctionner et ensuite, vous les privatisez. Décidément, à droite, vous vous abreuvez toujours à la même fontaine. Décidément, la droite ne change pas.

Oui, le service public, c'est un choix, c'est le choix de ne pas soumettre un bien commun, un bien universel, à la logique du profit, c'est un choix politique, bien sûr, parce que l'eau, nous devons tous être égaux devant elle, nous en avons tous besoin, les uns autant que les autres, pour vivre et, dans ce secteur, il n'est pas question de prendre de risque, il n'est pas question de courir d'aventure.

Pourquoi le service public ? Parce que nous nous souvenons aussi que le prix de l'eau payé par les Parisiens a bondi de 115 % entre 1992 et 1998, parce que nous nous souvenons que les sociétés distributrices ont fait le choix de leurs marges bénéficiaires au détriment de l'entretien du réseau et de la facture des Parisiens, parce que, et je veux le dire aussi, nous n'avons pas oublié non plus le scandale de la corruption des marchés de l'eau à Grenoble, une ville R.P.R. qui avait choisi de privatiser ; encore une !

Pourquoi le service public ? Parce que l'être humain a besoin d'eau pour vivre, parce que nous refusons que prendre une douche ou que boire, tout simplement, pour les familles modestes devienne un luxe. Ce qui est un bien commun doit rester accessible à tous. La gestion d'une ressource universelle doit s'effectuer dans l'intérêt général, pas pour satisfaire un intérêt privé.

Cette remunicipalisation est donc un retour à la raison, loin du credo du tout marché de l'idéologie néolibérale, et nous sommes fiers de porter ce projet.

Ensuite, le service public de l'eau intervient aujourd'hui dans un moment bien particulier, moment de crise financière et économique.

Que prouve cette crise ? Elle prouve que la main invisible du marché, c'est celle qui plonge dans la poche de nos concitoyens pour renflouer les banques et, comme d'habitude, ce sont les plus fragiles qui trinquent. Cela vous énerve, mais c'est la réalité et les Français, d'ailleurs, le savent très bien.

C'est la raison pour laquelle un bouclier social est essentiel à Paris et le service public de l'eau en est une première étape.

Qu'est-ce que le bouclier social ? C'est l'inverse du bouclier fiscal qui ne protège que les riches ; le bouclier social, c'est ce qui nous protège tous, c'est ce qui va permettre aux Parisiennes et aux Parisiens de faire face à la crise, ce sont des équipements publics, des services publics, parce que le service public, c'est tout ce que l'on a quand on n'a pas grand-chose.

Quand le tarif de l'eau explose comme dans les années quatre-vingt-dix, qui paye la note ? Vous le savez, ce sont les familles les plus nombreuses et les plus populaires. Voilà pourquoi l'engagement de la Ville de stabiliser le prix de l'eau est si important pour nous.

Parce que le service public, c'est cela, c'est ce moment où l'on considère que celui qui boit de l'eau, qui prend une douche, n'est pas un client mais un usager. Vous savez la différence ; ce qui fait la différence, c'est le choix ; le client a le choix de ne pas payer pour un service. On ne peut pas se passer d'eau ; c'est donc la logique de l'usager qui doit l'emporter. C'est pourquoi un service public, dans ce secteur, est indispensable. L'eau est un sujet beaucoup trop sérieux pour le laisser aux griffes de "Suez" et de "Veolia".

Ce moment de crise économique et financière rebat les cartes ; c'est sans doute d'ailleurs ce qui vous rend si fébriles du côté droit de cet hémicycle. Cette crise financière et économique permet un autre éclairage, un éclairage assassin pour l'idéologie libérale, forcément, et pour ceux qui la défendent également. C'est pourquoi, et je veux le dire aussi, je suis particulièrement touché - je vous vois en face de cet hémicycle, Monsieur LAMOUR - par l'inquiétude des élus de droite et du centre en ce qui concerne les personnels de "Suez" et de "Veolia". Je veux le dire à mes collègues qui m'écoutent si respectueusement de l'autre côté de cette Assemblée : "comme c'est touchant !"

Tout à l'heure, la lèvre tremblante, l'œil mouillé, la voix pleine de trémolos, vous nous présenterez un vœu sur l'avenir des personnels qui bossent aujourd'hui chez "Suez" et "Veolia" et vous allez nous dire : "gardez tout le monde !"

Alors je veux vous dire : "Enfin ! Enfin, la droite s'intéresse à tous les personnels ! Enfin, la droite oublie la distinction entre ceux qui le méritent et ceux qui ne le méritent pas !" C'est vraiment formidable !

(Protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants. - Applaudissements sur les bancs des groupes communiste, socialiste, radical de gauche et apparentés, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

Et comme je ne veux pas être en reste et que vous semblez si bien disposés, je veux vous entendre dire à vos amis qui siègent au Gouvernement : "vous aussi, gardez tout le monde ! Gardez les personnels dans les hôpitaux ! Gardez les personnels dans les écoles ! Gardez les personnels dans l'ensemble des services publics !"

(Applaudissements sur les bancs des groupes communiste, socialiste, radical de gauche et apparentés, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

Alors oui, je vous le dis, nous garderons tous les personnels !

Vous aimez jouer sur la peur ; nous serons à la hauteur, nous n'avons pas peur de construire un nouveau service public avec l'ensemble des personnels nécessaires ! Vous savez pourquoi ? Parce que nous n'avons jamais considéré que les travailleurs de ce pays étaient une variable d'ajustement, alors que vous ne pensez qu'à cela ; c'est cela la réalité.

(Protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Vous êtes dans un état de fébrilité inquiétant ! Buvez de l'eau et mettez la tête sous l'eau, cela vous fera du bien !

Enfin, nous vous remercions, Monsieur le Maire, d'avoir rappelé les enjeux économiques et techniques de la maîtrise publique de l'eau. Les élus aimeraient insister sur quelques aspects qui nous tiennent à cœur, quelques enjeux démocratiques, sociaux et écologiques.

C'est d'ailleurs l'occasion pour nous de constater que la gauche tout entière se rassemble quand elle mène des projets qui portent ses valeurs et qui répondent à ses exigences.

Nous portons nos valeurs quand nous faisons le choix d'un nouveau service public de l'eau écologique et démocratique. Je voudrais d'ailleurs saluer là composition originale du Conseil d'administration de cet E.P.I.C. qui nous permettra d'associer à la fois les élus, les représentants des personnels, des usagers - ce qui est extrêmement important -, des associations environnementales, bref, la société civile parisienne.

Manifestement, les premiers partenaires de ce service public seront les Parisiens. Là aussi, vous voyez la différence : la droite gérait Paris pour ses amis, nous gérons Paris pour les Parisiens : cela fait un sacré écart.

(Protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Nous portons encore nos valeurs quand nous réaffirmons une exigence sociale. Vous l'avez rappelé, Monsieur le Maire, l'idée d'une tarification sociale est à nos yeux particulièrement importante et nous saurons vous apporter toute la créativité des élus communistes dans ce domaine.

J'ai bientôt terminé, mais si vous me permettez d'achever mon intervention, cette remunicipalisation de l'eau démontre d'abord qu'une gestion efficace et responsable, c'est une gestion qui repose sur des idées, sur des convictions et sur des valeurs. N'en déplaise à certains, et d'ailleurs votre agacement en témoigne, les idéologies ne sont pas mortes. En tout cas, j'en vois une qui avance masquée, une soi-disant pragmatique et en fait néolibérale, qui renfloue les banques et crée le bouclier fiscal. C'est cette même logique qui vous a conduit à privatiser l'eau il y a 25 ans.

Je vois une autre d'idéologie, qui fait le choix du service public, de l'usager, de l'écologie et du social. Les élus communistes ont toujours su de quel côté ils étaient. Je me réjouis que nous soyons si nombreux aujourd'hui de ce côté de l'hémicycle à nous battre pour l'intérêt général, pour l'intérêt collectif.

Ce projet nous montre aussi que lorsque la gauche assume sa gauche, elle se rassemble et cela embarrasse la droite : c'est un bon chemin, continuons sur cette voie.

(Protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Décidément, ce projet de délibération nous montre un chemin et une voie : nous le voterons avec enthousiasme. Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes communiste, socialiste, radical de gauche et apparentés, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est à M. LAMOUR.

M. Jean-François LAMOUR. - Merci, Monsieur le Maire.

Je note avec plaisir que ce sont les communistes qui vous appellent au rassemblement. Vous en avez bien besoin d'ailleurs. Je suis heureux de voir, Monsieur le Maire, que pour une fois, vous êtes rassemblés.

Vous êtes rassemblés au travers d'un projet qui va totalement à contresens de ce que doivent être aujourd'hui l'efficacité et le pragmatisme. M. BROSSAT l'a dit. Vous ne l'avez pas dit, parce que vous êtes un peu gêné : c'est une pure démonstration d'idéologie.

Idéologie, car vous opposez encore une fois efficacité et entreprise privée.

Idéologie, parce que vous faites partie des derniers à penser que seule la gestion publique est synonyme de bas prix.

Idéologie surtout, parce que là, pour le compte, on l'a entendu avec M. BROSSAT, vous faites plaisir à vos alliés.

Je le comprends, vous venez de créer également un service public du sport professionnel, j'allais dire du rugby professionnel : 170 millions pour la rénovation de Jean Bouin, pour un équipement purement destiné au sport professionnel, Monsieur le Maire.

Il faudrait savoir où vous vous positionnez.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants. - Protestations sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

Il y a d'autres façons de financer, mais quand on est attaqué comme cela, Monsieur le Maire, on répond. A partir du moment où vous nous mettez en cause parce que la gestion privée est semble-t-il pour vous une question de surenchère, de dépense trop importante pour les Parisiens, nous vous répondons, Monsieur le Maire, non ! Il n'était pas nécessaire de dépenser 170 millions pour construire un stade pour le rugby professionnel.

Monsieur le Maire, vous avez beau jeu d'adopter une posture politique. La vérité - c'est surtout cela qui nous inquiète - est que ni vous ni personne, nous ne pouvons dire où nous allons avec cette remunicipalisation, sauf peut-être à démontrer que vous êtes vraiment de gauche.

Le problème, encore une fois, et surtout, c'est que les Parisiens vont payer la note, car cette manoeuvre est totalement imprévisible en matière de coût. La création de ce service public représente déjà à elle seule un coût très important sans compter les investissements que les Parisiens vont devoir supporter. Après avoir augmenté les impôts locaux, c'est un nouveau coup pour leur pouvoir d'achat dans une période, vous en conviendrez, particulièrement difficile pour eux.

Je ne parle pas du S.M.A., que vous vous refusez encore d'appliquer, et vous mettez encore une fois un coup sur la tête des Parisiennes et des Parisiens en les empêchant d'aller au travail parce qu'ils doivent garder leurs enfants. Pensez-vous vraiment, Monsieur le Maire, que c'est le moment aujourd'hui, encore une fois, de les affaiblir et de les empêcher d'aller à leur travail ? Je ne le pense pas, Monsieur le Maire, alors que vous le savez, les maires d'arrondissement sont aujourd'hui disposés à mettre en place ce service minimum d'accueil.

Il y a quelques semaines, revenons à ce problème de l'eau, vos adjoints et vous-mêmes étiez pourtant très enthousiastes sur ce sujet. Vous l'avez dit : "Nous allons baisser le prix de l'eau en rognant sur les scandaleux profits des entreprises". Mais, Monsieur le Maire, la vérité est qu'entre temps, vous avez commencé à étudier les dossiers et vous vous êtes dit que vous étiez allé un peu trop loin. Ainsi donc, après avoir promis la baisse du prix de l'eau puis sa stagnation en totalité, Monsieur le Maire, vous vous contentez aujourd'hui d'assurer la stabilisation de la part de la Ville dans le prix de l'eau. Pire, après nous avoir parlé, la main sur le cœur, de cet engagement de stabilité, vous nous expliquez maintenant qu'il ne s'agit plus seulement que d'un but vers lequel vous souhaitez tendre. Mais dans ces conditions, comment vous croire, d'autant plus que la distribution ne concerne que 17 % du prix de l'eau, vous le savez très bien ? Malgré cela, vous avez persisté à croire et à dire que vous feriez baisser les prix.

La modification implique également un coût social très lourd, oui, Monsieur BROSSAT ! Et je pense que cette question des salariés des délégataires mérite d'être abordée. Or, vous nous annoncez que l'audit social vient seulement d'être lancé. Comment alors, pensez-vous nous présenter cette délibération ? Nous demandons que toutes ces personnes soient intégrées aux équipes de la nouvelle structure. Elles n'ont pas à payer le prix fort des choix du Maire de Paris, vous en conviendrez. Dans ces conditions, je vous repose la question : pourquoi ? Quelle est l'utilité de cette création ? Si ce n'est pas par idéologie, ni pour baisser les prix, ni pour un choix social ? Alors pourquoi faites-vous cette remunicipalisation ?

Ce système fonctionne bien ; il est globalement très satisfaisant, tant sur le plan des prix - déjà très compétitifs - que quant à la satisfaction des usagers à hauteur, je vous le rappelle, de près de 85 %.

Pendant votre campagne électorale, vous nous avez expliqué votre volonté de créer un service transparent, garant d'une eau de qualité, et au meilleur coût pour les Parisiens. Pour ce qui est du service public, d'accord, c'est gagné : personne ne vous le contestera. Mais pour la transparence, nous n'avons reçu que vendredi dernier l'ensemble des audits que vous avez effectués pour cette remunicipalisation, vendredi dernier ! Vous parlez de transparence : elle n'existe pas. Pour la qualité et le prix, nous demandons que vos actes soient en accord avec vos paroles et que vous mainteniez l'investissement et la recherche au même niveau que précédemment.

Nous demandons également que soit inscrit l'engagement de stabilité du prix de l'eau, et ce sera le sens de l'amendement que Jean-Didier BERTHAULT défendra dans quelques instants.

Monsieur le Maire, où allez-vous faire des économies ? Sur la qualité de l'eau, sur l'investissement, sur le salaire des techniciens ? Je peux vous assurer que sur ces trois points, nous allons être d'une extrême vigilance.

Voilà pour résumer la preuve qu'une position idéologique est constamment contre-productive, souvent antisociale et surtout inutile. Votre réforme est une mauvaise idée pour les Parisiennes et les Parisiens. En ce moment, votre indifférence confine au mépris. Vos choix politiques sont de mauvais choix - je ne vous parle pas de Reims - mais ils commencent déjà à peser sur le quotidien des Parisiens.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur le Président, vous avez abordé d'autres sujets que l'eau dans votre intervention. Il vous y sera répondu très nettement, notamment sur la conception du sport et les fluctuations de certains élus de l'U.M.P.P.A. à propos, justement, des équipements sportifs de Paris.

La parole est à Marinette BACHE.

Mme Marinette BACHE. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, au nom des élus M.R.C., je veux tout de suite saluer la volonté de notre Mnicipalité de créer un véritable service public de l'eau à Paris par la mise en place d'un opérateur unique et public.

Cette réforme répond à l'intérêt général, à celui des Parisiennes et des Parisiens. Ceux-ci l'ont d'ailleurs compris, puisqu'il s'agissait là d'un choix politique majeur qui leur a été présenté lors des dernières élections municipales.

Pour nous, l'eau est un bien public précieux qui doit être géré par les représentants des citoyens. Les bénéfices de l'exploitation de l'eau doivent permettre l'amélioration du service rendu et non aller dans les poches de quelques privilégiés.

Par le vote positif qui, je n'en doute pas, sera émis aujourd'hui, la rentabilité à tout prix ne sera plus de mise, l'action municipale pourra avoir lieu de manière directe et les investissements être programmés et facilement contrôlés.

Nous tenons également à saluer la méthode, la méthode de Mme LE STRAT qui, par la mise en place de groupes de travail, sa disponibilité vis-à-vis de l'ensemble des groupes, la communication de nombreuses études et documents et par la redynamisation de l'Observatoire de l'eau a permis d'associer à la réflexion sur la structure existante non seulement les élus mais également les usagers, les associations de l'eau et les organisations syndicales.

L'outil de la Municipalité sera donc un E.P.I.C. C'est le meilleur choix possible. Nous aurions préféré une régie directe, mais nous savons que ce n'est pas juridiquement possible. La faute en incombe à la droite, quand elle avait délibérément fait le choix le 1er janvier 1985 de déléguer la distribution de l'eau potable à la Compagnie des Eaux de Paris (Veolia Eau), et à la société Eau et Force (Suez-Lyonnaise des Eaux) pour assurer l'exploitation, l'entretien, le renouvellement du réseau et les relations avec les titulaires d'abonnement.

On sait à quoi ces délégations ont abouti.

Pour ceux qui l'auraient oublié, en particulier l'opposition, apparemment, qui nous demande de prouver que la réforme prévue entraînera une meilleure gestion, je les invite à relire l'ensemble des médias de l'année dernière et ils auront leur réponse. Drôle d'efficacité, à moins que ce ne soit synonyme de bonheur des copains !

La droite nous reproche également que cette réforme serait "idéologique", employant ce mot comme une insulte, le confondant certainement avec "dogmatique" ! Alors que la crise sociale, conséquence de la crise financière, touche notre pays et que les limites du capitalisme apparaissent à tous, il est curieux de nous reprocher notre idéologie sociale !

Le dogmatisme, dans ce contexte, c'est de n'intervenir que pour sauver les spéculateurs. Le dogmatisme, c'est de continuer à privatiser les services publics comme La Poste, contre vents et marées. Le dogmatisme, c'est de pressurer encore et toujours plus les salariés : allongement de la durée de cotisation, report à 70 ans de l'âge de la retraite, non-revalorisation significative du S.M.I.C. et bientôt obliger les salariés à travailler le dimanche.

Et je ne vois pas bien où est ici pris en compte l'intérêt des Français et en particulier celui des Parisiens.

Or, à Paris, la gauche a fait un choix idéologique, c'est vrai. Ce choix idéologique est de redonner à la Ville des leviers de décision, de pouvoir intervenir dans la vie publique et d'augmenter ses moyens d'intervention. Nous n'avons d'ailleurs pas besoin de la crise pour savoir qu'il s'agissait là d'un choix judicieux.

Ce choix ne serait pas dans l'intérêt des Parisiennes et des Parisiens ? Réinvestir les bénéfices de l'exploitation dans celle-ci au lieu de la laisser aller dans les poches des actionnaires, ce ne serait pas dans l'intérêt des Parisiens ?

Que les élus contrôlent le plus directement possible l'ensemble du service public de l'eau, ce n'est pas dans l'intérêt des Parisiens ? Mettre en place une tarification sociale de l'eau, ce n'est pas dans l'intérêt des Parisiens ?

Et je ne parle même pas des millions d'euros qui seront dégagés mécaniquement par la mise en place de nouveaux statuts et qui seront réinvestis dans la distribution.

Alors, oui, il s'agit d'une réforme idéologique, comme l'a été le choix de la délégation à des sociétés privées par Jacques CHIRAC, mais cette fois-ci, il s'agit d'une réforme idéologique dans l'intérêt des Parisiennes et des Parisiens et pas dans celui des actionnaires.

Concernant le futur E.P.I.C., d'abord nous approuvons qu'il permette d'intégrer les salariés du C.R.E.C.E.P. et ceux des distributeurs qui le souhaitent, dans de bonnes conditions.

Ensuite, je tiens à apporter le soutien du groupe M.R.C. à la composition de son futur conseil d'administration. Il est sain que la Ville y soit majoritaire et que les syndicats et les usagers y soient représentés. Cela participe à notre accord sur la nécessité de démocratiser les services publics, afin que ceux-ci soient en prise avec la réalité sociale et le ressenti des usagers, la décision finale devant, bien sûr, être politique.

De plus, cette composition, qui s'ajoute au fait que l'ensemble des activités sera regroupé au sein d'une structure unique, est une garantie certaine de transparence, ce qui, c'est le moins que l'on puisse dire, nous changera du mode de gestion actuel.

Concernant le prix de l'eau, il est à noter que celui-ci subit de fortes pressions à la hausse, du fait de nouvelles normes applicables et du prix de traitement qui ne cesse d'augmenter. La Ville de Paris n'a pas de prise sur cette hausse, aussi sommes-nous heureux de l'engagement de la Municipalité de rendre stable la part municipale du prix de l'eau à euro courant.

Cependant, dans le contexte de crise économique et sociale actuel, notre groupe réitère sa volonté, exprimée lors de notre avant-dernier Conseil, que nous étudions l'ensemble des pistes, afin de voir si l'objectif de la stabilisation du prix global de l'eau, notamment pour les revenus modestes et moyens, peut être un objectif crédible. Nous souhaiterions, dans ce cadre, savoir s'il est possible de mener une étude afin de déterminer dans quelle proportion la facture d'eau augmentera pour les revenus moyens et modestes dans les années à venir. Cette étude devrait prendre en compte, bien sûr, la baisse tendancielle de la consommation d'eau. Celle-ci est une réalité depuis 2001 et se confirme et s'accroît en 2007. Le volume d'eau potable produit a diminué de 17 % en six ans, alors que le nombre d'abonnés est resté stable. Cela peut compenser en partie les hausses à venir que nous ne maîtrisons pas.

Il serait également souhaitable que cette étude prenne en compte les investissements nécessaires dans les immeubles et sur le réseau, afin de limiter au mieux les fuites, parfois importantes, et voir à quelle hauteur ces investissements, une fois effectués, permettraient de se rapprocher d'une stabilisation du prix global.

Cette étude permettrait d'avoir une idée de l'augmentation réelle de la facture d'eau pour les revenus modestes et moyens. Nous pourrions ainsi intégrer ces données lors de la mise en place de la tarification sociale de l'eau qui est désormais envisagée. Le fait qu'il n'y ait quasiment pas de compteurs individuels à Paris complique la mise en place de cette tarification. Cette absence est à notre avis préjudiciable puisque la conséquence en est que le prix de l'eau est compris dans les charges bien trop souvent organisées par le bailleur de manière plus pragmatique qu'équitable.

Cependant, notre groupe a conscience que la mise en place de compteurs individuels ou indivisaires entraînerait des investissements importants, qui se répercuteraient in fine sur les consommateurs.

Cette tarification sociale peut prendre des aspects divers, mais le système doit être le plus simple possible. Notre groupe souhaite vivement que celle-ci ne soit pas limitée uniquement aux précaires mais puisse concerner l'ensemble des revenus modestes. Aussi, cela suppose que l'on n'aboutisse pas à une solidarité qui reposerait, une fois de plus, sur les revenus moyens vers les revenus modestes, voire sur les revenus modestes vers les milieux précaires.

Les difficultés auxquelles se heurte une telle solidarité sont surmontables. Le manque de clarté des fichiers des abonnés pourrait être pallié par les informations dont nous disposons en matière de taxe d'habitation. Les fichiers de taxe d'habitation nous donnent tous les renseignements nécessaires : revenus des occupants, personnes à charge, etc.

La taxe d'habitation étant, par un jeu d'abattements et d'exonérations complexe, proportionnelle, voire progressive pour les revenus modestes, nous pourrions facilement imaginer de lier l'aide de l'eau au montant de la taxe d'habitation.

Reste le problème de la confidentialité liée au fait que la tarification est répartie par les bailleurs mais celle-ci est possible pour l'A.P.L. Nous ne voyons pas pour quelle raison cela ne serait pas possible pour une aide à la consommation de l'eau.

Bref, pour finir, nous tenions à nous féliciter d'abord du fait que l'ensemble de la distribution de l'eau relèvera désormais d'un véritable service public, ensuite qu'une tarification sociale d'un bien aussi essentiel de l'eau débute sous l'impulsion municipale et tout particulièrement sous l'égide de Mme LE STRAT.

Nous apprécions cette réforme tant sur la forme que sur le fond et notre groupe votera donc sans réserve l'ensemble des projets de délibération qui nous sont soumis.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes du Mouvement républicain et citoyen, socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Madame GASNIER, vous avez la parole.

Mme Fabienne GASNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Yves POZZO di BORGO vous rappellera dans son intervention le dogmatisme de votre choix de remunicipaliser la distribution de l'eau à Paris.

Malheureusement, les faiblesses de votre projet ne se limitent pas à cela. Car, lorsqu'on l'examine avec attention, ce qui interpelle tout d'abord, ce sont les difficultés et, soyons honnêtes, l'impossibilité que vous aurez à tenir vos engagements !

C'est aussi et surtout le cadre d'ensemble de votre projet qui est inadapté et qui doit être revu. La question de la gestion de l'eau doit d'inscrire dans la perspective du Grand Paris. Voilà le véritable enjeu pour l'avenir : un Grand Paris de l'eau !

Cette remunicipalisation, que vous avez décidée seuls et sans concertation, isole la Capitale, quand vous devriez ouvrir la réflexion à un champ plus global, incluant un schéma francilien.

Mais je voudrais tout d'abord revenir sur l'assurance avec laquelle vous affichez vos engagements. Mon devoir d'élue est d'alerter les Parisiens que vous ne les tiendrez pas, pour la simple raison qu'ils soulèvent plus d'inquiétudes qu'ils n'apportent de réponses.

En premier lieu, une inquiétude quant à la stabilité du prix. En effet, quel est intérêt d'une gestion publique de l'eau, si ce n'est pas pour en baisser significativement le prix ? La vérité, c'est que la situation ne vous le permet pas. Voilà pourquoi.

D'abord parce que le prix de l'eau à Paris est déjà le plus faible d'Ile-de-France et qu'il reste inférieur à la moyenne nationale. C'est donc bien que les contrats des distributeurs privés présentaient un caractère raisonnable. Le choix délibéré de ne pas avoir procédé à une remise en concurrence des opérateurs est incompréhensible, alors que ce serait pourtant une occasion unique de renégocier les contrats dans des conditions encore plus favorables.

Or, de par leur envergure, ces entreprises possèdent des capacités de mutualisation des coûts bien plus importantes que celles dont pourraient disposer un futur E.P.I.C. Car c'est un contexte de forte augmentation du coût de l'eau auquel sera confronté l'E.P.I.C. et auquel il ne pourra pas faire face. C'est une augmentation du coût de l'eau pour deux raisons très simples : d'une part, la baisse structurelle de la consommation d'eau qui implique nécessairement une diminution des recettes, d'autre part, des exigences environnementales croissantes, à travers l'applicabilité de nouvelles normes européennes et du Grenelle de l'environnement, dont les travaux de mise en conformité vont nécessiter de lourds investissements. Une nouvelle fois, pourquoi faire peser sur la Ville ces contraintes alors qu'il serait possible d'en faire supporter une large part au secteur privé ?

Monsieur le Maire, vous évoquez des gains de productivité qui selon vous permettront de maintenir la part communale de l'eau, mais comment les justifiez-vous ? Vous avancez un gain de 30 millions d'euros grâce à la récupération des rentes des distributeurs et à une exonération de la régie municipale de la taxe professionnelle et de l'impôt sur les sociétés.

On serait tenté de vous dire, Monsieur le Maire, qu'en perdant une importante recette fiscale, c'est l'Etat qui va lui-même subventionner une partie de l'eau. Cependant, le plus ennuyeux dans votre présentation des choses, c'est que vous mettez en avant les gains espérés, mais vous oubliez délibérément de présenter toutes les nouvelles charges qui vont s'imposer à vous : les frais de transfert du personnel, les données informatiques et d'équipements mais aussi l'augmentation des investissements de mise aux normes, les investissements de renouvellement du réseau car, vous le savez bien, les distributeurs vont laisser un système performant avec 96 % de rendement. Et je ne vous mentionne pas le coût de la recherche et du développement que vous devrez assurer seuls.

Mais toutes ces dépenses très lourdes, il faudra les financer, Monsieur le Maire. Or, à ce propos, étonnamment rien n'est chiffré. Ces données manquent cruellement à votre projet. D'autant plus que les experts eux-mêmes s'accordent sur le fait que si le passage en régie a des coûts importants, les avantages demeurent très incertains pour une grande ville.

La question du transfert du personnel appelle elle aussi de vraies interrogations. Car bien que vous annonciez que l'ensemble du personnel des différents distributeurs sera réintégré, de sérieux doutes subsistent. Des doutes tout d'abord sur la capacité de la Municipalité à réintégrer la totalité des effectifs.

Les précédents du C.R.E.C.E.P. en sont la preuve la plus récente. Selon les syndicats, 44 salariés attendent toujours un reclassement à ce jour. En réalité, la nécessité de réaliser le maximum de gains de productivité pour la viabilité de l'E.P.I.C., imposera de fait une coupe dans les effectifs. Car comment la régie publique, que vous souhaitez mettre en place, pourra-t-elle supporter l'intégration des salariés issus de la Compagnie des Eaux de Paris - Veolia Eau et Suez, soit plus de 400 personnes qui viendront plus que doubler vos effectifs pour atteindre au final 1.013 personnes ?

Mais le véritable enjeu concerne le transfert du personnel auquel l'E.P.I.C. devra faire face : c'est la perte de compétences. Une perte que la création de l'E.P.I.C. va inévitablement entraîner. Les cadres de ces entreprises n'ont en effet, pour la plupart en termes de carrière, aucun intérêt à rejoindre une régie publique. Vous le savez très bien puisqu'ils se sont exprimés à ce sujet.

Or, la disparition de ce savoir-faire aura des conséquences lourdes sur la capacité de la régie municipale à conserver la même qualité de service. La question de la cohabitation entre les différents statuts aussi ne manquera pas de soulever des tensions. Comment allez-vous gérer ces disparités de salaires, d'expériences et de culture d'entreprise ? Là encore, votre projet n'offre aucune garantie.

Votre choix de régie ne nous paraît donc pas viable, au regard des doutes qu'il fait naître. Sa perspective aussi répond à une vue à court terme. L'avenir de la gestion du service de l'eau se joue, en effet, dans le cadre du Grand Paris. Le rapport de la Cour des comptes montre clairement que la surcapacité de production joue un rôle majeur dans le prix de la facture des Parisiens. Or, vous ne pouvez pas le nier, la production relève depuis toujours d'une gestion municipale.

Il existe une redondance des sources d'approvisionnement dans la région Ile-de-France, qui entraînent une capacité de production disproportionnée, en raison de la baisse structurelle de la consommation. Cette gestion inadaptée à l'évolution du comportement et des besoins des consommateurs se répercute naturellement sur le prix de la facture. De fait, il est par trop démagogique de ne considérer le prix de l'eau qu'à travers le service de distribution par le privé.

Selon nous, seul un Grand Paris de l'eau peut permettre et peut parvenir à appréhender cet enjeu sur l'avenir. Seul un Grand Paris de l'eau offre la possibilité de mutualiser les sites de production en Ile-de-France. C'est donc la carte de production de l'eau qu'il faut repenser de façon globale. Votre décision, qui ne s'intègre pas dans une perspective francilienne, enferme Paris alors que les enjeux commandent une ouverture vers l'ensemble de l'Ile-de-France.

Monsieur le Maire, vous vous trompez de priorité. Les raisons que vous invoquez pour votre projet relèvent de la plus grande démagogie. Il ne répond à aucune justification économique, il se présente comme un pur produit militant, dont la conception recèle de réelles faiblesses pour l'avenir. Ces faiblesses se manifestent dans l'obligation que vous percevez déjà de recourir à des partenariats privés pour plusieurs services, réalisant que vous ne serez pas en mesure de les assurer.

Monsieur le Maire, voyez-vous, nous sommes en accord avec votre objectif de fournir la meilleure eau au meilleur prix pour les Parisiens. C'est sur les moyens et la méthode que nous différons. Dans cette optique, si vous refusez de retirer votre délibération, nous voterons contre.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes Centre et Indépendants et U.M.P.P.A.).

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est à Jean-Pierre CAFFET.

M. Jean-Pierre CAFFET. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, garantir aux Parisiennes et aux Parisiens une eau de la meilleure qualité au meilleur coût, tel est l'objectif principal de notre politique de gestion de l'eau, tel est le sens de la réforme qui nous est proposée ce matin.

En nous accordant leur confiance pour un second mandat, les électeurs nous ont confié la responsabilité de réintégrer toute la chaîne du cycle de l'eau dans le giron public, comme nous l'avions annoncé lors de la campagne électorale des dernières élections municipales. Nous l'avions dit, nous le faisons à l'approche de l'arrivée à échéance des délégations consenties au tournant des années 80.

Faut-il, en effet, rappeler que d'abord gérée en régie directe, c'est Jacques Chirac qui a décidé en 1984 de privatiser la distribution de l'eau en la déléguant à deux entreprises privées. Puis, ce fut au tour de la production d'être sortie de la régie publique existante et d'être confiée à une S.E.M., la S.A.G.E.P., créée en 1987. Les clauses de ces contrats, signées bien avant que la loi Sapin ne vienne encadrer ce type de procédure, et conclues pour une période de vingt-cinq ans, avaient été rédigées de façon particulièrement floue et totalement imprécise en matière d'objectifs à atteindre et ne permettaient pas un vrai contrôle de la puissance publique quant à leur applicabilité.

Je rappellerai d'ailleurs qu'en 2000 puis en 2001, l'organisation et le fonctionnement du service de l'eau à Paris avaient été très sévèrement critiqués dans des rapports de la Chambre régionale des comptes d'Ile-de-France et de l'Inspection générale de la Ville. Opacité, éclatement des compétences, hausse du prix de l'eau, rentes économiques considérables et gains de productivité limités caractérisaient cette gestion mixte, complexe et insatisfaisante de l'eau.

C'est pourquoi, dès son arrivée aux responsabilités, la gauche parisienne a renforcé la présence de la Ville de Paris dans la gestion de l'eau et a orienté dès 2001 son action pour un développement durable de l'eau à Paris. Dès 2003, nous avons renégocié les contrats des distributeurs et affermi leur pilotage par la puissance publique. Nous avons exigé la disparition des provisions abusives et obtenu ainsi plus d'investissements pour les Parisiens.

Un budget annexe et un service de l'eau et de l'assainissement de la Ville ont été créés. Nous avons aussi mis fin à la présence insolite au capital d'Eau de Paris des sociétés privées, chargées de la distribution de l'eau en les remplaçant par la Caisse des Dépôts et Consignations.

La délibération que nous examinons va donc mettre un terme à un système totalement insatisfaisant tant dans sa construction que dans ses résultats. Elle suscite dans notre groupe trois principaux motifs de satisfaction.

Le premier motif de satisfaction tient à la nature même de ce bien qu'est l'eau. Nous pensons en effet que, plus que jamais, l'eau, bien rare et fragile, bien précieux, bien collectif essentiel, l'eau est un enjeu vital dont la gestion doit être dégagée de la logique du profit privé à court terme et que c'est à la puissance publique, garante de l'intérêt général, de conserver la maîtrise de la gestion de cette ressource naturelle.

Oui, il y a bien une ligne de clivage forte, ancienne, mais toujours d'actualité entre la Droite et la Gauche sur ce sujet des biens collectifs et des services publics.

L'entêtement mis par le Gouvernement à privatiser La Poste, à la transformer en société lambda et à l'introduire en Bourse en est la meilleure illustration. Nous savons bien qu'une privatisation dégraderait le service rendu aux usagers et le rendrait plus inégalitaire.

Qui peut croire, mes chers collègues, que des actionnaires privés consentiraient à financer les obligations du service public à la place de l'Etat défaillant ?

Nous savons tous que La Poste verrait sa stratégie subordonnée à la rentabilité financière et que ce seront d'abord et comme toujours les zones rurales et les quartiers populaires, et donc les foyers les plus modestes, qui en subiront en premiers les conséquences dramatiques. Il en est de même pour l'eau.

Force est de reconnaître que le contexte actuel de crise globale d'une économie dérégulée légitime d'autant plus aujourd'hui l'extension du champ du service public pour des enjeux qui concernent tous simplement la vie.

Le deuxième motif de satisfaction a trait à l'efficacité. Je serais tenté de dire l'efficacité de Gauche de cette réforme.

Il n'y a pas d'idéologie, car depuis longtemps, les interventions de la Droite, c'est là qu'elles se situent. Les représentants des groupes de Droite nous disent : oui, il faut continuer à avoir un système privatisé de l'eau.

Je veux d'ailleurs saluer ici l'ouverture d'esprit avec laquelle les études préalables à ce changement de statut ont été menées.

M. Yves POZZO di BORGIO. - Nous les avons eues vendredi soir, ce n'est pas sérieux.

M. Jean-Pierre CAFFET. - Toutes les options possibles ont été examinées. Les conclusions de ces études sont claires. Elles font apparaître premièrement que la production de l'eau est une activité stratégique, compte tenu d'une part des tensions sur la disponibilité des ressources et leur qualité, d'autre part d'un contexte réglementaire toujours plus contraignant, à juste titre d'ailleurs, sur les normes environnementales.

Deuxièmement, que la reprise directe et complète du service de l'eau, production comme distribution, par la Ville, donnait à celle-ci une plus grande maîtrise des compétences du prix de l'eau et clarifiait les compétences en se traduisant ainsi par des gains de productivité au bénéfice de l'usager parisien.

Troisièmement, que compte tenu des dispositions fiscales en vigueur favorables à la régie et de la disparition des marges des contrats de distribution détenus actuellement par les sociétés privées, le retour à la gestion publique du service de l'eau parisien se traduirait par une économie pour notre collectivité de 30 millions d'euros par an. 30 millions d'euros au profit des Parisiens.

Dans ces conditions, pourquoi hésiter ? Pour assurer une rente confortable et sans risque à des actionnaires privés au détriment des intérêts des habitants de la Capitale ?

Ce serait totalement inacceptable.

Qu'il me soit permis ici d'exprimer au nom de mon groupe un désaccord de fond avec M. SANTINI, Maire d'Issy-les-Moulineaux et membre du Gouvernement qui déclarait le 21 mai dernier dans "20 minutes" qu'une gestion directe et autonome de l'eau par une collectivité, ce n'est pas raisonnable.

Il poursuivait en déclarant : "C'est tout de même plus facile lorsqu'on a un concessionnaire".

Où est l'idéologie, Messieurs ?

En réalité, avec cette délibération, la défense d'un service public performant se conjugue avec l'efficacité économique et la justice sociale.

C'est la justice sociale et l'extension de la démocratie qui constituent le troisième motif de satisfaction de mon groupe.

Oui, cette réforme va permettre la mise en œuvre d'un dispositif social d'aide à la facture pour assurer le droit à l'eau pour tous les Parisiens et notamment bien sûr les plus défavorisés.

Oui, cette réforme va favoriser une plus grande participation des usagers aux prises de décisions qui les concernent.

Je ne m'étends pas sur ces deux aspects que d'autres orateurs de mon groupe développeront. Reconnaissons néanmoins que ce n'est pas rien.

J'ajoute que cette réorganisation du service de l'eau ne laissera personne sur le bord de la route. La Ville de Paris s'est montrée extrêmement soucieuse des intérêts des salariés d'Eau de Paris, du C.R.E.C.E.P. et des délégataires privés.

La régie municipale à autonomie financière offre d'ailleurs une véritable souplesse de gestion permettant d'y intégrer l'ensemble de ces salariés qui, comme le Code du travail le garantit, pourront conserver leur statut et leur rémunération actuelle.

Mes chers collègues, cette réforme dont nous débattons aujourd'hui n'est pas une réforme parmi d'autres. C'est l'expression même de notre philosophie, celle d'élus au service de l'intérêt général.

L'intérêt des Parisiens est vraiment au cœur de cette réorganisation : retrouver le lien avec l'usager, assurer une politique d'investissement soutenue, une stabilité des prix, l'efficacité du service, un suivi irréprochable de la qualité de l'eau, la mise en place d'une tarification sociale sont autant d'avancées indispensables que cette réforme va permettre et que le système opaque précédent ne garantissait pas.

La création de cette régie publique est aussi l'assurance que seront prises en compte les préoccupations de long terme comme les problématiques environnementales et patrimoniales, difficilement compatibles avec les logiques de court terme du secteur privé.

Cette réforme est une décision nourrie d'une volonté politique forte, oui, mais pensée avant tout sous les auspices d'une meilleure gestion conjuguant performance et stabilité du prix de l'eau pour l'usager qui n'a cessé de voir ses prix s'accroître à son détriment.

Pour conclure mes chers collègues, je vous dirai qu'au-delà même d'une revalorisation du service public, la majorité parisienne démontre aujourd'hui ici sa capacité à inventer un nouveau service public local.

C'est bien par notre vision renouvelée de l'action publique que nous servirons le mieux l'ambition politique que nous portons pour Paris.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est à Yves CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Le 26 avril 1974, lors de la campagne des élections présidentielles, René Dumont créait un événement qui a marqué les mémoires en déclarant à la télévision : "Nous allons bientôt manquer de l'eau, c'est pourquoi je bois devant vous un verre d'eau précieuse."

Hélas, ses prévisions, comme souvent celles des écologistes, se sont révélées exactes.

Aujourd'hui, selon la F.A.O., c'est plus d'un milliard d'êtres humains qui n'ont pas accès à une eau propre pour satisfaire leurs besoins quotidiens de base et 40 % de la population, soit près de 2,7 milliards de personnes, sont concernés par une pénurie d'eau.

Les premières guerres pour l'eau ont commencé en Afrique et comment ne pas se rappeler qu'un des enjeux du conflit israélo-palestinien est aussi l'accès au Jourdain ?

Faut-il ajouter à ce sombre tableau que dans le monde, chaque jour, 3.800 enfants meurent de maladies liées à un manque d'eau potable ?

Pendant que nous allons débattre de ce sujet ici à Paris, plus de 300 enfants mourront à cause de ce manque d'eau. Il s'agit donc d'une question grave que l'on ne saurait traiter à la légère au prisme d'une analyse politicienne ou d'intérêts mineurs.

La France elle-même n'est pas totalement à l'abri de difficultés tant les pompages massifs liés à une agriculture déraisonnable dans un contexte de dérèglement climatique entraînent de plus en plus souvent des alertes à la sécheresse.

C'est donc bien une question grave et dans ce contexte grave que se situe notre débat.

A Paris, la consommation d'eau potable diminue régulièrement, cela constitue pour nous une excellente nouvelle. La première raison en est la prise de conscience des industriels qui mettent sur le marché des appareils électroménagers qui consomment de moins en moins d'eau.

L'annonce de la production de lave-linge fonctionnant totalement sans eau est encore porteuse d'espoir dans ce domaine.

La seconde raison est une prise de conscience : celle des citoyens et des citoyennes qui acceptent de moins la surconsommation et modifient en conséquence leur comportement.

De plus, le récent décret du 21 août 2008 permettant de ne plus recourir à l'eau potable pour les toilettes ou l'arrosage des jardins est tout à fait intéressant, car il va encore encourager la diminution de la consommation d'eau potable.

Tout cela, pour nous, va dans la bonne direction et nous devons considérer que dans l'avenir, il faudra produire de moins en moins d'eau potable à Paris et en Ile-de-France.

Dans ce contexte général, faut-il et fallait-il municipaliser la distribution de l'eau potable ? Oui ! Cent fois oui ! L'eau est un bien précieux, universel, sur lequel il est immoral de vouloir dégager des profits financiers. C'est comme si l'on acceptait de vouloir faire de l'argent sur l'air que nous respirons ou sur le soleil qui nous chauffe.

Pourtant, la délibération qui nous est proposée soulève des questions. Tout d'abord, la tendance à la diminution de la consommation ne semble pas avoir été intégrée sur une longue période. Nous aurions aimé savoir comment la Ville envisage de réduire la production à moyen et long termes. Ira-t-on vers une fermeture d'une ou de plusieurs usines de potabilisation des eaux de surface ? Prélèverons-nous moins dans les nappes ou les sources ? L'alternative n'est pas neutre, tant au plan environnemental qu'au plan social. A moins que pour faire face à la rentabilité financière, le choix ne soit fait de manière implicite d'accroître la consommation d'eau potable, même lorsque cela n'est pas justifié ; je ne peux y croire et j'y reviendrai. La deuxième interrogation concerne le choix même de créer un E.P.I.C. et de lui confier toutes les attributions qui sont proposées dans la délibération.

Certes, la distribution d'eau potable ne peut relever d'un établissement public administratif d'après la loi, et la régie municipale, pour cette seule activité, soulève des questions complexes.

Nous aurions donc été moins dubitatifs si l'E.P.I.C. proposé n'avait eu en charge que la production et la distribution de l'eau potable. Mais en faisant passer de la régie municipale à un E.P.I.C. l'eau non potable dans le C.R.E.C.E.P., ce n'est pas la meilleure idée possible.

N'a-t-on pas vu les activités du C.R.E.C.E.P. se réduire comme peau de chagrin, même si on ne peut évidemment admettre que le changement de statut n'a pas été la seule raison de sa déconfiture financière ?

De même, qu'est ce qui justifie le fait de faire passer sous statut commercial l'eau non potable ? Nous sommes inquiets sur ce dernier point, et c'est le sens du vœu que nous avons déposé.

En effet, une étude récente dont nous avons eu connaissance recommande l'abandon pur et simple du réseau d'eau non potable et le lavage des rues, des égouts, ainsi que l'arrosage des jardins, sauf les parcs des Buttes-Chaumont et de Montsouris, les bois avec de l'eau potable. Ce rapport est tellement orienté et manichéen, s'appuyant sur des affirmations non étayées et écrit, qui plus est, par celui qui, au sein de l'administration, se bat depuis des années pour supprimer ce réseau, que nous ne pouvons pas ne pas nous en inquiéter. Il semble bien que face à la baisse de la consommation d'eau potable, la seule solution envisagée pour ne pas poser la question de la production soit d'utiliser massivement l'eau potable pour les usages jusque là réservés à l'eau non potable.

A l'heure où les lois Grenelle et les orientations dans le monde entier vont à la réutilisation des eaux pluviales ou non potable, Paris va-t-elle se singulariser en étant à contre-courant ?

Le Conseil de Paris, dans sa grande sagesse, et à l'unanimité, a voté un vœu en faveur du maintien du réseau d'eau non potable et l'extension de ses usages en novembre 2007. Un an après, va-t-on nous demander de nous renier collectivement en proposant seulement des études pour voir si le maintien se justifie ou non ?

Pour en revenir au choix du mode d'exploitation, le choix de l'E.P.I.C. implique un strict équilibre budgétaire des recettes et des dépenses, et l'interdiction absolue d'une subvention de la Ville. La conséquence en est l'application du principe que l'eau doit payer l'eau. Autrement dit, on en revient d'une certaine manière, et ce n'est pas la faute de la Ville, c'est la loi, à nier qu'il s'agisse d'un bien universel dont personne ne peut se passer, même s'il n'a pas les moyens de payer. On est bien loin de l'application des principes selon lesquels les besoins élémentaires devraient sortir du champ du marché.

Comme la consommation de l'eau diminue régulièrement et que les coûts fixes représentent environ 85 % du prix de l'eau, le mètre cube consommé va voir son prix augmenter sensiblement. L'Exécutif s'étant engagé à la stabilité du prix de l'eau, pour la partie relevant de sa seule compétence, il va nécessairement falloir trouver une solution pour ne pas déséquilibrer le bilan de l'E.P.I.C. Quelles sont donc les pistes proposées, sachant que ce ne sera pas du côté du C.R.E.C.E.P. que des recettes nouvelles et importantes sont à rechercher. Nous nous interrogeons donc sur cet équilibre futur.

Nous avons pris note avec satisfaction de la volonté affirmée de mettre en place une tarification sociale. Nous regrettons toutefois que cela n'ait pas pu être concomitant à ce débat car nous aurions eu une vue d'ensemble plus cohérente, et pour "Les Verts", il faut évidemment accélérer cette mise en œuvre, car les factures d'eau, comme celles de l'énergie, s'envolent de plus en plus.

Enfin, nous nous interrogeons sur le périmètre d'intervention de l'E.P.I.C. Il y a quelque temps, en mars 2008, le président du S.E.D.I.F. a lancé un appel à l'ensemble des services publics d'eau franciliens afin de mutualiser les moyens de production face à la surproduction. Bien que n'ayant aucune hésitation ni aucune illusion sur les arrière-pensées de M. SANTINI, qui se fait le chantre de la privatisation tous azimuts des services publics, force est bien de constater qu'il s'agit là d'une réelle question.

Nous allons débattre demain matin du syndicat "Paris métropole". Comment ne pas admettre que l'intercommunalité, dans le domaine de l'eau, prendrait tout son sens ? Certes, il faudrait que des structures de décision soient plus démocratique qu'au sein du syndicat présidé par M. SANTINI, mais cette évolution nous semble inévitable si nous ne voulons pas rester en surcapacité et donc avec des gâchis environnementaux et financiers.

Nous souhaitons donc que ce débat s'ouvre rapidement au sein du syndicat "Paris métropole" et que des études sur cette question soient lancées sans attendre.

Avant de conclure, je voudrais dire à quel point nous serons vigilants sur la question de l'évolution du prix de l'eau, sur les aspects sociaux de cette municipalisation et sur les questions environnementales.

Je l'ai dit avec force : nous sommes heureux que la Mairie de Paris donne un signal politique sur le retour au public de la gestion de l'eau potable. Nous voterons donc sans aucune hésitation cette délibération en espérant que cette démarche s'inscrive dans une cohérence d'ensemble pour la défense des services publics et que dès le mois prochain, nous assisterons à une même volonté en ce qui concerne la collecte des déchets.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - M. BERTHAULT a la parole.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, à de nombreuses reprises, par mon intermédiaire notamment, le groupe U.M.P.P.A. vous a demandé la tenue d'un grand débat sur la gestion de l'eau à Paris afin d'examiner toutes les possibilités offertes par la fin des contrats de distribution en 2009 et de production en 2010.

Ce débat devait bien entendu être l'occasion pour tous les élus de pouvoir comparer des options économiques, sociales et technologiques.

Aujourd'hui, nous sommes bien loin de tout cela, votre délibération ne se justifiant que par un choix idéologique que vous assumez. Nous voici donc au terme d'une valse hésitation de sept ans, une valse à trois temps dont je voudrais vous rappeler les étapes.

Le premier temps, celui des insinuations, le second temps, celui des déclarations, et enfin le troisième temps, celui des dissimulations.

Le temps des insinuations, donc, en novembre 2001, dans une communication au lendemain de votre élection comme Maire de Paris, intitulée "Pour une gestion citoyenne et durable de l'eau à Paris".

En dénonçant une certaine opacité des comptes et l'augmentation de 110 % en dix ans du prix de l'eau, vous occultiez à l'époque les augmentations de 66 % pour la production de l'eau sous contrôle d'une S.E.M. détenue majoritairement par la Ville, de 127 % pour l'assainissement et de plus de 260 % des différentes taxes, notamment les redevances perçues par l'agence de l'eau. Ces augmentations étaient d'ailleurs justifiées, et vous le savez, par des programmes d'investissement public assumés par nos collectivités et destinés à améliorer la qualité de l'eau produite et la dépollution des eaux usées rejetées en milieu naturel.

Reconnaissez que cette analyse tronquée et partielle n'était pas de meilleur augure au moment où vous revendiquiez la transparence.

Second temps, celui des déclarations.

En novembre 2007, en pleine campagne municipale, vous mettez un terme au débat que vous aviez vous-même initié sur la réorganisation de la gestion de l'eau en annonçant, si vous êtes réélu, la création d'un établissement public destiné à prendre le contrôle de la production et de la distribution d'eau de notre ville.

Alors que depuis le début de l'année 2006, la Ville commandait des audits et des études sur les différents scénarios à envisager pour optimiser cette réorganisation, vous préférez faire de ce sujet particulièrement technique un enjeu politique en donnant des gages à vos alliés verts et communistes.

Dernier temps, enfin, celui des dissimulations.

La délibération que vous nous présentez aujourd'hui a pour conséquence directe d'escamoter tout débat sur les différents scénarios que nous aurions pu envisager. Je me permets d'insister sur ce point car il s'agit d'une divergence essentielle que nous avons avec vous, Monsieur le Maire, sur la méthode employée.

Nous savons depuis longtemps que l'échéance des délégations de distribution fin 2009 nécessitait de prendre des décisions en 2008, en fonction des choix qui seraient effectués. C'est la raison pour laquelle nous vous avons demandé, depuis que nous avons connaissance de la commande de ces nombreuses études, la communication de leurs résultats, que cela soit en séance publique lors des rapports annuels sur le prix et la qualité de l'eau ou lors de nos travaux en Commission.

Vous nous accusez de contester votre choix idéologique et politique, que vous assumez en tant que tel aujourd'hui. Comprenez-nous bien : ce que nous contestons avant tout, c'est votre volonté de nous faire avaliser ce choix sans communication préalable d'éléments de comparaison.

Mardi dernier, lors du débat que nous avons eu en Commission, j'ai demandé une nouvelle fois que les résultats de ces nombreuses études nous soient transmis.

J'ai enfin obtenu gain de cause vendredi soir, vendredi soir seulement, Monsieur le Maire ! Deux jours pour analyser des centaines de pages, étudier les différents scénarios envisagés, cela illustre, une fois de plus, votre profond mépris du débat et de l'opposition municipale.

Ces méthodes sont indignes d'une assemblée comme la nôtre. Bel exemple de transparence, un mot que vous utilisez pourtant sans vergogne, mais que vous avez toujours autant de mal à concrétiser dans vos actes.

Je voudrais faire part à notre Assemblée de deux illustrations particulièrement choquantes de vos méthodes de gouvernance et du peu de respect que vous accordez à nos débats.

Le 30 mai 2008, à l'occasion du premier Conseil d'administration d'Eau de Paris de la nouvelle mandature, je me suis étonné du recrutement d'un nouveau directeur général ayant pour mission principale de travailler à la création du futur E.P.I.C., recrutement choquant à double titre, puisqu'il préfigurait la délibération et le vote du Conseil de Paris, mais aussi parce qu'il faisait supporter à la S.E.M. un salaire annuel de 160.000 euros. Si vous souhaitiez vous adjoindre les compétences d'un haut fonctionnaire pour créer votre future régie, c'était à la Ville d'en assumer directement la charge et certainement pas à la S.E.M. en charge de la production de l'eau dans un cadre juridique bien défini.

Deuxième exemple, le 10 novembre dernier, où je me suis opposé en Commission d'appel d'offres d'Eau de Paris à l'attribution d'un marché de système d'information comptable pour un E.P.I.C. local.

Comment attribuer un marché en vue d'un E.P.I.C. qui n'est pas encore juridiquement créé et dont la décision de création n'a pas été votée par notre Conseil ?

Vous le voyez, Monsieur le Maire, en matière de transparence, tout cela commence bien mal.

Pour en revenir aux études qui nous ont été communiquées, j'ai mieux compris pendant les deux jours que j'ai consacrés à leur lecture, pourtant non exhaustive, pourquoi vous aviez décidé de les laisser, si j'ose dire, au frigidaire.

Premier exemple, le rapport K.P.M.G. d'avril 2006 d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le choix du futur mode de gestion de l'eau à Paris.

Il nous apporte la confirmation que le prix de l'eau à Paris est perçu comme moins élevé qu'en périphérie immédiate et que dans les autres grandes villes françaises et que l'existence d'un réseau d'eau non potable est un atout pour une politique d'incitation à la préservation de la ressource.

Deuxième exemple, le rapport SAFEGE d'octobre 2007 qui souligne que le bon niveau de rendement du réseau est le reflet d'une performance élevée du service de l'eau et d'une politique de travaux volontaire.

Enfin, certainement le plus intéressant, le rapport dit "Adamas Safran" sur le choix du mode de gestion.

Il s'agit d'une démarche engagée en 2007 avec plusieurs études, une enquête comparative auprès de neuf collectivités françaises et étrangères, une évaluation de la situation à la fin des contrats actuels, ainsi qu'une étude des différents modes d'organisation possibles.

Parallèlement à ces missions à caractère organisationnel, juridique et financier, une étude portant sur les besoins d'évolution technique du système d'alimentation en eau a été confiée à la société "SAFEGE". Cette étude prévoit un audit patrimonial et un diagnostic complet de l'ensemble du système et l'élaboration d'un schéma directeur pour les 15 prochaines années.

La restitution complète de cette étude devait permettre la précision d'un certain nombre d'enjeux financiers et opérationnels du service dans une vision à longue échéance.

Ce schéma directeur devait répondre à cinq enjeux majeurs identifiés à l'issue du diagnostic :

- doit-on engager une protection active des ressources en eau souterraine ?

- quelle capacité de production doit-on maintenir, compte tenu de la marge de sécurité et des situations de crise possibles ?

- doit-on rechercher une mutualisation de la production avec les opérateurs limitrophes ?

- quel est l'avenir du réseau d'eau non potable ?

- quelle politique de renouvellement du réseau d'eau potable doit-on envisager ?

Autant de questions qui restent sans réponse au moment où vous engagez pour plusieurs années l'organisation de la gestion de l'eau à Paris.

Cette étude aboutit enfin à la comparaison de deux scénarios : le scénario 1, régie personnalisée pour la production, affermage sur la distribution, ou le scénario 2, régie personnalisée pour l'ensemble du service (production et distribution) qui aboutit - c'est votre choix - à une reprise en main directe et complète du service par la collectivité.

Voici les inconvénients soulignés par ce rapport sur le choix que vous avez privilégié :

- une transition plus complexe que dans le scénario précédent ;

- la nécessité pour l'opérateur public de réunir les compétences aujourd'hui disponibles chez les sociétés chargées de la distribution ;

- et enfin l'intégration de personnels d'origines et de statuts différents.

Cette étude précise également que les implications et les risques pour la Ville pour chacun de ces deux scénarios sont donc de natures bien différentes.

Le scénario 1 induit une moindre implication de la Ville pour l'appropriation des savoir-faire techniques, mais rend indispensable la mise en œuvre d'un contrôle efficace du délégataire, avec une structure dédiée.

Le scénario 2, le vôtre, Monsieur le Maire, induit une importante implication de la Ville dans la période de transition et de mise en œuvre de l'organisation future et nécessite la définition d'une stratégie de gestion spécifique adaptée (gouvernance, garanties et pilotage de la performance).

Cette stratégie, aujourd'hui, nous sommes bien obligés de constater qu'elle est inexistante et que les contraintes du calendrier vous obligent à forcer la main à notre Assemblée pour adopter une décision irréfléchie.

Autre exemple qui illustre bien votre démarche hasardeuse, les conséquences sociales de votre décision.

Nous sommes longuement revenus sur ce point essentiel vendredi avec votre adjointe, car la création de cet E.P.I.C. va aboutir à la reprise de 55 salariés du C.R.E.C.E.P. dont on a bien peu parlé ce matin et de près de 400 personnels des deux délégataires actuels en plus des 550 agents d'Eau de Paris.

Nous avons constaté avec stupeur qu'il nous était demandé d'approuver votre décision sans pouvoir avoir connaissance de l'audit social réalisé sur ce point et dont les conclusions vous ont été rendues, conclusions lourdes de conséquences financières sur l'harmonisation des statuts de ces personnels, et notamment les garanties liées au mode de rémunération, aux régimes de retraite et de prévoyance des salariés des délégataires qui rejoindront l'E.P.I.C.

Comment pouvez-vous oser nous faire croire que votre choix politique est aussi motivé par des justifications économiques quand vous n'avez même pas la moindre idée des coûts induits par votre décision et que vous ne nous donnez pas la possibilité de les analyser ?

Alors que par un acte de gestion essentiel, vous décidez de la création d'une régie personnalisée regroupant la production et la distribution de l'eau, un choix de mode de gestion qui engage le futur de la Ville, vous refusez de vous soumettre à la comparaison, à la culture de l'évaluation et du résultat.

Le groupe U.M.P., Monsieur le Maire, ne s'oppose pas, "a priori", à la création d'un E.P.I.C. intervenant comme acteur dans la gestion de l'eau. Nous contestons la nature même de votre choix qui fait obstacle à toute concurrence.

Nous aurions souhaité que vous alliez jusqu'au bout de cette démarche de transparence vis-à-vis des Parisiens en soumettant la production et la distribution de l'eau à la concurrence entre l'opérateur public et les opérateurs privés.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

C'était le seul moyen de garantir le meilleur service au meilleur coût et de nombreux acteurs de l'eau à Paris l'ont reconnu.

Arrêtons-nous un moment d'ailleurs sur cette question essentielle du prix de l'eau. Après avoir répété pendant des mois qu'un nouveau mode de gestion permettrait une baisse du prix de l'eau, vous avez fait récemment marche arrière en affirmant que ce choix permettrait au mieux de stabiliser la part Ville de la facture d'eau. La nuance est importante, admettez-le ; c'est en tout cas un formidable aveu d'inutilité de votre décision.

Pour toutes ces raisons, nous aurions préféré substituer à ces trois temps des insinuations, des déclarations et des dissimulations, le temps des comparaisons, des décisions, puis des évaluations.

Nous ne sommes d'ailleurs pas les seuls à nous interroger sur la pertinence de ce passage en régie personnalisée. Si j'en crois les récentes déclarations d'U.F.C. "Que Choisir", les villes qui ont opté pour le passage en régie n'ont pas toutes baissé le prix de l'eau, alors même que la renégociation des délégations permet la défense des intérêts de la collectivité et la baisse du prix de l'eau. Vous voyez donc que la réalité est bien plus complexe que votre approche manichéenne et idéologique.

Tous les indicateurs montrent que la performance en distribution et son rapport qualité/prix atteignent un niveau exceptionnel en comparaison de toutes les grandes métropoles, avec un taux de satisfaction clientèle de près de 85 %, un réseau d'eau potable rénové à 75 % fin 2009 et un rendement du réseau de 96 % quand celui-ci était de 78 % en 1985 lors du passage en délégation.

Vous n'offrez aujourd'hui aucune garantie sur la poursuite du niveau d'investissement actuel et le maintien de la qualité de notre réseau. C'est d'ailleurs en partie l'objet de l'amendement déposé par le groupe U.M.P.P.A. que nous défendons et qui d'ailleurs, après nous avoir dit qu'il n'était d'aucune utilité, est repris quasiment en intégralité par votre Exécutif, Monsieur le Maire.

Nous sommes donc contre votre projet car en refusant toute mise en concurrence et toute analyse des scénarios envisagés par les études que vous avez vous-même commandées, il ne garantit en rien la meilleure qualité de l'eau au meilleur prix.

Nous sommes contre votre projet car il repose sur des déclarations de principe impossibles à justifier en termes économiques. Comment croire à la réalité de vos prévisions de gains de productivité quand autant de questions restent en suspens ?

Aucune prise en compte des conclusions de l'audit social et informatique, aucune connaissance des travaux entrepris avec les distributeurs sur ces points. Aucune information sur la nature et le montant des futurs marchés de prestations que vous envisagez de passer avec les anciens délégataires.

Aucune réponse à une équation pourtant bien connue des acteurs de l'eau : comment arriver à stabiliser le prix de l'eau alors que les exigences de qualité de l'eau et de mise aux normes nécessitent une augmentation des investissements, donc une augmentation des frais de fonctionnement, alors que nous constatons simultanément chaque année une baisse de la consommation d'eau de 2 à 3 % ?

Nous sommes contre votre projet car il ne repose sur aucun modèle économique et sur aucun "business plan". Comment cautionner un tel choix de gestion reposant sur un transfert de charges pour le contribuable de 30 millions d'euros par an alors que vous n'avez aucune réponse précise à apporter aux questions soulevées précédemment, lourdes de conséquences financières pour le prochain E.P.I.C. ?

Nous sommes contre votre projet car il va transférer tous les risques techniques, juridiques et économiques sur la Ville et les Parisiens. La contractualisation envisagée entre l'E.P.I.C. et la Ville de Paris est purement formelle et aucune sanction effective ne sera appliquée en cas de non-respect des objectifs fixés.

Nous vous demandons surtout de soumettre l'E.P.I.C. chaque année à une évaluation extérieure nous permettant, en toute transparence, puisque vous y tenez tant, d'évaluer le bien-fondé de votre décision et sa pertinence économique.

Je regrette, Monsieur le Maire, qu'une décision d'une telle importance soit prise dans un tel contexte, dommage que les Parisiens subissent aujourd'hui les conséquences de ces choix tactiques, de ces postures politiques, de ce manque criant de gestion prévisionnelle.

Dans ces conditions, vous comprendrez qu'il n'est pas question pour notre groupe de cautionner l'inconséquence et l'improvisation d'une telle décision qui est dans l'impossibilité de garantir une meilleure qualité de service et surtout une stabilité de la facture d'eau.

Permettez-nous d'assumer également un choix idéologique, celui de l'intérêt des Parisiens.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur POZZO di BORGIO, vous avez la parole.

M. Yves POZZO di BORGIO. - Je n'ai que deux minutes. Tout a déjà été dit par Fabienne GASNIER et Jean-Didier BERTHAULT.

Je voulais juste insister, Monsieur le Maire, sur une chose. Vous vous enfermez dans un village gaulois.

Vous êtes le Maire de Paris, pas celui de Trifouilly-les-Oies. On a l'impression que vous êtes enfermé dans votre idéologie, on a l'impression que vous êtes enfermé dans vos modes de pensée, on a l'impression que vous êtes enfermé dans cette Assemblée entre vos élus et vous.

Deux choses là-dessus : vous qui avez créé "Paris métropole", comment est-il possible encore une fois de ne pas réfléchir à la production et à la distribution de l'eau dans une logique de Grand Paris ?

Quand vous pensez qu'en ce qui concerne la production de l'eau, le S.E.D.I.F. est capable de produire le double de ce qu'il produit, et que nous, à Paris, nous produisons aussi nos eaux, que nous avons nos usines sur le même site que le S.E.D.I.F., excusez-nous, Monsieur le Maire, mais il faut que l'on réfléchisse un peu différemment. Vous qui défendez "Paris métropole", essayez de réfléchir dans le cadre du Grand Paris.

Deuxième élément. Vous avez commencé votre intervention en faisant allusion à New York. Mais enfin, Monsieur le Maire, vous qui voyagez, qui êtes Président des grandes villes du monde, vous savez très bien qu'à New York le système actuel est un système d'E.P.I.C. et de municipalisation de l'eau et que la distribution de l'eau est dans un tel état que la Ville de New York va être obligée de changer complètement de système et de faire appel à des sociétés privées.

Monsieur le Maire, vous savez très bien qu'en Californie, le système était également un système d'E.P.I.C. et de municipalisation, ce qui explique d'ailleurs que lorsqu'il y a des incendies comme c'est le cas actuellement, la Californie ne peut pas y faire face.

Le Gouverneur de Californie a décidé de changer tout cela et d'adopter le modèle français des sociétés telles que "Suez" et "Véolia" et d'investir 25 milliards de dollars pour quitter la municipalisation et les E.P.I.C. parce que cela cause des dégâts extraordinaires en Californie.

Nous vous demandons de retirer cette délibération parce qu'elle est mal réfléchie, elle est mal pensée, elle n'est pas correcte à l'égard des élus de l'opposition.

Nous n'avons eu les rapports que vendredi soir, ce n'est pas sérieux. Ce n'est pas sérieux finalement d'engager un débat alors que nous manquons de tous les éléments d'analyse.

Je regrette, Monsieur le Maire, que vous vous enfermiez dans cette position de Maire d'un village gaulois et je souhaite que vous retiriez cette délibération.

Pour ce qui est de notre groupe, nous voterons contre si vous ne retirez pas ce projet de délibération.

(Applaudissements sur les bancs des groupes Centre et Indépendants et U.M.P.P.A.).

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est à Daniel MARCOVITCH.

M. Daniel MARCOVITCH. - Le projet de délibération portant sur la réorganisation de la gestion du service public de l'eau à Paris est sans conteste l'un des plus importants sur le plan politique que nous voterons dans la mandature qui vient de commencer.

Tout comme de nombreuses villes et non des moindres à travers le monde, Paris, sous votre impulsion, a pris la décision de reprendre la gestion complète, dans un organisme municipal unique, la production et la distribution de l'eau potable.

Ce choix politique, vous l'avez fait, Monsieur le Maire, avant les dernières élections. Vous l'aviez annoncé et vous vous y tenez.

Je sais que certains de nos collègues de la minorité de cette Assemblée ne le comprennent pas, étant peu habitués à ce que des engagements de campagne soient tenus une fois l'élection gagnée.

Je dois dire ici que la qualité de l'eau et celle du service rendu aux Parisiens, jusqu'à ce jour, ne méritaient pas de critique, du moins depuis que les contrats avaient été revus en 2003.

On ne peut pas nier qu'auparavant, l'opacité de gestion et les profits dissimulés que j'avais moi-même dénoncés dans cette Assemblée en 1997 donnaient une image très dégradée du service de l'eau et des distributeurs eux-mêmes.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous sommes dans une période où les normes sanitaires et les exigences environnementales, certes justifiées, entraînent obligatoirement une hausse des coûts de production de l'eau et des services d'assainissement.

C'est donc bien grâce à une gestion plus rigoureuse, évitant les doubles emplois, libérée du profit et bénéficiant d'avantages comptables que nous pourrions faire des économies dont les Parisiennes et les Parisiens seront les bénéficiaires tout en leur garantissant la constance de la qualité de l'eau et du service.

Ce bénéfice de l'eau pour les usagers du service public de l'eau auxquels nous ajouterons les aides sociales pour les plus démunis de nos concitoyens dont parlera par la suite François VAUGLIN, sera un succès s'il s'accompagne d'un environnement social de qualité pour tous les agents qui composeront l'E.P.I.C. "Eau de Paris".

Le nouvel établissement, en vertu des articles 1224 et suivants, anciennement article 122-12 du Code du travail, doit bien sûr reprendre en son sein tous les salariés qui travaillaient dans les différentes structures dont il assumera désormais les fonctions.

Ces personnels auront trois origines très précises. Tout d'abord les 531 à 540 salariés de la société d'économie mixte "Eau de Paris" qui resteront dans l'entreprise et dont le statut et la situation connaîtront peu de changements, même si la société se modifie puisqu'on passe d'une S.E.M. à une régie à personnalité morale et autonomie financière.

En second lieu, le nouvel E.P.I.C. reprendra les fonctions analytiques et le pôle de recherche du C.R.E.C.E.P. pour poursuivre les analyses d'auto surveillance en laissant de côté le marché et les contrôles sanitaires soumis à un régime concurrentiel insupportable.

Comme nous le savons, les études validées par le Comité d'entreprise du laboratoire ont abouti à un plan de sauvegarde de l'emploi exceptionnellement favorable pour les salariés qui en auront besoin.

Les autres, soit 55 personnes, rejoindront la nouvelle société pour y poursuivre leurs activités d'analyse ou de recherche. Ce passage d'un E.P.I.C. à un autre n'est pas de nature à modifier leur situation qui sera alignée sur celle des 25 agents, techniciens et ingénieurs, qui travaillent déjà dans les laboratoires d'Eau de Paris.

En aucun cas ils ne seront défavorisés par rapport à leur situation actuelle. La véritable question qui se pose ou plutôt se posera dans les mois à venir est celle des salariés venant des deux sociétés distributrices : la Compagnie des Eaux de Paris et "Eau et Force parisienne des Eaux".

Ces deux sociétés estiment à environ 380 équivalents temps pleins les salariés actuellement affectés au service et à la distribution et au service commercial des Parisiens.

Un audit social a été demandé par la Ville pour vérifier ces estimations et faire une analyse profonde de la situation des personnels en cause. Quoi qu'il en soit, la direction d'Eau de Paris, en collaboration avec les services de la Ville, doit éviter plusieurs écueils si nous voulons que le nouvel E.P.I.C. soit une structure exemplaire.

Deux types de problèmes risquent de se poser : le premier est d'ordre financier car il semble que le statut des personnels travaillant chez les distributeurs soit plus favorable que celui des salariés d'Eau de Paris.

Sans qu'il soit possible en attendant l'audit social de l'affirmer pour les salaires de base, un certain nombre d'avantages viennent augmenter les rémunérations tels qu'une prime de rendement pour la recherche de fuite sur le réseau.

Cette prime semble avoir porté ses fruits puisque les rendements actuels des réseaux sont exceptionnellement élevés en dépassant les 95 à 96 %.

De plus, elle est versée à la totalité des salariés et des entreprises, non pas seulement à ceux qui recherchent et traitent les fuites. Elle serait estimée à plus de 1.500 euros par an.

Il existe également la participation et l'intéressement au résultat et un plan d'épargne entreprise.

Ces éléments constitutifs du salaire semblent donner aux personnels des compagnies distributrices un avantage estimé à 10 % du salaire en plus.

Si cela s'avère exact et puisque l'E.P.I.C. devra garantir un maintien des revenus, cela aura également un retentissement pour les salariés d'Eau de Paris, dont le statut doit être le même.

L'incidence sur la masse salariale peut ne pas être mince et mérite une attention très particulière.

Le second problème auquel la direction d'Eau de Paris pourra être confrontée est celui de la représentation des salariés, tant au niveau du Conseil d'administration de l'E.P.I.C. qu'à celui du Comité d'entreprise.

En effet, la régie étant créée avec les personnels d'Eau de Paris et du C.R.E.C.E.P., ceux-ci vont désigner en son sein les deux représentants salariés qui siègeront au Conseil d'administration avec voix délibératives.

De plus, elle va procéder à l'élection de ses organes sociaux représentatifs dont bien évidemment le Comité d'entreprise, seul habilité à négocier le contrat d'établissement et les conditions salariales des personnels.

Il s'agit là d'une simple application du Code du travail et tout devrait être réglé assez rapidement dans les premiers mois de 2009.

Cependant, lorsque les salariés des deux compagnies distributrices arriveront au début de 2010, ils ne seront pas représentés dans ces instances.

Nous savons qu'il existe chez une partie des personnels des distributeurs qui quittent leur entreprise et pour lesquels le plan de carrière, voire la rémunération, vont être modifiés, une grande inquiétude face à leur nouvelle situation.

Il ne faut pas que cette situation qui découle du calendrier soit vécue comme une mise à l'écart ou pour le moins une difficulté d'intégration dans les nouvelles équipes qui seront déjà en place, les unes plus récentes depuis un an dans le laboratoire, les autres plus anciennes depuis de nombreuses années.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, le succès de l'entreprise que nous créons aujourd'hui repose sur notre capacité à gérer la future régie "Eau de Paris", laquelle offre la meilleure eau et le meilleur service au meilleur prix aux Parisiennes et Parisiens.

Cela ne se fera qu'avec une équipe dirigeante déterminée, des salariés bien accueillis et intégrés dans leur nouvelle entreprise. C'est à cette condition que les usagers, les salariés et la régie auront réussi une opération où chacun sera gagnant.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

M. François VAUGLIN a la parole.

M. François VAUGLIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Au fond, ce dont nous débattons aujourd'hui est le retour à la normale pour mettre un terme à 25 ans d'une expérience aventureuse des années CHIRAC puisque cela ne fait que 25 ans que le service privé s'occupe de la distribution des eaux à Paris et que celle-ci, cela a été rappelé précédemment, était auparavant en régie directe.

L'arrivée de M. DELANOË comme Maire de Paris a effectivement permis d'imposer une renégociation des contrats pour pallier aux insuffisances les plus criantes, mais il reste encore beaucoup à faire.

Ainsi, une goutte d'eau qui est transportée par l'aqueduc de la Vanne change dix fois d'opérateur avant d'arriver jusqu'à Montmartre. Il y a donc d'abord un enjeu de rationalisation avec un opérateur unique et un enjeu de transparence pour que les usagers soient associés, et qu'une information la plus complète possible soit faite sur ce nouveau service aux Parisiens.

Le deuxième enjeu est stratégique car des tensions sur la disponibilité et la qualité des ressources ne sont pas à exclure dans un contexte constant d'amélioration des normes sanitaires et environnementales, cela a déjà été évoqué.

Troisième enjeu, c'est celui de l'accès des Parisiens à l'eau et de son coût. Nous voulons stabiliser le prix sur la part maîtrisée par la Ville, qui représente environ la moitié de ce coût. Je crois qu'il faut l'expliquer et insister car cet objectif traduit une forte ambition. En effet, la consommation d'eau potable est passée de 300 millions à 200 millions de mètres cubes par an à Paris sur les quinze dernières années. Si c'est bien sûr heureux sur le plan environnemental, c'est plus problématique d'un point de vue économique. Les coûts structurels ne baissent pas et si l'on prend en compte les normes environnementales et sanitaires toujours améliorées, ils augmentent.

Il était donc nécessaire que les sommes colossales provisionnées par les opérateurs privés et qui devaient servir à l'investissement sur le réseau y soient effectivement affectées. C'est aussi de cela que l'E.P.I.C. de l'eau sera garant.

Enfin, et ce n'est pas dans mon habitude de m'exprimer ainsi mais je dois vous parler plus personnellement d'un autre enjeu. En bas de chez moi, sur le faubourg Saint-Antoine, j'ai vu des personnes descendre dans la rue, il n'y a pas si longtemps, chaque jour été comme hiver. Nous nous croisions lorsque je partais au travail. Ces femmes descendaient pour remplir des bidons d'eau à une borne incendie sur le trottoir. Elles habitaient un immeuble insalubre que nous avons heureusement rénové, il y a peu. Sur ce domaine, là aussi, nous avons fait preuve de volontarisme.

Qui peut imaginer, aujourd'hui encore à Paris, qu'il reste des personnes de si modeste condition qu'elles ne peuvent avoir l'eau courante. C'est une réalité méconnue mais selon Henri SMETS, membre de l'Académie de l'eau et que l'on ne peut pas soupçonner de gauchisme, 20.000 ménages sont privés d'eau dans notre pays parce qu'ils ne peuvent pas payer les factures et 100.000 n'ont pas de point d'accès à l'eau.

Un autre rapport de l'I.G.A.S. évoque lui aussi 20.000 coupures d'eau pour précarité, dont 2.000 de plus de 24 heures. Pourtant les impayés pour précarité ne représentent que 0,2 % du chiffre d'affaires global de l'eau en France. N'y a-t-il pas là le signe que notre pays a les moyens de cette solidarité ?

S'il ne fallait qu'une seule raison pour cette remunicipalisation de l'eau, c'est celle-ci : mettre en place un dispositif social qui permette de garantir à chaque ménage parisien un accès à l'eau, quelles que soient ses ressources.

Ce dispositif doit être encore précisé : faut-il en venir à des compteurs individuels ? Faut-il fournir gratuitement les premiers mètres cubes nécessaires à chaque ménage, comme le font d'autres pays tels que la Belgique ou l'Afrique du Sud, quitte à faire payer beaucoup plus cher les volumes supplémentaires ? Faut-il faire porter par les autres usagers ou par la fiscalité la charge de cette solidarité ? Comment mieux mobiliser les fonds de solidarité logement qui comportent une part pour les impayés d'eau ?

Toutes ces questions seront débattues courant 2009. Mais l'objectif est clairement fixé et notre détermination est des plus fermes car le service public, c'est le patrimoine de ceux qui n'ont rien.

Transparence et rationalité de l'organisation, stratégie sur les ressources en eau, coût, solidarité avec les plus démunis : nul besoin du seul argument idéologique, même s'il a sa pertinence, pour admettre que faire de l'eau un service public est une nécessité et une chance pour les Parisiens.

Mes chers collègues, je vous sais porteurs de l'intérêt général. Nous avons une occasion historique d'en faire preuve aujourd'hui.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Danièle POURTAUD, il vous reste quatre minutes et demie.

Mme Danièle POURTAUD. - Merci, Monsieur le Maire.

Remunicipaliser le service public de l'eau à Paris, pour rendre aux Parisiens le contrôle sur la qualité et le prix d'un bien aussi essentiel à la vie que l'eau, est un engagement pris devant les Parisiens. C'est un choix politique, bien sûr, Monsieur LAMOUR ou Monsieur BERTHAULT, mais c'est également une urgence économique.

Le choix d'un service public intégré, géré par un E.P.I.C., est d'abord un impératif économique. Le système de production et de distribution de l'eau mis en place à Paris dans les années 80 risquerait de conduire à une hausse importante du prix de l'eau. Aujourd'hui, la production de l'eau pour Paris est assurée par une S.E.M. Eau de Paris, tandis que la distribution pour les usagers est assurée par deux sociétés privées : la Compagnie des Eaux de Paris, filiale de Veolia, et la société Eau et Force, filiale de Suez, deux multinationales cotées en bourse.

Cette dispersion entraîne des doublons, des surcoûts alors que parallèlement plusieurs facteurs extérieurs poussent à la hausse des coûts. D'abord, la baisse de la consommation, moins 25 % depuis 1990, qui se poursuit au rythme de 1 à 2 % par an, ce qui est par ailleurs souhaitable s'agissant d'une ressource rare. Deuxième facteur de hausse des coûts : les normes sur la qualité de l'eau qui sont, et là encore c'est souhaitable, de plus en plus exigeantes et complexes.

Il est donc urgent de rationaliser le système pour chercher des gains de productivité. C'est le choix que vous avez fait, Monsieur le Maire, en nous proposant d'intégrer l'ensemble de la filière de l'eau dans le même opérateur. Le futur E.P.I.C. reprendra donc les activités de la S.E.M. Eau de Paris pour la production et assurera la distribution aujourd'hui privatisée.

La deuxième urgence économique est de reprendre le contrôle des investissements à long terme nécessaires pour la modernisation du réseau au service des Parisiens. Depuis plus de vingt ans, les deux sociétés mères de la Compagnie des Eaux de Paris, Veolia ex-Générale des Eaux et Eau et Force Suez, ex-Lyonnaise des Eaux, accaparent les profits qu'elles tirent de la rente que leur procure la gestion de contrats parisiens : 30 millions d'euros par an indiquait tout à l'heure Jean-Pierre CAFFET, tandis que les investissements lourds ou la recherche sont laissés à la charge de collectivité.

Il s'agit du bon vieux principe, cher à M. LAMOUR et à ses amis : privatisation des profits, collectivisation des coûts. Depuis plus de vingt ans, la Générale des Eaux, devenue Vivendi puis Veolia, et la Lyonnaise des Eaux, devenue Suez, ont beaucoup investi avec l'argent des Parisiens, certes, mais dans l'audiovisuel, le cinéma, le câble et la téléphonie. C'est avec l'argent des Parisiens, entre autres, que Vivendi a pu prendre des parts de Canal Plus, investir puis faire faillite dans les studios Universal, monter le réseau SFR tandis que la Lyonnaise développait Noos.

Par ailleurs, aujourd'hui, la question de l'investissement à long terme est cruciale et nous savons bien qu'elle est incompatible avec la logique de profit à court terme exigé par les sociétés cotées en bourse. Là encore, je dirais à M. LAMOUR ou à M. BERTHAULT qu'il n'est pas besoin de lire Marx pour s'en convaincre, il suffit d'ouvrir les pages saumon d'un grand quotidien qu'il doit vous arriver de lire.

Il est donc plus que temps que les revenus tirés de la distribution de l'eau à Paris servent à améliorer la qualité du service rendu aux Parisiens et aux investissements nécessaires, de l'ordre de 70 millions d'euros par an, sur le réseau. C'est ce que vous nous proposez, Monsieur le Maire, en demandant à l'E.P.I.C. que nous créons aujourd'hui, de reprendre à partir de 2010, c'est-à-dire à la fin des contrats d'Eau et Force et de la Compagnie des Eaux de Paris, la responsabilité de la distribution de l'eau aux Parisiens.

Enfin, cette remunicipalisation est également un choix politique et non politique pour répondre à une exigence démocratique et sociale. La création d'un E.P.I.C. et l'intégration de la filière permettront en effet d'instaurer de la transparence. Transparence sur les coûts à tous les niveaux de la chaîne alors qu'avec le système actuel, les mécanismes de fixation du prix sont complexes et opaques - Jean-Pierre CAFFET l'a rappelé tout à l'heure de manière très claire -, transparence pour les consommateurs qui seront dorénavant présents au Conseil d'administration aux côtés des élus parisiens.

Enfin, cette remunicipalisation permettra de contrôler et de maîtriser le coût de l'eau à Paris, puisque nous nous engageons à stabiliser en euro courant la partie municipale du coût au mètre cube et à mettre en place, sous une forme encore à l'étude, un droit à l'eau pour les Parisiens à faibles revenus qui pourraient avoir des difficultés à payer la facture.

Et je conclus en disant que cette grande réforme de la mandature est bien un choix politique, mais au sens noble du terme, n'en déplaise à M. LAMOUR et à ses amis : rendre aux Parisiens le contrôle sur la qualité et le prix d'un bien commun essentiel comme l'eau et assurer aux Parisiens la meilleure qualité pour le meilleur prix.

Voilà l'ambition que vous nous proposez aujourd'hui, Monsieur le Maire. Et comme mes collègues du groupe socialiste, je vous soutiendrai avec enthousiasme dans cette direction.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci de votre soutien enthousiaste.

La parole, pour répondre à tous les orateurs, est à Anne LE STRAT.

Mme Anne LE STRAT, adjointe, au nom de la 4e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, nous avons en effet, avec ce projet de délibération, un moment important de notre politique municipale de l'eau et, je n'hésite pas à le dire, la collectivité parisienne, si vous en êtes d'accord, va donner un tournant majeur à sa politique municipale de l'eau.

Et je rappellerai, d'ailleurs, pour répondre à la Droite parisienne et à ses critiques - d'ailleurs, je trouve dommage qu'elle ait totalement déserté les bancs de l'hémicycle pour la réponse de l'Exécutif - je rappellerai donc dans quel contexte s'inscrit le système public de l'eau aujourd'hui.

Nous avons trois délégataires, trois délégations qui ont été passées, sans mise en concurrence aucune, en 1984 et en 1987, donc j'apprécie fortement les leçons données sur la mise en concurrence. Quand on voit comment les contrats ont été passés par Jacques CHIRAC, on peut s'étonner de ce rappel à la mise en concurrence !

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

Ces contrats ont été passés sans mise en concurrence, sans objectifs techniques, sans évaluation financière pour le service et quand, là aussi, vous nous faite la leçon sur l'évaluation de cette décision publique - j'y reviendrai -, franchement, vous devriez être un peu plus modestes parce que, pendant plus de 25 ans, vous avez démantelé, en fait, un service public pour offrir à deux délégataires privés des "rentes de situation". Et là je reprends le terme de l'Inspection générale de la Ville de Paris.

Ce rapport de l'Inspection générale avait été commandé par Jean TIBÉRI. Il parle très clairement de "rentes de situation". Il parle aussi très clairement de dysfonctionnements du service. Il parle aussi très clairement de manque de transparence, d'opacité financière. Il dit aussi très clairement que, via les systèmes de délégation, la collectivité parisienne s'était en fait désengagée de ses responsabilités. Elle avait, avec ces délégations, délégué totalement le contrôle.

M. Yves POZZO di BORGO. - C'est du passé !

Mme Anne LE STRAT, adjointe, rapporteure. - Non, Monsieur POZZO di BORGO, ce n'est pas le passé !

Ce n'est pas le passé et nous décidons aujourd'hui de reprendre la maîtrise totale du service.

Nous décidons aujourd'hui par cette réforme, avec un seul opérateur public, de reprendre la maîtrise de la filière eau sur son cycle entier et ce n'est pas une petite réforme. C'est-à-dire que nous donnons aujourd'hui la capacité à la collectivité de reprendre ses prérogatives de puissance publique sur un bien aussi essentiel que l'eau. Cela a été évoqué à de très nombreuses reprises.

Je reviendrai sur plusieurs points qui ont été largement évoqués par les élus, à commencer par les élus de la majorité municipale. Je vous remercie d'ailleurs de vos soutiens. Je vous remercie aussi de faire attention à la question du personnel, parce que, en effet, c'est un dossier sensible.

Nous avons pris l'engagement, et d'ailleurs c'est le droit du travail qui nous y oblige, d'avoir un suivi extrêmement précis des conditions d'intégration du personnel des distributeurs, de la S.E.M. et du C.R.E.C.E.P. Je ne laisserai pas certains faire accroire qu'il y aura avec cette création de l'E.P.I.C. dommages collatéraux sur les conditions salariales du personnel.

Les contrats de travail seront transférés, avec les droits afférents, et il y aura évidemment une négociation sociale avec l'ensemble des instances représentatives pour mener à bien cette réforme, sans qu'il y ait effet négatif sur le personnel.

Je voudrais aussi reprendre quelques arguments donnés par la Droite, notamment sur la question des usagers, l'intérêt pour les usagers de cette réforme, sur son coût pour leur pouvoir d'achat - je reprends l'expression de Jean-François LAMOUR - et sur ce "mauvais choix" qui pèserait sur le quotidien des Parisiens.

Monsieur LAMOUR et les élus de l'opposition, comment pouvez-vous défendre le fait que cela a un coût sur le pouvoir d'achat, alors que, justement, cette part eau de la facture, qui n'est pas de 17 %, contrairement à ce que vous dites, Monsieur LAMOUR, mais de 38 %, sera stabilisée à euros courants. Ce qui est en fait une baisse relative de la part eau, alors que cette part de 38 % a connu une augmentation de 260 % depuis 1985 !

Quelle est l'incidence sur le pouvoir d'achat ?

Eh bien, justement, les économies permises par cette réforme seront réinvesties dans le service et permettront une stabilité de la part eau dans l'intérêt du pouvoir d'achat des Parisiens.

Vous dites aussi "mauvais choix pour les usagers". Mais comment pouvez-vous penser que les usagers parisiens, qui vont retrouver avec cette réforme un service public plus démocratique, un service public qui prend en compte les visions de long terme du patrimoine, les enjeux écologiques liés à la préservation de la qualité de l'eau, qui prend en compte sur le long terme les enjeux d'investissement sur les infrastructures et sur le réseau d'eau, comment pouvez-vous penser que cette réforme ambitieuse peut ne pas avoir un intérêt pour les usagers ?

Nous avons au contraire pensé à l'intérêt des Parisiens. Nous avons mis au cœur de cette réforme l'intérêt général et l'intérêt des usagers. Et je pense que cela ne vous aura peut-être pas échappé : un avis favorable a été donné par la Commission consultative des services publics locaux et l'ensemble des associations des usagers ont émis une volonté de participer à cette réforme. Je le dis ici publiquement : nous associerons très étroitement l'ensemble des usagers de la société civile à cette grande réforme de l'eau.

Alors, vous avez aussi évoqué le fait qu'un système qui fonctionne bien ne devrait pas être démantelé.

Je le redis là aussi : les différents rapports - et ce n'est pas seulement l'Inspection générale de la Ville de Paris, c'est la Cour des comptes, c'est la Chambre régionale des comptes, c'est l'avis du Conseil de la Concurrence - ont pointé les dysfonctionnements de ce service.

Nous avons la possibilité, avec cette réforme, et François VAUGLIN l'a bien rappelé, de permettre une rationalisation du service, une rationalisation en termes de gestion. Je reviendrai sur le caractère politique en dernier.

Mais je voudrais insister sur la notion de la gestion parce qu'il nous est fait un peu trop facilement le procès d'une perte d'efficacité avec cette réforme. Nous conserverons toutes les compétences du service, les compétences du personnel d'Eau de Paris, les compétences des distributeurs qui seront toutes intégrées à l'E.P.I.C. Donc, il n'y aura évidemment pas perte de savoir-faire. En plus de la récupération des compétences, nous avons aussi la possibilité de dégager des gains économiques de 30 millions.

Et, d'ailleurs, vous vous êtes égaré sur le calcul de ces 30 millions. Ces 30 millions, c'est d'ailleurs une estimation à la baisse, a minima, que nous faisons ; sur ces 30 millions, il y a plus de la moitié dégagée uniquement par les marges économiques des contrats des distributeurs par leur rente économique que nous réinvestissons dans le service.

Et c'est en effet un principe de bonne politique que l'ensemble des flux financiers dégagés par l'exploitation du service soient totalement réinvestis dans le service, au profit du service et dans l'intérêt des Parisiens. C'est en effet une autre conception politique que la vôtre. D'ailleurs, j'assume même le caractère idéologique, c'est-à-dire un ensemble de valeurs, un ensemble de convictions qui nous ont conduit à faire cette réforme tout en gardant un souci de gestion. Les deux choses non seulement ne sont pas incompatibles mais même le choix de gestion que nous faisons, un seul opérateur public, nous permet d'asseoir au fond un choix politique dans l'intérêt général.

Vous avez aussi évoqué le fait qu'il n'y avait pas eu de débat sur cette réforme, le fait que des études, qui avaient été commandées par la Ville, ne vous avaient pas été fournies.

Vous reconnaissez, au moins, Jean-Didier BERTHAULT, que vous avez fait la demande officielle en 4e Commission mardi dernier et que cette demande vous a été accordée, puis-que deux jours après - il fallait en effet graver l'ensemble des études de plus d'un an sur un CD-Rom -, vous aviez l'ensemble des études. Donc, accordez-nous le fait qu'après cette demande officielle, vous avez eu l'ensemble des études.

Accordez-nous aussi le fait qu'une collectivité parisienne, en l'occurrence, se mette en capacité, 18 mois avant la fin des contrats - comme c'est indiqué dans ces contrats - de lancer un audit social, de répondre à la nécessité d'une réforme à la fin des délégations, et que nous n'attendons pas le dernier moment pour pouvoir mettre en place cet opérateur public de l'eau qui a été légitimé démocratiquement pendant la campagne électorale.

Donc, je ne laisserai pas, là non plus, dire qu'il n'y a pas eu de débat public sur cette question. Je ne comprendrais pas très bien que la légitimité démocratique du vote ne passe pas avant toute considération, à partir du moment où c'était un argument de campagne électorale et que cela a été clairement dit et énoncé dans notre programme municipal.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Vous avez parlé de campagne électorale : vous l'avez dit.

Mme Anne LE STRAT, adjointe, rapporteure. - Vous parlez aussi du Grand Paris de l'eau.

C'est surtout un engagement de campagne qui est réalisé, et je pense que vous seriez assez mal placés, l'opposition, de nous reprocher de tenir nos engagements et nos promesses de campagne, car c'est justement ce que vous dites très régulièrement.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

Vous avez évoqué le Grand Paris de l'eau. Mais je suis désolée de vous dire nous n'avons pas attendu M. SANTINI et le S.E.D.I.F. pour penser le Grand Paris de l'eau. Cela avait déjà été évoqué lors de l'ancienne mandature, et c'est d'ailleurs une des questions que nous nous sommes posées.

Je vous dirai comme argument, si vous voulez être convaincu sur ce sujet, qu'avoir un seul opérateur public de l'eau sous maîtrise de la collectivité permet une meilleure prise en compte des intérêts du Grand Paris de l'eau. Cela facilite les processus de décision. En clarifiant les responsabilités, les compétences et les fonctions sur le service, cela nous permet d'avoir une autorité plus grande pour discuter de ce que pourrait être un Grand Paris de l'eau.

Non seulement nous ne sommes pas opposés à cette idée du Grand Paris de l'eau, au fait que l'eau soit un enjeu métropolitain, mais justement, nous nous mettons en condition institutionnelle et de gouvernance pour y répondre au mieux dans l'intérêt de la municipalité et dans l'intérêt des Parisiens.

Vous avez aussi parlé d'absence de garantie sur les capacités d'investissement. Vous avez évoqué un choix maladroite de gestion. Vous avez évoqué le fait qu'il n'y avait pas d'évaluation de notre projet.

Mais je vous rassure, Mesdames et Messieurs de l'opposition, il y a eu non seulement une évaluation de nos projets, mais aussi de nos capacités d'investissement et nous pouvons même vous dire sans difficulté et avec un engagement clair, que toutes les capacités d'investissement seront évidemment préservées, que nous vous présenterons, après qu'il soit passé en comité d'entreprise et devant le conseil d'administration de l'E.P.I.C., un "business plan" de l'E.P.I.C., et vous aurez la possibilité de suivre les programmes d'investissements et l'exploitation du service.

Je voudrais revenir sur ce point important, car je trouve cela absolument scandaleux, voire risible, que l'opposition vienne nous donner des leçons sur l'évaluation des politiques publiques. Pendant plus de 25 ans, il y a eu une perte de contrôle par la Ville. Avec cette réforme, nous pouvons réintégrer des outils d'évaluation de la politique municipale de l'eau. Il y aura un contrat-cadre qui liera la collectivité avec l'E.P.I.C., qui sera débattu au sein de cette assemblée, avec des missions et des objectifs très clairs, avec des indicateurs de performance. Cela sera en effet une nouveauté : alors qu'il n'y avait jamais eu aucune évaluation de la performance du service, nous allons, avec cette réforme, pouvoir suivre la performance du service tout en gardant la maîtrise et la gestion totale et publique de ce service.

Je pense que vous devriez saluer cette réforme qui va en fait dans le sens de ce que vous défendez, et d'ailleurs je m'étonne là aussi que Jean-François LAMOUR, après avoir déclaré dans un journal que si les considérants des amendements que vous déposiez étaient pris en compte par l'Exécutif, vous seriez ouverts, dire en séance que vous voterez contre cette réforme malgré le vœu de l'Exécutif que nous avons déposé portant sur les attendus de cette réforme en matière d'évaluation, de contrat-cadre, de suivi du programme d'investissements et des engagements publics que nous tenons. Si vous êtes cohérents avec vous-mêmes, vous devriez voter cette grande réforme de l'eau.

Enfin, je voudrais revenir sur une phrase qui a été, je pense, malheureuse, de M. POZZO di BORGIO qui, Monsieur le Maire, vous critiquait sur le fait que vous vous enfermiez dans un village gaulois.

Sachez, Monsieur POZZO di BORGIO, que non seulement nous ne nous enfermons pas dans un village gaulois, mais nous sommes au contraire dans la droite ligne de l'ensemble des collectivités françaises, européennes et internationales, qui ont décidé de plus en plus de reprendre en main ce bien essentiel qu'est l'eau, la gestion publique de l'eau. Quand vous donnez des exemples, notamment de villes américaines, vous êtes mal informé, Monsieur POZZO di BORGIO, parce que l'exemple pris de New York devrait vous inciter à un peu plus d'humilité.

C'est un grand service public de l'eau, et je peux vous dire qu'aucun New-yorkais, quelle que soit l'administration, n'aurait envie de le privatiser. Quand vous prenez l'exemple des Etats-Unis, sachez qu'il y a eu une volonté de déléguer le service public à Atlanta, et c'est justement l'échec de la délégation de service public à Atlanta qui est maintenant à l'origine de la ligne suivie par les collectivités américaines, très attachées à la maîtrise du service public de l'eau.

Et je dirai en forme de boutade et pour terminer cette intervention que vous devriez même regarder le dernier "James Bond" car il a justement pour sujet la gestion publique de l'eau, il a pour sujet la reprise en main de la gestion parce qu'un "grand méchant" veut piquer l'eau aux Boliviens et veut faire signer un contrat au dictateur en multipliant par deux la facture de l'eau.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

Non seulement nous avons l'intérêt général pour nous, mais nous avons aussi "James Bond" : c'était inattendu, mais cela fait toujours plaisir.

Je terminerai, Monsieur le Maire, en émettant des avis sur les vœux et amendements qui ont été déposés par nos collègues.

Je n'ai pas répondu à la question de l'eau non potable. En deux secondes ! J'avoue ne pas très bien comprendre pourquoi nos amis "Verts" considèrent qu'il ne faut pas mettre l'eau non potable dans le service, dans la réforme et dans l'E.P.I.C. parce que, justement, le fait de l'intégrer dans l'E.P.I.C. lui permet de conserver encore tous ses usages.

Le vœu que je propose vise à organiser un grand débat sur l'avenir du service d'eau non potable et à ce qu'avant de prendre toute décision qui ne serait pas forcément prise au nom de l'intérêt général, nous ayons un débat avec des études économiques, techniques et écologiques sur le réseau d'eau non potable et que nous puissions en débattre en Conseil de Paris. Donc, je propose le retrait du vœu sachant qu'aucune décision n'est prise aujourd'hui à l'encontre du réseau d'eau non potable. Je tenais à le rappeler, comme je tenais aussi à rappeler à Yves CONTASSOT que je ne comprends pas très bien l'argument sur le C.R.E.C.E.P.

C'est parce que nous avons un souci de l'avenir du personnel du C.R.E.C.E.P., c'est parce que nous avons un souci d'avoir, au sein de la régie, un grand laboratoire municipal de recherche, d'analyses, d'autocontrôle, de surveillance de la qualité de l'eau, que nous avons décidé d'intégrer le personnel du C.R.E.C.E.P. dans l'E.P.I.C. Et c'est même une chance pour le service public de l'eau d'avoir la possibilité de créer, avec le C.R.E.C.E.P. - et le personnel du C.R.E.C.E.P. l'ont bien compris -, ce laboratoire municipal.

Vous l'avez compris, je ne suis pas favorable au vœu d'Yves CONTASSOT sur l'eau non potable et je souhaite son retrait au bénéfice du vœu de l'Exécutif.

Concernant les différents amendements et vœux déposés par l'opposition, je n'y suis évidemment pas favorable. Je le redis à l'opposition, si vous êtes cohérents, considérant nos attendus et les propositions que nous faisons dans ce vœu, qui concourt à une meilleure transparence, à une meilleure prise en compte et à une meilleure connaissance des enjeux économiques du service, vous devriez le voter.

Enfin, je terminerai par un rappel historique en évoquant deux personnes qui ont eu une vision de très long terme, je pense au Baron Haussmann et à l'ingénieur Belgrand, au milieu du XIXe siècle, pour fournir aux Parisiens une eau de qualité, en pensant à l'intérêt général de nos Parisiens ; ils ont cherché à avoir un service public dégagé des intérêts marchands, avec une vision patrimoniale de long terme, avec un souci de la qualité de l'eau. J'ose le dire, avec cette grande réforme du service public de l'eau, au nom de l'intérêt des usagers, dans une vraie logique de développement soutenable qui lie la question économique, sociale et écologique, je crois que nous renouons le fil historique avec cette vision qu'avait le Baron Haussmann et l'ingénieur Belgrand en défendant pour ce bien commun qu'est l'eau une gestion publique maîtrisée au nom de l'intérêt de nos concitoyens.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Bravo. Même James Bond !

J'ai vraiment de la chance, avec mes adjointes qui ont pour prénom Anne ! Merci beaucoup !

Les autres aussi, Lyne !

Vraiment, j'ai trouvé remarquable l'intervention d'Anne LE STRAT. J'ai envie de le dire parce que je trouve qu'elle a argumenté magnifiquement.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 1 déposé par le groupe Centre et Indépendants assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 1 est repoussé.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 2 déposé par le même groupe assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 2 est repoussé.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 3, toujours déposé par le groupe Centre et Indépendants, assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 3 est repoussé.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 4 déposé par le groupe U.M.P.P.A. assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 4 est repoussé.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est repoussé.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2008, V. 221).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe "Les Verts" assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est repoussé.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2008, V. 222).

La parole est à M. BERTHAULT pour une explication de vote.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Votre adjointe, dans sa réponse, a souligné le fait qu'étant donné qu'elle reprenait l'amendement que nous avons déposé, elle ne comprenait pas pourquoi nous maintenions notre position. Je voudrais simplement répondre dans la droite ligne des considérants de l'amendement que nous avons déposé, ainsi que de nos déclarations regrettant que vous nous ayez donné les éléments d'analyse tardivement, que nous ne maintenons notre position que pour obtenir véritablement des éléments de comparaison et d'évaluation, car nous souhaiterions pouvoir mettre en concurrence à la fois votre régie et les opérateurs privés pour obtenir la meilleure garantie possible et le meilleur coût possible.

Sur la globalité, nous voterons évidemment contre le projet de délibération.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur BERTHAULT.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 90.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DPE 90).

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

Je n'en doutais pas, mais cette majorité, cet Exécutif municipal ne me paraît nullement affaibli !

2008, DEVE 102 - Elaboration du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (P.P.B.E.) de Paris.

Vœu déposé par MM. Philippe GOUJON, Jean-François LAMOUR, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, MM. Alain DESTREM, Jean-Baptiste MENGUY et les élus du groupe U.M.P.P.A. portant sur les nuisances sonores dues aux colonnes à verres non enterrées.

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à l'implantation de colonnes à verre enterrées.

Vœu déposé par MM. Philippe GOUJON, Jean-François LAMOUR, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, MM. Alain DESTREM, Jean-Baptiste MENGUY et les élus du groupe U.M.P.P.A. portant sur les nuisances sonores dues au trafic de l'héliport de Paris-Issy les Moulineaux.

Vœu déposé par Mmes Claude-Annick TISSOT, Claire de CLERMONT-TONNERRE et les élus du groupe U.M.P.P.A. portant sur la concertation du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement.

Vœu déposé par Mme Marinette BACHE et les élus du groupe du Mouvement républicain et citoyen relatif au projet de délibération DEVE 102.

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à l'isolation phonique des logements.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Maintenant nous abordons le projet de délibération DEVE 102 sur lequel 5 vœux ont été déposés par les groupes U.M.P.P.A., du Mouvement républicain et citoyen et par l'Exécutif.

Je donne d'abord la parole à Mme TISSOT.

Mme Claude-Annick TISSOT. - Oui, Monsieur le Maire.

Bien sûr, nous voterons ce plan contre le bruit, cela va sans dire, plan qui s'inscrit pleinement dans le cadre de la directive européenne de juin 2002 transposée dans le Code de l'environnement.

(Mme Anne HIDALGO, première adjointe, remplace M. le Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

Mais nous le voterons, Monsieur le Maire, avec un grand regret, le regret que ce texte ne pointe pas suffisamment les problématiques spécifiques à chacun des arrondissements et qu'il évoque, à notre avis, très vaguement la concertation avec chacun de ces arrondissements.

Nous sommes, en effet, persuadés que la lutte contre le bruit à Paris ne saurait être efficace que si elle parvient à prendre en compte très concrètement les problèmes locaux.

C'est la raison pour laquelle avec Claire de CLERMONT-TONNERRE et l'ensemble des élus de mon groupe, nous avons déposé un vœu sur la mise en œuvre d'un calendrier de concertation avec une formalisation des modalités concrètes de cette concertation avec chacun des maires d'arrondissement, sachant, comme nous l'a bien dit en Commission M. BAUPIN, qu'il n'y aura pas d'enquête publique.

J'ajouterai simplement à ce vœu une remarque que nous avons d'ailleurs précisée lors de la réunion, à savoir que nous aurions souhaité que dans l'Observatoire du bruit, la présence des arrondissements puisse être prévue et qu'éventuellement, des représentants de chaque arrondissement puissent siéger dans cet Observatoire, de façon à apporter plus d'efficacité aux débats qui auront lieu localement dans chacun des arrondissements.

En conclusion, nous voterons, bien sûr, ce projet de délibération, en espérant que vous répondrez à notre demande que nous avons exprimée par ce vœu.

Je vous remercie, Madame la Maire.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à M. MENGUY.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Merci, Madame le Maire.

Pour rejoindre ma collègue et dans l'esprit de travailler avec efficacité sur la question des nuisances sonores, les élus du groupe U.M.P., notamment ceux du 15^e arrondissement, ont décidé, d'ores et déjà, de proposer des pistes de travail. Je rejoins, bien évidemment, ma collègue Mme TISSOT et Claire de CLERMONT-TONNERRE en ce sens.

Le premier vœu que je souhaitais défendre porte sur la question des colonnes de verre qui occasionnent, comme chacun le sait, beaucoup de nuisances et beaucoup de perturbations, tant sur le bruit que sur l'aménagement.

Je dois vous préciser que je suis très étonné et assez perplexe de l'attitude de la majorité parisienne à cet égard, qui vient de nous présenter un vœu n° 7 bis, qui reprend quasiment point par point notre propre vœu. Autant sur le fond nous nous rejoignons, autant sur la forme, ce ne sont vraiment pas des méthodes de bonne démocratie locale et de respect de l'opposition. Nous avons eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises, mais il faudrait que cette attitude cesse, parce qu'elle ne sert pas la mission que nous avons de représenter les habitants de notre collectivité et que plutôt que de faire de la surenchère de vœux en Conseil de Paris, j'invite mes collègues à nous rejoindre sur les vœux. Je ne crois pas qu'il faille en faire à chaque fois un enjeu de polémique politicienne, mais je crois, au contraire, que plus nous serons nombreux à soutenir des bonnes idées et plus elles seront efficaces.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Je vous invite, plutôt que de déposer le vœu n° 7 bis, à le retirer et à voter avec nous le vœu n° 7 qui précise exactement la même chose.

Je vous remercie.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Mme Marinette BACHE a la parole.

Mme Marinette BACHE. - Pour ce qui nous concerne, Madame la Maire, je voudrais juste défendre le vœu n° 10 et je ne reprendrai pas l'ensemble des considérants de notre vœu.

Je veux seulement saluer l'implication de la Municipalité dans la lutte contre le bruit, qui s'est traduite par des efforts importants pour l'isolation phonique vis-à-vis des bruits extérieurs aux bâtiments.

En revanche, les bruits de la vie quotidienne entre logements d'un même immeuble n'ont pas été traités de la même façon et, il faut bien le dire, ils sont souvent à l'origine de quelques conflits de voisinage et représentent en fait une vraie gêne.

Nous souhaitons donc que par l'intermédiaire de ce vœu, on puisse rechercher les moyens de traiter cette nuisance.

Nous accordons une attention plus particulière aux logements sociaux, d'abord parce que nous estimons qu'au prix où sont les loyers dans le secteur privé, les propriétaires se doivent d'améliorer l'isolation phonique de leurs appartements et ensuite parce que la Ville a, bien évidemment, une responsabilité particulière vis-à-vis du logement social et du logement social de qualité qu'elle promeut.

Je vous remercie.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci, Madame BACHE.

Pour vous répondre, Monsieur BAUPIN, puis Monsieur DAGNAUD.

M. Denis BAUPIN, adjoint, au nom de la 4^e Commission. - Merci, Madame la Maire.

Merci à nos collègues qui ont présenté ces différents vœux et qui ont, d'ores et déjà, si j'ai bien compris, tous dit qu'ils voteraient le projet de délibération.

Je pense que c'est important, en effet, que nous lancions cette concertation pour élaborer le Plan de Protection du Bruit dans l'Environnement.

Je ne serai pas long pour rappeler à quel point nos concitoyens souffrent de cette nuisance, qui est considérée comme la première nuisance lorsqu'on les interroge. C'est une véritable question de santé publique et beaucoup d'enquêtes médicales l'ont démontré.

Nous ne partons pas de rien, nous avons déjà travaillé au cours du précédent mandat, nous avons déjà élaboré un premier plan qui nous servira évidemment d'ossature pour répondre à la directive européenne de 2002 qui nous fait obligation d'élaborer ce P.P.B.E.

Nous avons établi, d'ores et déjà, une cartographie du volume routier, donc nous avons des éléments de base. L'objectif de ce nouveau plan est à la fois de faire le bilan du plan déjà adopté, de voir comment il a été mis en œuvre, quels résultats il a atteints, quels obstacles il a rencontrés et que nous devons donc dépasser et, en même temps, de prendre en compte un nouveau concept qui est énoncé dans cette directive, qui est la question des zones de calme sur laquelle nous avons commencé à travailler avec "Bruitparif".

Je vais répondre simplement aux différentes interventions de nos collègues et d'abord de Mme TISSOT, qui a présenté le vœu n° 9 souhaitant que les arrondissements soient clairement pris en compte dans l'élaboration de ce projet. Il est clair, et il n'y a vraiment aucun débat politique à avoir entre nous, que la question de bruit, on y répond par des politiques parisiennes, mais aussi par des mesures localisées au niveau des arrondissements. Je n'ai donc aucun problème avec ce vœu, je l'ai dit au cours de la 4e Commission ; cela faisait partie de ce que nous souhaitons faire. Puisque le groupe U.M.P.P.A. a souhaité le formaliser par un vœu, je n'ai pas de problème pour entériner cela.

En revanche, je dois vous dire que la demande que les 20 arrondissements soient représentés à l'Observatoire du bruit pose un problème assez compliqué. Cet observatoire, comme je l'ai dit en 4e Commission, est composé de multiples interlocuteurs, de différentes institutions, de l'Etat, de la Région, etc. Ajouter les mairies d'arrondissement veut dire tout d'un coup que la Ville de Paris n'est plus représentée par un seul représentant, mais par 21. Cela modifie évidemment complètement la façon de travailler.

Je suis d'accord pour trouver une solution qui aille dans le sens de cette proposition, mais l'idée que dans chacune des réunions on invite les 20 mairies d'arrondissement ne me paraît pas pouvoir fonctionner.

A l'intervention de M. MENGUY, répondra en partie François DAGNAUD sur la question des colonnes de verre ; je le laisserai présenter le vœu n° 7 bis.

En ce qui concerne l'héliport - on est vraiment dans l'inverse de la zone de calme, on est vraiment dans le concentré de nuisances sonores pour nos concitoyens -, nous avons d'ores et déjà adopté un vœu il y a quelques mois concernant la position de la Ville de Paris sur les nuisances liées à l'héliport.

Vous proposez d'élargir la problématique au niveau de l'agglomération et c'est un ajout qui peut être intéressant. Je ne suis pas en désaccord avec l'idée, mais comme nous l'avons déjà évoqué en 4e Commission là aussi, je vous propose de modifier votre second alinéa, de façon à bien préciser les choses, pour ne pas qu'il y ait d'ambiguïté sur ce que nous souhaitons faire car notamment le terme "promouvoir", qui est dans votre texte, pourrait laisser entendre - mais visiblement, ce n'est pas votre souhait, donc tant mieux que nous clarifions les choses - que l'on voudrait, malgré tout, promouvoir le développement des vols hélicoptères sur l'agglomération.

Je vous propose donc la formulation suivante : "Se concentrer dans le cadre de la métropole parisienne pour définir une stratégie de réduction des vols et une meilleure répartition du trafic donnant priorité aux vols de service public et en particulier aux vols sanitaires", aller ainsi dans le sens d'une réduction globale mais aussi d'une meilleure répartition, ce qui est votre souhait.

On ne peut évidemment qu'être favorables à ce que les choses soient mieux intégrées au niveau territorial, de façon plus intelligente, y compris parce que cela peut contribuer à diminuer des vols inutiles.

En ce qui concerne le vœu n° 10 présenté par Mme BACHE, nous présentons un vœu n° 10 bis de l'Exécutif pour aller dans le même sens.

Le sujet évoqué est important. Il est clair que la question du bruit pose des problèmes en termes de nuisance, différents des autres pollutions.

Globalement, lorsqu'on regarde la pollution de l'air, si on augmente le niveau de la pollution, on voit bien que les conséquences sont néfastes automatiquement.

Avec le bruit, on peut assister à des situations paradoxales : la diminution d'un bruit de fond peut finalement entraîner des effets pervers, à savoir que des pointes de bruit deviennent plus nocives.

C'est ce que votre vœu souligne quant à l'isolation phonique des logements, l'isolation par rapport à l'extérieur peut aboutir à ce que les bruits de voisinage apparaissent plus importants.

Il faut travailler sur cette question, c'est le sens du vœu que nous présentons. Je ne prétends pas que c'est simple parce que c'est une question qui entraîne, en ce qui concerne l'organisation des logements, des conséquences qui peuvent être très lourdes d'un point de vue financier.

Nous proposons d'y travailler avec l'ensemble des acteurs, y compris avec les professionnels de façon à regarder quelles réponses peuvent être apportées, testées, généralisées éventuellement, pas seulement sur les logements sociaux mais aussi sur les logements privés pour contribuer à atténuer les conséquences que pourrait avoir l'isolation phonique extérieure sur les bruits de voisinage.

Voilà ce que je souhaitais dire en réponse à ces propositions.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci, Denis BAUPIN.

M. François DAGNAUD a la parole.

M. François DAGNAUD, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

En réponse à l'intervention de notre collègue Jean-Baptiste MENGUY, je voulais d'abord saluer la convergence qu'il a très bien exprimée avec les orientations qui sont celles de la majorité municipale ; de ce point de vue, je me réjouis que les élus du 15e arrondissement partagent cette volonté.

Si j'ai été amené à proposer le vœu n° 7 bis en substitution du vœu n° 7, c'est simplement en constatant que le vœu initial, quelles que soient les qualités de sa démarche, manquait à la fois d'ambition et de précision.

Il manquait d'ambition puisqu'il appelle en l'état simplement à des études. Or, nous n'en sommes déjà plus au stade des études, je veux être au stade des réalisations et donc, en l'occurrence, des engagements à réaliser.

300 colonnes à verre seront réalisées sur la mandature. C'est ce que permet le P.I.P.P. et c'est cette décision que le vœu n° 7 bis permet de faire acter. C'est une avancée tout à fait significative, permettant de répondre favorablement aux demandes, y compris à celles émanant du 15e arrondissement.

Manque d'ambition mais également manque de précision s'agissant du vœu initial déposé par nos collègues de l'U.M.P.P.A. puisque je crois qu'il est important de savoir localiser, en tout cas de fixer les critères de localisation de l'implantation de ces 300 colonnes à verre enterrées. En l'occurrence, je veux préciser qu'elles le seront, dans le cadre des opérations d'aménagement urbain et dans le cadre des opérations de voirie.

Manque de précision enfin quant aux méthodologies utilisées, en l'occurrence je veux qu'il soit précisé clairement que les colonnes à verre enterrées seront implantées dans le cadre d'une large concertation avec les mairies d'arrondissement.

Sur ces trois points fondamentaux : 300 colonnes à verre enterrées sur la mandature, sur les opérations d'aménagement urbain et de voirie et dans le cadre d'un dialogue et d'une concertation avec les mairies d'arrondissement, le vœu n° 7 bis apporte une valeur ajoutée incontestable par rapport au vœu initial déposé par l'opposition.

J'appelle l'U.M.P.P.A. à retirer son vœu au profit du vœu n° 7 bis.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci, François DAGNAUD.

Est-ce que le vœu n° 7 est maintenu compte tenu de la proposition de l'Exécutif ?

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Compte tenu des propositions, nous retirons le vœu n° 7.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2008, V. 223).

Votre avis sur le vœu référencé n° 8 déposé par le groupe U.M.P.P.A. ?

M. Denis BAUPIN, adjoint, rapporteur. - Amendé oralement.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu ainsi amendé oralement, assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2008, V. 224).

Votre avis sur le vœu référencé n° 9 déposé par le groupe U.M.P.P.A. ?

M. Denis BAUPIN, adjoint, rapporteur. - Je l'avais évoqué tout à l'heure, avis favorable.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2008, V. 225).

En réponse au vœu n° 10, l'Exécutif a déposé le vœu n° 10 bis.

Est-ce que le vœu n° 10 est maintenu, Madame BACHE ?

Mme Marinette BACHE. - Non.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2008, V. 226).

Je mets à présent aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 102.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DEVE 102).

Vœu déposé par M. Yves CONTASSOT et le groupe "Les Verts" relatif aux communiqués de presse de M. le Maire de Paris.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Je vous indique que le vœu référencé n° 11 dans le fascicule a été retiré.

2008, DPE 70 - Avis sur le rapport annuel 2007 du Maire de Paris sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets à Paris.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DPE 70. Il s'agit d'un avis sur le rapport annuel 2007 du Maire de Paris sur le prix et la qualité des services publics d'élimination des déchets à Paris.

Je donne la parole à M. CONTASSOT qui s'est inscrit.

M. Yves CONTASSOT. - Traditionnellement, un peu avant cette période, en complément ou à côté de ce rapport, sont diffusés les résultats de l'Observatoire sur la satisfaction des Parisiens en matière de déchets et de propreté.

Ma question est : est-ce que ces résultats seront diffusés ? Si oui, quand ?

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - M. François DAGNAUD a la parole.

M. François DAGNAUD, adjoint, au nom de la 4e Commission. - Tous les éléments utiles au débat public seront diffusés en temps voulu, dès lors qu'ils seront en état de l'être, c'est-à-dire après validation des éléments de méthodologie qui permettent non pas d'en faire un sujet de polémique mais un outil de travail et quelque chose d'utile.

J'en profite pour indiquer que nous avons engagé, largement maintenant, les concertations localisées tripartites dans les arrondissements, qui associent à la fois les représentants du personnel, ceux de l'administration et les élus d'arrondissement. C'est la première fois que ce travail est engagé dans cette configuration, cela apporte une vraie valeur ajoutée à ce qui a pu être fait jusqu'à présent. C'est dans la finalisation de ce travail que pourront être appréciés les éléments de satisfaction et les éléments sur lesquels nous savons qu'il nous reste à progresser.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 70.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DPE 70).

2008, DPE 73 - Fixation, à compter du 1er janvier 2009, du mode de calcul et des tarifs de la redevance spéciale d'enlèvement des déchets non ménagers.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Le projet de délibération DPE 73 porte sur la fixation à compter du 1er janvier 2009 du mode de calcul des tarifs de la redevance spéciale d'enlèvement des déchets non ménagers.

Monsieur CONTASSOT, vous avez la parole.

M. Yves CONTASSOT. - Ce projet de délibération nous pose quelques questions.

Lorsqu'on regarde bien le dispositif, on arrive, et je pense que ce n'est pas volontaire évidemment, à une espèce de contradiction dans la mesure où, plus on va jeter des déchets dans le bac vert, déchets non triés, et moins cela va coûter cher.

Le premier litre est à quatre euros et le dernier à deux euros. Par rapport à l'objectif initial qui est d'inciter au tri, un arrêté municipal a été pris en la matière, il semble que techniquement, le dispositif n'est pas forcément le plus adapté, d'autant qu'on arrive à avoir une tarification identique pour les déchets triés et non triés, ce qui pose problème car le prix de revient n'est pas le même.

Un problème est récurrent sur lequel il faudra bien qu'on arrive à autre chose qu'à un statu quo : c'est l'exonération des métiers de bouche.

Aujourd'hui rien ne justifie de maintenir cette exonération qui avait été prise pour des raisons démagogiques par la Droite il y a de nombreuses années. Il n'y a aucune raison qu'une corporation bénéficie d'une exonération alors que ce n'est pas forcément celle qui est dans la plus grande situation de fragilité en la matière.

Nous souhaiterions le report de cette délibération pour avoir le temps qu'elle soit adaptée à ces questions, faute de quoi nous serions amenés à nous abstenir.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Monsieur DAGNAUD, vous avez la parole.

M. François DAGNAUD, adjoint, au nom de la 4e Commission. - Je veux évidemment confirmer l'engagement résolu de l'Exécutif et de l'adjoint que je suis sur la mise en application du Plan de prévention des déchets qui est un fondamental de l'action que je mène.

Je voulais rappeler à Yves CONTASSOT, intervenant au nom du groupe "Les Verts", que je n'ai pas souhaité opérer de rupture brutale sur le sujet avec la politique menée par mon prédécesseur et qu'en l'occurrence, sur les deux points venant d'être évoqués par le porte-parole du groupe "Les Verts", nous sommes totalement restés dans la continuité - avons-nous eu tort ? -, mais cela a été notre choix, de ce qui a été rapporté par mon prédécesseur en 2007.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci.

Monsieur CONTASSOT, vous avez la parole.

M. Yves CONTASSOT. - Il y a des limites à la mauvaise fois.

Les arbitrages sont rendus et les adjoints sont tenus par les arbitrages, les groupes, certainement pas. Nous avons demandé à l'époque des modifications en tant que groupe. Nous restons fidèles à ce que nous avons dit et c'est pourquoi nous nous abstiendrons.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 73.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DPE 73).

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la biodiversité agricole et alimentaire.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Nous allons examiner en 4e Commission le vœu référencé n° 12 qui ne se rattache à aucun projet de délibération. Il s'agit d'un vœu relatif à la biodiversité agricole et alimentaire. Il est déposé par le groupe "Les Verts".

La parole est à M. BAUPIN.

M. Denis BAUPIN, adjoint. - Il s'agit d'un vœu portant sur la défense de la biodiversité. Nous relayons au travers de ce vœu une campagne qui est aujourd'hui lancée et qui va complètement dans le sens de ce qu'exprime le Grenelle de l'environnement en matière de biodiversité, mais que nous souhaitons voir traduite par des protections pour les agriculteurs.

Si nous voulons que la biodiversité soit protégée, encore faut-il protéger les semences. La volonté qui a été émise par des collectifs d'associations, d'agriculteurs, de jardiniers, est de faire en sorte que le droit de conserver, d'utiliser, d'échanger et de vendre les semences et/ou du matériel de multiplication qui soit reproduit à la ferme sur son territoire soit garanti.

Il existe un traité pour cela : le T.I.R.P.A. - Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'agriculture et l'alimentation - et nous souhaitons que la Ville de Paris soutienne la transcription de ce traité dans la législation nationale. Nous sommes concernés puisque sur le territoire parisien, nous avons la capacité, au travers de nos espaces verts et des jardins partagés de pouvoir soutenir le développement de la biodiversité. C'est la raison pour laquelle, avec Fabienne GIBOUDEAUX, nous avons transmis à l'ensemble de nos collègues des semences qui nous avaient été remises par ce collectif au lendemain d'une réunion qui s'était tenue en mairie du 2e arrondissement et qui nous avait permis de montrer le soutien large à cette initiative.

Je vous invite évidemment à voter unanimement ce vœu.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Je donne la parole à Mme GIBOUDEAUX.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe. - Ce vœu va dans le sens de l'engagement de notre Ville pour la préservation de la biodiversité, qui se concrétise au travers des actions qu'elle mène au quotidien pour la gestion écologique des espaces verts et aussi l'encouragement des associations et des jardins partagés à avoir de meilleures pratiques.

Cet engagement a fait aussi l'objet de la signature de la Charte régionale de la biodiversité en mars 2004.

Pour toutes ces raisons, je donne un avis favorable à ce vœu.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2008, V. 227).

2008, PP 97 - Décision modificative n° 2 du budget spécial de la Préfecture de police pour 2008.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Nous passons à la 5e Commission et nous allons examiner le projet de délibération PP 97. Il s'agit de la décision modificative n° 2 du budget spécial de la Préfecture de police pour 2008.

Je donne la parole à M. GOUJON.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

A la section d'investissement, j'ai noté, s'agissant des crédits de paiement, que 3 millions sont supprimés du budget 2008. Le motif invoqué est l'infirmité de consultations ayant entraîné des retards dans le calendrier d'exécution de certaines opérations.

Je souhaiterais que M. le Préfet de police nous précise quels sont les chantiers concernant les bâtiments de la Brigade des sapeurs-pompiers qui ont ainsi pris du retard. Il serait souhaitable de savoir, pour chacun des casernes concernés, de quelle durée sera ce retard.

En ce qui concerne la situation de la section de fonctionnement, les transferts de crédit en provenance des chapitres 921 sur la sécurité et salubrité publique et 938 sur les dépenses imprévues, destinés à deux articles du chapitre 920 - services généraux des administrations publiques locales - dont le financement, je le souligne, incombe à la Ville de Paris, sont une nouvelle fois l'illustration que celle-ci ne donne toujours pas à la Préfecture de police les moyens nécessaires pour faire face à ses dépenses obligatoires.

En effet, le chapitre 920 a reçu 5.447.000 euros des deux autres chapitres. Quelles sont les raisons de ces transferts de crédits ? En premier lieu, sur cette somme, 4 millions ont servi à abonder les lignes de rémunération des personnels de deux articles du chapitre 920 de la façon suivante : 1.250.000 euros positionnés sur l'article 920-200, administration générale, et 2.800.000 euros, positionnés à l'article 920-27, où sont notamment imputées les dépenses relatives aux fourrières et aux sociétés d'enlèvement de véhicules.

Je m'interroge donc sur le montant très élevé de ces transferts, comme je l'avais d'ailleurs fait l'année dernière lors de l'examen de la D.M. 2. Dans la D.M. 2 de 2006, d'ailleurs, les crédits en provenance du chapitre 921 destinés à couvrir les dépenses de personnel au chapitre 920 s'élevaient seulement à 2.500.000 euros, et lors de la D.M. 2 de 2007, j'avais fait remarquer à notre assemblée que le montant de ces transferts avait pratiquement doublé, puisqu'il s'élevait en 2007 à 4.800.000 euros.

J'avais raison de me poser cette question, car lors de l'examen du compte administratif de 2007, dans les semaines ayant suivi l'adoption de la D.M. 2, la quasi-totalité des 2.500.000 euros supplémentaires destinés à faire face aux dépenses de personnel a été transféré au sein de cet article, sur la ligne budgétaire servant à payer les sociétés d'enlèvement de véhicules.

Il y a donc fort à parier que cette année, nous soyons dans une configuration identique car les crédits provenant du chapitre 921 ne vont abonder qu'à hauteur de 500.000 euros la ligne utilisée pour payer les sociétés d'enlèvement de véhicules.

Or, les crédits prévus à cet effet au budget spécial primitif de 2008 s'élèvent à 13 millions, alors même qu'il a été dépensé sur cette ligne, en 2007, la somme de 14.700.000 euros, soit une somme supérieure. A volume constant du nombre d'enlèvements de véhicules, ces 500.000 euros supplémentaires ne permettront pas à la Préfecture de police de payer toutes les factures relatives à cette activité. Il manquera grosso modo 1.230.000 euros.

Une autre dépense obligatoire n'a pas été budgétée à la hauteur voulue dans le budget spécial primitif ; il s'agit des locations immobilières. Il a en effet été nécessaire, dans cette D.M. 2, d'ajouter 531.000 euros. Sur la ligne budgétaire figurant à l'article 927, police administrative, intitulée charges diverses de la gestion courante, alors qu'en 2007, aucun crédit n'y figurait, il a été inscrit 900.000 euros dans le budget primitif, et à l'occasion de cette D.M. 266.000 euros supplémentaires en provenance du chapitre 938 et du chapitre 921 pour 172.000 euros. Il nous est indiqué que cet argent doit servir "à financer des dossiers de contentieux". Cela veut donc dire que le budget spécial va disposer de 1.166.000 euros pour les dossiers de contentieux. Cette somme paraît assez énorme. Je souhaiterais que M. le Préfet de police nous précise quels types de dossiers de contentieux sont réglés sur cet article pour nécessiter un tel montant de crédits. Enfin, les 550.000 euros du chapitre 938, dépenses imprévues, n'ont pas été utilisés comme c'était le cas avant 2007.

En effet, l'essentiel de cette dotation était traditionnellement utilisée lors de la D.M. 2 pour couvrir les admissions en non-valeur réclamées par la Recette générale des finances et les remises gracieuses accordées par la Préfecture de police aux Parisiens dans le besoin et la difficulté. Or, il nous est indiqué que cette somme a été transférée à l'article 920-27, police administrative, afin d'abonder trois lignes budgétaires, 356.000 euros pour alimenter la ligne concernant les locations immobilières, 100.000 euros pour couvrir les A.N.V. et les remises gracieuses, les 94.000 euros restants ayant été positionnés sur la ligne charges diverses de la gestion courante afin, comme nous l'avons vu précédemment, de financer les dossiers de contentieux.

Déjà, en 2007, sur les crédits du chapitre 938, il n'avait été constaté que 158.000 euros pour les admissions en non-valeur et les remises gracieuses. Cette année, la somme n'est plus que de 100.000 euros, ce qui paraît évidemment fort peu puisque jusqu'en 2006, si on excepte 2005, la Préfecture de police dépensait en moyenne, à peu près 380.000 euros à ce titre par an. Cela veut-il dire qu'il n'y a plus de Parisiens dans le besoin ? J'en doute. Ou est-ce plutôt, et cela est sûrement la vraie raison, que la Préfecture de police est obligée d'utiliser la plus grande partie du chapitre 938 pour financer des dépenses obligatoires incombant à la Ville de Paris et que cette dernière refuse de financer ?

Je pense que cette solution est malheureusement la bonne.

Je conclus, pour dire que cette D.M. 2 permet de constater que pour financer des dépenses obligatoires incombant juridiquement à la Ville de Paris, la Préfecture de police, en cette fin d'année, a besoin de crédits supplémentaires s'élevant à près de 5.500.000 euros et qu'elle n'a pas obtenu un euro de plus de la Ville de Paris, puisque la participation reste inchangée.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Je vous demande vraiment de conclure.

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Tout à fait, pour vous dire que la démonstration est ainsi faite que la Ville ne respecte pas ses obligations financières vis-à-vis de la préfecture de police, et ce, depuis quelques années.

Une certitude, en tout cas, le produit attendu de la hausse massive des impôts décidée par le maire n'ira pas, cette année encore, aux dépenses de police.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - M. GOUJON a du mal à conclure.

Je donne la parole à M. Georges SARRE puis à M. le Représentant du Préfet de police.

M. Georges SARRE, adjoint, au nom de la 5^e Commission. - Madame la Maire, chers collègues, je dirai à M. GOUJON pour commencer que "plus on fait fort", "plus - pense-t-on - ça passe". Parce qu'oser dire en séance plénière que la Ville de Paris ne fait pas suffisamment d'efforts en direction de la Préfecture de police, permettez-moi de vous dire que c'est de l'audace, qui ne correspond à aucune réalité. D'ailleurs, je compte tout à fait sur l'intervention du Préfet de police pour rétablir les faits.

Mais, Monsieur GOUJON, je voudrais également vous dire que cette délibération présente, certes, une mesure à caractère technique, sans incidence financière, sur la participation de la Ville au budget spécial de la P.P. puisqu'il s'agit de reventiler des crédits d'une ligne à l'autre.

Toutefois, j'ai déjà fait savoir aux services du Préfet de police que ce genre de délibérations, qui ne sont pas inhabituelles, m'interroge. Avec l'adjoint au Maire chargé des finances, nous avons demandé à M. le Préfet de police d'améliorer la lisibilité et la pertinence du budget au moment même du vote du budget primitif, afin de limiter ce genre de délibérations ex post.

Une présentation du budget spécial de la P.P. en mode LOLF devrait y contribuer. Nous l'attendons, Monsieur le Préfet, avec impatience. J'ai aussi demandé des indicateurs d'utilisation et de résultats pour les A.S.P. car on ne peut se satisfaire de budgéter des dépenses de personnel A.S.P. en budget primitif et de réaffecter ces fonds à d'autres objets en cours d'année. D'abord parce que la Ville doit pouvoir s'engager financièrement en toute visibilité sur ses priorités, ensuite parce que ces mesures dites techniques traduisent un problème de recrutement des A.S.P. qui ne peut pas ne pas avoir d'impact sur le service rendu aux usagers.

Il se trouve qu'une réunion a lieu vendredi, à la Préfecture de Police pour parler des A.S.P. Je reformulerai, entre autres, ces réflexions et ces demandes. Nous aurons encore beaucoup de travail à faire en concertation avec la P.P. sur le budget spécial. Le Préfet de police y est prêt, il nous l'a confirmé. C'est donc dans l'esprit partenarial loyal et exigeant qui est le nôtre que nous devons avancer sur ce dossier comme sur les autres.

Je donne donc avec toutes les réserves que j'ai exprimées un avis favorable à ce projet de délibération, et je remercie de leur vigilance les conseillers de Paris qui se sont le plus souvent manifestés sur ces questions toujours très importantes.

Voilà, Madame la Maire, ce que je souhaitais dire sur ce sujet.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à M. le Représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Si l'on demande à un service public, soucieux de servir les Parisiens, s'il souhaite davantage de moyens, la réponse sera assez logique comme l'ensemble des services qui ont à cœur, de rendre, d'agir et évidemment d'augmenter leurs moyens de déploiement.

Les modifications qui sont proposées cette année concernent, comme les années précédentes, des opérations d'ordre relativement importantes mais classiques. Effectivement, il s'agit d'équilibrer les lignes en excédent avec celles qui se révèlent insuffisamment dotées, notamment en raison de plusieurs facteurs.

Sur la section d'investissement, 3 millions d'euros ne sont pas budgétés. Le Préfet de police a déjà rendu compte lors des précédents débats du problème de l'annulation du concours de Masséna pour un vice de procédure. Cela explique une partie importante du report, et deux autres marchés infructueux sur un centre de secours de plaisance en couronne expliquent également ce retard. Mais cela sera seulement reporté sur les années ultérieures.

S'agissant des redéploiements de loyers, les hausses salariales intégrées au fil du temps sur les salaires, sur les traitements des fonctionnaires, justifient les abondements et il y a donc là le virement en provenance de la ligne qui est celle des A.S.P. Ligne qui pour l'instant a été excédentaire en raison de postes non pourvus et de départs supplémentaires par rapport à ce qui était prévu. Mais ce matin même dans la presse paraît l'annonce de l'ouverture d'un concours pour recruter 250 A.S.P. Je pense que nous aurons la matière pour renouveler le nombre d'A.S.P. disponibles sur la voie publique dans les arrondissements, de nature à répondre aux interrogations de la Ville par rapport à l'augmentation de l'activité de répression du stationnement payant.

Je confirme que vendredi nous avons une réflexion conjointe pour essayer d'améliorer le taux de respect du stationnement payant, même s'il est évidemment exclu que la Préfecture de police impose des quotas de verbalisation car ce n'est pas la manière de gérer un service public.

Sur la question posée par M. le député GOJJON sur les admissions en non-valeur et les contentieux, il n'y a pas de caractère anormal dans ce montant, ce sont des conflits assez classiques qui ont été notés.

Voilà ce que je pouvais vous dire.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Représentant du Préfet de police.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération PP 97.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, PP 97).

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés à M. le Préfet de police relatif à la réouverture de l'unité de police de quartier Beaugrenelle.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Nous examinons à présent en 5e Commission le vœu n° 13, relatif à la réouverture de l'unité de police de quartier à Beaugrenelle, qui a été déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, et s'adresse au Préfet de police mais M. SARRE prendra également la parole.

Mais en attendant, je donne la parole à Gilles ALAYRAC.

M. Gilles ALAYRAC. - Merci, Madame la Maire.

Je voudrais vous dire, Monsieur le Préfet de police, que ce vœu a été voté à l'unanimité par le Conseil du 15e arrondissement. Très rapidement, il faut avoir tous en tête les engagements que la Ville de Paris et vous-même, Préfecture de police, avez pris auprès des habitants du quartier de Beaugrenelle, il y a trois ans, qui consistaient à acter le déménagement de l'antenne de police de quartier qui se trouvait rue Linois, vers la rue Balard. Mais en même temps, l'engagement a été pris vis-à-vis des habitants de réintégrer ensuite l'unité de police de quartier dans Beaugrenelle.

Ces engagements, me semble-t-il, doivent être tenus, d'abord parce qu'il s'agit du respect de la parole donnée vis-à-vis de nos concitoyens, mais aussi parce qu'il y a une justification à ce que l'unité de police de quartier rouvre à Beaugrenelle, pour trois raisons.

La première raison, c'est l'ouverture prochaine d'un centre commercial qui va drainer dans ce quartier des consommateurs, sans doute nombreux, nous l'espérons. Il y a donc effectivement nécessité de la présence de la police. La deuxième raison, c'est que ce quartier est déjà très densément peuplé et la troisième raison, c'est qu'il y a toujours eu dans ce quartier des problèmes de délinquance, qui d'ailleurs justifient aujourd'hui la présence d'un club de prévention dans ce quartier. Pour ces trois raisons, nous souhaitons la réouverture d'une antenne de police de quartier à Beaugrenelle.

Je rajouterai, Monsieur le Préfet, que votre annonce lors du conseil de prévention et de sécurité du 15e arrondissement, il y a quinze jours, d'affecter vingt policiers supplémentaires dans le 15e arrondissement, qui forcément nous réjouit tous, nous permet d'être confiants sur ce dossier et sur les engagements que vous prendrez.

Merci de votre réponse.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci, Monsieur ALAYRAC.

Monsieur le Représentant du Préfet de police, vous avez la parole.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Les travaux du quartier de Beaugrenelle ont effectivement nécessité le déménagement dans de nouveaux locaux de l'antenne de police de quartier qui était implantée. Plus spacieux et situés dans un quartier en renouvellement urbain dans lequel ils ont fait la preuve de leur utilité, les locaux de Balard conviennent parfaitement à l'accueil du public. Il est d'abord proposé de pérenniser l'U.P.Q. de Balard.

Pour être précis, s'agissant des engagements de la Préfecture de Police vis-à-vis du secteur de Beaugrenelle, la sécurisation fidélisée par la police de quartier sera maintenue. En outre, la base de projection des policiers de quartier sera réinstallée sur le site, comme l'a dit le Préfet, à la condition que le gestionnaire de l'ensemble immobilier mette gratuitement à disposition les locaux. Cette solution se traduira par un nombre accru de patrouilles traversant le quartier, y compris au départ et à l'arrivée dans les locaux.

Afin de préserver le service public de proximité, attendu en priorité par les habitants, à savoir le niveau effectif de présence sur la voie publique, l'accueil du public pour le dépôt de plaintes et les doléances continuera de s'effectuer au commissariat central, qui se situe au coeur de l'arrondissement, à proximité des services municipaux.

L'ouverture d'un troisième lieu d'accueil du public dans l'arrondissement entraînerait en effet à défaut une diminution du nombre de patrouilles. Ce n'est jamais en elle-même une implantation immobilière, il faut se le rappeler, qui permet de prévenir ou de réduire la délinquance, mais bien la présence au bon endroit et au bon moment des services de police ou encore le travail d'investigation.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Monsieur SARRE, vous avez la parole.

M. Georges SARRE, adjoint. - Madame la Maire, comme j'ai eu l'occasion de le rappeler lors de la dernière séance du Conseil, je suis partisan d'une police proche des citoyennes et des citoyens. Toute action permettant de renforcer à Paris la police au service des citoyens, répondant au quotidien à une demande sociale de sécurité, mérite naturellement d'être soutenue.

Considérant que la réouverture de cette unité de police de quartier dans le 15e arrondissement entre dans cette démarche, je vous demande, Mesdames et Messieurs, chers collègues, de voter ce vœu.

Je tiens à rappeler qu'une demande similaire a été adressée au Préfet de police par le Conseil de Paris à l'initiative de Daniel VAILLANT et de Ian BROSSAT lors de la dernière séance du Conseil de Paris.

Je suis intervenu aussi auprès du Préfet de police pour appuyer une demande d'U.P.Q. dans le quartier des Olympiades du 13e arrondissement de Paris.

Si le projet de réouverture de cette U.P.Q. dans le 15e arrondissement doit faire l'objet de toute votre attention, Monsieur le Préfet de police, il en va de même des autres arrondissements.

Je finirai en rappelant que l'une des raisons d'être d'une U.P.Q. est de pouvoir recueillir les plaintes des administrés ; naturellement je n' imagine pas qu'il puisse en être autrement.

Je vous remercie.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - La parole est à M. GOUJON pour une explication de vote.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Puisque le vœu de M. ALAYRAC vient un peu en contradiction, en concurrence en tout cas, avec la réponse de M. SARRE car il demande d'autres ouvertures d'U.P.Q., nous l'avons voté en Conseil d'arrondissement, simplement je voudrais dire que nous sommes extrêmement satisfaits de la position du Préfet de police.

Au lieu d'avoir un seul local de police, nous en avons deux, un sur Balard et un sur Beaugrenelle, ce qui n'était absolument pas prévu au départ, nous l'en remercions comme nous le remercions d'avoir annoncé, lors du Comité de sécurité du 15e arrondissement, l'affectation de 20 gardiens de la paix supplémentaires pour l'ilotage dans les quartiers sensibles de cet arrondissement et la mise en place d'une demi-douzaine de dispositifs de vidéo protection supplémentaires, comme la mairie du 15e arrondissement l'avait demandé.

Ce sont donc des avancées très importantes pour la sécurité du 15e arrondissement qui permettront de renforcer la baisse de la délinquance déjà très importante dans cet arrondissement.

Je souhaite également que la Ville, pour faire bonne mesure, tienne les engagements annoncés lors de ce Conseil, notamment la mise en place d'une équipe de correspondants de nuit sur les six qui seront créés prochainement par la Mairie de Paris, et aussi bien sûr des dispositifs de vidéo surveillance dans les ensembles immobiliers sensibles à l'initiative des bailleurs sociaux.

Je vous remercie.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Votre avis sur le vœu n° 13, vous le votez ?

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Oui.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Un mot avant de mettre le vœu aux voix parce que j'ai suivi cette affaire.

Lorsque l'unité de police de quartier a déménagé provisoirement, nous avons vraiment, comme l'a rappelé Gilles ALAYRAC, pris l'engagement et obtenu des exploitants, notamment du centre commercial de Beaugrenelle, que des conditions soient vraiment réunies pour que cette unité revienne à sa place parce qu'elle est utile à cet endroit.

J'insiste parce qu'il y a eu de nombreuses rumeurs colportées par je ne sais qui, laissant à penser que la Ville de Paris ne serait plus aussi intéressée par l'ouverture de cette unité de police de quartier.

Par la parole notamment du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés et par la parole de l'adjoint en charge des questions de sécurité et de prévention ainsi que par ma parole, nous réaffirmons notre volonté de voir cette unité de police de quartier réouvrir dans un quartier qui en a bien besoin.

Chacun saura ainsi que les rumeurs infondées laissant entendre que la Ville de Paris n'était pas attentive à cette ouverture n'étaient que de fausses rumeurs.

On en reparlera, je pense que le point que nous venons de faire aujourd'hui est important pour que la population soit éclairée sur qui défend quoi.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Je demande l'application du règlement intérieur.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Vous avez déjà donné une explication de vote.

Normalement non, mais comme je suis quelqu'un de poli et conscient que le débat doit exister, je vous redonne la parole pour une minute.

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - C'est simplement l'application du règlement intérieur, cela n'a rien à voir avec une éventuelle courtoisie de votre part.

Je dirai tout d'abord que la Préfecture de police va bien au-delà de ses engagements et sur une demande qui est celle de la mairie du 15^e arrondissement puisque nous avons deux locaux de police, et qu'il y aura dans chacun de ces locaux de police des unités qui patrouilleront dans les deux secteurs, aussi sensibles l'un que l'autre que sont Beaugrenelle et Balard et que nous avons satisfaction sur ce point, bien au-delà.

Je précise qu'il faut néanmoins que la Ville de Paris attribue des locaux dans de bonnes conditions et notamment de gratuité pour que cette unité de police puisse s'implanter.

Il faut que la Ville fasse un effort en matière de sécurité.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu présenté par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est donc adopté. (2008, V. 228).

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés à M. le Préfet de police relatif aux conditions d'accueil du public dans le futur centre de réception des demandeurs d'asile du 88-94, boulevard Ney.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Nous allons maintenant examiner le vœu référencé n° 14 relatif au futur centre de réception des demandeurs d'asile du 88-94, boulevard Ney déposé par la majorité du Conseil du 18^e arrondissement.

Ce vœu s'adresse à M. le Préfet de police.

Madame Claudine BOUYGUES, vous avez la parole.

Mme Claudine BOUYGUES. - Vous venez de préciser qu'effectivement, ce vœu déposé par Daniel VAILLANT et les membres du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés avait été adopté par le Conseil du 18^e arrondissement.

Jusqu'ici le centre de réception des demandeurs d'asile était installé au 218, rue d'Aubervilliers (18^e). Il doit déménager pour permettre l'arrivée du tramway T3.

Vous savez, parce que l'attention du Conseil de Paris et du Préfet de police avait été attirée au cours des précédentes mandatures, que le centre de rétention situé dans le 18^e arrondissement avait un mode de fonctionnement qui n'était pas satisfaisant, notamment par rapport à l'accueil du public, qui était reçu sans rendez-vous.

En effet, les demandeurs d'asile étaient souvent contraints de stationner en file d'attente une nuit entière sur la voie publique pour espérer avoir un rendez-vous le lendemain.

Ce centre doit donc déménager. La Préfecture de police a déposé une demande de permis de construire en vue de réinstaller cet équipement au 88-94, boulevard Ney.

Ce centre de réception des demandeurs d'asile hébergerait également un centre de réception des étudiants étrangers et le bureau des permis de conduire.

Le déménagement de ce centre et du bureau des permis de construire ont été demandés et décidés sans que les élus du 18^e arrondissement y soient associés. Cette emprise du 88-94, boulevard Ney se situe au coeur d'un quartier G.P.R.U. en pleine rénovation, à côté d'un lycée et des bâtiments du Ministère de la Défense qui sont provisoirement, du moins nous l'espérons, affectés à l'accueil des sans domiciles fixes dans le cadre du Plan grand froid.

Toutes ces raisons ont conduit le Conseil d'arrondissement à demander au Préfet de police de bien vouloir s'engager sur un accueil digne et décent des publics de ce centre de manière à empêcher, comme c'est déjà le cas, la constitution de files d'attente sur la voie publique et en particulier sur le boulevard Ney.

Je vous remercie.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame BOUYGUES.

Je donne la parole à M. le Représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Tout d'abord l'accueil des demandeurs d'asile étrangers par les services de la Préfecture pour l'instruction de leur dossier ne doit pas être perçu ou vécu comme une source de nuisances par les riverains, mais au contraire comme la manifestation des engagements républicains car la France, tant dans sa Constitution que dans ses engagements internationaux, reconnaît la protection due à ceux qui sont persécutés ailleurs dans le monde en raison de leur engagement pour la liberté.

A cet égard, il n'existe pas d'incompatibilité particulière entre l'implantation d'un bâtiment administratif dans un quartier en rénovation et la proximité d'un lycée, d'immeuble d'habitation ou d'un bâtiment affecté à l'accueil de sans domicile fixe.

Les demandeurs d'asile ne sont nullement un public violent ou difficile. Le déménagement du centre de réception des demandeurs d'asile de la rue d'Aubervilliers dans le 18^e arrondissement est lié à l'arrivée du tramway et aux opérations d'aménagement urbain conduites par la Ville.

Les services municipaux sont donc nécessairement et étroitement informés des paramètres du projet depuis l'origine.

Le site du boulevard Ney représente une excellente opportunité immobilière pour le service public.

Ils sauront regrouper plusieurs services actuellement épars dans diverses implantations et en période de difficulté budgétaire, toute rationalisation génératrice d'économie de moyens à long terme est sage et bienvenue, y compris notamment pour la partie du financement qui s'impute sur le budget spécial de la Préfecture de police.

Comme convenu avec le cabinet du Maire du 18^e arrondissement, une réunion de présentation des conditions immobilières de gestion des publics de cette opération sera prochainement organisée par mes services.

Comme une opération immobilière est toujours l'occasion d'évaluer et de repenser des conditions d'accueil, il a été demandé par le Préfet aux services chargés des affaires immobilières et de la police générale de particulièrement penser à la qualité de l'accueil, conformément aux engagements de la charte d'accueil du public.

Comme je précise que cette implantation ne sera pas livrée avant la fin 2009, nous avons un délai largement suffisant pour travailler cette question.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur le Représentant du Préfet de police.

La parole est à M. SARRE.

M. Georges SARRE, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, les orateurs ont présenté leurs vœux et, en le faisant, ils sont allés à l'essentiel.

Je regrette l'absence de concertation avec la mairie du 18e, mais j'entends qu'on va essayer de rattraper le retard. La leçon doit être la suivante : tout service public doit accueillir dignement le public. Votre vœu du 18e arrondissement, chers collègues, fait appel au bon sens et au respect de la personne humaine. C'est pourquoi je m'arrête là et donne un avis favorable.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur SARRE.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2008, V. 229).

Vœu déposé par Mme Brigitte KUSTER, M. Jérôme DUBUS et les élus du groupe U.M.P.P.A. relatif au dispositif "correspondants de nuit".
Vœu de l'Exécutif.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Nous passons à présent au vœu référencé n° 15 relatif au dispositif des correspondants de nuit qui a été déposé par le groupe U.M.P.P.A. et au vœu n° 15 bis de l'Exécutif.

Madame KUSTER, vous avez la parole.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Un vœu qui, j'espère, va recevoir l'accord de la majorité municipale, puisqu'il fait suite à des engagements non seulement du Maire de Paris, mais également de l'adjoint au Maire en charge de la sécurité, engagements qui consistaient à doubler le nombre des correspondants de nuit dans le cadre de la mandature 2008-2014 et engagements réitérés par M. le Maire lors des réunions de coordination des adjoints de la sécurité les 27 juin et 11 septembre derniers.

Dans le 17e, nous avons un manque de correspondants de nuit qui est dû à plusieurs raisons, que nous avons déjà évoqué lors de notre C.S.P.D.A. et qui fait l'objet d'ailleurs d'un axe prioritaire.

A partir du moment où la Ville de Paris s'est engagée dans le souhait de doubler ces correspondants, nous estimons que dans le secteur politique de la ville du 17e, et plus largement dans les Epinettes, des médiations locales sont nécessaires pour permettre une vie de quartier en bonne intelligence, notamment en soirée, lorsque les services publics et les commerces de proximité sont fermés.

Nous avons un autre événement dans ce secteur. Dans le cadre du G.P.R.U., nous avons une tour, la tour Emile Borel, qui va être détruite ; la population quitte progressivement cette tour et cet abandon progressif est source, évidemment, de troubles et d'inquiétudes. Par ailleurs, de lourds travaux vont s'engager et cela exacerbe, évidemment, le sentiment d'isolement et d'insécurité de la population qui habite aux abords et dans la tour Emile Borel.

Dans le souci qui, je pense, est partagé sur tous les bancs de cette Assemblée, nous souhaiterions que le Maire de Paris mette en place dans les meilleurs délais, ainsi qu'il s'y était engagé, des correspondants de nuit, particulièrement dans le 17e, sur le secteur Pouchet.

Je vous remercie.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci.

Monsieur Georges SARRE, vous avez la parole.

M. Georges SARRE, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Le vœu que vient de présenter la Maire du 17e arrondissement me donne l'occasion de saluer le travail remarquable des correspondants de nuit, ainsi que le choix du Maire de Paris qui, en leur donnant le statut de fonctionnaires, assure leur stabilité professionnelle et, bien entendu, leur bonne formation.

Ce nouveau service public de proximité, créé en 2004, permet d'assurer chaque soir une mission de veille, de médiation et de prévention des nuisances et des incivilités dans six arrondissements parisiens.

Je tiens à réaffirmer la détermination qui est la nôtre de tenir l'ambitieux programme du Maire de Paris : doubler le dispositif d'ici 2013.

Tout ne pourra pas être fait en 2009. Le programme va se développer sur cinq ans.

En 2009, il y aura des avancées dans le cadre budgétaire qui sera voté en décembre, conformément aux engagements du Maire de Paris.

Je prends note de votre souhait aujourd'hui. Les correspondants de nuit font décidément l'unanimité et on ne peut que se féliciter du fait que l'U.M.P., elle aussi, plébiscite la politique municipale.

Le quartier porte Pouchet, inscrit en politique de la ville, va profondément, comme vous venez de le dire, être transformé dans les prochaines années par le grand projet de renouvellement urbain.

La tour Borel, située au bord du périphérique, va effectivement être détruite pour être réhabilitée après le relogement de l'ensemble de ses résidents. De nouveaux logements, dont une forte part de logements sociaux, vont être construits dans le cadre agréable de la rue Pierre Rebière. A plus long terme, ce sont la porte Pouchet et l'avenue de la porte de Saint-Ouen qui seront également réaménagées.

La Ville est donc très attentive à ce quartier et à mobiliser de forts moyens pour améliorer la qualité de vie de ses habitants. C'est pourquoi je vous propose d'adopter un vœu de l'Exécutif qui souligne l'utilité du dispositif des correspondants de nuit, les ambitions de la Ville de Paris et notre intention d'agir de manière cohérente et concertée plutôt qu'en réponse à des initiatives dispersées présentées au Conseil de Paris.

Si vous voulez bien, Madame le Maire et M. DUBUS, retirer votre vœu, nous nous retrouverions tous, majorité et opposition, sur celui de l'Exécutif, car il me semble que l'élaboration d'une politique de prévention et de sécurité rationnelle, donc opérationnelle, est notre souhait à tous.

Je vous remercie.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci, Monsieur SARRE.

Madame KUSTER, retirez-vous votre vœu ?

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17^e arrondissement. - Non, je ne le retire pas et je voudrais préciser à M. SARRE que ce n'est pas une demande qui date d'aujourd'hui ; elle a été inscrite dans le cadre du C.S.P.D.A., comme je l'ai rappelé dans mon intervention, en 2003. C'est une situation qui, à mon avis, se justifie d'autant plus que la manière dont vous avez décrit la situation sur ce secteur témoigne d'une méconnaissance du lieu, ce que je ne vous reproche pas, parce que vous ne pouvez pas connaître tous les territoires parisiens, Monsieur le Maire...

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Madame KUSTER, la question était : est-ce que vous retirez ou pas ?

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17^e arrondissement. - Oui, cela s'appelle une explication de vote.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Dans ce cas, c'est une minute.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17^e arrondissement. - Si vous ne m'interrompez pas, j'arriverai peut-être à finir ma minute !

(Protestations sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Quelle subtilité, toujours !

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17^e arrondissement. - Je disais, Monsieur le Maire, que ce secteur est particulièrement, pour l'instant, fragile ; vous avez fait une description des constructions rue Pierre-Rebière, cela ne remet pas en cause ce qui se passe à l'heure actuelle et le sentiment d'insécurité qui est flagrant dans ce secteur.

Bien évidemment, nous maintenons ce vœu.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2008, V. 230).

Vœu déposé par Mme Hélène BIDARD et les élus du groupe communiste relatif au devenir de la prison de la Santé.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Nous allons maintenant examiner le vœu référencé n° 16 relatif au devenir de la prison de la Santé. Il a été déposé par le groupe communiste.

Je donne la parole à Mme Hélène BIDARD.

Mme Hélène BIDARD. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, la prison de la Santé est dans un état catastrophique d'insalubrité - bien évidemment - et cela est à l'image de l'état des prisons en France, les personnels y dénoncent, en plus, la surpopulation et le manque de moyens humains.

Mais cette situation ne doit pas être le prétexte à une fermeture pure et simple de cette prison. Je vous le rappelle, la Santé est la dernière prison intra-muros à Paris et sa présence dans la Capitale est un véritable enjeu.

En effet, la question des transports et de l'accessibilité est fondamentale pour les familles, notamment les plus populaires, familles des prisonniers et des personnels.

Bien sûr, il serait nécessaire d'engager une grande réforme pénitentiaire pour rendre la prison plus humaine. Encore faudrait-il que la présomption d'innocence soit réaffirmée et garantie et que la détention provisoire soit rigoureusement limitée.

Nous vous alertons, Madame la Maire, chers collègues, sur les appétits immobiliers que déclenche l'emplacement de cette prison et sur, au contraire, le manque d'appétit qui semble émaner de la Garde des Sceaux pour l'avenir de cette maison d'arrêt.

Nous nous soucions donc de cette situation et c'est le sens de ce vœu. Cela ne nous empêche pas de penser que les politiques d'alternative à l'emprisonnement doivent être systématiquement privilégiées et que toute peine de prison devrait être accompagnée d'une formation liée à un projet global de réinsertion, mais c'est une autre histoire !

Merci.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci, Hélène BIDARD.

Je donne la parole à M. Georges SARRE.

M. Georges SARRE, adjoint. - Madame la Maire, chers collègues.

Oui, Madame, nous sommes très préoccupés par les conditions de vie difficiles à la maison d'arrêt de la Santé, et par son avenir incertain, que je souhaite voir éclairci le plus vite possible.

Aujourd'hui, le flou règne. Aucune information vraiment précise n'a été apportée par la directrice ou le directeur régional au cours de la dernière réunion de la Commission de surveillance des prisons, qui s'est tenue la semaine dernière, pour faire le bilan de la situation actuelle.

Nos questions sont restées sans réponses claires. Et une réunion au Ministère, heureusement, a été annoncée pour le 26 novembre. Je souhaite qu'elle soit positive. Je n'en suis pas vraiment convaincu.

Pour plusieurs raisons évidentes.

L'existence même de la prison de la Santé à Paris ne saurait être remise en cause. La maison d'arrêt de la Santé doit donc être maintenue. Par conséquent, il faut la rénover. Or, le projet de construction qui était envisagé a été purement et simplement annulé ces derniers jours. C'est essentiel pour une bonne administration de la justice. Ainsi, la prison de la Santé rénovée dans Paris permettrait :

- d'améliorer les conditions de détention et de maintenir l'accueil des familles des détenus ;
- d'assurer une meilleure réinsertion des détenus par des mesures d'aménagement de peine ;
- de faciliter le transport par la Préfectures de police des détenus vers le T.G.I. et la Cour d'assises de Paris ;
- de garantir et d'améliorer la permanence des soins médicaux.

Sans prison à Paris, la situation serait au contraire pire que ce qu'elle est aujourd'hui.

J'ai rappelé, au nom de la Municipalité, lors de cette réunion, les points essentiels qui concernent la Ville de Paris et, bien entendu, l'ensemble de la mission de surveillance de la prison de la Santé. Nous sommes d'ailleurs convenus que la suppression de la permanence médicale de nuit à l'hôpital Cochin, auquel la prison est rattachée, évoquée dans le vœu de Mme BIDARD, ne saurait être effective, dès lors qu'une solution de remplacement n'aura pas été trouvée par l'hôpital et l'administration pénitentiaire.

Sur tous ces points, nous attendons donc à la fois des réponses précises de la part du Gouvernement et un engagement fort de sa part de ne pas fermer la maison d'arrêt de la Santé et de dégager les moyens de rénovation.

Je suis donc favorable au vœu présenté par Mme BIDARD.

Je vous remercie.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci.

J'ai une explication de vote pour l'U.M.P. de Mme DATI.

Mme Rachida DATI, maire du 7^e arrondissement. - Merci, Madame le Maire.

Je pense que le vœu pourra être retiré, puisque je vous ai apporté une réponse extrêmement claire que j'avais déjà indiquée.

Le Gouvernement a décidé de réhabiliter la maison de la Santé.

Pourquoi ?

D'abord, le projet a été réévalué ces derniers mois. Il consiste à réhabiliter et à maintenir 200 à 300 places sur le site de la prison de la Santé.

Pourquoi ? D'abord, en cas de procès sensible, il est important d'avoir une prison à proximité du Tribunal de grande instance, pour des instructions également sensibles, pour ne pas avoir à prendre de risque pour les personnels mais également pour les détenus qui sont transférés en cas de procès sensible. Si, évidemment, on ferme le site de la Santé, on n'aura plus de prison à proximité du T.G.I.

Donc, 200 à 300 places seront maintenues sur le site de la Santé.

D'autre part, comme vous l'avez indiqué et je vous rejoins totalement, pour pouvoir assurer notamment l'accès aux soins et la prise en charge de détenus.

Le site, la maison d'arrêt de la Santé, va être maintenu et réhabilité pour 200 à 300 places. Je pense que cette explication permettra peut-être de retirer votre vœu.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Madame BIDARD, maintenez-vous ce vœu ?

Mme Hélène BIDARD. - Je veux bien entendre l'avis de Georges SARRE là-dessus. Néanmoins, je préfère attendre de voir pour croire. Je maintiens le vœu.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Très bien.

Georges SARRE, vous avez la parole.

M. Georges SARRE, adjoint. - Je comprends la position de Mme BIDARD.

Madame la Ministre, ce n'est pas que je suspecte vos intentions, mais j'ai quand même été frappé par la décision qui est en gestation de supprimer la permanence du médecin de service jour et nuit au sein de la prison, puisque des discussions à l'heure actuelle sont conduites par la directrice et peut-être votre administration, pour qu'une solution soit trouvée. Je ne doute pas qu'une solution sera trouvée mais avouez quand même qu'il vaut mieux avoir le médecin à demeure plutôt que plus tard, quand la demande sera plus pressante. C'est le premier élément.

Le deuxième élément, c'est que, oui, la directrice nous a dit : "A ma connaissance, on ne ferme pas et on va garder les 200 places à l'heure actuelle".

Mais, Madame, au cours des années précédentes, vos collègues - ce n'était pas vous -, les collègues qui vous ont précédée se sont engagés dans une promesse permettant la réhabilitation de cette prison. Or, à l'heure actuelle, des personnels aux cadres et au-delà, pas seulement ceux de la prison, tous sont pris d'un doute et d'un scepticisme très grands.

Bref, tout le monde pense qu'on se dirige vers une fermeture qui pourrait être temporaire, on ne sait pas, mais rien n'est prévu. Nous attendons donc beaucoup de cette réunion de vendredi prochain.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Je demande la parole.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Je vous préviens, même si c'est un sujet important, nous avons déjà entendu la proposition du groupe communiste, la position de l'Exécutif, votre position, puis on est revenu. On ne va pas poursuivre le débat indéfiniment.

Mais je vous donne la parole pour une minute pour voir quelle est votre position sur le vœu, puisqu'il s'agit d'une explication de vote.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Madame le Maire, l'intérêt de faire de la politique, c'est de donner des réponses claires et le plus rapidement possible. Cela ne sert à rien de faire des vœux sans avoir de réponses !

Je vous donne une réponse claire.

Evidemment, vous avez raison : pendant très longtemps, il a été question de fermer la maison d'arrêt de la Santé. Je vous dis que nous avons opéré des arbitrages, puisque, en ce moment, nous avons les arbitrages budgétaires. J'ai décidé de maintenir 200 à 300 places à la prison de la Santé.

Les problèmes d'organisation et de gestion, bien sûr, seront traités ensuite.

Monsieur SARRE, vous rappelez qu'il y avait un risque de fermeture de cette prison. Je vous dis "non", étant donné le maintien et la réhabilitation de 200 à 300 places qui sont d'ores et déjà budgétées.

Vos doutes peuvent donc être levés par la confirmation que je vous donne.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. POZZO di BORGO pour une explication de vote.

M. Yves POZZO di BORGO. - Merci, Madame le Maire.

Nous avons une Municipalité un peu extraordinaire ! Comme à l'époque d'ailleurs, où la gauche était au pouvoir, nous avons le Ministre de l'Intérieur, c'était M. VAILLANT, qui était conseiller de Paris, là, nous avons la chance d'avoir la Ministre de la Justice, qui nous répond en direct, qui vous indique qu'il y a un arbitrage ! Non, cela ne vous suffit pas ! Mais que vous faut-il ? Je ne comprends pas. Franchement, je ne comprends pas. J'ai beaucoup de respect pour M. SARRE mais je ne comprends pas que l'Exécutif ne soutienne pas la position de la Ministre ! Puisque c'est ce qu'on vous demande !

Evidemment, notre groupe ne participera pas au vote parce qu'il est complètement ridicule de maintenir ce vœu, alors que vous avez une réponse effective de la Ministre de la Justice.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Puisque la décision de la Ministre de la Justice va dans le sens du vœu présenté par le groupe communiste avec un avis favorable de l'Exécutif, je ne vois pas ce qu'il y a de gênant. Très bien, nous avons entendu vos propos et nous sommes ravis, mais nous attendons de voir les actes.

Et, en attendant, ce vœu a toute sa justification.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe communiste assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est favorable ?

Qui est défavorable ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Le vœu est donc adopté. (2008, V. 231).

Je me réjouis que nous ayons le même point de vue sur l'avenir de la prison de la Santé.

2008, DPVI 71 - Subvention d'investissement à l'association "Energies durables en Ile-de-France" dans le quartier Flandre (19e). - Montant : 50.000 euros.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Je poursuis avec le projet de délibération DPVI 71. Il s'agit d'une subvention à l'association "Energies durables en Ile-de-France" dans le quartier Flandre pour un montant de 50.000 euros.

Je donne la parole à Mme Anne-Constance ONGHENA.

Mme Anne-Constance ONGHENA. - Merci.

J'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer dans cette Assemblée sur le manque de précision, voire le manque de transparence, dans les projets de délibération attribuant des subventions aux associations.

Comme vous l'avez rappelé, Madame la Maire, il s'agit de voter une subvention de 50.000 euros à une association, sans même la présence d'un budget prévisionnel, d'un compte de résultat ou d'un bilan pour défendre ou appuyer votre argumentation en faveur du projet et de l'association. Cela ne nous paraît pas très professionnel et ne nous donne pas les garanties d'une gestion saine.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci.

Madame STIEVENARD, vous avez la parole.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, au nom de la 5e Commission. - Chers collègues, il s'agit d'une subvention d'investissement à l'association "Energies durables en Ile-de-France" qui avait un local inadapté, exigu dans le quartier Flandre et qui va pouvoir enfin déménager.

Ses activités sont connues, elles sont diverses : un Espace Info Energie dont bénéficient les habitants des 10e, 18e et 19e arrondissements et diverses actions en matière de maîtrise des consommations d'énergie et d'eau, avec le portage du défi des économies d'eau sur la Cité Michelet, des journées "Informe toi". Cette association a une activité reconnue dans nos quartiers.

Je donne acte à Mme ONGHENA qu'il manque un certain nombre de pièces qui auraient permis d'éclairer budgétairement la décision. Nous serons donc en capacité de les lui fournir, puisqu'il s'agit d'un oubli, car elles n'ont pas été annexées à la délibération.

J'invite à voter favorablement, bien sûr.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame STIEVENARD.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPVI 71.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DPVI 71).

2008, DPVI 96 - Signature d'une convention avec les 16 bailleurs sociaux et sociétés d'économie mixte présents dans les quartiers "politique de la ville".

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DPVI 96. Il s'agit de la signature d'une convention avec les seize bailleurs sociaux et les sociétés d'économie mixte, présents dans les quartiers "politique de la ville".

Madame Frédérique PIGEON, vous avez la parole.

Mme Frédérique PIGEON. - Merci.

Notre groupe souhaite s'attarder sur cette convention quelques minutes, étant donné tout ce qu'elle a produit dans les quartiers, sous la précédente mandature, en termes de développement commercial et de développement associatif dans les pieds d'immeuble, en termes d'amélioration de la gestion locative et de tranquillité publique grâce notamment à la collaboration avec le G.P.I.S.

Mais l'avenir est devant nous et cette deuxième convention doit nous permettre d'aller plus loin. Evidemment, sur tout ce que je vous ai indiqué, notamment concernant la gestion locative car il faut le dire, c'est encore un grand chantier, mais également sur de nouveaux éléments que permettra cette convention : une implication forte dans la gestion urbaine de proximité qui permet de favoriser un cadre de vie plus tranquille, plus bénéfique pour les habitants, un accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication et au médiateur de jour.

Sur l'accès aux NTIC, il est en effet prévu un tarif à triple play social, des tarifs préférentiels, un abonnement à la ligne téléphonique, à la TNT et aux liaisons Internet, grâce à l'appui des bailleurs sociaux. Deuxièmement, nouveauté également, un service de médiation de jour qui permettra une gestion et une prévention des conflits plus importante, une présence active de proximité sur l'espace public ou sur l'espace ouvert au public, et pour finir une veille urbaine de proximité pour signaler les dysfonctionnements urbains.

Je vous invite donc vraiment à saluer cette génération numéro 2 de la convention bailleurs qui sera un levier fort pour le développement de nos quartiers.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci, Madame PIGEON.

Monsieur SARRE, vous avez la parole.

M. Georges SARRE, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, cette convention comprend un article 5 portant sur le G.P.I.S., la médiation et la tranquillité publique au sein du patrimoine de nos bailleurs sociaux.

C'est l'occasion de rappeler que nous nous félicitons de ce que le G.P.I.S. procède à des rondes, des interventions, des évictions, bref amène davantage de tranquillité. Le développement de son rayon d'action, souhaité par tous en raison de la qualité de son travail, témoigne de son succès et de son utilité, car il tranquillise et sécurise les Parisiens résidents du patrimoine social.

C'est aussi, bien sûr, l'ensemble des Parisiens qui bénéficient d'une amélioration de la sécurité lorsque le G.P.I.S., grâce à son travail, découvre des quantités de drogue, voire des armes à feu. Son activité complète évidemment celle de la Préfecture de police. L'extension des secteurs d'intervention du G.P.I.S. pourra s'envisager dans le cadre d'une continuité urbaine avec le parc immobilier déjà surveillé. Elle ne pourra pas s'envisager en abandonnant les secteurs aujourd'hui surveillés.

Enfin, vous le savez, des correspondants de nuit et des médiateurs de jour seront développés et mis en place dans plusieurs arrondissements. A l'évidence, ils constituent une réponse utile à la prévention et à la résolution de petits conflits qui ne relèvent pas du champ d'activité du G.P.I.S. Nous veillerons au déploiement de tous ces effectifs dans une logique de cohérence et d'efficacité. Les médiateurs de jour, enfin, ne seront pas créés et organisés comme un G.P.I.S. de jour. Ils opéreront donc en complémentarité du G.P.I.S. sans s'y substituer.

Je vous remercie.

(*M. François DAGNAUD, adjoint, remplace Mme Anne HIDALGO au fauteuil de la présidence*).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Pour vous répondre, Mme Gisèle STIEVENARD a la parole.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, au nom de la 5e Commission. - Je remercie, Frédérique PIGEON et Georges SARRE de leurs interventions sur cette délibération importante, qui renouvelle et actualise la convention entre la Ville de Paris et les seize bailleurs sociaux et sociétés d'économie mixte, présents dans nos quartiers populaires.

Ces quartiers concentrent, en effet, un grand nombre d'ensembles immobiliers : pratiquement un habitant sur deux de ces quartiers, réside dans ces ensembles et est donc directement concerné.

Mme PIGEON a eu l'occasion de tirer un bilan positif de ce qui avait été entrepris dès 2001 dans ce domaine sur un vaste champ. Cela a permis l'amélioration de la qualité de vie dans ces quartiers, grâce à la gestion urbaine de proximité, par la réunion régulière des bailleurs avec les acteurs de ces quartiers, services municipaux, mairies d'arrondissements, force de police, associations. Cela a permis de traiter ainsi rapidement les problèmes de vie quotidienne qui sont essentiels pour les habitants.

Nous avons souhaité reconduire pour six ans cette convention, qui sera signée avec les bailleurs prochainement. L'actualisation porte sur l'emploi, la tranquillité publique, l'utilisation des locaux en pied d'immeuble.

J'insiste sur l'importance des conditions préférentielles de location qui sont consenties par les bailleurs aux associations présentes, du type centre social, espace public numérique, antenne jeunes, associations. Ces structures créent de l'échange, de la mixité, du lien social entre les habitants, et nous tendons vers l'harmonisation des conditions de location.

Cela évite de grever les finances des associations, au moment où l'Etat les met en difficulté. Ainsi, les crédits de l'Etat représentaient 17 % du budget total des associations en 2000. En 2009, ils n'en représentent plus que 12 %. C'est dire l'impact des restrictions budgétaires qui ont pour conséquence de détruire des emplois dans le secteur associatif, dont nous avons absolument besoin. Ceci est particulièrement malvenu dans ces temps de crise aiguë.

Sur la location des locaux commerciaux, nous tenons beaucoup à la présence des commerces, qui sont essentiels à l'animation et à la qualité de vie dans ces quartiers. Nous mettons en œuvre une stratégie d'ensemble pour l'implantation des activités commerciales.

Troisièmement, la mise en œuvre des clauses d'insertion. C'est un dispositif qui favorise l'emploi de personnes exclues du monde du travail, dans des entreprises présentes localement. Or, ces personnes sont en proportion importante dans les territoires inscrits en politique de la ville. C'est pourquoi un soutien particulier est apporté aux régies de quartier.

Enfin, en matière de médiation et de tranquillité publique, Georges SARRE a eu l'occasion de l'évoquer à l'instant : c'est à la fois le projet d'extension du dispositif des correspondants de nuit et la création d'un service de médiateurs de jour, dont nous espérons avoir les premières retombées positives dès 2009.

Mme PIGEON a mentionné à juste titre l'innovation inscrite dans cette convention, à savoir l'accès des locataires aux technologies de l'information, en offrant un service de triple play social. Cela permet aux personnes de bénéficier de tarifs préférentiels.

Je vous incite donc fortement à approuver cette délibération qui permettra le renouvellement de cet outil important pour les quartiers populaires de Paris.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DPVI 96.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DPVI 96).

Vœu déposé par le groupe communiste relatif à la situation des travailleurs intérimaires sans-papiers.

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la situation des salariés sans-papiers qui occupent les locaux de la Bourse du travail depuis le 2 mai 2008.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous examinons maintenant les vœux n° 17 et n° 18 portant sur la situation des travailleurs sans papiers. Le vœu n° 17 a été déposé par le groupe communiste et le n° 18 par le groupe "Les Verts".

Je propose à Emmanuelle BECKER et à Jacques BOUTAULT, pour chacun une minute, de présenter la problématique générale de ces vœux, auxquels Pascal CHERKI répondra en l'absence de Pascale BOISTARD.

Mme Emmanuelle BECKER. - Ce vœu porte sur le soutien aux demandes de régularisation des travailleurs sans-papiers dans le secteur de l'intérim. Nous le savons, les agences d'intérim ont massivement recouru à des travailleurs sans-papiers afin de pourvoir des missions sur des secteurs en tension et pour des tâches souvent pénibles. Beaucoup travaillent en France depuis des années et nous soutenons que l'examen de leur situation doit se faire en tenant compte des spécificités de l'intérim, qui compte l'ancienneté en nombre d'heures de travail.

C'est pourquoi nous proposons que le Conseil de Paris demande au Maire de Paris de soutenir auprès de la Préfecture une demande d'examen bienveillante de la situation de ces travailleurs qui continuent à faire grève et à occuper des agences dans les 10e et 12e arrondissements.

Merci.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Jacques BOUTAULT, pour le vœu n° 18.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Monsieur le Maire, c'est hélas dans une indifférence quasi générale que depuis le 2 mai 2008, la coordination des sans-papiers 75 occupe les locaux de la bourse du travail, rue Charlot, dans le 3e arrondissement. Environ 1.300 personnes, dont des femmes et des enfants vivent dans des conditions très précaires, sans chauffage et sans eau chaude et je vous laisse imaginer les conséquences de cette situation.

Ils ont reçu le soutien du maire du 3e arrondissement récemment, qui me le confirme. Beaucoup de ces personnes sont engagées dans ce mouvement parce que ce sont des travailleurs isolés, salariés de très petites entreprises, ou même de sociétés d'intérim où la représentation syndicale est quasi inexistante.

A ce jour, une procédure a permis à environ 700 dossiers d'être déposés, et seulement trente-deux personnes ont obtenu une régularisation de leur titre de séjour. La coordination souhaite obtenir une entrevue avec le Ministre de l'Intégration, de l'Immigration et de l'identité nationale, M. HORTEFEUX pour que leur situation en tant que salariés isolés soit examinée à nouveau. C'est un simple rendez-vous pour entamer le dialogue afin que l'indifférence ne perdure pas dans cette situation difficile.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Pour répondre, la parole est à M. Pascal CHERKI.

M. Pascal CHERKI, adjoint. - Avis favorable sur les deux vœux.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci de la concision de la réponse.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe communiste assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2008, V. 232).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe "Les Verts" assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2008, V. 233).

Vœu déposé par les groupes communiste, "Les Verts", M.R.C. et socialiste, radical de gauche et apparentés relatif au respect des droits des personnes sourdes dans les tribunaux parisiens.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du vœu n° 19, relatif au respect du droit des personnes sourdes dans les tribunaux, qui a été déposé à la fois par les groupes communiste, "Les Verts", M.R.C. et socialiste, radical de gauche et apparentés.

Il est présenté par Mme Danielle FOURNIER, et Mme Véronique DUBARRY répondra.

Mme Danielle FOURNIER. - La Ville de Paris a été à l'initiative en 2002 d'un dispositif de traduction en langue des signes dans les tribunaux de Paris. Il s'agit d'accompagner et d'informer les personnes sourdes pour leur permettre d'accéder à la justice et faire que la surdité ne soit pas un handicap.

Une seule association a accepté d'intervenir et les interprètes en langue des signes étaient rémunérés au tarif horaire conventionné de 25 euros de l'heure, ce qui est inférieur à ce qui se pratique par ailleurs. Par exemple, une heure de traduction est facturée en moyenne entre 70 euros et 80 euros de l'heure. Aussi, cette association, qui travaillait à perte, a décidé de ne plus accepter les vacations du Ministère de la Justice, ce qui se comprend.

Du coup, les droits des personnes sourdes ne sont plus respectés. Aussi, il est demandé à la Ministre de la Justice de remédier d'urgence à cette situation en augmentant le tarif conventionné des traductions en langue des signes pour que les traducteurs soient payés convenablement, et pour que les personnes sourdes bénéficient du même accès à la justice et au droit que les autres citoyens, sans discrimination.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme DUBARRY pour vous répondre.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme le dirait M. POZZO di BORGIO, vive le cumul des mandats puisque du coup, Mme la Ministre de la Justice sera directement interpellée par ce vœu, auquel l'Exécutif donne évidemment un avis favorable.

J'ai été saisie par un certain nombre d'associations de personnes mal ou non entendant qui se faisaient l'écho de cette situation et qui donnaient à voir une situation effectivement catastrophique.

Je ne crois pas que la Justice puisse être à deux vitesses, et il faut donc répondre à cette demande qui est formulée, à cette urgence, puisqu'un certain nombre d'affaires seront renvoyées ou seront jugées dans le pire des cas sans interprète. C'est contraire à la loi et vraiment, j'espère, Madame la Ministre, que vous entendrez.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Avant de passer aux opérations de vote, le groupe U.M.P. a souhaité une explication de vote qui sera faite par Mme DATI pour deux minutes.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Tout d'abord une précision : je suis conseiller de Paris, et ministre n'est pas un mandat. Je ne suis donc pas dans le cumul des mandats.

Jusqu'à maintenant et avant le 2 septembre 2008, il y avait des tarifs pour les interprètes qui étaient fonction de la nature de la langue. Il y avait des tarifs très bas - 12 ou 14 euros -, jusqu'à 18 ou 20 euros. Nous avons décidé par arrêté du 2 septembre 2008, dans un souci d'égalité, d'avoir un tarif unique pour toutes les langues.

Depuis le 2 septembre 2008, le tarif est passé à 25 euros et passera à 30 euros à compter du 1er janvier 2009. La langue des signes était une langue tout à fait à part. Dans un souci d'égalité, elle sera rémunérée au même tarif que toutes les autres langues.

D'autre part, je souhaite juste faire une remarque, à savoir que l'Union des traducteurs et interprètes, qui sont les représentants de cette profession, est tout à fait satisfaite de cette mesure. Le Gouvernement a consenti un effort sans précédent en revalorisant le tarif horaire pour la traduction, y compris pour la langue des signes.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - J'en conclus que votre groupe votera donc contre le vœu présenté.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Abstention.

M. Yves POZZO di BORGO. - Même chose que tout à l'heure, c'est la même logique que tout à l'heure.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu présenté par la majorité assorti d'un avis favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2008, V. 234).

2008, DASES 146 - Signature d'une convention avec l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Ile-de-France attribuant une subvention pour la réalisation d'une étude relative à la prévalence de l'excès de poids. - Montant : 73.704 euros.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DASES 146 sur lequel Mme Catherine BRUNO s'est inscrite.

Vous avez la parole pour cinq minutes maximum et M. LE GUEN vous répondra.

Mme Catherine BRUNO. - La lutte contre l'obésité représente l'un des enjeux majeurs de santé publique des prochaines décennies. En France, elle touche actuellement près d'un enfant sur six. Il est aujourd'hui avéré qu'un enfant obèse risque fortement de le rester à l'âge adulte, entraînant une augmentation considérable des maladies associées. La prise en charge restant difficile, il est fondamental de prévenir dès le plus jeune âge la prise de poids excessive chez l'enfant.

En Ile-de-France et à Paris, la situation, on le sait, est préoccupante. L'Ile-de-France est la quatrième région touchée par ce problème.

Une augmentation importante et récente de la prévalence de l'obésité chez les jeunes a été constatée, notamment au sein des zones d'éducation les plus prioritaires, reflétant des inégalités sociales de santé.

Fort de ce constat, on ne peut qu'approuver que vous vous préoccupez de cette situation. En revanche, la convention que vous nous soumettez par la présente délibération appelle plusieurs observations et mérite des réponses précises.

Le projet de délibération prévoit la signature d'une convention entre la Ville de Paris et l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la Région Ile-de-France pour la réalisation d'une étude sur la prévalence de l'excès de poids d'un montant de 73.704 euros.

Ma première interrogation porte sur le partenaire que la Ville a choisi. Pourquoi demander à l'Observatoire régional de la santé, O.R.S., de réaliser cette étude qui concerne uniquement la Ville de Paris et les enfants scolarisés dans les écoles de la Capitale ?

En effet, les écoles maternelles comme élémentaires relèvent de la seule compétence du Maire. Quant à la santé des enfants, elle ne relève pas davantage des compétences de l'échelon régional.

C'est vrai qu'à Paris, il existe peu de données statistiques précises sur cette question. Chercher à actualiser les chiffres qui datent de 1994 est donc une bonne chose, mais cette actualisation aurait pu être effectuée en faisant appel à la compétence du service de santé scolaire de la D.A.S.E.S., des médecins et des infirmières scolaires.

Vous auriez pu aussi demander à l'Atelier parisien de santé publique et à l'OSAPIENS, Observatoire de la santé des Parisiens, de réaliser l'étude et de faire un diagnostic précis, puisqu'il a justement pour mission de fournir un outil d'aide à la décision en matière de santé publique.

D'autant que l'OSAPIENS a déjà réalisé une enquête sur la question générale de l'obésité fin 2006.

Ma seconde interrogation porte sur les âges des enfants retenus pour faire cette étude. Si le choix des enfants de grande section de maternelle, cinq et six ans semble justifié car il permet de faire un bilan avant l'entrée à l'école primaire, le choix du CE2 et des enfants de huit ou neuf ans mérite une explication.

En effet, pourquoi ne pas avoir retenu la classe de CM2, lorsque les enfants ont dix ou onze ans et qu'ils s'apprentent à entrer au collège ?

Enfin, comme vous le savez certainement, en matière de lutte contre l'obésité des enfants, un programme spécial existe et a été créé uniquement pour prévenir l'obésité infantile.

Ce programme dénommé E.P.O.D.E., "Ensemble, prévenons l'obésité des enfants", est connu et reconnu pour la qualité de son action.

En effet, grâce à une équipe d'experts scientifiques locaux, médecins, diététiciens et infirmières scolaires ainsi qu'à des outils pédagogiques, des solutions éprouvées sont données, qu'il s'agisse des actions auprès de la restauration scolaire par des espaces ludo-pédagogiques ou des opérations pour faire connaître les groupes d'aliment et leurs vertus nutritionnelles ou encore par des informations pratiques remises aux parents.

Placé sous le haut patronage de plusieurs Ministères, Santé, Sport, Agriculture, sous le haut parrainage de l'A.M.F. et parrainé par l'A.F.P.A. Association française de pédiatrie ambulatoire ainsi que par la S.F.P., la Société française de pédiatrie et l'Académie nationale de médecine, E.P.O.D.E. est appliqué dans 167 villes de France.

Ce programme s'est même exporté en Belgique et en Espagne. Pratiquement, si 167 maires de Droite comme de Gauche ont adopté cet outil qui repose sur des actions transversales et qui mobilise toute la collectivité, Paris n'aurait elle pas intérêt à suivre la même direction ?

Pour conclure mon propos et même si je voterai naturellement avec mon groupe ce projet de délibération qui a au moins le mérite de s'emparer de la question de l'obésité des enfants, je m'interroge sur le bien-fondé de l'octroi de cette somme à l'O.R.S.

Cet argent aurait peut-être été mieux investi dans le programme E.P.O.D.E. ou dans des actions concrètes de prévention de l'obésité dans les écoles de notre ville.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - La parole est à M. Jean-Marie LE GUEN pour vous répondre.

M. Jean-Marie LE GUEN, adjoint, au nom de la 6e Commission. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Madame, merci de votre question. Elle est utile et tout à fait documentée. Je vous en félicite. Je vais essayer de répondre à plusieurs de vos questions.

Ce projet de délibération consiste essentiellement à financer une étude épidémiologique, c'est-à-dire quelque chose qui ne vise pas tant à agir immédiatement qu'à mieux connaître la situation des petits Parisiens et petites Parisiennes.

Nous avons demandé cette étude parce que, malheureusement, c'est quelque chose sur lequel nous allons travailler, et que nous ne disposons pas naturellement, par les services de la Ville, de résultats de ce type ou de résultats scientifiques qui nous permettraient de faire l'économie d'une étude épidémiologique extérieure.

Nous avons choisi l'O.R.S. tout simplement parce que nous avons une convention avec cet organisme qui a une bonne compétence en matière d'étude épidémiologique.

Ils se sont proposés pour y travailler, ils avaient déjà des méthodologies intéressantes et importantes. Le fait qu'elle soit régionale n'implique pas qu'elle ne soit pas du tout parisienne.

Vous m'interrogez ensuite sur la problématique des âges. Je dois avouer que nous manquons d'originalité, ce sont tout simplement les âges retenus au plan national. Il n'est pas inutile de faire des études qui permettent ensuite une comparaison département par département, puisque j'imagine que d'autres départements feront des études identiques.

Troisième élément, vous faites allusion au programme E.P.O.D.E. que je connais bien, avec lequel j'ai moi-même déjà beaucoup travaillé au plan national. Je peux vous dire que nous travaillons avec eux pour réfléchir à un programme sur Paris.

Etant entendu que pour l'instant le programme E.P.O.D.E. concernait essentiellement des villes moyennes pour ne pas dire des petites villes et que le passage dans une agglomération dense comme Paris pose d'autres problèmes d'adaptation, nous sommes en train de travailler avec eux pour voir comment ce qu'ils peuvent apporter en termes de méthodologie, qui est important et reconnu, peut être adapté à la Ville de Paris.

Ce sont les éléments que je voulais apporter en réponse à votre question précise.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 146.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DASES 146).

Vœu déposé par le groupe communiste relatif à la situation du service des maladies infectieuses de l'hôpital Saint-Joseph, dans le 14e arrondissement.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 20 consacré à la situation du service des maladies infectieuses de l'hôpital Saint-Joseph a été déposé par le groupe communiste.

Mme Aline ARROUZE le présente en une minute avant que Jean-Marie LE GUEN ne lui réponde.

Mme Aline ARROUZE. - Monsieur le Maire, chers collègues, ce vœu qui a été adopté par le Conseil du 14e arrondissement à l'unanimité a pour objet d'interpeller la Ministre de la Santé sur le sort qu'elle réserve au service des maladies infectieuses et aux patients concernés.

Vous savez que l'hôpital Saint-Joseph vient de fermer ce service qui assurait le suivi de 450 patients séropositifs, patients qui, dès lors, se trouvent licenciés en quelque sorte de leur lieu de soin, sans avoir été consultés ni même informés au préalable.

Quel mépris pour eux ! Ce ne sont pas des meubles !

La tarification à l'activité fait des ravages dans les hôpitaux, pour de nombreux services jugés non rentables et que l'on ferme.

Saint-Joseph semble être une des premières pierres détruites dans le cadre de l'application de cette réforme. Le sujet est trop grave et les explications de la Ministre de la Santé tardent à venir.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - M. Jean-Marie LE GUEN a la parole.

M. Jean-Marie LE GUEN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je rappelle que l'hôpital Saint-Joseph est un hôpital privé à but non lucratif. Il est aujourd'hui, après une situation lourdement déficitaire, dans une politique de restructuration mise en oeuvre par l'Agence régionale de l'hospitalisation sous la tutelle du Ministère.

Il est évident qu'en tant qu'élus parisiens, nous avons à nous en préoccuper et, en même temps, nous n'avons pas de responsabilité directe ni indirecte dans la gestion de ce dossier.

S'agissant du point soulevé et parlant des problèmes de maladies infectieuses, je comprends l'émotion, et je la partage en grande partie, de ce qui est évoqué par nos collègues du groupe Communiste, dans la mesure où il est vrai par ailleurs que, dieu merci la trithérapie étant désormais à l'œuvre, la question de l'hospitalisation des malades séropositifs ou des malades atteints directement du Sida se pose beaucoup moins. Et il est vrai, reconnaissons-le, qu'il y a la nécessité d'avoir une certaine forme de restriction de l'offre hospitalière, au sens d'hospitalisation de nuit.

Mais, en même temps, la manière dont les choses se sont faites me semble vraiment particulièrement brutale, les conditions que vous avez l'air de soulever, Madame, à savoir la manière dont on a amorcé le dialogue avec l'équipe soignante, et l'équipe soignante avec les malades, me semble effectivement, tel que vous le rapportez, poser problème.

Et enfin, et en tout état de cause, il est exact que le problème des maladies infectieuses se pose d'une façon plus large, on le sait, malheureusement. Ce sont des services qui ne sont pas très bien rémunérés par la nouvelle tarification à la T2A et qui ont un fonctionnement un peu erratique. Parce que, lorsque notre société ne va pas trop mal, dieu merci, il n'y a pas beaucoup de malades hospitalisés en maladies infectieuses.

Maintenant, si et quand nous sommes victime d'une épidémie un peu plus grave - on se souvient de cette épidémie de Sida, toujours présente mais traitée peut-être un petit peu différemment, mais on peut imaginer d'autres épidémies infectieuses, je ne vais pas attirer trop l'attention de notre Conseil sur ce sujet - eh bien, il serait quand même utile d'avoir des capacités d'hospitalisation maintenues. Et c'est pourquoi je partage en grande partie le vœu que vous avez émis. Donc, je m'y associe.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe communiste assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2008, V. 235).

Vœu déposé par le groupe communiste relatif à la lutte contre l'utilisation de produits dangereux de blanchiment de la peau.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Le vœu n° 21, concernant l'utilisation de produits dangereux de blanchiment de la peau, a aussi été déposé par le groupe communiste et c'est Ian BROSSAT qui le présente en une minute.

M. Ian BROSSAT. - Vous savez que, dans plusieurs quartiers de Paris, je pense en particulier à des quartiers du 10e arrondissement, à Château d'Eau, dans le 18e aussi, à Château Rouge, de nombreuses boutiques proposent des produits extrêmement dangereux visant au blanchiment de la peau qui font des ravages dans ces quartiers.

Pour l'instant, l'essentiel de la politique dans ce domaine consiste à saisir ces produits qui, pour un certain nombre d'entre eux, sont interdits. L'idée serait que la Mairie de Paris soit à l'initiative d'une grande campagne de prévention visant justement à alerter les populations de ces quartiers sur les dangers liés à l'usage de ces produits, campagne qui serait ciblée dans les quartiers concernés, donc 10e et 18e.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Jean-Marie LE GUEN.

M. Jean-Marie LE GUEN, adjoint. - Ce vœu est vraiment très légitime et très bienvenu, au regard d'un problème de santé public très réel, très propre à la nature de Paris, mais qui pose des problèmes de santé publique très importants.

Dans certains quartiers de Paris, vous les avez soulignés, sont vendus des produits qui sont hautement dangereux ! Ce sont des produits souvent interdits par ailleurs par la législation française ou encore des produits contrefaits et ce sont des produits utilisés dans le sens que vous l'entendez, de blanchiment, mais qui sont des produits hautement agressifs pour la santé, notamment parce qu'il s'agit de cortisone avec des risques de cancer à plus ou moins long terme et de dérèglements sanitaires par ailleurs.

Donc, il est très important à la fois de combattre, par le biais de la police sanitaire, la vente de ces produits, d'interpeller les commerçants qui peut-être ne se rendent pas toujours compte de ce qu'ils font, indiscutablement, mais il faut aussi avoir une action d'information et de communication en direction des personnes concernées.

Ne nous y trompons pas, il y a une demande. Demande d'autant plus forte qu'elle est relayée parfois par une certaine vision du show-biz, une certaine vision de la publicité, qui incite un certain nombre de personnes à adopter tel ou tel mode, par ailleurs vraisemblablement critiquable, y compris du point de vue esthétique. Mais ce n'est pas l'objet de la Municipalité de Paris que d'avoir à délibérer sur ce sujet !

Nous nous bornerons aux éléments sanitaires qui, eux, ne sont pas discutables. Je souhaite donc que la Ville de Paris mène une action de communication dans le sens de votre vœu, qui soit ciblée en direction des populations, d'une part, et des commerçants, d'autre part, pour soutenir l'action policière et judiciaire qu'il faut engager contre ces fraudes et contre ces atteintes à la santé publique.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe communiste assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2008, V. 236).

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif au plan d'hébergement d'urgence présenté par le Gouvernement.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous terminons avec l'examen du vœu n° 22, déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, qui va nous être présenté par Frédérique PIGEON.

Olga TROSTIANSKY répondra et présentera le vœu n° 22 bis.

Mme Frédérique PIGEON. - Monsieur le Maire, merci.

Le 18e prend largement sa place dans l'accueil de populations en difficulté et notamment de personnes S.D.F. et de personnes étrangères en situation irrégulière.

Pour autant, les dernières prévisions de l'Etat nous semblent particulièrement inéquitables et contreproductives par rapport aux opérations de renouvellement urbain, menées en lien avec l'Agence nationale de Renouvellement urbain.

Je m'explique.

Nous avons actuellement, sur le territoire du 18e, en accueil, 330 personnes SDF et étrangers en situation irrégulière à la Porte de Clignancourt et à la Porte des Poissonniers, une centaine de SDF en centre de stabilisation à la Porte d'Aubervilliers, plus de 400 personnes en situation irrégulière, placées par la D.D.A.S.S. dans les hôtels privés du 18e arrondissement à la Porte Montmartre et dans le 18e en général.

Pour finir, nous prenons notre part, en relation avec l'Etat, dans la mise en place de maisons relais et de résidences sociales, car nous estimons que cela va dans le bon sens.

Pour autant, les derniers projets de l'Etat nous semblent maintenant totalement contreproductifs et insupportables.

Il est prévu, à la demande ou du Préfet de région ou du Préfet de Paris, une centaine de places pour l'accueil d'étrangers supplémentaires à "La Boulangerie", qu'on peut comparer par certains aspects à un "Sangatte". Il est prévu sur "Chapelle Evangile", qui est en projet de renouvellement urbain, un certain nombre de places de S.D.F. par M. BORLOO. Il est prévu 60 places aussi pour les S.D.F. à "Chapelle Cugnot". Tous, donc, dans des projets de renouvellement urbain.

Daniel VAILLANT, le 18e, le Conseil de Paris demandent au Maire de Paris d'intervenir auprès de l'Etat pour qu'une répartition équitable de ces efforts soit envisagée au niveau de Paris et arrêter le mépris de nos opérations urbaines...

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme TROSTIANSKY.

Mme Olga TROSTIANSKY, adjointe. - Monsieur le Maire, des mesures d'urgence sont prises chaque hiver pour protéger les personnes sans abri du froid qui les met en danger.

La Ville de Paris prend largement sa part dans cet accueil d'urgence au côté de l'Etat, en proposant cet hiver plusieurs immeubles permettant d'ouvrir de nouveaux centres d'hébergement dans les 5e et 15e arrondissements.

Nous avons ouvert ce week-end, et nous ouvrirons encore en cas de grand froid, des gymnases, des mairies d'arrondissement.

Le Maire de Paris s'est engagé à créer 2.000 places en hébergement d'urgence et en maisons relais sur cette mandature. La programmation de ces équipements est déjà largement engagée.

L'objectif qui guide notre action pour les personnes sans abri, que nous partageons avec les services de la Préfecture et de la D.D.A.S.S., est celui d'un service public de l'inclusion, un service actif l'hiver comme l'été et qui réponde aux besoins des personnes vivant à la rue.

Nous centrons évidemment nos efforts sur le premier de ces besoins, l'hébergement.

Le Département de Paris intervient en complément de l'Etat en investissement pour l'hébergement des personnes sans abri.

Il s'agit d'un engagement exceptionnel.

S'il nous a semblé important de mobiliser des fonds au-delà de ce que sont nos compétences, c'est pour aider un secteur qui est en pleine mutation. La qualité des projets sociaux, le confort, l'hospitalité et le travail social des établissements ont évolué pour offrir de réelles voies d'insertion aux personnes sans abri.

L'Etat envisage aujourd'hui l'ouverture de places d'hébergement d'urgence en cas de grand froid ou de manière plus pérenne, dans des dortoirs, à "La Boulangerie" dans le 18e arrondissement, dans des bungalows dans le 13e arrondissement, ou des wagons sur le site de "La Chapelle".

Monsieur le Maire, nous devons être vigilants sur ces mesures, car des conditions d'hébergement ne respectant pas l'intimité des personnes peuvent aboutir à des refus d'hébergement de la part des personnes sans abri et, finalement, à multiplier le nombre de personnes vivant dans la rue et refusant d'en sortir.

Ils devraient être temporaires et, à ce titre, n'effectuent pas un suivi social complet, même si ces dispositifs se pérennisent souvent dans les faits.

Monsieur le Maire, ces dispositifs sont imposés sans concertation et ne répondent pas à notre objectif de mixité sociale à Paris.

Ils sont, en effet, situés dans deux des arrondissements qui accueillent d'ores et déjà le plus d'établissements d'hébergement des personnes sans domicile.

Nous avons eu le plus grand mal à obtenir des financements pour ouvrir dans le 5e arrondissement un centre d'hébergement d'urgence rue Vauquelin.

Enfin et surtout, la politique de lutte contre l'exclusion menée par l'Etat souffre d'un manque de moyens criant que la bonne connaissance du terrain et la volonté de progrès de la D.A.S.S. de Paris ne peut masquer.

Pour toutes ces raisons, l'Exécutif municipal forme le vœu que la concertation préside à l'installation de nouveaux centres d'hébergement d'urgence à Paris, que ces centres participent de la mixité sociale, en privilégiant les arrondissements dépourvus de structures, à Paris, en Ile-de-France, dans les départements les plus déficitaires en capacité d'accueil et, enfin, qu'ils répondent aux critères qualitatifs donnant aux personnes vivant dans la rue les moyens de leur autonomie et de leur dignité.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Madame.

Je relève que le vœu n° 22 est retiré.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu présenté par Mme TROSTIANSKY au nom de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2008, V. 237).

Dépôt de questions d'actualité.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je vous informe que des questions d'actualité ont été déposées.

La première question d'actualité émane du groupe du Mouvement républicain et citoyen. Elle est adressée à M. le Maire de Paris et concerne "les offres de distribution des titres de transports".

La deuxième question, posée par le groupe communiste à M. le Préfet de police, est relative "aux amendes imposées à l'association "Droit au Logement" (DAL)".

La troisième question d'actualité du groupe Centre et Indépendants à M. le Maire de Paris concerne "la dette de la Ville de Paris pour l'exercice 2008 et précédents".

La quatrième question du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés à M. le Maire est relative "à la menace qui pèse sur les réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté".

La cinquième question d'actualité, posée par M. BOUTAULT, au nom du groupe "Les Verts", à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de police est ainsi libellée :

"C'est avec émotion, mais aussi avec consternation, que nous avons appris qu'un homme sans domicile fixe a été retrouvé mort samedi dernier dans le bois de Vincennes. Comment, au XXI^e siècle, dans l'une des villes les plus riches du monde, une telle tragédie est-elle possible ?

L'homme, âgé d'environ 50 ans, n'était pas connu des services sociaux. Il vivait depuis plusieurs mois sous un abri de fortune qu'il s'était confectionné. Même si l'enquête a révélé que le froid n'était pas la cause du décès, à l'approche de la période hivernale nous redoutons que ce genre de drame ne se multiplie.

En effet si nous ne connaissons pas encore les circonstances de sa mort, nous en connaissons les causes qui sont toujours les mêmes : la grande pauvreté. Car ce n'est pas le froid qui tue mais la misère et ses conséquences : l'exclusion, l'isolement et la précarité de la rue. On dénombre, ces derniers mois, plus de 150 personnes vivant dans la rue, mortes des suites de leurs conditions de vie inhumaines.

Avec l'arrivée du froid et des fêtes de fin d'année ces morts heurtent plus encore l'opinion. Mais il y a autant de décès de S.D.F. en période hivernale qu'en été. Dans le bois de Vincennes, il s'agit du 2^e décès de S.D.F. survenu au cours de ce mois. De plus en plus de personnes sans abris, chassées du centre ville y trouvent refuge. Aujourd'hui ce serait plus de 200 personnes qui y auraient établi des camps de fortune. Avec le collectif "Les morts de la rue" nous posons la question : le bois de Vincennes va-t-il devenir le mouloir des S.D.F. ?

A la suite de ce drame, la Préfecture a annoncé une hausse du nombre des maraudes, notamment celles de la Brigade d'assistance aux personnes sans abri (B.A.P.S.A.). Deux structures d'hébergement de S.D.F. - soit 120 places supplémentaires au total - devraient être ouvertes tandis que le Samu social développera l'accueil de jour. Il est à souhaiter que ces places supplémentaires soient des lieux où les personnes sont vraiment prises en charge et peuvent rester de façon stable, y compris en journée, pour se soigner, se reconstruire. Nous souhaiterions avoir des garanties car ces places ne doivent pas être de simples dortoirs, installés dans des "gymnases".

Par ailleurs je souhaite interroger à la fois le Préfet de police, représentant de l'Etat, et le Maire de Paris sur l'état d'avancement du projet de mise en place, dans les bois, d'une maraude sociale commune type Emmaus, destinée à entrer en contact avec les personnes sans domiciles, ainsi que sur le travail commun entre les services de la Ville et le Samu social afin d'accompagner les personnes vers un centre d'accueil adapté ou l'hôpital.

De plus, alors que la crise économique qui s'annonce risque de mettre de nombreuses personnes supplémentaires à la rue, que la Préfecture de police a exécuté avec zèle les expulsions locatives avant la période d'hiver et que le Gouvernement réduit de façon drastique les aides aux associations d'aide aux plus démunis - en particulier à la FNARS - sans pour autant pouvoir mettre en œuvre de façon effective la loi sur le logement opposable, je souhaite interpeller le Préfet de police afin de lui demander :

- quels moyens supplémentaires il compte mettre en place afin de permettre au 115 d'être en capacité de répondre aux nombreuses sollicitations quotidiennes dont il est l'objet ;

- si des places d'hébergement de jours afin que les personnes n'aient pas à quitter les lieux dès le petit matin vont être ouvertes au-delà de celles prévues dont le nombre semble bien dérisoire au regard de la gravité du problème posé ;

- quel bilan il tire du Plan d'action renforcé pour les sans-abris, instauré l'année dernière, qui permet à toute personne accueillie dans un centre d'hébergement d'urgence de se voir proposer une solution pérenne, adaptée et accompagnée dans le parc public social ou en centre d'hébergement et de réinsertion sociale.

Je souhaite aussi demander au Maire de Paris de bien vouloir nous indiquer :

- s'il compte renforcer les brigades de la Direction de la Prévention et de la Protection dont le personnel fait déjà un travail admirable qui a déjà permis de sauver des vies de nombreuses personnes dans les bois ;

- quels sont les moyens donnés à la mise en œuvre du Plan grand froid à Paris ;

- l'état d'avancement du projet de la création de centres d'hébergement et de soins supplémentaires pour personnes sans domicile, prévus au contrat de mandature."

Enfin, la dernière question d'actualité est posée par le groupe U.M.P.P.A. Elle concerne "le stade Jean Bouin".

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Chers collègues, nous nous retrouverons pour la séance des questions d'actualité à 14 heures 45 et d'ici là, je vous souhaite bon appétit.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance suspendue à treize heures cinq minutes est reprise à quatorze heures quarante-cinq minutes, sous la présidence de M. le Maire de Paris).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Chers collègues, nous reprenons donc nos travaux par les questions d'actualité.

I - Question d'actualité déposée par Mme Marinette BACHE et les élus du groupe du Mouvement républicain et citoyen à M. le Maire de Paris relative aux offres de distribution des titres de transports.

M. LE MAIRE DE PARIS. - D'abord, une question de Marinette BACHE au nom des élus du groupe M.R.C.

Mme Marinette BACHE. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, Madame l'adjointe, je ne poserai pas une question mais deux. Rassurez-vous, elles sont très liées au même sujet et je ne dépasserai donc pas le temps de parole qui m'est impartie.

L'offre d'un transport diversifié, liant le développement des transports en commun avec les circulations douces, est toujours au cœur de la politique de la Municipalité, et nous nous en félicitons. Je voudrais cette fois m'attarder sur les transports publics assurés par la R.A.T.P. En effet, lors de mes permanences municipales d'arrondissement, j'ai été plusieurs fois interpellée par certains administrés sur deux questions.

La première question : les titres de transport demi-tarif, par exemple pour les familles nombreuses, ne sont pas vendus dans toutes les stations parisiennes de métro. Certains distributeurs de métro ne permettent pas la délivrance d'un carnet de billets de ce type, et ces billets ne sont pas vendus dans les bureaux de tabac. Serait-il possible que vous interveniez auprès du S.T.I.F. pour qu'il demande à la R.A.T.P. de revoir cette question, qui est une véritable gêne pour de nombreux usagers des transports en commun parisiens.

Le deuxième question : lorsque vous achetez un billet directement dans un bus, celui-ci ne permet pas, contrairement aux billets vendus en station ou dans un distributeur (le fameux ticket T), d'utiliser une correspondance.

Aussi, Madame l'adjointe, sauriez-vous m'indiquer les raisons pour lesquelles ce billet qui coûte tout de même 1,60 euro à l'unité, n'offre pas les mêmes prestations que le ticket T, et s'il est possible, peut-être en intervenant également auprès du S.T.I.F. ou directement auprès de la R.A.T.P., de remédier à ce deuxième problème ?

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Mme LEPETIT a la parole.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Il y a effectivement deux questions. La première concerne la vente des tickets demi-tarif. Comme vous le savez, Madame BACHE, depuis le mois de février 2008, tous les tickets demi-tarif sont disponibles dans les guichets automatiques. Si ce n'est pas le cas, c'est qu'il s'agit d'une anomalie et il faut bien évidemment le faire savoir.

Quant aux dépositaires, comme les débits de tabac par exemple, il leur est proposé par la R.A.T.P. de distribuer les carnets plein tarif mais aussi les carnets demi-tarif. Vous le savez, ils peuvent refuser de délivrer ces derniers, c'est un peu à leur libre appréciation. On pourrait imaginer, en lien avec le S.T.I.F., de mettre en place des mesures incitatives pour encourager davantage les dépositaires à délivrer toute la gamme des titres R.A.T.P.

Concernant la vente de tickets avec correspondance à bord des bus, le Conseil d'administration du S.T.I.F., en juin 2007, a décidé que ce ticket ne serait plus vendu à bord des bus. Le S.T.I.F. a estimé que la vente par les machinistes ne doit être en effet qu'une solution de dépannage, compte tenu de son impact sur la fluidité du trafic, le fait que le bus puisse démarrer à temps, etc.

Il a donc été créé un titre de dépannage que l'on peut acheter quand on monte dans un bus, et qui s'appelle le ticket d'accès à bord. Celui-ci permet d'effectuer un voyage dans le bus, mais pas d'effectuer de correspondance. Cette mesure, dans l'esprit du S.T.I.F., visait à inciter les usagers à acheter leur billet à l'extérieur d'un bus, c'est-à-dire soit dans les stations de métro, soit chez les dépositaires - comme cela se fait aujourd'hui dans de nombreuses grandes villes européennes, c'est le cas à Berlin et à Barcelone - pour améliorer la régularité des lignes.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

II - Question d'actualité déposée par M. Ian BROSSAT à M. le Préfet de police relative aux amendes imposées à l'association "Droit au Logement" (D.A.L.).

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est à Ian BROSSAT, pour le groupe communiste.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Maire.

Ma question s'adresse à M. le Préfet. Elle est relative aux amendes imposées à l'association "Droit au logement".

Les 374 familles, qui occupaient avec l'aide de l'association "Droit au logement", le 24, rue de la Banque dans le 2e arrondissement de Paris, ont quitté leur tente depuis près d'un an. Pour avoir soutenu ces mal logés, le D.A.L. s'est vu réclamer une amende de quatrième catégorie pour chacune des 320 tentes restées sur place, soit un montant total de 32.000 euros.

La réclamation d'une telle somme, vous le savez, Monsieur le Préfet, ne pourrait qu'affaiblir l'association et l'on est en droit de se demander si telle n'était pas l'ambition du Ministère public le lundi 3 novembre dernier au Tribunal en réclamant une telle somme. Le jugement est rendu en ce moment même, et même si les réquisitions du Ministère public ne devraient pas être complètement suivies par la juge, il n'en reste pas moins que l'Etat semble ici jouer double jeu.

Le Ministère du Logement, vous le savez également, a signé un accord avec le "D.A.L." pour le relogement des familles de la rue de la Banque. Il a ainsi d'une certaine manière reconnu la légitimité de cette occupation, et aujourd'hui le Ministère public souhaite punir ceux qui se battent pour le droit au logement.

Faire peser une telle menace sur les sans-logis et les mal logés revient de fait à renvoyer ces personnes aux marges de la Ville, à accélérer le mouvement de fuite de la ville et de refuge dans les zones alentour. Et, l'actualité nous le rappelle encore tristement aujourd'hui, le bois de Vincennes devient le refuge de centaines de sans-logis. Les associations s'en inquiètent et craignent la constitution de véritables zones mouroirs de pauvres, zones dans lesquelles les interventions sont plus difficiles et où toute politique d'aide et de secours devient infiniment plus complexe.

Voilà un procès féodal, qui en dit long sur le climat actuel. C'est une guerre aux mal logés à la fois indigne et immorale, et dans un contexte particulièrement inquiétant, Monsieur le Préfet, à la veille de l'hiver, à l'heure des premiers grands froids, alors qu'on manque cruellement de logements et de places d'hébergement d'urgence, que l'on commence à compter des morts parmi les sans-logis, l'association "Droit au logement" se retrouve au Tribunal.

D'où ma question, Monsieur le Préfet, pourriez-vous nous éclairer et éclairer l'ensemble des élus de ce Conseil sur l'origine de cette procédure qui s'est imposée à l'association "Droit au logement" ?

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci. Tout le monde respecte son temps de parole aujourd'hui, c'est incroyable !

M. le Préfet de police a la parole.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Monsieur le Maire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, je m'efforcerai, comme vous venez de le dire, de respecter effectivement...

M. LE MAIRE DE PARIS. - C'est pour les adjoints.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Je pourrais d'ailleurs aller au-delà de votre souhait, puisque en m'interrogeant sur les suites judiciaires réservées à la procédure impliquant le "D.A.L." devant un Tribunal parisien, vous n'ignorez pas que la séparation constitutionnelle des pouvoirs ne m'autorise pas à répondre au nom de la Justice puisque je ne peux bien sûr pas me mettre à la place du juge qui tranchera.

Ne voulant toutefois pas vous donner le sentiment de me dérober à votre question, je vous ferai quelques commentaires sur le fond.

Premièrement, la Préfecture de police est totalement engagée dans la lutte contre l'habitat dangereux ou s'agissant des hôtels et foyers insalubres. Je m'étais engagé l'année dernière à multiplier les opérations de contrôle pour conduire les propriétaires à faire des travaux et, en cas de mauvaise volonté, à recourir systématiquement aux procédures d'injonction et aux travaux d'office.

Ces engagements sont tenus et donnent des résultats particulièrement satisfaisants pour nous tous je pense, puisqu'au 31 octobre, on note une augmentation de 75 % des chantiers de travaux d'office réalisés par les services de la Préfecture de police, pour les immeubles d'habitation, j'insiste en outre sur le caractère incitatif de cette procédure car, comme on pouvait l'imaginer puisqu'il y a maintenant cette menace après mise en demeure, ces chantiers ont été réalisés par des copropriétaires sur le seul premier semestre 2008.

S'agissant des hôtels meublés, une procédure est en cours et neuf ont déjà été programmés.

Deuxièmement, cela me paraît important, en lien avec la Préfecture de Paris et les services sociaux de la Ville et du Conseil général, la Préfecture de police recherche activement toutes les solutions pour prévenir les expulsions locatives des personnes de bonne foi.

Des délais supplémentaires sont plus fréquemment accordés, un suivi social individualisé avec l'appui de la Ville est toujours privilégié. Je me félicite que, pour la deuxième année consécutive, le nombre de recours à la force publique soit en baisse. Après avoir baissé de 15 % l'année dernière, il baisse encore de 3 % cette année car nous accordons une vigilance plus particulière encore pour les bénéficiaires du D.A.L.O.

Le nombre d'expulsions réalisées avec le concours de la force publique a encore baissé et est descendu sous les 50 % pour n'être que de 46 % cette année.

Enfin, pour répondre sans m'immiscer dans les pouvoirs du juge, sur la liberté de manifester, je suis, comme chacun ici, particulièrement attentif à cette liberté et à son exercice.

Je crois que la Préfecture de police y met d'ailleurs beaucoup de moyens, dans le cadre des lois et règlements, à condition que les moyens employés pour exprimer librement son opinion et ses revendications ne mettent pas en cause la santé, notamment celle des femmes et des enfants.

Faire camper en plein froid sur le trottoir ou sur la voie publique femmes et enfants des semaines durant, même dans le contexte d'un tourniquet savamment organisé, peut quelquefois excéder le droit de manifester.

Je suis aussi d'avis que, si nous devons nous montrer très attentifs en tant que responsables publics aux situations de détresse sociale, il nous revient également de le faire en veillant à préserver le caractère transparent et équitable des mécanismes d'attribution des hébergements et des logements sociaux.

Voilà ce que je voulais dire pour préciser notre position. Je crois que depuis quelque temps, nous sommes, comme c'était sans doute le cas mais j'y veille tout particulièrement, attentifs à toutes ces situations. Nous mettons tout en œuvre, notamment dans le cadre de procédures mises en place avec la Ville, pour traiter toutes ces questions avec beaucoup d'humanité.

Je ne doute pas d'ailleurs que la décision du tribunal, sans préjuger bien sûr de ce qu'elle sera, prendra en compte tous ces éléments.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur le Préfet.

Brièvement, Monsieur BROSSAT.

M. Ian BROSSAT. - Il se trouve que des manifestants du D.A.L. sont en route vers l'Hôtel de Ville. Ils sont bloqués au Châtelet, cela prouve votre attachement à la liberté de manifester.

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est à M. MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Sur ce sujet, personne ne peut nier que le D.A.L. est une organisation représentative du mouvement social en matière de logement et que, grâce à sa mobilisation, le droit au logement dans notre pays a évolué.

Il existe certes des méthodes et des pratiques, mais il se trouve que le D.A.L. comme le Mouvement des Enfants de Don Quichotte - qui se retrouve d'ailleurs avec une amende à payer relativement importante - ont trouvé des moyens d'expression qui ont fait bouger les choses.

C'est une surprise pour nous, disons le clairement, que des représentants du mouvement social, en raison de leurs manifestations, se trouvent convoqués au Tribunal de police et condamnés à des amendes. Objectivement, nous le regrettons.

Il est normal que la Préfecture de police exerce son droit à libérer les lieux comme elle l'a fait rue de la Banque et ce n'est pas contestable, au-delà d'un certain nombre de jours.

C'est autre chose que de vouloir pénaliser une association reconnue par des amendes lourdes. Nous contestons un tel procédé tout en respectant l'indépendance de la Justice de ce pays.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Utile précision de l'Exécutif.

III - Question d'actualité déposée par le groupe Centre et Indépendants relative à la dette de la Ville de Paris pour l'exercice 2008 et précédents.

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est à M. POZZO di BORGIO.

M. Yves POZZO di BORGIO. - Monsieur le Maire, chers collègues, personne ne se réjouira de la gestion à l'aveugle de certaines municipalités conseillers. Je voudrais revenir sur l'intervention que j'avais demandée qui a eu lieu en 1ère Commission, sur la structure de notre dette et également la proposition de M. Jean-François LEGARET quant à la Chambre des notaires.

Plusieurs scénari nous ont été proposés. Le scénario réaliste qui nous a été avancé prévoit pour 2009 une contraction des volumes globaux traités à la hauteur de 10 %, accompagnée de la même baisse des droits de mutation.

Si l'on tient compte d'un scénario pessimiste qui nous a aussi été proposé, on prévoit un véritable blocage du marché parisien, les acheteurs potentiels différant leurs investissements immobiliers.

Dans ce contexte, la baisse des volumes pourrait se poursuivre en 2009 en s'accompagnant d'une baisse des prix d'environ 10 %. Ce scénario conduirait à une baisse du chiffre d'affaires de l'immobilier et des droits de mutation de 25 à 30 % par rapport à 2008.

Deux scénari à prendre avec beaucoup de considération et qui ne semblent pas avoir été intégrés dans votre programme de campagne et toujours pas dans votre projet de budget pour 2009, et c'est la question que je vais poser tout à l'heure.

La crise financière et immobilière a rendu obsolète le projet de la campagne municipale. Votre budget semble irréaliste, votre dérive des dépenses ne laisse aucune marge de manœuvre dans le contexte où les recettes exceptionnelles, à savoir les droits de mutation, baissent.

Monsieur le Maire, compte tenu de l'endettement de l'Etat, en dépit d'une gestion raisonnable du Gouvernement actuel, et quand je vois l'endettement des collectivités locales exploser, je me dis que tout cela est explosif et dangereux pour le pays.

Les mesures de limitation des coûts nous semblent insuffisantes. Nous nous devons, pour les Parisiens, de surveiller la dette de la Ville, surveillance d'autant plus nécessaire que les dépenses doivent être réduites. Les frais de fonctionnement ont lourdement augmenté pendant les années passées, je pourrais citer une augmentation de plus de 20 % des dépenses de personnel depuis 2001, sans que nous ne sentions de retour concret pour les Parisiens. Je pourrais également citer les 240 millions d'euros dogmatiques que vous avez dépensé pour la municipalisation de la S.A.G.I., je pourrais revenir sur le montant de la dette qui est remonté de 170 % lors de la dernière mandature, tout ceci sans compter les emprunts qui vont aujourd'hui mécaniquement exploser, sans compter les 150 ou 200 millions d'euros du stade Jean-Bouin ou encore le surcoût de la municipalisation de l'eau, quoi que vous en disiez.

Il n'apparaît pas de ligne directrice pour Paris, car dans votre exercice, tout devient prioritaire. Vous saupoudrez pour le développement économique, vous arrosez largement pour le stade Jean-Bouin et vous ne semblez oublier personne.

Les problèmes restent et ne sont pas traités au fond. Monsieur le Maire, les différents scénari exposés plus haut appellent à une baisse des dépenses dans la perspective du débat budgétaire de décembre, pourrez-vous m'assurer que vous allez en tenir compte ?

(Applaudissements sur les bancs des groupes Centre et Indépendants et U.M.P.P.A.)

M. LE MAIRE DE PARIS. - M. GAUDILLÈRE a la parole.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je remercie beaucoup M. le Sénateur POZZO di BORGIO de nous donner l'occasion d'une courte information sur la dette de la collectivité parisienne.

Il a eu raison de rappeler que la Commission des finances de mercredi dernier y a consacré un débat fort intéressant sur lequel il n'y avait pas de divergences.

Je résumerai mon propos en quatre points : le montant de notre dette est modéré, son taux est très favorable, elle inspire confiance au marché et elle ne contient pas de produits toxiques.

Montant modéré. Au 1er janvier, la dette était exactement ce qu'elle était en 1997, dix ans auparavant, et la dette par habitant était de 1.000 euros contre 2.200 euros à Lyon et 3.200 euros à Marseille.

C'est tout simplement le résultat d'un financement vertueux de notre investissement de 2001 à 2008, fondé principalement sur l'épargne et les cessions d'actifs inutiles.

A la fin de l'année, la situation n'aura pas beaucoup varié, la dette sera de 2,3 milliards d'euros contre 2,1 milliards d'euros au début de 2008.

Deuxièmement, le taux de notre dette est plutôt favorable. Il est de 2,9 % environ, contre 4,3 % pour les emprunts à 10 ans sur le marché. Cette différence bénéfique et particulièrement rentable pour les finances de la ville est principalement due à notre notation AAA, elle-même résultat de notre bonne gestion.

J'ajoute pour rassurer l'assemblée que nous veillons à une prépondérance des taux fixes - environ 60 % contre 40 % pour les taux variables -, ce qui nous garantit contre une fragilisation excessive vis-à-vis des variations de taux.

Troisièmement, notre dette inspire confiance aux prêteurs, justement parce qu'elle est modérée et ne pèse pas exagérément sur notre budget. Il intéressera sans doute nos collègues de savoir que dans la tourmente financière de ce dernier trimestre, alors que l'immense majorité des collectivités locales ne trouvait plus de prêts sur le marché, nous avons pu emprunter sans difficulté 300.000.000 euros à des conditions permettant une économie de 30.000.000 euros sur la durée de ces emprunts par rapport au taux du marché.

Enfin, quatrièmement, je garantis de la manière la plus formelle que la Ville ne compte dans sa dette aucun emprunt dit toxique, indexé sur le prix des matières premières ou le cours des devises ; cette prudence est d'ailleurs à porter au crédit du précédent adjoint aux finances et de la précédente directrice des finances, auxquels je me plais à rendre hommage. Nous essaierons, l'actuel directeur des finances et moi-même, d'être à la hauteur de cet exemple.

J'indique aussi que j'ai fait procéder récemment à une enquête auprès des sociétés d'économie mixte dont je voulais être sûr que leur endettement n'était ni excessif ni toxique. Le résultat en a été en tous points rassurant ; j'en rendrai d'ailleurs compte à la prochaine commission des finances, Monsieur le Président LEGARET.

S'agissant enfin des droits de mutation, sur lesquels nous avons eu une discussion très longue à la dernière commission des finances, j'indiquerai à M. POZZO di BORGIO que les arbitrages sur le budget 2009 n'ont pas encore été définitivement rendus, et que c'est au moment de la discussion du budget 2009 que nous discuterons du montant des droits de mutation.

J'espère que j'ai respecté mon temps de parole.

M. LE MAIRE DE PARIS. - C'était très bien.

IV - Question d'actualité déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés à M. le Maire de Paris relative à la menace qui pèse sur les Réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous passons à la question de Mme Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, jeudi 20 novembre dernier, près de 200.000 personnes, dont près de 40.000 à Paris ont fait grève et manifesté. Cette mobilisation massive pour l'Education nationale avait comme objectif de dénoncer les mesures imposées sans aucun dialogue social sur le Service Minimum d'Accueil, les E.P.E.P., les I.U.F.M., d'exiger un autre budget qui permette de faire face à la hausse des effectifs, de demander le maintien des R.A.S.E.D., de dénoncer les attaques portées contre l'école maternelle. Ce message, transmis par toute une profession et au-delà, est massif, net et déterminé.

Créés en 1990, les R.A.S.E.D., réseaux d'aide spécialisée aux élèves en difficulté, permettent à tout élève, quelle que soit son école maternelle et élémentaire, de bénéficier d'une aide adaptée. Le R.A.S.E.D. recherche avec l'équipe enseignante et les familles les réponses et les aides différenciées les plus adaptées d'ordre pédagogique, rééducatifs, psychologiques. Ce réseau est constitué de trois spécialités : un psychologue scolaire et deux enseignants spécialisés, le rééducateur ou maître G, et le maître E. Ces actions, au plus près des réalités de l'école, nourries par la formation et l'expérience d'un personnel de terrain, concernent chaque année plusieurs centaines de milliers d'élèves et leur permettent de retrouver les voies de la réussite.

Aujourd'hui, les réseaux d'aide spécialisée aux élèves en difficulté sont menacés, d'abord dans leurs moyens, par une diminution inquiétante du nombre de postes spécialisés, dans leur renouvellement par l'insuffisance de départs en formation de spécialisation, dans leur fonctionnement, puisque de nombreux R.A.S.E.D. sont incomplets et ne peuvent pas proposer aux élèves les aides spécialisées nécessaires et enfin, par la confusion entre les aides spécialisées du R.A.S.E.D. et l'aide personnalisée apportée par les enseignants des classes à l'occasion de la suppression des cours le samedi matin.

En effet, au détour d'un paragraphe du projet de budget 2009, on apprend la suppression à la rentrée prochaine de plus d'un quart des postes dévolus à la prévention et à la remédiation des difficultés scolaires, les personnels étant, je cite, "réaffectés".

Cette suppression entraînera inévitablement une dégradation de la prévention et du traitement de la difficulté scolaire à l'école. Alors même que le Ministre de l'Education nationale prétend faire de la lutte contre l'échec scolaire une priorité, cette décision prise en dehors de toute concertation est pour le moins paradoxale.

Aussi, Monsieur le Maire de Paris, face à cette inquiétude des personnels de l'Education nationale et des parents d'élèves que nous sommes nombreux à partager, je vous prie de bien vouloir m'indiquer ce que la Ville de Paris compte faire pour que l'école de la République reste l'école de la réussite de tous les élèves.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est à M. Pascal CHERKI.

M. Pascal CHERKI, adjoint. - Je serai extrêmement bref puisque je partage l'opinion de notre collègue Olivia POLSKI et je vais partir de sa conclusion : que peut faire la Ville de Paris ?

Elle peut continuer sa politique municipale dans le domaine périscolaire. Je rappelle quand même à cette auguste assemblée que l'éducation est un service public national et nous entendons qu'elle le reste. Nous pouvons relayer les préoccupations légitimes des enseignants, des parents d'élèves, les soutenir.

J'étais moi-même avec de très nombreux élus parisiens à l'importante manifestation qui a eu lieu le 20 novembre et je tiens à profiter de cette réunion du Conseil de Paris pour vraiment demander au Ministre de l'Education nationale d'entendre la colère sourde qui monte du corps enseignant et chez les parents d'élèves.

Nous sommes dans une situation où, journée d'action après journée d'action, le taux de grévistes augmente. Le corps enseignant parisien est à 80 % composé de jeunes femmes et les jeunes enseignants sont inquiets devant l'avenir du service public de l'Education nationale : réforme des programmes menée à la hache avec augmentation du contenu des enseignements et réduction du temps d'enseignement, coupes sombres budgétaires l'an dernier, qui ont principalement affecté les collèges et maintenant, comme le dit à juste titre Mme POLSKI, remise en cause des R.A.S.E.D. Derrière ce mot R.A.S.E.D., se cache la réalité du dispositif de prévention et de lutte contre l'échec scolaire pendant le temps scolaire.

Nous avons le sentiment que ce Gouvernement multiplie les effets d'annonce sur des dispositifs dits curatifs - stages de remise à niveau, aides personnalisées en complément de ce qui se fait - mais qui n'auront aucun effet, voire des effets contreproductifs si la contrepartie en est le démantèlement des réseaux d'aide et de soutien aux élèves en difficulté pendant le temps scolaire.

La suppression des 3.000 postes n'est motivée que par des raisons d'économie budgétaire. Si j'étais le Ministre de l'Education nationale, je ne chercherais pas à terminer mon mandat en étant plus impopulaire que Claude ALLEGRE et je reviendrais à la raison. Je ferais en sorte de ramener le calme dans l'Education Nationale. Je rappelle que l'une des premières causes des grèves dans l'Education nationale dans ce pays est d'abord la politique scandaleuse de ce Ministère.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

V - Question d'actualité déposée par le groupe "Les Verts" à M. le Maire de Paris relative au décès survenu, en fin de semaine, d'une personne sans domicile dans le bois de Vincennes à Paris.

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est à Jacques BOUTAULT pour le groupe "Les Verts".

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est avec émotion mais aussi avec consternation que nous avons appris qu'un homme sans domicile fixe a été retrouvé mort samedi dernier dans le bois de Vincennes. Comment, au XXI^e siècle, dans une des villes les plus riches du monde, une telle tragédie est-elle possible ? L'homme, âgé de 50 ans, n'était pas connu des services sociaux. Il vivait depuis plusieurs mois sous un abri de fortune qu'il s'était confectionné. Même si l'enquête a révélé que le froid n'était pas la cause du décès, à l'approche de la période hivernale, nous redoutons que ce genre de drames ne se multiplie.

En effet, si nous ne connaissons pas les circonstances exactes de la mort, nous en connaissons les causes, qui sont toujours les mêmes : la grande pauvreté. Ce n'est pas le froid qui tue, mais la misère et ses conséquences : l'exclusion, l'isolement et la précarité de la rue. On dénombre ces derniers mois plus de 150 personnes qui vivaient dans la rue mortes des suites de leurs conditions inhumaines d'existence.

Avec l'arrivée du froid et des fêtes de fin d'année, ces morts heurtent plus encore l'opinion. Mais il y a autant de décès de S.D.F. en période hivernale qu'en été. Dans le bois de Vincennes, il s'agit du deuxième décès de S.D.F. survenu au cours de ce mois. De plus en plus de personnes sans abri, chassées du centre-ville, y trouvent refuge. Aujourd'hui, ce serait plus de 200 personnes qui auraient établi des camps de fortune.

Avec le collectif "les Morts de la rue", nous posons la question : le Bois de Vincennes va-t-il devenir le mouvoir des S.D.F. ?

A la suite de ce drame, la Préfecture a annoncé une hausse du nombre des maraudes, notamment celles de la B.A.P.S.A.

Deux structures d'hébergement de S.D.F., soit 120 places supplémentaires au total, devraient être ouvertes, tandis que le Samu social développera l'accueil de jour.

Il est à souhaiter que ces places supplémentaires soient des lieux où les personnes sont vraiment prises en charge et peuvent rester de façon stable, y compris en journée, pour se soigner et se reconstruire. Nous souhaitons avoir des garanties que ces places ne doivent pas être de simples dortoirs installés dans les gymnases.

Par ailleurs, je souhaite interroger à la fois M. le Préfet de police, qui représente l'Etat, et le Maire de Paris sur l'état d'avancement du projet de mise en place dans les bois d'une maraude sociale commune type Emmaüs, destinée à entrer en contact avec les personnes sans domicile, ainsi que sur le travail commun entre les services de la Ville et le Samu social, afin d'accompagner ces personnes vers un centre d'accueil adapté ou l'hôpital.

De plus, alors que la crise économique qui s'annonce risque de mettre de nombreuses personnes supplémentaires à la rue, que la Préfecture de police a exécuté avec zèle les expulsions locatives avant la période d'hiver et que le Gouvernement réduit de façon drastique les aides aux associations d'aide aux plus démunis, en particulier à la F.N.A.R.S., sans pour autant pouvoir mettre en œuvre de façon effective la loi sur le logement opposable, je souhaite interpeller le Préfet de police afin de lui demander quels moyens supplémentaires il compte mettre en place afin de permettre au 115 d'être en capacité de répondre aux nombreuses sollicitations quotidiennes dont il est l'objet, si des places d'hébergement de jour, afin que les personnes n'aient pas à quitter les lieux dès le petit matin, vont être ouvertes, au-delà de celles prévues, dont le nombre semble assez dérisoire au regard de la gravité du problème posé, quel bilan il tire du plan d'action renforcé pour les sans-abri, instauré l'année dernière, qui permet à toute personne accueillie dans un centre d'hébergement d'urgence de se voir proposer une solution pérenne, adaptée et être accompagnée dans le parc social ou en centre d'hébergement et de réinsertion sociale.

Enfin, je souhaite demander au Maire de Paris de bien vouloir nous indiquer s'il compte renforcer les brigades de la Direction de la Prévention et de la Protection, dont le personnel fait déjà un travail admirable, qui a permis de sauver de nombreuses vies de personnes vivant dans les bois, quels sont les moyens donnés à la mise en œuvre du plan "grand froid" à Paris et l'état d'avancement du projet de la création des centres d'hébergement et de soins supplémentaires pour personnes sans domicile prévu au contrat de mandature.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur le Préfet de police, vous avez la parole d'abord, puis Mme Olga TROSTIANSKY.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers.

Monsieur le Conseiller, pour répondre à votre question, ces derniers jours, plus encore que d'ordinaire, en raison des premiers froids, la Brigade d'assistance aux personnes sans-abri a renforcé ses maraudes en liaison avec ses partenaires du Samu social, des associations et des services de la Ville.

La découverte, dans le bois de Vincennes, d'un homme décédé vraisemblablement depuis plusieurs jours lors de sa découverte, samedi, suscite, bien sûr, la tristesse et nous commande de mener collectivement, chacun dans notre sphère de compétence, une action énergique pour secourir et assister les personnes sans domicile fixe.

Le rôle de la B.A.P.S.A., dont je rappelle qu'elle a été créée en 1954, année célèbre, est d'aller quotidiennement et sans relâche au contact, tout comme le Samu social ou d'autres. Chaque jour, elle dialogue, propose et prend en charge des S.D.F. vers les structures d'hébergement disponibles.

Ce faisant, la P.P. n'agit pas seule et travaille dans le cadre de la coordination unique mise en place au sein du 115.

Votre question s'adresse, sur le fond, essentiellement à mon collègue Préfet de Paris, compétent pour l'hébergement d'urgence ; je m'engage à la lui transmettre et solliciterai qu'une réponse précise et complète vous soit adressée sous huitaine, car je ne suis pas, M. le Maire me l'avait fait remarquer, représentant de l'Etat à titre complet, ce que je regrette tous les jours, parce que j'ai entendu, par exemple, des interventions sur la politique scolaire auxquelles j'aurais eu plaisir à répondre, mais je n'ai pas pu, puisqu'on m'avait fait remarquer...

M. LE MAIRE DE PARIS. - Il n'est pas prévu que le Préfet de Paris siège au Conseil de Paris. Il y a le Préfet de police. C'est bien...

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Non, mais j'explique à M. BOUTAULT, pour qu'il ne m'accuse pas de m'esquiver de ne pas répondre à chaque fois qu'il dit du bien du Gouvernement pour le remercier.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Je ne souhaite pas que seule l'opposition m'applaudisse non plus.

S'agissant de la mobilisation hivernale à Paris, pour l'hiver 2008-2009, elle s'inscrit, comme vous l'avez indiqué, Monsieur le Maire, dans le cadre du plan d'action renforcé pour les sans-abri, le P.A.R.S.A., et du grand chantier national prioritaire 2008-2012 pour l'hébergement et l'accès au logement des personnes sans-abri ou mal logées.

Ce plan et ce chantier ont permis de dégager de nouvelles capacités d'hébergement significatives qui seront encore renforcées. Mme BOUTIN, le ministre chargé de ce secteur, l'a encore indiqué.

En deux ans - je réponds de façon précise à votre question -, cela fait 950 places pérennes supplémentaires qui ont été dégagées pour le dispositif parisien, sans compter les renforts temporaires, comme le Fort de Nogent qui rouvrira la semaine prochaine.

Pas plus tard que la semaine dernière, la Préfecture de police a délivré en urgence un avis au titre de la réglementation E.R.P. pour permettre l'ouverture sans délai d'un nouveau centre d'hébergement rue Cugnot, à proximité de la gare de l'Est.

Le dispositif d'urgence hivernale applicable à Paris s'articule suivant deux situations de mobilisation qui sont activées en fonction de l'appréciation des prévisions météo avec trois jours d'avance.

En conséquence, depuis le 1er novembre, la situation de vigilance et de veille renforcée est activée et le nombre de maraudes a été augmenté et sera ajusté en fonction des données locales et météo.

S'agissant de la situation des personnes recensées dans le bois de Vincennes, sachez que la répartition des maraudes dans l'espace parisien fait que la B.A.P.S.A. y travaille, bien sûr, mais qu'elle intervient en assistance chaque fois que sollicitée par la Direction de la Prévention et le 115.

Par ailleurs, nul ne l'ignore, le sujet est loin de se réduire aux capacités d'hébergement, car de nombreux refus sont opposés par les sans-abri à leur prise en charge. Ce week-end encore, des places sont restées vides.

J'ai fait vérifier dans la nuit de samedi, puisque nous étions tous préoccupés par cette situation ; il y avait encore des places vides, avant même d'ailleurs que nous ne nous tournions vers la mairie pour demander éventuellement l'ouverture d'un gymnase.

Voilà quelle est la situation.

Je souhaiterais que vous soyez vraiment convaincus que ni les uns, ni les autres, nous ne voyons ces situations sans cœur et sans discernement.

Si je disais tout à l'heure, sur une autre question qui m'était posée par un de vos collègues, que nous regrettions quelquefois que l'on incite un peu quelques personnes à rester dehors, je parle avec beaucoup de franchise, je crois qu'il ne faut pas le faire, parce que nous avons pris en compte ces demandes, nous faisons vraiment le maximum et Mme TROSTIANSKY peut en témoigner, dans le cadre de la Maison de Nanterre, dont j'anime le Conseil d'administration, nous avons vraiment pris des mesures tout à fait nouvelles, nous avons un nouveau plan d'établissement, sur lequel nous avons travaillé ensemble et je tenais à le dire.

Enfin, je voudrais - je comprends parfaitement le débat, les questions qui sont posées - réagir avec une relative vigueur à vos propos relatifs aux expulsions.

Je l'ai dit dans la réponse à M. BROSSAT tout à l'heure, nous nous efforçons de plus en plus, et j'y veillerai, de procéder à un examen individuel et très poussé des situations.

J'ai dit tout à l'heure les chiffres. Si nous avons réduit de 18 % le nombre d'expulsions pour lesquelles nous accordons le concours de la force publique, c'est parce que, notamment avec les services de la Ville, avec tous les services de logement, nous faisons un travail considérable. Nous avons des collaborateurs qui s'engagent beaucoup sur ces dossiers et je ne peux pas laisser dire que l'on ne se préoccuperait pas de ces situations.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Madame TROSTIANSKY, vous avez la parole.

Mme Olga TROSTIANSKY, adjointe. - Monsieur le Maire, ce week-end, la pauvreté et l'exclusion ont, une fois encore, provoqué la mort d'une personne sans-abri et je partage l'émotion qu'elle suscite.

De nombreux sans-abri vivent de manière très précaire dans le bois de Vincennes, mais contrairement à vos informations, Monsieur BOUTAULT, ils sont tous bien connus des équipes qui interviennent sur ce site, notamment cette personne qui avait refusé des propositions de prise en charge.

Il y a à peu près une dizaine d'associations et d'institutionnels qui interviennent dans le bois.

Sans attendre la période hivernale, je me suis rendue dès cet été dans le bois de Vincennes avec l'unité d'assistance aux sans abris de la D.P.P. de la Ville de Paris. J'ai constaté que la présence de nombreux sans abri qui sont en danger dans le bois est d'autant plus problématique qu'ils refusent pour certains, compte tenu de leur long passé dans la rue ou de leur état psychologique, les propositions d'hébergement.

Je ne peux vous laisser dire, Monsieur BOUTAULT, que les sans abri, chassés du Centre de Paris, vont mourir au bois de Vincennes.

Monsieur le Maire, parce que nous sommes très conscients de ce problème et que nous connaissons bien les personnes vivant, pour certaines depuis longtemps, dans le bois, nous avons décidé la mise en œuvre avec l'Etat d'une mission bois de Vincennes portée par "Emmaüs", ayant pour objectif d'aller à leur rencontre pour s'assurer de leur accès aux droits élémentaires et les convaincre d'accepter un hébergement.

Composée de travailleurs sociaux, d'une équipe de bénévoles et de plusieurs compagnons d'Emmaüs, cette mission, cofinancée par la Ville et l'Etat pour 270.000 euros, sera opérationnelle très prochainement. L'Etat ne s'est pour l'instant engagé que sur le financement pour l'année 2008.

Je crois qu'il faut répéter que nous n'attendons pas l'hiver pour agir. Dans tout Paris et toute l'année, des maraudes pédestres et véhiculées vont régulièrement au-devant des personnes à la rue, qui sont pratiquement toutes identifiées. Sur certains arrondissements moins bien couverts, nous allons renforcer les maraudes. De plus, nous augmenterons l'effectif de la brigade d'unité aux sans abri de deux postes dès 2009.

Parce que l'urgence sociale est une des grandes priorités de cette mandature, nous avons décidé de nommer dans les plus brefs délais un responsable de la lutte contre l'exclusion auprès du Secrétariat général.

Dans l'immédiat, un gymnase a été ouvert dans le 14^e arrondissement, un second gymnase est mobilisé dans le 12^e arrondissement et il est déjà prévu d'autres ouvertures en cas de besoin, permettant très rapidement l'accueil de 300 personnes.

Monsieur le Maire, une réunion est prévue demain avec le cabinet de la Ministre du Logement Christine BOUTIN. Ce sera l'occasion de réaffirmer la nécessité d'une programmation par l'Etat, dont c'est la compétence, de 5.000 places nouvelles en Ile-de-France pour répondre à la crise de l'hébergement.

La Ville concentre déjà plus de la moitié des capacités régionales. Elle s'est engagée à créer 2.000 places de maisons relais et d'hébergement en plus des 1.000 financés sous la précédente mandature. Trois nouveaux centres d'hébergement vont ouvrir à l'initiative de la Ville de Paris. Cet hiver, dans le 5^e arrondissement, rue Vauclin, et dans le 15^e arrondissement, rue de Javel, rue Gutenberg.

La Ville de Paris lance un appel à projets innovants pour des établissements destinés à des personnes refusant les structures d'hébergement traditionnelles. Toute nouvelle solution permettant d'améliorer la prise en charge sera examinée sans a priori mais avec des exigences de respect de la dignité des personnes. Et nous attendons sur ce point l'accord de l'Etat.

Mais je voudrais dire peut-être, pour conclure, qu'il faut vraiment que les départements franciliens qui ont très peu de capacités, comme les Hauts-de-Seine et les Yvelines, acceptent de créer d'urgence de telles structures.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

VI - Question d'actualité déposée par le groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative à la reconstruction du stade Jean Bouin.

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est à M. GOASGUEN pour le groupe U.M.P.P.A.

M. Claude GOASGUEN, maire du 16^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ma question va se présenter sous la forme d'une devinette. Pas un conte de Perrault, rassurez-vous !

Figurez-vous que mon premier, c'est une augmentation fiscale de 9 % qui rapporte probablement, selon toutes les estimations, 400 millions d'euros.

Mon second, c'est un stade de 20.000 places qui est construit en 1989 et qui, à cette époque, remplit d'enthousiasme les milieux sportifs. Je tiens d'ailleurs, à la disposition de l'adjoint aux sports, qui dit "ah non", une petite collection d'articles, 80 en tout.

J'ai 80 articles qui disent en France que c'est un très beau stade, 30 au niveau international qui s'esbaudissent sur l'architecture. C'est mon second.

Mon troisième, c'est un club sportif qui se trouve à Jean Bouin, à propos duquel un Maire de Paris - je n'ai pas réussi à trouver exactement qui c'était ! - le 18 octobre 2003 disait : "Vous êtes un club d'avenir", entre autres remarques laudatives.

Le quatrième, c'est une Ville, Lille, particulièrement célèbre, qui est chère au cœur de beaucoup d'entre nous, qui construit un stade en partenariat public/privé.

Et, enfin, le point 5 de la devinette, c'est une grande association sportive, l'Olympique Lyonnais, qui, à Lyon, décide sur ses fonds propres et avec sa comptabilité propre d'acheter son propre stade.

Voilà les cinq points préalables qui auraient pu intervenir dans un choix, qui reste un choix emblématique et curieux.

Pourquoi ?

Parce qu'à partir de ces cinq points, il était évident que nous pouvions faire un certain nombre de choses qui n'auraient pas lesté le budget des 400 millions d'euros supplémentaires, qui auraient pu faire du partenariat, qui auraient pu éventuellement installer un club qui est une entreprise financière, comme sont maintenant tous les clubs sportifs.

Et bien, non ! La conséquence de tout cela, c'est qu'on décide de budgétiser directement 150 millions d'euros pour un stade qui existe et que l'on veut démolir, plus 5 millions d'euros à peu près pour réparer un stade qui existe mais qu'on ne veut pas occuper, et puis, on s'acharne dans ce choix, qui paraît curieux quand même dans une situation financière difficile.

Ce choix signifie en clair qu'on fait un choix politique et un choix politique, cela s'assume. Pour vous donner un ordre d'idée qui est, je crois, très significatif, 150 millions d'euros, mais on ira probablement au-delà, cela représente en chiffres globaux 12.000 places de crèche.

Et on choisit de construire un stade dont on n'a pas besoin en lieu et place d'une politique dont on a furieusement besoin dans un certain nombre d'arrondissements, c'est-à-dire 12.000 places de crèche à 11.300 euros la place de crèche. C'est le chiffre qui nous a été donné par le Ministère compétent.

Alors, vous comprenez que les Parisiens se posent des questions.

D'abord, pourquoi ce projet ?

Pourquoi cette précipitation ?

Pourquoi, alors que nous sommes dans une situation financière générale difficile, qui pousse de votre part à l'augmentation d'impôt, veut-on passer en force ?

Pourquoi nous oblige-t-on à poser des questions, qui sont des questions désagréables et que les Parisiens ne manqueront pas de se poser ?

Car il est bien évident qu'avec de telles sommes, entre 150 et 200 millions d'euros, il est clair que les Parisiens ne manqueront pas de se poser des questions.

Ces questions, bien entendu, il faudra les débattre sur la place publique. C'est la raison pour laquelle, comme nous n'avons pas de réponse satisfaisante, nous avons interpellé, comme la loi nous le permet, la Commission nationale du débat public qui sera amenée à juger en toute sérénité, si ce choix d'investissement, s'il se maintenait, était compatible en réalité avec un choix d'intérêt général.

Voilà la vraie question. C'est une question qui n'a rien à voir avec le sport, qui n'a rien à voir avec qui que ce soit, c'est une question d'intérêt général et c'est une question de choix sur lequel il va bien falloir quand même que les Parisiens aient des réponses, car ils se posent beaucoup de questions.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est à Jean VUILLERMOZ.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je crois qu'il faut commencer par rappeler pourquoi le Conseil de Paris a décidé de doter la Capitale d'un stade de rugby digne de ce nom.

C'est la question fondamentale.

D'abord, Monsieur GOASGUEN, quand même, un peu de mémoire ! Un peu de cohérence ! Le principe de la reconstruction du stade Jean Bouin a fait l'objet d'un consensus dans le cadre du dossier de la candidature de Paris à l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de 2012.

A l'époque, tout le monde était d'accord pour considérer qu'après les jeux, il fallait offrir au Stade Français un stade digne de ce nom, digne de son niveau et digne de Paris. Vous avez le droit de changer d'avis, mais ne soyez pas amnésique !

Nous avons choisi nous-mêmes d'être cohérents. Comme pour d'autres projets olympiques, c'est le cas par exemple du stade nautique d'Aubervilliers, nous avons l'intention de mener à bien ce projet. C'est pourquoi le Conseil de Paris, je le rappelle, a voté en février 2007 la rénovation du stade Jean Bouin.

Je vais donner deux raisons : la première, c'est que Paris a besoin, au même titre que Toulouse, Montpellier ou Clermont-Ferrand, d'un vrai stade de rugby. Ce n'est pas le cas aujourd'hui. Franchement, ceux qui vont voir les matchs de rugby du Stade Français, savent que les conditions actuelles de jeux au stade Jean Bouin ne sont pas dignes d'un club de rugby de haut niveau. Je rappelle que ce club a été cinq fois champion de France, deux fois finaliste de la coupe d'Europe en dix ans et qu'il est aujourd'hui en tête du Top 14. Oui, il est deuxième ou troisième et il a regagné cette fois-ci. Je vous fais le pari qu'il finira dans de très bonnes conditions le Top 14 cette année.

Mais seulement, il y a 12.000 places aujourd'hui, et une partie importante du public n'est même pas protégée de la pluie. Monsieur GOASGUEN, venez au stade. Aucune autre ville qui évolue dans le Top 14 ne fait jouer son équipe dans de telles conditions.

Vous parlez de Charlety, j'y viens, Monsieur GOASGUEN. Vous dites qu'il faut transformer le stade Charlety en stade de rugby, mais soyons clairs, aucun stade de rugby aujourd'hui n'a une piste d'athlétisme. Mais non ! Ce n'est pas vrai. Aucun club de rugby n'est en capacité de faire jouer son équipe de rugby dans un stade où il y a une piste d'athlétisme. Cela voudrait dire qu'on serait obligé de casser la piste d'athlétisme pour faire jouer le Stade Français. Et donc après reconstruire un stade d'athlétisme. Qui a construit le stade d'athlétisme de Charlety ? Vous l'avez dit, ce n'est pas nous. Et donc ce stade a été mal conçu. Il l'a été seulement pour l'athlétisme. Ne demandez pas à un club de rugby de venir jouer à Charlety, ce n'est pas vrai ! Ou alors, vous ne connaissez pas du tout le rugby. J'espère que ce n'est pas le cas.

Après, je continue. Vous avez évoqué un certain nombre de choses.

Concernant le coût de l'opération et la construction de Jean Bouin, qu'en est-il ? Le coût de l'opération a été approuvé en décembre 2007 par le Conseil de Paris. Il est de 77 millions d'euros pour le stade lui-même, auxquels s'ajoutent 24 millions d'euros pour la construction d'un parking et 18 millions d'euros pour des surfaces dédiées aux activités économiques.

Pour ce qui concerne le stade, comme pour les autres éléments de programme, il est faux de prétendre que les coûts auraient explosé.

Ce coût sera évidemment actualisé jusqu'à sa livraison, comme pour n'importe quel autre projet d'investissement, afin de tenir compte de l'évolution des prix de la construction.

Mais une fois encore, je le redis : il est faux de prétendre que le programme aurait dérivé, par rapport à ce qui a été voté au Conseil de Paris. Je vous livre un élément de comparaison, que vous n'avez peut-être pas, sur les coûts. Le stade de Montpellier a coûté 63 millions d'euros, et je rappelle qu'il ne fait que 12.000 places. Il faut donc le comparer aux 77 millions d'euros de Jean Bouin pour 20.000 places.

J'en profite pour dire que des recettes sont attendues pour le budget municipal, provenant à la fois de la concession du parking souterrain et de la commercialisation des 9.000 mètres carrés de surface économique, et en plus de la future redevance que versera le Stade Français. Evidemment, comme pour toute opération, des discussions sont actuellement en cours avec l'architecte pour déterminer le coût définitif du stade et des modifications mineures de programme. En gros, ce n'est pas cela qui changera grand-chose et vous le savez bien.

Vous comparez à Lyon, qui est quand même un club de football, dont le budget, je le rappelle si vous ne le savez pas, est de 150 millions d'euros. Vous nous dites que le club, le Stade Français rugby aurait pu financer son stade. Franchement, mais non ! C'est une plaisanterie. Encore une fois, vous le savez, Monsieur LAMOUR, l'économie du rugby aujourd'hui ne permet à aucun club de rugby de financer son stade. Aucun ! Nous verrons ce qu'ils feront. Pour l'instant, ce que je sais, Monsieur, c'est qu'il y avait un stade possible auprès de l'US Métro et que pour l'instant, un Secrétaire général de l'U.M.P., qui est maire de cette ville, a refusé de le laisser jouer là.

Pour en rester encore à ce club du Stade Français, je voudrais rappeler l'exemple de Montpellier : le stade de Montpellier a été financé exclusivement par les collectivités publiques. Il en a été de même à Toulouse, qui a modernisé son stade de rugby récemment. Et même dans le football, ce sont souvent les collectivités locales qui financent les abords de stade et les transports en commun pour les desservir.

Vous avez abordé une dernière question, et j'en finirai là, concernant l'éventuelle saisine de la commission nationale du débat public. C'est votre droit, mais cela relève une fois de plus d'une méconnaissance totale du dossier. Savez-vous, Monsieur GOASGUEN, qu'en juin 2007, ladite commission saisie sur le futur stade de l'Olympique lyonnais, celui que vous avez cité, a estimé qu'il n'y avait pas lieu d'organiser un débat public.

Franchement, toute votre argumentation, à mon avis est une argumentation politicienne. A un moment donné, ce que vous voulez, c'est refuser au Stade Français un stade de rugby digne de ce nom !

(Applaudissements sur les bancs des groupes communiste, socialiste, radical de gauche et apparentés, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Rien à rajouter.

Nous pouvons passer au Conseil général.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à quinze heures quarante minutes, est reprise à dix-sept heures dix minutes, sous la présidence de Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe).

Mme Gisèle STIEVENARD. - Nous rouvrons la séance du Conseil municipal.

2008, DASCO 180 - Subvention exceptionnelle à la caisse des écoles du 18e arrondissement. - Montant : 1.800.000 euros.

Mme Gisèle STIEVENARD. - Nous passons au projet de délibération DASCO 180 portant attribution d'une subvention à la caisse des écoles du 18e arrondissement.

M. Hervé BENESSIONO a la parole.

M. Hervé BENESSIONO. - Merci, Madame le Maire.

Je serai bref. C'est simplement une question de principe par rapport à ce projet de délibération.

Je vois que ce projet de délibération, en fait, demande de donner une subvention, exceptionnelle dit-on mais une subvention quand même, d'1,8 million d'euros, c'est-à-dire beaucoup d'argent, à une caisse des écoles qui a une mauvaise gestion.

Je rappelle que les caisses des écoles ont une autonomie dans les 20 arrondissements. Il leur est demandé généralement, sous l'autorité du maire d'arrondissement, bien entendu, d'assurer une bonne gestion.

Vous aviez eu déjà dans le passé un problème avec un autre arrondissement parisien, que je ne cite pas aujourd'hui parce qu'il est rentré dans le rang, mais de la même façon, systématiquement, les déficits étaient couverts par la Ville.

Je crois que, lorsqu'il y a ce type de problème, ce n'est pas rendre service que de simplement combler les déficits en disant : "Ils feront mieux la prochaine fois". Je crois que l'argent des Parisiens mérite d'être un peu plus respecté, surtout pour un montant de 1,8 million d'euros.

C'est la raison pour laquelle, en ce qui nous concerne, nous nous abstiendrons.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - La parole est à M. Pascal CHERKI.

M. Pascal CHERKI, adjoint, au nom de la 7e Commission. - M. BENESSIANO est un esprit trop fin pour ne pas écouter ce que je vais lui dire !

Monsieur BENESSIANO, la caisse du 18e arrondissement agit dans un contexte économique et juridique particulier par rapport aux autres établissements, puisqu'elle est la seule qui délègue le service de restauration et la réalisation d'une partie essentielle de ses investissements à un prestataire privé, et ce, depuis 1994.

Dans le cadre d'une délégation de service public, l'actuelle équipe municipale a hérité de cette situation dans le 18e arrondissement.

Les modalités actuelles de financement de la Ville de Paris, subvention de fonctionnement et achats de repas, ne permettent pas à la caisse des écoles du 18e arrondissement de compenser le manque à gagner du délégataire, du fait des tarifs sociaux et de ses coûts de production, et d'absorber les frais de structure de l'établissement.

(M. Christian SAUTTER, adjoint, remplace Mme Gisèle STIEVENARD au fauteuil de la présidence).

Par ailleurs, la composition sociologique de l'arrondissement ne permet pas à la caisse du 18e de couvrir de telles charges, malgré l'adoption d'une nouvelle tarification, selon les recommandations de l'Inspection générale.

C'est donc dans ce contexte, et malgré une relative stabilisation de sa situation financière à la clôture de l'exercice 2007, que la caisse a de nouveau besoin d'un financement complémentaire de 1,8 million d'euros, pour achever l'exercice 2008 dans des conditions de fonctionnement acceptables.

L'année 2009 sera particulièrement décisive pour la caisse qui se situe à l'aune du renouvellement du contrat actuel qui la lie à un partenaire privé jusqu'à la fin du premier semestre.

Actuellement, la caisse du 18e arrondissement met tout en œuvre pour redéfinir des conditions partenariales plus équilibrées avec le secteur privé, en lançant des études préalables à la relance de la procédure, notamment - et je les en remercie - un audit comptable et financier de la délégation actuelle qui date de 1994 et un audit technique portant à la fois sur l'inventaire des biens et des équipements actuels mis à la disposition du délégataire, et également sur un diagnostic du bâti, propriété de la Ville de Paris.

Voilà pourquoi, Monsieur BENESSIANO, à la lumière de ces informations très précises et circonstanciées, je vous demande quand même de revoir votre vote !

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur CHERKI.

La parole est à M. BENESSIANO.

M. Hervé BENESSIANO. - J'ai la même remarque à faire sur le projet de délibération suivant et nous aurons la même attitude.

Je pense que, là, Monsieur CHERKI, parce que je connais bien le 18e, le 4e n'est pas dans la même situation que le 18e et son problème de DSP. Cela n'empêche que c'est le même comportement. Je crois qu'il faudra peut-être revoir très sérieusement cette DSP, reprendre une autre formule. Depuis 2001, Monsieur CHERKI, vous avez eu largement le temps, au niveau de la Ville, pour revoir justement le système, pour qu'il fonctionne, puisqu'il fonctionne ailleurs, et peut-être inciter la mairie du 18e à prendre conseil sur ce qui se fait ailleurs.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur BENESSIANO.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 180.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DASCO 180).

Vœu déposé par MM. Jean-Pierre CAFFET, Ian BROSSAT, Mmes Marinette BACHE, Fabienne GIBOUDEAUX et les élus des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, "Les Verts" et du Mouvement républicain et citoyen, relatif aux R.A.S.E.D. (réseaux d'aides spécialisées aux enfants en difficulté), adopté par les Conseils des 14e et 20e arrondissements.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous sommes toujours en 7e Commission, pour examiner le vœu n° 23 relatif aux Réseaux d'aides spécialisées aux enfants en difficulté. C'est un vœu qui a été déposé par les groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, "Les Verts" et du Mouvement républicain et citoyen.

Mme BECKER a la parole.

Mme Emmanuelle BECKER. - Merci, Monsieur le Maire.

Je ne répéterai pas ce que Mme POLSKI et M. CHERKI ont dénoncé au sujet du démantèlement des R.A.S.E.D. lors des questions d'actualité. J'ajouterai que cette mesure gouvernementale vise la suppression de 3.000 postes d'enseignants, rééducateurs et psychopédagogues des R.A.S.E.D.

A Paris, cette mesure concerne 100 postes d'enseignants spécialisés. Dans nos arrondissements, où les élèves sont majoritairement accueillis dans des écoles en Z.E.P. ou R.E.P. et dans lesquelles les enseignants spécialisés sont indispensables à la réussite de tous les élèves, nous ne souhaitons pas que la mise en place de l'aide personnalisée serve de prétexte au Ministre de l'Education nationale pour supprimer l'enseignement spécialisé. La mission première du service public d'éducation est d'assurer la réussite de tous les élèves et de contribuer à l'égalité des droits.

C'est pourquoi nous souhaitons, et je souligne que des vœux similaires ont été adoptés dans les 14e et 20e arrondissements, que le Maire de Paris intervienne auprès du Ministre de l'Education nationale pour garantir, lors de l'examen de la prochaine loi de finances, la pérennité des R.A.S.E.D. et s'engager à leur redonner les moyens d'un fonctionnement à la hauteur des enjeux, répondant aux besoins de tous les enfants.

Merci.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame BECKER. J'ai compris que vous vous exprimiez au nom des quatre groupes et il y aura une explication de vote de Mme CALANDRA après que M. CHERKI aura répondu.

Monsieur CHERKI, vous avez la parole.

M. Pascal CHERKI, adjoint. - Comme on en a déjà débattu dans les questions d'actualité, je me félicite de cette impulsion collective de la majorité municipale. C'est un avis très favorable que je donne à cet excellent vœu.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Très bien. Le rythme s'accélère.

Mme CALANDRA a la parole pour une explication de vote.

Mme Frédérique CALANDRA, maire du 20e arrondissement. - Oui, très rapidement, Monsieur le Président.

Il a été très bien présenté. Simplement, j'insiste sur le fait que, dans le 20e, et je sais que c'est le cas dans le 18e et le 19e, nous avons 77 écoles. Les deux tiers sont en Z.E.P., donc on ne peut pas accepter ce qui en train de se préparer actuellement.

C'est aussi simple que cela.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Très bien.

Merci, Madame le Maire.

Monsieur BENESSIANO, vous avez la parole pour une explication de vote.

M. Hervé BENESSIANO. - Monsieur le Maire, concernant l'ensemble des vœux qui sont reliés à ce problème des R.A.S.E.D., notre position est très simple. Nous avons entendu, comme tout un chacun, un certain nombre de choses qui aujourd'hui suintent au niveau de la presse et on voit bien qu'il y a une réorganisation à l'échelle même du Ministère de l'Education nationale.

Il s'agit d'un problème national, un de mes collègues l'avait dit d'ailleurs en début d'après-midi.

Je crois qu'il est important à l'heure actuelle de regarder les choses avec quiétude.

En ce qui nous concerne, nous nous abstenons sur l'ensemble de ces vœux, ce qui voudra dire à la fois que nous considérons que le sujet mérite toute notre attention, mais en même temps, que tant que nous ne connaissons pas les conclusions qui seront données par le Ministre de l'Education nationale concernant l'avenir exact des R.A.S.E.D., et le nombre de personnels concernés, il est aujourd'hui prématuré de condamner une position qui n'est pour le moment qu'une simple hypothèse de travail.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur BENESSIANO.

Monsieur CHERKI, vous êtes adjoint. Vous pouvez réintervenir.

M. Pascal CHERKI, adjoint. - Oui, juste une chose. Je voudrais remercier la Droite d'être de droite ! Voilà ! C'est clair. Le Ministre a annoncé la couleur : 3.000 postes supprimés. Il s'agit d'une politique d'austérité budgétaire qui continue. L'an dernier, on s'en est pris aux collègues ; maintenant, on s'en prend aux R.A.S.E.D. Voilà.

Si M. BENESSIANO veut formellement attendre le vote du budget pour réagir une fois que les dégâts seront intervenus, libre à lui de le faire, mais nous, on ne va pas attendre cela quand même !

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur CHERKI.

Monsieur GAREL aussi pour une explication de vote ?

M. Sylvain GAREL. - C'est Jacques BOUTAULT qui va intervenir.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Eh bien, Monsieur BOUTAULT ?

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - "Les Verts" avaient initialement eu pour souhait de poser leur question d'actualité sur cette question du R.A.S.E.D. Mais la terrible actualité du décès survenu dans le bois de Vincennes de cet homme sans domicile d'une cinquantaine d'années, samedi dernier, nous a conduit à modifier notre intention initiale. Je souhaite m'associer à la très forte mobilisation des enseignants le 20 novembre dernier, puisqu'ils étaient plus de 200.000 à être descendus dans la rue en France pour protester contre ce qui est bien une volonté du Ministère de supprimer des moyens, notamment en direction des élèves en difficulté, en supprimant les R.A.S.E.D., ce qui remet en cause l'égalité de chacun dans l'école de la République.

Le traitement de cette manifestation dans la presse était surtout axé sur le S.M.A., cela m'a un peu surpris. Je tenais à rappeler que "Les Verts" se réjouissent de la position du Maire de Paris, qui s'est finalement rallié à la proposition que formulait le groupe des Verts dans leur communication sur la rentrée scolaire, invitant à mettre en oeuvre le principe de la désobéissance civique face à cette loi qui s'apparente à une mesure destinée à briser les mouvements de grève.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci.

Les explications de vote sont terminées.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu déposé par la majorité.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2008, V.238).

Vœu déposé par Mmes Frédérique CALANDRA, Fabienne GIBOUDEAUX, Marinette BACHE et les élus des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, "Les Verts" et du Mouvement républicain et citoyen relatif au soutien au Comité de Paris des associations complémentaires de l'école et de l'enseignement public et pour le rétablissement des subventions, adopté à l'unanimité au Conseil du 20e arrondissement.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous passons au voeu référencé n° 24 dans le fascicule, relatif au soutien au Comité de Paris des associations complémentaires de l'école et de l'enseignement public, voeu déposé par les groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, "Les Verts" et du Mouvement républicain et citoyen.

Madame CALANDRA, vous avez la parole.

Mme Frédérique CALANDRA, maire du 20e arrondissement. - Nous constatons qu'après s'en être pris à la Cimade dans les centres de rétention, le Gouvernement attaque toute une série d'associations dont le travail vise des publics en difficulté, des jeunes, en particulier des quartiers populaires. Ce sont des associations qui, historiquement, ont accumulé un énorme savoir-faire sur les publics et les sujets qu'elles traitent. Elles sont visées au premier chef parce que, évidemment, elles abordent ces populations sous un angle contraire à l'idée que développe le Gouvernement. On assiste à des attaques en règle. Tout cela pour nous, en tant que maires d'arrondissement en tout cas, en tant qu'élus territoriaux, fait un ensemble : démantèlement de la politique de la ville, attaques contre les associations de défense des droits des citoyens et des Droits de l'Homme et maintenant, attaques contre les associations d'éducation populaire. Comme le dit M. CHERKI, nous n'allons pas attendre les votes du budget à l'Assemblée nationale, nous allons tout de suite entamer la bataille pour soutenir ces associations.

Cela commence par l'adoption de ces voeux qui, chez nous, dans le 20e, ont été adoptés à l'unanimité du Conseil.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - M. CHERKI a la parole pour répondre.

M. Pascal CHERKI, adjoint. - On a là un exemple caractéristique de la duplicité, de l'hypocrisie de la politique de M. DARCOS, qui n'a que le mot "réussite scolaire" à la bouche, mais qui méthodiquement, démantèle pan par pan tous les acquis de l'école publique et là, on s'attaque à l'éducation populaire. On voit bien M. DARCOS, qui a une politique mielleuse à l'égard des enseignants et de l'école publique mais dans la réalité, c'est la politique du coup de gourdin budgétaire. Nous n'en sommes pas dupes, et il est important que l'ensemble des collectivités se mobilise pour renvoyer M. DARCOS à ses chères études, qu'il n'aurait jamais dû quitter.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur CHERKI. J'ai cru comprendre que vous étiez favorable au voeu et je donne la parole à M. BENESSIANO, qui a peut-être une opinion différente.

M. Hervé BENESSIANO. - Il suffit d'avoir entendu M. CHERKI. Son intervention résume tout à fait ce que nous pensons au niveau de notre groupe et bien entendu, nous voterons contre ce voeu qui n'est simplement que de la petite politique politicienne qui ne repose sur rien en l'état actuel des choses.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le voeu déposé par les groupes de la majorité municipale assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le voeu est adopté. (2008, V. 239).

2008, DJS 344 - Signature d'un avenant à la convention d'objectifs de deux ans (2007-2008) avec l'association "Les M.A.C.A.Q. Troubadours" (17e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 9.000 euros.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous arrivons au projet de délibération DJS 344. Il s'agit de la signature d'un avenant à la convention d'objectifs de deux ans 2007/2008 avec l'association "Les M.A.C.A.Q. Troubadours" dans le 17e arrondissement, pour l'attribution d'une subvention de 9.000 euros.

M. BERTHAULT interroge M. JULLIARD.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Je ne vais pas interroger M. JULLIARD, je vais lui faire un état des lieux d'une association qu'il doit certainement bien connaître. Je voudrais vous donner une petite idée de l'activité de cette association que j'ai appelé l'iceberg, c'est-à-dire avec une belle partie émergée, activités associatives, diverses, vide greniers, repas de quartier, carnaval, et une partie immergée, beaucoup plus importante, qui est liée à de toutes autres activités que des activités associatives traditionnelles.

Un point d'histoire pour commencer. Une association socioculturelle a été créée en 2001 - il faut y voir certainement le hasard des dates - avec pour vocation l'organisation d'événements culturels dans le 17e afin de créer une dynamique de quartier, d'animation festive, populaire, culturelle, citoyenne, transparente, etc.

L'association comprend 200 adhérents dont 130 Parisiens. Nous ne connaissons pas le nombre exact dans le 17e. Le siège social avait été initialement squatté au 123, rue de Tocqueville, mais bénéficie maintenant avec votre bienveillante attention, Monsieur le Maire, d'une convention d'occupation à titre précaire.

Alors, pourquoi refusons-nous de voter cette subvention ? Cela est très simple. Tout d'abord parce que l'association elle-même demandait 4.500 euros et vous la faites bénéficier d'une subvention de 9.000 euros, soit le double de ce qu'ils avaient demandé - c'est intéressant, tant mieux pour eux -, au motif que l'association a recruté un nouveau cadre pour faire face au nombre croissant de ses adhérents. Cela devrait inspirer beaucoup d'autres associations qui se battent avec peu d'aides et qui pourtant font un travail considérable.

Si on va un plus loin dans le budget prévisionnel 2008 des "M.A.C.A.Q.", on apprend avec stupeur l'art et la manière d'obtenir des subventions en ratissant large. Les "M.A.C.A.Q." bénéficient de 278.211 euros de subventions qui se décomposent ainsi : politique de la ville, 4.000 euros - 2.000 euros Mairie de Paris et 2.000 euros Préfecture de police - ; Mairie de Paris, 143.166 euros ; Direction des Affaires culturelles, 14.666 euros ; contributions non financières pour les locaux, 118.000 euros ; exonérations d'occupation pour les vide greniers, 6.000 euros, et j'en passe. Faculté de Créteil, 385 euros - cela ne va pas très loin - ; Léo Lagrange, 20.000 euros ; Département de Paris, 3.500 euros ; entreprises privées, 6.000 euros ; centre d'aménagement des structures des exploitations agricoles, 60.000 euros ; Région Ile-de-France, 23.000 euros ; Ligue de l'enseignement, 14.160 euros. Rassurez-vous : on est bien entre camarades ! Ce qui fait bien un total de 2.140 euros par adhérent parisien.

On est très loin de la subvention théorique autour de laquelle s'articule généralement le montant de la subvention totale, soit environ 13 euros par licencié. Qui fait mieux la chasse aux subventions que les "M.A.C.A.Q." ?

Voyez-vous, Monsieur le Maire, il y a deux autres raisons, encore plus importantes, pour lesquelles il ne faut pas voter cette subvention.

La première, c'est que cette association exerce des activités illégales. Quand on squatte aujourd'hui, et quand ouvertement, on organise des squats dans certains quartiers de Paris, on est dans l'illégalité. On a le droit de le faire en tant qu'activiste politique, en tant que militant politique, mais certainement pas au titre d'une association qui reçoit des subventions publiques.

Deuxièmement, il ne faut pas confondre et faire un mélange des genres. Je n'ai rien contre les gens qui font de la politique, nous sommes tous élus, nous faisons tous de la politique, cela me paraît logique. Mais quand on fait de la politique, on le fait au sein de partis politiques et il y a des financements pour cela. On n'utilise pas une association financée par des fonds publics pour faire de la politique, et cela est tout à fait choquant. On frise même l'illégalité. Je n'aimerais pas que la Mairie de Paris soit complice de cette illégalité.

J'en terminerai, pour tous ceux qui ne me croiraient pas sur les activités des "M.A.C.A.Q.", pour vous inviter - je pense que tout le monde ici est branché sur Internet -, à aller sur Daily Motion, à rechercher "M.A.C.A.Q. Hitler", et vous tomberez sur une superbe vidéo de M. Julien BOUCHER, maintenant élu du 17e, ancien président des "M.A.C.A.Q.", qui caricature l'ancien candidat à la présidence de la République, aujourd'hui Président de la République dans un costume d'Hitler. En plus de l'illégalité, c'est particulièrement choquant et cela pourrait être poursuivi.

Je vous remercie, mes chers amis.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur BERTHAULT.

Je donne la parole à M. Bruno JULLIARD pour répondre.

M. Bruno JULLIARD, adjoint, au nom de la 7e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Très brièvement pour vous dire à quel point l'Exécutif et la majorité sont fiers d'accorder cette subvention de 9.000 euros à l'association "M.A.C.A.Q.". Très fiers parce que, on pourrait en douter après vos propos mais "M.A.C.A.Q." est bien une association de loi 1901 qui fait un travail très conséquent dans le 17e arrondissement, et la subvention, que nous vous proposons de voter aujourd'hui, est une subvention que l'association "M.A.C.A.Q." mérite amplement puisqu'elle vise uniquement à subventionner les activités de l'association "M.A.C.A.Q." dans ses locaux du 17e arrondissement, rue de Tocqueville.

L'association ne m'a pas fait une demande de 4.500 euros mais une demande de 25.000 euros pour le budget de l'année prochaine pour deux raisons. Vous avez cité une des raisons, c'est effectivement en raison du succès croissant des activités de l'association dans le 17e arrondissement. Ils ont dû embaucher une personne supplémentaire, ce qui a entraîné un certain nombre de dépenses supplémentaires.

Surtout, il ne vous aura pas échappé, puisque lors d'un Conseil de Paris précédent lorsque nous avons doublé la surface d'occupation de "M.A.C.A.Q." par un contrat d'occupation avec l'association, vous aviez déjà posé une question sur la volonté de la Mairie de Paris d'augmenter la surface d'occupation de l'association "M.A.C.A.Q."

En raison de cette augmentation de surface, il y a évidemment un centre d'activités supplémentaires qui sont d'ores et déjà exercées dans les locaux, qui méritent amplement l'augmentation de cette subvention.

J'ajoute, et vous avez cité, je le note avec plaisir, un certain nombre d'activités diverses mises en place par l'association "M.A.C.A.Q.". Il y a effectivement des cours pour les enfants, des chantiers pour les jeunes, des stages d'expression, de danse, des animations hors les murs, des actions de parrainage humanitaire, ou encore des friperies solidaires, et j'en passe.

L'ensemble de ces activités concerne, à ma connaissance aujourd'hui, plus de 500 jeunes usagers. Vous dites que c'est de la chasse à la subvention, mais franchement, c'est une subvention qui est très rentable pour la Ville de Paris, si on compare avec d'autres gestionnaires de centres d'animations, qui ont parfois des activités assez proches, ce n'est en réalité pas cher et très rentable pour la Ville et la Mairie de Paris.

Vous parlez d'activités politiques de l'association "M.A.C.A.Q.", que les membres de l'association "M.A.C.A.Q." et notamment son ancien président, qui n'est plus le président élu et siège dans l'opposition municipale du 17e, qu'il y ait donc des membres de l'association, qui aient par ailleurs des activités politiques (pas dans un parti mais d'ailleurs globalement dans différents partis politiques), souvent à gauche, je le reconnais.

En général, la grande majorité des membres de l'association "M.A.C.A.Q." sont actifs et acteurs dans le mouvement social. Que voulez-vous, ce n'est pas de ma faute si dans votre arrondissement, l'essentiel des activités, notamment de jeunesse, sont portés par l'association "M.A.C.A.Q.". J'aurais plutôt tendance à dire que premièrement je vous conseille d'essayer de revivifier un peu le milieu associatif dans votre arrondissement. Et j'aurais tendance également à dire que l'attitude que vous avez aujourd'hui, concernant l'association "M.A.C.A.Q." finalement cache assez mal votre propre incapacité à faire vivre le milieu associatif, et notamment de jeunesse, dans votre arrondissement !

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste,

radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur JULLIARD.

Mme la Maire du 17^e arrondissement veut dire un mot, comme c'est son droit.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17^e arrondissement. - Monsieur le Maire, je n'avais pas prévu de prendre la parole. Sur ce projet de délibération, Jean-Didier BERTHAULT a tout de même apporté quelques éléments qui méritent réflexion.

La réponse de M. JULLIARD est tout simplement inadmissible. C'est une méconnaissance absolue du terrain. Qu'une association bénéficie de subventions, c'est normal. Jean-Didier BERTHAULT vous a rappelé l'étendue de ces subventions.

Par ailleurs, nombre d'associations sont en attente de subventions de la Ville de Paris. Et quand vous mettez en cause la mairie d'arrondissement qui ne mènerait pas une politique active en faveur de la jeunesse, Monsieur JULLIARD, j'ai cru vous avoir accueilli dans cet arrondissement mais peut-être ne vous rappelez-vous pas les visites que nous avons faites ensemble à "Interclub 17", dans les "Antennes de la jeunesse", des associations par ailleurs que vous n'avez pas encore toutes rencontrées, qui sont en attente. "Interclub 17" n'a pas bénéficié d'un euro de subvention sous la précédente mandature, club qui agit dans les mêmes secteurs géographiques et qui s'adresse au même public, qui a ce jour est en attente, vous l'avez vu par vous-même, de travaux forts.

Je n'ose imaginer la discussion budgétaire qui s'annonce quand je vois ce qu'on nous prépare, concernant les 6 millions que j'ai vu ajouter par l'Exécutif municipal sur le budget d'arrondissement, pour, à nouveau, la structure des "M.A.C.A.Q."

A un moment, il faut savoir s'arrêter, prendre le temps de regarder les vrais besoins de l'arrondissement, ne pas mettre ses œufs dans le même panier. Je signe bien volontiers les autorisations d'occupation de la voirie par les "M.A.C.A.Q." pour des vide-greniers ou des friperies. Ils font des actions en effet parfois intéressantes et pertinentes, mais il y a un moment où les choses vont trop loin. Comme le dit, M. LEBEL qui connaît bien le dossier, trop c'est trop.

A un moment, je crois qu'il faut raison garder et votre réponse ne peut pas être satisfaisante. Nous sommes trop en attente, particulièrement dans les quartiers "politique de la ville", de subventions que vous nous refusez.

Monsieur JULLIARD, j'ai entendu. Nous n'aurons de cesse avec mes collègues de la municipalité du 17^e arrondissement de vous demander quelques subsides d'euros pour nos autres associations qui sont en attente.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame KUSTER.

Un mot, Monsieur JULLIARD, rapidement ?

M. Bruno JULLIARD, adjoint, rapporteur. - Un mot pour vous dire, Madame le Maire, que j'avais demandé un entretien avec Mme PAPAREMBORDE qui est adjointe à la mairie du 17^e arrondissement, que j'avais rendez-vous avec elle le 14 novembre dernier à 15 heures précises pour justement faire un point avec elle, comme je le fais avec l'ensemble des arrondissements de l'opposition comme de la majorité, pour mettre sur la table l'ensemble des subventions de mon secteur de la jeunesse. J'attends encore Mme PAPAREMBORDE vienne, et au minimum s'excuse d'ailleurs pour que nous puissions aborder l'ensemble de ces discussions.

Simplement, sur l'affaire de "M.A.C.A.Q.", vous croyez avoir trouvé un os à ronger, j'ai le regret de vous dire que non seulement la subvention est totalement légale, bien évidemment, mais qu'en plus elle est amplement justifiée. J'ai même tendance à penser, qu'en raison de l'ensemble des activités offertes par l'association "M.A.C.A.Q." dans le 17^e arrondissement, elle mériterait un soutien encore plus important de la Ville.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. Christian SAUTTER, , adjoint, président - Merci.

Mme Brigitte KUSTER a la parole pour deux secondes.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17^e arrondissement - L'invitation en question est parvenue très peu de temps avant. Mme PAPAREMBORDE m'en avait parlé parce qu'elle avait un empêchement ce jour-là, et que nous avons par ailleurs un événement dans l'arrondissement, ne prenez donc pas ce genre d'excuse.

Qui plus est, Monsieur, nous avons un rendez-vous ensemble lundi dernier. J'ai appris le matin même que vous décaliez le rendez-vous et je n'ai pu y assister parce que vous l'avez annulé le matin même et reporté. Alors, question d'agenda, Monsieur JULLIARD, vous êtes mal placé !

(Vives protestations sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

... nous n'avons pas de leçons à recevoir quand vous-même ne maintenez pas vos rendez-vous !

Concernant la légalité, Monsieur JULLIARD, elle n'a pas été remise en cause. Nous nous sommes posé d'autres questions que celle-ci.

Mais avant d'aller au-delà de cette discussion, nous reviendrons de toute façon sur le sujet, mais vous ne pouvez pas utiliser les arguments que vous venez de donner. Ils sont pour nous non recevables.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 344.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DJS 344).

2008, DJS 355 - Signature du contrat de transaction avec l'association "Actions pour les Collectivités Territoriales, et Initiatives sociales, Sportives, Culturelles et Educatives (ACTISCE)", pour le centre d'animation Point du Jour et son annexe Mesnil-Saint Didier (16e).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DJS 355, qui a fait l'objet d'un vœu n° 25 déposé par le groupe U.M.P.P.A. Il s'agit d'un contrat de transaction avec l'association "Actions pour les Collectivités Territoriales et Initiatives Sociales, Sportives, Culturelles et Educatives" (A.C.T.I.S.C.E.) pour le centre d'animation Point du jour et son annexe Mesnil-Saint-Didier.

Marie-Laure HAREL intervient. Je vous donne la parole.

Mme Marie-Laure HAREL. - Il s'agit d'un vœu simple, qui devrait d'ailleurs ne pas soulever de polémique du tout puisqu'il a été voté à l'unanimité dans notre arrondissement, y compris par les élus de gauche et y compris par M. MANO.

Ce vœu vise à demander un soutien financier plus important de la part de la Ville de Paris envers les deux antennes de l'association A.C.T.I.S.C.E. du 16e arrondissement, à savoir le centre Point du jour et celui de Mesnil-Saint-Didier. Comme tout le monde le sait, c'est une association qui permet aux particuliers ainsi qu'aux associations d'exercer la musique, les arts vivants, le multimédia.

Vu les demandes accrues visant à obtenir l'ouverture de ces centres, entre autres le samedi, nous demandons à la Ville de Paris de nous donner les moyens de pouvoir ouvrir ces centres le samedi, parce qu'il serait dommage de priver les particuliers et les associations de l'accès à un endroit qui est tout à fait remarquable.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame HAREL.

Monsieur JULLIARD, vous avez la parole.

M. Bruno JULLIARD, adjoint, au nom de la 7e Commission. - C'est d'ailleurs en raison du caractère trop anticipé de la demande que je vous demanderai de bien vouloir, si vous en êtes d'accord, retirer le vœu ; je vais m'en expliquer.

L'ouverture du samedi matin nécessiterait évidemment la présence de personnel sur place pour faire l'ouverture et assurer la surveillance des locaux, les lieux ne pouvant pas être laissés en libre accès aux autres associations sans surveillance, comme cela a pu être fait auparavant.

L'ouverture aurait donc un coût pour le gestionnaire du centre. Il y aurait deux possibilités pour permettre au gestionnaire d'amortir ce coût : soit supprimer un certain nombre d'activités dans la semaine pour les mettre le samedi, option qui n'est pas envisageable pour la mairie du 16e, évidemment, et encore moins pour moi-même, soit prévoir une augmentation des crédits réservés à l'Etat spécial de la mairie pour le fonctionnement du centre d'animation, ce qui, en l'état actuel, me paraît difficile, d'abord en raison de l'absence d'arbitrage budgétaire pour le budget 2009 et en raison d'un contexte financier difficile.

Mais deux raisons essentielles me font demander le retrait, dans une optique tout à fait constructive et qui ne vise pas à rejeter une demande de la mairie du 16e ; j'ai d'ailleurs noté que c'était un vœu unanime du Conseil.

La première, c'est que nous sommes en train de mener avec Pascal CHERKI et le secrétariat général une réflexion sur les activités du samedi matin, notamment des samedis matins libérés récemment. Il m'apparaît judicieux d'attendre les conclusions de ce travail pour qu'il y ait une logique de l'ensemble de notre action sur la totalité du territoire parisien ; c'est la première réflexion.

La seconde, pour conclure, c'est que d'après des informations, il s'agirait aujourd'hui d'une demande d'une seule association de personnes qui jouent aux cartes, ce qui est tout à fait respectable, mais cela mobiliserait des moyens financiers peut-être trop conséquents pour un nombre d'utilisateurs finalement assez réduit.

Je vous propose donc que la Direction de la Jeunesse et des Sports procède avec vous à une analyse des besoins des associations et des habitants et si nous voyons qu'il y a une demande forte et que les crédits peuvent suivre, je répondrai favorablement à ce vœu, mais dans plusieurs semaines ou plusieurs mois.

Je vous demanderai donc de le retirer mais vous avez vu que c'était une opposition tout à fait constructive.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur JULLIARD.

Madame HAREL, après cette réponse encourageante, est-ce que vous retirez le vœu ?

Mme Marie-Laure HAREL. - Non.

Je maintiens mon vœu et j'aurais aimé aussi que M. MANO puisse être là pour voter à nos côtés comme il l'a fait au Conseil d'arrondissement il y a quelques jours.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Si vous maintenez le vœu, j'ai besoin d'avoir l'avis de l'Exécutif sur ce vœu.

Monsieur JULLIARD ?

M. Bruno JULLIARD, adjoint, rapporteur. - Après discussion avec M. MANO qui, lui, a été convaincu de mes arguments, puisqu'il n'est pas retiré, malheureusement, j'appellerai à un vote négatif.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 355.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DJS 355).

2008, DFPE 357 - Généralisation à l'ensemble des arrondissements des conseils de parents et des conseils d'établissements.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous arrivons au projet DFPE 357. Il s'agit de généraliser à l'ensemble des arrondissements des conseils de parents et des conseils d'établissement.

Mme Danielle FOURNIER intervient et M. Christophe NAJDOVSKI lui répondra.

Madame FOURNIER, vous avez la parole.

Mme Danielle FOURNIER. - Il s'agit de la généralisation à l'ensemble des arrondissements des conseils de parents et des conseils d'établissement.

Les élus du groupe des Verts se réjouissent de ce projet de délibération visant à généraliser durant cette mandature à l'ensemble des arrondissements parisiens les conseils de parents et d'établissement d'accueil de la petite enfance.

Nous saluons le volontarisme de la Municipalité pour donner la parole aux parents au sein des crèches collectives sur le mode des conseils d'école, des écoles maternelles et primaires.

Cette démarche, qui s'inscrit dans une logique d'élargissement de la démocratie locale et d'amélioration de la qualité du service rendu, ne coule cependant pas de source, puisqu'il aura fallu attendre plus de 20 ans pour que la parole soit donnée aux parents dans les crèches municipales.

La circulaire relative à la participation des parents date, en effet, du 30 juin 1983, mais jusqu'à présent, les réticences et les craintes l'avaient emporté sur le risque de cette innovation démocratique.

L'implication des parents n'allait-elle pas être vécue comme une ingérence par les professionnels de la petite enfance, source de tensions multiples ?

La méthode utilisée à Paris d'une phase expérimentale dans les 19e et 20e arrondissements depuis 2006 a permis de rassurer sur ce plan, à l'image des expériences menées dans d'autres villes comme Tours, Rennes ou Lyon. Loin de susciter des tensions, cette démarche aura plutôt permis, tout au contraire, de rapprocher les points de vue des parents et des professionnels et d'apaiser leurs relations.

D'ailleurs, la mise en place des conseils de parents ne se décrète pas et la participation de tous reste nécessaire.

Il faut que les parents et les professionnels s'approprient, se reconnaissent, que chacun trouve sa place en toute confiance et, pour cela, du temps est souvent nécessaire.

En permettant l'expression des parents, la circulation des informations, des échanges de pratiques entre parents et professionnels, l'émergence de projets communs, les conseils de parents et d'établissements contribueront sans aucun doute à changer le regard des familles sur le service public, à mieux leur faire comprendre ses spécificités.

Les parents pourront ainsi sortir de leur rôle de consommateur d'une prestation, voire de compétiteur, compte tenu du nombre toujours insuffisant de places, pour devenir de véritables interlocuteurs, à la fois pour les élus et pour tous les professionnels de la petite enfance travaillant dans les établissements d'accueil.

Ces instances consultatives, bien que dépourvues de tout pouvoir d'ingérence dans la gestion des établissements, peuvent faire office d'aiguillon en matière de service public.

Pour finir, je formulerai une petite remarque concernant les modèles de règlement intérieur fournis en annexe au projet de délibération. Dans la mesure où, on le sait, tous les parents ne sont pas à l'aise avec l'écrit et pour garantir une mixité sociale des parents élus, est-il pertinent de prévoir, lors des candidatures, même de façon optionnelle, la communication d'un document écrit de présentation de candidature ? La réunion de présentation prévue à l'article 3 pourrait suffire pour que les parents se présentent au suffrage des autres parents.

Vous l'aurez compris, les élus "Verts" sont très favorables à la généralisation des conseils de parents et d'établissement d'accueil de petite enfance. Le service public se dote d'un outil supplémentaire pour améliorer sa qualité déjà élevée et recon nue de tous.

Pour ma part, je proposerai que le 18e arrondissement, dont je suis élue, participe à ce mouvement, si possible dès l'année prochaine.

Merci.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame FOURNIER.

Je donne la parole à M. Christophe NAJDOVSKI pour répondre à ces compliments.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, au nom de la 7e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Bien entendu, je remercie Mme FOURNIER de son intervention.

Effectivement, à l'instar des conseils d'école des écoles maternelles et primaires, les conseils de parents et d'établissement sont des instances qui permettent un dialogue renforcé entre les parents et les personnels des établissements municipaux de la petite enfance, que ce soient les crèches ou bien les jardins d'enfants, un dialogue qui s'inscrit, comme cela a été souligné, dans le développement à la fois de la démocratie participative et de la qualité du service rendu.

On parle de conseils de parents et de conseils d'établissement ; il faut peut-être préciser ici de quoi il s'agit. Les conseils de parents regroupent des parents d'enfants issus de 5 à 10 crèches, tandis qu'un conseil d'établissement réunit les parents d'un même établissement municipal. Ce sont donc deux formules sensiblement différentes.

Fin 2006, vous l'avez rappelé, des conseils de parents et d'établissement ont été créés à titre expérimental dans les 19e et 20e arrondissements et le bilan de la phase expérimentale s'est révélé être très positif.

Je vous en donne quelques éléments : le bien-être, le respect des rythmes essentiels, l'épanouissement et la socialisation progressive des jeunes enfants se construisent en commun entre les parents et les professionnels. Les parents et les personnels construisent ensemble une communauté éducative autour des enfants, en élaborant ensemble les volets sociaux et éducatifs du projet d'établissement.

Par ailleurs, la reconnaissance mutuelle de ces différentes responsabilités favorise l'établissement d'un climat de respect et de confiance dans les relations entre adultes.

Ce bilan très positif nous conduit à inciter l'ensemble des arrondissements à créer des Conseils de parents et/ou d'établissements.

Dès l'année 2008-2009, en concertation avec les Maires d'arrondissement, trois nouveaux arrondissements, les 2e, 3e et 9e arrondissements, je tiens d'ailleurs à remercier les trois Maires d'arrondissements concernés et leurs adjoints et adjointes à la petite enfance, ces trois arrondissements installeront ces instances de démocratie participative tandis que les Conseils des 19e et 20e arrondissements seront pérennisés.

Chaque année, les Conseils de parents et d'établissements devraient être étendus à au moins trois nouveaux arrondissements afin d'aboutir à une généralisation d'ici la fin de la mandature.

Comme vous l'avez souligné, Madame FOURNIER, il aura fallu attendre plus de 20 ans pour engager une telle démarche à Paris, et même 30 ans pourrait-on dire puisqu'en 1975, une circulaire supprime l'interdiction d'accès des parents aux espaces de vie de leurs enfants. Les Conseils d'école ont été institutionnalisés dès 1976.

Il n'en est pas de même pour les Conseils de crèche qui ne sont toujours pas obligatoires aujourd'hui. Depuis deux ans, l'expérimentation des Conseils de parents dans les crèches des 19e et 20e arrondissements s'est inscrite dans une démarche de démocratie participative à vocation également pédagogique pour les parents, où chacun respecte la place de chacun.

Si une volonté politique forte a été nécessaire pour impulser cette démarche, rien n'est possible sans l'investissement des parents, des professionnels et des élus d'arrondissement.

Je tiens à remercier les différents acteurs des deux arrondissements pilotes qui, par leur implication, font que cette aventure puisse se poursuivre et s'étendre aujourd'hui.

Vous avez souligné plusieurs bénéfices : rapprocher le citoyen de la décision, améliorer le service public, accompagner les parents dans leur rôle éducatif, j'ajoute une dimension de sociabilité non négligeable.

Les rencontres entre parents font naître un sentiment d'appartenance à une communauté qui évite parfois un certain isolement urbain et qui conduit souvent à de la convivialité.

On évite également un certain consumérisme que l'on connaît malheureusement aujourd'hui.

Vous avez proposé une modification de l'article 3 des projets de règlement intérieur pour tenir compte des parents candidats qui ne seraient pas à l'aise avec l'écrit en ne les obligeant pas à fournir un document de présentation de leur candidature. Je vous propose d'amender dans ce sens les deux annexes.

On peut amender verbalement en séance les deux annexes selon la proposition faite par Mme FOURNIER, il n'y aura donc plus l'obligation de fournir un document de présentation écrit de candidature pour des parents qui pourraient ne pas être à l'aise à l'écrit et l'être plutôt à l'oral.

Pour finir, vous proposez que le 18e arrondissement se porte candidat l'an prochain. Evidemment, j'y suis pour ma part très favorable mais, je le précise, la décision appartient au seul Conseil du 18e arrondissement puisque cela fait partie des prérogatives d'arrondissement.

Je vous remercie de votre intervention et je reste à la disposition de tous les élus qui le souhaitent, tout au long de ce processus d'élargissement du dialogue et de la qualité du service dans les crèches municipales parisiennes.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur NAJDOVSKI.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 357 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2008, DFPE 357).

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la nécessité de rénover et d'implanter le centre d'animation "Les halles - Le Marais" à proximité du futur espace Jeunes Métropolitains sous la Canopée de Halles.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous passons au vœu référencé n° 26. Ce vœu sera présenté par M. Jacques BOUTAULT. M. Bruno JULLIARD lui répondra. Il est relatif au centre d'animation Les Halles - Le Marais.

Monsieur BOUTAULT, vous avez la parole.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Je vais essayer de tenir dans la minute qui m'est impartie pour tenter de vous convaincre qu'il est nécessaire de choisir d'implanter et d'associer le centre d'animation "Les Halles - Le Marais" dans le futur projet de la Canopée puisque les travaux qui devraient commencer prochainement ont programmé que des équipements publics municipaux y trouvent leur place. C'est le cas du Conservatoire de Paris centre et de la bibliothèque.

Il semble que le centre d'animation qui se trouve aujourd'hui en sous-sol dans un local vétuste, sans fenêtre et sans accès à l'air libre y aurait toute sa place, en particulier dans le cadre du projet "Jeunes métropolitains", destiné à accueillir les jeunes franciliens qui fréquentent le site des Halles, ce qui est une très bonne idée.

Associer les jeunes qui fréquentent le centre d'animation Les Halles - Le Marais à ce futur projet me paraît nécessaire.

Ce vœu a pour objectif de permettre au centre d'animation Les Halles de grandir en s'associant au futur projet "Jeunes métropolitains" que Bruno JULLIARD va avoir l'occasion de nous présenter, tout en trouvant à ce centre d'animation un lieu beaucoup mieux adapté à ses activités, ce qui permettrait de libérer des locaux qui pourraient être occupés par des espaces commerciaux, puisqu'en sous-sol, à proximité de la sortie du R.E.R., il n'y a pas de doute que ces locaux trouveraient preneur. Ainsi les jeunes du centre de Paris pourraient avoir une meilleure localisation pour leurs loisirs.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Je donne la parole à Bruno JULLIARD pour donner le point de vue de l'Exécutif sur ce vœu n° 26.

M. Bruno JULLIARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Dans le pré projet des Halles, il est effectivement prévu un espace jeunes sous la Canopée. Après plusieurs réflexions issues des concertations mais également issues de discussions avec des acteurs de terrain, des sociologues et les jeunes qui fréquentent les Halles au quotidien, nous avons avec Anne HIDALGO et Pierre MANSAT commencé à esquisser ce qui pourrait être un espace "Jeunes métropolitains".

Cette dimension métropolitaine apparaît particulièrement pertinente en raison de la sociologie du quartier et des attentes des jeunes qui fréquentent les Halles, nous n'avons pas de désaccord sur ce point.

Au jour d'aujourd'hui, plusieurs pistes se dégagent dont une a plutôt notre préférence avec Anne HIDALGO, ce serait que l'espace jeunes prévu initialement sous la canopée soit un espace dédié à la valorisation et à la promotion des cultures urbaines.

En raison des jeunes qui y circulent du fait du carrefour R.E.R. et en raison de leur histoire hautement symbolique, faire des Halles un lieu de qualité avec des espaces professionnels consacrés aux cultures urbaines nous paraîtrait pertinent.

Il faut réussir à innover en liaison avec les pratiques amateurs : un lieu de pratiques amateurs est prévu aux Halles et un travail conséquent devra exister entre les deux structures. Il faut créer un lieu ouvert sur le quartier, innovant dans ses activités, avec une production mais également des aspects de connaissance sur les Halles et de promotion des cultures urbaines, avec un rayonnement national voire international.

Le public d'un centre d'animation est un public très localisé et intergénérationnel. La crainte que j'ai, en l'état actuel d'avancement du projet, est que le déplacement du centre d'animation sous la Canopée ne nous permettrait pas de créer ce lieu innovant qui m'apparaît être nettement plus pertinent et justifié sous la Canopée qu'un déménagement du centre d'animation dont on connaît en réalité les insuffisances s'agissant de la population dont nous parlons aujourd'hui.

En revanche et c'est ma conclusion, il est vrai qu'il y a un problème sur le centre d'animation des Halles, et je vous propose qu'en l'échange du retrait de votre vœu, nous puissions nous engager sur des travaux d'amélioration du centre d'animation des Halles qui sont nécessaires. La D.G.S. travaille à des propositions en ce sens.

Ensuite, il est déterminant que les structures nouvelles publiques qui existeront sous la Canopée aient un lien avec le centre d'animation.

Des réflexions, notamment la concertation, doivent s'engager très rapidement pour qu'il y ait des liens de travail quotidien entre le centre d'animation rénové là où il existe aujourd'hui, à savoir Place Carrée, et l'ensemble des structures qui existeront sous la Canopée pour que le centre d'animation ne soit pas à l'écart du réaménagement du quartier.

Il me semble que l'on répond à la fois à l'exigence d'innovation, de création de ce nouveau lieu innovant pour les jeunes avec une vocation de promotion des cultures urbaines et en même temps un réaménagement du centre d'animation.

Je vous demande, si vous en êtes d'accord, de retirer votre vœu avec ces nouveaux éléments.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur JULLIARD.

Monsieur BOUTAULT, un retrait constructif ?

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Je voudrais simplement apporter une précision.

J'ai bien compris l'état d'esprit dans lequel est Bruno JULLIARD et je souscris à ses propos.

La précision, c'est que je pense qu'il est aussi important, à ce sujet, de regarder la bibliothèque municipale de Paris qui se trouve juste au-dessus du centre d'animation Les Halles - Le Marais et qui pourrait être aussi associée à ce projet de jeunes métropolitains, puisque les cultures urbaines, c'est d'abord de la musique, beaucoup d'expression musicale. Je pense que là, on pourrait avoir un projet qui satisferait tout le monde, en associant la bibliothèque musicale, le centre Les Halles - Le Marais au projet de "Jeunes Métropolitains".

J'ai entendu les engagements qu'a pris Bruno JULLIARD et les limites qu'il a indiquées et qui sont les siennes. Pour que le dialogue continue, je retire donc mon vœu.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur BOUTAULT.

Le vœu n° 26 est donc retiré.

Vœu déposé par Mmes Brigitte KUSTER, Françoise de PANAFIEU, M. Thierry COUDERT et les élus du groupe U.M.P.P.A. relatif aux locaux sis 88, rue de La Jonquière.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous arrivons au vœu référencé n° 27 qui ne se rattache à aucun projet de délibération de la 7e Commission. C'est un vœu relatif aux locaux du 88, rue de La Jonquière qui a été déposé par le groupe U.M.P.P.A.

Madame KUSTER, vous avez la parole.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Une minute pour un dossier que M. NAJDOVSKI connaît bien, puisque nous avons été ensemble 88, rue de La Jonquière visiter une halte-garderie et les locaux jouxtant cette halte-garderie sont libres maintenant depuis plusieurs années. Nous avons, à l'époque, avec la municipalité du 17e, proposé l'extension de cette halte-garderie ; des plans avaient d'ailleurs été dressés, que j'ai remis tout à l'heure à M. NAJDOVSKI, sur ce projet d'extension.

La Ville de Paris, à l'époque, avait finalement opté pour une autre solution en mettant à la place des locaux et en souhaitant implanter un relais d'assistance maternelle, pour des raisons indépendantes de notre volonté. On a perdu du temps au niveau des travaux et une mandature s'est écoulée et nous avons perdu l'utilisation de ces locaux, alors que nous aurions pu réaliser une halte-garderie comme nous l'avions proposé à l'époque.

Pendant neuf ans, les locaux ont été vides. Maintenant, des travaux sont proposés à hauteur de 170.000 euros et nous souhaiterions, au niveau de la mairie du 17e, que soit acté ce qui avait été prévu initialement, c'est-à-dire l'extension de cette halte-garderie, puisque nous sommes, comme partout à Paris, en manque de places de crèche.

Nous proposons, dans notre vœu, d'accueillir les locaux prévus initialement, entre autres, pour le relais d'assistance maternelle, en mairie d'arrondissement, puisque nous avons, à l'heure actuelle, une halte-garderie qui va être amenée à fermer pour se retrouver rue Truffaut. Nous proposons donc que cette halte-garderie soit implantée au 88, rue de La Jonquière.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame KUSTER.

Monsieur NAJDOVSKI, vous avez la parole.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je suis un peu surpris de l'arrivée de ce vœu au Conseil de Paris, parce que, comme vous l'avez rappelé, Madame la Maire du 17e, nous avons, en effet, visité ensemble la halte-garderie de la rue de La Jonquière il y a quelques semaines, à l'invitation de l'U.D.A.F. (Union départementale des Associations familiales), pour inaugurer la halte-garderie rénovée.

On a pu constater que des locaux mitoyens étaient certes vacants, mais ceci en raison de travaux qui sont inachevés, alors qu'il y a déjà un projet sur ces locaux.

Par ailleurs, l'U.D.A.F., qui gère la halte-garderie existante, ne m'a jamais saisi officiellement d'une demande d'extension sur les locaux mitoyens, pas plus avant la visite qu'après la visite, tout simplement parce que l'U.D.A.F. sait pertinemment qu'il y a, depuis des années, un projet sur ces locaux.

Il est vrai que ces locaux sont vacants ; j'en suis le premier désolé et je constate malheureusement, comme vous, qu'il y a eu un immense gâchis par rapport à l'occupation de ces locaux, puisqu'ils sont vides depuis 1999, qu'ils représentent une surface d'environ 150 mètres carrés, mais il faut un peu revenir sur l'historique de ces locaux ; je vais essayer de le faire aussi brièvement que possible.

En octobre 2001, le Conseil de Paris a approuvé la réalisation, dans ces locaux, de la Maison de l'enfance du 17e qui comprendra un bureau d'assistante sociale, une salle de réunion, un relais d'assistantes maternelles, l'objectif de ce projet étant de regrouper le service social de la P.M.I. qui est chargé de l'agrément, du suivi, de la formation et du contrôle des assistantes maternelles et un relais d'assistantes maternelles où seront proposés, pour les nombreuses assistantes du quartier, des ateliers réguliers et des animations encadrées par un éducateur de jeunes enfants, relais qui permettra d'ailleurs l'accueil de cinq assistantes maternelles et d'une quinzaine d'enfants.

Ce projet avait été lancé en 2000 et lors du vote d'octobre 2001 au Conseil de Paris, aucun élu n'était intervenu pour s'y opposer et pour défendre le projet d'extension de la halte-garderie qui existait déjà.

D'ailleurs, le positionnement de Mme de PANAFIEU en faveur de la halte-garderie n'est intervenu qu'un an après le vote.

Depuis 2001, certes, il y a eu un certain nombre de difficultés, les locaux sont vacants ; je n'y reviens pas.

Je voudrais simplement rappeler que les travaux qui restent à effectuer aujourd'hui doivent débiter très bientôt ; ils doivent débiter au début du mois de février pour être enfin achevés début juin 2009.

Ces travaux vont également profiter à la halte-garderie qui récupérera un local destiné à installer le vestiaire des enfants et des locaux pour les personnels. Elle bénéficiera également de l'accessibilité aux personnes en situation de handicap pour les parties communes avec le centre de P.M.I. Je rappelle qu'aujourd'hui, les locaux ne sont pas aux normes d'accessibilité en la matière.

Les modifications que vous proposez, Madame KUSTER, avec votre vœu auraient pour conséquence de repousser les travaux avec un projet qui devrait être intégralement redéfini pour un gain de places somme toute très limité qui serait de l'ordre de 10 places maximum, ainsi que Mme de PANAFIEU le reconnaissait dans un courrier de mai 2003, car des travaux importants de mise aux normes, de sécurité et d'hygiène devraient être réalisés.

Par ailleurs, vous proposez une relocalisation du relais d'assistantes maternelles dans les locaux de la mairie du 17e arrondissement, qui sont actuellement occupés par une halte-garderie qui sera transférée en septembre 2009 rue Truffaut. Vous dites d'ailleurs vous-même que cela ne peut être que provisoire et les conditions d'accueil dans le local de la mairie ne sont aujourd'hui pas satisfaisantes pour la halte-garderie et ne le seraient pas plus pour le relais d'assistantes maternelles.

Par ailleurs, votre proposition oublie le service social de P.M.I. qui est programmé.

Toutes ces raisons font qu'après des années de retard, il est important que le projet de Maison de l'enfance puisse rapidement être mené à bien. L'Exécutif ne souhaite pas retarder une nouvelle fois l'opération et pour toutes ces raisons, je ne peux donc pas donner une suite favorable à votre vœu au moment même où nous sommes sur le point de faire, enfin, aboutir ce projet qui est à l'arrêt depuis des années.

J'entends bien, Madame KUSTER, votre souhait d'augmenter la capacité d'accueil des tout-petits dans le 17e arrondissement, je souhaite que nous puissions trouver rapidement des opportunités plus pertinentes, offrant des possibilités d'implantation satisfaisantes, que ce soit pour un projet municipal ou pour un projet associatif.

Je vous demanderai donc, dans ces conditions, soit de retirer votre vœu et, à défaut, je serai dans l'obligation de donner un avis défavorable.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur NAJDOVSKI, pour cette réponse très complète.

Madame KUSTER, retirez-vous votre vœu ?

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17^e arrondissement. -
Brièvement, je le maintiens.

Nous avons quand même perdu 720 places, si l'on compte le nombre de places que nous aurions pu avoir sous la précédente mandature.

Monsieur NAJDOVSKI, là où je suis vraiment plus qu'étonnée, c'est que tout à l'heure, non seulement je vous ai fait parvenir les plans que la Direction avait omis de vous transmettre concernant le projet d'extension qui existe, mais je vous ai aussi transmis la lettre de l'U.D.A.F. Vous ne pouvez pas dire que l'U.D.A.F. n'a pas saisi, puisque j'ai donné la lettre de l'U.D.A.F. à Mme TROSTIANSKY qui était intéressée par ce projet de 20 places supplémentaires. Vos arguments, je suis désolée, ne sont donc pas recevables.

De plus, je vous ai indiqué tout à l'heure que nous étions prêts à accueillir au cinquième étage de la mairie, et si ce n'est pas suffisant, au rez-de-chaussée, le R.A.M. et les locaux de la P.M.I.

Je maintiens ce voeu, car nous avons un vrai déficit et quand on vous propose des solutions, vous les reportez. Je pense qu'il y a urgence à avoir des places supplémentaires en crèche et là, nous avons cette possibilité.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame KUSTER.

La parole est à M. NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Ce projet avait été lancé en 2000, il a été voté en octobre 2001. C'est la faillite de l'entreprise chargée des travaux qui fait que nous en sommes là aujourd'hui, mais le projet est bien là et il va enfin démarrer en février 2009. Ce serait véritablement dommage de le remettre en cause aujourd'hui, compte tenu du fait que le gain en places serait extrêmement limité, comme le reconnaissait d'ailleurs Mme de PANAFIEU dans un courrier qu'elle avait envoyé il y a quelques années : 10 places, pas plus...

Puisque nous parlons de places, on pourra accueillir cinq assistantes maternelles et une quinzaine d'enfants dans les relais assistantes maternelles.

Vous avez souhaité déposer ce voeu pour qu'il y ait un débat au Conseil de Paris. On aurait très bien pu, aussi, avoir des échanges bilatéraux sur cette question sans forcément prendre à témoin le Conseil de Paris. Je trouve cela un petit peu dommage. Nous avons tous un objectif de créations de places dans les différents arrondissements parisiens et je peux vous assurer que le 17^e, comme tous les autres arrondissements, a un besoin de places et que nous serons vigilants pour qu'il y ait des créations de places. Il faut le faire en bonne intelligence et quand on peut le faire véritablement. En l'occurrence, cela n'était malheureusement pas le cas.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur NAJDOVSKI.

Je mets donc aux voix, à main levée, le voeu déposé par le groupe U.M.P.P.A. assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le voeu est repoussé.

2008, DJS 231 - Signature d'une convention avec la Fondation P.S.G. (Yvelines) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 150.000 euros.

Vœu déposé par M. Yves POZZO di BORGIO et les élus du groupe Centre et Indépendants relatif à la signature d'une convention avec la Fondation PSG pour l'attribution d'une subvention.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous arrivons au projet de délibération DJS 231 qui porte sur une convention avec la Fondation P.S.G. Yvelines pour une subvention de 150.000 euros, ainsi qu'au voeu référencé n° 28 déposé par les élus du groupe Centre et Indépendants.

J'ai deux inscrits, MM. GAREL et POZZO di BORGIO, M. VUILLERMOZ répondra.

Monsieur GAREL, vous avez la parole.

M. Sylvain GAREL. - On va faire très court parce que c'est une position connue de notre groupe de ne pas vouloir financer les activités liées à ce club sportif.

Nous avons bien compris cette fois-ci que ce projet de délibération ne concerne pas directement le club mais la fondation. C'est d'ailleurs pour cette raison que nous ne voterons pas contre le projet de délibération, et que nous nous contenterons de nous abstenir.

Ce qui s'est passé ce week-end, avec les manifestations en souvenir d'un supporter violent du kop de Boulogne nous montre que ce club n'a guère changé et je pense que la Ville de Paris devrait réfléchir pour déterminer s'il faut continuer à financer les activités de cette équipe et de tout ce qui tourne autour.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à M. POZZO di BORGIO, qui a trois minutes pour présenter le voeu n° 28.

M. Yves POZZO di BORGIO. - Sur le fond, je rejoins M. GAREL. En effet, cette subvention au P.S.G. qui est de 2.500.000 euros m'a toujours choqué car franchement, quand on voit ce qui se passe dans les tribunes, je ne comprends pas que depuis le temps que cela existe, on n'ait pas mis de l'ordre dans tout cela.

S'agissant de la subvention à la fondation, celle-ci réalise de belles choses, elle s'occupe des enfants, elle s'occupe des hôpitaux, tout cela est très bien. Mais on sent très bien qu'il y a une sorte de mélange de représentation classique entre l'image d'un club de football et son action un peu caritative, du moins à l'égard des enfants. L'image prend un peu le pas sur l'action envers les enfants.

Le sens de notre voeu est le suivant : il ne s'agit pas d'aller contre cette subvention, parce que cela s'adresse à des enfants et nous sommes tout à fait pour. Par contre, nous considérons que les quelques opérations qu'ils font ne sont pas à la hauteur de la subvention. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons que la subvention soit attribuée à la seule condition d'un renforcement très conséquent des engagements d'objectifs de la fondation d'entreprise P.S.G.

Je ne vois pas d'objection à ce que l'Exécutif modifie la rédaction de mon vœu parce que je me rends compte qu'il n'est pas si clair que cela.

Travaillons, faisons en sorte que cette fondation soit plus efficace dans ce genre de choses.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur POZZO di BORGIO.

La parole est à M. VUILLERMOZ pour éclaircir ceux qui pourraient en avoir besoin.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, au nom de la 7e Commission. - Je remercie M. GAREL de ne pas voter contre ce projet de délibération. Il ne s'agit pas de voter pour ou contre une délibération pour le P.S.G. Je veux dire tout de suite à M. POZZO di BORGIO que je souhaite vraiment qu'il retire ce vœu qui entraînerait un manque important pour les jeunes Parisiens et je vais essayer d'expliquer pourquoi.

La création de la fondation P.S.G. en septembre 2000 a répondu à la volonté du club de football du P.S.G. de contribuer à l'insertion de jeunes franciliens, et en particulier de ceux issus de quartiers en difficulté en utilisant le vecteur football, qui est très populaire, et en s'appuyant évidemment sur le P.S.G.

Cette fondation est en effet animée d'une véritable ambition sociale et éducative qui la conduit à proposer un certain nombre d'actions revêtant incontestablement un grand intérêt pour les enfants et adolescents parisiens et spécialement pour ceux, et ils sont très nombreux, passionnés de sport et principalement de football.

Même si vous n'aimez pas le football, admettez que dans les quartiers populaires, beaucoup de jeunes sont attirés par ce sport.

Ces actions se déploient principalement dans trois directions :

- L'accueil de jeunes parisiens en grande difficulté sociale ou professionnelle afin de leur offrir une formation au métier de l'encadrement et de l'animation sportive et de faciliter ainsi leur insertion sociale et professionnelle.

- Deuxièmement, la mise en place d'animations sous la forme d'après-midi, de journées ou de vacances P.S.G. ayant pour objet, non seulement la pratique du football, mais également une sensibilisation aux valeurs du sport, à ses règles et à son éthique.

- Troisièmement, l'organisation dans les hôpitaux et les structures d'aide sociale à l'enfance, d'animations et d'ateliers à destination d'enfants touchés par le handicap, la maladie ou l'isolement.

Ces actions ne sont pas à confondre avec celles mises en place par le club du P.S.G. en vertu de la convention de partenariat conclue par la Ville de Paris avec ce dernier le 27 juin 2002.

Les prestations proposées par la Fondation sont en effet complémentaires de celles mentionnées dans la convention de 2002 et présentent un caractère innovant qui motive le soutien de la Ville.

En outre, et contrairement à ce que pourrait redouter M. POZZO di BORGIO, la subvention qu'il est proposé de verser à la Fondation Paris Saint-Germain n'exonère en rien le club du Paris Saint-Germain des engagements qu'il a souscrits dans le cadre du partenariat noué avec la Ville.

C'est ainsi par exemple que les opérations baptisées "Paris tout foot" ou "P.S.G. aux enfants", mises en oeuvre par le club lui-même et qui connaissent un grand succès auprès des jeunes et des clubs de football parisiens, continueront bien entendu d'être organisées.

Par ce projet d'attribution d'une subvention à la fondation Paris Saint-Germain, la Municipalité n'entend pas promouvoir la marque P.S.G. mais au contraire exploiter au mieux la chance qu'a la Capitale de disposer sur son territoire d'un club de football de haut niveau représentant, que vous le vouliez ou non, un attrait certain pour les jeunes Parisiens et pouvant servir de vecteur d'insertion.

Enfin, les engagements contenus dans la convention qu'il est proposé au Conseil d'approuver ne sont pas, contrairement à ce que semble indiquer M. POZZO di BORGIO, minimalistes. Ils relèvent au contraire d'une vraie ambition si l'on considère les moyens humains souvent bénévoles mobilisés par la Fondation Paris Saint-Germain pour mettre en oeuvre ces engagements.

Le bilan que l'on peut dresser de la convention 2007/2008 est d'ailleurs à cet égard particulièrement probant et a démontré le sérieux et le professionnalisme qui caractérise le travail de la Fondation. Je veux ici remercier tout particulièrement son président M. Franck BOROTRA. Je pense que cette personnalité ne vous est pas inconnue.

C'est pour l'ensemble de ces raisons que je vous propose de rejeter le vœu présenté par M. POZZO di BORGIO, mais je souhaiterais vraiment que ce vœu soit retiré.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur VUILLERMOZ.

Monsieur POZZO di BORGIO, allez-vous retirer votre vœu ?

M. Yves POZZO di BORGIO. - Monsieur VUILLERMOZ, je suis entièrement d'accord avec ce que vous dites, et je ne conteste pas l'action de la Fondation Paris Saint-Germain. Toutefois, il y a souvent des mélanges au niveau image et c'est ce que j'ai remarqué. Nous votons cette subvention.

Je dis simplement que la Fondation P.S.G. pourrait avoir une action beaucoup plus importante. Vous considérez que c'est suffisant, c'est la différence entre nous. Si c'est vraiment pour les enfants, nous allons retirer le vœu, mais j'aurais aimé que vous ayez une action un peu plus directive sur cette Fondation pour que nous ayons plus d'activité en ce domaine.

Je regrette que vous ayez pris cela comme une opposition alors que c'était pour faire avancer le débat et pour que les enfants de Paris soient ravis de travailler avec le Paris Saint-Germain.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Il y a convergence sur les objectifs. Le vœu est retiré.

La parole est à M. LAMOUR.

M. Jean-François LAMOUR. - Pour une fois, on y voit plus clair sur les aides qui transitent par le P.S.G. ou sa fondation en direction de la formation et de l'insertion des jeunes.

Quand tout cela se fait au travers de la subvention donnée au P.S.G., on peut toujours se poser des questions sur la destination réelle des subventions de la Ville.

Mais en l'occurrence, au moins, pour une fois, les choses sont claires, et même si M. POZZO di BORGIO a raison sur le fait qu'il nous faudrait peut-être un peu plus d'informations sur l'efficacité des dispositifs mis en place, on sait néanmoins que la Fondation travaille à l'insertion des jeunes et c'est très important.

Au-delà d'une meilleure information, Monsieur VUILLERMOZ, les fonds versés à cette Fondation seront bien utilisés.

Je vous fais une remarque : par nature, moins une fondation reçoit d'argent public, mieux elle se porte.

A terme, il faudrait faire en sorte de trouver d'autres partenaires. Cela permet de démarrer la Fondation, cependant il serait bon de faire en sorte que des fonds privés, petit à petit, se substituent à l'aide publique, en particulier celle de la Ville de Paris.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président LAMOUR, pour cette explication de vote.

Le vœu n° 28 est retiré.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 231.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DJS 231).

2008, DJS 341 - Approbation du principe des travaux de réfection de la pelouse du terrain d'honneur du stade Charléty (13e) et des modalités de passation du marché de travaux.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous arrivons au projet de délibération DJS 341. Il s'agit d'approuver le principe de travaux de réfection de la pelouse du terrain d'honneur du stade Charléty dans le 13e arrondissement. Il s'agit des modalités de passation du marché des travaux.

M. Claude GOASGUEN intervient pour cinq minutes et M. Jean VUILLERMOZ lui répondra.

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - Ah ! Comme on s'amuse aujourd'hui, Monsieur l'adjoint ! Quelle bonne surprise!

En juin, nous votions pour le "lit de camp" provisoire des joueurs de rugby qui, soi-disant, ne pouvaient pas jouer à Charléty. Nous votions une subvention de réparation, pas pour le rugby proprement dit mais pour une salle de réception. Effectivement, une salle de réception est importante pour le rugby, c'est clair. Cela fait 2,5 millions d'euros.

A présent, c'est la pelouse. Sur la pelouse, je voudrais noter quelque chose qui me chagrine.

On nous avait expliqué pendant plusieurs mois, vous en tête d'ailleurs, que l'on ne pouvait pas faire des matchs de rugby et des matchs de foot sur la même pelouse.

Or, que n'ai-je pas découvert dans la presse ! En réalité, le "lit de camp" que vous préparez avec d'ailleurs pas mal d'argent est fait pour le Stade Français mais aussi pour le Paris Football Club. C'est incroyable !

Au Parc des Princes, on ne peut pas jouer de match sur la pelouse entre le P.S.G. et le Stade Français, cela ne doit pas être le même football mais à Charléty, on peut jouer au football et au rugby, visiblement c'est une pelouse exceptionnelle.

La plaisanterie, cela va un petit peu quand même ! Tout cela est rigolo. Bien entendu, il n'est pas question, Monsieur VUILLERMOZ, que vous nous entraîniez dans ce propos auquel vous ne croyez pas un mot d'ailleurs.

Vous avez raison de ne pas y croire, tout cela est une très mauvaise affaire, Monsieur VUILLERMOZ !

(Rires sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Franchement, vous vous êtes mis dans une sacrée galère, et je vous souhaite beaucoup de plaisir.

Quant à nous, avec ces plaisanteries diverses, il est hors de question que l'on puisse prendre part à ce vote. A force de dire des contrevérités, tout cela un jour ou l'autre finira par se savoir.

Je n'ai envie ni d'être pris dans une affaire que je ne comprends pas ni d'être ridicule, il est donc hors de question que le groupe U.M.P.P.A. s'associe à ce propos qui ne tient pas debout.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur GOASGUEN.

La parole est à M. Jean VUILLERMOZ.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, au nom de la 7e Commission. - Je souhaite vous dire, Monsieur GOASGUEN, que la pelouse du stade Charléty date de 1994 et n'a pas bénéficié de travaux de rénovation depuis.

Vous n'avez peut-être pas joué, je crois que M. LAMOUR a joué récemment dessus, ce n'est pas un gazon comme une table de billard, cela saute beaucoup et il y a beaucoup de mauvais rebonds.

Pour l'instant, le rugby n'y joue pas et la pelouse est déjà très abîmée. Il est donc nécessaire, malgré le travail remarquable des personnels de la D.J.S. qui entretiennent cette pelouse et ce stade, de rénover cette pelouse. C'est l'objectif principal de ce projet de délibération.

Certains d'entre nous utilisent de temps en temps le stade Charléty ou y vont pour assister soit à des matchs soit y jouer eux-mêmes, toutes les réfections qui se feront dans ce stade, même si évidemment elles bénéficieront durant une période au Stade Français, bénéficieront ensuite à l'ensemble des utilisateurs de ce stade.

Aujourd'hui, comme c'est un stade qui était fait avant tout pour l'athlétisme, il est vrai que les vestiaires n'étaient pas destinés aux équipes de sports collectifs.

Comme le Paris Football Club y joue avec l'intention de monter en deuxième division le plus tôt possible, j'espère dès l'an prochain, je souhaite que ce stade soit équipé pour faire en sorte que des matchs professionnels de deuxième division se déroulent sur ce stade. C'est une bonne chose.

Vous dites : ce sera compliqué. Je ne veux pas dire le contraire, Monsieur GOASGUEN, et personne ne dit que ce ne sera pas compliqué de recevoir en même temps une équipe de rugby et une équipe de football.

On peut le faire durant une période très courte. Plus la période sera courte, mieux ce sera. Sinon, vous le savez parce que vous avez joué au rugby et que vous allez voir de temps en temps des matchs de rugby, une piste d'athlétisme entre les joueurs et le public n'est pas la meilleure chose.

C'est également la raison pour laquelle on veut aussi refaire le stade Jean Bouin.

Vous m'avez interrogé ce matin, j'ai répondu, je ne vais pas y revenir. Cela dit, vous le savez comme moi, le Racing Métro n'est pas bien lorsqu'il va jouer à Colombes parce que, là-bas aussi, il y a une piste d'athlétisme.

Soyons clairs, ce n'est pas la meilleure solution pour le rugby de jouer à Charléty.

Le Grand Stade, ce n'est pas 20.000 places ni 12.000 places mais 90.000 places. La résonance et l'ambiance sont différentes dans un tel stade que dans un stade de 12.000 places comme à Jean Bouin.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Monsieur VUILLERMOZ, je vous remercie d'avoir répondu courtoisement comme d'habitude.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 341.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DJS 341).

2008, DJS 442 - Approbation de l'opération et demande de subvention auprès du Centre national pour le développement du sport concernant l'aménagement du terrain d'éducation physique Périchaux (15e).

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DJS 442. Il s'agit d'une subvention demandée au Centre national pour le développement du sport pour aménager un terrain d'éducation physique dit Périchaux dans le 15e arrondissement.

MM. MENGUY et DARGENT interrogent Jean VUILLERMOZ.

Monsieur MENGUY, vous avez la parole.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Le quartier des Périchaux est un quartier auquel tous les élus du 15e arrondissement sont attachés.

Tous les jours, nous travaillons à ce que ce quartier soit désenclavé, le moins isolé possible du reste de l'arrondissement. Je profite pour faire une incise sur le besoin dans ce quartier d'une traverse. On y reviendra dans les débats ultérieurs.

Désenclaver un quartier, c'est toujours compliqué, il ne faut pas que ce soit fait n'importe comment.

Le quartier des Périchaux contenait en son sein un terrain de basket de rue en plein coeur de la cité qui, notamment en 2005, suite à des plaintes des riverains pour nuisance sonore, a fait l'objet d'un projet de déplacement le long du boulevard Lefebvre et le projet a été lancé.

Le problème, c'est que déplacer pour de mauvaises raisons, c'est toujours compliqué et hasardeux quant aux conséquences.

Déplacer sans une concertation complète c'est encore plus hasardeux. Il se trouve qu'il y a quelques semaines, les riverains du 125, boulevard Lefebvre ont été très étonnés de voir, le long du terrain qui doit faire l'objet de travaux et d'installation d'un baskets de rue, des panneaux annonçant pour le mois de novembre ces travaux, alors qu'ils n'ont pas été prévenus.

Vous me direz : oui, mais une concertation a été faite.

Oui, mais la concertation a été faite de façon incomplète et la seule personne de cet immeuble qui a été concertée était une infirmière qui, depuis, a déménagé.

Evidemment, les élus U.M.P.P.A. du 15e ont souhaité en savoir un peu plus sur les tenants et les aboutissants de ce projet. Nous avons donc débattu de cette question en Conseil d'arrondissement et nous avons eu la surprise de constater qu'une de nos collègues, élue de l'opposition d'arrondissement, expliquait que ce terrain serait réservé pour l'accès aux jeunes de 8 à 12 ans et serait en accès limité et encadré.

En 7e Commission, Monsieur VUILLERMOZ, nous en avons parlé. La D.J.S. a précisé qu'il n'était pas du tout question de limiter cette action aux 8-12 ans et d'encadrer l'accès.

Vous comprendrez que rajouter de la confusion à la confusion n'est jamais bon. Nous avons demandé que nous puissions faire une réunion sur le terrain avec la D.J.S. et avec les élus, notamment Jérôme LORIAU, l'adjoint aux sports du 15e arrondissement.

Nous, notre option est claire, Monsieur VUILLERMOZ, et vous avez tout à fait reçu cet argument. Comme je le disais pour les traverses, nous voulons de l'ambition pour ces quartiers. Nous voulons de l'ambition pour le quartier des Périchaux et pour ces jeunes.

C'est la raison pour laquelle, de l'autre côté du boulevard, nous avons demandé que soit prévu un terrain multisports... parce que les jeunes font du basket, mais ils ne font pas que du baskets, il y en a qui font du foot, il y en a qui font du hand et d'autres sports. Alors, que disons-nous à ces jeunes-là qui ne veulent pas faire du basket mais du foot ?

Un terrain multisports à un endroit qui s'y prête est donc tout à fait opportun.

La réunion a eu lieu vendredi dernier, et je m'en réjouis... Je tiens à vous remercier, Monsieur VUILLERMOZ, et la D.J.S. à travers vous, de la disponibilité et du pragmatisme dont vous faites preuve dans cette affaire. Tout le monde s'est bien rendu compte qu'il y avait un problème et un flottement sérieux.

Je souhaite que nous puissions réfléchir de nouveau en toute sérénité, et avec tout le monde surtout. Les voisins du futur terrain sont les premiers concernés à ce que nous puissions réfléchir sur cette question et le projet de délibération DJS 442, je crois, nous en donne là une belle occasion.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur MENGUY.

Je donne la parole à Claude DARGENT.

M. Claude DARGENT. - Merci, Monsieur le Maire.

M. MENGUY nous dit qu'il veut de l'ambition. Moi, je constate surtout, avec mes collègues du conseil d'arrondissement, qu'une fois de plus, l'action qu'il défend ici nous conduit à l'immobilisme.

Quelques éléments de rappel du contexte de cette opération.

Dès 2001, dans le cadre de la politique de la ville, une étude a été conduite par les services, en lien avec la mairie d'arrondissement, pour réaménager les Périchaux. C'était l'époque où il y avait encore des micro-quartiers politique de la ville, avant que quelques-uns des collègues U.M.P.P.A. de M. MENGUY ne les suppriment !

Il a donc été décidé à ce moment-là que le terrain de basket-ball serait déplacé. Il serait déplacé pas pour de mauvaises raisons, mais parce qu'il créait des nuisances ; il était trop proche des barres d'habitation.

Il y avait un espace libre et "Paris Habitat" a cédé récemment cette parcelle à la Ville pour que cette opération puisse être réalisée.

Il y a eu une longue concertation, j'en informe M.

MENGUY, sur le sujet, pas seulement avec une personne mais avec l'ensemble des habitants du quartier. Vous voyez que, depuis 2001, on a eu le temps de la conduire et elle l'a été de façon tout à fait approfondie.

Un crédit de 150.000 euros a été inscrit au budget 2007 pour la réalisation de cette opération.

Il s'agit d'un quartier où il y a beaucoup de jeunes, notamment beaucoup de jeunes enfants, qui sont privés désormais d'un terrain de basket. On ne peut plus attendre, en l'occurrence ; les crédits ont été dégagés et l'espace est à disposition de la Ville. Ce n'est pas parce que la Droite du 15e arrondissement change d'avis qu'il faut remettre en cause des équipements qui sont à la fois nécessaires, attendus, financés et pour lesquels toutes les études techniques ont été menées.

Pour ce qui concerne la Gauche du 15e arrondissement, nous souhaitons absolument que cet équipement soit réalisé dès que possible. Nous ne manquerons pas d'informer la population des Périchaux de la position aujourd'hui défendue par M. MENGUY et également défendue par M. GOUJON en l'occurrence. M. MENGUY et M. GOUJON sont des conservateurs et, une fois de plus, ils nous le prouvent ! Merci.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur DARGENT.

Je donne la parole à M. VUILLERMOZ sur ce terrain des Périchaux.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, au nom de la 7e Commission. - Sur ce sujet, M. DARGENT a dit l'essentiel. Je n'ai rien de particulier à ajouter.

Simplement, effectivement quand même, moi, je sais que, depuis 2001, dans le cadre de la politique de la ville, c'est la DPVI qui a conduit une étude pour réaménager la cité des Périchaux, en lien avec la mairie d'arrondissement.

D'accord, c'était la même majorité, mais pas les mêmes personnes qui étaient à la mairie à ce moment-là.

Franchement, cette délibération a un but bien particulier : c'est de demander une subvention au CNDS.

Tout le monde peut s'accorder parce que cela me paraît important que l'on mette à contribution l'Etat dans un cadre comme celui-là.

La décision a été prise après avoir été concertée. Je ne vois plus d'autre solution que de mettre maintenant très rapidement en œuvre cette décision parce que les jeunes du 15e arrondissement vont manquer d'un terrain.

Par ailleurs, je vous signale que la Ville a engagé également les études pour réaliser un autre terrain à caractère plus sportif au sein du square Calmette. Tout cela devrait permettre de réaliser un peu plus d'équipements sportifs dans le 15e arrondissement.

Donc, je pense qu'il est nécessaire de voter ce projet de délibération ensemble.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur VUILLERMOZ, pour cette intervention brève et claire.

Juste encore un mot de M. MENGUY qui n'avait pas épuisé ses 5 minutes. Mais sans polémique, s'il vous plaît !

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Non, vous savez !

Deux choses rapidement.

Monsieur DARGENT, il faudrait un peu écouter vos collègues plutôt que d'apporter votre réponse déjà toute faite ! Je n'ai pas dit qu'il n'y avait pas eu concertation, j'ai dit qu'elle avait été mal faite.

Vous me dites : on a déplacé le terrain en question parce que les riverains s'étaient plaints de nuisances sonores, mais vous allez venir expliquer cela avec moi aux riverains du 125, boulevard Lefebvre pourquoi c'est à côté de chez eux, du coup, que l'on va mettre le terrain de basket. Franchement, il faut que vous soyez cohérent.

Je ne parle pas des arbres qui seront arrachés, j'imagine que nos collègues sauront s'en émouvoir.

Monsieur VUILLERMOZ, je ne comprends plus très bien. J'ai été destinataire ce matin d'un mail des services de la D.J.S. qui me confirmait que la D.J.S. a pour l'instant suspendu la notification du marché à l'entreprise dans l'attente d'une décision sur l'opération "Périchaux".

Si, le matin, les services disent que c'est suspendu parce qu'il faut attendre pour une meilleure décision et que l'après-midi, vous dites le contraire, honnêtement, je ne sais plus qui croire et il faudrait que vous puissiez vous accorder entre vous parce que ceux qui pâtissent directement, ce sont les habitants du 15e et les habitants des Périchaux.

Cela commence à bien faire. Revenez un peu à du bon sens et, en tout cas, soyez cohérents dans vos réponses parce que, franchement, là, cela ne ressemble strictement à rien.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur MENGUY.

Monsieur l'adjoint, vous avez la parole !

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Il y a deux choses, Monsieur MENGUY.

La première, c'est qu'il y a le problème de l'arbre. Donc, il faut prendre une décision.

Deuxièmement, la D.J.S. n'allait pas prendre une décision avant que le vote ne soit intervenu aujourd'hui.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur VUILLERMOZ, pour ces précisions.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 442.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DJS 442).

2008, DJS 458 - Résiliation de la convention d'occupation du domaine public du stade Jean-Bouin du 11 août 2004.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous arrivons au projet de délibération DJS 458 relatif à la résiliation de la convention d'occupation du domaine public du stade Jean Bouin du 11 août 2004.

Sur ce sujet passionnant, il y a six orateurs inscrits : M. MANO, Mme SACHS, Mme CAPELLE, M. GAREL, M. GOASGUEN et M. ALPHAND.

M. VUILLERMOZ aura la tâche redoutable de leur répondre.

Monsieur MANO, vous avez la parole pour cinq minutes.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce projet de délibération a déjà fait couler beaucoup d'encre dans la presse, nous avons eu droit à de nombreuses interventions, une véritable plaidoirie contre de M. GOASGUEN en conseil d'arrondissement, une plaidoirie contre de M. GOASGUEN lors des question d'actualité, et pourtant de quoi s'agit-il ?

Il s'agit effectivement des suites logiques de ce que notre conseil a voté, il y a déjà plusieurs mois, de construire un nouveau stade de rugby à Paris, le stade Jean Bouin.

Quand nous avons pris cette décision, nous avons déjà évoqué les évolutions nécessaires de la concession Jean Bouin actuelle, et nous arrivons aujourd'hui au stade où il est nécessaire d'approuver les conséquences de nos décisions, à savoir le fait de faire évoluer la concession actuelle, puisque dans l'état actuel des choses, avec les projets que nous avons, le terrain de hockey et la piste d'athlétisme ne peuvent pas rester sur le site. Il ne s'agit en fait que de cela. Et nous n'avons pas fini, me semble-t-il, d'avoir de nombreuses délibérations concernant le stade Jean Bouin, et j'espère qu'à chaque fois nous n'aurons pas de débat comme aujourd'hui.

La seule chose que je voudrais dire, c'est que nous nous étions engagés, lors du premier débat, à ce que tout club sportif se voit reconstituer ses équipements dans un environnement proche, à savoir l'hippodrome d'Auteuil. Je me permettrais donc d'insister sur ce point. Nous avons, lors de notre premier débat, et M. CHERKI s'était engagé, à ce que de façon concomitante les travaux soient engagés sur Jean Bouin et sur l'hippodrome d'Auteuil pour que les équipements soient à la disposition notamment des scolaires.

A part cela, il n'y a pas de novation par rapport à ces projets, et ce n'est pas le débat enflammé, répétitif des uns et des autres, qui fera revenir en arrière la municipalité parisienne qui a décidé, de façon démocratique, de construire le stade Jean Bouin dans sa nouvelle structure à cet emplacement.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur MANO.

Je donne la parole à Mme Valérie SACHS.

Mme Valérie SACHS. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je limiterai mon intervention à la notion d'intérêt général, motif sur lequel vous fondez la résiliation de la convention d'occupation du domaine public du stade Jean Bouin, quatre ans seulement après sa signature.

Le Conseil d'Etat définit cette notion "comme la pierre angulaire de l'action publique, dont il détermine la finalité et fonde la légitimité", ce que je traduirai en disant qu'en droit public, rien n'est d'intérêt général et n'importe quoi peut le devenir si l'on parvient à justifier "l'ayant été décidé comme d'intérêt général".

Monsieur le Maire, votre utilisation de l'article 7-2-4 de la Convention 2004 en est une parfaite utilisation. Plus complexe sera sa justification, car l'intérêt général est l'expression de la volonté générale, il exige le dépassement des intérêts particuliers. Or, sur ce dossier, il nous semble qu'il y a confusion entre notion d'intérêt général et combinaisons politiciennes d'une majorité liée par la promesse d'un engagement basé sur l'amitié.

Notre opposition n'a - sur le sujet - rien de constructif, elle est déterminée à aller jusqu'à encourager une guérilla juridique qui, si elle semble désespérée sur le dénouement du dossier, en retardera l'échéance. Le combat sera sportif mais déséquilibré.

Délibérément, vous avez choisi d'arbitrer contre un club associatif, dont la mission éminemment d'intérêt général est de réaliser "l'éducation physique et sportive de la jeunesse et de la famille". Vous avez choisi de favoriser un club de rugby professionnel prestigieux, qui considère normal de poursuivre son ambition au frais du contribuable parisien : un caprice de star qui veut s'installer seul à Jean Bouin, dans un stade construit à sa démesure, pour une douzaine de matchs par an.

Le Conseil de Paris avait approuvé en 2007 le principe de démolir le stade Jean Bouin historique pour y construire un stade de rugby de 20.000 places financé par des fonds publics à titre exclusif d'occupation, au bénéfice du Stade Français détenu à 98 % par son président.

Drôle de façon de justifier de l'intérêt général : un financement anachronique, un coût exorbitant estimé à 160 millions d'euros, au moment où les Parisiens sont confrontés à des problèmes de pouvoir d'achat et Paris à un problème d'équilibre budgétaire.

L'intérêt général commanderait de ne pas en appeler au contribuable parisien pour satisfaire la folie des grandeurs d'une entreprise qui ne se résout pas à financer elle-même ses propres rêves. Où est l'intérêt général quand il s'agit de lancer la première phase de la disparition du Jean Bouin historique, aujourd'hui incapable de lutter à armes égales dans un appel d'offres tant son terrain est convoité ?

Il s'agit en réalité de changer la nature même du lieu. Un témoignage une fois encore de la fin du sport amateur. Au nom du groupe Centre et Indépendants, je vous demande de réviser vos priorités car nous sommes ici face à un choix irrationnel en période de crise. Permettez-moi quelques propositions.

Des travaux financés par la Ville sont en cours de réalisation au stade Charlety pour le mettre en conformité avec les normes fédérales et accueillir le Stade Français pendant une période transitoire prévue pour trois saisons.

Cette période transitoire ne pourrait-elle pas devenir définitive ? Par ailleurs, les exploitants du Parc des Princes se disent disposés à accueillir les matchs de rugby en alternance avec ceux du P.S.G., moyennant des modifications techniques estimées à 20 millions d'euros, avec proposition de les faire financer par des fonds privés.

Autre proposition encore: pourquoi ne pas en revenir au projet "Paris 2012" qui pouvait satisfaire toutes les parties ?

Nous voulons rendre à Jean Bouin sa vocation première : un haut lieu historique de la vie associative sportive parisienne dédié à nos scolaires.

Monsieur le Maire, l'intérêt général commande de rendre Jean Bouin aux Parisiens. La formation sportive des enfants à Paris, c'est le sport de haut niveau français de demain.

Je conclurai, sans remettre en cause la libre administration des collectivités territoriales, sur une idée "métropolitaine" : la mise en place d'une structure ad hoc, visant à rationaliser les investissements publics de la "Région capitale", dans certains domaines comme la construction de stades ou la culture.

Le groupe Centre et Indépendants votera contre ce projet de délibération.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes Centre et Indépendants et U.M.P.P.A.).

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame SACHS.

Je donne la parole à Mme Liliane CAPELLE.

Mme Liliane CAPELLE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je n'avais pas l'intention initialement de m'inscrire sur ce projet de délibération, puisque effectivement, comme l'a dit Jean-Yves MANO, c'est la suite logique de ce que démocratiquement nous avons voté.

Puis, j'ai entendu, j'ai lu et j'ai reçu aussi, comme tous mes collègues conseillers de Paris, de la documentation, notamment une revue de presse. Curieusement dans cette revue de presse manquait l'article du "Figaro" du 25 octobre 2008, qui n'allait pas exactement dans le même sens, et qui expliquait bien les raisons du pourquoi et du comment. Mais cela, les conseillers de Paris n'y ont pas eu droit. Ils ont eu droit à une revue de presse à charge et rien à décharge. Cela m'a un peu perturbée.

Puis ce matin, M. GOASGUEN, vous avez dit : le nombre de crèche, le nombre de ci, le nombre de ça... Certainement. Simplement, dans le projet que nous défendons pour Paris, il y a 40.000 logements et le fait de rénover Jean Bouin n'enlèvera pas un logement. J'ai 2.200 places à trouver en E.H.P.A.D., je les trouverai qu'il y ait Jean Bouin ou pas. Cela n'enlève rien ! Cela n'enlève rien aux crèches, cela n'enlève rien à personne !

Parlons des impôts. J'ai entendu que c'était vraiment un scandale. L'épouvantable scandale, Monsieur GOASGUEN, je vais vous dire où il est : c'est lorsque les plus riches contribuables français reçoivent de l'argent de l'Etat au titre du bouclier fiscal ! Il est là le scandale !

Absolument ! Et des scandales comme cela, je pourrais vous en citer plein !

Adressez-vous à l'association "Enfants et familles d'adoption" qui a écrit à M. HORTEFEUX parce que, pour la première fois on a rapproché adoption et immigration. C'est la première fois que cela se fait. Cela ne s'est jamais fait ! Voilà un scandale ! Et il y en a d'autres ! Les scandales des étudiants et des personnes âgées qui ramassent les fruits et les légumes dans les fins de marché parce qu'ils n'ont plus d'argent. Ce sont des scandales !

(Vives protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Sur ce, j'ai aussi entendu parler de sport business, de sport spectacle et qu'il n'y en avait que pour les amis. Là encore, je vais me mettre en colère : quand l'amitié rencontre uniquement l'amitié sans intérêt général, cela donne le départ d'un haut fonctionnaire de la police.

Quand l'amitié rencontre l'intérêt général, cela donne effectivement la création d'un stade pour le rugby. Je vais vous dire pourquoi je l'aime, ce club. Non seulement parce que je le supporte... Vous supportez Toulon, c'est votre droit ; moi, je supporte le Stade Français. Pourquoi je le supporte ? Parce que, d'abord, c'est un club d'élite, c'est un club respectueux.

Je vous engage à aller un jour au stade Jean Bouin et quand une équipe adverse tape une pénalité, personne ne siffle ! C'est une chose.

L'autre chose, nous avons parlé tout à l'heure de la fondation Paris Saint-Germain et je voudrais vous donner l'exemple de ce que fait le Stade Français.

A l'heure actuelle, 300 jeunes sont pris en charge par le Stade Français, avec des conventions signées avec les lycées, les universités, le Rectorat, la Chambre de commerce et d'industrie de Paris, qui ne prennent en charge les jeunes de 16 à 23 ans qu'avec un double engagement : l'engagement sportif et l'engagement de leur faire faire des études.

Je peux vous dire que dans l'équipe première, qui a joué, par exemple, vendredi dernier, il y a des jeunes qui ont passé le baccalauréat, il y a des jeunes qui ont eu leur BTS, il y a des jeunes qui sont en formation de Master.

Puis, on assure aussi la fin de la carrière ; il y a des sportifs qui sont en fin de carrière et à qui on a...

M. Claude GOASGUEN, maire du 16^e arrondissement. - C'est très bien, mais quel rapport avec Jean Bouin ?

Mme Liliane CAPELLE, adjointe. - Le Stade Français mérite ce stade !

Voilà pourquoi je le défends.

Comme l'a dit ce matin M. VUILLERMOZ, le rugby, à Paris, mérite un stade.

Vendredi dernier, ceux qui étaient dans les tribunes avaient le choix entre debout sous la flotte ou assis sous la flotte. Si vous croyez que c'est respectueux du rugby, qui est un sport noble, eh bien non, Charléty, vous le savez, on ne va pas revenir dessus...

Juste un détail, vous dites : "on peut faire jouer le rugby et le football"... Quand le rugby et le foot jouent le même jour ou à un jour d'intervalle, est-ce que vous croyez sérieusement que les ligues de football et de rugby vont faire tourner les deux championnats rien qu'autour de Paris pour pouvoir organiser tout cela ? Allons, ce n'est pas sérieux !

Pour en revenir à des choses beaucoup plus sérieuses, Paris mérite que le Stade Français ait un stade à la hauteur.

Je rappelle qu'en plus, ce sera une maison du rugby.

Pour conclure, simplement, je voudrais dire que le rugby est un sport où avant de recevoir, on donne, c'est un sport de générosité...

(Rires sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Je veux que l'on donne beaucoup au Stade Français pour que nous recevions également beaucoup.

Je suis scandalisée des propos que j'entends à l'heure actuelle, où le sport n'a strictement rien à voir, qui sont des règlements de compte "ad hominem" !

(Protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame CAPELLE.

Je donne la parole à M. Sylvain GAREL pour cinq minutes.

M. Sylvain GAREL. - Je ne vais pas utiliser ces cinq minutes, parce qu'on va épuiser l'auditoire.

Le problème n'est pas de savoir si l'on aime ou pas le rugby, la question n'est pas là, la question n'est pas de savoir si le Stade Français est le meilleur club de rugby du monde ou le plus mauvais ; cela n'a aucun intérêt.

La seule question qu'il faut se poser, est : est-ce qu'en période de crise économique, dépenser entre 100 et 170 millions d'euros - je ne trancherai pas sur les prix avancés, mais on sait très bien que ce genre d'équipement de prestige, généralement, à la fin, coûte beaucoup plus cher qu'on ne le pensait au début - est vraiment une priorité pour les Parisiens, et est-il vraiment nécessaire que dans cette période difficile, la Ville de Paris investisse autant d'argent dans un projet qui va être destiné au sport spectacle ?

La réponse, bien sûr, pour nous, est non. Non, ce n'est pas une priorité pour les Parisiens.

On nous refuse actuellement beaucoup de projets que l'on propose en disant : "cela va coûter trop cher", "ce n'est pas possible". Souvent, ce sont des projets qui coûtent 100.000, 500.000, 1.000.000, 2.000.000 euros et là, on va dépenser 100 à 170 millions d'euros. Ce n'est pas responsable, je vous le dis. Ce n'est pas responsable de gaspiller l'argent des Parisiens pour le sport spectacle.

Je crois que la majorité doit se ressaisir et refuser de financer ce projet.

Il y a peut-être des stades un petit peu moins adaptés pour le rugby, je veux bien le croire, mais est-ce que cela va empêcher les gens de jouer au rugby si l'on ne fait pas des nouveaux stades ? Non, ils jouaient déjà auparavant.

Le stade de France est vide les trois quarts du temps ; on n'a qu'à l'occuper plus souvent, y compris faire des prix pour que le Stade Français puisse l'utiliser plus souvent.

Je crois vraiment qu'on s'est engagé dans une très mauvaise bataille et je voudrais qu'à cette occasion - j'ai bien compris que le projet de délibération ne portait pas directement sur ce sujet, sauf qu'on sait très bien qu'au bout, il y a la création de ce stade de prestige - la Ville se reprenne, renonce à ce projet et investisse cet argent pour de meilleures causes.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur GAREL.

Je donne la parole à M. Claude GOASGUEN pour cinq minutes.

M. Claude GOASGUEN, maire du 16^e arrondissement. - Merci.

Monsieur VUILLERMOZ, dans cette affaire, il s'agit d'un acte qui, juridiquement, est contestable, mais on ne va pas faire de droit ici. D'ailleurs, vous savez tellement qu'il est contestable que vous vous êtes repris à deux fois pour essayer d'annuler la concession.

Dans un premier temps, au mois de juin, la Mairie de Paris a déclaré unilatéralement qu'en fonction de l'intérêt général, elle ne voyait pas cette concession perdurer, puisqu'elle était caduque de droit.

Je fais remarquer quand même que c'était une singulière conception des ruptures de concession et vous vous êtes rendus à l'évidence puisque vous avez, aujourd'hui, déposé un projet de délibération qui fait donner l'aval du Conseil de Paris à une annulation, ce qui montre d'ailleurs, entre parenthèses, que votre politique dans ce domaine est de passer en force et cela rejoint la question que je posais tout à l'heure à Bertrand DELANOË : pourquoi ce passage en force ?

Vous avez dit quand même, dans votre réponse, plein de contrevérités et en particulier sur cette fameuse piste d'athlétisme qui est véritablement la cause de tous les problèmes.

J'ai un peu joué au rugby dans ma vie, je connais bien le rugby ; franchement, j'étais très heureux de jouer au rugby et j'aime le rugby. Je vais vous expliquer le nombre de clubs qui, en vérité, disposent d'une piste d'athlétisme sur les terrains de rugby. Ecoutez bien, on va rire ! Il y a Montauban, Mont-de-Marsan, Auch, pratiquement toutes les équipes du top 14.

Vous voulez vraiment que je vous donne la liste, Monsieur VUILLERMOZ ?

Bien sûr que Montauban joue dans le top 14, ainsi que Mont-de-Marsan. Albi a joué dans le top 14 et il y avait une piste.

Je sais bien que vous aimez le rugby du côté des tribunes, que vous avez ici un maillot de rugby... Si vous voulez, pour échanger entre nous, je peux vous amener des "Pampers" et une couche culotte, parce que votre stade, c'est au détriment des 12.000 places de crèche.

(Protestations sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste et du Mouvement républicain et citoyen).

Vous avez choisi, mais c'est n'importe quoi.

Ce matin, le président du groupe communiste, qui a de la verve, nous disait : "mais enfin, vous vous rendez compte, vous avez fait passer le service de l'eau au privé !" et il n'a pas hésité à mettre en cause l'amitié de Jacques CHIRAC pour M. MONOD, ce qui, d'ailleurs, entre parenthèses et sur le plan des principes, vous me permettrez de le dire, est assez regrettable, car M. MONOD est une personne très estimable.

Puis, nous, nous n'aurions pas la possibilité de dire qu'il y a, dans cette affaire, quelque chose de faisandé ?

Alors, comme cela, vous maniez l'invective sur des gens qui ne sont pas là. Je pense au Maire de Paris, tellement vertueux qu'il nous donne des leçons. Vous auriez la possibilité d'attaquer M. MONOD et M. CHIRAC sur le passage du public au privé et nous n'aurions pas la possibilité de dire, nous, qu'il y a quelque chose d'assez faisandé dans cette opération dans sa brutalité.

Monsieur VUILLERMOZ, vous êtes un homme honnête et je vous considère comme cela. Vous êtes en train de mettre les mains dans un marigot qui est l'irruption du fric dans le sport.

(Protestations sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

Et oui ! Il n'y a pas, dans cette affaire, que Jean Bouin. Monsieur VUILLERMOZ, le bois de Boulogne attire beaucoup de monde la nuit, mais il attire des crocodiles dans la journée, plusieurs.

Alors, c'est une petite répartition. A Colony Capital, on donne le Parc-des-Princes et Molitor, on s'arrange sur Jean Bouin ; au groupe Lagardère, on donne le Racing et, peut-être, demain, on donnera Géo André ; à Hébert, on donne des prébendes. Tout cela, en réalité fait un ensemble dont la réalité politique ne doit pas vous échapper.

Ce n'est pas un problème de personnes seulement, finalement, à la réflexion, c'est un problème de choix politique.

Le sport de proximité, dans votre budget, c'est 4.500.000 euros, Monsieur VUILLERMOZ, j'ai fait les comptes. Et comme cela - ce n'est pas le problème des couches-culottes - vous donnez 170 millions d'euros, je le répète, sans garanties véritables. Vous les donnez comme aucune municipalité ne le fait, c'est-à-dire sans participation du privé, sans réclamer une participation de la part du club qui va être titulaire. Enfin, Monsieur VUILLERMOZ ! Vous qui êtes un homme honnête et qui savez détecter les amitiés filandreuses chez vos adversaires, ne pourriez-vous pas regarder de temps en temps un dossier qui n'est pas véritablement clair, quoi que vous puissiez dire et que vous puissiez faire ? Ce dossier n'est pas clair, et je le répète, il faudra que les Parisiens...

... mais oui ! Lagardère avec, même combat. Ne vous inquiétez pas ! Je suis un homme libre, totalement libre ! Je défends l'intérêt général. C'est tout vu !

Je suis libre des groupes financiers qui accaparent le sport, totalement libre ! Et je défends l'intérêt général ! L'intérêt général du sport, ce n'est pas de donner à quelque puissance d'argent la possibilité d'éliminer le sport de proximité comme vous le faites ! Voilà ce que je voulais vous dire, Monsieur VUILLERMOZ !

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur GOASGUEN.

Je donne la parole à Jean VUILLERMOZ, et ensuite, à Anne HIDALGO pour répondre aux intervenants.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, au nom de la 7e Commission. - Il faut revenir, je crois, au projet de délibération, parce qu'évidemment, le débat a dérivé.

Je peux comprendre les emportements des uns et des autres, mais cela dit, la délibération consiste avant tout à revoir la convention d'occupation du domaine public conclue entre l'association "Paris Jean Bouin" et la Ville de Paris en 2004.

Donc, les travaux qui vont être entrepris à la fin 2009 pour moderniser le stade Jean Bouin vont affecter le terrain de rugby, bien sûr, la piste d'athlétisme, on l'a dit, le terrain de hockey sur gazon, vous le savez, ainsi que quatre courts de tennis sur les 21 existants, qui seront reconstruits après les travaux.

Il va donc en résulter un bouleversement de l'économie générale du contrat qui contraint la Ville à le résilier pour motif d'intérêt général.

Le président de l'association "Paris Jean Bouin" en a été informé en juillet dernier, conformément à l'article 7.2.4. de la convention.

Je voudrais redire que sur la partie non concernée par l'évolution du stade de rugby, sont implantés 17 courts de tennis, un gymnase, une plate-forme d'entraînement pour le tennis de haut niveau et un club-house.

Il est bien entendu, je le dis, que la Ville souhaite maintenir une destination sportive à cette emprise. C'est pourquoi elle lancera dès le début de l'année 2009 et conformément au vœu adopté en 2004 par le Conseil de Paris - je vous signale que c'est une initiative qui avait été lancée par M. LEGARET, à la 1ère Commission, dont je faisais partie et je m'en souviens bien - un avis d'appel à candidatures en vue de la conclusion d'une nouvelle convention d'occupation domaniale. Dès lors, évidemment, tout le monde pourra faire acte de candidature.

Si vous me permettez, je voudrais déjà dire un mot par rapport à ce que disait M. MANO, qui m'a posé une question sur l'hippodrome d'Auteuil et le fait de pouvoir recaser l'ensemble des activités qui sont à l'heure actuelle sur Jean-Bouin.

En ce qui concerne le rugby, la section rugby du Paris Jean-Bouin sera transférée sur le nouveau terrain de la Ville de Paris qui sera réalisé sur la pelouse A de l'hippodrome d'Auteuil. J'ai bien conscience que les travaux peuvent être en attente, et en attendant cette livraison, la section sera relogée, soit à Suzanne Lenglen dans le 15e, soit au C.S. Max Rousié dans le 17e. Là aussi, nous conduirons une négociation avec le club pour savoir où il souhaite aller.

En ce qui concerne l'athlétisme, la piste d'athlétisme de six couloirs accueille aujourd'hui des classes en provenance des collèges et lycées Claude Bernard, La Fontaine et Jean-Baptiste Say. Les aires sportives seront intégralement reconstituées sur la nouvelle piste de la pelouse A d'Auteuil. Les distances à parcourir pour les élèves seront les suivantes : 900 mètres pour les 1.400 élèves de Jean-Baptiste Say jusqu'à Auteuil au lieu de 1.200 mètres pour Jean-Bouin ; 480 mètres pour les 1.500 élèves de La Fontaine au lieu de 320 mètres. Les écarts de temps de transport sont vraiment très modestes.

En attendant la livraison des quatre pistes d'athlétisme, si les travaux ne sont éventuellement pas terminés, le stade Suzanne Lenglen, le stade de la Muette, le T.E.P. Wimille et le stade Suchet pourront être utilisés.

Il n'y aura donc aucun problème, je vous le dis Monsieur le Maire, aucun problème pour reloger les scolaires des établissements concernés, et là encore, une concertation est en cours avec le Rectorat.

En ce qui concerne le hockey sur gazon, le stade de hockey est utilisé par la section hockey du Paris Jean-Bouin ainsi que par les scolaires pour différentes pratiques sportives - pas toujours du hockey, mais bon. Un nouveau terrain de hockey sur gazon doté de tribunes et homologué - ce qui n'est pas le cas à Jean-Bouin - sera réalisé sur la pelouse C d'Auteuil. Les scolaires pratiquant d'autres sports que le hockey seront transférés sur le nouveau terrain de football de la pelouse A d'Auteuil.

Là encore, en attendant la livraison, la section hockey de Paris Jean-Bouin bénéficiera de créneaux au sein du stade de la Muette, dont le revêtement mixte football/hockey sur gazon sera totalement refait au cours de l'été 2009. Je pense que de ce point de vue-là, j'ai répondu.

Comme je vous l'avais précisé, Monsieur le Maire, en cosignant une lettre avec Anne HIDALGO, les activités des scolaires et des groupes seront intégralement réparties sur d'autres terrains que ceux qui existent aujourd'hui.

Je voudrais répondre à Mme SACHS. L'intérêt général, Madame, à mon avis, dans un premier temps, est de répondre à la demande d'un vrai stade de rugby capable de répondre aux besoins d'un grand club comme le Stade Français, voilà !

Vous avez, et M. GOASGUEN, là aussi, a dérivé. Il ne l'avait pas fait ce matin, je trouve que c'est dommage qu'il le fasse cet après-midi. L'engagement du Maire de Paris, je le répète, n'a pas été basé sur l'amitié avec M. Max GUZZINI, le problème n'est pas là. Mais il est bien sur la nécessité de construire un terrain de rugby à Paris pour répondre à la demande d'un grand club, et pas autre chose.

Je ne reviens pas d'ailleurs sur la nécessité de construire ce terrain : je l'ai fait ce matin et j'espère que cela suffit et je ne veux pas être trop long.

Alors, Monsieur GOASGUEN, quand même, vous parlez de l'irruption du fric dans le sport et vous dites aussi que c'est la fin du sport amateur.

Mais enfin, quand même ! Cette situation n'a pas attendu que Jean VUILLERMOZ arrive en tant que maire adjoint au sport à Paris pour commencer. Cela fait quand même un moment, Monsieur GOASGUEN, et bien des années, que mon groupe ici, ou ce que je représente, dénonce ce fait.

Or, aujourd'hui, nous sommes bien obligés de constater un état de fait, et cet état de fait, si nous voulons que le sport de proximité se développe, c'est l'attrait du sport de haut niveau... Parce que mon engagement premier en tant que maire adjoint, en mettant en œuvre les orientations du Maire de Paris, c'est justement de développer le sport de proximité.

Cela dit, Monsieur GOASGUEN, et M. LAMOUR le sait également, l'attrait des clubs de haut niveau, l'attrait des sportifs de haut niveau est tout de même quelque chose d'important pour amener les jeunes à aller vers le sport plutôt que de faire autre chose.

Lorsqu'il y a nécessité de défendre un club ou des sportifs de haut niveau, je le fais ici, et partout en France des gens comme moi le font.

J'estime que c'est quelque chose d'important.

Le problème du sport de proximité ne peut se développer et les jeunes ne peuvent être attirés par le sport de proximité que parce qu'aujourd'hui, dans une société de consommation et de communication, la télévision attire les jeunes à un moment donné vers le sport à travers les clubs de haut niveau et par rapport aux résultats qu'ils ont obtenus.

Soyons clairs. S'agissant de ce que je veux par rapport à Charléty, je rappellerais que, lorsque nous avons perdu les Jeux olympiques de Londres en 2008, nous avons fait le serment que beaucoup de médailles et notamment des médailles d'or aux Jeux olympiques de Londres seraient gagnées par des athlètes parisiens.

Monsieur GOASGUEN, je prends l'engagement d'aider tous ceux qui seront en capacité de gagner des médailles à Londres.

Voilà pourquoi je vous demande de voter la délibération qui nous occupe.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur VUILLERMOZ.

Je donne la parole à Anne HIDALGO pour compléter la réponse.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je serais très brève parce que Jean VUILLERMOZ a été très complet sur sa réponse. Je voudrais mettre en garde M. GOASGUEN.

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - J'adore, allez-y.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Oui, je vais vous mettre en garde. Il y a quelque chose de particulièrement déplacé, de particulièrement nauséabond, de particulièrement peu digne dans le débat démocratique, dans ce que vous dites ici dans cette enceinte, ce que vous venez de dire mais aussi dans ce que vous rappelez à grands coups d'éclat dans les médias en parlant de copains coquins, en parlant de choses qui ne permettent pas au débat politique de s'élever mais qui le situent au contraire au niveau du caniveau.

Je reprends les propos que vous venez de prononcer dans cette enceinte : "Il y a quelque chose de faisandé. On donne des prébendes. Des amitiés filandreuses. Un dossier pas clair."

Vous seriez libre, vous, contrairement sans doute à d'autres, des groupes financiers.

Tout ceci n'est pas acceptable dans le débat démocratique dans lequel nous sommes engagés et vous dites défendre l'intérêt général alors que ce que vous défendez, Monsieur GOASGUEN, c'est l'intérêt particulier de quelques riverains qui sont opposés depuis toujours à l'évolution de ce secteur de Paris, qui sont opposés depuis toujours à ce qu'il y ait des manifestations sportives populaires et le rugby est notamment un des sports populaires qui attire beaucoup de monde.

Vous êtes opposé à cela, vous voulez donner des gages à un électorat que vous avez complètement flatté, accompagné, que vous mettez en situation de faire des pétitions...

(Protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - C'est inadmissible.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - ... des pétitions pour empêcher qu'un grand club de rugby ait son stade, le seul grand club de rugby de France qui n'ait pas un stade digne de ce nom, et vous utilisez des mots qui relèvent de la diffamation à l'encontre du Maire de Paris et de son équipe.

Ce n'est pas admissible.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

Si c'est sur ce terrain que vous vous situez, c'est sur le terrain de la diffamation que nous nous situerons également.

Puisque vous dites qu'il y aurait des choses pas claires, des prébendes, etc., saisissez les tribunaux et retrouvons nous devant les tribunaux pour voir qui serait du côté des prébendes, pour voir qui aurait fait des choses pas claires.

Assumez vos propos jusqu'au bout, nous irons jusqu'au bout. Cessez ce type de diffamations dans cette enceinte, nous sommes ici pour parler de l'intérêt des Parisiens, on parle d'un grand club sportif et vos propos sont particulièrement nauséabonds et déplacés dans le débat démocratique qui devrait avoir plus de dignité.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Monsieur le Maire du 16e arrondissement, vous avez le droit de reprendre la parole mais brièvement.

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - En tant que Maire du 16e arrondissement, élu démocratiquement, je ne peux pas accepter que l'on ose dans une enceinte démocratique parler ainsi à un élu.

Ce matin, les mêmes qui osent donner des leçons en public avec cette morgue insupportable, ceux-là mêmes osaient dire qu'il y avait eu des tractations financières mettant en cause l'ancienne équipe et cela n'était pas de la diffamation.

Moi qui n'ai cité personne, qui vous dis que cette affaire, il faut vous en expliquer, ce qui est le devoir dans une démocratie, vous osez dire à un élu d'opposition de se taire.

Est-ce que vous réalisez la malhonnêteté nauséabonde de vos propos ? Car vous êtes nauséabonde dans vos propos.

Si vous voulez aller devant les tribunaux, je vous accompagnerai avec plaisir, mais vous ne m'imposerez pas, croyez moi, chaque étape de cette décision qui n'est pas claire.

Nous irons devant le Tribunal administratif, comme nous en avons le droit, devant la Commission, devant le permis de construire, devant le permis de démolir. Vous voulez passer en force, vous ne voulez pas vous en expliquer, et bien vous répondrez devant le Tribunal administratif des recours.

Pas de leçon de morale du Parti socialiste, surtout en ce moment. Pas de leçon de morale, je vous en prie.

(Protestations sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts" - Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - La parole est à M. LAMOUR pour une explication de vote.

M. Jean-François LAMOUR. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, puisqu'il vous faut encore d'autres arguments d'un autre ordre, je reviens sur ce que disait M. lan BROSSAT ce matin qui était inacceptable également. Pardonnez nous mais si vous placez le débat à ce niveau, il ne faut pas vous étonner qu'il y ait par la suite de telles remarques ou de telles réponses.

Je vais revenir simplement au problème de Jean Bouin. Aujourd'hui, la grande tendance, c'est le financement privé des stades comme ceux-là.

Vous pouvez tourner le problème dans tous les sens, aujourd'hui le seul outil de financement de ces stades est le financement privé : partenariat public privé, appel à l'épargne publique, fonds propres de l'entreprise, M. LORENZETTI ne fait que cela pour le Racing Club.

Il se trouve qu'aujourd'hui, Philippe SEGUIN, premier Président de la Cour des comptes, vient de rendre son rapport sur la compétitivité des clubs au travers de leur outil principal qui est leur stade et tout ce qui est équipements.

Que dit Philippe SEGUIN ? Il dit qu'aujourd'hui, seuls les acteurs privés doivent construire leur stade. Les collectivités locales, elles, s'occupent des abords et des aménagements autour des stades.

Voilà ce que préconise aujourd'hui Philippe SEGUIN. Vous en conviendrez, je ne sais pas ce qu'il y a derrière tout cela, je ne sais pas si c'est des amitiés ou non, seulement vous êtes totalement à contre-courant de ce qui se fait partout en France.

Ecoutez nous simplement, prenez date.

Je vous assure : 170 millions d'euros d'argent public, de l'argent des contribuables parisiens pour un stade de rugby professionnel, cela ne se fait plus.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Monsieur VUILLERMOZ, un mot et je crois qu'il faudra que nous passions au vote.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, rapporteur. - Je veux simplement dire à M. LAMOUR que ses propos sont valables pour le football, mais ni pour le rugby ni pour tous les autres sports.

Vous m'avez interrogé, Monsieur GOASGUEN, tout à l'heure sur le sport professionnel.

Soyons clairs aujourd'hui. Que ce soit le volley-ball, le handball ou le basket, ils sont complètement dans l'incapacité de pouvoir construire quoi que ce soit. Quoi que ce soit !

Non, même avec le partenariat ; ils ne le trouvent pas, le partenariat ! Vous le savez. Seul le rugby aujourd'hui est en capacité de trouver un petit peu de partenariat mais pas suffisamment. Vous le savez très bien.

Arrêtez de me raconter des histoires.

Mais ce n'est pas à moi de chercher le partenariat pour les clubs !

Ce que vous dites, Monsieur LAMOUR, c'est vrai pour le football mais ce n'est pas vrai pour tous les autres sports, malheureusement, et je suis d'accord avec vous pour une part : il est vrai que, demain, le sport professionnel risque de périlcliter. C'est vrai ! Parce qu'il n'arrivera pas à trouver les moyens nécessaires. Tout est basé, et vous le savez très bien, sur les droits de télévision, mais les télévisions ne vont pas dans tous les sports, elles restent basées principalement sur le football, sur le rugby, cela s'arrête là ! Même le basket-ball, qui avait, à un moment donné, pris un peu de droit de télévision, n'en a plus. Donc, on est en train aujourd'hui de faire périlcliter toute une série de disciplines sportives.

Si les villes, si les départements, si le public n'interviennent pas, il n'y aura plus de possibilités, vous le savez !

Je vous cite un dernier exemple : la piscine à Aubervilliers. Qui va la construire ? Est-ce que des capitaux privés vont y participer ? Il n'y en a pas, vous le savez bien ! Vous savez bien qu'il y a un déficit et sa construction est mise en doute parce qu'il y aura un problème de déficit de fonctionnement.

Mais, alors, à ce moment-là, pourquoi l'Etat n'intervient-il pas plus pour la piscine, alors qu'il y a un grand manque au niveau national et au niveau de la région parisienne ?

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci.

Monsieur VUILLERMOZ, vous avez brillamment répondu.

La parole est à M. POZZO di BORGIO pour une explication de vote.

M. Yves POZZO di BORGIO. - Ce n'est pas une affaire simple, enfin !

Les bases d'imposition ont augmenté de 3 %. Vous allez augmenter les taux au prochain débat budgétaire de 9 %, sans compter l'instauration d'une taxe foncière départementale de 3 %. Autant l'année prochaine...

Paris est une ville riche mais on ne peut pas plus se permettre des dépenses pharaoniques comme celle-ci.

Je suis désolé, je m'adresse à cette majorité socialiste. On se demande parfois si vous vivez à Paris !

Excusez-moi, mais vous ne vous rendez pas compte de la pression fiscale qu'il pose actuellement sur le Parisien.

Excusez-moi, mais allez sur les marchés !

On se demande parfois si vous êtes vraiment en contact avec le monde ! Vous êtes dans un autre monde et c'est la raison pour laquelle nous ne cautionnerons pas ces excès de dépenses et nous voterons contre le projet de délibération.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur POZZO di BORGIO.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 458.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DJS 458).

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la "liste des 10 engagements fondamentaux nécessaires à la bonne pratique sportive dans les équipements municipaux" élaborée par la Ville de Paris.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du vœu n° 29, relatif à la "liste des 10 engagements fondamentaux nécessaires à la bonne pratique sportive dans les équipements municipaux". C'est un vœu qui a été déposé par le groupe U.M.P.P.A.

C'est M. BENESSIANO qui va intervenir et M. VUILLERMOZ qui va répondre.

Monsieur BENESSIANO, vous avez la parole.

M. Hervé BENESSIANO. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, il s'agit en fait d'un vœu lié à la "liste des 10 engagements fondamentaux nécessaires à la bonne pratique sportive dans les équipements municipaux" que nous a transmise la Direction de la Jeunesse et des Sports de la Mairie de Paris.

Nous avons considéré que cette liste des 10 engagements était de très bonne qualité, mais nous souhaitons donc, avec le groupe U.M.P.P.A., demander que, dans cette liste des 10 engagements, on intègre des règles fondamentales de développement durable, telles que l'utilisation maîtrisée de l'eau et de l'énergie et la gestion raisonnée des déchets dans les équipements sportifs municipaux. Je crois que nous pourrions améliorer cette charte de façon qu'elle soit en quelque sorte complètement adaptée à la volonté des uns et des autres que Paris s'inscrive de plus en plus dans le développement durable.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Bien. Merci pour cette présentation du vœu n° 29.

Monsieur VUILLERMOZ, le point de vue de l'Exécutif ?

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Je suis tout à fait favorable à ce vœu et je remercie ceux qui ont déposé le vœu. On intégrera cela à la charte.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous retrouvons une concorde.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2008, V. 240).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la piscine de l'Institut national du sport et de l'éducation physique.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous arrivons au vœu référencé n° 30 qui est relatif à la piscine de l'Institut national du sport et de l'éducation physique, vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A.

C'est le président LAMOUR qui le présente, en une minute.

Je vous donne la parole.

M. Jean-François LAMOUR. - Juste un petit signe en direction des athlètes de haut niveau. Là, on est vraiment typiquement dans l'intérêt général. Cela nous permettra de revenir à des notions fortes de ce que doit être le sport, y compris le sport de haut niveau.

Cette piscine a brûlé voici quelques jours. Un certain nombre de communes avoisinantes ont fait des propositions pour permettre aux nageurs de haut niveau d'utiliser leurs équipements pendant la construction d'un équipement provisoire à l'I.N.S.E.P.

J'aimerais savoir, Monsieur le Maire, ce que la Ville de Paris envisage de faire parce que je ne l'ai pas vu indiqué, en particulier dans la presse qui relatait les solutions de rechange. J'aimerais bien savoir effectivement ce qui risque d'être fait. Vous m'en avez dit quelques mots. Pouvez-vous nous confirmer que la Ville de Paris se mobilise pour accueillir nos grands champions pendant cette période qui est très difficile pour eux ?

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur LAMOUR.

Monsieur Jean VUILLERMOZ, votre réponse ?

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Merci, Monsieur LAMOUR, de me donner l'occasion de dire ce que la Ville et la D.J.S. ont fait après l'incendie à l'I.N.S.E.P. dans la nuit du 10 au 11.

Vous le savez, j'ai répondu tout de suite à l'invitation des deux ministres le 11 novembre, donc j'ai participé à la réunion.

Effectivement, la Ville de Paris a déjà été sollicitée. Nous avons répondu favorablement pour la natation synchronisée. Cela se fera à la piscine Georges Hermant le mardi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures 30 et le jeudi de 9 heures à 13 heures.

Je vous l'indique parce que c'est vrai que la presse n'a pas du tout parlé de Paris.

Le pôle formation haut niveau pourra s'entraîner à la piscine Georges Vallerey et à la piscine Roger Le Gall. Je ne donne pas les créneaux.

Nous sommes également prêts à étudier d'autres mises à disposition dès que l'I.N.S.E.P. nous aura fait part de ses demandes complémentaires.

Il est vrai que d'autres villes voisines ont répondu. D'autres sont dans l'impossibilité de le faire. Pour l'instant, les principaux relogements, outre Paris, se font à Saint-Maur pour le plongeur, à Nogent-sur-Marne pour le water-polo et la nage en ligne et à Montreuil pour la natation synchronisée.

On a déjà répondu mais, si on nous redemande des créneaux, on réexaminera les possibilités de donner aux nageurs de haut niveau les moyens de s'entraîner.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci pour cette réponse positive.

Monsieur LAMOUR, maintenez-vous votre vœu ?

M. Jean-François LAMOUR. - Je vais évidemment le retirer, Monsieur le Maire, en disant à M. VUILLERMOZ que l'I.N.S.E.P. a effectivement encore besoin de créneaux. Je sais que le directeur vous fera très, très vite des propositions dans ce sens.

Mais je retire mon vœu, Monsieur le Maire.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Très bien.

2008, DU 178 - Z.A.C. "Cardinet Chalabre" (17e). - Compte rendu de l'enquête préalable à la DUP et avis favorable à la poursuite de l'opération.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Maintenant, nous passons aux travaux de la 8e Commission et au projet de délibération DU 178, sur lequel un vœu n° 31 a été déposé par le groupe U.M.P.P.A. Il s'agit de la zone d'aménagement concertée "Cardinet Chalabre" du 17e arrondissement, compte rendu de l'enquête préalable à la D.U.P. et avis favorable à la poursuite de l'opération.

Monsieur DUBUS, vous avez la parole.

Mme HIDALGO vous répondra.

M. Jérôme DUBUS. - Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit d'un projet de délibération qui concerne la Z.A.C. "Cardinet Chalabre", qui est la première partie de la Z.A.C. des Batignolles que nous commençons à bien connaître.

Le commissaire enquêteur a rendu un certain nombre de recommandations en date du 26 août 2008, parmi lesquelles figurait une recommandation très intéressante relative aux finances de la Ville. En effet, le commissaire enquêteur demandait que l'impact budgétaire de cette Z.A.C. sur les investissements de la Ville soit parfaitement identifié et présenté, compte tenu de l'impact que cela peut avoir sur les contribuables parisiens.

Alors, bien évidemment, la Ville a répondu au commissaire-enquêteur en disant que cet impact serait présenté au début de l'année prochaine. Or, ce que nous disons actuellement, et c'était un peu l'esprit du commissaire enquêteur, c'est que compte tenu de la crise immobilière qui s'annonce, il est évident que toutes les Z.A.C. vont être impactées en matière de cession des charges foncières, et notamment la Z.A.C. "Cardinet Chalabre". Un lot a déjà été cédé pour environ 3.000 euros du mètre carré à un promoteur. Bien évidemment, il prend son risque. Ce qui l'amène à revendre à un propriétaire privé 9.000 euros du mètre carré à cet endroit.

Il est bien évident que ces cessions ne vont pas continuer à un tel prix. Et ce que nous demandons, c'est la présentation d'un bilan de cette opération ainsi qu'un plan de trésorerie réactualisé, de manière à tenir compte de l'évolution des cessions de charges foncières.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur DUBUS.

Mme HIDALGO vous répond.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, au nom de la 8e Commission. - Comme le rappelle le vœu, et M. DUBUS le sait bien, le Code de l'urbanisme prévoit qu'un compte rendu financier doit être fourni chaque année par l'aménageur pour le soumettre à l'organe délibérant. Le compte rendu 2007 sera soumis au prochain Conseil de Paris des 15 et 16 décembre, et il est stable par rapport à 2006.

D'abord, je voudrais dire à M. DUBUS : pourquoi être aussi alarmiste ? Aujourd'hui, il n'y a pas à ce stade d'impact de la crise sur les prévisions financières de la Z.A.C. "Cardinet Chalabre". De plus, juridiquement, c'est à l'issue de l'exercice 2008 que les comptes annuels doivent être soumis aux commissaires aux comptes qui iront vérifier la concordance des informations données.

Enfin, Mme KUSTER, M. Hervé BENESSIANO siègent tous les deux au C.A. de la S.E.M.A.V.I.P. Ils devraient donc savoir qu'en mai un rapport d'activité est présenté avec le bilan de l'année écoulé et les tendances pour l'année en cours.

En résumé, les élus sont informés du suivi financier des Z.A.C. en conseil d'administration des S.E.M. puis en Conseil de Paris au moment auquel les informations peuvent être présentées, fiables, vérifiées et complètes pour l'année.

Donc, on voit mal pourquoi il faudrait faire un point spécifique sans motif majeur, donc j'émet un avis défavorable à ce vœu.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame HIDALGO.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 178.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DU 178).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'implantation du Tribunal de Grande Instance sur les terrains de Clichy-Batignolles.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous passons maintenant, chers collègues, toujours en 8e Commission, au vœu n° 32 relatif à l'implantation du Tribunal de grande instance sur les terrains de Clichy-Batignolles, déposé par le groupe U.M.P.P.A., ainsi qu'un vœu n°32 bis déposé par l'Exécutif.

C'est M. DUBUS qui présente le vœu n° 32 et Mme HIDALGO répondra et présentera le vœu n° 32 bis.

M. Jérôme DUBUS. - Monsieur le Maire, il s'agit de l'implantation d'un important équipement pour la Ville de Paris, à savoir le Tribunal de grande instance.

Vous savez que depuis un certain nombre d'années est envisagée une réimplantation du Tribunal de grande instance et deux sites s'affrontent: le site que préfère l'Etat et le site que préfère la Ville de Paris.

Alors, pour mettre tout le monde d'accord, les élus du 17e ont en Conseil d'arrondissement, quasiment à l'unanimité, émit un vœu concernant l'implantation de ce Tribunal de grande instance sur la Z.A.C. des Batignolles. Nous avons la possibilité d'accueillir ce tribunal de grande instance sans aucun problème. Nous avons une bonne situation. Nous avons une bonne desserte, même si elle nécessite certaines améliorations et, par conséquent, ce serait un élément parfaitement structurant pour cette Z.A.C. qui en manque terriblement.

Je rappelle qu'un certain nombre de propositions avaient été faites, qui ont toutes été refusées ou qui ont fait l'objet d'un certain nombre d'éléments techniques inconciliables avec la Z.A.C. Or, le Tribunal de grande instance est un élément structurant, à la fois pour le 17e arrondissement, pour cette Z.A.C. et pour Paris. Il est une nécessité pour les hommes de droit. Il est une nécessité pour donner une certaine image à cette Z.A.C. qui aujourd'hui en manque considérablement.

Nous souhaitons donc marquer aujourd'hui la volonté des élus du 17e arrondissement dans leur globalité d'accueillir sur cette Z.A.C. le Tribunal de grande instance de Paris.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur DUBUS.

La parole est à Mme HIDALGO.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Tout d'abord, je voudrais rappeler qu'il y a une recherche depuis longtemps de terrain pour l'implantation du T.G.I. à Paris, que cette recherche a amené le Ministère de la Justice à se positionner sur la Z.A.C. sur le secteur Tolbiac Chevaleret, que cette proposition ne satisfait pas la Ville, dans la mesure où elle viendrait ruiner un parti pris d'aménagement qui vise à créer des liens avec le vieux 13e arrondissement. S'il y avait à cet endroit un T.G.I., cela créerait une barrière, ce qui est totalement à l'opposé du parti pris d'aménagement.

Donc, depuis quelques mois, nous sommes en discussion avec le Ministère de la Justice pour évoquer d'autres possibilités. Une autre possibilité avait été proposée par mon prédécesseur Jean-Pierre CAFFET, qui était d'installer le T.G.I. sur le secteur "Masséna Bruneseau". Cette possibilité ne recevait pas l'agrément du Ministère de la Justice.

Donc, j'ai repris l'attache de la Ministre de la Justice et je regrette à ce propose qu'elle ne soit pas là, car elle aurait peut-être pu nous rassurer comme elle l'a fait ce matin sur la prison de la Santé. J'ai donc repris contact avec le Ministère de la Justice pour évoquer d'autres possibilités. Mais, je dirais que vous avez été bien inspirés dans le 17e arrondissement et je m'en réjouis, car avant que vous ayez formulé ce vœu, nous avons en effet examiné avec le Ministère de la Justice la possibilité de venir sur le secteur "Clichy Batignolles". Pourquoi pas ?

Ceci étant, quand même à certaines conditions. Il nous semble que d'abord il faut lever l'hypothèque du 13e arrondissement si on se met en recherche d'une solution sur le 17e arrondissement. Parce qu'aujourd'hui, l'hypothèque du 13e arrondissement bloque quand même 1.000 logements, ce qui n'est pas rien par les temps qui courent. Et en tout cas, il faudra bien que le Ministère de la Justice se décide.

Le deuxième élément qui nous paraît important, si bien sûr que nous verrions d'un bon oeil l'installation d'un T.G.I. sur la Z.A.C. "Clichy Batignolles", c'est notamment d'assurer le prolongement du tramway T3, qui irait de la Porte de la Chapelle jusqu'à la Porte d'Asnières. Cela nous paraîtrait une bonne façon, finalement, de faire de ce secteur, un secteur bien desservi en service public, en activités, en logements mais aussi en transports.

C'est pour cela que nous avons émis un vœu au niveau de l'Exécutif, en réponse au vœu de l'U.M.P.P.A., en le complétant, à partir des informations qui sont les nôtres, et notamment en inscrivant la nécessité du prolongement actuel de la ligne du tramway T3, jusqu'à la porte d'Asnières.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame HIDALGO.

Monsieur DUBUS, la première adjointe en charge de l'urbanisme vous propose un vœu n° 32 bis qui reprend le n° 32 en lui adjoignant quelques éléments qu'elle juge, et que nous jugeons positifs. Est-ce que vous retirez le vœu n° 32 ?

M. Jérôme DUBUS. - Non, parce que les vœux ne sont pas les mêmes. Vous avez vu que nous demandions des financements de l'Etat sur le tramway T3. Je ne vois pas ce que cela a à voir avec le Tribunal de grande instance.

En liant les deux, vous en faites une affaire politique alors que nous nous concentrons sur le Tribunal de grande instance et uniquement sur celui-ci.

Nous maintenons notre vœu.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - M. DUBUS maintenant le vœu n° 32, quel est l'avis de l'Exécutif sur celui-ci ?

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Avis défavorable.

Pour nous, ce n'est pas une question politique ou idéologique, c'est une question d'aménagement. On aménage un quartier en y apportant de l'activité, en prévoyant les transports qui vont avec.

J'é mets un avis défavorable sur le vœu n° 32 et je propose le vœu n° 32 bis.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame HIDALGO.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2008, V. 241).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux installations électriques des tours du Front-de-Seine, dans le 15^e arrondissement.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous arrivons au vœu n° 33 relatif aux installations électriques des tours du Front-de-Seine, vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A.

Mme Géraldine POIRAUT-GAUVIN interroge Mme HIDALGO.

Vous avez la parole, Madame.

Mme Géraldine POIRAUT-GAUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

A l'heure où nous débattons et nous décidons de l'avenir du paysage urbain parisien, de l'urbanisme de notre Capitale, de gestes architecturaux, à l'heure où certains se positionnent pour l'érection de nouvelles tours de 50 mètres, d'autres de gratte-ciel, il me paraît essentiel de revenir un instant sur l'entretien et la sécurisation du patrimoine architectural existant.

Ce vœu met en évidence les graves problèmes de sécurité qui se posent dans les tours du Front-de-Seine du 15^e arrondissement pour ce qui concerne leurs installations électriques, haute et basse tension.

Pour ce qui concerne les groupes électrogènes, j'ai déjà eu l'occasion d'évoquer ce sujet au Conseil du 15^e arrondissement, et nous n'avons pas obtenu de réponse.

Le problème de ces installations électriques est qu'elles sont situées en sous-sol, parfaitement inondables en cas de crue de la Seine. Des travaux s'imposent pour les mettre hors eau, permettre tout simplement le fonctionnement des organes vitaux des tours du Front-de-Seine, à savoir les ascenseurs, les éclairages de sécurité, le système de désenfumage.

Pour le moment, E.D.F. est prêt à engager les travaux, mais rien ne peut être fait tant que des travaux ne seront pas réalisés dans les tours elles-mêmes, dans les parties communes. Personne ne peut payer parmi les copropriétaires.

Il me semble de la responsabilité de notre Assemblée de trouver une solution, au nom de l'intérêt général, au nom de la sécurité des occupants des tours pour savoir qui va financer ces travaux de mise hors eau.

Il faudra certainement se pencher sur la responsabilité juridique des uns et des autres mais pour le moment, il s'agit de trouver une solution.

Que penseront de nous ceux qui, dans 40 ans, seront assis sur les bancs de cet hémicycle - et seront certainement plus attentifs que ceux qui sont là pour le moment - et qui auront à décider de l'entretien de ce que nous érigeons aujourd'hui ?

L'objectif de ce vœu est de demander une évaluation du montant des travaux de mise hors eau des installations électriques des tours du Front-de-Seine, de proposer une subvention de la Ville de Paris et de soumettre prochainement au vote du Conseil de Paris cette subvention.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame POIRAUT-GAUVIN.

Mme HIDALGO vous répond.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Merci beaucoup.

Je voudrais rappeler à Mme POIRAUT-GAUVIN que le P.P.R.I. est annexé au P.L.U. et que son application s'impose pour tous les nouveaux permis de construire.

Ce document vise à réduire au maximum les désordres occasionnés par une crue centennale. Il ne concerne que les constructions neuves ou les réhabilitations nécessitant des permis de construire.

Ainsi, par exemple, la restructuration qui a été faite vraiment en profondeur de la tour Pierre & Vacances sur le Front-de-Seine a induit une mise en conformité avec le P.P.R.I.

En revanche, je rappelle à Géraldine POIRAUT-GAUVIN que la S.E.M. "Paris Seine" a déjà saisi les Conseils syndicaux des tours. Il faut préciser que les tours du Front-de-Seine sont des immeubles de statut privé et qu'il leur revient de faire procéder aux études et aux transformations nécessaires à la mise en conformité avec les normes I.G.H.

J'ai déjà répondu et le Directeur général de la S.E.M. "Paris Seine" a déjà fait cette réponse au Maire du 15^e arrondissement.

La Ville ou l'ex-aménageur, la S.E.M., ne peuvent pas aujourd'hui être tenus pour responsables des travaux et du coût des travaux à effectuer.

Des aides de l'A.N.A.H. peuvent éventuellement être mobilisées sous conditions de ressources pour des propriétaires occupants ou en incitant les propriétaires à pratiquer des loyers maîtrisés pour les propriétaires bailleurs.

Je tenais à rappeler ces éléments.

Je voudrais ajouter, parce que vous ne l'avez pas repris dans votre propos, que dans le vœu déposé par votre groupe et notamment par M. GOJJON, il est expliqué que nous abandonnerions ce quartier.

Je voudrais simplement rappeler que les travaux de grande ampleur qui sont entrepris sur le secteur Beaugrenelle ne montrent pas particulièrement de signes d'abandon du quartier.

De même, lorsqu'on voit la transformation et la végétalisation de la dalle Beaugrenelle, nous sommes loin de l'abandon.

Je rappelle à Géraldine POIRAUT-GAUVIN qu'il y a là une responsabilité privée. Si les copropriétaires privés, et on peut le concevoir, ont des difficultés pour installer hors eau un certain nombre d'installations électriques, ils peuvent, avec les aides de l'A.N.A.H. ou autres, solliciter des deniers publics.

Je ne crois pas que la Ville soit là pour apporter ces moyens particuliers. La Ville a d'autres priorités et d'autres urgences.

J'émet donc un avis défavorable à ce vœu.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame HIDALGO.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

2008, DLH - DF 362 - Remboursement anticipé des avances consenties à la RIVP pour la réalisation de programmes de logements locatifs sociaux ou intermédiaires. - Octroi de la garantie de la Ville de Paris à un emprunt à contracter par la RIVP auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations en vue du financement complémentaire de ces programmes.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous allons maintenant examiner le projet de délibération DLH - DF 362 sur lequel un amendement n° 39 a été déposé par l'Exécutif.

Il s'agit du remboursement anticipé des avances consenties à la R.I.V.P. pour la réalisation de programmes de logements locatifs, sociaux ou intermédiaires et de l'octroi de la garantie de la Ville de Paris à un emprunt à contracter par la R.I.V.P. auprès de la Caisse des dépôts et consignations en vue du financement complémentaire de ces programmes.

M. Jean-François LEGARET veut interroger M. Bernard GAUDILLÈRE.

Je lui donne la parole.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, nous aurons dans trois semaines notre session budgétaire, alors n'anticipons pas. Nous savons que lors de cette session budgétaire, il sera question des recettes de la Ville et de la fiscalité.

Nous voyons à cette séance non budgétaire apparaître une très petite opération qui porte tout de même sur 467 millions d'euros. Il s'agit du remboursement anticipé d'avances consenties par la Ville de Paris à la R.I.V.P.

Je passe sur l'amendement technique, celui-ci rectifiant dix centimes. On ne va pas s'y arrêter, s'il ne s'agissait que de cela je serais tout à fait heureux de voter cet amendement et de récupérer ces dix centimes.

Ce qui m'intéresse davantage, c'est de savoir comment vous allez employer les sommes dont nous parlons et de poser une question.

Vous nous avez expliqué en 2006 qu'il était absolument urgent de récupérer la maîtrise totale de la R.I.V.P., vous avez donc racheté les parts des actionnaires majoritaires privés, ce qui représentait un coût important puisque vous avez donné en échange de cette opération, si j'ai bonne mémoire, huit immeubles représentant 80 appartements, voire un peu davantage, en paiement de cette opération.

Si vous avez récupéré le contrôle de la R.I.V.P., c'était bien pour maîtriser totalement tous les termes de sa gestion.

Or, si je comprends bien, mais j'aimerais que M. GAUDILLÈRE nous rafraîchisse un peu la mémoire car c'est une opération ancienne, ces avances de la Ville de Paris étaient consenties pour des réalisations et il y avait un terme qui était 2054. On est donc bien dans un remboursement anticipé de ces avances, puisque nous ne sommes pas encore, comme vous le savez, en 2054.

Le montant total de ces avances étant de 595 millions d'euros, ce n'est pas encore tout à fait la totalité, mais c'est 467 millions d'euros.

Pour autant, est-ce que la R.I.V.P. peut se passer de ces avances de la Ville de Paris ? Non, bien sûr, et c'est la raison pour laquelle la Caisse des dépôts et consignations vole au secours de la R.I.V.P. et vient consentir un prêt relais, dont on connaît d'ailleurs les conditions : c'est le taux légal du livret A, soit 4 %, à ma connaissance, majoré de 0,6 %, ce qui fait 4,6 %.

On nous dit que les conditions de la Ville étaient très favorables, mais finalement, on ne les précise pas. La question que je pose est assez simple : est-ce que vous avantagez la R.I.V.P. ? Est-ce que la R.I.V.P. va se trouver dans des conditions financières plus favorables après cette opération qu'avant ? C'est une première question.

Deuxième question : comment s'inscrit cette opération de remboursement anticipé de la Ville dans le paysage global des S.E.M. de la Ville de Paris ? Est-ce que vous avez l'intention de rapatrier d'autres avances ? Est-ce qu'il y a - de mémoire, j'ai l'impression qu'il y en a encore - des avances de la Ville de Paris dans les S.E.M., notamment dans les S.E.M. de construction ? Est-ce que ces 467 millions représentent un petit ou un gros morceau ? J'imagine que c'est tout de même une part relativement substantielle, mais quel est le montant total des avances de la Ville et quel est le solde de l'opération ?

Enfin, dernière question - vous voyez que ce sont des questions simples et qui n'ont rien d'embarrassant -, quel usage allez-vous faire du remboursement de ces 467 millions qui, je pense, sont toujours agréables à compter dans les recettes de la Ville dans un moment un peu crucial ? Comment comptez-vous proposer leur emploi ?

Je vous remercie de ces réponses.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur LEGARET.

Je donne la parole à M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint aux Finances et aux sociétés d'économie mixte.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, au lieu et place de M. Jean-Yves MANO, adjoint, au nom de la 8e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais essayer, dans un dossier qui est assez complexe, de simplifier les choses et de les faire comprendre à notre Assemblée et je remercie d'ailleurs au passage M. LEGARET de me donner l'occasion d'expliquer ce mécanisme.

Il faut savoir que jusqu'à 2004, les opérations de logement social des S.E.M. parisiennes étaient financées par des avances de la Ville de Paris, avances consenties pour des durées de 30 à 50 ans et le remboursement du capital était indexé sur l'indice du coût de la construction.

C'était d'ailleurs, il faut le dire, une forme de financement assez étrange, puisqu'à ma connaissance, partout en France, le logement social est globalement financé par des prêts de la Caisse des dépôts et non pas par des avances de la collectivité responsable, mais enfin, tel était le système parisien.

Nous l'avons abandonné en 2004 et nous l'avons abandonné pour deux raisons.

La première raison, c'est que les annuités évoluaient d'une manière totalement déconnectée des recettes locatives. Or, il est quand même assez logique, dans quelque activité que ce soit, une activité économique comme une activité de logement social, que les sommes dues par l'organisme évoluent de la même manière que les sommes encaissées. C'est un principe de bonne gestion.

Le deuxième inconvénient des avances municipales aux S.E.M., c'est que l'indexation du capital à rembourser sur le coût de la construction conduisait à des dérives et je vais donner quelques chiffres très éclairants sur la R.I.V.P., puisque l'annuité de la R.I.V.P. au titre de ces avances, c'est-à-dire ce qu'elle doit rembourser à la Ville en 2009, était de 20 millions ; en 2014, on passait à 25 millions, par an, bien entendu, et en 2023, à 60 millions, en se fondant sur une évolution du coût de la construction plutôt modérée de 2 %.

Ces simulations montraient que nous risquions d'avoir, dans les années à venir, et même au-delà de cette mandature, car nous ne réfléchissons pas que pour la mandature et nous agissons sur le long terme, un impact majeur sur les comptes de la R.I.V.P.

Nous avons donc préféré qu'à ces avances dispendieuses et dangereuses pour le compte d'exploitation de la R.I.V.P., soient substitués des prêts de la Caisse des dépôts qui ont le mérite d'être simples, le mérite d'avoir un taux d'intérêt connu ; vous disiez tout à l'heure que c'était le taux du livret A plus 0,6 %, ce qui, aujourd'hui, fait 4,60 %, mais je vous ferai remarquer que le taux du livret A va vraisemblablement passer à 2,75 % dans les jours à venir, ce qui veut dire que le taux du prêt sera de 3,35 %, si je ne me trompe.

Vous me demandiez, Monsieur LEGARET, s'il s'agissait d'une bonne opération pour la R.I.V.P. Je dis oui, c'est une bonne opération pour la R.I.V.P. Il suffirait que l'on refasse les simulations que je viens de faire sur la période 2009-2023 pour le prouver de manière aisée et dans des proportions, à mon avis, considérables.

La deuxième question que vous posiez était : y a-t-il d'autres S.E.M. ? Oui. D'abord, c'est une opération que nous avons déjà faite sur l'O.P.A.C. dans la précédente mandature et à la satisfaction générale, y compris à la satisfaction de l'O.P.A.C., nous le faisons aujourd'hui pour la R.I.V.P., nous le ferons pour les autres S.E.M., mais même si je n'ai pas en mémoire, et je ne m'y étais pas préparé, le montant exact des avances pour les autres S.E.M., je crois me souvenir qu'il est de quelques dizaines de millions au total. Nous sommes très loin, mais je vous donnerai naturellement le chiffre et vous le donnerai notamment à la prochaine Commission des Finances, il n'y a rien de secret, des sommes importantes que constituaient les avances à "Paris Habitat" et les avances à la R.I.V.P.

La troisième question que vous m'avez posée est : qu'allez-vous faire de cet argent ?

Je crois m'être exprimé de manière très claire. A chaque fois que j'ai eu l'honneur de m'exprimer sur les problèmes budgétaires de la Ville dans cette enceinte, j'ai toujours dit que le programme d'investissement de la Ville avait été depuis 2001 et continuerait à être - en tout cas, c'est ce que je souhaite - financé de manière vertueuse et je me tourne vers l'ancien adjoint aux finances ; "grosso modo", nous avons financé nos investissements à 45 % par des recettes d'investissement et cessions de biens inutiles, à 10 % par des emprunts et le reste par l'épargne.

Les remboursements d'avances de la R.I.V.P., comme les remboursements d'avances de l'O.P.A.C. dans la précédente mandature, entreront dans ce que j'appelle les "recettes d'investissement et cessions inutiles" ; ce n'est pas exactement une cession, mais vous m'avez compris, c'est une recette de même type. Elles contribueront au financement de notre programme d'investissement.

C'est donc une opération qui est, si j'ose dire, bénéfique pour tout le monde. Elle est bénéfique pour la R.I.V.P., elle est bénéfique pour le budget de la Ville et donc pour des investissements utiles à tous les Parisiens et je crois que notre Assemblée toute entière ne peut que s'en réjouir.

Merci, Monsieur le Maire.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur GAUDILLÈRE. Vous n'avez pas eu le temps de présenter l'amendement mais qui porte effectivement sur 10 centimes.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, au lieu et place de M. Jean-Yves MANO, adjoint, rapporteur. - Je donne un avis favorable.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Si c'est vous qui l'avez déposé, c'est probable.

Je mets d'abord aux voix, à main levée, l'amendement n° 39 de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH - DF 362 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2008, DLH - DF 362).

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Mes chers collègues, la séance est suspendue.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à dix-neuf heures cinquante-cinq minutes, est reprise à vingt-et-une heures vingt minutes, sous la présidence de M. Jean VUILLERMOZ, adjoint).

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous allons reprendre notre séance.

2008, DLH 134 - Compte rendu financier annuel à la collectivité (CRAC) actualisé au 31 décembre 2007 de l'opération confiée à la S.I.E.M.P. en vue de l'éradication de l'insalubrité à Paris par la convention publique d'aménagement du 30 mai 2002.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous allons examiner le projet de délibération DLH 134.

Il s'agit du compte rendu financier annuel à la collectivité actualisé au 31 décembre 2007 de l'opération confiée à la S.I.E.M.P. en vue de l'éradication de l'insalubrité à Paris par la convention publique d'aménagement du 30 mai 2002.

Je donne la parole à Marinette BACHE, et Jean-Yves MANO répondra.

Mme Marinette BACHE. - Merci, Monsieur le Maire.

En effet, par délibération des 18 et 19 mars 2002 du Conseil de Paris, notre Municipalité s'est engagée à prendre à bras-le-corps un vrai problème de santé publique : le saturnisme, une intoxication chronique qui se produit en respirant ou en avalant des poussières de plomb.

Ce projet de délibération est donc l'occasion de le répéter : les élus du M.R.C. se félicitent de notre politique municipale en matière d'éradication des immeubles insalubres à Paris. Par une convention publique d'aménagement conclue le 30 mai 2002, il a été confié à la S.I.E.M.P. une opération d'aménagement visant à éradiquer l'insalubrité sur le territoire de la commune de Paris, notamment par des interventions foncières et la conduite d'opérations de réhabilitation de grande envergure. 80 % ont été réalisées en 2008. L'objectif de la Municipalité en matière d'insalubrité est donc en bonne voie. La totalité des immeubles insalubres référencés devrait disparaître d'ici fin 2010.

Dans le compte rendu d'activité de la S.I.E.M.P., le montant des actions sur les immeubles depuis octobre 2002 est signalé à 31.200.000 euros, soit 71 % du montant global. Nous notons que les montants subventionnés des travaux aidés à hauteur de 65 % en moyenne ont été de 21.000.000 euros, en sachant que 63 % des propriétaires occupants aidés bénéficient de ressources inférieures au plafond P.L.A.-I.

On peut le constater, la convention passée avec la S.I.E.M.P. remplit donc pleinement son rôle et nous sommes attentifs à la mise en place d'un dispositif de veille pour ne pas retrouver des situations désastreuses comme celles dont nous avons hérité de la Droite. Le programme d'appropriation publique des 267 immeubles retenus devrait être réalisé d'ici la fin 2008, ce dont nous nous félicitons également.

Autre avancée depuis 2006, de nouvelles mesures applicables en cas de vente, de location, ou de travaux dans un immeuble. Elles prévoient notamment l'obligation de présenter un constat d'état des risques effectué par un technicien spécialisé.

La question du relogement inhérente à ces aménagements est fondamentale, et nous nous félicitons que les actions de relogement se soient faites avec la collaboration d'associations, et notamment "L'espace solidarité habitat" de la fondation Abbé Pierre.

Nous aimerions cependant savoir quand et comment seront hébergées les 42 familles toujours dans leur logement insalubre, si elles ont été dépestées et quand seront relogées les familles en attente d'un relogement définitif.

En annexe, je voudrais par ailleurs profiter de cette délibération pour évoquer un problème préoccupant à Paris, un autre problème d'insalubrité, à savoir la présence de rats, notamment dans le 19^e arrondissement. Nous avons été alertés par des personnes résidant avenue de Flandre, qui décrivent ainsi une situation invivable.

Je voudrais savoir comment ce problème vraisemblablement lié à la présence de chantiers a été pris en compte, et si des solutions sont envisageables à court ou moyen terme dans cet arrondissement comme dans les autres arrondissements touchés.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci, Madame.

Je donne la parole pour répondre à M. Jean-Yves MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint, au nom de la 8^e Commission. - Je vais éliminer le problème des rats, car dans le cadre de la convention d'aménagement public de la S.I.E.M.P., cela ne faisait pas partie de sa mission. Néanmoins, cela doit être une réalité et je pense qu'il faut saisir les services municipaux qui, dans le cadre de la dératisation deux fois par an, font leur travail sur simple demande.

En ce qui concerne le problème de la C.P.A. et l'état d'avancement du traitement de l'insalubrité à fin octobre 2008, ce point comprend les immeubles inscrits, bien évidemment, dans le cadre de la convention publique d'aménagement ainsi que ceux rajoutés au gré de l'opération d'amélioration de l'habitat dégradé du secteur privé. Globalement parlant, 477 immeubles ont été traités, 397 immeubles sont en cours de traitement, travaux votés ou démarrés, ceci essentiellement pour les copropriétés privées, et 156 sont en cours d'analyse pour un traitement dans les prochains mois. C'est donc 85 % des immeubles identifiés comme insalubres qui sont en cours de traitement ou qui ont été réhabilités.

Il nous reste évidemment un certain nombre d'immeubles qui ont été rajoutés au fur et à mesure de découvertes nouvelles d'immeubles complémentaires, qui font l'objet de procédures en cours, et ceci prend un certain délai.

En ce qui concerne le relogement, 2.100 ménages avaient été relogés dans le cadre du traitement de l'habitat insalubre, dont 1.300 pour les seuls immeubles de la C.P.A. S.I.E.M.P.

Au cours de l'exercice 2008, 158 ménages ont bénéficié d'un relogement à fin octobre 2008. Il reste donc 642 ménages qui font l'objet d'une attention particulière et de réunions mensuelles en lien avec la Préfecture de Paris. Semaine après semaine, nous nous voyons dans le cadre des relogements de droit, nous vidons les immeubles de la S.I.E.M.P. les uns après les autres, et c'est donc dans des délais respectueux de nos échéances que nous aurons relogé la totalité des personnes concernées par l'action extrêmement importante engagée en matière d'insalubrité.

Point important, c'est le problème du volet financier. Sachez qu'à ce jour, selon le rapport au C.R.A.C. approuvé à fin 2006, la participation municipale est inchangée et s'élève à 153,6 millions engagés par la Ville pour le montage de cette opération. Nous sommes totalement dans le budget initial.

Nous ne pouvons que nous féliciter de l'exécution par la S.I.E.M.P. d'une mission extrêmement difficile qui se traduit concrètement dans nos nombreux quartiers parisiens par des changements urbanistiques notables.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 134.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DLH 134).

2008, DLH 169 - Réalisation par la SIEMP d'un programme de construction comportant 19 logements PLS et 2 locaux d'activités situé 40-46 rue du Surmelin (20e).

2008, DLH 232 - Réalisation par la R.I.V.P. d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 25 logements PLS situé 12, rue Rouvet (19e).

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Chers collègues, nous examinons maintenant le projet de délibération DLH 232 sur lequel un amendement n° 35 a été déposé par le groupe "Les Verts".

Il s'agit de la réalisation par la R.I.V.P. d'un programme d'acquisition-réhabilitation comprenant 25 logements P.L.S. situés 12, rue Rouvet, dans le 19e arrondissement.

Je donne la parole à René DUTREY.

M. René DUTREY. - J'interviendrai conjointement sur les projets DLH 169 et DLH 232, vu que ces projets de délibération, aux yeux du groupe "Les Verts", posent le même problème traditionnel et récurrent de l'équité dans la production et les attributions de logements sociaux à Paris.

Ces deux opérations, l'une rue du Surmelin dans le 20e arrondissement et l'autre dans le 19e, sont dans des quartiers qui ne posent pas de problèmes particuliers.

Même argumentaire que d'habitude pour ces DLH : les attributions de la Ville de Paris se réalisent à peu près à 50 % sur du logement social et à 50 % sur du logement intermédiaire. La production de la Ville de Paris, c'est un engagement du Maire, porte à 30 % la production de P.L.S., et pourtant, ceci ne correspond pas à la nature de notre fichier de demandeurs, dans lequel il n'y a que 3,7 % de personnes entre les plafonds PLUS et P.L.S.

C'est toujours pour obtenir une certaine équité dans la production et les attributions que le groupe "Les Verts" dépose traditionnellement ces deux amendements sur des délibérations que nous considérons comme étant symboliques.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Bien. Si j'ai bien compris ce que vous disiez, Monsieur DUTREY, vous êtes intervenu en même temps sur le DLH 169, sur lequel il y avait un amendement n° 34 et sur le projet de délibération DLH 232, sur lequel il y avait un amendement n° 35 ?

M. René DUTREY. - Tout à fait.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - D'accord.

Je donne la parole pour la réponse à M. MANO sur les deux amendements et sur les deux projets de délibération.

M. Jean-Yves MANO, adjoint, au nom de la 8e Commission. - Bien évidemment, nous sommes là dans une intervention classique de M. DUTREY !

Je voudrais préciser que nous sommes dans le 19e et le 20e arrondissement, donc des arrondissements fort bien pourvus en logement social et en mixité sociale ; c'est le moins que l'on puisse dire.

Donc, il nous semblait opportun, en lien avec les élus locaux, d'avoir de petits programmes spécialisés P.L.S. et je rappelle à ce propos la volonté de la Mairie de Paris d'avoir un tiers de sa production en logements en direction des couches moyennes, répartis de façon équitable sur la totalité du patrimoine parisien et notamment dans les arrondissements fort pourvus en logements sociaux, surtout quand il s'agit de petits programmes. Quand il s'agit de programmes plus importants, nous veillons à un équilibre au sein de l'immeuble de l'ensemble des trois produits correspondant à la diversité des demandes sur le plan local.

Je ne pourrai, bien sûr, répondre favorablement aux amendements qui nous sont proposés.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Monsieur DUTREY, maintenez-vous votre amendement n° 34 concernant le projet de délibération DLH 169 ?

M. René DUTREY. - Oui.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 34 assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement est repoussé.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 169.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DLH 169).

Je mets maintenant aux voix, à main levée, l'amendement n° 35 assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

L'amendement est repoussé.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 232.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DLH 232).

2008, DLH 172 - Réalisation par "Paris Habitat - OPH", dans le cadre d'une vente en l'état futur d'achèvement, d'un programme comportant 4 logements PLUS et 4 logements PLA-I situé 144 rue de Rivoli (1er).

Vœux déposés par M. Jean-François LEGARET, Mme Florence BERTHOUT et les élus du groupe U.M.P.P.A.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DLH 172 sur lequel deux vœux, n° 36 et n° 37, ont été déposés par le groupe U.M.P.P.A.

Le DLH 172 concerne la réalisation par "Paris Habitat - OPH", dans le cadre d'une vente en l'état futur d'achèvement d'un programme comportant quatre logements PLUS et quatre logements P.L.A.-I. situé 144, rue de Rivoli dans le 1er arrondissement.

Je donne la parole à M. Jean-François LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Oui, Monsieur le Maire.

Je serai très bref.

Nous avons évidemment voté ce projet de délibération au Conseil du 1er arrondissement, mais nous l'avons assorti de deux vœux.

Le vœu n° 36 consiste à proposer que, dans l'état futur d'achèvement de ces quatre logements PLUS et quatre logements P.L.A.-I., on puisse réserver une partie de ces logements à l'accession sociale à la propriété.

Et le deuxième vœu, le vœu n° 37, concerne la même opération et nous souhaitons que le chantier de cet immeuble s'inscrive dans une démarche de réduction des coûts énergétiques et intègre la certification "Bâtiment Basse Consommation".

Voilà ce que je peux dire. Ces deux vœux se suffisent à eux-mêmes et je ne doute pas que l'Exécutif les soutienne !

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci, Monsieur LEGARET.

Je donne la parole à M. MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint, au nom de la 8e Commission. - Je note avec satisfaction la position de la mairie du 1er arrondissement concernant l'acceptation de la réalisation de 8 logements sociaux grâce à une opération qui est la conséquence de notre règle de 25 % de logements sociaux dans les opérations immobilières de transformation de locaux, ce qui est le cas.

C'est d'ailleurs une opération inscrite dans un programme beaucoup plus large de bureaux, avec une partie logements dont nous récupérons 25 %.

C'est une opération résultat de notre politique de 25 % de logements sociaux dans les opérations de transformation. Nous nous en réjouissons et nous nous réjouissons du soutien de la mairie du 1er arrondissement à cette initiative.

La volonté particulière d'avoir, dans ce programme relativement limité, un lot lié à l'accession à la propriété ne correspond pas, je vous le dis, à notre stratégie en matière d'accession à la propriété. Je ne m'étendrai pas sur la politique que nous menons en la matière à travers le P.P.L., le prêt "Paris logement", et le P.P.R., le prêt "Parcours résidentiel", qui couvrira largement, me semble-t-il, les besoins des Parisiens.

D'ailleurs, malgré la tendance au ralentissement sur le marché de l'immobilier, nous constatons un maintien des demandes de Parisiens pour l'obtention d'un prêt "Paris logement".

En ce qui concerne le souhait évoqué dans le deuxième vœu, d'avoir une politique B.B.C., "bâtiment basse consommation", sur cet immeuble, je rappellerai simplement, Monsieur LEGARET, que nous sommes dans le cadre d'une opération essentiellement privée et que le permis de construire a été accepté et les projets de travaux engagés avant que le Plan climat ne soit voté. Et qu'il faut certes avoir un volontarisme politique, que je partage, en matière d'économie d'énergie; néanmoins, nous sommes là essentiellement dans une opération privée et je rappelle que les règles du Plan climat ne s'appliquent pas de façon obligatoire sur le secteur privé et que, d'autre part, compte tenu des contraintes de maintien de patrimoine dans l'environnement constaté, il semble difficile d'atteindre les objectifs BBC.

Néanmoins, je suis certain que le bailleur veillera particulièrement à avoir un bilan énergétique, se rappelant des objectifs qui sont les nôtres en la matière.

J'émetts donc un avis défavorable aux deux vœux qui nous sont proposés.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le premier vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstention ?

Le vœu est repoussé.

Je mets aux voix, à main levée, le second vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est repoussé.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 172.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DLH 172).

2008, DLH 235 - Réalisation par la RIVP, dans le cadre d'une VEFA, d'un programme comportant 57 logements PLUS, 14 logements PLA-I, 71 logements PLS et des locaux d'activités à réaliser dans la ZAC "Claude Bernard, Quai de la Charente - Canal Saint-Denis", macro-lot M, lots A3, B1, B3, C1 (19e).

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous allons maintenant examiner le projet de délibération DLH 235. Il s'agit de la réalisation par la R.I.V.P., dans le cadre d'une VEFA, d'un programme comportant 57 logements PLUS, 14 logements P.L.A.-I., 71 logements PLS et des locaux d'activité réalisés dans la Z.A.C. "Claude Bernard, quai de la Charente - Canal Saint-Denis", dans le 19e arrondissement.

Je donne la parole à M. René DUTREY.

M. René DUTREY. - Je me suis inscrit sur ce projet de délibération que j'ai trouvé un petit peu particulier par rapport aux projets de délibération habituels que nous avons à ce Conseil.

Je dirais que, classiquement, lorsque nous lançons une opération de logement social, nous choisissons un opérateur, en général proche de la Ville, qui réalise les logements et qui les livre.

Ce projet de délibération vient en fait permettre à la R.I.V.P. de racheter 142 logements en VEFA. Les terrains appartenaient à l'aménageur, la S.E.M.A.V.I.P. qui a vendu les droits à construire à Meunier Promotion, qui vend en VEFA à la R.I.V.P.

Je me suis interrogé, je crois légitimement, sur l'intérêt que pouvait avoir ce type d'opération; pourquoi utiliser un opérateur privé comme Meunier Promotion pour réaliser des logements sociaux, alors que nous avons un savoir-faire extrêmement étendu à la Ville de Paris, avec de nombreux opérateurs capables de réaliser cette opération ?

Choisir un opérateur privé, cela signifie contourner un opérateur public, c'est-à-dire moins d'argent dans les caisses de l'opérateur public. Moins d'argent dit moins d'efforts pour réaliser du logement, dit plus de poids sur le montant des loyers des locataires. Je n'y voyais que des inconvénients.

Alors, on m'a expliqué les avantages d'une VEFA, les avantages de prendre un terrain public, de vendre les droits à construire au privé pour à nouveau le revendre au public.

L'avantage s'apprécierait en terme de mixité sociale, premièrement, et, deuxièmement, ce serait moins cher que le public.

Moi, ces deux arguments m'inquiètent énormément, car, en le prenant en négatif, cela voudrait dire qu'un opérateur public n'est pas capable de faire de la mixité sociale ou n'est pas capable d'atteindre des prix assez intéressants pour la Ville de Paris.

Cette opération est assez unique. Je crois qu'une seule opération de ce type a été lancée à la Ville de Paris.

Ce qui m'inquiète le plus, c'est qu'au même moment, en ce moment, dans le cadre de la loi de mobilisation du logement de Mme BOUTIN, le débat sur les VEFA fait également rage.

D'ailleurs, Nicolas SARKOZY l'a annoncé voici quelques semaines. Il a souhaité que 30.000 logements, réalisés par le privé, soit rachetés par des opérateurs publics avec un risque énorme de récupérer un patrimoine récemment construit et de trop mauvaise qualité ou une série d'opérations "plantées" pas seulement en raison de la crise.

La volonté effectivement du Gouvernement est de substituer en partie des promoteurs privés à des opérateurs publics pour réaliser des logements sociaux. Cela n'a absolument rien à voir avec ce que nous faisons à Paris, dans le cadre des 25 % de logements sociaux inscrit au plan local d'urbanisme ou quand nous rachetons quelques logements dans une opération privée.

Là, c'est une opération entière; ce sont 142 logements et je n'arrive vraiment pas à comprendre pourquoi nous n'avons pas fait appel à un opérateur public pour réaliser ces opérations et pourquoi, au moment où le débat porte au niveau national sur l'utilisation de la VEFA, par rapport à l'effort nécessaire à réaliser en matière de construction de logements sociaux, la Ville de Paris a fait appel à cet instrument juridique.

C'est pourquoi le groupe "Les Verts" votera contre ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci, Monsieur DUTREY.

Monsieur MANO, vous avez la parole pour la réponse.

M. Jean-Yves MANO, adjoint, au nom de la 8e Commission. - Je voudrais rassurer M. DUTREY. Il est bien évident que cette opération n'a rien à voir avec l'appel aux secours lancé par Mme BOUTIN pour sauver les promoteurs immobiliers d'un marasme économique et de faillite éventuelle, en faisant racheter 30.000 logements à n'importe quel prix par les bailleurs sociaux à travers la France.

Nous avons une opération complexe, avec un appel d'offres qui alliait par principe des opérateurs privés et public, et c'est une opération groupée "Meunier Habitat R.I.V.P." qui a été choisie. Il y avait d'autres partenaires possibles mais le choix s'est porté sur cette opération, après une discussion commune sur les choix d'architecte de l'ensemble des acteurs, et notamment des logements sociaux.

Ce programme est conçu de telle sorte qu'il puisse associer du logement, un E.P.A.D., des surfaces d'activité, d'artisanat et de commerce. Nous avons donc un projet complexe qui est maîtrisé par un seul groupe d'architecte. Il nous a semblé opportun, mais ce n'est pas la première fois que cela se passe, qu'un seul opérateur construise la totalité et que le bailleur social rachète à prix convenu et déterminé la partie de logement social.

Cette méthode est rationnelle dans des projets complexes qui s'imbriquent les uns dans les autres. Sachez que ce sont des pratiques que nous avons également à l'extérieur de Paris, notamment avec "Paris Habitat" sur Boulogne. Ce n'est pas un choix idéologique mais un choix pragmatique, défini en fonction de la difficulté des opérations les unes par rapport aux autres.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 235.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DLH 235).

Merci.

2008, DLH 304 - Réalisation par "Paris Habitat - OPH" d'un programme d'acquisition réhabilitation comportant 14 logements PLUS et 6 logements PLAI, situé 25, boulevard Poissonnière (2e).

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous allons donc examiner maintenant le projet de délibération DLH 304.

Il s'agit de la réalisation par "Paris Habitat - OPH" d'un programme d'acquisition réhabilitation comportant 14 logements PLUS et 6 logements P.L.A.-I situés 25, boulevard Poissonnière, dans le 2e arrondissement.

Je donne la parole à M. Jérôme DUBUS.

M. Jérôme DUBUS. - Mes chers collègues, il s'agit d'une opération d'acquisition rénovation, située au 25, boulevard Poissonnière dans le 2e arrondissement, et qui est assez emblématique de la politique menée par cette Municipalité.

La Ville a exercé son droit de préemption pour un montant de 9,8 millions d'euros. Alors se pose deux questions. La première est que nous n'avons aucune précision sur le taux d'occupation actuelle de cet immeuble. Nous serions heureux de pouvoir le connaître à l'occasion de cette discussion.

La deuxième question porte sur le coût global de cette opération. Si on ajoute l'acquisition du terrain, plus les travaux à réaliser, nous arrivons à plus de 10 millions d'euros, soit un prix du mètre carré utile de l'ordre de 9.550 euros. Je vous rappelle que le prix d'acquisition dans le 2e arrondissement est de 6.600 euros du mètre carré. Nous sommes donc 3.000 euros au dessus du prix du marché privé.

Ce prix est totalement excessif. Il est d'ailleurs dû en grande partie à la qualité de l'immeuble, dont de nombreux aménagements doivent être conservés après avis de la Commission du Vieux Paris.

L'équilibre financier qui nous est proposé pour cette opération repose sur la location éventuelle d'un commerce et d'un local d'activité en rez-de-chaussée avec des prix de location qui ne correspondent plus au prix de location du marché actuel, puisque l'opération a été montée il y a quelques mois et que le bilan de l'opération n'a pas été revu.

On peut faire les mêmes remarques sur cette opération que sur l'opération du 24, rue de la Banque, où on arrive également à un coût de 9.000 euros du mètre carré. Là aussi, l'équilibre précaire est atteint par une location en rez-de-chaussée, qui est une location vraisemblablement virtuelle.

Est-il raisonnable de réaliser des opérations basées sur des équilibres virtuels ? Avec des prix du marché sur des locations commerciales qui ne correspondent plus à la réalité ? C'est la deuxième question que nous posons. Et ce genre d'opération nous paraît dangereux car elle consomme beaucoup d'argent public, à la fois de la part de l'Etat et de la part de la Ville de Paris, qui pourrait être bien mieux employé et à un coût moindre dans la construction de logements sociaux neufs, et non pas dans des opérations à caractère symbolique plus qu'à caractère utile.

Après la surface utile, après la surface habitable, M. MANO a inventé la surface symbolique, qui coûte très cher aux Parisiens et qui grève un budget déjà difficile.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jean-Yves MANO pour la réponse.

M. Jean-Yves MANO, adjoint, au nom de la 8e Commission. - Oui, Monsieur DUBUS n'est pas favorable effectivement à développer du logement social au cœur de Paris.

M. Jérôme DUBUS. - On n'a jamais dit cela.

M. Jean-Yves MANO, adjoint, rapporteur. - Sans doute faut-il, si je l'écoute bien, construire du logement social à l'Est ou en banlieue ; cela, c'est l'ancienne politique et ce n'est pas celle que nous menons depuis 2001 car nous avons la volonté politique de développer du logement social, quels que soient les arrondissements parisiens. La mixité sociale passe par là. Il y a des demandeurs dans le 2e, dans le 1er arrondissement, et d'ailleurs j'étais satisfait tout à l'heure du vote positif de M. LEGARET.

Il est évident que dans certains cas, ceci représente un certain coût. Néanmoins, je crois qu'il ne faut pas reculer devant les difficultés potentielles, surtout que dans ces opérations la notion commerciale a son importance par rapport à l'équilibre de gestion du bailleur. C'est une donnée qui ne nous est pas étrangère.

Les opérations privées sont souvent dans ces quartiers équilibrées grâce à la location commerciale des rez-de-chaussée et des entresols. Je ne vois pas pourquoi les bailleurs sociaux n'auraient pas cette même approche rationnelle et pratique, tout en mobilisant effectivement des subventions de l'Etat et de la Ville de Paris, pondérées sur la totalité de la surface de l'immeuble. C'est une réalité.

Néanmoins, si nous voulons mettre nos actes en conformité avec les engagements que nous avons pris vis-à-vis des Parisiens, il faudra en passer par là. Je crois que les habitants du 2e arrondissement seront heureux d'habiter dans ces immeubles.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 304.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DLH 304).

2008, DLH 316 - Réalisation par "Paris Habitat - OPH" d'un programme d'acquisition conventionnement comportant 76 logements PLUS, 13 logements PLAI et 38 logements PLS, situé 26 rue de Cauchy et 15-31 rue de la Montagne de l'Espérou (15e).

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DLH 316 sur lequel un amendement n° 38 a été déposé par le groupe U.M.P.P.A. Il s'agit de la réalisation par "Paris Habitat OPH" d'un programme d'acquisition conventionnement comportant 76 logements PLUS, 13 logements P.L.A.-I et 38 logements P.L.S., situé 26, rue de Cauchy et 15-31, rue de la Montagne de l'Espérou dans le 15e arrondissement.

Je donne la parole à Mme Joëlle CHÉRIOUX de SOULTRAIT.

Mme Joëlle CHÉRIOUX de SOULTRAIT. - Merci, Monsieur le Maire.

A travers cet amendement, nous demandons en fait la modification de la répartition des conventionnements dans cette opération qui est prévue rue Cauchy et rue de la Montagne de l'Espérou.

Cette demande et cet amendement se justifient pour deux raisons. D'une part, nous souhaitons qu'une véritable mixité sociale soit mise en place. Or, pour ce qui concerne ce projet de délibération, nous nous trouvons dans un quartier à très forte proportion de logements très sociaux et notre amendement permet ainsi de rétablir un certain équilibre sociologique au profit des classes intermédiaires.

Par ailleurs, le Maire de Paris s'est engagé à réaliser un tiers de P.L.S. dans le cadre de la création des logements sociaux et, malheureusement, pour ce qui concerne le 15e arrondissement, on s'aperçoit, et j'ai repris l'ensemble des délibérations qui ont été votées depuis le début de la mandature, qu'il y a un déficit important de mise à disposition de logements P.L.S. et donc que le rapport 2/3 - 1/3 sur lequel s'était engagé le Maire de Paris n'a pas été respecté.

Le 15e a cette caractéristique sociologique de présenter une surreprésentation des classes moyennes. Or, il y a un besoin et un manque très importants de logements de ce type dans notre arrondissement.

En effet, l'augmentation des coûts du foncier a provoqué d'une part la hausse des loyers, mais aussi la hausse des mètres carrés qui ont augmenté de façon exponentielle, ce qui empêche les familles, aujourd'hui, qui habitent notre arrondissement d'y rester lorsque ces familles s'agrandissent.

Nous souhaitons donc que le Maire de Paris prenne en compte cette réalité particulière et donc que possibilité soit donnée aux habitants du 15e qui le souhaitent de rester vivre dans cet arrondissement pour y trouver un logement correspondant à leurs besoins, ce qui, malheureusement, n'est pas le cas aujourd'hui.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci, Madame.

Monsieur MANO, vous avez la parole.

M. Jean-Yves MANO, adjoint, au nom de la 8e Commission. - Dans certains arrondissements, on me réclame uniquement du logement P.L.A.-I et PLUS et dans d'autres arrondissement, si je comprends bien, uniquement des logements P.L.S. Ecoutez, la vérité doit être entre les deux et nous le faisons avec pragmatisme, puisque, y compris dans cette adresse, vous constaterez qu'il y a 30 % de P.L.S.

Je me permettrai de dire aux élus du 15e que je pense que nous venons d'échapper là, grâce à nos négociations, à une vente à la découpe potentielle de cet immeuble, puisque si nous nous n'étions pas portés acquéreurs, la mutuelle était susceptible de vendre cet immeuble à la découpe, et vous savez ce que cela veut dire : 60 % des locataires en place se seraient vus contraints de quitter l'immeuble.

Grâce à l'action de la Municipalité et de "Paris Habitat", les locataires en place pourront rester s'ils le souhaitent ; au fur et à mesure, nous attribuerons les logements sociaux et chaque personne qui est au-dessous du plafond de ressources logements sociaux se verra appliquer un loyer inférieur à ce qu'elle paye aujourd'hui. Je crois que c'est une bonne opération pour les habitants de cet immeuble.

C'est pourquoi je ne pourrai accepter l'amendement qui m'est proposé.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 38 assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 316.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DLH 316).

2008, DLH 327 - Réalisation par "Paris Habitat - OPH" d'un programme de construction comportant 11 logements PLUS, 2 logements PLAI et 2 logements PLS situé 105 rue Alexandre Dumas (20e).

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DLH 327 sur lequel l'Exécutif a déposé un amendement n° 38 bis. Il s'agit de la réalisation par "Paris Habitat - O.P.H." d'un programme de construction comportant 11 logements PLUS, deux logements P.L.A.-I., deux logements P.L.S. situé 105, rue Alexandre Dumas, dans le 20e.

L'amendement est un amendement technique.

Monsieur MANO, vous avez la parole.

M. Jean-Yves MANO, adjoint, au nom de la 8e Commission. - C'est un amendement rédactionnel qui précise simplement l'évolution de l'utilisation du rez-de-chaussée qui aura une fonction publique mais pas définie avec précision compte tenu des débats en cours.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 38 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement technique est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 316 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2008, DLH 316).

2008, DU 187 - Vente de l'immeuble 53, rue des Acacias (17e).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DU 187, sur lequel un vœu n° 40 a été déposé par le groupe U.M.P.P.A. Il s'agit de la vente de l'immeuble 53, rue des Acacias dans le 17e arrondissement.

Je donne la parole à Mme DOUVIN.

Mme Laurence DOUVIN. - Nous parlons de l'Ouest du 17e arrondissement pour considérer qu'il est dépourvu d'établissements de petite enfance, puisque la Plaine Monceau n'a qu'un seul équipement, la crèche du boulevard Péreire, 72 berceaux, les Ternes n'ont que deux équipements, 132 berceaux en tout, et l'Etoile, 44 berceaux.

En plus, deux de ces équipements devront être fermés très prochainement pour des gros travaux de restructuration et de mise aux normes.

En fait, nous voyons que la mairie du 17e ne peut répondre dans ces quartiers qu'à une demande très minime pour les places en crèche, une sur 12, voire une sur 13.

Or, la population dans cette partie de l'arrondissement s'est beaucoup rajeunie.

C'est pourquoi nous demandons que le Maire de Paris fasse étudier la possibilité de réaliser une halte-garderie dans une partie des locaux de l'immeuble dont nous parlons au 53, rue des Acacias, le local commercial du rez-de-chaussée et également le premier étage.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci, Madame.

Monsieur MANO, vous avez la parole.

M. Jean-Yves MANO, adjoint, au nom de la 8e Commission. - J'aurais bien voulu répondre positivement au 17e arrondissement. Néanmoins, il s'agit d'une acquisition, avec un commerce en rez-de-chaussée qui, aujourd'hui, a une existence et également un entresol. Après étude des services, il se trouve que la surface au sol n'est malheureusement pas suffisante pour accueillir un équipement petite enfance. Il faudra que nous cherchions ensemble d'autres lieux pour réaliser des équipements petite enfance dans le 17e.

Croyez que la Municipalité est extrêmement sensible au déficit. Néanmoins, nous ne pouvons pas faire ces réalisations dans l'adresse concernée.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Madame DOUVIN, est-ce que vous acceptez de rechercher avec M. MANO un lieu différent et ailleurs et de retirer votre vœu ou le maintenez-vous ?

Mme Laurence DOUVIN. - Je maintiens le vœu, parce que le premier étage permettrait de réaliser cet équipement.

Par ailleurs, j'écoute avec le plus grand plaisir l'annonce de M. MANO quant à sa volonté de chercher un local pour la petite enfance dans le 17e Ouest.

Merci.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets à présent aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 187.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DU 187).

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif aux cessions patrimoniales engagées par l'Etat au titre de sa politique immobilière.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous allons maintenant examiner en 8e Commission le vœu n° 41, relatif aux cessions patrimoniales engagées par l'Etat, déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés.

Je donne la parole à Mme Sandrine CHARNOZ pour une minute.

Mme Sandrine CHARNOZ. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu a été présenté par Laurence GIRARD lors du dernier Conseil du 7e arrondissement et nous regrettons qu'il ait été rejeté, car l'engagement pour le logement est une priorité que nous devons tous partager.

De plus, ce vœu s'appuyait sur des dispositifs prônés par le Gouvernement dont la maire du 7e est une des ministres.

Mais il est vrai que les objectifs de l'Etat semblent paradoxaux. Nous avons, d'un côté, un plan national et interministériel de mobilisation des terrains publics en faveur du logement, introduit en 2005 par le C.I.D.O.L. pour permettre une décote de 37 % par rapport au prix initial pour répondre aux objectifs de la loi de programmation pour la cohésion sociale et nous avons, de l'autre, une accélération des cessions de patrimoine de l'Etat qui est fixée à une hauteur d'un milliard d'euros et les dernières valorisations sont trop souvent au prix du marché et ne permettent donc pas de construire du logement et encore moins du logement social.

Mme GIRARD souhaitait attirer l'attention de son conseil municipal sur les différentes déclarations d'intention d'aliéner dans son arrondissement et dans les arrondissements proches du 8e, qui sont fortement déficitaires en logements et en logements sociaux, et ce pour répondre à un objectif de mixité et de construction de logements.

Cette problématique étant commune à toute notre agglomération, nous émettons le vœu que soit infléchi le cadre juridique de la politique immobilière de l'Etat lors des prochaines cessions et des appels d'offres pour respecter les équilibres définis dans nos documents d'urbanisme.

Nous émettons également le vœu que soit développé un mécanisme d'évaluation des biens destinés à être transformés en logement social, avec des prix compatibles avec de tels montages.

Nous émettons, enfin, le vœu que soit engagée systématiquement une concertation entre Paris, l'Etat et ces établissements publics pour regarder où nous pouvons réaliser des programmes de logement pour tout ou partie, avec des logements sociaux, et ce, qu'il s'agisse de terrains, d'immeubles, d'habitations ou de bureaux.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à M. MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Je ne peux qu'approuver le vœu présenté par Mme Sandrine CHARNOZ, car, en effet, nous avons eu deux périodes avec l'Etat : une période où l'Etat venait nous voir avec l'ensemble des immeubles à céder sur le territoire parisien, où nous pouvions engager une négociation globale et une deuxième époque où nous découvrons dans la presse de nouveaux immeubles qui peuvent être mis sur le marché.

Ce n'est pas comme cela que nous concevons le partenariat, souvent répété et rarement effectif dans les faits en la matière.

C'est pourquoi je soutiens la totalité des termes employés dans le vœu de Mme Sandrine CHARNOZ.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2008, V. 242).

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif au budget logement et hébergement 2009 du Gouvernement.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous allons examiner le vœu référencé n° 42 dans le fascicule relatif au budget logement et hébergement 2009 de l'Etat, déposé par le groupe "Les Verts".

Je donne la parole à René DUTREY pour une minute.

M. René DUTREY. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu vise à interpeller notre Assemblée sur la situation du budget de l'Etat en matière de logement alors que la Ville de Paris, depuis 2001, fait un effort considérable pour produire du logement social et que la crise chaque jour s'accroît et crée des dégâts sociaux, humains de plus en plus importants.

Alors que les différents membres du Gouvernement, depuis quelques mois, jusqu'à cette mauvaise annonce, disaient que le logement était une priorité et que les moyens allaient être mis en place, nous avons découvert que ce budget était en diminution importante, et ce n'est pas le "hold-up" sur le 1 % patronal qui permettra de cacher les carences de ce budget.

Tous les postes baissent et vont baisser dans la politique du logement. Un me concerne plus directement depuis quelques jours : les subventions de l'Etat à l'A.D.I.L., association départementale d'information sur le logement pour laquelle l'Etat a, cette année, décidé de baisser sa participation, ce qui met l'A.D.I.L. dans une situation extrêmement difficile.

Ce vœu vise à interpeller le Gouvernement une fois de plus, à côté des collectifs d'associations qui le font déjà, sur cette véritable catastrophe politique qui est de ne pas se rendre compte de la gravité de la crise du logement qui sévit en France aujourd'hui.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Monsieur Jean-Yves MANO, vous avez la parole.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Je partage l'analyse de M. DUTREY sur le budget logement pour l'exercice 2009.

Si Mme BOUTIN se défend et dit avoir des crédits de paiement en hausse, je rappelle que les crédits de paiement ne sont que le fruit des engagements et de la signature de l'Etat des années précédentes.

Ce qui est beaucoup plus inquiétant, ce sont les autorisations de programmes qui engagent l'avenir. Pour 2009, lesancements de programmes pour les années futures sont en baisse de 30 % et on nous annonce pour 2010 une baisse similaire.

C'est un désengagement de la politique du logement auquel nous assistons aujourd'hui de la part de l'Etat qui, à l'évidence, veut se spécialiser à court terme sur le logement des plus démunis avec un budget extrêmement faible, le reste du logement social devant être géré, me semble-t-il, selon un choix idéologique qui se fait de plus en plus clair, par le secteur privé, ce que nous refusons bien évidemment.

C'est pourquoi je soutiens les termes du vœu déposé par M. DUTREY et les élus du groupe "Les Verts".

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe "Les Verts" assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2008, V. 243).

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif au harcèlement juridique subi par l'association "Droit au Logement".

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 43 dans le fascicule relatif aux poursuites engagées contre l'association "Droit au Logement" déposé par le groupe "Les Verts".

Je donne la parole à M. René DUTREY.

M. René DUTREY. - Nous avons déjà débattu de ce sujet lors de la question d'actualité du groupe communiste ce midi.

Je reviens sur un point : le motif légal employé par l'Etat pour condamner l'association "Droit Au Logement". C'est pour le délit de : "embarrasser la voie publique en y laissant des objets", article R. 644-2 du Code pénal, que le D.A.L. a été condamné cet après-midi.

Cet article est utilisé normalement pour ce qui concerne les ordures, poubelles, matelas, frigidaires déposés sur la voie publique. Dans ce cas, il s'agissait de tentes avec des humains dedans. Cela n'a pas empêché le procureur de les assigner.

Je commenterai très rapidement, il est dommage que le représentant de la Préfecture ne soit plus présent à cette heure tardive, étant donnée la réponse du Préfet de police de ce midi que j'ai considérée comme assez scandaleuse. J'ai même été surpris que personne dans l'Assemblée ne proteste à ce propos.

Oser dire que les personnes qui sont à la rue aujourd'hui sont incitées à y rester par des associations est proprement scandaleux. C'est ce qui a été dit ce midi à la question posée par lan BROSSAT.

Quant à la deuxième partie de la réponse qui affirme que les gymnases sont ouverts et qu'ils ne sont pas pleins, c'est un raisonnement complet qui vise à prouver que ces personnes qui sont dans la rue l'ont choisi. De plus, on leur tendrait la main et ils la refuseraient parce que c'est un choix idéologique de rester dans la rue.

C'est une logique de guerre aux pauvres. C'est assez direct, assez frontal.

Effectivement, lorsqu'on est à la rue depuis dix ans et que l'on se voit proposer une place dans un gymnase, on n'a pas obligatoirement envie de la rejoindre. On est prêt aussi à mettre sa vie en danger en restant dehors dans le froid parce que, quelque part, on a envie de garder son intimité.

Un peu de respect pour les personnes humaines, malgré le discours qu'a tenu le Préfet ce midi, amènerait selon moi à d'autres décisions et d'autres commentaires.

Essayer de faire porter la responsabilité sur ces personnes, c'est-à-dire les rendre coupables alors que ce sont des victimes est absolument et proprement scandaleux.

Voilà pour la présentation de ce vœu, je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint président. - Merci.

Monsieur MANO, vous avez la parole.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - On a déjà eu l'occasion lors du débat sur les questions d'actualité d'aborder ce sujet.

C'est vrai qu'il y a un paradoxe dans cette affaire : l'Etat reconnaît l'action du D.A.L. sur la rue de la Banque puisqu'il reçoit une délégation et s'engage à des relogements extrêmement importants. Ainsi 134 familles de la liste initialement proposée ont été relogées aujourd'hui par l'Etat.

En revanche, l'autre bras de l'Etat engage une action en justice contre le D.A.L. vis-à-vis de ses pratiques.

C'est une atteinte relativement grave et importante par rapport à la manifestation du mouvement social. Le D.A.L., certes, a sa façon de s'exprimer mais, honnêtement, on ne peut pas à la fois reconnaître le D.A.L. comme un élément fondateur et fondamental dans la lutte pour le droit au logement et en même temps avoir des pratiques de ce type.

C'est pourquoi je m'associe totalement au vœu déposé par le groupe "Les Verts".

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe "Les Verts" assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2008, V. 244).

Vœu déposé par le groupe communiste relatif au supplément de loyer solidarité.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous allons examiner maintenant le vœu référencé n° 44 dans le fascicule relatif au supplément de loyer de solidarité déposé par le groupe communiste.

Je donne la parole à Mme Héléne BIDARD.

Mme Héléne BIDARD. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Il s'agit d'un vœu concernant les dispositions mettant en place le surloyer qui devrait être appliqué au premier janvier sur la base d'un barème cadré au niveau national.

Outre que ce projet unilatéral est loin de répondre aux enjeux de la crise du logement et que la production de logements publics s'avère très insuffisante, je rappelle au passage la portée de la loi S.R.U. de notre camarade GAYSSOT.

Nous savons que dans le parc des logements sociaux, on constate en moyenne non pas un enrichissement des locataires mais leur appauvrissement.

Ce surloyer va en réalité toucher très peu de foyers. Les habitants concernés ont des retraites et des salaires corrects, et c'est plutôt la crise généralisée qui amène aujourd'hui à les considérer, et c'est un comble, comme des privilégiés.

Lorsque ce surloyer les touchera, leurs loyers vont augmenter d'une manière exponentielle, alors que les loyers dans le secteur privé atteignent des montants exorbitants, et cela va se traduire en réalité soit par une taxation accrue d'une petite partie de locataires soit par leur départ des logements publics.

Soulignons à ce propos le manque d'offres pour répondre à leurs besoins.

Ce surloyer signe en fait la condamnation à court terme de la mixité sociale, facteur de cohésion sociale dans les quartiers, mixité dont les élus U.M.P. parlaient il y a peu dans leur vœu.

Une telle démarche idéologique tend à opposer dans notre Ville les couches moyennes aux couches les plus populaires, nous nous opposons à cette logique.

Il s'agit là de la remise en cause de la mission initiale impartie aux organismes de logement public alors que, ne serait-ce qu'en région parisienne, 70 % des ménages peuvent prétendre à accéder à un logement public.

Comme cela existe dans les zones Z.U.S., au nom de la mixité sociale et de notre vision du service public du logement, c'est-à-dire un service public largement ouvert et protecteur, nous souhaitons, Monsieur le Maire, que vous interveniez pour que les quartiers "politique de la ville" soient sortis des dispositions d'application nationale du surloyer.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Monsieur MANO, vous avez la parole.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Il y a un danger effectivement par rapport à l'application du nouveau surloyer BOUTIN ou SARKOZY qui doit intervenir à partir du 1er janvier, après avoir été rapidement mis en place par un décret fin août dans des proportions jamais égalées, car si la notion de surloyer en soi n'est pas contestable, sa progressivité exponentielle va poser un grand nombre de problèmes pour les couches moyennes.

Il faudra regarder cela avec pragmatisme.

Aujourd'hui, le surloyer ne s'applique pas sur les Zones urbaines sensibles et nous regarderons avec intérêt le fait que le Gouvernement prenne des mesures adéquates pour étendre cette exclusion aux quartiers "politique de la ville".

C'est en ce sens que nous solliciterons l'Etat effectivement pour nous permettre de garantir la mixité sociale dans ce secteur, important à Paris il faut le reconnaître, dans lequel nous pourrions garantir, me semble-t-il, la place de tout un chacun qui font vivre la ville au quotidien et nous en avons tant besoin, me semble-t-il, en tant que Parisiens.

C'est pourquoi je suis favorable au vœu déposé.

M. Alain LHOSTIS. - Très bien.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe communiste assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2008, V. 245).

Vœu déposé par M. Jérôme DUBUS et les membres du groupe U.M.P.P.A. pour un blocage des loyers dans le parc social en 2009.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous examinons maintenant les vœux référencés n° 45 du groupe U.M.P.P.A. et n° 45 bis de l'Exécutif, relatifs au blocage des loyers dans le parc social en 2009.

Je donne la parole à M. Jérôme DUBUS.

M. Jérôme DUBUS. - Mes chers collègues, la Ville de Paris, par sa politique d'augmentation de ses recettes fiscales, pratique une politique anti-pouvoir d'achat.

Ce fut le cas déjà de 2001 à 2008, subrepticement, avec des augmentations des recettes de poche : la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, les droits de terrasse qui ont augmenté dans certains cas de 50 %. Et cela continue depuis 2008.

Mais cela est amplifié avec l'augmentation cette année des taux des quatre taxes fiscales. Nous avons à la fois l'augmentation des recettes de poche (nouvelle taxe sur les enseignes publicitaires, droit d'utilisation des marchés non couverts) et les augmentations massives des quatre taxes.

Parallèlement, vous continuez d'augmenter les loyers des bailleurs sociaux d'environ 2 % par an, ce qui certes n'est pas excessif mais ne correspond plus à la situation actuelle des locataires du logement social.

Je rappelle que le montant du loyer pour certains locataires va jusqu'à 40 % du montant de leurs revenus et ne cesse d'augmenter, y compris dans le parc social.

Alors, nous avons déjà proposé, et cela a été rejeté dans les Conseils d'administration des bailleurs sociaux, comme Paris Habitat et comme la S.I.E.M.P., notre groupe donc a proposé un blocage des loyers pour 2009, mesure forte, symbolique.

Nous demandons par ce vœu, que la Mairie de Paris interviene auprès de ses bailleurs sociaux, dans lesquelles elle est majoritaire largement, pour que ces loyers soient bloqués en 2009.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci, Monsieur.

Monsieur MANO, vous avez la parole.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Ah ! Démagogie, quand tu nous tiens ! N'est-ce pas ?

M. Jérôme DUBUS. - Non, ce n'est pas vrai !

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Certes cette sensibilité aux difficultés financières de l'ensemble des locataires des bailleurs sociaux nous touche profondément. Néanmoins, s'ils ont un problème de ressources, regardons l'évolution des salaires, regardons l'évolution des prestations sociales, regardons les difficultés, les hausses générales et regardons enfin ce qu'a fait la Ville, y compris dans le parc de logements sociaux depuis un certain nombre d'années pour venir en aide aux familles.

Ainsi, la Ville a développé des aides extrêmement importantes, complémentaires de l'aide personnalisée au logement, pour les familles monoparentales, pour les familles avec deux enfants.

Je ne sais pas si vous avez raison d'en parler puisque l'Etat se désengage de plus en plus !

Néanmoins, devant la difficulté des familles, oui, la Ville de Paris a créé de nouvelles aides venant se substituer à l'Etat.

M. Jérôme DUBUS. - La Ville de Paris n'a jamais eu autant d'argent !

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Il a d'ailleurs fallu un nouveau texte de loi pour qu'enfin l'aide personnalisée au logement puisse être indexée de façon régulière sur l'indice IRL et, enfin, cette année, à partir du 1er janvier, l'aide personnalisée évoluera en fonction de cet indice.

Ce qui veut dire concrètement que la hausse proposée suit les recommandations de l'Etat car, Monsieur DUBUS, c'est bien l'Etat qui a recommandé aux bailleurs sociaux de faire évoluer les loyers suivant l'IRL ! Bien évidemment, c'est ce que feront l'ensemble des S.E.M. et ce que fera "Paris Habitat" à l'évidence, à la date opportune de renouvellement d'évolution des loyers, c'est-à-dire à partir du mois de juillet 2009.

Se rajoute à tout cela depuis un certain nombre d'années un gros travail engagé par les bailleurs sociaux sur la maîtrise de la quittance passant par la maîtrise des charges et le remboursement au locataire de charges indues précédemment appliquées avant 2001, et ceci se chiffre par millions d'euros à l'avantage des locataires et, d'ailleurs, ils en sont conscients.

Alors, Monsieur DUBUS, je ne pourrai pas voter favorablement sur le vœu qui nous est proposé, car j'imagine que, dans votre logique, vous allez peut-être également demander aux bailleurs sociaux de ne pas envisager une évolution des revenus des personnels de l'ensemble de ces sociétés. Car une saine gestion, c'est la maîtrise des dépenses et la maîtrise des recettes.

Voyez où nous engagerait cette démagogie, me semble-t-il, excessive ! C'est pourquoi, dans le cadre de la bonne gestion, nous ne pourrons vous suivre et, bien sûr, nous suivrons en cela les recommandations gouvernementales sur l'évolution des loyers à l'IRL, en fonction de la date de renouvellement des baux signés par les locataires.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci, Monsieur MANO.

Je relève que M. DUBUS ne retire pas son vœu n° 45.

La parole est à M. DUTREY pour une explication de vote.

M. René DUTREY. - M. DUBUS est un personnage aux multiples facettes. Je connaissais sa facette de technicien du logement et de l'urbanisme, je connaissais un peu sa facette patronale, mais la facette gauchiste, je la découvre ce soir. C'est intéressant, c'est étonnant et très original mais cela ne vous va pas obligatoirement très bien.

Sur le fond, je dirais que le groupe Verts vous rejoindrait plutôt sur cette proposition. Sur la forme, vous, issu d'un parti chantre du libéralisme, qui avez regardé la spéculation pendant des années exclure les Parisiens de l'accès au logement, vous qui quelque part pourriez bien déposer un vœu pour demander l'A.P.L., de bloquer les loyers dans le parc privé, demander beaucoup de choses réalistes, vous en restez avec cet argument consistant à prétendre qu'il y a une énorme pression fiscale à Paris, ce qui est faux, car nous avons une taxe professionnelle et une taxe foncière parmi les plus basses de France. Paris est une ville peu taxée.

Premièrement, cette pression fiscale touche une certaine catégorie de personnes. Elle ne touche certainement pas les gens qui ont le plus besoin aujourd'hui d'accéder à un logement social ou qui sont déjà dedans. Ce sont deux différences. Ne pas confondre la pression fiscale et le pouvoir d'achat.

Cette proposition ne pourrait être crédible que si vous l'associez avec une demande de blocage des loyers dans le privé. C'est là où ce n'est absolument pas cohérent : vous voulez faire peser sur le public ce que vous ne proposez pas sur le privé. Où est la cohérence, Monsieur DUBUS ?

Oui, effectivement, la cohérence est idéologique, mais en tout cas elle n'est ni pragmatique ni efficace.

Vous venez effectivement, et je finirai là-dessus, par inventer une nouvelle tendance, une sorte de libéral gauchisme que je ne connaissais pas. En tout cas, ce n'est ni crédibilisant, cela ne fait pas avancer le "Schmilblic" et pour notre part, nous nous abstenons sur votre vœu et nous voterons le vœu de l'Exécutif.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Monsieur MANO, voulez-vous dire un mot ?

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Un petit complément, parce que dans ma fougue contre M. DUBUS, j'avais omis de présenter le vœu n° 45 bis de l'Exécutif, qui effectivement demande le blocage des loyers du secteur privé. Car de quoi parle-t-on ? Aujourd'hui, dans le secteur privé, nous avons des loyers de 18 à 40 euros le mètre carré. Dans le secteur social, nous avons des loyers de 4 à 9 euros le mètre carré. Le taux d'effort des ménages dans le secteur privé est rapidement et couramment de 30 à 40 %, voire plus.

Nous n'avons jamais vu autant de demandes du secteur privé de gens qui dépassent 50 % de taux d'effort, y compris des retraités. Donc, c'est cela la réalité et nous avons par conséquent besoin d'un blocage des loyers du secteur privé à hauteur de 17 euros. Nous n'allons pas effectivement tuer, me semble-t-il, le propriétaire par une telle proposition. Je crois que c'est une bonne mesure : nous demandons, comme l'a demandé le Maire de Paris à plusieurs reprises, le blocage des loyers du secteur privé par le vœu n° 45 bis que nous présentons.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est repoussé.

Je mets donc maintenant aux voix, à main levée, le vœu de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2008, V. 246).

Vœu déposé par Mmes Emmanuelle BECKER, Catherine VIEU-CHARIER et les élus du groupe communiste relatif à l'expulsion de familles du 12e arrondissement et à la déscolarisation de fait de leurs enfants.

Vœu déposé par M. Christophe NAJDOVSKI et les élus du groupe "Les Verts" relatif à la situation des familles résidant à l'hôtel des Alliés dans le 12e arrondissement.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Maintenant, il s'agit d'examiner conjointement les vœux n° 46, 47 et 47 bis qui ont trait à la situation des familles résidant à l'hôtel des Alliés dans le 12e arrondissement. Le vœu n° 46 a été déposé par le groupe communiste, le vœu n° 47 par le groupe "Les Verts" et le vœu n°47 bis par l'Exécutif.

Je donne la parole à Mme Emanuelle BECKER pour une minute.

Mme Emmanuelle BECKER. - Merci, Monsieur le Maire.

Vingt et une familles étrangères se voient obligées de quitter leur lieu d'habitation pour des raisons de travaux, loin de leur quartier jusqu'en cinquième zone, soit plus de deux heures de transport. Vingt-sept enfants se voient donc contraints de partir très loin de leur école. L'hôtel des Alliés, dont il est question, a reçu une injonction de la Préfecture de Paris à effectuer des travaux, mais cet hôtel reste ouvert au public.

C'est pourquoi nous demandons au Maire de Paris d'intervenir afin de garantir le relogement dans l'arrondissement le plus proche possible des écoles et de garantir le retour, dès l'achèvement des travaux de mise en conformité.

Merci.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Monsieur Christophe NAJDOVSKI, vous avez la parole.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme cela a été dit par ma collègue Emmanuelle BECKER, on a 21 familles, ou 23 - je ne sais plus exactement -, qui résident dans cet hôtel dans des chambres meublées. Cela concerne 27 enfants dont 17 sont scolarisés dans des écoles du 12e arrondissement.

Le 12 novembre, ces familles ont reçu un fax de la Coordination de l'accueil des familles demandeuses d'asile, la C.A.F.D.A., leur demandant de quitter les lieux dès le lendemain. La raison de ce déménagement est due à une injonction de la Préfecture de Paris à effectuer des travaux en ces lieux.

Après vérification, on a constaté qu'il n'y avait pas d'arrêté de péril sur le bâtiment en question, qu'il y avait effectivement un courrier du 29 septembre de la Préfecture de police, envoyé au propriétaire ordonnant la réalisation de travaux dans un délai de trois mois.

Et pourtant, ce délai court encore. Il est donc permis de s'interroger sur la précipitation dans laquelle la C.A.F.D.A. a intimé aux familles de devoir quitter l'hôtel dans lequel elles étaient hébergées, en leur proposant des solutions de relogement, y compris en zone 5, donc très loin de Paris, ce qui pose un certain nombre de problèmes et notamment de déscolarisation des enfants.

(*M. François DAGNAUD, adjoint, remplace M. Jean VUILLERMOZ au fauteuil de la présidence.*)

Donc, nous souhaitons que la Ville de Paris puisse intervenir auprès des autorités compétentes et notamment de la C.A.F.D.A. pour la partie des familles placées par cet organisme, de manière à surseoir à la décision de déplacement des enfants, de garantir un relogement des familles en question à proximité...

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Mon cher collègue, je vous invite à conclure, s'il vous plaît.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Oui, je termine.

... et de garantir leur retour dans l'hôtel des Alliés dès que les travaux seront achevés et que la mise en conformité de l'hôtel sera réalisée.

Merci.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Olga TROSTIANSKY qui présentera le vœu n° 47 bis de l'Exécutif.

Mme Olga TROSTIANSKY, adjointe. - Monsieur le Maire, l'hôtel des Alliés, situé au 90, rue du Faubourg Saint-Antoine, abrite à ce jour des familles qui n'ont pas toutes le même statut.

Onze d'entre elles dépendent de l'A.S.E., l'aide sociale à l'enfance, deux sont suivies par le centre Druinot et onze familles sans papiers sont suivies et hébergées par la C.A.F.D.A. et l'Ordre de Malte, sous la responsabilité de l'Etat.

Cet hôtel a reçu en septembre dernier un avis défavorable de la Commission de sécurité de la Préfecture de police.

La Ville de Paris est tout particulièrement vigilante à ce que les familles relevant de sa compétence au titre de l'A.S.E. soient hébergées dignement. L'Observatoire des hôtels meublés assure une surveillance étroite de ces hôtels et diffuse, en liaison avec la Direction du Logement et de l'Habitat, auprès des services compétents et des travailleurs sociaux, une liste de ceux réputés inaptes à accueillir du public, notamment l'hôtel des Alliés.

Bien que l'état général de cet hôtel ne soit pas délabré, maintenir des ménages dans ces locaux qui ne sont pas conformes à la réglementation en matière de sécurité incendie, conduirait à exposer des adultes et des enfants à un risque de sinistre que la collectivité publique ne peut accepter.

C'est la raison pour laquelle la Mairie de Paris a décidé depuis plusieurs années de procéder systématiquement à une mise à l'abri des ménages accueillis dans des hôtels frappés de mesures de police en matière de sécurité incendie ou d'insalubrité.

C'est pourquoi, afin d'assurer leur sécurité, les familles prises en charge à cette adresse ne pourront plus y séjourner à compter du 6 décembre prochain.

Décidée à porter des alternatives à l'hébergement des familles en hôtel, la collectivité parisienne s'est engagée par le dispositif "Louer solidaire" à mobiliser les propriétaires privés à hauteur de 1.000 logements d'ici 2014.

Quelque 180 familles en ont d'ores et déjà bénéficié.

Consciente toutefois de la dimension humaine, que vous avez évoquée, de ce problème et des conséquences sur les familles d'un changement brutal de domicile et donc potentiellement d'école pour leurs enfants, le Conseil de Paris émet le vœu suivant.

"La Ville de Paris s'engage, pendant le temps de réalisation des travaux de conformité, à soutenir et accompagner au plus près les familles dans leur recherche d'hébergement compatible avec la scolarisation des enfants, en fonction des capacités hôtelières disponibles.

La Ville de Paris s'engage à demander à l'Etat d'avoir pour les familles prises en charge par la C.A.F.D.A. une démarche identique.

La Ville de Paris s'engage à demander à la Préfecture de police, seule compétente pour autoriser l'exploitation d'un hôtel, de procéder à un passage de la Commission sécurité dès que les travaux dus par le propriétaire seront réalisés.

La Ville de Paris s'engage, enfin, à engager des pourparlers avec l'exploitant de l'hôtel en vue de permettre aux familles de retourner y séjourner".

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je me tourne vers Emmanuelle BECKER et vers Christophe NAJDOVSKI pour savoir si leurs vœux initiaux sont maintenus ou retirés ?

Retirés.

Donc je prends acte de ces retraits et je mets aux voix, à main levée, le vœu présenté par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2008, V. 247).

Vœu déposé par M. Yves CONTASSOT et les éluEs du groupe "Les Verts" relatif à l'expulsion des résidents de la M.E.C.I., 150, boulevard Vincent-Auriol.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du vœu référencé n° 48 dans le fascicule déposé par le groupe "Les Verts".

M. Yves CONTASSOT va le présenter pour une minute.

M. Jean-Yves MANO répondra et présentera le vœu n° 48 bis présenté par l'Exécutif.

M. Yves CONTASSOT a la parole.

M. Yves CONTASSOT. - Merci. Vous le savez, la Préfecture, suite à la saisie d'un tribunal, a procédé à l'expulsion de 180 résidents de la Maison des étudiants de Côte-d'Ivoire, boulevard Vincent-Auriol.

Ce que l'on peut regretter dans cette affaire, c'est que le processus était engagé d'une telle manière qu'inévitablement, on arrive à cette extrémité, dans des conditions, il faut bien le dire, qui ne font honneur à personne.

L'immeuble était incontestablement vétuste et dangereux. Incontestablement !

Mais, en même temps, comment ne pas avoir anticipé cette situation dans un immeuble qui est connu depuis des années pour sa vétusté et sa dangerosité ?

Dans d'autres arrondissements, nous avons pu mettre en œuvre des procédures étalées dans le temps pour faire en sorte de reloger les gens au fur et à mesure et faire en sorte que l'on ne soit pas obligé d'arriver à cette extrémité. Il me semble qu'en la matière, cela n'a pas été fait et c'est vraiment dommage.

D'autant plus que le soir même de l'expulsion, alors que des familles étaient sur le trottoir, avec des bébés, il n'a même pas été autorisé que ces enfants soient alimentés !

Monsieur le Préfet, vous l'ignorez peut-être ! Mais nous étions présents et nous n'avons même pas pu faire passer les biberons aux enfants, la police l'interdisant. Ce n'est pas normal !

Ce n'est pas normal !

Je ne dis pas que c'étaient les ordres de la Préfecture parce que je sais à quel point il y a souvent, et hélas on ne peut que le regretter, des déformations, pour ne pas dire plus, entre les consignes données au niveau de l'état-major de la Préfecture et la manière dont cela se passe sur le terrain. Pour en avoir été, et vous le savez très bien, puisque vous m'avez appelé, moi-même victime en son temps, vous savez à quel point il peut y avoir ce type de dysfonctionnement.

Donc, nous le disons, nous regrettons la manière dont cela s'est passé.

En même temps, ce que demandent aujourd'hui les résidents, ce que demande le comité de soutien, c'est qu'il y ait un protocole d'accord.

Je ne vais pas revenir sur l'ensemble...

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Pardonnez-moi, vous en êtes à 2 minutes sur 1 minute de temps de parole. Je vais vous inviter à conclure, s'il vous plaît !

M. Yves CONTASSOT. - ... sur l'ensemble du délibéré, mais je souhaite vraiment que l'on mette en place ce protocole, ce qui serait une manière de vérifier que les engagements sont tenus et que les efforts réels qui ont déjà été engagés puissent se traduire pour l'ensemble des résidents.

Merci.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

M. Jean-Yves MANO a la parole pour répondre.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - L'Exécutif présente un vœu n° 48 bis concernant cette adresse, car cette adresse est bien connue de la Ville de Paris depuis de nombreuses années. C'était un immeuble qui appartenait au départ à la République de la Côte-d'Ivoire, qui a été acheté par un propriétaire, immeuble occupé et squatté depuis un grand nombre d'années. Et nous pouvions constater une dégradation extrêmement importante des conditions de vie, des conditions de sécurité et d'ailleurs la Préfecture de police a saisi le juge en vue de la nomination d'un expert chargé d'évaluer l'imminence éventuelle du risque encouru par les habitants en matière d'incendie.

Compte tenu du rapport qui a été transmis, nous avons pris collectivement nos responsabilités en lien avec la mairie du 13e, la Préfecture de Paris et la Préfecture de police. Et nous avons décidé l'évacuation de cet immeuble pour des raisons de sécurité évidentes et de protection des habitants, en deux vagues, avec un certain nombre de logements garantis dans un premier temps, ainsi que des engagements précis de la Mairie du 13e arrondissement, la Mairie de Paris et la Préfecture.

Ceci a fait l'objet un travail préalable d'une M.O.U.S., par l'intermédiaire du G.I.P. Habitat, qui a pu effectivement constater le nombre réel de membres présents dans cet immeuble. Tout ceci fait partie d'un travail sérieux. Ce n'est jamais simple et jamais facile, mais nous avons pris, me semble-t-il, la mesure adéquate pour éviter des drames pour lesquels s'ils étaient survenus, nous aurions été mis en accusation les uns et les autres.

Il faut veiller à ce que les engagements pris par les différents partenaires soient respectés. C'est pourquoi l'Exécutif propose un vœu n° 48 bis qui demande au Préfet de Paris d'honorer dans les faits ses engagements en matière de logement, en formulant dans les plus brefs délais des propositions adaptées aux situations des ménages concernés. Et d'autre part, d'élargir très sensiblement la prise en charge de l'hébergement hôtelier des sans-papiers, dans un premier temps, et d'orienter autant que de besoin les personnes concernées vers les structures d'hébergement dans lesquelles elles pourront bénéficier d'un accueil inconditionnel en matière de durée, conformément aux principes énoncés par la loi Dalo.

Deuxièmement, par rapport à la régularisation des sans-papiers, nous appelons M. le Préfet de police à examiner avec l'humanité adéquate la régularisation des personnes vivant sur notre sol depuis de nombreuses années, et notamment ceux qui ont des enfants ou qui représentent des couples mixtes, dossiers que la Préfecture de police a l'habitude de traiter. C'est pourquoi je propose le vœu de l'Exécutif reprenant l'ensemble de ces demandes.

Ayant pour notre part, Ville de Paris, la ferme intention de respecter scrupuleusement dans les plus brefs délais la totalité de nos engagements en matière de logement.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Avant de passer la parole à Renaud VEDEL pour quelques précisions, est-ce que le groupe "Les Verts" maintient son vœu ou le retire au profit de celui de l'Exécutif ?

Monsieur CONTASSOT ?

M. Yves CONTASSOT. - Je ne comprends pas. Il y a une phrase sur laquelle M. MANO n'a pas répondu et qui est au cœur de notre vœu. Il n'a répondu ni oui ni non : c'est la demande de rédaction d'un protocole d'accord, ce qui a été accepté d'ailleurs par le maire du 13e arrondissement et à l'unanimité du Conseil d'arrondissement. Nous souhaitons que ce soit repris dans le vœu. Si le vœu de l'Exécutif intègre cela, pourquoi pas mais...

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Jean-Yves MANO ?

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Nous ne sommes plus au stade du protocole d'accord. Des engagements ont été pris et sont aujourd'hui respectés par les partenaires. Le G.I.P. Habitat a fait un travail de recensement. Il y a un travail de suivi effectué par eux et l'ensemble des partenaires.

Je pense que nous avons reçu une délégation, ce soir au sein de mon cabinet, des représentants de Vincent Auriol, auxquels nous avons expliqué très concrètement nos engagements. A ma connaissance, eux-mêmes n'ont pas demandé, compte tenu des explications fournies, l'élaboration d'un protocole d'accord entre les différents partenaires.

Prenons acte que les choses avancent rapidement, nous veillerons à ce que les choses aillent jusqu'au bout de la démarche. Objectivement, ne revenons pas en arrière dans une démarche qui pourrait nous engager, y compris sur le nombre d'occupants potentiels. Tout ceci a été figé, et je ne souhaite pas rouvrir le débat dessus.

M. Yves CONTASSOT. - Ce n'est pas cela qui est demandé.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Il faut que l'on avance.

Le vœu est maintenu ou non ?

M. Yves CONTASSOT. - A partir du moment où on nous propose de faire autre chose que ce que l'on demande, on maintient notre vœu parce que ce n'est pas du tout la réponse à la question. C'est le sectarisme habituel !

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Renaud VEDEL.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Juste un mot pour rendre aux policiers qui sont intervenus le respect qui est dû à leur action, puisqu'elle a été exemplaire. Le directeur du cabinet du Préfet de police et moi-même nous sommes rendus sur place et deux opérations ont eu lieu le matin, jusqu'en milieu de matinée.

Nous avons décidé que les policiers interviendraient pour la plupart en civil dans les étages, afin que cela se passe bien. Je précise également que les cars qui conduisaient les personnes étaient des cars non sérigraphiés afin de ne pas donner un caractère policier à cette opération, et que tout s'est déroulé avec le plus grand respect pour l'humanité des personnes. A part deux ou trois incidents liés à des personnes récalcitrantes, qui ont été très vite couverts par le dialogue, tout s'est très bien passé.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci. Nous maintenons les deux vœux manifestement.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe "Les Verts" assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif dans sa formulation maintenue.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu présenté par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2008, V. 248).

Je vous remercie.

Vœu déposé par les groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen relatif au Schéma directeur de la Région d'Ile-de-France.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je vous indique que le vœu référencé n° 49 dans le fascicule est retiré.

2008, DJS 432 - Signature d'un bail emphytéotique administratif pour la rénovation et l'exploitation du site de la piscine Molitor (16e).

Vœu déposé par M. Claude GOASGUEN et les élus du groupe U.M.P.P.A. relatif à l'autorisation à M. le Maire de Paris de signer un bail emphytéotique administratif pour la rénovation et l'exploitation du site de la piscine Molitor.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons directement, et nous en terminerons là pour ce soir, à l'examen du projet de délibération DJS 432 sur la piscine Molitor. Projet de délibération sur lequel le groupe U.M.P.P.A. a déposé le vœu n° 50.

Je donne la parole à M. Yves CONTASSOT en premier lieu pour cinq minutes.

M. Yves CONTASSOT. - Concernant la piscine Molitor, nous nous trouvons devant un cas qui n'est pas tout à fait nouveau, qui consiste à confier à une société privée l'aménagement d'un lieu qui aurait dû, selon nous, faire l'objet d'un travail de la Municipalité en tant que tel.

Depuis des années, les élus "Verts" se sont succédés pour demander la préservation du patrimoine unique de cette piscine, et aujourd'hui nous aurions dû évidemment nous satisfaire du projet. Hélas, nous ne pouvons pas le faire.

D'abord parce qu'il y a plus que des interrogations sur la préservation d'égalité patrimoniale de la piscine. Il s'agit ni plus ni moins de dénaturer le lieu pour en faire un équipement de prestige, un équipement de luxe, hôtel 4 étoiles, spas, fitness, etc. à des tarifs qui pour l'essentiel évidemment s'adressent aux happy few de l'Ouest parisien, mais certainement pas à l'ensemble de la population.

Pire encore, quand on regarde quel est l'opérateur qui va intervenir, au-delà de celui qui réalisera l'équipement en tant que tel, c'est un opérateur connu qui est bien introduit dans les milieux parisiens, de plus en plus, en lien avec LVMH d'ailleurs qu'on retrouve par ailleurs, qui a des projets importants dont on nous dit qu'ils seront bientôt rendus publics.

Opérateur bien connu qui ne se cache pas - c'est sur tous les sites - de vouloir dégager une rentabilité de 20 %, ce sont les règles de leur groupe -, sur toute leurs opérations immobilières et qui aujourd'hui investit massivement sur un certain nombre de secteurs, et il ne s'en cache pas non plus, pour faire des opérations spéculatives de vente des bâtiments.

Si c'est cela que l'on nous propose, si c'est cela le projet de la Ville, effectivement on ne peut pas accepter un tel objectif. Il nous semble qu'il y avait d'autres priorités. Certes, il y a des difficultés financières, nous pouvons les concevoir et les entendre, mais de là à tomber dans ce projet qui n'a plus rien à voir avec une politique publique, qui n'a plus rien à voir avec une politique au service des Parisiennes et des Parisiens, évidemment nous ne pouvons que refuser très fermement ce projet.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Je donne maintenant la parole à Mme Valérie SACHS pour le groupe Centre et Indépendants, pour cinq minutes.

Mme Valérie SACHS. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues.

Habitante et élue du 16e arrondissement, je me félicite que le dossier Molitor trouve enfin son dénouement. Nous l'attendions depuis la fin des années 80.

Cette magnifique piscine art déco, inscrite depuis 1990 à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, ne pouvait renaître que dans un strict respect architectural. La commission spéciale "Molitor", créée par notre Conseil en juillet 2008, et où siégeaient de nombreux élus du 16e arrondissement, dont son maire et ses deux députés, a influencé positivement la décision définitive.

Si l'on accepte le principe que seule la conclusion d'un bail emphytéotique administratif pouvait rendre possible la rénovation, puis l'exploitation du site, il s'agit pour nous, élus de Paris, de valider aujourd'hui un dossier architecturalement abouti, solide sur le plan financier et garant de la destination principale du lieu, la pratique de l'activité aquatique et sportive.

La démarche du groupe Centre et Indépendants a été d'aborder ce dossier, non sous l'angle politique mais exclusivement technique, et de revendiquer une part de paternité dans la renaissance de ce magnifique édifice.

Je souhaite revenir sur les aspects techniques du dossier pour expliquer ce qui a motivé notre choix de soutenir le projet défendu par Colony Capital, Accor et Bouygues. L'approche architecturale proposée respecte l'esprit du lieu et s'inscrit dans le XXI^e siècle avec "une grève contemporaine" innovante pour la couverture du bassin d'été, et par son exigence de développement durable, notamment par le traitement à l'ozone de l'eau des bassins.

La création d'un "boutique-hôtel", qui deviendra la vitrine internationale du groupe "Accor" sous l'enseigne "M. Gallery", ne peut que convenir à notre volonté de renforcer l'attractivité économique de Paris. L'offre d'activités haut de gamme proposée s'inscrit dans le respect de l'obligation de service public de sport de proximité, en dédiant le bassin d'hiver, restauré à l'identique, aux scolaires, aux associations et au public avec un tarif accessible : 2,50 euros l'entrée pour les enfants, 4,50 euros pour les adultes.

La redevance totale pour la Mairie de Paris s'élèverait à 34,6 millions d'euros pour une durée de concession de cinquante ans, à compter du début d'exploitation. Le montage financier du projet retenu avec un seul opérateur semble à la hauteur des enjeux d'un B.E.A. qui dispense le contribuable parisien du financement des rénovations, tout en garantissant que le site reviendra à la Ville en fin d'exploitation.

Enfin, les candidats choisis disposent de références nécessaires pour mener à bien un projet onéreux et architecturalement exigeant.

Notre arrondissement n'a pas besoin de décliner une nouvelle version du "sport paillettes". Nous souhaitons tous pour Molitor un projet structuré de qualité qui saura respecter l'équilibre entre les exigences d'intérêt général à vocation sportive de proximité, et une gestion à long terme de "bon père de famille", offrant les meilleures garanties financières sans montage trop complexe.

La crise économique actuelle doit nous faire redoubler de prudence. La présence d'un seul opérateur, le recours à des professionnels de réputation internationale, l'ambition de faire de Molitor une vitrine pour l'attractivité de Paris, le montant de la redevance proposée sont les arguments forts qui ont emporté notre décision.

Monsieur le Maire, nous vous autorisons bien volontiers à signer un bail emphytéotique administratif avec la société "CoSPA SAS" et suivrons avec attention chacune des phases de cette renaissance.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à Mme Valérie HOFFENBERG, pour cinq minutes maximum.

Mme Valérie HOFFENBERG. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, j'ai pris la décision de voter le projet de délibération concernant le projet de la piscine Molitor, mais je suis en désaccord avec ma collègue du 16^e, Valérie SACHS.

En effet, je considère que le projet qui a été retenu ne répond pas aux besoins des Parisiens, car ce projet est un projet qui propose un bassin découvert au tarif rédhitoire de 20 euros les deux heures ! Je répète : 20 euros les deux heures ! Je m'étonne qu'une mairie socialiste et qu'un élu communiste puissent soutenir un tel projet.

D'autre part, l'objectif de la piscine Molitor est de permettre au plus grand nombre de Parisiens de profiter de cette piscine. Pourtant, le deuxième bassin qui, celui-ci, est couvert, va devoir être utilisé pendant huit heures par les scolaires de Paris et de Boulogne. Vous en conviendrez, cela laisse très peu de temps aux autres Parisiens et riverains qui veulent utiliser cette piscine.

Mais je souhaite, mes chers collègues, intervenir ce soir surtout pour dénoncer les irrégularités importantes et inquiétantes que j'ai pu constater sur le traitement de ce dossier et regrette que les membres de la commission aient dû faire leur choix en fonction des informations erronées qui ont été fournies par les services de la Mairie de Paris.

En effet, je souhaite aussi informer que ma collègue Céline BOULAY-ESPERONNIER et moi-même, élues du 16^e, n'avions reçu aucun des éléments d'information avant de nous rendre à la commission.

Cela ne nous a pas permis de vérifier tous les éléments qui nous étaient donnés. C'est donc avec stupeur que quelques jours après la commission, après m'être procuré les originaux des réponses des deux candidats, j'ai constaté que le dossier qui avait été remis aux membres de la commission comportait de nombreuses erreurs, toutes en faveur du même dossier, celui que vous préconisez ce soir.

Ce qui est grave, c'est que ces erreurs portent sur des informations qui ont été déterminantes dans le choix du projet.

En effet, premièrement, le groupement showcase Kenclub proposait de créer trois bassins : un bassin découvert de 50 mètres, un bassin d'hiver de 33 mètres disponible toute la journée pour les Parisiens et riverains et, enfin, un bassin exclusivement réservé aux scolaires, associations et petite enfance qui ont besoin, comme je l'ai dit tout à l'heure, d'un minimum entre Boulogne et Paris de huit heures par jour.

Mais, en réponse à cet argument, M. VUILLERMOZ m'a répondu qu'il préférerait le projet de Colony Capital, car celui-ci proposait un bassin de 25 mètres, contrairement au projet Kenclub G.T.M. showcase qui, lui, n'offrait qu'un bassin de 20 mètres, ce qui était, selon M. VUILLERMOZ, insuffisant et justifiait en soi le choix du projet Colony Capital.

Pourtant, une fois encore, après m'être procuré les originaux des dossiers, j'ai constaté avec étonnement que cette information était fautive, car le projet Kenclub proposait, lui aussi, un bassin réservé aux scolaires de 25 mètres et non de 20 mètres.

Ce sont donc sur de faux éléments que nous nous sommes déterminés.

Je précise, par ailleurs, que la lecture des réponses fournies par les candidats ne laisse aucune ambiguïté possible sur la compréhension de la longueur de cette piscine.

Deuxième élément, Mme Hidalgo, ainsi que d'autres élus, ont motivé leur choix sur la faible capitalisation du projet Kenclub G.T.M. showcase. Et pourtant, là encore, j'ai constaté une nouvelle erreur, puisque le dossier remis aux membres de la commission précisait que le groupement G.T.M. Kenclub avait un apport en fonds propres de 10 %, alors qu'il était clairement précisé dans leur dossier que cet apport était de 16 %.

Une fois encore, nous avons été trompés.

Troisième point, l'investissement initial du groupement G.T.M. Kenclub showcase était de 250 millions d'euros, alors que l'investissement de Colony Capital est de 180 millions d'euros, soit une différence de 75 millions d'euros qui aurait été versée au crédit de la Ville de Paris et des Parisiens à l'issue du B.E.A.

A aucun moment, cette information n'a été communiquée.

Enfin, lorsque, tout comme Claude GOASGUEN, je me suis étonnée que le choix se porte sur un projet qui proposait des tarifs aussi exorbitants pour la piscine découverte - je le rappelle encore, 20 euros les deux heures -, on m'a répondu que les tarifs n'étaient pas un critère de choix.

Pourtant, les tarifs de la piscine couverte que Valérie SACHS a évoqués tout à l'heure qui, ceux-là, sont effectivement raisonnables, étaient clairement mentionnés à la fois dans la présentation PowerPoint et dans le dossier qui a été remis à tous les membres de la commission.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Madame HOFFENBERG, je vais vous inviter à conclure ; pardonnez-moi.

Mme Valérie HOFFENBERG. - ... alors que ceux de la piscine découverte, dont les prix exorbitants devaient peut-être mettre mal à l'aise les auteurs du dossier, ont été soigneusement occultés.

Je voudrais, pour conclure, dire aussi que je m'étonne que la Mairie de Paris, qui s'est engagée lors d'un précédent Conseil de Paris à mettre en place un "small business act" à la française, ait privilégié, pour ce dossier, un fonds spéculatif immobilier américain plutôt qu'un groupement soutenu par un groupe français, G.T.M., qui a fait le choix délibéré de s'adosser à des P.M.E. parisiennes spécialisées dans les domaines sportifs et culturels.

Alors, mes chers collègues, Monsieur le Maire, permettez-moi de m'étonner de ces pratiques et, je souhaiterais comprendre, doit-on expliquer ces erreurs par de l'incompétence ou par d'autres motifs et, si c'est le cas, lesquels ?

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je vous invite à conclure, Madame ; vous avez largement dépassé votre temps de parole.

Mme Valérie HOFFENBERG. - Excusez-moi, j'ai juste une conclusion de deux lignes.

Concernant le dossier lui-même, si le projet de Colony Capital devait être choisi, je souhaite que la Ville exige une baisse des tarifs et suggère l'ouverture d'un troisième bassin destiné aux scolaires, ce qui permettrait ainsi aux Parisiens de pouvoir au moins utiliser la piscine couverte.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. GOASGUEN, qui en profitera pour présenter le vœu n° 50, que j'invite, comme l'ensemble des collègues inscrits, à respecter le temps maximum de cinq minutes.

Je suis désolé de vous le rappeler à cette heure tardive.

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - Après ce qui a été dit, il faut essayer de résumer le problème de Molitor.

Tant mieux, pour une fois, après 20 ans de problèmes administratifs et politiques, Molitor va enfin apparaître.

Je vous rappelle quand même que dans cette affaire, à la fois Jack LANG et Mme TASCA avaient classé la piscine Molitor uniquement pour empêcher les projets de reconstruction qui étaient envisagés par la majorité du Conseil de Paris, le gouvernement étant détenu par des partis de gauche.

On ne peut donc pas dire que Molitor ait toujours suscité un grand enthousiasme dans les bancs de la majorité actuelle.

Et d'ailleurs, nous avons eu beaucoup de mal à faire déclasser par Renaud DONNEDIEU de VABRES la piscine Molitor pour permettre, quelques années plus tard, au Maire de Paris de tenir ses engagements qui étaient pris dès 2001. On est en 2008, la piscine sortira, je l'espère, en 2010 ; neuf ans, c'est tout à fait convenable. Après 20 ans de procédure, ma foi, il ne faut pas s'en plaindre.

C'est la raison pour laquelle, fondamentalement, nous ne voterons pas contre, mais très franchement, on a perdu quand même au passage beaucoup de choses.

D'abord, on a fait cette piscine à minima. Je le dirai d'autant mieux que je n'en rends pas responsable la majorité municipale, mais en grande partie la fermeture de l'Architecte des Bâtiments de France qui, de ce point de vue, a été tout à fait impitoyable, comme à l'accoutumée.

Cela étant, on aurait tout de même pu trouver quelques solutions qui auraient permis de faire de cette piscine autre chose qu'un espèce d'aquarium du Trocadéro bis qui m'inquiète beaucoup.

Il n'y a que deux bassins, comme l'a très bien expliqué Valérie HOFFENBERG tout à l'heure, le deuxième étant quasiment indisponible pour le particulier à juste titre, puisqu'il faut une piscine pour les associations et pour les étudiants, très bien.

Sur l'autre piscine, que va-t-il se passer ? Vous paierez pour deux heures 20 euros et la journée 60 euros. Objectivement, 60 euros par personne pour aller passer une journée à la piscine, lorsqu'on a une famille de deux ou trois enfants, même dans le 16e arrondissement qui n'est pas le plus démuné, cela fait tout de même la bagatelle de 200 euros par jour minimum.

On va peut-être y aller une fois ou deux mais on finira par aller se faire bronzer ailleurs.

Je crains fort que la piscine Molitor, avec de tels tarifs, ne soit condamnée comme l'aquarium du Trocadéro à voir des cars de Japonais ou de Chinois en vacances avec appareils photos, venir passer une journée au sein de la piscine Molitor comme quelque chose qui les ferait penser aux années trente de la France reconstituée et partir le soir.

Le résultat financier ne sera pas particulièrement à la hauteur de nos espérances, ni non plus un résultat social qui aurait pu convenir à la piscine Molitor.

C'est la raison pour laquelle, très franchement, je trouve que l'on a raté une occasion. C'est mieux que rien, car je commence à avoir l'habitude : finalement mieux vaut prendre, quitte à faire évoluer que de ne pas prendre du tout, car on va encore s'en attraper pour dix ans ou vingt ans de classement ou de surclassement.

Cela étant, le choix qui a été fait n'est pas un bon choix. Je crois que l'on n'aurait pas du faire un B.E.A., un partenariat public privé sur la piscine Molitor.

J'avais d'ailleurs suggéré, mais je ne reviens pas sur un débat précédent, qu'on fasse plutôt du partenariat dans la rue en face, sur Jean-Bouin et que la Ville de Paris consacre 40 millions d'euros, dont elle semble disposer, sur d'autres équipements ou pour une piscine qui aurait pu être plus largement ouverte au public.

Le choix a été différent. C'est un peu gênant de savoir que Colony Capital, ce n'est pas moi qui le dis, je ne fais que répéter de manière à ce que l'on ne me considère pas comme nauséabond, est un fonds spéculatif américain.

M. VUILLERMOZ appréciera. Il donne la possibilité à un fonds spéculatif américain de gérer une piscine.

Ce n'est pas gênant. Ce n'est pas nauséabond, je vous le garantis.

Faisandé pardon.

Pour le faisandé d'ailleurs, je m'inquiète que Mme Anne HIDALGO ne soit pas là. Pourquoi n'est-elle pas là ?

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Inquiétez-vous vite car vous arrivez au terme de vos cinq minutes.

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - Selon moi, elle doit recompter les bulletins du Parti socialiste. Cela doit l'occuper effectivement.

Fermons la parenthèse. On va voter.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Laissez M. GOASGUEN conclure, s'il vous plaît.

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - J'étais à la Commission.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je vous invite à conclure.

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - Je vous dis que les propos de Valérie HOFFENBERG étaient exacts de A à Z.

Cela ne m'empêchera pas de voter pour, parce qu'un tiens vaut mieux que deux tu l'auras.

Cela étant, je vous conseille, si vous voulez que la piscine Molitor ne soit pas, sur le plan financier, une épouvantable catastrophe comme va l'être l'aquarium du Trocadéro, de bien vouloir inciter le fonds spéculatif américain, cher à M. VUILLERMOZ, à diminuer ses prix.

20 euros pour deux heures et 60 euros pour la journée, ce n'est pas possible.

C'est la raison pour laquelle j'ai déposé ce vœu, invitant un fonds spéculatif à gagner moins d'argent. M. Jean VUILLERMOZ, vous devriez être favorable à cette solution.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jean-Yves MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Dans cette ambiance presque consensuelle de fin de journée de Conseil de Paris, on peut tous se réjouir effectivement de voir enfin la piscine Molitor après 20 ans de fermeture renaître avec un projet ambitieux et qui dépasse, il est vrai, la notion de piscine municipale.

Il n'a jamais été question dans le projet étudié d'avoir un concept qui ressemble à une piscine municipale.

Oui, il y a un bassin destiné aux scolaires mais nous sommes dans une recherche d'un autre concept que l'on trouve plus fréquemment dans les pays du Nord ou de l'Est, autour de la notion de l'eau avec Spa et tout ce qui est lié au confort aujourd'hui, concept développé fréquemment donc dans ces pays et qui est une innovation à Paris. Il trouvera naturellement sa place dans le marché du bien-être.

Selon l'image qu'ont les personnes de la piscine Molitor et qui dépasse largement les frontières du 16e arrondissement, ce projet trouvera naturellement sa place dans les produits comparables, à un tarif certes qui peut paraître relativement élevé mais qui, en même temps, si on le compare aux abonnements de clubs sportifs environnants, se situe dans la fourchette mentionnée.

Félicitons-nous de voir renaître la piscine Molitor après trois ans à quatre ans de travail en lien avec le Ministère de la Culture et l'architecte des Bâtiments de France, avec l'ensemble des éléments d'analyse des bétons, sortons de ce dilemme et réjouissons-nous de voir cette piscine renaître de ses cendres.

Nous serons ravis de la voir le plus rapidement possible.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je vous remercie.

Pour répondre à l'ensemble des orateurs, la parole au suppôt du grand capital américain, Jean VUILLERMOZ.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, au nom de la 7e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

La Municipalité parisienne tient ses engagements de faire revivre la piscine Molitor laissée à l'abandon, il faut le dire, Monsieur GOASGUEN, pendant plus de deux décennies.

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - Ce n'est pas de notre faute.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, rapporteur. - Comment ça cela n'est pas de votre faute ?

Qu'elle soit classée cela me paraît normal et légitime, personne ne revient là-dessus, je vais y revenir mais vous n'avez rien fait.

Cette volonté forte s'est manifestée dès la précédente mandature par le lancement d'une étude approfondie, financée par la Ville et menée par le cabinet Ernst & Young et notamment l'architecte Jean-Paul PHILIPPON, entre 2004 et 2006, pour déterminer les conditions de réhabilitation de cette piscine.

Cette étude a permis au Ministère de la Culture de préciser ses prescriptions architecturales et patrimoniales. Il est évident que réhabiliter cette piscine de la façon dont on va le faire et dont on est obligé de le faire coûte très cher.

Il a donc été proposé de réhabiliter cette piscine par un bail emphytéotique administratif, un B.E.A. Cela permet à la Municipalité de conserver des financements pour construire d'autres piscines moins coûteuses dans d'autres arrondissements.

Cette réflexion s'est toujours effectuée dans un large esprit de concertation avec la ville de Boulogne, les élus du 16^e arrondissement, les associations de riverains et de sauvegarde de la piscine et le monde de la natation au travers d'un Comité de concertation qui s'est réuni à de nombreuses reprises, la dernière réunion s'étant tenue le neuf octobre dernier.

Par ailleurs, les élus du 16^e arrondissement étaient largement représentés au sein de la Commission spéciale, créée par la délibération du Conseil de Paris lors de la séance des 7 et 8 juillet 2008.

Le Maire du 16^e arrondissement, Monsieur GOASGUEN, vous-même en étiez le vice-président.

Deux choses par rapport à ce qu'ont dit Mme HOFFENBERG et M. GOASGUEN.

Premièrement, vous devriez savoir que huit heures d'occupation d'une piscine par les scolaires est approximativement ce qui arrive partout dans toutes les piscines.

A partir de là, il est évident que les heures qui restent peuvent être allouées soit à des associations soient à des simples Parisiens qui viennent nager dans les piscines.

Il n'est pas complètement anormal de penser que les scolaires vont rester huit heures dans la piscine.

Deuxième chose par rapport à ce que disait Mme Valérie HOFFENBERG, je vous le dis franchement, attaquer les services de la Ville comme vous le faites, ce n'est vraiment pas bien.

Premièrement, ils ne peuvent pas vous répondre. De plus, en tant que membre de la Commission, vous aviez le loisir d'intervenir pour questionner dans la Commission les deux concurrents qui sont venus vous présenter le projet.

Vous parlez en plus d'incompétence Madame, mais sachez et regardez vos collègues, allez les interviewer peut-être, parlez avec eux, ils vous diront que les services de la Ville sont certainement parmi les meilleurs de la fonction publique territoriale.

Les attaquer de cette façon, Madame, je vous le dis, n'est pas correct.

La procédure du bail emphytéotique administratif ne permet pas à la Municipalité, vous le savez, de décider des tarifs appliqués par le futur gestionnaire.

Les tarifs envisagés ont donc été donnés à titre purement indicatif par les candidats.

En ce qui concerne les tarifs, vous l'avez dit, le tarif indicatif du bassin d'hiver mentionné dans le dossier Colony Capital SAS France est des 4,50 euros pour une entrée adulte et de 2,50 euros pour une entrée enfant. S'il est supérieur au tarif des piscines municipales, il est comparable au tarif de certaines piscines proches de Paris. Ainsi, l'accès d'un adulte au centre aquatique de Neuilly-sur-Seine est de 5,10 euros, à la piscine de Boulogne, de 4,20 euros et à Bordeaux de 4,20 euros également.

Les tarifs de la piscine d'été n'ont pas été occultés, Madame. Ils étaient dans les documents que vous avez eus. C'est-à-dire que les 60 euros par jour, Madame,... écoutez-moi ! Les 60 euros par jour et les 20 euros pour deux heures étaient dans le document. Mais je vous ferai remarquer que les propositions de G.T.M., même si elles étaient moins élevées, correspondaient aussi à des tarifs chers.

Les familles parisiennes pourront donc raisonnablement avoir accès au bassin d'hiver de la piscine Molitor. C'est une piscine supplémentaire qui aura été construite à Paris dans le 16^e arrondissement, à laquelle les gens pourront accéder de façon convenable.

De même, la procédure du bail emphytéotique administratif ne permet pas à la Ville d'imposer dans le contrat un nombre de créneaux horaires réservé aux associations et aux scolaires. Toutefois, le candidat s'est engagé à réserver à ces catégories d'utilisateurs des créneaux, et la Ville veillera à ce que les enfants des écoles et les associations locales puissent trouver dans cette piscine un lieu d'apprentissage et d'entraînement.

Enfin, le contrat de bail emphytéotique prévoit les modalités de contrôle de la Ville de Paris, notamment au travers de la transmission d'un certain nombre de documents par l'intermédiaire du contrôle annuel comptable et du contrôle de l'état des biens. Cet équipement n'étant pas un équipement inscrit à l'inventaire de la mairie du 16^e arrondissement, le suivi de ce contrat ne peut être assuré par une commission composée d'élus de cet arrondissement, c'est pour répondre à votre vœu, Monsieur GOASGUEN.

Cela dit, je m'engage, en fonction des documents que nous aurons, à ce que tout le monde soit associé pour vérifier comment les choses se passent.

Je vous demande donc, soit de retirer votre vœu, soit j'appellerai forcément à voter contre et je vous propose de délibérer favorablement sur ce projet de délibération.

(Applaudissements sur les bancs des groupes communiste, socialiste, radical de gauche et apparentés, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup pour cette mise au point très argumentée.

Monsieur GOASGUEN, maintenez-vous votre vœu ?

M. Claude GOASGUEN, maire du 16^e arrondissement. - Bien sûr, je souhaite...

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je ne vous ai pas redonné la parole, pardonnez-moi. Allez-y rapidement, s'il vous plaît.

M. Claude GOASGUEN, maire du 16^e arrondissement. - Je suis maire du 16^e.

Je souhaite que l'on baisse les prix, et je souhaite que la Mairie fasse tout son possible pour que dans le bassin d'été, je ne parle pas du bassin d'hiver... je répète pour éviter toute ambiguïté, je me félicite que les élèves et les associations aient la possibilité d'avoir une piscine d'hiver supplémentaire.

Simplement, je dis que sur le bassin d'été, nous souhaitons véritablement que la Mairie de Paris pousse Colony Capital à diminuer ses tarifs horaires et ses tarifs de journée. C'est simplement le vœu que je dépose. Si vous ne l'acceptez pas, franchement, je trouve que vous cédez bien facilement à la comptabilité de Colony Capital, je le regrette, et bien entendu, je maintiens mon vœu.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - J'ai deux demandes d'explication de vote de MM. CONTASSOT et POZZO di BORGIO.

M. Yves CONTASSOT. - Nous avons commencé notre journée par parler de la remunicipalisation de l'eau potable, et évidemment, la droite a voté contre et c'est normal ; nous avons voté pour, et c'est normal.

Ce soir, il s'agit de privatiser de l'eau, certes non potable : la droite votera pour et en cohérence, nous voterons contre.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Yves POZZO di BORGIO, pour une explication de vote.

M. Yves POZZO di BORGIO. - Notre représentante était au sein de la Commission, elle a donc voté pour ce projet et nous la soutenons.

Je crois qu'un des éléments importants est que ce projet ne coûtera rien à la Ville. Alors, je soutiendrai également l'amendement de M. Claude GOASGUEN sur le prix du bassin d'été. Et je m'interroge d'ailleurs, je m'adresse à M. VUILLERMOZ, s'agit-il d'une piscine ou d'un spa ? Si c'est une piscine, 20 euros, c'est un peu cher, mais si c'est un spa avec hydro-jet et autres, je comprends que ce soit 20 euros par heure.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Monsieur VUILLERMOZ, vous avez la parole, rapidement.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, rapporteur. - Je trouve tout de même qu'un certain nombre de conseillers, permettez-moi de le dire très simplement, charrient un peu.

Quand il s'agit d'une mise en concurrence, Monsieur GOASGUEN, vous me demandez quelque chose que vous savez que je ne peux pas faire !

M. Claude GOASGUEN, maire du 16^e arrondissement. - Mais si !

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, rapporteur. - Non ! Je ne peux pas le faire car on ne peut pas dans un B.E.A. mettre la notion de prix et de coût pour des créneaux ou pour le prix d'entrée. Vous savez que je ne peux pas le faire. Après, on verra comment les choses se passeront mais à un moment donné, vous savez que je ne peux pas le faire mais vous le demandez quand même. Donc, ce n'est pas tout à fait normal.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons aux opérations de vote.

En premier lieu, je mets aux voix, à main levée, le vœu dont M. Jean VUILLERMOZ a démontré qu'il était illégal, mais qui est maintenu par son auteur assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est repoussé.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 432.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DJS 432).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Chers collègues, la séance est suspendue pour ce soir et reprendra demain à 9 heures.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le lundi 24 novembre 2008 à vingt-trois heures cinq minutes, est reprise le mardi 25 novembre 2008 à onze heures trente minutes, sous la présidence de M. Bertrand DELANOË, Maire de Paris).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous reprenons nos travaux en formation de Conseil municipal.

2008, DAC 116 - Signature d'un avenant à la convention passée avec l'association "Théâtre de la Marionnette à Paris" (11e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 100.000 euros.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DAC 116 et je donne la parole à Mme Danielle FOURNIER.

(M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, remplace M. le Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

Mme Danielle FOURNIER. - Ce projet de délibération porte sur une subvention au théâtre de la Marionnette à Paris.

Ce théâtre est une association qui existe depuis 25 ans et qui s'emploie à programmer tout au long de l'année des spectacles de marionnettes de très grande qualité.

Spectacles qui s'adressent aussi bien au jeune public qu'aux adultes avec des temps fort comme le festival "Omniprésence".

Son action est d'ailleurs reconnue par la Direction des Affaires culturelles qui propose le versement de cette subvention de 200.000 euros au total.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Un peu de calme, s'il vous plaît.

Mme Danielle FOURNIER. - Je continue sur le théâtre de la Marionnette à Paris et ses activités en direction du jeune public et du public adulte et la reconnaissance par la Direction des Affaires culturelles de ces mêmes activités.

La particularité de cette association sur laquelle je voudrais attirer l'attention est qu'elle est en quelque sorte S.D.F., c'est-à-dire qu'elle a une action nomade puisqu'elle présente sa programmation dans diverses salles parisiennes sans avoir de lieu précis justement pour développer ses activités.

C'est pourquoi je souhaite vous interroger sur l'avancement du projet de créer à Paris un lieu pérenne pour cet art à la fois traditionnel, ancien mais aussi moderne dans ses propositions artistiques.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Monsieur GIRARD, vous avez la parole.

M. Christophe GIRARD, adjoint, au nom de la 9e Commission. - J'aurai l'occasion de répondre plus précisément sur la gare Masséna au moment de la réponse au vœu du groupe "Les Verts" que copréside Mme FOURNIER.

Concernant le théâtre de la Marionnette à Paris, créé par Lucile BODSON et aujourd'hui dirigé par Isabelle BERTOLA, depuis sa création en 1991, il existe en effet cent lieux fixes emmenant une programmation dans diverses salles de Paris et de la petite couronne, que ce soit au théâtre Paris-Villette, au théâtre de la Cité internationale dans le 14e arrondissement...

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Laissez l'adjoint compétent répondre.

M. Christophe GIRARD, adjoint, rapporteur. - ... le théâtre "Au fil de l'eau" à Pantin, le Théâtre 71 à Malakoff, etc.

En présentant des spectacles de marionnettes dans leur grande diversité, il a permis de désenclaver la marionnette du monde exclusif de l'enfance, de valoriser cette discipline comme une discipline artistique à part entière. Il développe également une importante activité d'actions culturelles sous forme d'interventions en milieu scolaire, de stages, de rencontres ou d'ateliers d'initiation à la marionnette.

Il organise depuis 1994 un festival biennal, "Les scènes ouvertes à l'insolite" qui se veut un tremplin pour la jeune création et depuis 2001, une autre biennale, la biennale internationale des arts de la marionnette en partenariat avec le théâtre de la Cité internationale. Cette biennale est devenue une véritable vitrine internationale de la marionnette contemporaine.

Je cite d'ailleurs, ce n'est pas dans ma note, que Charleville-Mézières, capitale des Ardennes, est un lieu d'accueil très important pour la marionnette où Lucie BODSON, fondatrice du théâtre de la Marionnette, a aujourd'hui ses quartiers.

Après 16 années d'existence sans lieu fixe, la gare Masséna pourrait être le prochain lieu d'ancrage du théâtre de la Marionnette à Paris en partenariat avec la Coopérative de rue et de cirque.

Que ce soit dans la gare Masséna, et nous avons eu avec Jérôme COUMET, Maire du 13e arrondissement, un certain nombre d'échanges à ce sujet, ou ailleurs, je m'engage à ce que la Ville de Paris trouve un lieu pour le théâtre de la Marionnette à Paris avant la fin de cette mandature, c'est-à-dire avant mars 2014.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 116.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DAC 116).

2008, DAC 164 - Subvention à l'association "Compagnie Catherine Hubeau" (15e) dans le cadre de la politique de la ville. - Montant : 6.000 euros.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet DAC 164 sur lequel l'Exécutif a déposé l'amendement n° 51.

La parole est à Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD, adjoint, au nom de la 9e Commission. - Il concerne une subvention à l'association "Compagnie Catherine Hubeau".

Il s'agit d'un amendement de l'Exécutif. Je vous en épargne la lecture, c'est l'ajout de 4.000 euros sur proposition de la mairie du 14e arrondissement dans le cadre des crédits que nous appelons les crédits "BLOJ" pour l'animation culturelle locale.

Danièle POURTAUD est là, je pense qu'elle soutient, je propose qu'il n'y ait pas plus de débat, qu'on approuve ou qu'on désapprouve cet amendement.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 51.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 164 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2008, DAC 164).

2008, DAC 294 - Subvention à l'association "Polynotes 75" (11e). - Montant : 18.000 euros.

Vœu déposé par MM. Patrick BLOCHE, Georges SARRE et Mme Hélène BIDART voté à l'unanimité du Conseil du 11e arrondissement relatif aux associations "Polynotes" et "Vagabondanse".

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 294 sur lequel l'Exécutif a déposé l'amendement n° 52 bis : subvention à l'association "Polynotes 75" d'un montant de 18.000 euros.

La parole est à M. Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD, adjoint, au nom de la 9e Commission. - Même chose, je ne vais pas refaire une lecture, c'est un amendement technique, le montant est bien de 18.000 euros, nous convenons que c'est une bonne décision que de le faire.

Le vœu est retiré.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 52 bis.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 52 bis est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 294 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2008, DAC 294).

2008, DAC 363 - Signature d'une convention avec l'association "La Guinguette Pirate" (11e) pour l'attribution d'une subvention au titre de ses activités en 2008.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 363 relatif à la signature d'une convention avec l'association "La Guinguette Pirate" pour l'attribution d'une subvention au titre de ses activités en 2008.

Je donne la parole à M. Ian BROSSAT, pirate s'il en est.

M. Ian BROSSAT. - Nous voterons évidemment ce projet de délibération.

Dans la continuité du vœu que j'avais présenté au Conseil de Paris, nous nous en satisfaisons.

J'en profiterai aussi pour dire nos inquiétudes concernant la situation du "Batofar", bateau culturel présent sur le même quai, le quai François-Mauriac dans le 13e arrondissement qui vient d'écopier d'une fermeture administrative de trois mois suite au fait qu'une personne a été poignardée sur le quai dans la nuit du premier au 2 novembre dernier.

Cette personne est hors de danger et a refusé de porter plainte. Aucun élément objectif ne permet d'imputer au "Batofar" une quelconque responsabilité. Au contraire l'équipe a géré l'incident de façon professionnelle et a alerté les secours et la police.

Nous souhaiterions donc que la Préfecture puisse être interpellée et qu'on comprenne comment on peut mettre en cause un établissement dès lors que l'incident s'est déroulé sur l'espace public et non pas à l'intérieur de cet établissement.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Je donne la parole à M. Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD, adjoint, au nom de la 9e Commission. - Merci, Ian BROSSAT, d'avoir pris cette initiative.

J'ai eu hier un long échange à la fois avec Georges SARRE, adjoint en charge des problèmes de sécurité, avec M. VEDEL qui n'est pas là ce matin pour le Préfet de police et évidemment Jérôme COUMET, le maire du 13e arrondissement qui a adressé une lettre au Préfet de police pour l'alerter sur cette situation sur laquelle je vais revenir.

Dans la nuit du premier au 2 novembre dernier, sur le quai François-Mauriac, à 150 mètres de la salle de concert "le Batofar" s'est déroulée une rixe au cours de laquelle un homme a reçu un coup de couteau comme vient de le dire Ian BROSSAT.

Les individus ayant pris part à cette rixe avaient été précédemment expulsés du Batofar par le service d'ordre du Batofar en raison de leur comportement agressif envers le personnel.

Aujourd'hui, la personne blessée est tirée d'affaire et n'a pas porté plainte.

En revanche, alors que les personnels du Batofar ont fait preuve de sang-froid et de professionnalisme et qu'ils ont alerté les secours et les forces de l'ordre, le Batofar vient d'être sanctionné par les services de la Préfecture de police : trois mois de fermeture administrative avec effet immédiat.

Une fermeture de trois mois pour un tel établissement revient à une fermeture définitive, alors que le Batofar est une scène majeure pour les musiques actuelles à Paris et qu'elle ne peut être en aucun cas responsable de ce qui se commet sur la voie publique à l'extérieur de son établissement. Si des gens qui viennent au Batofar ou dans n'importe quel lieu culturel de Paris, qui ensuite ont un accident de voiture, ce sont les responsables du lieu ou du restaurant où ils ont dîné qui doivent être inculpés, cela me paraît étrange !

Je tiens ici à saluer le responsable de l'établissement Olivier GUET, qui anime et dirige le Batofar depuis deux ans. Il a effectué un travail important et volontariste pour limiter les nuisances sonores, en partenariat avec les services de la Ville de Paris et la mairie du 13e arrondissement et, je n'en doute pas, avec le commissariat du 13e arrondissement concerné. Et il multiplie les actions pour faire du Batofar, au-delà de sa réputation nationale, européenne et internationale, un équipement culturel de proximité avec l'organisation d'ateliers ouverts à toutes et tous lors de vacances scolaires, une collaboration avec les établissements scolaires, l'accueil des partenaires et du public, de la politique de la ville, des liens avec les conseils de quartier et le conseil de la jeunesse, ainsi qu'une information régulière de sa programmation culturelle aux riverains. Et d'ailleurs j'ai associé, évidemment, dans cette préparation Bruno JULLIARD, l'adjoint en charge de la jeunesse.

Nous trouvons donc cette condamnation à trois mois de fermeture sévère, mais nous savons que le Préfet sera attentif. Il m'a même proposé de recevoir lui-même Olivier GUET, le gérant du Batofar, à condition évidemment qu'il y ait des explications franches entre eux.

C'est pourquoi nous demandons aux services de la Préfecture non pas d'être cléments mais d'être plus proches de la réalité d'un tel lieu de vie et de culture. Le Batofar ne mérite pas de disparaître.

Je vous saurais donc gré, Monsieur le Préfet, de bien vouloir réexaminer la situation du Batofar en vous rapprochant de Georges SARRE.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci de cette longue explication.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 363.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DAC 363).

2008, DAC 562 - Subvention à l'association "The Fairplaylist" (11e) pour l'organisation de la deuxième édition du festival "Ménilmontant capitale de la musique équitable et écologique". - Montant : 3.000 euros.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 562 portant attribution d'une subvention à l'association "Fairplaylist" pour l'organisation de la deuxième édition du Festival "Ménilmontant capitale de la musique équitable et écologique".

La parole est à Mme Danielle FOURNIER.

Mme Danielle FOURNIER. - Merci.

"Fairplaylist" est une association récente, créée en 2005 dans l'est parisien, et travaille de manière très innovante au développement d'un domaine où elle est pionnière : les pratiques du commerce équitable dans la production musicale. Et le travail à faire est considérable.

Elle s'attache à fédérer les acteurs d'une filière musicale, désireux d'appliquer à leurs activités les principes du développement durable, qu'il s'agisse de la création, de la production ou de la diffusion de la musique.

Par exemple, elle œuvre pour faire respecter des rapports équilibrés entre les différents acteurs de la chaîne musicale, comme d'autres y sont attentifs dans le domaine de la chaîne alimentaire, notamment dans le respect des auteurs et des compositeurs et la rémunération des artistes.

Autre exemple : cette association fait la promotion des artistes, en appliquant à la musique les principes du commerce équitable, ce qui a pour effet de soutenir la diversité artistique et la liberté de création.

Enfin, elle est attentive aux retombées environnementales des activités culturelles, ce qui est très rare, aussi bien pour la gestion des lieux que pour la réalisation des pochettes de CD en matières recyclables.

C'est pourquoi nous nous réjouissons que la Ville accorde une subvention qui vient reconnaître les activités de cette association et l'aide à l'organisation de son festival.

Ceci étant dit, nous regrettons que le montant de cette subvention, 3.000 euros, soit un peu dérisoire et en tout cas largement inférieur au montant de la subvention qui avait été sollicitée et qui était, par ailleurs, extrêmement mesuré.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente.

La parole est à M. Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD, adjoint, au nom de la 9e Commission. - Je me réjouis et je propose que nous le votions.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 562.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DAC 562).

2008, DAC 568 - Subvention à l'association "Aire Falguière - Compagnie Vue sur Mer" (15e). - Montant : 4.000 euros.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 568 sur lequel l'Exécutif a déposé l'amendement n° 52 ter : subvention à l'association "Aire Falguière - Compagnie Vue sur Mer" qui se situe dans le 15e arrondissement, sur un montant de 4.000 euros.

La parole est à M. Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD, adjoint, au nom de la 9e Commission. - Amendement technique. On vote.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 52 ter.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 568 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2008, DAC 568).

2008, DAC 632 - Signature d'un marché de désignation d'un bureau d'études techniques pour l'accompagnement artistique du tramway des Maréchaux Est (TME).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 632 relatif à la signature d'un marché de désignation d'un bureau d'études techniques pour l'accompagnement artistique du tramway des Maréchaux.

La parole est à la présidente Mme Danielle FOURNIER.

Mme Danielle FOURNIER. - Merci.

Depuis 2006, date de l'inauguration du tramway, les Parisiens et tous les voyageurs qui l'ont emprunté ont pu se rendre compte à quel point il requalifiait l'espace urbain et participait positivement à l'évolution de Paris. Les voyageurs ont aussi découvert, au fil du parcours, des œuvres d'artistes contemporains qui s'inscrivent dans une procédure de commande publique.

Pour la réalisation de la deuxième tranche du tramway des Maréchaux, il a été donné mission à un directeur artistique de conduire un projet d'intervention artistique à partir d'un diagnostic urbain et de projets en cours.

C'est une très bonne idée à laquelle nous souscrivons, qui va dans le sens de l'amélioration du cadre de vie et de l'image même de Paris.

Ceci étant dit, nous souhaiterions qu'un certain nombre de critères soient pris en compte pour éviter les déboires de la précédente commande publique.

Nous souhaiterions notamment que soit pris en compte le critère de durabilité des œuvres. Installées dans l'espace public, elles doivent pouvoir faire face aux aléas du temps et résister aux pressions du public ou des passants.

Nous souhaitons aussi que le critère environnemental figure dans le marché et soit pris en compte, aussi bien en ce qui concerne les matériaux - et ce serait nouveau -, les matériaux qui seront ou qui pourraient être employés pour réaliser les œuvres, que pour ce qui concerne l'inscription dans le paysage urbain.

Enfin, dernier souhait, nous souhaiterions que les avis des conseils de quartier, des habitants de proximité soient sollicités et qu'il puisse être tenu compte dans le choix des œuvres et dans leur inscription dans l'espace urbain de leurs avis qui ne manqueront pas d'être divers et variés, mais il est peut-être temps aussi de mettre en place un système de démocratie participative en ce sens.

Donc, peut-être plus de démocratie, plus d'attention à l'environnement, des œuvres plus pérennes et, vraiment, ce sera une très belle réalisation.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD, adjoint, au nom de la 9e Commission. - Je suis en partie d'accord avec Danielle FOURNIER, à une seule réserve : franchement, je ne vous conseille pas la démocratie participative quand il s'agit de choisir des œuvres d'art. Le résultat en serait absolument tragique ! Poterie et macramé !

(Mouvements divers dans l'hémicycle).

Attendez ! Il y a un moment donné...

On est en responsabilité, on a été élus, on a été choisis, on met des commissions en place, on fait notre travail, c'est ma responsabilité, c'est nos responsabilités, on ne va pas repasser devant les électeurs pour le choix de chaque œuvre !

Les interventions artistiques du tramway des Maréchaux Est sont placées...

On peut revoter, remarquez !

... sous la maîtrise d'ouvrage de la Direction des Affaires culturelles de la Ville de Paris, qui en a confié la conception et la conduite, à un directeur artistique incontestable qui s'appelle Christian BERNARD, qui dirige aujourd'hui l'un des meilleurs musées au monde à Genève, et qui a installé les œuvres d'art du tramway à Strasbourg, ce qui est une réussite, qui après avoir analysé les spécificités de chaque site envisagé, sollicite des artistes.

Vous voyez que ce n'est même pas quelqu'un de la Direction des Affaires culturelles, c'est une personnalité indépendante avec une équipe. Christian BERNARD, fondateur, directeur du Musée d'art moderne et contemporain de Genève, l'un des meilleurs musées au monde, connaît particulièrement les questions liées à la durabilité et l'entretien des œuvres d'art implantées dans l'espace public. Il a réalisé avec talent l'accompagnement artistique du tramway de Strasbourg, que de nombreux élus à travers l'Europe et le monde viennent visiter.

C'est donc pour ne pas répéter les difficultés que nous avons rencontrées avec certaines œuvres du tramway des Maréchaux sud, et en prenant en compte les remarques souvent judicieuses de Mme FOURNIER, que la direction artistique du tramway des Maréchaux Est a été confiée à Christian BERNARD.

Afin de garantir la meilleure insertion des œuvres dans l'espace public, Christian BERNARD entend proposer des interventions artistiques qui dépassent le seul champ de l'art contemporain et empruntent autant à l'architecture urbaine, au paysage et au design. Il a ainsi annoncé, dès le début de sa mission, que les critères de durabilité, d'entretien facile et d'insertion dans les sites constituaient les déterminants les plus importants en matière de commande publique artistique. Avec Colombe BROSEL, adjointe en charge du patrimoine, à mes côtés, ensemble pour le Maire, nous avons évidemment le souci de l'entretien de ces œuvres, qui deviennent objet du patrimoine dès qu'elles sont implantées dans Paris.

Merci.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur GIRARD.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 632.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DAC 632).

2008, DPA 274 - Principe de l'opération, marché de maîtrise d'œuvre et demande de permis de construire relatifs aux travaux de construction d'un conservatoire municipal d'arrondissement 220-222, rue de Courcelles (17e).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DPA 274 concernant le principe de l'opération, marché de maîtrise d'œuvre et demande de permis de construire relatifs aux travaux de construction d'un conservatoire municipal d'arrondissement, 220-222, rue de Courcelles.

La parole est à Mme la Maire du 17e arrondissement.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

En tant que maire du 17e arrondissement, c'est évidemment avec une grande satisfaction que je vois proposé aujourd'hui au Conseil de Paris d'approuver le principe de maîtrise d'œuvre et la demande de permis de construire du nouveau conservatoire de musique du 17e arrondissement, qui sera construit rue de Courcelles et qui devrait ouvrir ses portes en 2012.

Je m'en réjouis d'autant plus, que lors de la conférence budgétaire qui a eu lieu le mois dernier, ce projet était annoté comme étant à l'arbitrage de l'Exécutif. Mais j'avoue que je ne pouvais imaginer, Monsieur le Maire, que vous ne le valideriez pas alors que le jury d'architecture s'est prononcé le 9 septembre dernier.

Ce projet de conservatoire est une idée ancienne puisqu'il a été décidé par Jean TIBÉRI, alors Maire de Paris, et que vous avez confirmé, Monsieur le Maire, sous la précédente mandature. Ce projet a d'ailleurs été porté par Françoise de PANAFIEU, alors maire du 17^e arrondissement, avec toute l'équipe municipale à laquelle j'avais déjà l'honneur d'appartenir.

Cette première phase est donc un vrai aboutissement d'une longue démarche, entreprise par les élus, les parents, l'équipe enseignante du conservatoire actuel et par son directeur, Mathieu FERÉY. Ce futur équipement est d'ailleurs appelé à remplacer l'actuel, situé rue de Villiers, qui ne répond plus ni aux normes ni à la demande croissante des habitants du 17^e arrondissement.

Il sera doté, comme le rappelle le projet de délibération de 1.700 mètres carrés, avec une salle de spectacle de 300 places avec régie, studio d'enregistrement et une cabine électroacoustique, et de trente salles de musique, de deux studios de danse, d'une salle d'art dramatique, sans oublier les espaces de rencontres et d'échanges pour les plus de 800 élèves, et la cinquantaine de professeurs de l'actuel conservatoire.

Il nous est donc demandé aujourd'hui d'en confier la maîtrise d'oeuvre à Basalt Architecture. Ce choix a été retenu par un jury, dont faisaient partie les conseillers de Paris Jean-Didier BERTHAULT et Richard STEIN, qui ont particulièrement suivi ce projet avec la population, en tant que conseillers de quartier concernés par le lieu d'implantation de ce conservatoire.

Vous l'aurez compris, cet équipement est attendu. Il jouera pour nous un rôle de catalyseur urbain pour le quartier, et je me réjouis que cet édifice soit annoncé comme exemplaire en matière de développement durable.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - La parole est à M. Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD, adjoint, au nom de la 9^e Commission. - Je ne répéterai point évidemment ce que Mme KUSTER a fort bien dit.

Mais que n'ont fait M. TIBÉRI et Mme de PANAFIEU ? Pourquoi n'ont-ils pas fait ce conservatoire ? Pourquoi la médiathèque du 15^e arrondissement, désirée par Mme MACÉ de LÉPINAY, ne fut-elle faite non plus ?

Reconnaissez-vous, Madame KUSTER, qui vous plaignîtes hier que M. JULLIARD ne défendit point les associations du 17^e arrondissement, reconnaissez la mansuétude du Maire de Paris et sa vision, que de décider en effet que trois conservatoires seront construits, un dans le 13^e arrondissement qui en manque cruellement, un dans le 12^e arrondissement qui en manque totalement, et un dans le 17^e arrondissement qui en effet avait été imaginé, il y a fort longtemps, cela fait déjà plus de 8 ans, au siècle dernier par M. TIBÉRI et Mme de PANAFIEU. Je me réjouis en tout cas que nous le fassions, et c'est bien que nous le fassions pour l'intérêt général.

Le conservatoire du 17^e arrondissement est aujourd'hui réparti sur deux sites : le conservatoire municipal Claude Debussy, 29, avenue de Villiers, et le centre culturel Jonquière, 88, avenue de La Jonquière.

Pour répondre, en effet, comme vient de le dire Brigitte KUSTER, à la forte demande des habitants de l'arrondissement et s'inscrivant pleinement dans les priorités de la politique culturelle que nous entendons mener pour tous les Parisiens, dans tous les arrondissement, il est aujourd'hui essentiel de pouvoir procéder à la construction d'un nouveau conservatoire municipal dans le 17^e arrondissement, lequel participera à l'ambitieux objectif de créer sous la présente mandature près de 3.000 nouvelles places dans le réseau des conservatoires municipaux.

Les travaux qui seront engagés - le Maire a arbitré en votre faveur, Madame KUSTER, dans le 17^e arrondissement - dont les coûts sont estimés à près de 25 millions d'euros toutes taxes comprises, doivent débiter en septembre 2010 et s'achever fin mai 2012, permettant une livraison de l'équipement à la rentrée 2012, que je me réjouis d'avance d'inaugurer à vos côtés.

L'investissement dans ce nouvel équipement d'envergure illustre bien la volonté de la Ville de Paris de faire des enseignements artistiques l'un des axes prioritaires de sa politique culturelle et une volonté du Maire de Paris, Bertrand DELANOË, d'aider tous les arrondissements.

(Applaudissements sur les bancs des groupes de la majorité).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur GIRARD, de cette explication.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPA 274.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DPA 274).

Vœu déposé par M. Yves CONTASSOT, Mme Danielle FOURNIER et les éluEs du groupe "Les Verts" relatif à l'association "Les amis de Tolbiac".

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous examinons 11 voeux qui ne se rattachent à aucun projet de délibération : les voeux n° 53 du groupe "Les Verts" et n° 53 bis de l'Exécutif sont relatifs à l'association "Les amis de Tolbiac".

La parole est à Mme la présidente FOURNIER pour une minute.

Mme Danielle FOURNIER. - En octobre 2006, la Préfecture de police a muré un cinéma, le cinéma "Le Barbizon" en dépit d'un voeu adopté la veille au Conseil de Paris, mettant ainsi fin à quatre années d'activité d'une association "Les amis de Tolbiac" qui avait repris l'activité de ce cinéma et qui lui donnait vie par ces activités.

Depuis cette association, malgré l'absence de lieu fixe pour exercer ses activités, a programmé le festival Ciné-écolo ainsi que des projections en partenariat avec une structure de la Ville, l'A.D.A.C. Paris Ateliers.

Elle a déposé, par ailleurs, une demande de subvention qui pour l'instant n'a pas reçu de réponse favorable à cette date. Aussi, vu la situation de cette association, son envie de poursuivre ses activités, nous demandons qu'elle puisse bénéficier d'un lieu, qu'elle puisse bénéficier d'une subvention pour la réalisation de son festival et que le partenariat avec l'A.D.A.C., pour bénéficier d'une salle de cinéma temporaire, soit soutenu et affirmé.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - La parole est à M. Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur SCHAPIRA.

Jusqu'en 2006, cette association était installée dans les murs du cinéma "Le Barbizon". La Ville de Paris, ainsi que des entreprises culturelles, ont tenté de discuter avec l'actuel propriétaire du "Barbizon" afin d'envisager la vente du bâtiment. Ce dernier d'ailleurs, je crois, vit en Chine. Il n'a pas donné de suite aux discussions engagées. Il n'est donc pas possible d'envisager à court ou moyen terme la réalisation d'un équipement culturel, public ou privé, muré depuis octobre 2006.

L'association a sollicité la Ville pour l'obtention d'un lieu, lui permettant de poursuivre ses activités, et que lui soit attribuée une subvention égale au montant du loyer. Ainsi la demande de subvention de l'association, déposée auprès des services de la Ville, s'élève à 115.000 euros. Le volume d'activités de l'association "Les amis de Tolbiac" qui comprend l'organisation d'un festival de cinéma de très bonne qualité et des projections mensuelles, ne me semble pas justifier l'attribution permanente d'un lieu dont le loyer serait intégralement à la charge de la Ville de Paris. Si l'association venait à développer ses ressources propres et démarchait d'autres partenaires que la Ville, qu'ils soient publics ou privés - je pense évidemment à la région et à l'Etat - afin d'être en capacité de proposer un volume d'activité plus important, je serais évidemment prêt à réétudier cette demande.

Je suis en revanche favorable à ce que le festival "Cinécolo" puisse bénéficier en 2009 d'une aide au projet et que les services de la Direction des Affaires culturelles assistent l'association afin qu'elle puisse trouver un équipement municipal à même d'accueillir une dizaine de soirées par an pour des projections de film et de débats, des films évidemment tout à fait convenables.

En conséquence, j'émet un avis défavorable au vœu déposé par Yves CONTASSOT - et je le regrette vivement -, Danielle FOURNIER - et je le regrette autant - et les élus du groupe "Les Verts" - encore plus - et vous propose de voter le vœu de l'Exécutif suivant.

Le Conseil de Paris émet le vœu que le festival "Cinécolo" organisé par l'association "Les amis de Tolbiac" puisse bénéficier en 2009 d'une aide au projet. Les services de la Direction des Affaires culturelles assistent l'association pour qu'elle puisse trouver un équipement municipal à même d'accueillir une dizaine de soirées par an pour les projections de films et de débat.

J'espère que cette proposition agréera.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - En réponse au vœu... S'il vous plaît... On ne va pas passer le réveillon ici ! En réponse au vœu n° 53, l'Exécutif a déposé le vœu n° 53 bis.

Maintenez-vous votre vœu n° 53 ?

Mme Danielle FOURNIER. - Nous avons été convaincus.

Le vœu va nous agréer, il nous plaît.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu présenté par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2008, V. 249).

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à l'aménagement de la gare Masséna, dans le 13e arrondissement.
Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Le vœu n° 54 du groupe "Les Verts" et le vœu n° 54 bis de l'Exécutif ont trait à l'aménagement de la gare Masséna.

La parole est à M. CONTASSOT pour une minute.

M. Yves CONTASSOT. - Il serait tout à fait dommageable que notre Conseil renonçât à exercer la suite du vote qu'il fit en mars 2008. Nous votâmes en effet le principe d'un bail emphytéotique sur ce lieu de la gare Masséna au profit d'une association, d'une coopérative, "2R2C", l'association du théâtre et de la marionnette. Certes, des difficultés se firent jour au plan financier, mais de notre point de vue, il n'est pas nécessaire de revenir sur le projet.

C'est pour cela qu'en accord unanime du Conseil d'arrondissement, nous demandons qu'un financement, et pas forcément la totalité de celui-ci, soit dégagé dans les meilleurs délais pour que nous puissions mettre en oeuvre ce projet et qu'on ne le remette pas complètement à plat. C'est pour cela que nous maintenons le vœu n° 54 et nous demandons à l'Exécutif de ne pas mettre en oeuvre le vœu n° 54 bis de manière à faire avancer ce projet qui, je le dis, sera voté par la Région et financé par la Région lors de sa prochaine commission permanente ; la Ville se ridiculiserait en bloquant le dossier alors que tous les partenaires sont d'accord.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Monsieur GIRARD, vous avez la parole sur ce cas épineux.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Très épineux, surtout quand il y a la pression de la Région.

Sur le plan budgétaire, les premières estimations portent le coût du projet à 2.500.000 euros, dont 1.125.000 euros à la charge de la ville, 30 % à la charge de la région et le solde à la charge de l'association par prêt bancaire. Mais il se révèle considérablement plus coûteux aujourd'hui puisque le budget prévisionnel établi est passé à 4.500.000 euros en valeur de juin 2008, soit 5.600.000 euros en valeur 2012. Première difficulté épineuse, sur le plan budgétaire.

Deuxième difficulté épineuse sur le plan patrimonial et j'associe bien entendu Colombe BROSSEL. La gare est un bâtiment P.V.P., ce qui veut dire dans un langage plus civilisé Protection Ville de Paris. Le projet de la coopérative 2R2C, associé au théâtre de la marionnette, prévoit d'installer deux salles d'au moins 7,50 mètres de hauteur nécessitant une surélévation du bâtiment d'au moins 1,20 mètre, ce qui touche par définition la structure du bâtiment. Le projet architectural doit donc intégrer cette dimension patrimoniale et être validé par la commission du vieux Paris. Deuxième difficulté épineuse.

Sur le plan juridique, il semble aujourd'hui préférable que la Ville conserve la maîtrise d'ouvrage de l'opération, et s'agissant de la Z.A.C. "Paris-Rive gauche", fasse appel à la S.E.M.A.P.A. pour une délégation de maîtrise d'ouvrage. J'associe évidemment Mme HIDALGO.

Compte tenu de l'évolution du budget, un réexamen du montage juridique antérieurement envisagé se révèle nécessaire. Compte tenu de ces éléments - ne croyez pas que c'est une sortie par une porte dérobée -, compte tenu de ces éléments et dans l'attente des arbitrages définitifs du plan d'investissement pluriannuel pour Paris 2009-2014, appelé de façon barbare P.I.P.P., nous ne sommes pas en mesure d'affirmer que les travaux pourront être engagés dès l'année prochaine dans la gare Masséna. Voilà.

Notre parole doit être claire. Je vais relire les éléments du vœu de l'exécutif en espérant vous convaincre car si vous ne le votiez pas et que nous n'avions pas la majorité, nous retarderions ce que vous souhaitez de votre vœu en obtenant les financements de la Région.

Le Conseil de Paris émettrait donc le vœu que la Ville de Paris réévalue à court terme les modalités d'implantation de la coopérative "2R2C et du théâtre de la marionnette à Paris" au sein de la gare Masséna compte tenu de l'évolution financière du projet, qui n'est pas une petite évolution - on double le projet - et des capacités de financement de la Ville de Paris - les temps sont durs -, et explore toutes les pistes possibles pour l'implantation à Paris d'un lieu dédié au cirque, aux arts de la rue et à la marionnette - je vous rappelle que je me suis engagé sur le volet marionnette avant la fin de la mandature - et s'engage à proposer une solution d'implantation avant la fin de la mandature à la coopérative "2R2C" et indépendamment, si nécessaire, au théâtre de la marionnette à Paris.

Je vous en supplie : votez ce vœu.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - En réponse à votre vœu, il y a un vœu n° 54 bis de l'Exécutif. Maintenez-vous votre vœu n° 54 ?

M. Yves CONTASSOT. - En deux minutes, conformément au règlement intérieur et pour une explication de vote, nous allons maintenir notre vœu parce que nous ne pensons pas qu'il serait bien que l'on continue à dépenser 18.000 euros par mois pour garder ce lieu. Sachant qu'étant moi-même membre de la Commission du Vieux Paris, et je parle sous la responsabilité de plusieurs autres membres, le débat a eu lieu. Il y a eu des controverses mais pas de blocage en commission sur ce projet.

Je sais qu'il y a des réticences au sein du cabinet du Maire, mais cela ne vaut pas décision. Le Maire lui-même, me semble-t-il, et d'après nos informations, est assez favorable au projet. En tout cas, c'est ce qui nous a été dit en Conseil d'arrondissement.

Qu'il y ait des difficultés financières, que l'on puisse en rediscuter, nous ne le contestons pas. Néanmoins, ne pas accepter qu'il y ait un début d'engagement financier serait extrêmement préjudiciable. Je pense que tout le conseil d'arrondissement ne le comprendrait pas.

C'est pourquoi nous demandons véritablement à la majorité d'accepter ce vœu du Conseil d'arrondissement et de le voter, même s'il doit y avoir une nouvelle discussion sur les modalités financières : ce n'est pas contradictoire avec notre vœu.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur CONTASSOT.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe "Les Verts" assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Mme Laurence DOUVIN. - Nous nous abstenons !

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu présenté par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2008, V. 250).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au licenciement du directeur du théâtre Silvia Monfort et sur le devenir de ce théâtre.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Le vœu n° 55 du groupe U.M.P.P.A., concerne le théâtre Silvia Monfort et son directeur.

La parole est à Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY.

Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY. - Merci, Monsieur le Maire.

Un mois après que notre Assemblée a voté, à l'unanimité, un vœu par lequel vous vous engagez à associer les élus au devenir des théâtres d'arrondissement, nous sommes obligés de revenir sur le sujet à la suite du quasi-limogeage de Régis SANTON, directeur du théâtre Silvia Monfort.

La vérité, c'est que depuis sept ans, vous harcelez Régis SANTON pour le faire partir, alors même que vous dites n'avoir rien à lui reprocher, puisqu'il vous a fourni tous les projets que vous lui avez demandés, et qu'il est parfaitement dans la ligne qui prévaut actuellement, par exemple au théâtre de la Ville, visant à développer des partenariats avec les établissements d'enseignement, à rendre le théâtre encore plus populaire en allant au devant des populations du quartier, à faire du théâtre en langues étrangères, etc.

A bout d'arguments, vous n'avez plus rien à lui reprocher que sa longévité.

La vérité, c'est que vous avez probablement un autre projet pour ce théâtre ou bien peut-être que vous n'en avez pas et que vous trouvez là des économies à faire afin de compenser les déficits que creusent les retards et l'inadéquation de vos projets démesurés.

La vérité, c'est surtout que vous avez essayé de faire des choses en douce, en vous gardant bien d'associer les élus, qui représentent la majorité de la population du 15e arrondissement, à la moindre réflexion sur la question.

La vérité, c'est que jamais vous ne leur avez demandé ce qu'ils souhaitaient pour ce théâtre et que vous vous comportez d'une manière contraire à toutes les règles démocratiques et même contraire aux grands principes auxquels vous ne cessez de vous référer.

Toute cette affaire, finalement, se résume à un mot et, malheureusement, ce mot illustre une méthode qui vous est familière : le mépris ! Mépris pour tout ce qui a existé avant vous, mépris pour le vote des électeurs et mépris pour leurs élus, mépris pour le conseil d'administration du théâtre qui n'a, lui non plus, pas été consulté, mépris pour le travail d'un directeur et surtout de toute son équipe qui ne sait pas ce qu'elle va devenir !

Je vous adjure, Monsieur le Maire, ne nous dites pas que vous agissez avec l'accord de tous et surtout du premier intéressé, Régis SANTON ! Vous savez que c'est parfaitement faux ; votre méthode est sournoise et opaque.

(Mouvements de protestation sur les bancs de la majorité municipale).

C'est pourquoi je vous invite, mes chers collègues, à voter notre vœu qui vise à ce que des procédures normales de concertation soient mises en place dans le respect de tous, des élus majoritaires du 15e arrondissement, du conseil d'administration, du directeur et du personnel du théâtre Silvia Monfort et, finalement, de ses spectateurs.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

(M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, remplace M. Pierre SCHAPIRA au fauteuil de la présidence).

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Madame, pour cette intervention de deux minutes.

La parole est à M. Christophe GIRARD pour répondre.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Je répondrai avec mesure après des propos qui me semblent excessifs. Je salue en tout cas le courage d'Hélène MACÉ de LÉPINAY d'être montée au créneau pour une partie de son groupe, puisque son groupe n'est pas totalement unanime sur la politique culturelle, sur les théâtres et sur le besoin de renouvellement des théâtres à Paris et de leur direction.

(Mouvements de protestation sur les bancs du groupe U.M.P.P.A.).

Vous permettez, Madame du 5e arrondissement ? J'ai écouté Mme MACÉ de LÉPINAY, je vous demande de ne pas intervenir quand je réponds.

Sénèque disait : "de la brièveté de la vie, le plus grand obstacle à la vie, c'est l'attente qui se suspend au lendemain et ruine l'aujourd'hui".

Lautréamont, dans "Les Chants de Maldoror" : "L'éléphant se laisse caresser. Le pou, non".

Je ne vous conseille donc pas, chère Hélène MACÉ de LÉPINAY, de tenter cet essai périlleux.

En fait, vous me reprochez de faire mon travail et je trouve que vous avez une curieuse conception du mandat d'adjoint au Maire de Paris de tous les arrondissements vis-à-vis d'un établissement qui ne concerne pas que le 15e arrondissement, qui concerne l'ensemble de Paris et je n'ose croire un instant que Régis SANTON, qui est un directeur tout à fait remarquable, tout à fait respectable, qui peut tout à fait imaginer aussi voir sa carrière évoluer dans d'autres arrondissement que le 15e arrondissement auquel vous êtes très attachée, légitimement, vous ait demandé d'intervenir...

Qu'auriez-vous préféré, Madame MACÉ de LÉPINAY ou Monsieur GOUJON ? Auriez-vous préféré que je peigne la girafe, que je cueille des fraises, que je mouille du fil ; il est temps de plier les gaules, vous savez. Ce n'est pas notre façon de faire une conduite de Grenoble à quiconque et si vous pensiez me servir un bouillon de 11 heures, c'est raté !

Vous savez, il n'y a pas de grenouille qui ne trouve son crapaud.

(Rires dans l'hémicycle).

Et là, vous m'aurez trouvé.

Lors du Conseil de Paris d'octobre, une question d'actualité du groupe M.R.C. et un vœu du groupe U.M.P.P.A. m'ont donné l'occasion de répondre aux inquiétudes exprimées au sujet de l'avenir de nos théâtres municipaux et d'affirmer l'attachement de la Ville à ces théâtres.

Ne vous semble-t-il pas naturel qu'un établissement qui est dirigé depuis plus de 10 ans par la même personne puisse envisager un nouveau projet, une nouvelle direction ? Pourquoi cela ne vous choque-t-il pas quand il s'agit de l'Etat, mais que cela vous choque quand il s'agit d'un arrondissement ?

Vous êtes, là, partisans.

J'avais retracé l'historique de ces salles en rappelant que la plupart de ces théâtres avaient été implantés dans les années quatre-vingts et quatre-vingt-dix dans les arrondissements périphériques afin de compléter la carte des implantations culturelles à Paris dans un souci de démocratisation de la culture.

Aujourd'hui, si ces théâtres continuent de participer à la richesse culturelle de la capitale, il convient de reconnaître qu'ils font face à des difficultés et qu'ils ont besoin d'un nouveau souffle.

Comme je l'avais dit, la réforme que nous souhaitons mettre en œuvre vise à renforcer et non à affaiblir les théâtres municipaux.

Concernant le théâtre Silvia Monfort, oui, il va y avoir un changement de direction, car après 17 ans de direction par Régis SANTON, un homme pour lequel j'ai le plus grand respect, et je vous demande vraiment de me croire, le mot "mépris" n'est pas dans mon vocabulaire, le mot "mépris" n'existe qu'une fois dans mon vocabulaire, quand je regarde le chef d'œuvre de GODARD : "Le Mépris" ; je ne sais pas si vous l'avez vu, c'est un très beau film.

Il est sain d'envisager un renouvellement. En effet, le nouveau président du conseil d'administration du théâtre, Bernard LATARJET, qui a travaillé récemment en remettant un rapport au ministre de la Culture précédant Mme ALBANEL, M. Renaud DONNEDIEU de VABRES, élu en juillet, a rencontré Régis SANTON avec la Direction des Affaires Culturelles à la fin du mois d'octobre et la question du départ de Régis SANTON est en cours de discussion.

De grâce, ne mêlez pas de manière politicienne à un sujet qui est en pleine discussion entre des avocats, l'avocat de Régis SANTON et l'avocat de l'association, et n'ayez pas de mépris pour les fonctionnaires et la Direction des Affaires culturelles qui savent très bien faire son travail ! Ne soyez pas condescendants, descendez de vos grandes chaises et laissez travailler les fonctionnaires qui ont aussi du talent !

(Mouvements de protestation sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Cela vous excite ! Cela vous plaît !

A ce jour, Régis SANTON n'est pas encore parti. Le directeur discute avec son président, comme je l'ai indiqué précédemment, Bernard LATARJET, qui présida la Villette, et le conseil d'administration sera, bien évidemment, amené à se prononcer. Il va se réunir au mois de décembre, vous en serez, comme tous les élus, informés. Je l'ai fait d'ailleurs régulièrement avec le maire de l'arrondissement, M. Philippe GOUJON ; je l'ai informé de toutes les étapes de ce qui se passait.

En tout cas, je vous rassure, Régis SANTON ne partira pas du jour au lendemain. Nous tenons à ce qu'il puisse partir dans de bonnes conditions et qu'il puisse terminer la saison 2008-2009.

Nous veillerons à ce que le calendrier d'arrivée d'un nouveau directeur ou d'une nouvelle directrice ou d'un collectif soit établi de manière à avoir une période de transition avec Régis SANTON et de préparer dans de bonnes conditions la saison 2009-2010. La programmation du théâtre ne sera nullement perturbée.

Le départ de Régis SANTON, après 17 ans à la tête du théâtre, ne signifie pas que la Ville souhaite fermer le théâtre Silvia Monfort ni réduire sa subvention, puisqu'elle est reconduite. Au contraire, le renouvellement de la direction permettra de donner un nouveau souffle au théâtre. La subvention de fonctionnement de la Ville, qui est de 900.000 euros, n'est absolument pas remise en question.

Je rappelle que le théâtre Silvia Monfort est le mieux doté des six théâtres dits municipaux. Un changement de directeur ne veut pas dire la fin d'un lieu, mais le début d'une nouvelle aventure.

Je suis donc défavorable à ce vœu conservateur et politicien d'une partie du groupe U.M.P.P.A.

"L'éléphant, je l'ai dit, se laisse caresser. Le pou, non." Je ne vous conseille pas de tenter cet essai périlleux (Lautréamont, "Les Chants de Maldoror").

Mais vous savez, je peux aussi citer le "Fou d'Elsa" d'Aragon : "réinventer le passé pour voir la beauté de l'avenir" ; ce serait bien de vous en inspirer.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - La parole est au maire du 15^e arrondissement.

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - On va sortir de Feydeau pour essayer d'être un peu sérieux concernant ce théâtre d'arrondissement.

Je regrette qu'il n'y ait eu aucune concertation sérieuse avec le maire du 15^e qui, malheureusement, ne siège même pas au conseil d'administration du théâtre malgré son souhait. Il aurait paru tout à fait logique, je pense, que dans un théâtre municipal, le Maire du 15^e siège au Conseil d'administration, mais ce n'est pas possible...

Je regrette qu'en réalité... Qu'il le dise clairement, Monsieur GIRARD ! Je comprends bien que vous souhaitiez changer un directeur de théâtre pour telle ou telle raison ; les responsables ne sont pas nommés de façon immuable, ni même élus, d'ailleurs, pas plus vous que moi. Simplement, je regrette que vous occultiez les vraies raisons qui vous motivent.

On sait bien, nous, dans le 15^e, que depuis des années, vous réduisez, vous contraignez les moyens de fonctionnement de ce théâtre, vous l'empêchez de se développer et d'exister ; les subventions ne sont notamment pas suffisantes et, en plus, elles se réduisent. Il n'y a pas du tout dans votre démarche de projet alternatif, ni de candidat providentiel qui, tout à coup, apparaîtrait comme une solution miraculeuse pour que ce théâtre soit modifié selon vos vœux.

Vous avez simplement décidé, et je pense que vous le faites pour des raisons politiques, de changer le directeur de ce théâtre, pour y mettre quelqu'un peut-être que vous connaissez mieux ou avec qui vous auriez de meilleurs rapports.

Je regrette que ce théâtre, qui est dans un quartier très excentré, qui participe de la "politique de la ville", qui fait participer les scolaires de façon extraordinaire à la connaissance du théâtre, soit contraint de cette façon et je ne sais pas du tout, en tant que maire du 15^e, parce qu'il n'y a pas la moindre piste, quel sera l'avenir de ce théâtre.

Selon certaines rumeurs, on parle d'art du cirque, de salles de répétition pour des troupes de passage. Avouez que, pour un théâtre qui est la seule grande salle municipale du 15^e, c'est un tout petit peu sous-dimensionné.

Oui, c'est un grand théâtre qui mérite un grand projet, je crois que nous pouvons nous retrouver là-dessus.

Ce que je regrette, encore une fois, c'est que cette décision, qui concerne d'ailleurs le seul théâtre Silvia Monfort, parmi tous les théâtres municipaux, pourtant ce n'est pas le seul dans lequel le directeur est là depuis longtemps, soit motivée par des raisons que vous ne nous avez pas dites et qui sont, elles, éminemment condamnables.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Monsieur GOUJON.

Nous allons maintenant passer ...

M. GIRARD souhaite sans doute répondre ?

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Oui, parce qu'entre le "mépris", "condamnabile", "politicien", vous avez une drôle de conception, Philippe GOUJON, de votre arrondissement que vous trouvez excentré, si j'ai bien compris !

Il me semble que le 15e n'est pas excentré, que le théâtre Silvia Monfort...

C'est moi qui réponds maintenant !

... que le théâtre Silvia Monfort n'est pas excentré, qu'il est dans le cœur de l'agglomération, qu'il est à Paris et encore plus dans le cœur de l'agglomération Paris Métropole.

En tout cas, écoutez ! Mettre face à Baudelaire, Sénèque, Aragon et Lautréamont, Feydeau, chacun sa culture et sa petite culture !

Mme Laurence DOUVIN. - Voilà le mépris !

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Non, c'est simplement ce que je ressens !

La subvention n'a jamais été...

Pas du tout ! C'est simplement du réalisme ! C'est du réalisme.

Cela s'appelle du réalisme. Sur vos rangs, j'en connais qui partagent absolument mon point de vue et j'ai beaucoup d'alliés parmi vous, mais ils ne peuvent pas le dire, parce qu'ils connaissent la culture !

Mme Laurence DOUVIN. - Vous êtes invraisemblablement prétentieux.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Le 15e a vraiment une culture de la formule !

Mais non ! Je suis plus modeste que vous et je suis là depuis moins longtemps, j'ai moins d'habitudes. Et moi, je ne cumule pas !

Pour ce qui est de la subvention, elle n'a jamais été baissée, elle ne sera jamais baissée, donc je m'inscris en faux. Philippe GOUJON a menti, il dit que la subvention a été baissée, elle n'a pas été baissée. Premier point ! D'ailleurs, pourquoi ne l'aviez-vous pas augmentée à l'époque où vous étiez aux affaires avant 2001 ?

Ensuite, sur les candidatures, il y en aura évidemment plusieurs et le choix n'est pas fait.

Voilà, j'ai répondu.

(Protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Messieurs !

M. POZZO di BORGIO souhaite donner une explication de vote, pour 2 minutes au maximum.

M. Yves POZZO di BORGIO. - Si M. GIRARD me permet !

C'est un débat qui concerne le 15e et la Direction des Affaires culturelles.

Sur le principe, Monsieur GIRARD, je ne veux pas entrer dans le débat, je le connais mal mais, en revanche, on ne peut pas continuer, vous qui avez l'autorité municipale, à gérer de grands équipements dans des municipalités sans qu'il y ait vraiment un travail de concertation beaucoup plus intense avec les maires d'arrondissement. C'est ce que l'on me dit mais les élus qui sont sur place dans le 15e disent qu'il n'y a pas eu concertation, qu'ils découvrent un peu le dossier par la bande.

Je n'entre pas dans le fond du débat mais, franchement, on ne peut pas continuer à voir... Si c'étaient vos amis socialistes qui avaient la mairie, il y aurait eu une autre concertation. Ce n'est pas parce qu'on est dans l'opposition qu'il ne doit pas y avoir concertation.

Je voterai par solidarité avec mes amis de l'opposition, sans entrer dans le fond du débat que je ne connais pas.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Monsieur POZZO di BORGIO.

Je crois que nous pouvons maintenant passer au vote.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par M. Philippe TORRETON relatif à la création d'un théâtre jeune public européen à Paris.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant les vœux n° 56 de M. Philippe TORRETON et n° 56 bis de l'Exécutif concernant la création d'un théâtre jeune public.

La parole est à M. Philippe TORRETON pour 1 minute au maximum.

M. Philippe TORRETON. - Merci, Monsieur le Maire.

J'aimerais attirer votre attention sur l'impérieuse nécessité de soutenir de toutes nos forces, et je dirai même avec acharnement, toutes les initiatives visant à mettre en contact la jeunesse avec la culture.

En disant cela, je prêche un convaincu, je le sais. L'action de la Mairie de Paris en ce sens est volontaire mais nous devons faire plus, tant les besoins sont grands.

Aller au théâtre, c'est ni plus ni moins faire connaissance avec soi-même par l'autre et connaître l'autre par soi-même.

Aller au théâtre, c'est aller se voir soi-même.

Allez au théâtre permet d'échapper à cette machine à broyer du devenir humain, qui est trop souvent notre société, et l'école qui se prépare où les faibles n'en finiront tellement pas d'être de plus en plus faibles.

La Mairie de Paris peut sauver ce que j'appelle du devenir humain, en se battant pour initier, favoriser, recomposer les initiatives de pratiques culturelles en milieu scolaire mais aussi en réparant un manque. C'est de doter enfin Paris d'un grand théâtre européen jeune public.

Un manque parce que, contrairement à Genève, Vienne, Bruxelles, Stockholm, Berlin, Londres et bientôt Madrid, Paris n'a pas de théâtre jeune public digne de ce nom. Des structures existent, bien sûr, encouragées à travailler dans cette mission, et parfois avec talent, mais elles sont ou trop petites ou pas assez financées ou les deux, pour avoir le rayonnement nécessaires.

Il est temps de donner aux jeunes Parisiens un lieu repéré qui s'adresse à eux et qui crée à partir d'eux pour eux.

Il est temps d'inscrire Paris dans les réseaux des théâtres jeune public européens, d'inscrire Paris comme vitrine de l'excellence de la création au jeune public.

Des auteurs, des troupes, des compagnies, des acteurs, des penseurs attendent avec impatience que Paris s'équipe d'un théâtre moderne de deux salles qui pourraient accueillir tous ces talents et participer ainsi au devenir d'une conscience de spectateur, terreau indispensable à une future conscience de citoyen.

Un lieu qui deviendrait vite un incroyable outil pédagogique, indispensable pour les enseignants, en agissant comme un déclencheur d'initiatives par ces mêmes enseignants de retour dans leurs écoles.

Un lieu phare, qui affirmerait votre volonté farouche, Monsieur le Maire, de créer un lien durable, quasi éternel, entre la jeunesse et le théâtre, qui donnerait le la pour les prochains gouvernements de ce pays en matière de politique culturelle pour la jeunesse.

Un lieu, enfin, au rayonnement national évident, tant est grande la demande de soutien de la part de toutes celles et ceux qui, sur ce territoire, ont décidé de donner une chance, par la pratique artistique, à tous les enfants de la République.

Dans quelques instants, l'Exécutif apportera sa réponse. Je joindrai un vœu à mon vœu : surtout que les portes ne se ferment pas aujourd'hui ! J'aimerais que nous y pensions vraiment ensemble. Il est des rendez-vous à ne pas manquer dans une mandature et ce projet en fait partie, je crois.

Je ne crois pas à une politique de quota...

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Monsieur TORRETON, vous parlez depuis 2 minutes et demie. Je vous rappelle qu'en principe, la limite est à 1 minute.

M. Philippe TORRETON. - Oui, mais j'ai fait preuve d'une infinie patience sur les dépassements des autres et c'est mon premier vœu ! Si vous pouviez faire juste cette petite tolérance.

(Rires et applaudissements dans l'hémicycle).

Merci !

Je vous jure qu'après je me tiendrai à 59 secondes !

Donc, je ne crois pas à une politique de quota comme une bonne conscience municipale qui labelliserait la programmation artistique des théâtres qu'elle finance en exigeant d'eux un effort dans le domaine jeune public.

Celles et ceux qui ne voyaient pas la nécessité de dédier un lieu aux auteurs vivants, arguant le fait que l'ensemble des théâtres produisent régulièrement des auteurs d'aujourd'hui, doivent se sentir bien seuls avec leurs arguments devant le formidable succès du théâtre du Rond-Point, devant son rôle stimulant et fédérateur pour la création contemporaine française et internationale, devant l'efficacité de toute une équipe, dédiée à une cause unique : celle des auteurs vivants.

La fréquentation des théâtres jeune public qui existent un peu partout en Europe montre que nous pouvons nous attendre à un tel succès. Je le répète : la demande est forte.

Nous célébrons cette année les 100 ans de la naissance de Françoise Dolto qui résumait sa pensée par cette simple phrase : "L'enfant est une personne."

Eh bien, cette personne qu'est l'enfant n'a pas de théâtre dans la capitale mondiale du théâtre.

Je souhaiterais donc par ce vœu que nous puissions envisager la création d'un théâtre européen jeune public à Paris, afin d'afficher au grand jour notre volonté de créer ou de consolider, lorsqu'ils existent, des liens concrets entre les élèves et la culture, par le biais du spectacle vivant et de l'écriture contemporaine.

Merci de votre patience.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - La parole est à M. Christophe GIRARD, qui va sans doute à la fois évoquer le vœu n° 56 et le vœu n° 56 bis.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Vous conviendrez que cela fait du bien et que Philippe TORRETON nous a apporté un discours à la fois citoyen, engagé et culturel de fond qui, bien évidemment, nous apporte et, je pense, vous a fait du bien, après ce qu'on a entendu sur les bancs de cette Assemblée, que cela soit d'un meilleur niveau.

Considérant l'importance des actions culturelles et pédagogiques déjà développées en direction du jeune public à Paris dans le domaine du spectacle vivant, des musées, de l'art contemporain, de la lecture publique et du cinéma,

Considérant le projet de schéma Ecole et Culture qui sera développé au cours de cette mandature, notamment par le biais d'un plan de jumelage entre établissements culturels et établissements scolaires,

Considérant néanmoins la nécessité de renforcer la politique de la Ville en faveur du jeune public, notamment dans le domaine du théâtre, je propose que le texte de Philippe TORRETON soit distribué et envoyé dans les jours qui viennent à chaque Conseillère et Conseiller de Paris, afin que nous puissions l'avoir un peu comme un "Vade Mecum", un document utile pour la réflexion à venir, et qui s'inscrit totalement dans la réflexion menée sur la réforme des théâtres municipaux.

Je crois en effet que ce que vous présentez, que vous avez expliqué et que vous dites si bien ce matin s'inscrit totalement dans la réforme que nous souhaitons et que la 9e Commission, remarquablement présidée par Mme BERTRAND, femme de culture, de patrimoine, attentive aux réformes...

(Applaudissements sur tous les bancs de l'Assemblée).

On est deux alors ? Et oui ! La jalousie est un très vilain défaut mais c'est très humain. C'est un pêché capital d'ailleurs, pas libéral mais capital.

Je propose que le Conseil de Paris dise à Philippe TORRETON que son vœu sera plus qu'exaucé d'un point de vue de l'esprit et qu'il doit avoir conscience évidemment que les moyens doivent s'accorder à l'esprit, c'est l'exercice le plus difficile. Je le dis devant l'Adjoint aux finances, c'est toujours là en effet que le bât blesse.

J'espère que nous arriverons à réaliser dans cette mandature le projet que vous portez. En tout cas, vous serez associé pleinement à la réforme des théâtres municipaux et vous serez pleinement satisfait des évolutions que nous ferons porter grâce à votre intervention.

Le Conseil de Paris émet donc le vœu que le jeune public constitue un axe central de la réforme des théâtres municipaux et plus largement de l'ensemble de la politique culturelle de la Ville de Paris et que soit lancée une étude à court terme sur l'opportunité et les modalités de création d'un théâtre pour le jeune public à Paris tenant compte des capacités de financement de la Ville de Paris.

Si vous me permettez de citer une phrase de Baudelaire qui m'est très chère...

Et alors ? C'est bien de se cultiver un peu, même dans le 5e arrondissement !

"Le goût du plaisir nous attache au présent. Le soin de notre salut nous suspend à l'avenir".

C'est extrait de "Mon coeur mis à nu", de Baudelaire.

Permettez-moi aussi de souhaiter une bonne Sainte-Catherine aux conseillères de Paris, il y en a quelques unes, à l'Adjointe en charge de la Mémoire, car à la Sainte-Catherine, je le dis pour les jardiniers, tout arbre prend racine.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Monsieur GIRARD, pour cette note horticole.

Compte tenu de ces explications de l'Exécutif, M. TORRETON retire-t-il son vœu ?

M. Philippe TORRETON. - Je me réjouis de la réponse de l'Exécutif.

Puisqu'on en est aux citations, dans "Dom Juan" il est dit : "Il faut faire et ne pas dire".

Comptez sur moi pour faire ce théâtre et qu'il prenne racine. Il y a une attente énorme, il est de notre devoir de nous y atteler tous et toutes pour que ce théâtre existe.

Merci beaucoup.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - La parole est à M. GAREL pour une explication de vote de deux minutes maximum.

M. Sylvain GAREL. - Nous voterons le vœu de l'Exécutif, et nous regrettons que ce ne soit pas le vœu de Philippe TORRETON que nous votons.

Cela aurait été plus clair et aurait sans doute abouti plus rapidement.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Monsieur GAREL.

Monsieur le Président CAFFET, vous avez deux minutes maximum.

M. Jean-Pierre CAFFET. - Je serai plus rapide.

J'aurais, comme Sylvain GAREL, souhaité que nous puissions adopter le vœu de Philippe TORRETON. Je le dis très clairement.

Cela dit, ce sujet qui est un sujet majeur pour la politique culturelle, mon ami Christophe GIRARD en conviendra, ne peut pas se régler en quelques minutes au détour d'un vœu.

Non seulement il faut qu'on puisse réfléchir plus avant au concept et au projet, le définir, mais personne n'ignore dans cet hémicycle qu'il faudra également trouver des financements.

Ce vœu correspond non seulement à l'esprit mais également à la proposition qui nous est faite par Philippe TORRETON, il va falloir continuer à y travailler, oui, essayons de ne pas simplement dire, essayons de faire.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - La parole est à M. le Président POZZO di BORGO pour deux minutes maximum.

M. Yves POZZO di BORGO. - Nous voterons ce vœu à une condition, Monsieur GIRARD : que vous repreniez les termes exacts du vœu de M. TORRETON : "la création d'un théâtre européen pour le jeune public".

J'aimerais que vous repreniez ce mot "européen" d'après l'idée initiale de Philippe TORRETON. Nous voterons dans ces conditions.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Je mets aux voix le vœu n° 56 bis avec un amendement proposé par M. POZZO di BORGO et accepté par l'Exécutif puisqu'il s'agira des modalités de création d'un théâtre européen pour le jeune public.

Compte tenu de cet amendement, Monsieur TORRETON, bien que ce soit ni l'usage ni la procédure, souhaitez-vous parler quelques secondes ?

M. Philippe TORRETON. - Je rappelle simplement que ce vœu a été voté à l'unanimité dans le 9e arrondissement.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2008, V. 251).

Vœu déposé par M. Ian BROSSAT, Mmes Aline ARROUZE, Danielle FOURNIER, M. Sylvain GAREL et les élus des groupes communiste et "Les Verts" relatif à la situation de Mumia ABU JAMAL.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le vœu n° 57 des groupes communiste et "Les Verts" relatif à la situation de Mumia ABU JAMAL.

La parole est à Mme ARROUZE pour le groupe communiste.

Mme Aline ARROUZE. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

En décembre 2001, le Conseil de Paris a élevé Mumia ABU JAMAL au rang de citoyen d'honneur de la Ville de Paris.

Ce journaliste noir américain survit depuis 25 ans dans les couloirs de la mort de Pennsylvanie pour un crime qu'il nie avoir commis.

Le Procureur de Philadelphie a fait le choix de saisir la Cour suprême des Etats-Unis pour contester la décision de la Cour d'appel fédérale qui, en mars dernier, avait annulé la condamnation du journaliste afro-américain Mumia ABU JAMAL à la peine capitale.

Sur proposition de Ian BROSSAT, moi-même, Danielle FOURNIER, Sylvain GAREL et des élus des groupes communiste et "Les Verts", le Conseil de Paris émet le vœu que le Maire de Paris s'adresse au nouveau Président des Etats-Unis, Barack OBAMA, afin d'appeler son attention sur la situation de Mumia ABU JAMAL et de lui rappeler l'opposition des élus parisiens à la peine de mort.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - La parole est à M. Pierre SCHAPIRA.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je remercie les auteurs du vœu de nous rappeler à travers l'exemple de Mumia ABU JAMAL, citoyen d'honneur de la Ville de Paris, la mobilisation constante de notre Conseil dans la dénonciation de la peine de mort.

C'était ce qui nous motivait et son application dans de trop nombreux pays du monde. Dans beaucoup de pays, hélas, la peine de mort est en vigueur.

Sur cette base et s'agissant plus particulièrement de Mumia ABU JAMAL, nous nous étions réjouis en mars 2008 de la décision de la Cour d'appel fédérale des Etats-Unis de suspendre "sine die" sa condamnation à mort.

La décision du Procureur de Philadelphie de contester cette décision devant la Cour suprême justifie pleinement la poursuite de notre mobilisation.

Ce n'est pas la première fois que le Maire de Paris écrit à l'ambassadeur, il réécrira. Vous demandez que le Maire de Paris écrive au Président OBAMA, il le fera. Mais j'avoue, c'est une opinion personnelle, dans toute la campagne de M. OBAMA, je n'ai vu nulle part quelque chose sur la peine de mort. Mais nous insisterons.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Vous permettrez à l'ancien professeur de droit constitutionnel que je suis de vous faire remarquer que dans ce genre d'affaires, le Président des Etats-Unis n'a rigoureusement aucun pouvoir ni droit de grâce, et que le droit de grâce aux Etats-Unis dans ce type d'affaires appartient au Gouverneur de l'Etat.

Ce vœu aurait peut-être été mieux rédigé s'il l'avait été différemment, mais je suis d'accord avec M. SCHAPIRA sur le plan des principes.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par les groupes communiste et "Les Verts" assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2008, V. 252).

Vœu déposé par M. Ian BROSSAT, Mme Aline ARROUZE et les éluEs du groupe communiste relatif à la participation de la Ville de Paris à la Journée mondiale des "Cities for life".

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Le vœu n° 58 qui vient maintenant à l'ordre du jour, et qui émane du groupe communiste, a trait à la participation de la Ville de Paris à la journée mondiale des "Cities for life".

La parole est à M. le Président BROSSAT pour une minute.

M. Ian BROSSAT. - Aline ARROUZE présentera le vœu.

Mme Aline ARROUZE. - Merci.

Le combat pour l'abolition de la peine de mort dans le monde demeure d'une actualité brûlante. L'adoption de la résolution des Nations Unies pour un moratoire universel sur l'abolition de la peine de mort le 18 décembre 2007 donne à cette exigence une force redoublée.

La journée mondiale des "Cities for life", villes pour la vie, villes contre la peine de mort, que l'on célèbre tous les 30 novembre en souvenir de l'anniversaire de la première abolition de la peine de mort de la part d'un Etat, en l'occurrence le Grand-duché de Toscane en 1786, est une initiative internationale qui a réuni 760 villes en 2007, dont 35 capitales.

Sur proposition de Ian BROSSAT, moi-même, et les élus du groupe communiste, le Conseil de Paris émet le vœu que la Ville de Paris adhère à l'appel en faveur d'un moratoire universel sur les exécutions capitales promues par la communauté Sant-Egidio, que la Ville de Paris participe le 30 novembre 2009 à la prochaine Journée mondiale en illuminant un édifice représentatif, comme le font les autres villes participantes et que la Ville de Paris se saisisse de cette occasion pour sensibiliser l'opinion publique parisienne à ce combat.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Madame.

Pour répondre, la parole est à M. Pierre SCHAPIRA.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint. - Je remercie les auteurs du vœu de rappeler la permanence de la nécessité du combat contre la peine de mort, auquel notre Assemblée s'honore de participer.

Les progrès en la matière sont sensibles depuis 2004, avec en particulier l'abolition de la peine capitale au Sénégal, au Mexique, au Liberia, au Tadjikistan, ou encore aux Philippines.

Mais c'est évidemment extrêmement fragile, quand on apprend qu'au Pérou, ils veulent rétablir la peine de mort. Bref, consciente de ce contexte fragile, la Ville de Paris, qui s'honore de ses positions claires et constantes contre la peine de mort, s'est exprimée à plusieurs reprises à ce propos et a mené diverses actions symboliques ces deux dernières années que je souhaite vous rappeler, et auxquelles vous avez d'ailleurs participé.

Ces actions se sont principalement appuyées sur l'association "Ensemble contre la peine de mort". Il s'agit tout d'abord de l'organisation en octobre 2006 d'un débat avec Robert BADINTER pour les 25 ans de sa loi de 1981 sur l'abolition ; il s'agit ensuite de la participation à l'organisation à Paris du troisième congrès mondial contre la peine de mort, qui a été organisé dans notre Ville à l'initiative de "Ensemble contre la peine de mort", et un soutien financier a été accordé pour que ces assises se tiennent.

Je suis par ailleurs favorable à la campagne internationale contre la peine de mort promue par la communauté de Sant'Egidio, créée à Rome en 1968, mondialement connue et respectée pour l'action inlassable qu'elle mène depuis maintenant 40 ans en faveur de la paix, du dialogue interculturel et interreligieux. Cette communauté a effectué de nombreuses médiations en zones de conflits intercommunautaires ou de guerres civiles, que ce soit au Kosovo ou en Asie centrale. Elle a notamment contribué à la conclusion de la plate-forme de Rome, fruit de la médiation entre organisations politiques algériennes, et contribué à la mise en place de l'accord de paix au Mozambique en 1992.

Evidemment, je suis totalement favorable à ce que le 30 novembre prochain, nous trouvions un bâtiment non éclairé que l'on puisse éclairer pour commémorer et rappeler aux Parisiens que la Ville est contre la peine de mort. J'ai donc un avis favorable.

(*Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, remplace M. Bernard GAUDILLÈRE au fauteuil de la présidence.*)

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe communiste assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2008, V. 253).

Vœu déposé par M. Claude GOASGUEN, Mme Céline BOULAY-ESPERRONNIER et les élus du groupe U.M.P.P.A. relatif à la libération de Gilad SHALIT, otage dans la bande de Gaza.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, présidente. - Le vœu n° 60 du groupe U.M.P.P.A. concerne l'otage franco-israélien Gilad SHALIT.

La parole est à Mme Céline BOULAY-ESPERRONNIER.

Mme Céline BOULAY-ESPERRONNIER. - Madame le Maire, mes chers collègues, le 25 juin 2006, un homme de 20 ans, de nationalité française, a été enlevé sur le territoire israélien par un commando palestinien. Il est depuis retenu en otage.

En juillet dernier, vous refusiez que soit apposé sur le parvis de l'Hôtel de Ville, lieu hautement symbolique de la République française, un portrait de ce jeune garçon, otage au même titre que l'était Ingrid BETANCOURT, elle aussi enlevée par un commando.

Depuis lors, en mai dernier, vous avez inauguré la pose d'un panneau sur le fronton de l'Hôtel de Ville qui dit : "Paris s'engage pour la liberté de tous les otages dans le monde", méconnaissant la spécificité de Gilad SHALIT, dont le cas est similaire à celui d'Ingrid BETANCOURT.

Lorsque le portrait d'Ingrid BETANCOURT a été dévoilé, en février 2005, sur la façade de la Mairie de Paris alors qu'elle était-elle même en otage, l'impact sur tous les Parisiens a été immédiat, favorisant ainsi la prise de conscience par chacun que le sort d'un otage quel qu'il soit est inacceptable.

Gilad SHALIT a été pris sur le territoire israélien en période de paix, durant son service militaire obligatoire. Il est traité comme une monnaie d'échange sans respect pour les droits internationaux reconnus aux détenus, ceux notamment de recevoir des lettres et d'avoir la visite de sa famille.

Madame le Maire, votre attitude, qu'il faut bien appeler différence ou indifférence, ne se justifie pas, ni et encore moins cette inégalité de traitement dont vous aurez à vous expliquer.

En effet, considérant que tout doit être fait pour contribuer à la libération de l'otage français qu'est Gilad SHALIT, nous demandons que jusqu'à sa libération, son portrait soit accroché sur la façade de l'Hôtel de Ville afin de rappeler à chaque Parisien que la Ville de Paris n'accepte pas le sort réservé à ce jeune Français détenu depuis deux ans et demi en otage dans la bande de Gaza.

Je vous remercie.

(*Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants.*)

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjoint, présidente. - Pour vous répondre, la parole est à M. Pierre SCHAPIRA.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint. - Je veux bien tout entendre, Madame, tout, mais ne dites pas que nous sommes indifférents. Vous ne pouvez pas dire cela.

Personne ici ne peut dire qu'on est indifférent, personne.

Lorsque vous prenez un dossier, prenez-le bien et étudiez-le.

Depuis le début de cette affaire qui est extrêmement compliquée, nous avons eu une attitude constante, totalement constante.

Je ne reviens pas sur le fait que ce soit un otage, qu'il ait été pris en territoire israélien, que ses parents n'ont pas de nouvelles de lui, qu'on ne peut pas le comparer à un prisonnier.

Personne n'a de nouvelles de lui, c'est vrai.

Nous avons reçu les parents de Gilad SHALIT au mois de juillet 2007. Ils étaient à l'époque avec la famille des deux soldats israéliens, Ehud Golwasser et Eldad Regev qui sont morts maintenant, pris en territoire israélien et tués par le Hezbollah.

Nous les avons rencontrés et avons pris une décision que nous avons transmise à Noam SHALIT, qui était d'accord avec nous de poser dans le jardin Itzhak Rabin, le portrait de ces 3 jeunes hommes dans ce lieu parisien symbolique qu'est le jardin Itzhak Rabin.

Nous avons fait une inauguration. Madame, les photos ont été détruites de manière scandaleuse des manifestations ont eu lieu devant ces photos quand les 2 corps des 2 malheureux soldats ont été ramenés, tués par le Hezbollah, nous avons refait une manifestation au jardin Itzhak Rabin pour retirer les 2 photos. Nous avons fait cette cérémonie et avons posé à nouveau la photo de Gilad SHALIT. Tout le monde était là, l'ambassadeur d'Israël, les représentants communautaires, alors que personnellement, je veux totalement décommunautariser cette histoire. C'est l'esprit qui anime Noam SHALIT.

Nous avons reçu dernièrement Noam SHALIT, c'est Anne HIDALGO qui l'a reçu, et nous avons dit que nous l'aiderions dans toutes ses démarches, à tel point qu'une journée du 14 décembre aura lieu de soutien à Gilad SHALIT et nous y participerons. Il doit y avoir une conférence de presse, dont j'ai appris l'existence ce matin, nous demandant que cela se passe à Hôtel de Ville, nous l'accepterons.

Nous souhaitons dédier le parvis de l'Hôtel de Ville à tous les otages du monde, et c'est pour cela que nous avons mis ce panneau avec l'article 1er de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme. Voilà exactement notre position. Mais surtout, ne pensez pas un seul instant que nous sommes indifférents à ce grave problème.

Voilà ce que je voulais vous dire. C'est pour cela que je refuse le vote du vœu, tout en sachant que nous sommes extrêmement attentifs. D'ailleurs, comme nous sommes allés en Israël, quand le Maire y est allé, il a rencontré aussi les grands-parents de Gilad SHALIT, et il a exposé la position qui était celle de la Ville.

Je sais que des Mairies mettent la photo de Gilad SHALIT, d'autres ouvrent des recueils. Très bien, elles peuvent le faire, mais en ce qui nous concerne, nous dédions le parvis de l'Hôtel de Ville à tous les otages du monde.

D'ailleurs, je termine, excusez-moi, c'est ce qui se passera quand tous les prix Nobel viendront au mois de décembre, ils honoreront les otages et notamment Aung San Suu Kyi qui est une des leurs.

Voilà ce que je voulais dire.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur SCHAPIRA.

J'ai été saisie de demandes d'explication de vote par M. GOASGUEN et Mme TAÏEB.

M. GOASGUEN pour le groupe U.M.P.P.A.

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - Personne, cher Pierre, ne peut imaginer un seul instant que tu sois indifférent à cette situation. J'en porte témoignage. Et bien entendu, il n'est pas question de dire que la Mairie de Paris s'en désintéresse.

Néanmoins, je voudrais attirer l'attention sur un point très particulier. Pourquoi s'empêcher de donner le même traitement à Gilad SHALIT que nous avons donné à Ingrid BETANCOURT ? C'est la vraie question. Est-ce que leurs sorts sont si différents ? L'une est Franco-Colombienne, l'autre est Franco-Israélien. L'une combat pour ses idées, l'autre fait son service militaire qui est obligatoire. Il ne peut pas être déserteur, s'il l'était, la question serait encore différente. Et je crois que, quand je vois les hochements de tête, certains l'auraient préféré.

Il est détenu dans des conditions qui sont identiques, c'est-à-dire qu'on ne respecte pas la Convention de Genève. Il n'a pas droit à la visite de la Croix Rouge, il n'a pas droit à voir ses parents et n'a pas droit à avoir du courrier. Ce n'est pas un soldat, ce n'est pas un prisonnier de guerre, car c'est en période de paix que s'est faite cette prise d'otage. Il y a donc, en réalité, sur le plan juridique une similitude totale de situation. Or, on ne fait pas la même chose.

Je voudrais simplement le dire et je ne dis pas pour autant qu'il ne soit pas utile de faire d'autres manifestations. En tant que président de France-Israël à l'Assemblée, je suis totalement associé à toutes les manifestations en France. Et je suivrai, bien entendu, avec beaucoup d'attention tout ce qui se fera. Mais n'oubliez pas un fait, c'est que quand il n'y a pas la photo de Gilad SHALIT et qu'il y a eu celle d'Ingrid BETANCOURT, la question se pose chez les gens pourquoi ?

Nous sommes là en réalité dans le questionnement fondamental. Cela me rappelle, puisque M. GIRARD n'est pas là et c'est dommage, cela me rappelle un film d'Ingmar Bergman qui s'appelle "L'oeuf du serpent". "L'oeuf du serpent", c'est le début d'une différente attitude entre Gilad SHALIT et Ingrid BETANCOURT, dont on voit bien que ce n'est pas votre intention. Mais qu'elle est perçue par un certain nombre de gens comme étant différente. Et en étant perçue comme étant différente, elle prête lieu à toutes les confusions. Et je ne veux pas qu'elle soit différente !

Et je sais bien qu'il y a des opposants à Gilad SHALIT. Et je sais bien qu'il y a des opposants à Israël, mais c'est un jeune Français, comme Ingrid BETANCOURT était française, qui est dans la même situation. Bien sûr, vous avez raison de défendre les otages, tous les otages, mais celui-là c'est le même qu'Ingrid BETANCOURT, mais il est Israélien. Avec le passé qui est le nôtre, nous n'avons pas droit de négliger, nous Français en particulier, "L'oeuf du serpent".

C'est la raison pour laquelle, je crois, mais on y réfléchira, on en parlera encore - d'ailleurs peut-être je reviendrai à la charge le mois prochain - car au fond, pourquoi ne pas trouver cette idée aussi que l'on vient de le rappeler que Gilad SHALIT pourrait être citoyen d'honneur de la Ville de Paris. Cela aurait aussi une signification. Et il le mérite.

Nous en parlerons donc le mois prochain, mais je voudrais dire à Pierre - j'ai vraiment toute l'amitié pour lui, je sais son combat -, je voudrais lui dire qu'il ne faut pas laisser "L'oeuf du serpent" dans cette affaire et faire le maximum. Cela étant, je suivrai. Mais réfléchissez, je vous assure qu'il ne faut pas que tout cela prête à confusion.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur GOASGUEN.

Je me permets juste de rappeler que c'est deux minutes normalement pour les explications de vote. Je ne vous ai pas coupé.

Mme Karen TAÏEB a la parole pour une explication de vote.

Mme Karen TAÏEB. - Merci, Madame la Maire.

Je voudrais juste rajouter quelques mots pour dire que je trouve dommage que cet otage soit considéré comme "sensible", un peu comme cette région du monde est "sensible". Pour moi, c'est un otage, c'est un être humain dont on n'a aucune nouvelle et qui aujourd'hui aurait terminé son service militaire. J'aimerais qu'on le considère autrement qu'un militaire puisque, aujourd'hui s'il n'était pas otage, il serait dans la société civile. C'est à ce titre là aussi que j'aimerais que tout soit fait pour que cet otage soit libéré.

Merci.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, présidente. - Merci. Il n'y a pas d'autres demandes d'explication de vote.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est repoussé.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, nous allons suspendre la séance du Conseil de Paris afin de vous permettre de vous restaurer, et nous reprenons la séance à 14 heures 30. Merci beaucoup.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures, est reprise à quatorze heures trente minutes, sous la présidence de M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint).

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Mes chers collègues, la séance est reprise.

2008, DF 79 - Communication sur les rapports d'activité des Sociétés d'Economie Mixte de la Ville de Paris.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous reprenons avec la 1ère Commission et nous examinons le projet de délibération DF 79. Il s'agit d'une communication sur les rapports d'activité des sociétés d'économie mixte de la Ville de Paris.

La parole est à Mme Hélène BIDARD pour le groupe communiste pour cinq minutes.

Mme Hélène BIDARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je voulais d'abord revenir sur un constat : les 15 S.E.M. dont il s'agit d'approuver les rapports de nos représentants dans les conseils d'administration ou de surveillance se portent bien.

Je voudrais, par-delà l'objectif de bonne gestion affiché par la communication sur les rapports d'activité qui "découle de source", si j'ose dire, souligner quelques principes et quelques ambitions qui sont associés à cette gestion des S.E.M. de la Ville.

Logement, aménagement, service, pronostic, ces quelques secteurs témoignent du fait que ces services publics locaux sont essentiels à la vie même des Parisiens, sur laquelle ils influent directement au quotidien, mais nous ne pouvons pas oublier, par-delà le bilan 2007, que cette nouvelle mandature débute dans un contexte économique incertain. Un tel contexte et les menaces dont il est porteur pour les Parisiennes et les Parisiens nous obligent à innover en ce domaine.

Je voudrais, avec l'ensemble des élus de mon groupe, souligner notre attachement à l'idée de la constitution d'un bouclier social à Paris.

Les S.E.M. doivent être une partie prenante de ce dispositif, de ce bouclier social, et je les conçois, par-delà mes fonctions également de présidente de la S.E.M.I.D.E.P., comme des instruments qui doivent être au service de la population, dans un rôle à la fois de protection et de proposition pour garantir des droits.

Pour tous les E.P.L., il s'agit de mieux répondre aux besoins des usagers. Pour les S.E.M. logement, il s'agit en particulier de faire évoluer les relations avec les locataires en étant davantage à leur écoute, en les plaçant réellement au centre de tout dispositif, en développant aussi sans attendre de nouveaux moyens d'accroître la participation des locataires aux différentes décisions.

En un mot, il faut, et cela doit s'appliquer, à mon avis, à toutes les S.E.M., partir des besoins des Parisiens et les mettre au cœur de toutes nos prises de décision.

Concrètement, cela veut dire que nous avons un certain nombre de dispositions à mettre en place, y compris à l'intérieur des S.E.M.

Pour moi, tous les E.P.L. doivent dans un premier temps répondre aux besoins des usagers et avoir pour centre de leur projet cette préoccupation.

En un mot, et cela doit s'appliquer à toutes les S.E.M., il faut partir des besoins des Parisiens et les mettre au cœur de toutes nos prises de décision.

Concrètement, cela signifie que la proportion de logements sociaux en terme de répartitions PLUS, P.L.S. et P.L.A.-I. doit sans doute être plus adaptée à la demande même qui s'exprime en termes de logements sociaux.

Comme bras armés de la Ville, il faut aussi que ces établissements publics locaux soient directement associés à nos ambitions, qu'ils tiennent complètement compte des priorités des élus parisiens et qu'ils soient également largement à l'écoute des élus locaux.

C'est le cas par exemple en termes de renforcement de notre coopération avec les communes voisines dans le cadre de notre projet au sein de "Paris Métropole".

Il existe pour toutes les S.E.M. le moyen de prouver que le secteur public peut répondre avec efficacité aux besoins des Parisiens en plus de ses ambitions en termes qu'équité.

Pour cela néanmoins, il faut réellement définir et donner à voir un projet et des objectifs qui en découlent pour chaque établissement public local.

A nous d'avancer dans cette direction et dans ce contexte de crise, à nous d'innover, innover en matière d'ambition et en termes de projet pour les S.E.M. de la Ville.

Ainsi, les réorganisations des S.E.M. qui ont déjà eu lieu et celles qui sont aujourd'hui projetées n'ont de sens que pour mieux porter des projets. C'est en ce sens à mon avis que je souhaite comprendre et que j'espère comprendre l'évolution de la S.E.M. "PariSeine".

Il faudra être bien clair sur le projet de chacune des S.E.M. Il nous faudra prendre le temps sans doute de mettre au centre de nos réflexions le lien entre les S.E.M. et nous projeter au-delà de l'opération de bonne gestion financière et d'inscrire le bilan et nos développements dans le cadre d'objectifs fortement revus à la hausse de par le contexte de crise économique auquel nous devons faire face.

Enfin, comme on ne sert pas le public sans les personnels au service du public, je voudrais saluer la contribution au bilan de l'ensemble des personnels des S.E.M. qui méritent toute notre estime pour leur professionnalisme et leur efficacité car ce sont bien avant tout des équipes de professionnels engagés dans des projets pour servir le public.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je vais donner la parole à M. Jean-François LEGARET, pour le groupe U.M.P.P.A.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Mes chers collègues, c'est la communication annuelle sur les S.E.M. C'est un assemblage, une addition, si j'osais, je dirais un "récolement" des rapports des différentes sociétés d'économie mixte de la Ville.

Mais une fois qu'on a lu tout cela, on n'en sait pas davantage, ce qui est quand même un peu dommage, parce qu'avec un chiffre d'affaires de 1.524.000.000, soit près du tiers du budget primitif consolidé de la Ville et du Département de Paris, on serait en droit d'en attendre un peu davantage que, finalement, des discours extrêmement lénifiants ; on pourrait presque remplacer tous ces rapports par trois lettres : R.A.S. et c'est ce que vous nous proposez d'année en année.

D'autant plus que la période récente a quand même été marquée par des mouvements forts, puisque la Ville a entrepris une manœuvre de grande échelle, qui est élégamment qualifiée d'ailleurs, en page 2, bas de page de l'exposé des motifs, "d'éviction des actionnaires privés" ; ce n'est pas très libéral, mais c'est comme cela que c'est formulé dans votre communication.

C'est ainsi, parce que le principe "d'éviction des actionnaires privés" devait prévaloir, que la Ville est sortie du capital de la S.A.G.I., mais qu'elle est devenue majoritaire à 80 % dans le capital de la R.I.V.P., R.I.V.P. elle-même majoritaire dans le capital de la S.G.J.A. et dans l'opération S.G.I.M. ; c'est un peu plus compliqué, mais c'est la Caisse des dépôts et consignations qui, comme d'habitude, sert de relais des actionnaires privés.

Tout cela au motif que ces S.E.M. étaient des S.E.M. "Poincaré" et on nous a dit et répété dans cet hémicycle que les S.E.M. "Poincaré" sont totalement illégales et que l'on doit y mettre un terme parce que la loi interdit les S.E.M. "Poincaré". Je ne vous ai pas cru, mais je crois que j'ai bien fait de ne pas vous croire, puisque je constate, et vous l'écrivez vous-même dans le rapport, que la C.P.C.U. est bien une S.E.M. "Poincaré" et qu'elle reste en vie.

En ce qui la concerne, vous ne soulevez pas le problème d'illégalité.

La Ville ne détient que 33,5 % du capital de la C.P.C.U. C'est une S.E.M. "Poincaré", la Ville est minoritaire. Ce n'est pas, selon vous, une anomalie.

Je voulais simplement pointer quelques questions qui me semblent des aberrations. D'abord parler de la situation de la Sem PariSeine qui provient, comme vous le savez, de la fusion absorption de la S.E.M. "Paris Centre" par la S.E.M.E.A.-15.

Nous avons connu ces évolutions, je suis moi-même administrateur en tant que Maire du 1er arrondissement.

Nous avons constitué une entité nouvelle dans laquelle il a fallu apprendre à se connaître, dans laquelle il a également fallu défendre le critère de proximité, parce qu'être dans une nouvelle nébuleuse qui naturellement ne pouvait pas bien connaître les situations locales posait un certain nombre de problèmes.

Naturellement, on nous a expliqué que cette nouvelle structure était parée de toutes les qualités, de toutes les vertus, qu'il fallait l'installer dignement, avec un nouveau siège. Cela a coûté fort cher.

Maintenant que c'est fait, à peine les élections passées, on nous annonce un changement de stratégie à 180 degrés, puisque toute l'activité logement de la Sem PariSeine sera transférée sans que nous n'ayons eu, naturellement, la moindre discussion préalable à la S.G.I.M.

Ma question est la suivante : si telle était la stratégie, pourquoi avoir connu cette étape totalement inutile de la fusion absorption dans une S.E.M. qui était-elle même aussitôt dessaisie de l'activité logement qui, vous en conviendrez, est tout de même sur le plan de la politique au sens noble du terme, l'une des préoccupations majeures de notre Municipalité ?

Je passe rapidement sur les frais inutiles entraînés par les installations du siège de la Sem PariSeine pour voir partir l'essentiel de son activité du côté du quai de Jemmapes, siège de la S.G.I.M., qui récupérera la totalité de l'activité logement de cette Sem PariSeine.

Je ne reviens pas, parce que j'ai confiance dans les engagements qui ont été pris hier par Bernard GAUDILLÈRE, sur cette histoire de l'avance de la Ville dans les S.E.M.

Il nous a promis que pour la prochaine séance et la prochaine Commission nous aurions une vue d'ensemble. Je ne repose pas cette question, elle ne me paraît néanmoins pas complètement inintéressante dans le cadre des activités S.E.M.

Dernière question, par curiosité : il me semble qu'au début de la précédente mandature, le Maire avait pris l'engagement de limiter les statuts des Présidents des S.E.M. et de les assortir d'une rémunération homogène, 100.000 euros si mes souvenirs sont bons, cela a peut-être évolué depuis.

J'apprends qu'il existe dans les S.E.M. des postes de vice-président. C'est beaucoup plus discret. Ces vice-présidents, on voit passer leur nom, on ne sait pas comment ils sont rémunérés, on ne sait pas quelle S.E.M. cela concerne, quel est leur rôle au sein de ces S.E.M., on a donc l'impression que ce sont quelques apanages octroyés de manière assez régaliennne par le Maire de Paris.

Ce n'est peut-être pas complètement indiscret que de poser cette question et de savoir quel est très exactement le statut des postes à grosse rémunération pour des S.E.M. bien entendu, mais à l'échelle de la Ville de Paris.

Voilà les quelques questions que je me permets de poser.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je vais donner la parole à M. Yves POZZO di BORGIO pour le groupe Centre et indépendants, pour cinq minutes.

M. Yves POZZO di BORGIO. - Ce sont quelques remarques générales que nous avons déjà faites, nous les répétons de façon plus élargie.

Nous reconnaissons que les sociétés d'économie mixte de la Ville de Paris constituent des outils précieux dans la recherche d'efficacité économique et d'exigence sociale au service de l'intérêt général des Parisiennes et des Parisiens.

La crise immobilière et les difficultés budgétaires contraignent aujourd'hui la Capitale à adapter ses outils d'aménagement au besoin du marché, nécessitant une rationalisation accrue de la gestion de la Ville et une meilleure maîtrise des outils de pilotage permettant une impulsion nouvelle.

Des interrogations demeurent, l'amélioration apparente du fonctionnement interne est-elle le gage d'une réflexion stratégique à la hauteur des besoins des Parisiens ? Y a-t-il une réflexion sur la taille critique de nos S.E.M., c'était un débat posé à l'époque, par le groupe de M. DELANOË avant qu'il soit à la Mairie, nous l'avons nous-mêmes posé lors la précédente mandature : y a-t-il une réflexion sur la taille critique de nos S.E.M., sur la redéfinition de leur stratégie, sur la renationalisation de leur coût ?

Les S.E.M. traditionnelles ont peut-être vécu. Prenons-nous en compte que six de nos S.E.M. ont été constituées avant la guerre, que certaines d'entre elles ont plus de 30 ans d'existence ? L'enjeu de cette mandature devra apporter toujours plus de cohérence, de souplesse, de modernité et d'efficacité au service des Parisiens et des Parisiennes.

C'est pourquoi je voudrais intégrer la réflexion sur les S.E.M. dans une logique de Grand Paris, dans une logique de syndicat mixte que nous avons voté ce matin.

Il existe 18 S.E.M. parisiennes si je ne me trompe pas, 49 S.E.M. franciliennes de service, 63 S.E.M. d'aménagement et 56 S.E.M. immobilières sur le Paris et le Grand Paris au niveau de la Région.

Il est évident que ces S.E.M. sont trop nombreuses. Pourquoi n'engageons-nous pas une réflexion sur cette diminution ou une rationalisation des S.E.M. à l'échelle francilienne ?

Si nous le faisons, les S.E.M. parisiennes et plus généralement les franciliennes auraient une plus grande lisibilité, une capacité d'action plus conséquente avec à la clé une diminution du poids des structures, des sièges sociaux, des équipes et tout simplement des frais généraux.

La deuxième question concerne leur champ d'activité : des regroupements permettraient une plus grande solidité financière et donneraient des atouts puissants dans toutes les négociations, ne serait-ce que sur les emprunts.

Les S.E.M. franciliennes représentent 564 millions d'euros de capital et près de 9 milliards de chiffre d'affaires. Cela représente 9.867 salariés en Ile-de-France, plus les 3.935 salariés à Paris.

Je crois qu'il est intéressant, évidemment ce n'est pas du jour au lendemain, mais dans la logique de ce qui a été fait ce matin pour "Paris Métropole", dans le grand Paris, quand le Gouvernement commence à s'y attaquer, nous devons supprimer les doublons et réfléchir à la définition de partenariat possible et des modalités de coréalisation des projets de dimension métropolitaine pour une performance accrue des services rendus.

La question des S.E.M. parisiennes s'inscrit ainsi dans la problématique de l'évolution de la gouvernance au coeur de la métropole. Nous devons désormais penser grand Paris et mutualisation.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour vous répondre, la parole est à M. Bernard GAUDILLÈRE.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, au nom de la 1ère Commission. - Les problèmes évoqués sont divers et je vais essayer de répondre en synthétisant.

D'abord, je voudrais dire à Mme BIDARD, bien entendu, que je partage entièrement son point de vue : les S.E.M. sont un outil essentiel de l'action municipale et départementale, et nous n'imaginons pas, en tout cas la Municipalité, et moi-même en particulier, nous n'imaginons pas une seconde que la capacité d'action des S.E.M. soit en rien diminuée. J'ajoute d'ailleurs que nous avons prouvé, la Ville de Paris, cette Municipalité, a prouvé que lorsqu'une S.E.M. était confrontée à une difficulté importante, elle pouvait bénéficier de l'appui de la Ville dans des conditions particulièrement favorables. Je fais allusion à la lamentable affaire de la S.A.E.M.E.S. Vous vous souvenez que le directeur de la S.A.E.M.E.S., héritage de la précédente municipalité, avait conduit cette société à une situation particulièrement difficile et que la Ville de Paris a été contrainte en 2004 ou 2005, ou 2003, de participer à une coûteuse opération d'augmentation de capital.

L'appui de la Ville de Paris, Madame BIDARD, ne sera pas mesuré aux S.E.M. et vous pouvez accueillir cette déclaration comme une garantie.

M. LEGARET a parlé des S.E.M. Poincaré. Comme tout le monde n'est peut-être pas parfaitement au courant de ce que sont les S.E.M. Poincaré, je vais rappeler ce qu'elles sont.

Les S.E.M. Poincaré avaient été créées par un décret-loi du regretté président du Conseil, en 1926, et elles se caractérisaient par une majorité du capital détenu par le secteur privé. Lorsque la loi de 1982 sur les S.E.M. a été votée, M. Gaston Defferre, je crois d'ailleurs pour des raisons liées à des situations marseillaises un peu particulières, avait accepté que les S.E.M. Poincaré existantes fussent maintenues. Il n'y avait donc rien d'illégal, contrairement à ce que vous dites que la Municipalité disait. Je n'ai jamais entendu dire qu'il y avait la moindre illégalité là-dedans puisqu'il s'agissait d'une loi votée sous l'égide de M. Defferre en 1982. Ce n'était pas illégal mais c'était à l'évidence contraire à l'esprit des S.E.M.

L'esprit des S.E.M. est que la majorité du capital appartient à une ou à des collectivités publiques puisque les S.E.M. sont, je viens de le dire, des instruments de l'action locale. Lorsque nous sommes arrivés aux responsabilités en 2001, quatre S.E.M. - je fais l'impasse sur la société Jeanne d'Arc qui était quelque chose de très minime - avaient une majorité de capital privé, c'était la S.G.I.M., dont la majorité du capital appartenait à une filiale de la banque Rothschild, c'était la S.A.G.I., dont la majorité du capital appartenait in fine aux Caisses d'Épargne, dont la qualité de gestion n'a pas été toujours exempte de critiques, la R.I.V.P., dont la majorité du capital appartenait à la BNP Paribas, et enfin la Tour Eiffel, dont la majorité appartenait à la S.A.G.I., c'est-à-dire in fine aux Caisses d'épargne.

Il est exact que la Municipalité précédente n'a eu de cesse de récupérer la majorité dans quatre de ces S.E.M. Cette opération a été difficile, elle s'est heurtée à différentes résistances mais nous y sommes parvenus puisque nous avons récupéré tous les logements municipaux gérés par la S.A.G.I. que nous avons transféré à la R.I.V.P. Nous avons récupéré la majorité de la R.I.V.P., la majorité de la Tour Eiffel. Je dois dire que pour avoir moi-même beaucoup participé à la solution de ce dossier avec l'Adjoint aux finances de l'époque, l'Adjoint à l'urbanisme et l'Adjoint au logement, je suis particulièrement fier de ce que nous avons fait.

Aujourd'hui, ces S.E.M. sont des outils de l'action municipale au même titre que les autres et il n'y a plus cette espèce de dualité qui était très difficile à vivre - je pourrais citer beaucoup d'exemples -, entre un capital majoritairement privé et une action municipale par définition publique.

Je répondrai sur la maîtrise des risques puisque je crois que M. LEGARET a fait allusion tout à l'heure à la maîtrise des risques, à moins que ce ne soit M. POZZO di BORGO, excusez-moi.

Je suis très attentif, en tant qu'Adjoint chargé du suivi des S.E.M., à la maîtrise des risques. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle j'ai récemment demandé - j'y ai fait allusion hier soir -, à ce qu'une enquête soit faite sur la dette des S.E.M. parce que le problème de l'endettement des structures municipales est un problème aujourd'hui important. Je souhaitais être certain que les S.E.M. ne se soient pas endettées dangereusement, pouvant par ricochet mettre en danger les finances municipales.

Je parlerai en détail de ce sujet à la Commission des finances du mois de décembre mais je peux d'ores et déjà dire que je suis pleinement rassuré. En effet, les S.E.M. ont certes une dette importante qui s'élève à 2,5 milliards d'euros, mais 90 % de cette dette est une dette afférente au logement social, c'est une dette contractée généralement auprès de la Caisse des dépôts et ce sont donc des emprunts classiques contrebalancés par des recettes locatives et qui ne présentent pas le moindre risque. Je suis heureux, sur ce point, de rassurer l'ensemble de l'assemblée municipale.

Vous avez parlé, Monsieur LEGARET, de transparence et vous avez dit que ces rapports, au fond, pourraient s'intituler R.A.S. Je vous répondrai d'abord que s'ils pouvaient s'intituler R.A.S., c'est parce qu'à ma connaissance, la gestion actuelle des S.E.M. ne recèle aucun sujet dangereux ou potentiellement risqué pour l'action municipale. Mais j'irai plus loin.

Ces S.E.M. sont administrées par des conseils d'administration dans lesquels l'opposition siège toujours. À ma connaissance, il n'y a pas un seul conseil d'administration de S.E.M. dans lequel l'opposition ne soit pas représentée, et j'imagine que l'opposition, comme d'ailleurs la majorité, doit savoir poser les questions qu'il faut au moment où il le faut, et je n'imagine pas une seconde que les directions générales de ces S.E.M. marchandent les réponses.

La transparence est donc totale, Monsieur LEGARET, et je ne peux pas laisser dire qu'il y ait la moindre obscurité ou la moindre opacité dans la gestion des S.E.M., comme d'ailleurs dans la gestion des autres structures qui, sans être des S.E.M., dépendent de la Ville, je fais allusion par exemple au Crédit municipal ou à "Paris Habitat".

Enfin, dernier point sur la transparence, il arrive que les S.E.M. fassent l'objet de rapports de l'inspection générale de la Ville de Paris. Vous n'avez qu'à consulter la liste des rapports. Ces rapports sont évidemment tous rendus publics et je rappelle une fois de plus que c'est une grande différence avec la Municipalité précédente : nous rendons publics depuis 2001 tous les rapports que la commission d'accès aux documents publics nous permet de publier.

Vous avez évoqué, Monsieur LEGARET, SemPariSeine. Il faut être clair. Nous avons réalisé la fusion de la S.E.M.E.A.-15 et de la S.E.M. Centre parce que nous sommes convaincus que les S.E.M. doivent se spécialiser et qu'elles doivent concentrer leurs moyens humains, matériels et intellectuels sur un seul sujet.

Fusionner deux S.E.M. qui ont une vocation à l'aménagement urbain, et plus spécialement à la restructuration de deux grands centres urbains commerciaux - Beaugrenelle et Paris-Les Halles - a un véritable sens, un sens industriel comme on dit dans le langage économique, et c'est la raison pour laquelle nous avons procédé à cette fusion. Pour autant, nous ne pensons pas que doivent coexister dans une S.E.M. des activités d'aménagement urbain et des activités de gestion de logement social.

Le logement social, chacun le sait, et vous pourrez vous le faire confirmer par tous les spécialistes de cette activité, est un domaine dans lequel les économies d'échelle sont très importantes. Il y a un seuil, un nombre de logements minimum à partir duquel la gestion devient plus rationnelle et les coûts de gestion moins élevés ; cela est d'ailleurs une forme de réponse à l'interpellation de M. POZZO di BORGO sur notre attention portée aux coûts de gestion.

Or, il se trouve que la SemPariSeine, qui gérait, sauf erreur de ma part, 1.800 logements, était assez nettement au-dessous de ce seuil et nous avons donc préféré transférer ces logements à la S.G.I.M. qui, elle, est une société qui se consacre exclusivement à la gestion du logement social, qui a une surface, une importance considérable et dont les coûts de gestion étaient bien moindres.

Vous avez sous-entendu, même si vous ne l'avez pas dit - mais pour qui vous connaît, Monsieur LEGARET, on pouvait entendre entre les mots ! -, vous avez sous-entendu que cette opération s'était faite de manière trop peu concertée.

Je ne le crois pas personnellement. Pour avoir suivi cette affaire très en détail avec la présidente de la Sem PariSeine et avec le directeur général de la société, je crois au contraire que le processus de concertation a été long, complexe et qu'il a obéi à ce que doit être un processus de concertation. Je n'ai pas, à cet égard, de critique à formuler, bien au contraire, vis-à-vis de la direction de cette société.

M. POZZO di BORGO a évoqué le problème de la taille critique des S.E.M.

Je crois que c'est un vrai problème, Monsieur POZZO di BORGO, et vous avez eu raison de le poser. Si, justement, nous avons réalisé cette fusion entre "Paris Centre" et la S.E.M.E.A. 15, c'était bien parce que nous pensions que ces deux S.E.M. n'avaient pas atteint ou n'atteignaient plus la taille critique, après la disparition d'un certain nombre de chantiers auxquels elles avaient été dévolues précédemment.

Vous avez évoqué le cadre francilien. Je ne suis pas certain d'avoir parfaitement compris votre propos. Personnellement, je n'ai pas qualité pour engager le syndicat mixte d'étude à travailler avec des S.E.M. Si mon collègue Pierre MANSAT était là, il vous dirait ce qu'il en pense mais, a priori, l'idée n'a évidemment rien de critiquable.

Enfin, dernier point, M. LEGARET a évoqué les problèmes de rémunération.

D'abord, vous en avez convenu en aparté tout à l'heure, la rémunération des présidents de S.E.M. n'est pas de 100.000 euros ! J'allais dire : dieu soit loué ! Elle est de 15.000 euros. Elle est fixée à ce niveau depuis une période où, d'ailleurs, l'euro n'existait pas. Je crois me souvenir que c'est durant la mandature de M. TIBÉRI que le chiffre de 100.000 francs a été fixé. Nous l'avons repris "ne varietur" au début de la précédente mandature et nous venons de le reprendre dans les délibérations qui ont été prises récemment.

J'ajoute d'ailleurs que je m'étais engagé, sur mandat du Maire de Paris, à ce que les jetons de présence, concernant les administrateurs des S.E.M. et non pas les présidents, soient harmonisés. C'est un chantier auquel je travaille. Je vais très prochainement prendre contact avec l'ensemble des présidents de groupe pour leur présenter le résultat de mes réflexions et leur demander s'il leur convient. Après quoi, il faudra évidemment une délibération du Conseil de Paris.

Vous avez évoqué les vice-présidents. A ma connaissance, Monsieur LEGARET, mais je suis toujours très prudent parce que je ne suis pas omniscient, il n'y a qu'un seul vice-président dans une S.E.M. : c'est à la S.E.M., dont vous êtes l'administrateur d'ailleurs, sauf erreur de ma part. Il n'a pas été désigné par le Maire de Paris, qui n'a pas ce pouvoir. Les sociétés sont des sociétés de droit commercial privé. Le vice-président a été désigné par le conseil d'administration de la société et je n'ai aucune raison de douter et, d'ailleurs, ce n'est pas ce que vous avez dit - je le note au passage -, mais je n'ai aucune raison de douter que ses fonctions soient des fonctions réelles.

Voilà, Monsieur le Maire, je crois que j'ai répondu à peu près à l'ensemble des questions que nous ont posées nos collègues.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire, pour cet exposé très complet.

Vœu déposé par MM. Jérôme DUBUS, Jean-François LEGARET et les membres du groupe U.M.P.P.A. relatif au Crédit municipal.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 61 dans le fascicule du groupe U.M.P.P.A. qui concerne les canaux d'information écrits et visuels de la Ville de Paris. Il ne se rapporte à aucun projet de délibération.

Aussi, la parole est pour 1 minute à M. Jean-François LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - 1 minute ! Vous m'accordez un crédit d'heure pour la fois prochaine !

Simplement, ce vœu se suffit à lui-même. Il consiste à proposer des solutions. Or, la filiale banque du Crédit municipal de Paris propose des crédits hypothécaires à taux fixe d'une durée de deux ans remboursables en une seule fois à l'échéance, qui permettent de rendre des services importants à des candidats à des projets d'accession à la propriété. Je pense que c'est important dans le contexte actuel.

En tant que membre du C.O.S., j'en ai d'ailleurs parlé avec le directeur général, qui est intéressé par le fait que la Ville de Paris puisse optimiser tout moyen de communication pour faire connaître ces produits bancaires qui ont aujourd'hui, je pense, un rôle important sur le plan stratégique et même sur le plan social.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Merci.

Je veux bien vous créditer de 10 secondes, parce que vous avez pris 50 secondes, mais vous étiez débiteur de 1 minute 30 sur votre précédente intervention !

Pour vous répondre, la parole est à M. GAUDILLÈRE.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint. - Je partage l'avis de M. LEGARET sur la qualité des prestations du Crédit municipal et plus spécialement de CMP-Banque en matière de crédit hypothécaire parce que chacun sait que beaucoup de Parisiens sont actuellement confrontés à des problèmes de prêts relais très difficiles et qu'il est essentiel qu'une banque dépendant de la Ville de Paris s'efforce de les aider.

Mais, hélas, Monsieur LEGARET, ces activités s'exercent dans un cadre concurrentiel ! Je veux dire que, sur le plan juridique, lorsque CMP-Banque accorde ses prêts relais, elle les accorde, je dirais, comme une banque ordinaire. Bien entendu, elle a d'autres critères de jugement, elle a d'autres critères d'appréciation du risque, et je m'en réjouis, mais sur un plan strictement juridique, elle agit comme pourrait le faire le Crédit lyonnais ou la Société générale.

Il nous est donc rigoureusement impossible de lui donner accès à des moyens de promotion gratuits. Car j'imagine que le vœu de M. LEGARET concernait un octroi gratuit de ce qu'on appelle les panneaux lumineux ou d'autres médias dépendant de la Ville. Ce serait une entorse aux règles de la concurrence et nous tomberions donc sous le coup du droit de protection de la concurrence.

Encore une fois, je suis désolé de devoir donner un avis négatif, car l'objectif du vœu était à l'évidence excellent et je le partageais.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Monsieur LEGARET ?

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - J'accepte cette réponse, bien entendu, parce que je pense qu'elle est réfléchie.

Ceci étant dit, je suis tout à fait disposé à retirer ce vœu, mais je m'en remets à M. GAUDILLÈRE pour qu'il puisse peut-être réfléchir avec nous sur des moyens en tout cas de mieux faire connaître ces prêts et tous moyens à sa convenance, naturellement respectant scrupuleusement le cadre légal, je crois, seront les bienvenus.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint. - Monsieur LEGARET...

Si vous le permettez, Monsieur le Maire ?

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Allez-y !

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint. - Je crois qu'il y a une amorce de solution à la fin du vœu. Vous parlez des précisions qui pourraient être apportées aux organisations représentatives des propriétaires parisiens. Ce n'est évidemment pas à la Ville de le faire, puisqu'elle tomberait là aussi sous le coup des dispositions dont j'ai parlé, mais je prendrai contact dès cette semaine avec le directeur général du Crédit municipal pour lui suggérer, lui, d'exercer une action de communication vis-à-vis de l'ensemble des organisations représentatives de propriétaires. Et j'espère que cela réussira.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Le vœu est retiré.

2008, DDATC 155 - Statut du Médiateur de la Ville de Paris.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DDATC 155 sur lequel les amendements n° 62 à 65 ont été déposés par l'Exécutif, les groupes U.M.P.P.A. et "Centre et Indépendants". Ce projet de délibération est relatif au statut du médiateur de la Ville de Paris.

Je donne la parole tout d'abord à M. Yves POZZO di BORGIO pour le groupe Centre et Indépendants.

Je vous demanderai de bien vouloir aussi présenter, dans votre intervention, les amendements de votre groupe. Merci.

M. Yves POZZO di BORGIO. - Monsieur le Maire, ce projet de délibération n'est pas satisfaisant à plusieurs titres.

La première des remarques que je vous adresse est que les conseillers de Paris sont appelés à voter aujourd'hui le statut du Médiateur municipal, alors que vous l'avez déjà nommé. Nous avons donc le sentiment, à juste titre, de tenir le rôle d'une chambre d'enregistrement et ce procédé est choquant.

Ensuite, je tiens à souligner, avant de commencer le débat, que la personne choisie n'est absolument pas mise en cause, compte tenu de sa très grande qualité et ce n'est pas parce qu'en 2001, elle a été nommée par M. JOSPIN que nous en faisons une affaire politique. Pas du tout ! Je voulais vraiment bien préciser que c'est un domaine différent. Il y a la personnalité que nous ne contestons pas et puis, il y a le débat sur l'architecture des compétences du médiateur à Paris.

Sur le fond même de ce projet de délibération et du statut que vous avez élaboré, nous souhaitons formuler des critiques.

En bref, les missions du Médiateur municipal correspondent au travail qui est fait par les élus et qui leur appartient.

En effet, je vous rappelle quand même que nous sommes 163 conseillers de Paris, même s'ils ne sont pas tous là, que nous sommes 520 élus, ou 524 car je n'ai pas le chiffre exact, de maires adjoints, de maires et de conseillers d'arrondissement, que franchement il y a tout de même suffisamment d'élus à Paris pour les deux millions d'habitants, et que nous avons suffisamment, dans ce rôle de médiation, des possibilités d'action importantes.

Nos mandats d'élus locaux impliquent que nous soyons des élus de proximité de terrain. L'une de nos missions consiste aussi face à une administration parfois insuffisamment humaine mais efficace, ou imperméable aux réclamations de nos concitoyens à lever réticence et obstacle. Nous sommes 520 ou 530 à faire cela, nous sommes assez nombreux.

Le choix de faire appel à un Médiateur municipal nommé, et non plus pris au sein de notre Mairie, comme cela a toujours été le cas sous la période CHIRAC, TIBÉRI et DELANOË, favorise donc la confusion, voire la concurrence entre un nouveau service administratif et l'action des élus. Il peut même conduire à éloigner les Parisiens de leurs élus.

L'argumentaire, que vous semblez mettre en avant, est un rapprochement de la Médiation municipale de Paris et du modèle du Médiateur de la République, notamment s'agissant de son indépendance. Si telle est votre volonté, il faut aller jusqu'au bout et les rapprocher en tous points. Ainsi, je souhaite vous rappeler que lors de la création de cette nouvelle autorité administrative indépendante en 1973, les parlementaires avaient conditionné leur approbation à un encadrement de la saisine dudit médiateur. Les parlementaires avaient mis en avant leur légitimité d'élus et avaient obtenu d'être les seuls à pouvoir actionner les services de la "Médiation".

En l'espèce, et par analogie puisque c'est vous-même qui l'avez proposé, ce dispositif devrait aussi s'appliquer pour le Médiateur municipal, d'autant que vous lui donnez le pouvoir de saisir les inspections et le pouvoir de proposer des réformes, ce que nous vous demandons depuis déjà plus de deux ans - je me souviens, il y a deux ans, avec l'accord du président de la Commission des finances, qui était M. BRAVO et Mme FLAM, nous étions d'accord sur ce sujet - nous avons demandé qu'au moins les Commissions puissent saisir. Cela nous a toujours été refusé. Par contre, le Médiateur a ce pouvoir. Nous avons vraiment l'impression que nous sommes dans un autre monde.

Une autre critique peut être faite concernant la définition des compétences du Médiateur. Vous renvoyez à une convention ultérieure sa compétence pour traiter les réclamations issues des services du secteur social. Pourtant, c'est dans ce domaine que les réclamations des Parisiens sont nombreuses, et que les intéressés ont besoin d'un accompagnement renforcé.

Enfin, ce n'est pas la moindre des mises en garde que je veux faire: le risque est grand que l'institutionnalisation du service du médiateur coûte cher aux Parisiens. Il n'est pas admissible dans le contexte économique actuel, surtout quand vous annoncez une augmentation des impôts des Parisiens, de créer des dépenses nouvelles. Je rappellerai d'ailleurs ce que disait le premier adjoint aux finances, en Commission des finances, qu'actuellement aucun poste ne serait créé sauf par déploiement, redéploiement ou autre.

C'est pourquoi, afin de compenser les imperfections réelles du statut de médiateur qui nous est présenté aujourd'hui, je vous demande avec mon groupe d'adopter les amendements que nous vous proposons. Ils sont au nombre de trois et visent à confier premièrement le pouvoir de saisie du Médiateur aux seuls élus, à garantir aux Parisiens le coût nul de la mesure par des redéploiements de moyens et enfin, troisième point, à étendre les compétences du Médiateur au secteur social, c'est-à-dire notamment aux litiges entre les Parisiens et le C.A.S.-V.P. ou le Crédit municipal.

Il est évident que nous nous abstenons sur ce projet de délibération, si nous n'avons pas de réponse sur les amendements proposés. Si, par contre, nous avons des réponses positives, nous voterons évidemment pour l'institution du statut du Médiateur.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à Mme Géraldine POIRAULT-GAUVIN pour le groupe U.M.P.P.A. et vous nous présenterez également l'amendement n° 63.

Mme Géraldine POIRAULT-GAUVIN. - Tout à fait. Merci, Monsieur le Maire.

Je pense qu'il est intéressant de revenir sur l'utilité démocratique du Médiateur de la Ville de Paris qui a été saluée par tous, y compris dans ce projet de délibération. Nous nous réjouissons dans le groupe U.M.P.P.A. que cette mission donne lieu à l'élaboration d'un statut, et nous nous réjouissons également de la volonté de la Ville de Paris de confier la médiation à une personnalité qualifiée, mais sous certaines conditions.

Il faut garantir l'objectivité de cette nomination et pour aller plus loin, nous avons eu un débat au sein du Conseil du 15^e arrondissement. Nous avons proposé un amendement, à l'issue de ce débat, pour que la nomination de cette personnalité qualifiée, faite par le Maire de Paris, soit ratifiée par un vote des élus, un vote du Conseil de Paris.

Il s'agit en fait de s'inspirer des bonnes pratiques démocratiques qui sont mises en oeuvre par le Gouvernement et qui sont issues des travaux du Comité sur la réforme des institutions, qui a planché et qui a fait des propositions fort intéressantes sur l'encadrement du pouvoir de nomination du Président de la République, par exemple. L'idée, l'objectif de cet amendement, est donc de garantir l'objectivité et la transparence, en faisant ratifier la nomination par les élus, par le Conseil de Paris.

Et permettez-moi de reprendre en séance une citation d'Arnaud MONTEBOURG, qui reprenait lui-même une citation du Président de la République, Nicolas SARKOZY : "la démocratie irréprochable, ce n'est pas une démocratie où les nominations se décident en fonction des connivences et des amitiés, mais en fonction des compétences !"

En adoptant cet amendement, mes chers collègues, notre Assemblée s'honorerait en lançant un signe fort, d'une part en reconnaissant des droits supplémentaires à l'opposition, mais aussi en permettant de garantir la transparence et l'objectivité dans les nominations faites par le Maire de Paris.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à M. David ALPHAND, pour le groupe U.M.P.P.A.

M. David ALPHAND. - Evidemment, on ne peut que se réjouir de ce voeu. Néanmoins, si on prend un peu de hauteur, quel terrible aveu d'échec pour l'Exécutif socialiste, qui depuis 2001 nous avait beaucoup parlé des conseils de quartier. Cette démocratie locale, peut être même participative avant l'heure, qu'on nous avait vantée, une démocratie délocalisée. Mais qu'observons-nous aujourd'hui avec la création du Médiateur et le projet de délibération qui nous est présenté ? Une recentralisation qui, en définitive, ne nous surprend qu'à moitié, parce que je soupçonne l'Exécutif parisien de rechercher un certain confort et un certain prolongement idéologique avec le socialisme, tel qu'on l'a connu dans d'autres pays, et finalement cela rime bien socialisme et recentralisation.

Je sais que cela vous ennuie quand on le dit, mais c'est malheureusement la réalité. Quel jugement porter sur le Médiateur, tel qu'il nous est proposé dans ce statut ? L'incohérence dans les compétences, la faiblesse des garanties d'indépendance et des insuffisances dans les règles de communication sur son activité.

L'incohérence dans les compétences : nous lisons attentivement l'exposé des motifs de vos projets de délibération. Nous constatons qu'on nous explique dans un premier temps que la compétence du Médiateur de Paris va s'étendre à l'habitat et à l'urbanisme. Et une ligne plus bas, que sont exclues les demandes d'attribution ou d'échange de logements. On a déjà du mal à comprendre, d'autant plus que quinze lignes plus bas, on lit à nouveau que son statut et sa compétence pourront peut-être s'étendre pour toutes les questions se rapportant aux relations entre bailleurs et locataires. Décidément, c'est la confusion la plus totale.

La faiblesse des garanties d'indépendance : on peut quand même s'interroger, sur les moyens qui sont mis à la disposition du Médiateur de la Ville de Paris. Et il est vrai que le projet que vous nous proposez n'en dit pas un mot. On a une lecture abondante, on nous fournit même une charte en annexe, c'est gentil, cela ne mange pas de pain, mais malheureusement rien sur les moyens, la rétribution éventuelle du médiateur, les moyens humains, matériels qui seront mis à la disposition de ce médiateur pour accomplir sa mission. Et c'est bien là où la difficulté se pose en matière de garantie de l'indépendance, car comment garantir l'indépendance d'un médiateur, s'il est rétribué par la Ville elle-même ?

Nous vous demandons de sanctuariser les crédits du Médiateur de la Ville de Paris, de manière à ce que cette indépendance soit irréprochable. Par ailleurs, nous aimerions aussi connaître le coût budgétaire, la dépense consacrée aux activités de ce Médiateur.

Et concernant les insuffisances dans les règles de communication, et cela concerne directement notre Conseil et notre Assemblée : on note article 11 que le Médiateur de la Ville de Paris rend compte au Maire de la Ville, et rien n'est dit sur le Conseil de Paris. C'est assez illustratif de la démarche de pensée et de l'état d'esprit de celui ou de ceux qui ont rédigé ce projet de délibération.

En définitive, le seul lien qui puisse être imaginé, dans l'esprit du rédacteur de ce texte, c'est le lien entre le Médiateur et le Maire de Paris. Rien pour le Conseil de Paris ! Rien pour les élus parisiens ! Ceci n'est pas acceptable.

Et un dernier mot, sur la performance, parce qu'avec M. GAUDILLÈRE, nous avons déjà évoqué le thème de l'évaluation de la politique publique et des politiques menées par la Ville de Paris, eh bien dans le prochain budget, il faudra l'indicateur de performance pour le Médiateur de la Ville de Paris. Et que personne n'en soit surpris, car il s'agit des crédits et de l'argent du contribuable parisien et nous sommes force de proposition.

Pour M. GAUDILLÈRE et ceux qui travailleront avec lui sur cette question, je lance même dans le débat une proposition d'indicateur de performance sur lequel, je pense, nous pouvons tous nous retrouver, qui sera celui du délai moyen d'instruction d'un dossier par le Médiateur de la République.

Au total, nous nous réjouissons de ce texte et de l'existence d'un Médiateur de la Ville de Paris. Malheureusement, l'Exécutif parisien est au milieu du gué et a encore un bon bout de chemin à faire.

(Applaudissements sur les bancs de l'opposition).

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Madame Frédérique CALANDRA, vous avez la parole.

Mme Frédérique CALANDRA, maire du 20^e arrondissement. - Mes chers collègues, je suis Frédérique CALANDRA ; visiblement, vous ne le savez pas, je suis l'ancienne Médiatrice de la Ville de Paris et pas de la République, entre 2001 et 2008.

Je suis extrêmement déçue par vos interventions, mes chers collègues, car vous pouviez être force de proposition et émettre des critiques, il y avait des choses à dire, mais ce que vous avez dit démontre une seule chose : vous n'avez pas travaillé le dossier, vous ne savez pas de quoi vous parlez !

Premièrement, je vous rappelle que l'institution du Médiateur de la Ville de Paris a été créée en 1977 par M. Jacques CHIRAC, inspirée de l'institution du Médiateur de la République et il y a une raison à cela, il y a une histoire des institutions de médiation dans chacun des pays européens et il se trouve que les institutions de médiation des pays d'Europe du Nord n'ont pas la même histoire que les institutions de médiation des pays d'Europe du Sud.

Il se trouve qu'en France, traditionnellement, la médiation a rencontré un certain nombre d'obstacles que je déplore aujourd'hui : l'obstacle, en général, des juristes, qui se sont longuement opposés, notamment les avocats, prétendant que c'étaient eux les médiateurs, l'obstacle des élus qui ont passé leur temps à expliquer qu'ils étaient les médiateurs naturels entre le peuple et les administrations, ce que je réfute ! Je suis une élue, je réfute cela ; ce n'est pas la même chose !

(Protestations de M. POZZO di BORGIO).

Vous ne faites pas cela tous les jours, Monsieur POZZO di BORGIO ; vous êtes dans la confusion !

Je soutiens ce que dit l'O.N.U. ; l'O.N.U. fait de l'existence des institutions de médiation un critère d'évolution, d'avancée démocratique des sociétés.

Quand il existe des institutions de médiation indépendantes, et elles le sont plus ou moins selon les pays, alors les sociétés sont plus ou moins avancées. Pourquoi ? Parce que, pardonnez-moi, j'ai le plus grand respect pour vous en tant qu'élue et pour moi-même considérant cela, mais les élus ne peuvent pas être totalement objectifs quand ils sont membres notamment d'un Exécutif. Nous nous critiquons nous-mêmes.

Quand le Maire de Paris, en 2001, m'a demandé d'être Médiatrice de la Ville de Paris, je lui ai objecté que je pensais qu'il fallait que le Médiateur de la Ville de Paris soit indépendant de l'Exécutif ; je le lui ai dit dès 2001. Il m'a dit qu'il était d'accord avec moi, mais que la fonction était affaiblie au sein de la Ville, qu'elle devait se renforcer et que compte tenu du fonctionnement et des traditions de l'administration parisienne, il fallait que le Médiateur de la Ville de Paris, au départ, soit un Adjoint pour pouvoir créer un certain nombre de choses et ensuite devenir indépendant ; c'est ce que nous avons fait.

J'aurais cru, franchement, je vous le dis, que nous aurions pu faire cette réforme ensemble. S'il y a une réforme dans la Ville de Paris dont je pensais qu'on pouvait la faire tous ensemble, c'est celle-ci, parce que, je vous le dis, quand M. DELEVOYE, il y a deux ans, a demandé une réforme de l'institution du Médiateur de la République je l'ai soutenue en demandant la fin de ce qui, excusez-moi, n'est plus pratiqué de fait, à savoir l'obligation de saisine d'un parlementaire pour la saisine du Médiateur de la République. Il est faux de dire que c'est une obligation ; désormais, on peut saisir directement le Médiateur de la République, c'est de fait, et M. DELEVOYE a eu raison de demander cette réforme et je l'ai soutenu dans sa demande.

Il a rencontré l'opposition des parlementaires, je vous le dis, Mesdames et Messieurs, ceux qui sont parmi nous, les parlementaires, c'est une vision rétrograde de la société, de l'administration et du rapport entre le citoyen et l'administration, de croire que les parlementaires doivent être forcément une interface ; c'est une vision rétrograde et c'est la même chose à la Ville de Paris.

Vous êtes contradictoires dans vos critiques ; vous demandez à la fois que le Médiateur soit plus indépendant et vous dites : "en fait, les élus sont des médiateurs". Ce n'est pas vrai ! Les élus ont une vision de l'administration parisienne qui ne peut pas être indépendante, puisqu'un certain nombre d'entre nous sont membres de l'Exécutif et d'autres sont membres de l'opposition.

J'ai passé une mandature à être dans une totale schizophrénie, ce que j'ai tenté de gérer au mieux.

(Réactions sur les bancs de l'opposition).

C'est bien ! L'humour facile !

Vous n'avez lu aucun de mes rapports, à l'évidence ! Vous ne connaissez pas le sujet dont vous parlez, parce que si vous aviez lu mes rapports, vous sauriez que nous avons déjà travaillé en saisine sur les dossiers du C.A.S.-V.P., par exemple, vous sauriez que nous avons traité, bien entendu, des questions de logement.

Pourquoi est-ce que le Médiateur de la Ville de Paris ne doit pas traiter des questions d'attribution de logement, des questions de contraventions ? Parce que le Médiateur, en aucun cas, ne doit contribuer à attribuer des logements ou faire sauter des contraventions ; sinon, il n'est plus médiateur.

Il est dans ce qu'on appelle le domaine des dossiers réservés ou des affaires réservées. Ce domaine, si on veut une modernisation de la vie publique, doit cesser. Il faut arrêter avec le système des affaires réservées et des domaines réservés !

En ce qui concerne le C.A.S.-V.P., j'ai dit à sa directrice dans la précédente mandature : "n'appellez plus les interventions du médiateur "domaine réservé", ce n'est pas vrai". Nous faisons des interventions selon des règles qui sont rendues publiques, qui sont écrites. Je vous demande de considérer l'avancée que constitue le fait que le Médiateur de la Ville de Paris soit désormais indépendant de l'Exécutif et vous voulez un médiateur qui soit en fait ce que l'on appelle un "ombudsman", élu par une assemblée. Pourquoi pas ? C'est une réforme à envisager, mais j'attends d'abord que le Médiateur de la République française le soit.

Pourquoi le Médiateur de la République est-il nommé par le Président de la République et pourquoi celui de la Ville de Paris ne pourrait-il pas l'être ? Vous êtes en pleine contradiction et vous ne connaissez pas votre sujet !

Mais nous pouvons proposer cette réforme tous ensemble au Maire de Paris. Asseyons déjà l'autorité du Médiateur de la Ville de Paris, permettons-lui d'être une autorité indépendante, continuons à réformer et moderniser l'administration parisienne, faisons en sorte que quand elle commet des erreurs, elle les reconnaisse devant les citoyens et les justiciables ! Tous les élus que nous sommes sont concernés...

M. Jean-François LAMOUR. - C'est du bla-bla !

Mme Frédérique CALANDRA, maire du 20^e arrondissement. - Non, ce n'est pas du bla-bla, Monsieur LAMOUR, cela a été une pratique qui n'a pas été celle de vos médiateurs précédents !

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Madame CALANDRA, je vous invite à conclure, s'il vous plaît !

M. Jean-François LAMOUR. - Il faut arrêter de nous donner des leçons !

Mme Frédérique CALANDRA, maire du 20^e arrondissement. - Je ne donne pas de leçon, j'attends la réforme de la Médiation de la République, Monsieur LAMOUR ! C'est vous qui nous donnez des leçons !

J'en conclus là, mais en tout cas, vous ne connaissez pas votre sujet, c'est évident !

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour répondre à l'ensemble des orateurs, la parole est à Mme Camille MONTACIÉ.

Mme Camille MONTACIÉ, adjointe, au nom de la 1^{ère} Commission. - D'abord, sur le vœu n° 63 de l'U.M.P.P.A. qui demande que le choix du Médiateur soit ratifié par le Conseil de Paris, je voudrais rappeler que l'on vote aujourd'hui le statut du Médiateur qui a été rendu nécessaire par la volonté du Maire de Paris de confier ce poste à une personnalité indépendante, c'est-à-dire qui n'appartient pas au monde partisan, des partis.

Je voudrais rappeler, puisque cela a été dit tout à l'heure, que Mme Claire BRISSET n'a pas été nommée par Lionel JOSPIN mais par Jacques CHIRAC, pour corriger.

Je rappelle, par ailleurs, que le statut que nous devons voter aujourd'hui reprend le statut générique des médiateurs des services publics, celui qui a été fondateur du statut du Médiateur de la République, et qu'il consigne que les médiateurs sont indépendants par rapport aux structures de l'institution ; ils sont nommés ou désignés par le responsable de l'organisation ; ici, c'est le Maire de Paris. Le Président de la République nomme le médiateur de la République, comme il a nommé la Défenseur des enfants.

Cette indépendance est garantie par l'article 2, que vous avez dû lire sur le statut des médiateurs. Le législateur, dans sa grande sagesse, a voulu éviter tout débat partisan autour de la personne. C'est en cela que je souhaite que l'on maintienne le statut du Médiateur de la République tel qu'il est proposé et que l'on rejette le vœu qui est proposé par l'U.M.P.P.A.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Merci.

M. le président LAMOUR a demandé la parole. J'imagine que c'est sur une explication de vote.

M. Jean-François LAMOUR. - C'est bien pour cela que je vous demande la parole, Monsieur le Maire.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je vous en prie.

M. Jean-François LAMOUR. - Madame CALANDRA, vous êtes excessive et vous avez politisé un débat qui ne l'était pas.

Nous avons fait deux propositions d'amendement et quelques remarques.

D'ailleurs, je salue Mme Claire BRISSET ; elle sait très bien que ce n'est évidemment pas sa personne qui est en cause, on connaît son activité en tant que défenseur des enfants et on reconnaît l'ensemble de ses compétences pour aborder cette fonction de Médiatrice avec toute l'objectivité et les compétences nécessaires.

Nous vous avons fait plusieurs remarques : celle de David ALPHAND montrait une partie de l'incohérence du projet de délibération en particulier sur un certain nombre d'attributions, c'était simplement une remarque, ni plus ni moins, Madame CALANDRA. Ce n'était donc pas nécessaire de vous exciter comme vous l'avez fait.

De plus, David ALPHAND vous faisait une remarque fort justifiée : quels sont les moyens attribués au médiateur ? Il a beaucoup de fonctions, on souhaite simplement savoir quels sont les moyens associés à cette médiation. C'est un symbole d'indépendance.

S'il lui est nécessaire à chaque fois d'aller demander des subsides et des moyens à la Mairie et à l'Exécutif en particulier pour remplir ses fonctions, on peut se poser des questions sur l'indépendance du médiateur.

C'est une question de bons sens. Quant à Géraldine POIRAUT-GAUVIN, elle a simplement démontré une chose au travers de son amendement, un amendement que nous avons porté dans le 15e arrondissement et qui consistait à dire : libre au Maire de Paris de proposer un nom, c'est tout à fait justifié.

Je trouve pour ma part qu'il n'y a rien de plus naturel, de bon sens et j'allais dire, ce n'est même pas une question de démocratie mais une question de bon comportement, que de faire en sorte que ce nom, cette personnalité soit acceptée par toutes et tous dans cette Assemblée.

C'est la vraie démocratie.

C'est tout simplement l'objet de l'amendement que nous présentons. Ce n'est pas plus compliqué...

Je prendrai le temps qu'il faut.

Ce n'est pas plus compliqué que cela...

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je vous ai donné la parole pour une explication de vote, vous avez deux minutes.

M. Jean-François LAMOUR. - C'est un sujet important et il ne faut pas me demander de raccourcir mon débat.

Vu ce qu'on a entendu, il était nécessaire de mettre les points sur les i, en particulier après l'intervention de Mme CALANDRA.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Dès lors que vous avez dépassé les deux minutes, je vous rappelle à l'ordre en vous disant que le temps est dépassé.

M. Jean-François LAMOUR. - Lorsque M. TORRETON a pris la parole, on l'a laissé s'exprimer cinq à six minutes.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Concluez rapidement, merci.

M. Jean-François LAMOUR. - Cet amendement en particulier est un amendement de bon sens qui exprime non seulement la démocratie mais également la transparence de la nomination.

C'est ce qu'on veut exprimer au travers de cet amendement.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous allons passer aux votes sur les différents amendements.

Je mets tout d'abord aux voix, à main levée, l'amendement n° 62 de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 62 est adopté.

L'amendement n° 63 du groupe U.M.P.P.A. Votre avis, Madame MONTACIÉ ?

Mme Camille MONTACIÉ, adjointe, rapporteure. - Je demande le rejet de cet amendement pour les raisons expliquées tout à l'heure.

Je voudrais ajouter que nous devrions demander aux téléspectateurs de choisir le Président de France Télévisions. Qu'il soit nommé par le Président de la République n'inquiète personne.

Le Médiateur qui nous concerne sera une personnalité indépendante, choisie par le Maire de Paris, comme le Président de la République choisit le médiateur de la République.

Je demande donc le rejet de cet amendement.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement n° 63 assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 63 est rejeté.

L'amendement n° 64, du groupe Centre et Indépendant. Quel est l'avis de l'Exécutif ?

Mme Camille MONTACIÉ, adjointe, rapporteure. - L'amendement n° 64 déposé par les élus du groupe Centre et Indépendants demande effectivement une explication concernant les moyens humains, c'est-à-dire le personnel affecté au service de la médiation et qu'il soit constitué par un redéploiement d'effectifs d'autres services de la Ville.

Je rappelle qu'il y a une mission médiation qui était déjà en place et qui a fonctionné au service de Frédérique CALANDRA, elle lui a permis d'analyser et de répondre dans un délai de trois mois maximum à tous ceux qui l'avaient saisie de leur demande.

Cette mission est constituée de trois attachés d'administration, cadre A, de sept secrétaires administratives rédactrices, d'un secrétaire administratif et d'un adjoint administratif.

Son budget de fonctionnement et de 125.244 euros, pas un de plus. Voilà pour ce qui est des moyens de fonctionnement. Ils existent à la Ville, ils étaient au service de l'élue qui était en charge de la médiation. Ils sont aujourd'hui au service de la médiatrice indépendante qui va se charger de la médiation.

Je demande donc le rejet de ce vœu.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 64, sauf si vous le retirez ?

Vous le retirez ou vous le maintenez ?

Il n'y a pas d'explication de vote, vous n'expliquez pas un vote sur un amendement que vous déposez.

On est dans la procédure de vote. Maintenez-vous ou retirez-vous votre amendement ?

M. Yves POZZO di BORGO. - Ou j'explique ou je ne dis rien.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement n° 64 déposé par M. POZZO di BORGO.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 64 est rejeté.

L'amendement n° 65, quelle est la position de l'Exécutif ?

Mme Camille MONTACIÉ, adjointe, rapporteure. - L'avis de l'Exécutif est défavorable dans la mesure où, effectivement, il est demandé l'extension de l'intervention du Médiateur.

Si la Ville est libre d'organiser comme elle l'entend le fonctionnement de l'institution du Médiateur, la règle de bonne gestion interne impose que la Ville ne l'impose pas à des institutions dont le périmètre d'action est défini et qui ont des engagements déontologiques.

C'est seulement avec leur accord que l'institution du Médiateur leur sera étendue.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 65 assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 65 est rejeté.

Nous avons un amendement n° 65 bis déposé par M. POZZO di BORGO. Il porte le titre de bis parce qu'il a été déposé en séance, ce n'est pas un amendement de l'Exécutif.

Quel est l'avis de l'Exécutif à ce sujet ?

Mme Camille MONTACIÉ, adjointe, rapporteure. - Cet amendement demande la saisine indirecte du Médiateur par le biais des élus et s'inquiète du fait que les élus sont des médiateurs naturels et qu'au fond, le Médiateur indépendant ne sert à rien. Il s'inquiète donc de la concurrence qu'exercerait le médiateur par rapport aux élus municipaux.

Il est bien entendu qu'il n'y a pas lieu d'établir de comparaison entre le Médiateur d'une part qui est là pour répondre aux demandes des personnes individuelles quant à un litige qui survient entre elles et la Ville et ce que peut faire d'autre part un élu municipal. Il ne prend pas sa place. On est vraiment dans un autre champ.

Je rappelle que l'élue, ce n'est pas une critique, car nous le sommes tous, est justement partisan.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 65 bis assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 65 bis est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDATC 155 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2008, DDATC 155).

2008, DDEE 217 - Signature d'une convention avec la Chambre Syndicale des Cabarets Artistiques et des Discothèques de France pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 80.000 euros.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DDEE 217 sur lequel le groupe communiste a déposé l'amendement n° 66.

Il s'agit de la signature d'une convention avec la Chambre syndicale des cabarets artistiques et des discothèques de France pour l'attribution d'une subvention d'un montant de 80.000 euros.

Je vais donner la parole à Mme COHEN-SOLAL pour répondre à l'amendement qui a été déposé.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, au lieu et place de M. Jean-Bernard BROS, adjoint, au nom de la 2e Commission. - L'amendement non défendu est accepté par l'Exécutif.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 66.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEE 217 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2008, DDEE 217).

2008, DDEE 192 - Signature d'une convention avec l'association "Comité de Promotion de la Fête Foraine Française" pour l'attribution d'une subvention au titre de l'organisation et la promotion de l'édition 2008, de la "Fête des Tuileries". - Montant : 30.000 euros.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DDEE 192 sur lequel le groupe U.M.P.P.A. a déposé l'amendement n° 67. Il s'agit de la signature d'une convention avec l'association "Comité de Promotion de la Fête Foraine Française" pour l'attribution d'une subvention au titre de l'organisation et de la promotion de l'édition 2008 de la "Fête des Tuileries" pour un montant de 30.000 euros.

La parole est à M. LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Je vais être court. Il y aurait beaucoup de choses à dire sur ce projet de délibération. Ce n'est d'ailleurs pas la première fois que l'on voit une subvention de cette nature. Je considère d'abord qu'il y a un vrai principe qui est piétiné et bafoué, c'est l'impossibilité, pour une collectivité territoriale, à subventionner une activité commerciale.

Cette fête foraine est indiscutablement une activité commerciale et le comité de promotion de la fête foraine française est un habillage, un maquillage qui n'a strictement rien à voir avec la réalité.

J'observe d'ailleurs qu'il y a de grandes incohérences entre le projet de délibération, son exposé des motifs et la pseudo convention annuelle qui est annexée. En effet, on nous dit tantôt que ce comité de promotion de la fête foraine française a pour objet d'encourager la fête foraine en France - but tout à fait louable auquel nous ne pourrions que souscrire -, mais en réalité, on découvre qu'il ne s'agit que de l'organisation de la fête foraine des Tuileries. Pour cette seule fête foraine des Tuileries, vous avouerez que 30.000 euros représentent tout de même une somme assez considérable.

Cela fait des années que cette fête foraine s'est installée dans le jardin des Tuileries, cadre qui ne convient absolument pas, ni techniquement, ni esthétiquement à une activité de cette nature. Vous savez d'ailleurs très bien que l'arrivée des camions et leur départ entraînent de multiples dégradations. Il y a vraiment un ras-le-bol du quartier, des habitants, des activités qui sont à proximité, et en ce qui concerne le conseil du 1er arrondissement, nous n'avons jamais varié : nous avons toujours considéré que cette fête foraine n'avait rien à faire dans un tel cadre.

30.000 euros, cela nous paraît naturellement totalement disproportionné, et c'est la raison pour laquelle nous proposons de voter contre ce projet de délibération et de récupérer, en quelque sorte, cette somme de 30.000 euros. Nous faisons des propositions qui nous paraissent de bon sens. Nous avons identifié quatre associations oeuvrant dans le périmètre, dans le centre de Paris - "Emmaüs", "La Clairière", "Aux Captifs la Libération" et "La Soupe Saint-Eustache" - et nous proposons très équitablement de répartir cette somme en leur attribuant à chacune 25 % de cette subvention, soit 7.500 euros. C'est le sens de cet amendement n° 67 et il va de soi qu'il n'y a pas besoin d'en dire beaucoup plus.

Il y a d'un côté une activité purement commerciale qui n'a pas besoin de la Ville et qui est déjà amplement aidée par le Maire de Paris et par la Ville, et de l'autre, des activités caritatives qui ont bien besoin d'être soutenues.

Merci.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour vous répondre, la parole est à Mme Lyne COHEN-SOLAL.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, au nom de la 2e Commission. - Je vais répondre à M. LEGARET pour défendre ce projet de délibération que, d'abord, ce n'est pas la première fois que nous parlons de ce sujet, Monsieur LEGARET. C'est naturellement une intervention rituelle. Chaque année, à l'occasion de cette subvention, vous refaites la même intervention.

Je me permet juste de signaler que cette fête des Tuileries n'est pas organisée par la Ville de Paris mais par l'Etat. Excusez-moi, Monsieur LEGARET, je vous ai écouté, donc, vous m'écoutez maintenant.

C'est effectivement le Ministère de la Culture qui autorise la fête des Tuileries. Nous considérons à la Ville de Paris que cette fête peut mettre en valeur les métiers forains au centre de Paris et intéresser de nombreux Parisiens, de personnes habitant autour de Paris, et de touristes à Paris. Dans cette mesure, nous faisons comme pour d'autres manifestations : nous aidons à la promotion de cette manifestation.

Les associations que vous citez, que je connais bien, que nous connaissons évidemment très bien à la Ville de Paris sont aidées par ailleurs à la Ville de Paris, et je vous signale tout simplement que ma délégation porte sur le commerce et l'artisanat et je regrette beaucoup de ne pas avoir une délégation portant sur les aspects associatifs pour les associations caritatives.

Je demande donc au Conseil de Paris de rejeter cet amendement.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 67 déposé par le groupe U.M.P.P.A., assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement est repoussé.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEE 192.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DDEE 192).

2008, DDEE 194 - Approbation du principe du renouvellement de la délégation de service public relative à la gestion des marchés couverts parisiens et mise en oeuvre de la procédure correspondante.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DDEE 194 concernant l'approbation du principe du renouvellement de la délégation de service public relative à la gestion des marchés couverts parisiens et mise en oeuvre de la procédure correspondante.

La parole est tout d'abord à Mme Marinette BACHE pour le groupe M.R.C.

Mme Marinette BACHE. - Le groupe M.R.C. tient tout d'abord à remercier Mme Lyne COHEN-SOLAL de sa disponibilité et de son action qui a permis de revivifier les marchés parisiens. Les marchés sont de véritables lieux de vie et de rencontre au sein de notre Capitale et participent à la vie de nos quartiers et à leur dynamisme commercial. L'action de la Municipalité a permis d'enrayer le déclin des marchés couverts à l'exception, il est vrai, du marché Secrétan. Elle a permis de redynamiser l'ensemble des marchés parisiens avec une grande diversité de l'offre tout en limitant le nombre de volants.

Dans cette droite ligne, les projets de délibération qui nous sont soumis aujourd'hui permettront, non seulement la rénovation et la mise en conformité des différents marchés, mais également de les rendre plus attractifs par la mise en place d'animations commerciales fréquentes, de campagnes de promotion et d'affichage.

La volonté d'axer prioritairement les marchés sur des états alimentaires en prenant en compte la nécessaire diversité et en essayant de privilégier les circuits courts, les petits producteurs et les productions biologiques est une très bonne chose.

La nécessité pour les délégataires d'afficher désormais la qualité des commerçants permettra certainement d'accentuer encore tout cela. La vie des marchés doit s'adapter à la vie des Parisiens. Ainsi, la modification des horaires va dans le bon sens. Il serait judicieux, et nous savons que cela fait partie de vos intentions, Madame COHEN-SOLAL, de développer des lieux de rencontre au coeur des marchés, notamment des marchés couverts.

De manière plus générale, il semble nécessaire de permettre aux familles de pouvoir fréquenter les marchés afin de permettre un véritable brassage générationnel, ce qui n'est pas tout à fait le cas en ce moment. Trop de marchés, en effet, ne sont pas adaptés à la fréquentation des personnes à mobilité réduite par exemple, mais également des personnes ayant des enfants en bas âge. Il serait intéressant qu'une étude puisse avoir lieu en ce sens et nous serions intéressés de savoir si de telles pistes sont à l'étude.

Un problème demeure malgré toute l'attention qui lui a été portée : il s'agit de la non-présence de nombreux commerçants en semaine, ce qui diminue d'autant l'attractivité du marché. Les tentatives d'incitation, comme toute sanction, semblent difficiles à mettre en place. L'appel à des volants alimentaires peut poser des problèmes en termes de contrôle de qualité sanitaire.

Même la piste d'un titulaire et d'un suppléant par place semble se heurter à certains problèmes liés à l'occupation de l'espace public.

En tout cas, nous saluons le sérieux avec lequel ces pistes de réflexion ont été analysées et continuent, je crois, d'être étudiées.

Au vu de ce phénomène constant, il paraît que l'augmentation envisagée, qui fera passer le prix moyen des places de 220 à 280 euros par mois, pourrait être supportable pour les commerçants, puisqu'ils ne sont pas présents sur l'ensemble des jours ouvrés. Cela pourrait d'ailleurs les inciter à occuper leur place en semaine. Eux-mêmes semblaient d'ailleurs demandeurs d'actions de promotion qui, jusque-là, avaient tendance à leur incomber.

Cette augmentation permettrait désormais leur prise en charge par les délégataires.

Cependant, la crise sociale commence à remettre en cause cette augmentation. En tout cas, il nous semblerait sage de l'étaler et de faire une évaluation de l'impact que cela aura en termes d'augmentation des prix et sur les commerçants.

Nous aimerions, bien sûr, vous le savez, puisque nous nous sommes déjà exprimés sur ce sujet, avoir des délégations plus courtes, de trois ans par exemple, afin de pouvoir revoir ces contrats en cours de mandature, si des problèmes venaient à se poser. Nous rejoignons ainsi, du reste, la préoccupation exprimée dans le rapport de présentation de la délégation de service public relative à la gestion des marchés couverts parisiens.

Nous nous permettons d'attirer votre attention, pour terminer, sur le paragraphe de ce rapport concernant le plan de renouvellement de l'offre commerciale. Il est demandé aux candidats de formuler des propositions, afin de répondre à la demande actuelle de la clientèle du prêt-à-consommer et en matière de service. Pourquoi pas, mais quand même une exception concernant les antennes de La Poste : il s'agit en fait de V.R.P. contractuels et nous savons tous que cela fait partie de la nouvelle politique de La Poste en vue de sa privatisation, ce qui n'a rien à voir avec le service public postal.

Hormis cette petite réserve, le groupe M.R.C. tient à resaluer l'investissement réel de la Municipalité, particulièrement de Mme COHEN-SOLAL en ce domaine, et les efforts d'innovation et de bons sens qui sont pris en compte dans ce projet de délibération que, bien évidemment, nous voterons.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à Mme Emmanuelle BECKER, pour le groupe communiste.

Mme Emmanuelle BECKER. - Excusez-moi, mais ce n'est pas sur ce projet de délibération que je suis inscrite.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Il n'y a donc pas d'orateur du groupe communiste sur ce projet de délibération ?

Mme Emmanuelle BECKER. - Non. Il y a eu un problème. Je suis désolée.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Très bien.

Dans ces conditions, la parole est à M. François LEBEL pour le groupe U.M.P.P.A.

M. François LEBEL, maire du 8e arrondissement. - Je vous remercie.

Je profite de l'occasion pour vous dire que j'étais inscrit sur le projet de délibération précédent, concernant les fêtes foraines. Cela n'a pas été retenu, je ne sais pas pourquoi.

De toute façon, mon collègue Jean-François LEGARET a dit ce que j'avais l'intention de dire.

J'ajouterai simplement que je m'étonne de l'indulgence envers certains que manifeste la Mairie de Paris, qui n'est visiblement pas rancunière !

Je vais maintenant passer à ce qui nous intéresse, c'est-à-dire les marchés découverts et en particulier - Mme COHEN-SOLAL me pardonnera d'évoquer le marché couvert dont je lui ai parlé lors de la précédente séance - le marché découvert du 8e arrondissement qui a été baptisé "marché Treilhard".

Je voulais savoir, et probablement pourra-t-elle me répondre, pour quelle raison en 2001 un retoucheur, qui n'a strictement rien à voir avec un marché couvert de produits alimentaires, a été installé dans le marché et pourquoi il y est toujours, huit ans après, alors que cette présence s'oppose évidemment à la relance du marché en tant que marché de proximité. Je souhaiterais que Mme COHEN-SOLAL nous dise exactement ce qu'il en est sur ce commerçant, fort honorable par ailleurs, mais qui n'a rien à faire dans un marché couvert alimentaire.

Merci.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à M. Jean-François LEGARET pour le groupe U.M.P.P.A.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, la gestion de ces marchés, c'est une activité très importante pour Paris ; cela fait vraiment partie de la vie des quartiers. La qualité de ces marchés, les produits qu'on y trouve, vous savez très bien, Mme COHEN-SOLAL le sait très bien parce que nous avons eu l'occasion de travailler ensemble et d'arpenter ensemble ces marchés, c'est vraiment un point qui est scruté avec beaucoup d'attention par les Parisiens parce que cela représente un service économique, parce que cela représente un service tout court, un service public, une délégation de service public.

Moi, je rends hommage, globalement, à la qualité de ces marchés.

Ceci étant, Mme COHEN-SOLAL le sait très bien, c'est aussi un point sur lequel les élus, quelle que soit leur étiquette politique, sont très attentifs, très vigilants, à l'écoute des habitants.

C'est la raison pour laquelle il est totalement inacceptable, je le dis en pesant mes mots et sans aucun excès, qu'un projet de cette importance nous parvienne hors délai dans les conseils d'arrondissement.

Or, c'est bien le cas, puisque nous sommes trois arrondissements parisiens, le 1er, le 5e et le 8e, qui tenons nos séances du Conseil d'arrondissement strictement en conformité avec la loi, dans les deux semaines qui précèdent la séance du Conseil de Paris. Et dans ces trois arrondissements-là, les projets de délibération nous sont parvenus hors délai.

Vous connaissez la règle dans ce cas, c'est le conseil d'arrondissement qui doit se prononcer sur l'urgence.

Et le 1er arrondissement, le 5e et le 8e ont considéré qu'il n'y avait pas urgence.

Mais, Madame COHEN-SOLAL, je vous dis cela très calmement, très posément, parce que c'est un sujet sérieux, comment voulez-vous que des élus du 1er arrondissement, pour parler de ceux que je connais le moins mal, qui reçoivent ce projet de délibération le vendredi soir puissent se déterminer valablement le lundi ? Ont-ils, dans le week-end, le temps raisonnable - surtout qu'il s'agit d'un changement de titulaire - pour aller faire le point avec le titulaire en place, pour faire la connaissance du titulaire nouveau, pour savoir quel sera le projet ? Comment voulez-vous que nous ayons un débat ? Est-ce comme cela qu'on peut travailler raisonnablement dans les arrondissements ?

Je n'incrimine pas personnellement l'Adjointe. J'imagine que, si elle s'est trouvée confrontée à cette situation, c'est probablement parce qu'il y a eu des retards, des anomalies, des coups de frein, que sais-je encore, ou alors, si c'est pour une raison stratégique, il faudrait nous le dire ! Nous serions intéressés de le savoir.

En tout cas, vous êtes manifestement hors délai et, légalement, ce projet de délibération n'est pas présenté devant le Conseil de Paris dans les conditions normales. Je demande qu'il soit fait strictement application de l'article L. 2511-13 du Code général des collectivités territoriales, qui fait obligation au Maire de Paris de soumettre dans un délai de 15 jours tout projet de délibération au Conseil de Paris, après avoir recueilli l'avis du conseil d'arrondissement.

Je me bornerai, si vous voulez, à invoquer cet argument je dirais de pure forme, sans entrer sur le fond - j'aurais beaucoup de choses à dire -, mais à vous demander solennellement mais formellement et fermement le retrait de ces deux projets de délibération : le premier sur les marchés couverts, qui est entaché par le non-passage devant un conseil d'arrondissement, le conseil du 8e en l'occurrence et le deuxième projet de délibération, DSP des marchés découverts, qui est entaché du même défaut, s'agissant de trois conseils d'arrondissement, le 1er, le 5e et le 8e.

Soyons raisonnables, Madame COHEN-SOLAL, n'en faisons pas une affaire de blocage politique ! Nous n'avons véritablement pas eu le temps de travailler ces dossiers. Il y a une anomalie juridique.

Si, naturellement, vous ne faisiez pas suite à notre demande, nous irions soulever tous les recours possibles et imaginables, mais j'ose espérer que vous vous rendrez à la raison et que nous aurons l'occasion de parler, dans des délais normaux et après avoir eu le temps de contacter les principales personnes intéressées, à notre prochaine séance, celle du mois de décembre.

Voilà ce que je souhaite très ardemment.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour répondre à l'ensemble des orateurs la parole est à Mme Lyne COHEN-SOLAL.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, au nom de la 2e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

En ce qui concerne les marchés couverts, il s'agit du lancement d'une délégation de service public de gestion. Comme vous le savez, dix marchés couverts sont prévus dans ce projet de délibération, puisque la délégation de service public de gestion de ces marchés prend fin en décembre 2009. Il nous faut donc lancer une délégation de service public pour le 1er janvier 2010.

Nous avons donc un an pour la préparer. Il s'agit tout simplement dans ce projet de délibération de montrer dans quel cadre cette préparation aura lieu. La durée de ces conventions sera donc de six ans, comme cela vous est proposé, en deux lots qui comportent pour le lot 1 quatre marchés et pour le lot 2 six marchés. Un marché étant sorti de ces lots, il s'agit du marché Riquet, puisque nous sommes actuellement en train de faire une étude sur l'avenir du marché Riquet. Il s'agit purement et simplement du lancement d'une délégation de service public, et en aucun cas de l'aboutissement de ce lancement, comme nous allons le voir pour les marchés découverts.

Je vous demande de voter ce projet de délibération, qui nous permettra de travailler ensemble sur la préparation de cette DSP.

Je voudrais répondre à M. LEGARET, très rapidement, que ce projet de délibération répond à un certain nombre de travaux de tous les services, qu'en ce qui me concerne j'ai donné mon accord pour lancer ce projet de délibération en temps, c'est-à-dire le vendredi qui précède le jour ou la semaine où vous l'avez reçu. En aucun cas, du retard n'a été pris au niveau des services sur ce point.

Vous appréciez, comme vous voulez, Monsieur le Maire, je sais qu'en ce qui me concerne, dans l'arrondissement dont je fais partie, le 5e, nous avons reçu ce projet de délibération avec les autres. Si la majorité du 5e arrondissement a décidé de ne pas l'examiner, c'était son droit. Moi, j'ai voté contre. Mais en ce qui concerne l'ensemble des autres arrondissements, il est tout de même étrange que tous les autres l'aient reçu à temps et que vous, vous décidiez que ce n'est pas à temps.

Je vous laisse véritablement votre appréciation. Je demande simplement à la majorité de cette Assemblée de bien vouloir permettre à l'Exécutif parisien de lancer cette délégation de services publics pour les marchés couverts parisiens qui sont des lieux très importants pour la vie de nos habitants.

En ce qui concerne le retoucheur de M. LEBEL, ou du marché plus exactement de M. LEBEL, je répondrai naturellement à M. LEBEL de manière précise. Nous avons eu l'occasion d'en parler très souvent. En ce qui concerne le marché Treilhard - je vous l'ai déjà dit dans un vœu que vous aviez déposé, je crois il y a un ou deux mois - nous travaillerons sur le marché Treilhard justement dans le cadre du lancement de cette D.S.P. car cela nous permettra d'examiner le devenir de chacun des marchés.

En son tour, le marché Treilhard sera examiné pour regarder ce que l'on veut faire dans son avenir, et naturellement avec le maire du 8e arrondissement.

M. François LEBEL, maire du 8e arrondissement. - Je vous attends avec patience.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, rapporteure. - Oui, vous êtes très patient mais je ne vais pas parler là d'un problème particulier.

Ne vous inquiétez pas, je travaille avec les maires d'arrondissement, vous le savez, et je discute avec eux de manière organisée. Donc, nous ferons les choses en temps utile.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEE 194.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DDEE 194).

2008, DDEE 201 - Signature de trois conventions de délégation de service public pour la gestion des marchés découverts alimentaires parisiens.

Vœu déposé par Mme Valérie SACHS et les élus du groupe Centre et Indépendants.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DDEE 201 sur lequel l'Exécutif a déposé un amendement n° 68 bis. Il s'agit de la signature de trois conventions de délégation de service public pour la gestion des marchés découverts alimentaires parisiens.

La parole est à Mme Valérie SACHS pour le groupe Centre et Indépendants.

Mme Valérie SACHS. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, il nous est demandé de voter aujourd'hui le nouveau contrat pour l'exploitation en affermage des marchés découverts alimentaires parisiens pour les six prochaines années. Cette décision, la plus importante de la mandature pour ce secteur, était l'occasion pour la Ville de Paris de relancer cette activité.

Un nouveau cahier des charges, imposant de nouvelles obligations pour les délégataires et assorties de sanctions dissuasives, nous laissait espérer une reprise en main de Paris, après le flottement de certains concessionnaires en fin d'exercice, pour ne pas dire défaillants face à leurs obligations en matière de propreté des marchés, de sécurité, d'installations électriques défectueuses ou encore la fragilité financière de certaines entreprises.

Depuis le début de la mandature, nous avons essayé d'attirer votre attention sur ces problèmes récurrents. Nous vous avons demandé d'associer tous les acteurs à la préparation de ce renouvellement. Nous espérions donc que le choix définitif des concessionnaires serait un choix consensuel, un choix de bon sens. Nous en avons longuement débattu en commission, et je ne reviendrai pas sur ce sujet.

Au nom des élus du groupe Centre et Indépendants, je me limiterai donc aux deux points suivants : le montant de la redevance pour la Ville prévu à partir de 2009 sera inférieur de 30 % par rapport aux années passées. Vous justifiez cette réduction importante par les efforts demandés aux futurs délégataires en matière d'investissement, puisque Paris sera désormais découpé en tiers, par la hausse des tarifs sur les déchets, et afin d'assurer une meilleure qualité de service vis-à-vis des commerçants, comme des citoyens.

Cette baisse annuelle de 550.000 euros est une mauvaise nouvelle pour tous les Parisiens, car cela pèsera sur le budget de la Ville, soit pour la mandature, plus de 3 millions d'euros.

Le second point est la hausse de 30 % des droits de place demandée aux commerçants abonnés comme volants, soit une enveloppe de 12 millions sur les six ans. Vous la justifiez par "une stagnation de douze ans pour les délégataires" et la destinez à une amélioration sensible de la qualité du service. A ce prix là, qui sera le garant impartial de la réalité de ces améliorations ?

Si l'on rapproche ces deux points, nous ne pouvons qu'en conclure que vous avez délibérément choisi de favoriser les concessionnaires aux dépens des commerçants, qui subissent la crise économique de plein fouet, alors qu'ils participent très concrètement à la vie de nos quartiers.

Pour conclure, nous regretterons le peu de consultations de la part du Maire de Paris, durant la phase d'élaboration de ce dossier, avec les mairies d'arrondissements, qui pourtant devraient devenir de véritables partenaires privilégiés pour tout ce qui touche les activités de proximité.

Le groupe Centre et Indépendants, pour toutes ces raisons, votera contre ce projet de délibération.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes Centre et Indépendants et U.M.P.P.A.).

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à Mme Laurence GOLDGRAB pour le groupe socialiste et radical de gauche.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, la désignation des délégataires qui seront en charge des marchés alimentaires découverts de la Ville de Paris est l'occasion de donner à la Ville les moyens d'améliorer la qualité des services rendus sur les marchés et ainsi leur attractivité, dans l'intérêt des Parisiens, des commerçants et de la Ville ainsi que cela a été souligné d'ailleurs à plusieurs reprises.

Ces marchés alimentaires sont d'une part garants de la diversité de la qualité de l'offre de produits frais de consommation, mais aussi des lieux conviviaux de rencontres et d'échanges entre les habitants. Ils contribuent donc, cela a été dit, à renforcer le lien social entre les riverains et ils animent la vie de quartier.

C'est pourquoi il est très important que la qualité des services sur les marchés soit améliorée. Le projet de délibération prévoit que les délégataires devront investir, notamment dans l'achat d'équipements neufs, la rénovation et l'entretien de l'accès à l'électricité, le meilleur raccord au point d'eau, la propreté, notamment d'ailleurs dans l'Est parisien où elle est fortement en déficit. Mais aussi sur des objectifs de développement durable, tels que la diffusion auprès des commerçants de sacs plastiques réutilisables ou biodégradables, et l'utilisation d'ampoules basse tension.

Par ailleurs, la rémunération des personnels placiers sera revalorisée, ce qui leur permettra de mieux superviser les marchés. Enfin, évidemment, soulignons l'enjeu de diversité de l'offre alimentaire en produit frais, qui est un élément extrêmement important pour l'attractivité.

Par conséquent, ces améliorations doivent nécessiter un investissement. Cet investissement est pris en charge à hauteur d'une réduction de la redevance de 30 % pour la Ville. Investissement tout à fait réaliste et motivé par l'amélioration de ce service public. Et du côté des commerçants, il y a évidemment un effort également de 30 % de plus pour la redevance. Et cet effort est étalé grâce à une concertation qui s'est tenue entre Mme Lyne COHEN-SOLAL et les commerçants ; une concertation qui a débouché sur un accord et cet accord prévoit un étalement sur trois ans de la hausse du tarif de place.

Néanmoins, soulignons que Paris reste dans la moyenne des prix pratiqués dans la Région Ile-de-France et que cette hausse des tarifs sera compensée par une hausse que nous espérons tous du chiffre d'affaires des commerçants grâce à l'amélioration des services rendus par l'attractivité des marchés.

Donc, ces commerçants sont responsabilisés quant à leur outil de travail, tout autant d'ailleurs que les commerçants sédentarisés qui investissent également dans leur outil de travail. Nous considérons donc que cette hausse est justifiée. Elle est acceptée par les commerçants et nous ne voyons pas la raison pour laquelle le vœu déposé pourrait être accepté.

Ce projet de délibération annonce clairement, selon moi, un progrès en termes de prestation pour les marchés alimentaires découverts de Paris et c'est pourquoi le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés y est favorable.

Merci.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à Mme Géraldine POIRAULT-GAUVIN pour le groupe U.M.P.P.A.

Mme Géraldine POIRAULT-GAUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Je souhaiterais, à l'occasion de ce projet de délibération, élargir un peu le débat et faire deux remarques générales sur la politique de la Ville menée pour ce qui concerne les marchés couverts et découverts parisiens.

Je ne serai pas aussi laudative sur l'action municipale pour ce qui concerne un marché du 15^e arrondissement, qui souffre. J'ai déjà eu l'occasion de plaider ce dossier dans cette Assemblée au mois de juin, Madame COHEN-SOLAL, et j'espère que cette fois-ci, vous nous donnerez des réponses plus rassurantes.

Je reviens à la charge, parce que, aujourd'hui, les commerçants du marché Bargue - Cervantès à Paris 15^e travaillent dans des conditions tout à fait inacceptables. Je rappellerais à notre Assemblée la voirie très dégradée, les canalisations fuyantes, le manque d'éclairage, les commerçants qui travaillent clairement les pieds dans l'eau. Alors on est un peu en contradiction avec ce qui a été dit précédemment, mais je vous assure, Madame COHEN-SOLAL, qu'il faut venir dans le 15^e pour voir cette situation et surtout pour entendre les commerçants qui ne sont absolument pas satisfaits.

Il n'y a pas de chalet d'aisance pour eux... Bref, je souhaiterais connaître votre sentiment sur cette situation précise et savoir si vous avez l'intention d'écouter le Maire du 15^e qui, à de multiples reprises, a demandé des moyens pour la rénovation complète de ce marché qui est un marché alimentaire, qui est dans un état de propreté inacceptable. Je vois difficilement comment on peut vendre des produits alimentaires dans des conditions pareilles.

C'est le premier point de mon intervention.

Deuxième point, qui n'a rien à voir avec le marché Bague, j'avoue ne pas comprendre quelle est la politique de la Ville concernant les volants et les abonnés. Vous avez fait des déclarations contradictoires dans cette Assemblée, pour dire, d'une part, que vous vouliez réduire le nombre de volants, mais, dans le même temps, il n'y a jamais eu autant de cartes distribuées aux commerçants. D'ailleurs, les commerçants nous le disent sur les marchés, au moment de l'installation des marchés tôt le matin, les placiers voient arriver tous les volants avec des cartes qui continuent à être distribuées.

Quel est votre choix ? Les commerçants ne comprennent pas. Dans cette situation, au moment où le placier doit faire son travail, comment se fait la distinction, à votre avis ? Je vous laisse imaginer comment se fait le choix.

Ce n'est pas du tout acceptable dans notre Ville.

Je voudrais, Madame COHEN-SOLAL, vous entendre sur ce point précis pour savoir ce que souhaite la Ville pour ses marchés et comment elle compte gérer la distinction entre les abonnés et les volants sur les marchés de notre Capitale.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à Mme Emmanuelle BECKER pour le groupe communiste.

Mme Emmanuelle BECKER. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, les revendications et demandes des professionnels des marchés découverts alimentaires parisiens et de leurs usagers nous avaient conduits à proposer un vœu adopté par le Conseil de Paris à l'unanimité en octobre dernier.

Le projet de délibération qui nous est soumis aujourd'hui porte sur la signature de trois conventions de délégation de service public pour la gestion des marchés alimentaires découverts.

De nombreuses avancées sont portées par les conventions qui nous ont été présentées, l'accent est mis sur les exigences en matière d'équipement, de raccordement à l'eau, d'action environnementale et l'engagement d'augmenter le salaire des placiers est clairement inscrit.

Néanmoins, l'augmentation du prix des places payées par les marchands fait débat et, à ce sujet, l'Exécutif dépose un amendement pour étaler cette augmentation.

Mais cette augmentation des prix risque de peser et je note qu'elle porte une interrogation non résolue. Les délégataires verront-ils vraiment l'utilité d'œuvrer contre l'absentéisme des commerçants abonnés quand les places libérées leur permettent de percevoir une seconde fois le droit de place des volants ?

Néanmoins, il nous semble que ce travail a été fait dans un objectif d'amélioration des marchés parisiens et c'est un objectif que nous partageons largement, puisque ces lieux de vie et de mixité doivent être soutenus par notre Municipalité.

Le groupe communiste votera donc ce projet de délibération.

Mais pour partie, nous restons interrogatifs sur les réalisations que mèneront les délégataires.

Enfin, nous maintenons que les commerçants et les usagers des marchés demandent à ce qu'un meilleur usage de cet espace public soit satisfait.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour répondre, la parole est à Mme Lyne COHEN-SOLAL.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, au nom de la 2e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci à tous les intervenants qui, tous, à leur façon et avec leur sensibilité, ont montré combien les marchés sont une activité importante de la Ville de Paris, pour ne pas dire essentielle, en particulier dans les quartiers de cette Ville.

Personnellement, et depuis que je m'occupe de cette délégation, je dois dire que je m'intéresse de plus en plus aux marchés et je crois que, comme vous, j'ai une certaine tendresse pour ces lieux publics, ces lieux de rencontre, ces lieux d'intégration et ces lieux naturellement d'échange et de commerce aussi.

Ce sont des activités de la Ville qui sont difficiles à gérer, parce qu'un marché, par définition, représente de nombreuses nuisances, c'est une multitude de nuisances, qui, pour autant, doit rentrer dans un quartier et notre travail avec les délégataires que nous allons effectivement choisir, c'est de faire en sorte que ces nuisances indissociables des marchés soit minimisées pour que dans les quartiers de la ville, ces marchés soient non seulement bien accueillis, mais mieux acceptés.

Vous le savez, lors de la dernière mandature, avec M. Bertrand DELANOË, nous avons pris la décision de créer des marchés supplémentaires, en particulier des marchés couverts supplémentaires, alors que la tendance à Paris était plutôt de fermer des marchés, d'en faire disparaître, qu'ils aient été couverts ou découverts.

Depuis 2001, nous avons créé six marchés nouveaux ; c'est pour vous dire comme nous donnons une importance à ces lieux, à ces activités, comme nous voulons répondre à la demande des habitants des quartiers de trouver à proximité de chez eux des lieux pour se ravitailler avec des aliments qui soient suivis, avec une grande traçabilité.

Ce que nous vous proposons aujourd'hui, c'est la délégation de service public et donc l'attribution de cette délégation de service public pour les 70 marchés découverts alimentaires en trois lots, les lots A, B et C, qui ont été découpés pour être à peu près similaires, identiques, et que nous proposons d'attribuer pour six ans à partir du 1er janvier 2009 à trois délégataires.

J'ai entendu, bien entendu, ce qu'a dit Mme BACHE, ce qu'ont dit aussi Mme BECKER et Mme GOLDGRAB, comme, naturellement, Mme POIRault-GAUVIN.

Je dois vous dire que, naturellement, ce n'est pas très facile pour la Ville de Paris de gérer les marchés, puisque nous ne les gérons pas directement mais par l'intermédiaire de délégataires. La Ville de Paris donc exige un certain nombre d'obligations dans le cahier des charges de la D.S.P. auprès des délégataires et, naturellement, est redevable auprès des habitants et des commerçants que ces exigences soient remplies par les délégataires.

Il faut donc que les délégataires trouvent les moyens de pouvoir investir, je vous le dis, Madame POIRAUT-GAUVIN, par exemple, pour les équipements en eau - je répète ce que j'ai dit et ce que vous trouverez dans ce projet de délibération -, dans l'équipement en électricité, qu'ils puissent avoir des salaires de leur placier, de leur monteur, qui soient décents, afin que les choses se passent avec une certaine moralité sur les marchés de la Ville de Paris. C'est ce que nous avons exigé, entre autres, dans le cahier des charges.

C'est pour cela qu'en face de ces obligations, il nous fallait aussi, évidemment, des rentrées pour les délégataires et la seule rentrée des délégataires, c'est le prix que paient les commerçants qui sont installés sur ces marchés.

Le prix de voirie des commerçants n'a pas augmenté à Paris depuis 12 ans et c'était une décision de la Municipalité de ne pas augmenter dans la dernière délégation ce prix en accord avec les commerçants.

Aujourd'hui, il est évident que nous devons arriver à un relèvement de ces prix.

Nous avons regardé les choses de manière extrêmement précise avec les délégataires, pour que les contrats des délégataires puissent être des contrats équilibrés, c'est-à-dire autant de rentrées que de sorties, afin que les délégataires puissent effectivement faire face à toutes les obligations.

Nous avons aussi négocié avec les commerçants afin que cette augmentation puisse être acceptable par les syndicats des commerçants des marchés.

C'est pour cela que nous vous proposons l'amendement n° 68 bis, qui propose d'étaler cette augmentation sur trois ans, afin de permettre aux commerçants des marchés de naturellement pouvoir payer cette augmentation au fil des trois années sur lesquelles cette augmentation va être répartie.

Voilà ce que je voulais dire pour répondre globalement à tous ceux qui ont parlé.

Je remercie tous ceux qui, comme moi, aiment les marchés de Paris et veulent qu'ils s'améliorent et se rénovent et je crois que tous les Conseillers de Paris vont dans le même sens.

Je voulais répondre de manière plus précise à Mme POIRAUT-GAUVIN sur la façon dont est installé le marché Cervantès.

J'ai une délégation qui s'occupe des commerçants et des artisans, Madame POIRAUT-GAUVIN ; je ne suis pas, en plus, Adjointe à la voirie, à l'éclairage, etc. Je trouve absolument anormal que le marché Cervantès soit dans un endroit où il manque d'éclairage et où la voirie n'est pas en bon état, mais je n'ai pas les moyens de sortir de ma délégation des crédits de voirie et des crédits d'éclairage, et le maire du 15e le sait parfaitement et peut tout à fait, et je lui apporterai mon soutien, demander une rénovation de la voirie et de l'éclairage là où le marché Cervantès se tient.

Mme Géraldine POIRAUT-GAUVIN. - Il l'a fait !

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, rapporteure. - S'il l'a fait, nous recommencerons et je suis prête à l'aider pour que le marché Cervantès se tienne dans de bonnes conditions.

Je viendrai voir de manière précise comment les choses se passent, mais il est normal, et je vous donne raison là-dessus, que le marché Cervantès ...

Excusez-moi, je finis juste, Monsieur LAMOUR !

... que le marché Cervantès se passe dans de bonnes conditions.

Je le répète ici, j'ai pris des engagements et je les répète ici. Je n'ai pas non plus une baguette magique, même si c'est bientôt Noël, pour que les choses changent d'un claquement de doigts !

Je pense que nous devons regarder avec les délégataires comment chaque marché se déroule. Je pense aussi que nous devons regarder comment nous pouvons rénover les marchés, c'est-à-dire adapter l'offre des marchés aux demandes des consommateurs d'aujourd'hui, c'est-à-dire des habitants de la Ville de Paris tels qu'ils existent aujourd'hui, c'est-à-dire qu'ils viennent sur les marchés du dimanche plus tardivement qu'avant, qu'ils achètent plus volontiers pendant les après-midi de semaine que les matins de semaine, donc nous sommes en train de regarder cela de très près.

Nous avons besoin en face de nous de délégataires qui soient des entreprises responsables et crédibles.

C'est la raison pour laquelle, dans cette délégation, nous avons choisi les trois autres pistes que nous vous proposons et que, dans l'amendement proposé, le n° 68 bis, nous demandons une augmentation des droits de voirie, étalée dans le temps, afin qu'elle soit supportable en accord avec les commerçants de nos marchés que nous voulons garder et que nous respectons.

Merci.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous allons procéder au vote tout d'abord du vœu n° 68 du groupe Centre et Indépendants, avec un avis... ?

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, rapporteure. - Défavorable.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 68 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEE 201 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2008, DDEE 201).

2008, DDEE 223 - Avis du Conseil de Paris sur la demande de dérogation à la règle du repos dominical présentée par la SA MIB Développement, Ecole de Management International, filiale de l'Ecole des Ponts et Chaussées pour un salarié de l'établissement situé 28, rue des Saints-Pères (7e).

2008, DDEE 229 - Demande de dérogation à la règle du repos dominical présentée par la SAS Sotheby's France, pour les salariés de l'établissement situé 76 rue du Faubourg Saint-Honoré (8e).

2008, DDEE 230 - Demande de dérogation à la règle du repos dominical présentée par la société "MC Kinsey & Company", pour l'organisation d'une animation de Noël destinée aux enfants des salariés le dimanche 14 décembre 2008, au Pavillon d'Armenonville (16e).

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous examinons les projets de délibération DDEE 223, DDEE 229 et DDEE 230. Ce sont des avis du Conseil de Paris sur des demandes de dérogation à la règle du repos dominical.

Tout d'abord une demande présentée par la SA MIB Développement, Ecole de Management International, filiale de l'Ecole des Ponts et Chaussées, pour un salarié de l'établissement situé 28, rue des Saints-Pères dans le 7e arrondissement.

Une demande présentée par la S.A.S. Sotheby's France pour les salariés de l'établissement situé 76, rue du faubourg Saint-Honoré dans le 8e arrondissement.

Et une demande présentée par la société "MC Kinsey & Company", pour l'organisation d'une animation de Noël destinée aux enfants des salariés le dimanche 14 décembre 2008 au Pavillon d'Armenonville dans le 16e arrondissement.

La parole est à Mme Héléne BIDARD pour le groupe communiste.

Mme Héléne BIDARD. - J'interviens pour une explication de vote sur ces différents projets de délibération.

Nous considérons que nous devons protéger le principe et même le droit du repos dominical comme un acquis social dans un monde salarial de plus en plus malmené par les inégalités socioéconomiques.

Comme vous le savez, les contournements de ce droit, avec la mise en avant chaque fois d'un soi-disant volontariat, sont déjà aujourd'hui multiples : ouvertures frauduleuses, prétexte culturel fallacieux dans les magasins, etc., sans compter de nouvelles propositions de loi qui ne cessent de venir remettre ce principe en question, précarisant toujours plus les salariés et leur famille.

Dans ces conditions, comment oser brandir ce mensonge du volontariat ou d'égalité des chances ? Les salaires sont de plus en plus bas, les salariés sont moins que jamais en situation de protection dans la relation employeur/employé.

Comme le mois dernier, j'interviens pour préciser que le groupe Communiste votera contre l'ensemble des demandes de dérogation présentées.

Nous ne souhaitons pas, par principe, voir grignoter justement ce principe du repos dominical, en cédant un peu plus chaque mois quelques nouvelles demandes de dérogation.

A égalité des chances, nous opposons "égalité des droits" et c'est pour cela que nous redisons que nous sommes hostiles à la déréglementation du marché du travail et, sur ce point-là, je veux juste dire que Paris doit aussi participer à protéger les salariés.

M. Christophe NAJDOVSKI. - Pour vous répondre, la parole est à Mme Lyne COHEN-SOLAL.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, au nom de la 2e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

J'entends tout à fait ce que vient de dire Mme BIDARD et, en ce qui me concerne, je me suis plusieurs fois prononcée, je crois extrêmement officiellement, et je crois que personne ne l'ignore que je suis et que nous sommes contre la déréglementation du travail le dimanche, en particulier dans les commerces. Nous l'avons dit et nous l'avons redit !

En ce qui concerne, Madame BIDARD, ces trois projets de délibération, il s'agit de quelque chose de différent, puisque nous avons là Sotheby's qui propose de faire une fête un dimanche ; MC Kinsey & Company fait une animation de Noël destinée aux enfants des salariés le dimanche 14 décembre. En ce qui concerne MIB Développement, c'est de l'exécutif MBA donné à des professionnels français et étrangers. Je pense que cela ne se range pas exactement dans le même cadre que ce que nous refusons. C'est pour cela que cela arrive à titre complètement exceptionnel et c'est pour cela que nous proposons de donner un avis positif. Et c'est M. le Préfet de Paris qui jugera.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Bien.

Nous allons voter sur ces trois projets de délibération.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEE 223.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DDEE 223).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEE 229.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DDEE 229).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEE 230.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DDEE 230).

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif aux économies d'énergie pendant les fêtes de Noël.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous examinons les vœux n° 69, n° 70 et n° 70 bis, qui ne se rapportent à aucun projet de délibération.

Le vœu n° 69 du groupe "Les Verts" a trait aux économies d'énergie pendant les fêtes de Noël.

La parole est à Mme Danielle FOURNIER pour 1 minute.

Mme Danielle FOURNIER. - Merci.

Ce vœu évoque de manière concrète les économies d'énergie pendant les fêtes de Noël. Il s'inscrit dans une continuité, puisque nous sommes déjà intervenus dans ce sens au Conseil et dans les Conseils d'arrondissement sur cette question.

En effet, il ne suffit pas de voter le Plan Climat, de se réjouir des décisions du Grenelle de l'environnement, mais il nous semble que les mettre en pratique est vraiment urgent.

Au moment de Noël, les associations de commerçants, pour susciter et pour soutenir la consommation des Parisiens mais aussi des Franciliens et des touristes, lancent des programmes d'illumination de rue.

Nous ne sommes pas opposés à ces illuminations mais nous souhaiterions qu'elles soient plus encadrées et que les économies qui sont faites d'un côté ne servent pas à développer de nouveaux gaspillages par ailleurs. C'est pourquoi nous demandons, pour que Noël rime avec partage et non avec gaspillage, que la Ville intervienne sur la durée de ces illuminations.

La durée totale, c'est-à-dire que ces illuminations pourraient commencer certes début ou mi-décembre mais seraient démontées au plus tard mi-janvier.

La durée aussi dans la journée : nous pensons qu'elles pourraient être mises en service à partir de la tombée de la nuit, certes, mais éteintes à partir du moment où il n'y a plus grand monde pour les voir, vers minuit par exemple.

D'autre part, nous souhaiterions que la Ville propose aux associations de commerçants, des animations et des décorations alternatives non polluantes, comme cela se fait, par exemple, dans le 2e arrondissement.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Lyne COHEN-SOLAL.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe. - Merci.

Je trouve que ce vœu présenté par Mme Danielle FOURNIER est intéressant parce que nous allons franchement dans le même sens. Vous le savez, comme vous l'avez dit, Madame FOURNIER, les illuminations sont à l'initiative des associations de commerçants et nous venons les aider à organiser ces manifestations parce que nous trouvons qu'effectivement la ville est plus belle allumée, surtout en pleine hiver, où il fait noir très tôt. Et les Parisiens, comme les touristes, aiment beaucoup cela.

Nous avons tellement décidé de les aider que nous avons mis en place une structure qui s'appelle "Paris illumine Paris" qui est une forme d'aide à la décision des commerçants, dans laquelle nous avons des designers de lumière mais aussi des gens qui savent installer la lumière et qui savent faire la part de la dépense et éviter les gaspillages.

C'est pour cela que, par exemple, l'illumination la plus vue, si j'ose dire, celle des Champs-Élysées, dépense aujourd'hui 70 % de moins d'électricité qu'avant. Nous avons 50 % de moins de câbles à mettre en place et, grâce aux leds, énormément d'économies peuvent être faites.

Nous avons apporté ces progrès sur les Champs-Élysées, bien entendu, mais nous les apportons partout où les commerçants font appel à nos services et chaque fois que nous les subventionnons.

Vous posez la question de savoir combien de temps cela doit être allumé, éclairé, etc. Comme vous l'avez dit, c'est quand même à l'initiative des commerçants que les choses se font. Je ne suis pas sûre que l'Hôtel de Ville doivent décider à quel moment exactement on éclaire ou on éteint.

Elles s'éclairent toutes au moment de la tombée de la nuit, un peu comme l'éclairage municipal, et elles s'éteignent entre minuit et 1 heure du matin.

Alors je ne peux pas vous jurer qu'il n'y en a pas une qui ne soit pas éteinte à une heure quinze du matin mais globalement, dans les quartiers que nous voyons, c'est approximativement à ces heures que les choses se passent. C'est tout à fait raisonnable, vous avez raison de le dire.

Quant à la durée, elles commencent actuellement. Les illuminations des Champs-Élysées ont commencé avant parce que les Champs-Élysées sont spécifiques et plus visibles, une sorte de signal.

Je vais inaugurer un certain nombre d'illuminations à la fin de la semaine prochaine. Elles commencent début décembre et se termineront pour l'ensemble d'entre elles autour du 15 janvier.

Nous sommes approximativement dans les normes de ce que vous demandez, ce vœu ne me gêne donc en rien.

Dernière chose que vous proposez : qu'il y ait d'autres façons de fêter Noël qu'avec les lumières. Je suis d'accord. Quelques commerçants proposent de mettre des sapins.

Yves CONTASSOT disait que mettre trop de sapins gêne les sapinières, je veux bien que l'on trouve autre chose.

Il est vrai que les commerçants, comme les habitants, apprécient qu'il y ait de la lumière à Noël. Si l'on trouvait des moyens moins chers de faire mieux, et si c'est mieux pour les finances de la Ville, je serais pour.

Je donne un avis favorable à ce vœu.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint président. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe "Les Verts" assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2008, V. 254).

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif aux terrasses chauffées.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Les vœux n° 70 du groupe "Les Verts" et n° 70 bis de l'Exécutif concernent les terrasses chauffées.

La parole est à M. Denis BAUPIN pour une minute.

M. Denis BAUPIN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Dans le même état d'esprit que le vœu précédent, il s'agit de voir comment on peut, dans une période où l'énergie coûte de plus en plus cher, en faire un usage le plus pertinent possible.

Une habitude s'est répandue depuis plusieurs années, avant même l'interdiction de fumer dans les cafés : celle de chauffer les terrasses avec un dispositif qui, finalement, revient à chauffer la rue avec une consommation énergétique extrêmement peu pertinente.

Chauffer un espace public, c'est comme si vous chauffiez vos appartements en ouvrant les fenêtres. Avec de telles consommations, pour une terrasse de 12 mètres carrés, une journée de chauffage est l'équivalent d'une B.M.W. ou d'une Mercedes qui roulerait pendant 300 kilomètres en matière d'émission de gaz à effets de serre.

Ce sont des véhicules qui font partie de ceux sur lesquels il y a des malus aujourd'hui en matière de gaz à effets de serre.

Nous sommes face à une pratique qui, en termes énergétiques, est aberrante et qui, cela vient d'être souligné par un rapport, contribue à l'augmentation de la pollution en matière d'oxyde d'azote, la même pollution que notre politique de déplacement a contribué à baisser et qui est augmentée avec ces chauffages extérieurs.

Le Parlement européen a adopté le 31 janvier dernier, à une très large majorité, un plan d'action pour l'efficacité énergétique qui préconise de supprimer justement ces appareils.

La proposition que nous faisons, dans le cadre d'une proposition de loi déposée par des députés "Verts" à l'Assemblée nationale, est d'aller vers la suppression de ces chauffages extérieurs.

Nous proposons de le faire de façon concertée, en regardant ce qui se passe dans d'autres villes qui ont progressivement supprimé ces systèmes et en faisant en sorte que si vraiment les gens souhaitent prendre un café sur une terrasse, on puisse leur fournir des couvertures ou des dispositifs de ce type comme cela existe dans d'autres pays.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour vous répondre la parole est à Mme Lyne COHEN-SOLAL.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

D'abord, je voudrais vous dire que je suis pour que Paris reste une ville gaie, je suis contre les bonnets de nuit.

On ne va pas supprimer à la fois les illuminations, les terrasses chauffées, les sapins, etc., mais je suis pour que tout cela se fasse sans gaspillage.

C'était le thème général que je voulais donner, on nous reproche que Paris n'est pas au niveau des grandes capitales, qu'on ne s'amuse plus à Paris, que cette ville est triste. Je pense que Paris doit être une ville où il se passe des choses jour et nuit, hiver comme été.

Naturellement, il n'est pas question de gaspiller, de mettre du chauffage n'importe où, n'importe comment. Je n'ai pas décidé de l'interdiction des cigarettes à l'intérieur des établissements, cependant aujourd'hui on nous demande de ne pas fumer dans les cafés.

C'est une loi en France, comme dans beaucoup de pays européens. Il faut tout de même que les fumeurs trouvent des endroits où s'asseoir. C'est à l'extérieur en général.

Comme ils ont du mal à se réchauffer, il faut les chauffer un peu plus que les deux doigts qui tiennent la cigarette. Beaucoup de cafés ont évidemment entrepris de chauffer une partie de leur terrasse.

Je suis tout à fait d'accord qu'il faut appliquer le Plan climat, c'est pourquoi je présente le vœu n° 70 bis au nom de l'Exécutif, je suis pour que l'on regarde quels sont les moyens de chauffer les terrasses qu'emploient un certain nombre de propriétaires d'établissement, que l'on regarde si d'autres moyens sont moins consommateurs d'énergie.

Il existe l'énergie verte ou d'autres énergies différentes.

Regardons ce qui peut être fait à ce sujet.

Le projet de loi n'est pas passé, que je sache, n'allons pas trop vite pour supprimer ce que les Parisiens aiment beaucoup, y compris vous et moi.

Soyons reconnaissants du fait que les terrasses chauffées sont des lieux de vie, de convivialité qu'il faut naturellement entretenir de manière raisonnable.

Ce que nous demandons dans ce vœu, c'est un recensement du nombre de terrasses chauffées et de leur mode de chauffage, que l'on fasse dans le cadre du Plan Climat un bilan des émissions de gaz à effets de serre, d'oxyde d'azote, etc., de ces types de chauffage et que l'on travaille avec les responsables professionnels de ces établissements afin de mettre au point une charte des terrasses chauffées leur permettant d'exister dans de bonnes conditions pour l'environnement et le Plan Climat dont la Ville de Paris s'est dotée.

Voilà le sens du vœu n° 70 bis que je vous propose.

Je vous demande de bien vouloir retirer le vôtre, nous allons vraiment dans le même sens.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Monsieur BAUPIN, retirez-vous votre vœu ?

M. Denis BAUPIN, adjoint. - Le texte du vœu de l'Exécutif étant beaucoup moins caricatural que le début des propos de Mme COHEN-SOLAL qui tendait à faire croire que l'on voudrait mettre un bonnet de nuit sur la Capitale, c'est donc un premier pas dans le bon sens et je suis d'accord pour retirer le vœu n° 70.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Devant ce consensus général, je mets aux voix, à main levée, le vœu présenté par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2008, V. 255).

2008, IG 1 - Communication du Maire de Paris sur le rapport annuel de l'Inspection générale de la Ville de Paris 2007-2008.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'évaluation de la concession du stade Roland Garros par les services de France Domaine.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération IG 1 sur lequel le groupe U.M.P.P.A. a déposé les vœux n° 71 et 72 et l'Exécutif le vœu n° 72 bis.

La parole est à Mme BOULAY-ESPERONNIER qui va prendre la parole pour le groupe U.M.P.P.A.

Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous retirons notre vœu puisque l'Exécutif, par son vœu n° 72 bis, manifeste bien son souhait de prendre en compte le rapport de l'Inspection générale quant à la réévaluation du montant de la redevance versée par la Fédération Française de Tennis à la Ville.

J'aimerais tout de même souligner deux points si vous me le permettez, d'abord un petit regret que ce rapport n'ait pas été rendu public plus tôt par l'Exécutif.

D'autre part, j'aimerais que l'on cesse de toujours faire référence à ce qui n'a pas été fait, soi-disant à tort, dans les majorités municipales précédentes et que l'on cesse de rejeter toujours la faute sur les prédécesseurs, car, Monsieur le Maire, vous n'êtes tout de même plus des nouveaux-nés à la tête de la municipalité parisienne, vous y êtes depuis presque huit ans.

Par conséquent, vous auriez pu et la Ville s'y entend très bien quand il le faut puisqu'elle va jusqu'à résilier les concessions, réévaluer la concession de Roland Garros par un simple avenant.

De surcroît, il ne vous aura pas échappé que le chiffre d'affaires de Roland Garros et de la Fédération Française de Tennis a énormément augmenté depuis les années quatre-vingt-dix, cela n'a plus rien à voir.

Pour ne vous citer qu'un chiffre, entre 2000 et 2008, ce chiffre d'affaires a augmenté de plus de 40 %.

Néanmoins, je pense qu'il faut avancer sur ce vœu qui est relativement consensuel par rapport à ce que les élus du Conseil de Paris souhaitent sur la concession de Roland Garros.

Je vous propose de le voter à l'unanimité.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Merci, Madame.

Vous retirez le vœu n° 72 et maintenez le vœu n° 71, c'est bien cela ?

Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER. - Nous retirons notre vœu initial pour voter le vœu de l'Exécutif en réponse à notre vœu initial.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - J'ai un vœu n° 71 et un vœu n° 72.

Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER. - Nous retirons ces deux vœux et nous votons le vœu de l'Exécutif en réponse à nos vœux.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint président. - Pour vous répondre la parole est à Mme Maïté ERRECART.

Mme Maïté ERRECART, adjointe, au nom de la 2e Commission. - Il n'y a pas grand-chose à ajouter puisque le vœu de l'Exécutif retient tout à fait l'attention de l'Assemblée.

Je me réjouis que ce rapport concernant Roland-Garros ait été lu, mais je vous invite aussi à lire tous les autres. Il faut que vous sachiez que 28 rapports ont été publiés entre le 1er juillet 2007 et le 30 juin 2008.

Dans ces 28 rapports, vous avez 10 audits d'associations, 13 études et audits sur les services de l'administration parisienne, une évaluation de politique publique, et 4 enquêtes administratives. J'attire en particulier votre attention sur l'évaluation de politique publique, qui a porté sur l'offre de formation linguistique du travail pour les Parisiens. Ce sujet est effectivement important puisque nous avons à peu près 10.000 migrants par an et près de 300.000 personnes étrangères à Paris. Cela touche à des enjeux d'accueil et d'intégration que la Ville, mais aussi l'Etat poursuit. Il faut aussi savoir que la Ville consacre à cette politique 5.000.000 à 6.000.000 euros qui bénéficient à 13.500 personnes chaque année.

Je voulais simplement vous inviter à les lire. Sachez que ces rapports sont régulièrement suivis. Une réunion semestrielle de la direction générale des services regarde ce qu'il advient de ces rapports. Nous avons eu une réunion la semaine dernière, qui montrait que sur les 28 rapports, 11 étaient totalement suivis d'effets, 8 supposaient encore des mises au point à court terme, et d'autres étaient dans le cadre d'une applicabilité à plus long terme.

D'une manière générale, vous savez que la politique de la Ville de Paris et du maire de Paris est publiée. Donc, sur les 28 rapports, 21 sont déjà sur le site et rejoignent ainsi les 180 rapports qui étaient déjà publiés en la matière.

Sachez, la richesse de ces études, sachez qu'il y a un suivi, sachez que l'inspection fait un travail où, chaque année, elle enrichit ses méthodes en étant ouverte sur d'autres corps d'inspection, elle a notamment travaillé avec les corps d'inspection de la Ville de Vienne et des inspections de l'Ile-de-France. Elle se professionnalise chaque année davantage et mène un certain nombre d'études en relation avec d'autres services d'audit, notamment privés. On a eu un audit sur le personnel de la D.S.T.I., qui a été fait en relation avec des professionnels du secteur.

Donc, richesse du sujet, suivi, professionnalisation : lisez les rapports de l'inspection et faites-en un bon usage.

En attendant, évidemment, je ne peux que vous inviter à voter les vœux de l'Exécutif concernant Roland-Garros.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Bien, nous passons au vote sur le vœu n° 72 bis.

Ah ! Monsieur LAMOUR ? Oui ?

Je vous donne la parole, allez-y.

M. Jean-François LAMOUR. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour préciser, puisque nous allons voter ce voeu de l'Exécutif, que la Fédération Française de Tennis n'est pas une entreprise comme une autre. C'est une fédération délégataire de service public qui reverse tous ses excédents au réseau associatif qui lui permet entre autres d'animer les activités de la ligue de Paris de tennis.

Je me tourne vers Jean VUILLERMOZ. On n'est pas du tout dans une logique entrepreneuriale classique. On est véritablement dans une notion d'intérêt général, sujet que nous avons abondamment évoqué hier lorsque nous évoquons la construction du stade Jean-Bouin, financé exclusivement sur fonds publics. Donc, le rapport, Madame ERRECART, le rapport de l'inspection générale ne fait pas mention de cette notion dite d'intérêt général. C'est son droit, elle se base uniquement sur le niveau de redevance, mais elle n'évoque pas à quoi sert l'excédent et le boni. Il me semble important de préciser à quoi sert cet argent : exclusivement à financer l'activité d'un réseau associatif qui bénéficie à la Région Ile-de-France et à Paris.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Une confusion a eu lieu tout à l'heure. M. LEGARET avait demandé la parole sur le projet de délibération IG 1. Je pensais vous la donner tout à l'heure, et c'est une autre oratrice de votre groupe qui s'est exprimée, mais je vous donne volontiers la parole pour que vous puissiez intervenir, vu que vous étiez inscrit sur ce projet de délibération.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Désolé d'intervenir après la réponse de Mme ERRECART, mais il y a eu effectivement une confusion : j'ai pensé que vous me donniez la parole sur le voeu concernant Roland-Garros.

Je serai bref à cette heure. Je dirai simplement que ce rapport est pour nous finalement une répétition des rapports de présentation des années antérieures.

Les rapports, naturellement, portent sur des sujets qui sont éternellement renouvelés, mais nous considérons que la méthode d'évaluation n'a, hélas, pas beaucoup évolué, et nous donne toujours le sentiment que le maire de Paris, là aussi, exerce de manière très souveraine un tri dans tous les sujets qui doivent donner lieu à des évaluations. Vous mettez en lumière une succession d'études sur des sujets qui sont intéressants et nous lisons avec attention ces rapports, Madame ERRECART, rassurez-vous.

Mais sur des sujets qui sont non moins intéressants, comme la gestion, les marchés publics de la collectivité parisienne, les sujets sensibles comme le logement social, le traitement de l'habitat insalubre, la politique de propreté, la politique de petite enfance, ce sont des sujets qui, vous en conviendrez, animent souvent le débat auprès des Parisiens, intéressent les journalistes et là, on ne voit jamais sortir, en tout cas depuis 2001, de rapports sur ces sujets qui ont néanmoins indiscutablement de l'intérêt.

Je crois aussi que c'est le moment de parler des inspections de la Ville et aussi des autres modes d'évaluation. Vous savez que nous avons tenu compte des évolutions, et dans notre règlement il est désormais possible de procéder à des évaluations. Vous savez que le nombre est très limité puisque c'est deux par an. Vous avouerez que cela limite assez fortement l'exercice en question.

C'est quand même un droit "a minima" concédé à l'évolution avec une ou deux missions d'évaluation par an, tandis que le Maire de Paris consacre toujours à l'inspection générale des moyens qui sont tout de même assez importants pour travailler sur les sujets qu'il détermine lui-même.

Je pense donc que la question est à nouveau posée de la saisine de cette inspection. Pourquoi ne pas reconnaître à l'opposition, ou en tout cas à une commission suffisamment pluraliste, un peu élargie, la possibilité de saisir l'inspection lorsqu'un certain nombre de sujets le méritent.

Pourquoi ne pas compléter ce droit d'inspection qui serait plus ouvert à l'ensemble des groupes qui siègent au Conseil de Paris par d'autres moyens d'investigation, d'autres moyens d'évaluation. Je fais simplement observer que sur un certain nombre de sujets majeurs, nous avons évoqué la politique de l'eau hier et nous avons été nombreux à souligner le fait que cette décision, qui a été qualifiée de politique mais qui est un acte de gestion très important pour la Ville, et, qui engage la Ville de Paris et tous les Parisiens pour vraisemblablement un certain nombre d'années n'a pas été précédée d'une évaluation. Nous ne savons rien de l'état des investissements ; nous ne savons rien de la réalité de la gestion qui a été faite par les opérateurs, nous ne savons absolument rien des coûts qu'il faudra ajouter à la reprise en gestion de l'eau.

Voilà des sujets sur lesquels une évaluation externe aurait sans doute permis d'avoir un débat beaucoup plus fructueux et beaucoup plus constructif, en ayant en main des moyens d'évaluation que nous n'avons pas.

Alors, merci pour cette communication annuelle de l'Inspection générale, qui est utile. Le fait que ces rapports soient consultables, c'est très bien. Je n'ai rien à dire. Mais je dis simplement que le champ d'investigation est aujourd'hui extrêmement limité, qu'il est placé sous la seule responsabilité de l'Exécutif municipal, et de ce point de vue-là, je pense qu'il y a encore d'énormes progrès à accomplir.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Madame ERRECART, souhaitez-vous dire quelques mots ?

Mme Maïté ERRECART, adjointe, rapporteure. - Je vais répondre rapidement.

D'abord, vous dites que la méthode n'a pas évolué. Ce n'est pas mon sentiment, même si je suis beaucoup moins ancienne que vous pour émettre un avis éclairé sur le sujet. J'ai discuté des méthodes utilisées avec Mme JOSEPH-JEANNENEY, la directrice de l'Inspection. J'ai eu l'impression qu'il y a effectivement une attitude tout à fait ouverte à l'évolution des méthodes, notamment avec les échanges avec les autres corps d'inspection, avec le fait de s'associer de plus en plus des expertises complémentaires pour que nous soyons à un très bon niveau d'audit. Nous nous sommes associés avec d'autres services de l'Etat, on s'est associé avec des cabinets privés. Je crois que votre critique sur la méthode ne me paraît pas vraiment recevable, mais évidemment il y a toujours des progrès à faire.

Sur les sujets, vous dites qu'il y a des sujets qui n'ont pas été abordés. Certainement. Il faut savoir que l'inspection a aussi ses limites. Nous avons à l'heure actuelle 39 auditeurs, ce qui donne effectivement des possibilités mais ce qui ne donne pas, je dirais, des possibilités infinies. Effectivement, il faut faire des choix en la matière.

Alors, vous dites en revanche que l'on ne fait pas d'audit d'évaluation. Moi, je ne suis pas d'accord non plus avec ce point. Je constate, par exemple, que nous avons cette année, je crois, quatre études sur les achats marchés qui sont menées par différentes directions de la Ville. Au total, je sais qu'il y a huit études sur les procédures d'achats qui ont été conduites par l'Inspection, et qui servent d'ailleurs de base, je dirais, sur une réflexion plus large que l'administration est en train de conduire sur la fonction achats.

Donc, voilà, je n'ai pas l'impression - j'ai une vision certainement tronquée des choses - mais je crois qu'il ne faut pas dire que là encore on ne cherche pas à faire des évaluations qui sont absolument indispensables.

Voilà ce que je pouvais dire. On peut toujours s'améliorer, et je pense que vous ne manquerez pas, notamment en tant que responsable de Commission de faire valoir auprès du Maire de Paris, les sujets qui vous intéressent. En tout cas, je crois que ce serait la bonne méthode que nous ayons effectivement, les uns et les autres, en responsabilité le souci de faire remonter les points d'étude qui nous paraissent les plus importants et qu'au vu de nos moyens, M. le Maire de Paris puisse décider de ce qui est le plus urgent.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous allons donc passer au vote.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu présenté par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2008, V. 256).

Vœu déposé par Mmes Maïté ERRECART et Fabienne GIBOUDEAUX au nom de l'Exécutif relatif aux données personnelles dans les applications informatiques.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous examinons à présent cinq vœux, n^{os} 73, 74, 75, 75 bis et 76, qui ne se rapportent à aucun projet de délibération.

Le vœu n° 73 de l'Exécutif est relatif aux données personnelles dans les applications informatiques.

Je donne la parole à Mme Maïté ERRECART et/ou à Mme Fabienne GIBOUDEAUX, l'une ou l'autre.

Mme Maïté ERRECART, adjointe. - Je vais présenter, en notre nom collectif, ce vœu de l'Exécutif qui vise à lever toutes les inquiétudes suscitées par le logiciel GESPER+, en fonctionnement à la D.E.V.E. depuis la fin de l'année 90.

Des représentants du personnel se sont en effet émus de l'existence possible d'informations personnelles dans DESPER+, sans lien direct avec l'objet de l'application, à savoir le suivi des plannings de travail des agents. La presse s'en est fait l'écho donc il nous a semblé intéressant de vous en tenir informés.

Ce vœu affirme ainsi notre respect absolu de la vie privée, tant celle des agents de la Ville que des citoyens, et notre détermination à ne pas laisser figurer des informations personnelles qui n'ont pas lieu d'être dans des applications informatiques.

Immédiatement alertée, l'administration a entrepris de vérifier le contenu du fichier incriminé. Elle a élargi son investigation à l'ensemble des fichiers et applications concernant les agents. Il semble en première analyse que peu d'entre eux comportent des zones libres pouvant être remplies de façon non conformes aux finalités et aux règles. Car c'était cela le sujet, l'inquiétude des représentants du personnel portait sur les rubriques "observation" dans lesquelles pouvaient être mises des informations qui n'avaient pas lieu d'être. Une première analyse indique qu'aucune inscription indue dans ces zones n'a été constatée. C'est l'information qui nous a été remontée.

C'est donc ce que nous avons pu présenter vendredi aux agents de la C.N.I.L. qui, dans l'attente du rapport d'observation qu'ils vont nous fournir, ont engagé la D.E.V.E. à mettre en réseau GESPER+ avec toutes les garanties nécessaires, notamment en assurant la spécification détaillée des utilisateurs des informations.

Parallèlement, j'ai demandé à ce que les services ne puissent en aucune façon développer ou maintenir à l'avenir de façon autonome des fichiers ou applications sans avoir pris l'attache de la Direction des Ressources humaines et du correspondant C.N.I.L., car nous avons un correspondant C.N.I.L. à la Ville depuis déjà quelques années.

Voilà les éléments que nous souhaitons vous transmettre et vous indiquer pour vous rappeler effectivement que la Ville de Paris est plus que jamais attachée au respect de la personne. Je vous invite donc évidemment à voter ce vœu qui rappelle ces principes.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, ce vœu.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2008, V. 257).

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif au statut des agents des caisses des écoles.

Vœu déposé par le groupe du Mouvement républicain et citoyen relatif à la lutte contre la précarisation des agents des caisses des écoles.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je vous propose d'examiner conjointement le vœu n° 74 du groupe "Les Verts", le vœu n° 75 du groupe du Mouvement républicain et citoyen et le vœu n° 75 bis de l'Exécutif, qui concernent les agents des caisses des écoles.

La parole est d'abord à M. Sylvain GAREL pour le groupe "Les Verts" pour une minute, et ensuite Mme Karen TAÏEB pour le groupe M.R.C. pour une minute également.

M. Sylvain GAREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, nous avons déposé ce vœu pour demander que soient prises en compte les activités et la vie de ces agents qui travaillent dans des conditions très difficiles, sur des plages horaires souvent courtes, par exemple un grand nombre d'entre eux et d'entre elles, ce sont souvent des femmes, travaillant pour la restauration scolaire, avec des variations saisonnières importantes puisque, par exemple l'été, certaines ne peuvent pas travailler.

De ce fait, elles ne bénéficient d'aucun déroulement de carrière, ni des droits et garanties réservés aux personnels titulaires. La question de leur statut doit être posée, à la fois pour que leurs conditions d'emploi soient améliorées et pour que la stabilisation des équipes soit assurée.

C'est pour cela que nous demandons qu'il soit porté attention à la titularisation de ces agents, qui sont du ressort de la caisse des écoles, elles-mêmes abondées comme vous le savez par notre collectivité. Nous souhaitons donc que soit menée une réflexion sur le statut des agents des caisses des écoles dans les meilleurs délais.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Mme Karen TAÏEB a la parole pour une minute également.

Mme Karen TAÏEB. - Très rapidement puisque Sylvain GAREL vient d'en parler.

Le personnel des caisses des écoles fait effectivement très majoritairement partie des personnels les moins bien payés et les plus précarisés. Il est vrai que la Municipalité a créé récemment un statut, permettant de titulariser certains d'entre eux, cependant même si certaines caisses des écoles ont fait des efforts il n'y a encore que 4 à 10 % de titulaires, de très nombreux C.D.D. horaires et beaucoup d'agents qui enchaînent C.D.D. sur C.D.D.

Voilà, en résumé l'ensemble des raisons pour lesquelles nous appelons à voter ce vœu.

Merci.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à Mme Maïté ERRECART pour vous répondre.

Mme Maïté ERRECART, adjointe. - Je souhaite d'abord remercier Mmes Marinette BACHE et Danielle FOURNIER, ainsi que les élus des groupes M.R.C. et "Les Verts" qui attirent l'attention du Conseil de Paris sur un sujet important, à savoir les conditions de travail des agents des caisses des écoles.

En préambule, il convient de rappeler que les caisses des écoles parisiennes sont des établissements publics et qu'elles sont donc autonomes, notamment en ce qui concerne la gestion de leur personnel. En outre, elles ne disposent pour la plupart d'entre elles que de petites structures administratives qui rencontrent des difficultés pour la mise en application de mesures juridiquement complexes.

Pour autant, elles ont, en partenariat avec la Ville de Paris, d'ores et déjà engagé un certain nombre de mesures pour améliorer le statut de leurs agents. La D.R.H. a en effet initié en 2006 des réunions de travail régulières avec les directrices et directeurs des caisses des écoles, consacrées aux questions de gestion de personnel de ces établissements.

C'est dans ce cadre qu'ont été actés l'intégration des chefs de service économique dans le corps des attachés des administrations parisiennes et la modification du statut des adjoints administratifs et techniques. Ces résultats ont pu être obtenus en raison de la permanence et du temps complet de ces emplois. La démarche sera poursuivie pour les agents de catégorie B.

Pour les personnels de catégorie C et en particulier ceux de la restauration, le problème s'avère beaucoup plus complexe, dans la mesure où l'activité de la restauration scolaire est concentrée sur des plages horaires courtes avec des besoins variables en nombre d'agents, selon les séquences du service et d'autre part, évidemment avec des variations saisonnières importantes. La précarité des emplois de restauration, qui engendre un taux de rotation élevé des agents, pose aux caisses des écoles un problème de stabilisation et de fidélisation de leurs équipes.

La Ville de Paris a pleinement conscience de cette difficulté. C'est pourquoi nous vous proposons en fait de nous retrouver sur un vœu que nous avons déposé et qui porte le numéro 75 bis. Ce vœu suit deux axes pour améliorer les conditions de travail des agents des caisses des écoles.

Premièrement, il demande que la DASSCO apporte son concours aux caisses des écoles pour offrir aux agents à temps incomplet, chaque fois que possible, des compléments horaires sur les C.D.D. d'agents techniques des écoles.

En effet, si les caisses des écoles ne peuvent pas assurer des plein temps, il faut effectivement que nous regardions dans quelle mesure, en relation avec les autres services de la Ville, cela est possible.

Deuxièmement, le vœu indique que la Ville de Paris encourage les efforts que les caisses, en fonction de leurs possibilités et de leurs besoins, consentent en faveur des conditions de travail de leurs agents : la titularisation des agents qui peuvent l'être sur des postes à temps complet continu, le passage en C.D.I. des personnels en poste depuis plus de six ans ou ayant effectué plus de deux C.D.D. et la mensualisation, enfin, qui permet le passage en C.D.D. mensuel des C.D.D. horaires.

En fonction de ce vœu que nous vous avons rédigé, je souhaiterais que le groupe "Les Verts" et le M.R.C. nous rejoignent ; je leur pose la question.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Maintenez-vous vos vœux respectifs ou pas ?

M. Sylvain GAREL. - Non, nous sommes d'accord avec le vœu proposé par l'Exécutif, mais simplement, nous souhaitons que les choses aillent vite, pour que ces travailleurs précaires le soient le moins longtemps possible.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Bien.

Madame TAÏEB ?

Mme Karen TAÏEB. - Même réponse.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu présenté par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2008, V. 258).

Vœu déposé par le groupe communiste relatif au bureau de poste de l'île de la Cité.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 76 dans le fascicule déposé par le groupe communiste, qui concerne le bureau de poste de l'île de la Cité.

Je donne la parole à Mme Emmanuelle BECKER, du groupe communiste, pour une minute.

Mme Emmanuelle BECKER. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, le bureau de poste de l'île de la Cité a fermé ses portes le 14 novembre dernier ; il est en travaux pour trois semaines et rouvrira sans les guichets d'opérations bancaires, obligeant les usagers à se rendre au bureau de Châtelet, dans le 1er arrondissement, lorsqu'ils souhaiteront effectuer un dépôt ou un retrait.

Nous considérons que cette fermeture constitue une perte de service pour les habitants de l'arrondissement et c'est pourquoi nous demandons à M. le Maire de Paris d'interpeller la direction de La Poste sur la situation du bureau de poste de la Cité afin de préserver l'ensemble de ses activités.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour vous répondre, la parole est à M. Christian SAUTTER.

M. Christian SAUTTER, adjoint. - Oui, Monsieur le Maire, vaste sujet !

L'île de la Cité est un cas particulier d'une atteinte généralisée par le Gouvernement au service public de La Poste.

Je voudrais dire d'emblée que l'Exécutif soutient ce vœu n° 76, mais vous donner des arguments.

Comme l'a expliqué Mme BECKER, les activités bancaires seraient transférées, si je puis dire, sur la terre ferme, mais La Poste a oublié qu'il y a 3.000 salariés qui travaillent sur l'île de la Cité et qui sont des clients.

M. le Représentant du Préfet de police n'est pas là, mais il devrait s'inquiéter de ce que les agents de la Préfecture de police vont faire un long déplacement pour effectuer des opérations bancaires tout à fait banales.

En ce qui concerne le service des usagers, à l'évidence, la suppression de ces services bancaires est une erreur.

Deuxièmement, nous sommes attachés au dialogue social et comme l'a dit aussi Mme BECKER, les travaux ont commencé alors que rien n'a été négocié avec les représentants du personnel ; ceci n'est pas acceptable.

En conclusion, je donne un avis favorable au vœu et je rappelle que Jacques BRAVO préside, en tant qu'élu de notre assemblée, la commission de présence postale territoriale, dont nous avons obtenu la création après six années de tribulation. Cette commission exprimera la vue des élus parisiens et de la population parisienne qu'entre le 1er janvier et le 31 décembre, le nombre de bureaux de poste à Paris doit rester inchangé et je suis sensible, Mme BECKER n'a pas eu le temps de le mentionner, au fait que 400 usagers ont signé une pétition, ce qui prouve bien que ce bureau de poste est utile dans ses activités bancaires et pas seulement pour vendre des timbres.

Donc avis favorable.

(*M. Christophe GIRARD, adjoint, remplace M. Christophe NAJDOVSKI au fauteuil de la présidence*).

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe communiste assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2008, V. 259).

2008, DVD 250 - Avis favorable au projet d'arrêté modifiant l'ordonnance du Préfet de Police de Paris n° 96-11774 du 31 octobre 1996 portant statut des taxis parisiens.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Je vous indique que le projet de délibération DVD 250 a fait l'objet d'un amendement n° 77 déposé par l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement n° 77.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 77 est adopté.

Je mets à présent aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 250 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2008, DVD 250).

2008, DVD 247 - Mise à jour du Schéma Directeur du réseau cyclable parisien.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DVD 247, puisque nous passons en 3e Commission.

A l'ordre du jour, un projet de délibération sur lequel le groupe "Les Verts" a déposé un amendement n° 78.

DVD 247 : "mise à jour du schéma directeur du réseau cyclable parisien".

La parole est à M. GAREL.

M. Sylvain GAREL. - Je vais lire l'amendement demandé concernant l'article premier : "La mise à jour du schéma directeur du réseau cyclable parisien est approuvée. Les objectifs du schéma directeur cyclable 2003-2010 seront réalisés d'ici 2010 et intégrés au futur schéma directeur mis à jour".

Nous souhaitons que l'article premier soit amendé comme cela.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Très bien.

Merci beaucoup.

Monsieur SARRE, pour cinq minutes ?

M. Georges SARRE, adjoint. - Monsieur le Maire, chers collègues, je m'inscris dans la proposition de la D.V.D. et d'Annick LEPETIT concernant tant les engagements de la Ville de Paris en matière d'amélioration du partage de l'espace public à Paris, que la nécessité qui en découle, à savoir la mise à jour du schéma directeur du réseau cyclable parisien.

Je voudrais simplement rappeler qu'un vœu du groupe M.R.C. sur la sécurité des vélos a été adopté lors de la séance du Conseil de Paris de septembre 2008 et qu'il serait judicieux de profiter de cette présentation de l'actualisation du schéma directeur pour agir, et prévoir enfin les panneaux d'affichage demandés en septembre par le groupe M.R.C. et votés par le Conseil de Paris.

La demande des élus M.R.C. est simple.

Nous avons souhaité la mise en place, à proximité des bornes Vélib', de panneaux d'affichage rappelant les règles de sécurité essentielles pour les usagers de ce mode de déplacement, ainsi que le lancement rapide d'une nouvelle campagne de communication promouvant la vigilance des automobilistes et des utilisateurs de vélos.

J'en profite également pour affirmer qu'en termes de politique de prévention et de lutte contre l'insécurité routière, nous travaillons de concert avec la Préfecture de police pour faire en sorte que les règles en vigueur sur l'espace public soient respectées par l'ensemble des usagers de la route, sans discrimination aucune, cyclistes compris, sans énumérer tous les autres usagers.

Je vous remercie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Avant de donner la parole à Mme LEPETIT, M. NAJDOVSKI va pouvoir prendre la parole.

Merci.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Lors de la précédente mandature, la Ville de Paris a lancé un ambitieux programme d'aménagements cyclables. Le vélo, qui a été longtemps considéré par certains uniquement comme un loisir, voire un mode de déplacement qui n'a pas sa place en ville, est pourtant un mode par excellence urbain, rapide, économique et non polluant.

Grâce aux 143 kilomètres d'aménagements réalisés depuis 2001 et grâce à la mise en place de Vélib', l'usage du vélo a doublé à Paris en sept ans.

Un schéma directeur vélos 2002-2010 a été défini. Il prévoit la réalisation d'un réseau structurant à l'horizon 2008, nous y sommes, autour d'un certain nombre d'actions comme l'amélioration des aménagements existants ou bien l'extension du réseau cyclable.

Parmi les mesures d'amélioration des aménagements existants, la question de l'élargissement de certains couloirs de bus non élargis figurait déjà.

Le tragique accident mortel qui a eu lieu rue Lafayette entre un bus et un vélo nous rappelle l'impérieuse nécessité d'élargir dans des délais rapides l'ensemble des couloirs de bus à Paris, couloirs dans lesquels, lorsqu'ils sont élargis, la cohabitation bus/vélos se fait dans de bonnes conditions.

Nous considérons, comme nous l'avons déjà affirmé avec le dépôt de vœu au Conseil de Paris, que l'interdiction de l'accès des vélos aux couloirs de bus ne saurait être une solution, d'autant que, parfois, ce sont des tronçons extrêmement courts, dont l'interdiction oblige les cyclistes à de longs détours ou à devoir enfreindre la règle.

Le schéma directeur vélos doit fixer un objectif clair : l'accessibilité des couloirs de bus doit devenir la règle et la non-accessibilité pour cause de contraintes techniques ou d'existence d'une piste cyclable en site propre à proximité immédiate doit rester l'exception.

Autre objectif à poursuivre : supprimer les discontinuités.

Là encore, un travail reste à mener. Ainsi en est-il des aménagements réalisés sur la rocade des Fermiers Généraux. Des pistes cyclables ont été réalisées sur les boulevards de la Villette, de Belleville, de Ménilmontant, de Charonne et une partie du boulevard de Picpus. Des aménagements restent à réaliser sur une partie de ce boulevard, ainsi que sur le boulevard de Reuilly, afin de joindre le boulevard de Bercy pour achever la rocade des Fermiers Généraux.

Pouvez-vous nous dire quelles sont les intentions de l'Exécutif sur l'achèvement de cette rocade ?

Les points noirs ou point durs que constituent les traversées des places sont également un sujet de préoccupation. Nous notons avec satisfaction que de grandes places, comme la place de la République ou la place de la Nation, devraient être réaménagées lors de la présente mandature. Ces places sont aujourd'hui encore largement dévolues au seul trafic automobile et la traversée de ces places à vélo rebute nombre de cyclistes potentiels.

Par ailleurs, nous ne voyons rien dans le projet de délibération sur le traitement de la place de la Bastille, qui constitue l'un des points noirs non traités aujourd'hui. Là encore, pouvez-vous nous dire si un aménagement cyclable sera réalisé lors de cette mandature ?

La réglementation en matière de déplacement à vélo a récemment évolué autour de la notion de Code de la Rue. Depuis des années, les élus Verts militent pour l'adoption de cette réglementation, car le Code de la Route, comme son nom l'indique, est mal adapté au contexte urbain et pas du tout adapté aux cyclistes, assimilés à des véhicules motorisés, ce qu'ils ne sont pas.

Aussi, et c'est le sens du vœu déposé par mes collègues Denis BAUPIN et Jacques BOUTAULT, nous demandons que la Ville de Paris applique rapidement la règle des double sens cyclables dans les quartiers verts et les zones 30, en les généralisant.

Nous souhaitons avoir une précision sur le linéaire des aménagements cyclables programmés. Dans l'exposé des motifs du projet de délibération, il est indiqué que le linéaire potentiel d'aménagement de contresens cyclables pourrait dépasser les 100 kilomètres, compte tenu du fait qu'il est question de réaliser 200 kilomètres d'aménagement cyclable dans la mandature. Cela signifie-t-il que seuls 100 kilomètres seront réalisés hors contresens cyclables ?

Autre question : l'extension du périmètre de Vélib' aux communes limitrophes de Paris à partir de début 2009.

Afin de favoriser les déplacements domicile/travail pour les habitants de la proche banlieue, nous proposons : d'une part, de porter à 45 minutes la période d'utilisation gratuite des Vélib, d'autre part, la traversée des portes de Paris doit faire l'objet d'une attention particulière. Pour ne prendre qu'un seul exemple, il est de notoriété publique que la traversée de la Porte de Bagnolet est quasi impossible et constitue ainsi une sorte de mur séparant Paris des autres communes de l'est parisien.

Le développement du réseau cyclable dans les deux bois parisiens est également une priorité et nous souhaitons que des réalisations, notamment sur des axes structurants, viennent compléter celles engagées lors de la précédente mandature.

Et puis, il y a aussi le réseau vert.

Alors qu'il devait être achevé sous la précédente mandature, il a été bloqué en raison de la frilosité de certains maires d'arrondissement. Une relance rapide du réseau vert doit montrer la détermination de notre Municipalité de considérer autrement la Ville et la rue.

Enfin, nous souhaitons que les engagements pris soient pleinement réalisés. Le Schéma directeur vélo 2002-2010 est très ambitieux. Quelle garantie pouvons-nous avoir que les propositions qui y figurent seront réalisées d'ici l'échéance de l'actuel schéma dans deux ans ?

C'est pourquoi nous proposons un amendement au projet de délibération, afin que les objectifs figurant dans le schéma 2002-2010 soient pleinement atteints.

Pour conclure, nous ne pouvons que nous réjouir des changements opérés ces dernières années dans les mentalités quant à la place du vélo en ville et en particulier à Paris. Beaucoup reste à faire pour que le vélo, mode de déplacement à part entière, soit réellement un mode accessible à tous, en toute sécurité. Les efforts engagés dans la précédente mandature doivent être poursuivis sans relâche et avec détermination.

Nous savons que nous pouvons compter sur vous, Madame la Maire, pour poursuivre le travail qui a été engagé.

Je vous remercie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, Mme LEPETIT a la parole.

Mme Annick LEPETIT, adjointe, au nom de la 3e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais en effet répondre à la fois à M. SARRE et à M. NAJDOVSKI, en reprenant quand même le projet de délibération sur lequel notre Conseil doit se prononcer, puisqu'il s'agit du Schéma directeur du réseau cyclable parisien que nous avons souhaité remettre à jour.

L'objet de ce projet de délibération est de confier à l'APUR une étude pour cette mise à jour, en tenant compte de ce qui a été réalisé jusqu'à présent par le premier Schéma directeur du réseau cyclable de 2003 et de ce qui n'a pas été réalisé.

Ce projet de délibération fixe des orientations et c'est sur ces orientations que les débats aujourd'hui doivent avoir lieu.

Je vais les rappeler brièvement.

Il s'agit d'améliorer les liaisons entre Paris et les communes limitrophes, d'aménager plusieurs points noirs, notamment un certain nombre de places qui sont souvent difficiles à traverser pour les cyclistes. Je pense, bien sûr, à des places que nous avons l'ambition de rénover et de réaménager, comme la place de la République, la place de Clichy, où d'ores et déjà, dès le pré-projet la place des cyclistes, est prévue. Mais aussi d'autres places, place de la Nation et place de la Bastille, qui sont aujourd'hui non pas en cours de réaménagement mais sur lesquelles il faut que nous travaillions pour améliorer la circulation des cyclistes.

Autres orientations : relier les pôles stratégiques parisiens ; je pense notamment aux gares et aux portes, créer des liaisons inter-quartiers, multiplier les contresens cyclables dans les zones 30 et les quartiers verts.

J'ajoute que cette étude confiée à l'APUR ne porte pas seulement sur les aménagements cyclables mais également sur la création de places de stationnement pour les vélos et les améliorations des services aux cyclistes.

Les questions de M. SARRE portent sur la sécurité des cyclistes. Il a bien raison de m'interroger à nouveau sur cette question, comme il l'avait fait lors d'un précédent Conseil de Paris, en juin 2008, où nous avons d'ailleurs adopté le vœu proposé. Aujourd'hui, je peux lui répondre que nous avons, concernant les Vélib', apposé sur les guidons de 20.000 Vélib' - c'est en train de se faire - des autocollants rappelant les risques liés aux angles morts des poids lourds. On le sait, malheureusement, ce sont souvent les poids lourds et leurs angles morts qui posent problème sur de graves accidents et les accidents mortels notamment.

Deuxièmement, nous allons lancer une nouvelle campagne d'affichage, au début du mois de décembre, qui concernera l'ensemble des usagers de l'espace public, pas seulement les cyclistes. Je crois que nous répondons là aux questions posées par le groupe M.R.C.

Concernant l'amendement proposé par Christophe NAJDOVSKI et les élus Verts, je rappelle à nouveau - mais nous avons eu l'occasion d'en discuter lors de la 3e Commission - que cette mise à jour du schéma directeur va porter jusqu'à la fin de la mandature. Par conséquent, on ne peut pas adopter les principes d'un nouveau schéma directeur du réseau cyclable, si nous nous arrêtons en 2010. Nous reprenons donc un certain nombre d'orientations qui étaient déjà dans le premier schéma directeur, mais celui-ci, celui que nous allons voter va porter jusqu'en 2014.

Je rappelle in fine l'engagement du Maire de Paris lors de la campagne municipale : créer 200 kilomètres supplémentaires pour une meilleure circulation des cyclistes.

Nous nous y attelons dès maintenant.

Et je vous propose, bien évidemment, de voter ces grandes orientations de principe de notre nouveau schéma directeur.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Pour pouvoir voter, votre avis sur l'amendement ?

Mme Annick LEPETIT, adjointe, rapporteure. - Je souhaite que cet amendement soit retiré, puisque la date ne correspond plus à l'actuel schéma.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Très bien.

Donc avis négatif de l'Exécutif.

Le retirez-vous ?

M. Christophe NAJDOVSKI. - Oui. Compte tenu des explications qui ont été apportées à la fois en Commission et en séance, je retire cet amendement.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Très bien. Parfait.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 247.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DVD 247).

2008, DVD 109 - Signature d'une convention avec l'association "Mieux se déplacer à bicyclette" (14e) pour l'attribution d'une subvention au titre de l'année 2008. - Montant : 41.000 euros.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous passons, mes chers collègues, à l'examen du projet de délibération DVD 109 qui concerne la signature d'une convention avec l'association "Mieux se déplacer à bicyclette" dont le siège se situe dans le 14e arrondissement pour l'attribution d'une subvention au titre de l'année 2008. - Montant : 41.000 euros.

La parole est à Mme DOUVIN pour le groupe U.M.P.P.A.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous connaissons bien le M.D.B., nous avons d'ailleurs approuvé et apprécié le changement de nom de "Mouvement de défense de la bicyclette" en "Mieux se déplacer en bicyclette", ce qui correspond mieux à la situation actuelle.

Pour mieux se déplacer à bicyclette, le premier objectif, celui que nous partageons tous, c'est effectivement la sécurité et c'est un vrai service qui doit être rendu aux cyclistes parisiens.

Cette année, "Mieux se déplacer à bicyclette" demande une subvention de 41.000 euros présentée notamment pour l'organisation de ce qui s'appelle "la Convergence", randonnée à vélo à l'échelle de l'agglomération.

C'est une initiative extrêmement sympathique, il me semble néanmoins que nous avons un impératif véritablement prioritaire, celui dont nous venons de parler : c'est la sécurité.

En effet, en 2007, il y a eu six morts et 694 accidents. En 2008, nous en sommes déjà à cinq accidents mortels, le dernier en date étant le fait d'un cycliste doublant par la droite un camion qui ne l'a pas vu du fait d'un angle mort.

On ne peut pas continuer ainsi. Tout le monde sera d'accord dans cette Assemblée. Ce n'est pas acceptable.

Pour être efficace, il faut traiter simultanément tous les aspects du problème.

Si c'est pour lutter contre les angles morts, il me semble qu'il faut revoir, en liaison avec les constructeurs, les équipements complémentaires des gros véhicules, notamment rétroviseurs et radars.

Pour traiter les comportements dangereux des cyclistes, je sais que la Préfecture de police a à coeur de ne pas verbaliser une catégorie d'utilisateurs plus qu'une autre, mais il faut bien que nous constatons que nous sommes tous ici, sans faire de procès d'intention, témoins de comportements dangereux de la part de cyclistes, souvent occasionnels, et qui ne sont pas conscients des dangers qu'eux-mêmes courent.

J'ai bien entendu Mme LEPETIT sur la campagne de sensibilisation qu'elle nous annonce, j'en suis tout à fait heureuse.

Elle doit bien entendu, pour être efficace, s'accompagner d'une verbalisation lorsque c'est nécessaire.

Si j'en parle à l'occasion de ce projet de délibération, c'est parce qu'il me semble qu'une association telle que M.D.B. peut réellement participer à l'élaboration et à la diffusion d'une telle campagne.

Enfin, en matière de partage de la voirie, je m'adresse une nouvelle fois à vous, Monsieur le Maire, pour dire qu'il y a tout de même véritablement des dangers à la circulation parallèle et simultanée de modes de transport qui n'ont pas de rapport en termes de taille et de vitesse les uns avec les autres.

Puisque la Ville est responsable des règles en matière de partage de voirie, il ne faut pas minimiser les dangers au profit de la mise en place d'une politique insuffisamment fondée sur le pragmatisme et l'observation d'une réalité bien prégnante et dont nous voyons le coût extrêmement élevé.

Par rapport aux cyclistes, veut-on annoncer une fréquentation maximale à tout prix ou veut-on donner la priorité à des équipements qui assurent véritablement une sécurité maximale ?

Ce sont les choix à faire, ils ne peuvent attendre.

L'attribution de cette subvention au M.D.B. devrait être l'occasion de demander à cette association comme aux autres qui existent leur concours en matière de sécurité et d'appel à un comportement civique.

Je vous remercie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci, Laurence DOUVIN.

Monsieur GAREL, vous avez la parole.

M. Sylvain GAREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Je réagis aux propos que je viens d'entendre.

Lorsque j'entends des élus de l'U.M.P. parler de vélos, les bras m'en tombent. On a l'impression que ce sont les vélos qui rendent la ville de Paris dangereuse et on a l'impression que les mouvements chargés de promouvoir le vélo ne pensent pas aux questions de sécurité alors que c'est l'une de leurs priorités, bien évidemment.

Il y a eu une très légère augmentation du nombre de décès en bicyclette mais comme il y a une très forte augmentation du nombre de déplacements en vélo, ceci semble logique.

Il faut encore réduire le nombre d'accidents, il faut davantage protéger les cyclistes. Par ailleurs, on doit demander aux cyclistes de prendre garde lorsqu'ils doublent un camion par la droite mais on doit surtout demander aux camions de faire attention à ce qui se passe à leur droite et à leur gauche et demander aux camions et aux voitures de rouler beaucoup moins vite.

Dans une grande ville comme Paris, on doit respecter le plus faible quand on est le plus fort. C'est la base du Code de la rue, c'est ce que nous voulons développer.

On doit considérer que les vélos ont toujours priorité sur les voitures et jamais le contraire.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme LEPETIT pour répondre à Mme DOUVIN et à M. GAREL.

Mme Annick LEPETIT, adjointe, au nom de la 3e Commission. - En effet, nous parlons d'un projet de délibération qui concerne une subvention à l'association "Mieux se déplacer à bicyclette".

Je voudrais donner quelques éléments pour rassurer Mme DOUVIN.

Cette association fait de la formation, de l'apprentissage au vélo. Elle organise également beaucoup de randonnées encadrées.

Elle participe activement à l'organisation de la Fête du vélo qui est une fête annuelle et qui, à chaque fois, est l'occasion de parler de sécurité pour les cyclistes. Lors de la dernière manifestation au mois de juin, nous avons eu une démonstration sur la question des angles morts des poids lourds.

Cette association, à mon sens, dans le cadre de ses activités, exerce au contraire une très grande sensibilité pour les usagers, notamment les nouveaux usagers qui savent que se déplacer dans Paris n'est pas la même chose que rouler sur une petite route de campagne.

Enfin, Madame DOUVIN, sans entrer dans les chiffres de l'accidentologie à Paris, c'est vrai qu'il y a sans doute trop d'accidents encore et notamment d'accidents graves.

Je tiens quand même à vous faire remarquer, puisque votre propos portait uniquement sur les cyclistes, que, malheureusement, en 2008, les personnes touchées gravement ou victimes d'accidents mortels sont les piétons, en première ligne, puis les deux-roues à moteur.

Je ne veux pas hiérarchiser mais je veux essayer petit à petit de faire passer le message suivant : il n'y a pas que les cyclistes qui sont accidentés à Paris. Cela touche tous les Parisiens, qu'ils soient cyclistes, piétons ou qu'ils utilisent des deux-roues à moteur.

Les accidents sont moindres en voiture aujourd'hui parce que la vitesse s'est réduite, mais en tout cas nous souhaitons, pour notre part, être sur la prévention et notamment appeler nos concitoyens à mieux se respecter et à mieux partager l'espace public.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 109.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DVD 109).

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif au stationnement rotatif.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous passons maintenant aux vœux qui ne se rattachent à aucun projet de délibération.

Nous présentons 13 vœux numérotés de 79 à 89 ainsi que les vœux n° 85 bis et 86 bis.

Le vœu n° 79 du groupe "Les Verts" concerne le stationnement rotatif.

Vous prenez la parole, Monsieur Christophe NAJDOVSKI, une minute s'il vous plaît, Mme Annick LEPETIT vous répondra.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - La fraude au stationnement payant est devenue malheureusement massive à Paris.

En 2007, ce sont quelques 150 millions d'heures de stationnement qui seraient restées impayées.

Selon les estimations de la Direction de la Voirie et des Déplacements, le taux de fraude au stationnement atteindrait même 83 % sur les seules zones rotatives.

Pour la Ville de Paris, une telle situation se traduit d'abord par un manque à gagner considérable : 50 millions d'euros, soit plus que l'ensemble de ses recettes issues du stationnement.

Cette somme n'est que très faiblement compensée par le produit des amendes effectivement perçues par la Ville de Paris, de l'ordre de 12 millions d'euros.

Ce caractère massif de la fraude au stationnement a également des conséquences négatives sur le partage de l'espace public parisien.

En effet, en sus du manque à gagner financier, le non respect du stationnement rotatif et la faible probabilité d'une sanction, à laquelle on peut ajouter la faiblesse du montant des amendes, génèrent des comportements qui peuvent aller au-delà du simple non paiement du stationnement et être dangereux pour les autres usagers de l'espace public.

C'est ainsi qu'on a du stationnement sur les passages pour les piétons, sur les pistes cyclables, etc.

Il est donc essentiel pour le bien vivre collectif que les règles en matière de stationnement automobile soit respectées.

C'est la raison pour laquelle nous vous proposons que le Maire de Paris intervienne auprès de la Préfecture de police afin que celle-ci s'engage à augmenter drastiquement le nombre de contrôles du stationnement rotatif notamment en faisant en sorte que les 300 agents de surveillance de Paris - A.S.P. -, financés par la Ville de Paris, soient effectivement affectés à la surveillance du stationnement.

Je vous remercie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme LEPETIT pour vous répondre.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Je vais essayer d'exaucer votre vœu et d'aller vite, d'autant que je me suis déjà exprimée sur cette question lors d'un précédent Conseil de Paris, en septembre dernier, au cours duquel j'avais fait part de mon inquiétude face au nombre d'heures de stationnement impayées et à la baisse des recettes qui en découlent. Je suis donc bien évidemment en accord avec ce vœu.

Toutefois, Monsieur NAJDOVSKI, si vous pouviez rectifier dans votre vœu le nombre d'A.S.P. pour que nous ayons un chiffre juste. Il n'y a pas 300 A.S.P. financés par la Ville de Paris, mais 1.767 aujourd'hui. Et il y avait 2.284 postes budgétaires programmés au budget 2008.

Je voulais vous apporter cette précision parce qu'elle n'est pas neutre, et si vous acceptez de changer les 300 A.S.P. en 1.767, je proposerai que nous adoptions votre vœu.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Pour le groupe Centre et Indépendants, la parole est à Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS.

Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS. - Précisément, je voulais corriger ce chiffre car nous nous sommes renseignés à la Préfecture, et on m'avait dit 1.600. Mme LEPETIT est donc encore au-delà.

A travers ce vœu, on retrouve les vieux réflexes doctrinaires et idéologiques des "Verts" qui demandent une augmentation drastique du nombre des contrôles de stationnement et...

Non, mais nous ne sommes pas non plus pour le tout répressif, ce qui semble être votre cas.

Déjà, commencez, Monsieur, par vérifier vos chiffres, parce qu'ils ne sont pas bons ! Ce ne sont pas 300 A.S.P. mais 1.700 et quelques, comme vient de le signaler Mme LEPETIT.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Madame, vous êtes dans la procédure d'une explication de vote puisque vous parlez après l'Exécutif. Soyez gentille d'indiquer votre... Soit vous parlez avant l'Exécutif, mais pas après l'explication. Si c'est une explication de vote, vous la donnez, s'il vous plaît.

Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS. - Je le ferai sur le prochain vœu.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Voilà : vous vous inscrivez avant. Là, je vous ai donné la parole pour une explication de vote. Soyez gentille de la donner, s'il vous plaît.

Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS. - Nous voterons drastiquement contre ce vœu.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Drastiquement, c'est noté.

Monsieur le Préfet de police, vous avez la parole.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Juste une précision.

Les chiffres qui avaient été donnés sur l'activité des A.S.P. dataient d'avant la période où on leur avait demandé de diversifier leur mission. La Préfecture de police est tout à fait disposée à ouvrir une discussion sur l'emploi que l'on fait des A.S.P.

Je rappelle simplement qu'ils font de la répression du stationnement, de diverses incivilités, ils font "Paris respire", ils font également des points écoles, et enfin, ils font de la régulation de circulation de proximité.

On peut tout à fait discuter de leur emploi, encore faut-il que l'on fixe des priorités car tout n'est pas prioritaire.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Etes-vous pour ce vœu modifié ? L'acceptez vous ?

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Oui.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous passons donc au vote.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe "Les Verts" ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Très bien.

Contre, le groupe Nouveau Centre et abstention, le groupe U.M.P.P.A. et le groupe communiste et M.R.C., abstention ? Avec l'U.M.P.P.A., très bien. Je prends note.

Le vœu est adopté. (2008, V. 260).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'expérimentation du stationnement résidentiel sur les aires de livraison.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 81 du groupe U.M.P.P.A. concernant l'expérimentation du stationnement résidentiel sur les aires de livraison.

La parole est à Mme DOUVIN, si elle le souhaite, bien sûr.

Mme Laurence DOUVIN. - Ce vœu se rapporte à l'expérimentation du stationnement sur les aires de livraison et je souhaiterais simplement me faire l'écho du conseil d'arrondissement du 14e puisqu'il a adopté à l'unanimité un vœu qui demande que l'expérimentation qui va démarrer bientôt dans les 3e et 17e arrondissements soit étendue au 14e arrondissement.

Je vous remercie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - La parole est à Mme LEPETIT pour répondre à Mme DOUVIN, s'il vous plaît.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Oui, Monsieur le Maire.

Mme DOUVIN est bien placée pour savoir que je ne peux pas accepter ce vœu, même si j'ai bien compris qu'elle le présentait au nom des élus du 14e, et notamment des élus du groupe U.M.P. qui l'ont déposé.

Mme DOUVIN le sait, nous avons décidé de travailler à une expérimentation qui concerne deux arrondissements : le 3e et le 17e. Nous avons déjà eu l'occasion d'en parler.

Je me réjouis que cette proposition d'expérimentation dans deux arrondissements suscite un tel intérêt et que d'autres arrondissements aient envie que nous puissions aussi faire l'expérimentation chez eux. Mais comme son nom l'indique, une expérimentation doit commencer et se terminer. Elle doit faire l'objet d'un bilan et si elle fonctionne bien, nous pourrions à ce moment-là l'étendre.

Or, pour le moment, nous n'avons pas démarré réellement, même si nous avons déjà eu des réunions de travail avec le Préfet de police et avec les deux maires d'arrondissement concernés. Je profite d'ailleurs de ce vœu pour rappeler un impératif : celui de prendre en compte les besoins de stationnement dans certains quartiers, mais aussi celui d'assurer aux commerces et établissements qui se font livrer la nuit ou tôt le matin des conditions d'approvisionnement satisfaisantes.

Je tiens d'ailleurs à présenter ce dispositif aux professionnels de la livraison et aux chambres consulaires. Ce point sera donc inscrit à l'ordre du jour du prochain comité de suivi de la charte des bonnes pratiques des transports et livraisons de marchandises dans Paris, que je réunis le 18 décembre prochain.

Bien sûr, au terme de cette expérimentation qui devrait prendre effet dès le début du mois de février et qui devrait durer six mois, il conviendra d'établir une évaluation pour, je l'espère, l'étendre à d'autres arrondissements de Paris.

Donc, je demande le retrait de ce vœu, bien sûr.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Madame DOUVIN, maintenez-vous votre vœu ?

Mme Laurence DOUVIN. - Comme c'est le vœu de l'intégralité du Conseil d'arrondissement, je le maintiens.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par Mme DOUVIN pour le groupe U.M.P.P.A. assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la décentralisation de la gestion des amendes de stationnement.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Alors, petit rétropédalage. Le vœu n° 80 du groupe "Les Verts" que j'avais glissé entre mes feuilles.

Monsieur GAREL, président du groupe "Les Verts", Mme LEPETIT vous répondra et nous voterons.

M. Sylvain GAREL. - Cela va un petit peu dans la même idée que l'amendement défendu par Christophe NAJDOVSKI il y a quelques minutes.

Les amendes de stationnement à Paris ne sont absolument pas dissuasives. Si vous garez votre automobile sur une place légale et que vous oubliez de mettre de l'argent dans le parcmètre, ce que font, je crois, 80 % des utilisateurs, vous risquez au pire une amende de 11 euros, et comme le stationnement, dans certains endroits, coûte à peu près 2 euros de l'heure, il est beaucoup plus rentable de laisser sa voiture sans mettre d'argent dans le parcmètre et de recevoir une contravention plutôt que de s'acquitter du plein coût de stationnement. C'est aussi moins fatiguant, parce qu'il ne faut pas ressortir toutes les deux heures pour déplacer la voiture, ce que bien sûr personne ne fait.

Le problème aujourd'hui est que la Ville n'a pas la possibilité de fixer le montant de cette amende pour qu'elle soit vraiment dissuasive et incite les gens à payer, ce pour quoi elle a été faite. La seule chose que nous pouvons faire est de demander - cela a failli se faire d'après ce que l'on nous a dit, mais cela ne s'est pas fait "in fine" - d'intervenir auprès du Gouvernement pour que les infractions au stationnement soient dépenalisées, et de ce fait, qu'elles reviennent aux municipalités qui pourraient adapter le montant des amendes à leur réalité.

On peut penser peut-être que dans certaines communes rurales où les coûts de stationnement et le manque de places sont peu importants, onze euros sont dissuasifs, mais dans une ville comme Paris, c'est dérisoire.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci.

Pour le groupe Centre et Indépendants, Madame +CUIGNACHE-GALLOIS, vous avez la parole.

Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS. - Il me semble que l'on se trompe complètement d'Assemblée : il faudrait que l'on modifie la constitution.

J'en appelle également à la règle de l'unité de l'applicabilité de la loi pénale, et je vous signale que les pouvoirs de police n'appartiennent pas au Maire.

Donc, je crois que ce vœu est complètement en dehors de tout sujet. Il n'a pas lieu d'être discuté, ici, visiblement.

M. Sylvain GAREL. - Elle est adjointe ?

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - On va remettre juste un peu d'ordre dans la procédure des votes des vœux. Il y a ceux qui présentent les vœux, ensuite il y a l'Exécutif qui répond et les groupes peuvent donner leurs indications de vote, mais pas avant l'Exécutif, c'est après quand c'est une explication de vote.

Madame LEPETIT, vous avez la parole.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

C'eut été dommage de ne pas présenter ce vœu, puisque j'émetts un avis favorable. Comme vous le savez, mais je vais le rappeler, le Maire est déjà intervenu à plusieurs reprises auprès du Gouvernement pour appeler son attention sur l'intérêt d'une telle mesure, qui permettrait aux collectivités locales de fixer elles-mêmes le montant des redevances et des amendes de stationnement, et bien évidemment d'en recouvrer le produit.

Beaucoup de promesses ont été faites dans le cadre du Grenelle de l'Environnement, mais nous n'en avons vue aucune réalisée lors de la discussion et du vote sur la loi Grenelle 1. Vous pouvez compter sur moi pour être particulièrement vigilante, lors de l'examen de la loi du Grenelle 2, et essayer de convaincre un certain nombre de parlementaires d'aller en ce sens.

Je crois savoir d'ailleurs que des parlementaires, responsables dans des collectivités locales, seraient plutôt sur cette ligne. En tout cas, j'émetts un avis favorable à ce voeu.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe "Les Verts" assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2008, V. 261).

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif aux double-sens cyclables.

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif aux "zones de rencontre".

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous passons maintenant aux vœux n° 82 et n° 83 déposés par le groupe "Les Verts".

Monsieur BAUPIN, vous avez la parole.

M. Denis BAUPIN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Vu l'heure avancée, je serai très rapide et je vous propose de vous présenter en même temps les vœux n° 82 et n° 83, qui portent sur des modifications du Code de la route intervenues cet été, suite au travail (notamment du Club des villes cyclables que j'avais l'honneur de présider à l'époque) lancé pour la mise en place d'un code de la rue.

Dans ces améliorations, deux dispositions très intéressantes : l'une qui prévoit la systématisation des double sens cyclables dans les rues à 30 kilomètre/heures, l'autre est la création de "zones de rencontre". Ces deux vœux veulent entériner à la fois ces avancées du Code de la route et surtout nous mettre en situation qu'ils puissent être transcrits dans la réalité parisienne. Il s'agit de nous engager collectivement au niveau de la Municipalité dans la mise en place de ces double sens cyclables et dans la création de "zones de rencontre" sur le territoire de la Ville.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Très bien. Vous avez bien présenté les deux vœux n° 83 et n° 82.

La parole est à Mme LEPETIT pour vous répondre. Il y aura explication de vote de Mme Laurence DOUVIN sur le vœu n° 83.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Je suis favorable à ces deux vœux, Monsieur le Maire.

Concernant le vœu n° 82, je demanderai à Denis BAUPIN s'il peut retirer, dans son premier alinéa que "soit publié dans les plus brefs délais". Je souhaiterais que cela n'apparaisse pas. Pourquoi ? Parce que dès le mois de septembre, j'ai demandé aux services de la D.V.D., juste après que nous ayons eu connaissance de la publication du décret ministériel, d'établir un calendrier prévisionnel de généralisation des contresens cyclables dans les zones 30.

Mais vous comprendrez bien que cette nouvelle disposition réglementaire nécessite, bien évidemment, des études techniques préalables de toutes ces zones pour recenser, voie par voie, les mesures à prendre, éventuellement les travaux à exécuter, notamment en matière de signalisation. Cette étude permettra de recenser aussi les cas d'impossibilités techniques qui justifieraient des dérogations à la règle générale.

Pour ces raisons, je suis favorable au vœu n° 82, à condition que : "soit publié dans les plus brefs délais" n'apparaisse pas, parce que sinon, - je le dis gentiment - je connais bien mes collègues et néanmoins amis Verts, ils le présenteront tous les mois.

J'en profite pour répondre sur le vœu n° 83 puisque Denis BAUPIN les a présentés tous les deux. Là, je n'ai pas de commentaires particuliers. Sachez aussi que la D.V.D. est en train d'identifier, en lien avec les mairies d'arrondissement, les rues et les quartiers pertinents pour expérimenter ce nouveau concept de zone de rencontre. J'espère que nous pourrons, en tout cas nous y travaillons, en inaugurer quelques-unes dès 2009.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - La parole est à Mme Laurence DOUVIN d'abord pour une explication de vote sur le vœu n° 83, puis à M. BAUPIN pour lui demander s'il retire son vœu.

Mme DOUVIN d'abord.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Sur les zones de rencontre, je voudrais dire qu'il s'agit d'un concept séduisant, puisque c'est une sorte de rencontre apaisée de tous les modes dans un même lieu. Cela revient, d'une certaine manière, à une zone piétonne.

Mais ce que je voudrais quand même aussi ajouter, c'est que ce concept convient certainement à un certain nombre d'endroits, mais en nombre limité, sinon on transforme Paris comment ? On le transforme en une succession, une sorte de bastions formés par des quartiers tranquilles et, en contrepartie, quelques axes où se concentrent toute la circulation dont nous avons besoin par ailleurs, les marchandises, les véhicules motorisés, etc.

J'alerte donc notre Assemblée sur le danger qu'il peut y avoir à faire trop de ces zones de rencontre sans avoir mené une expérimentation, j'allais dire, prudente au départ. C'est pour cela que, comme je suppose, les arrondissements auront tendance à faire une demande inflationniste de ces zones de rencontre, ce que l'on peut bien comprendre, il me semble qu'il serait beaucoup plus prudent de commencer par une expérimentation.

C'est pourquoi nous nous abstiendrons sur ce vœu n° 83.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Monsieur BAUPIN, sans vous retirer dans ces zones de rencontre, que dites-vous ?

M. Denis BAUPIN, adjoint. - Je résiste difficilement à l'en-
vie de répondre à Mme DOUVIN, qui se méfie des arrondisse-
ments tout d'un coup, alors que d'habitude il faut tout passer par
les arrondissements !

Mais pour répondre à Mme LEPETIT, sur sa suggestion.
Je pense d'abord qu'il faut garder les deux mots "soit publié"
parce que sinon la phrase n'aurait pas de sens. On peut peut-
être se mettre d'accord sur "au plus vite" ou quelque chose de
cet ordre.

Et je voudrais vous rassurer sur le fait que nous ne repré-
sentons tous les mois des voeux que quand ils n'ont pas été
adoptés. Quand ils ont été adoptés, c'est bon, nous ne les repré-
sentons pas systématiquement.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Donc, vous
adhérez "au plus vite", c'est cela?

M. Denis BAUPIN, adjoint. - Au "plus vite" à la place de
"dans les plus brefs délais". Cela convient ?

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Très bien.
Donc, un acte "au plus vite". Adhérez-vous à cette modification,
de cet acte de mariage dans les zones de rencontre, Madame
LEPETIT ?

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Oui, mais "soit publié"
suffisait, mais bon ! Parce que "au plus vite" ou "dans les plus
brefs délais", je ne vois pas la différence personnellement.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Ecoutez, je
suis pour que l'on tranche : "publié au plus vite" ?

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Prochainement.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Parfait.
Donc, le vœu amendé avec le mot "prochainement" fait-il l'una-
nimité ?

Je mets aux voix, à main levée, ce vœu ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2008, V. 262).

Je mets aux voix, à la main levée, le vœu déposé par le
groupe "Les Verts" après l'explication de vote de Mme DOUVIN.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le groupe U.M.P.P.A. s'est abstenu.

Le vœu est adopté. (2008, V. 263).

**Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à l'aménage-
ment de certains couloirs de bus afin d'y permettre la
circulation des cyclistes.**

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous pas-
sons au vœu n° 84 du groupe "Les Verts" relatif à la circulation
des cyclistes dans certains couloirs de bus.

La parole est à Sylvain GAREL, pour une minute,
Monsieur le Président.

M. Sylvain GAREL. - Je vais aller vite à cette heure-ci.

C'est un vœu qui a été rédigé par Jacques BOUTAULT.
C'est pour cela d'ailleurs que les exemples qui sont pris sont des
exemples qui concernent surtout le Centre de Paris, mais ce
voeu est valable pour toute notre collectivité.

Comme vous le savez, des panneaux ont été installés pour
interdire la circulation aux cyclistes sur un certain nombre de
couloirs de bus. Nous avons protesté. Il y a eu une petite modi-
fication qui a permis environ à la moitié de ces couloirs de bus
d'être réouverts aux cyclistes. Nous nous en réjouissons.

Le problème, c'est que tous les couloirs de bus qui ont été
réouverts ont pour caractéristique d'être des couloirs de bus qui
étaient dans le même sens que l'autorisation des cyclistes à se
déplacer et que ceux qui sont les plus intéressants pour les
cyclistes, c'est ceux qui sont, bien sûr, à contresens et qui évi-
tent aux cyclistes de faire de très longs détours.

C'est pour cela que nous demandons que, dans le cadre
des aménagements annoncés de ces couloirs de bus, soient
priorisés ceux qui sont à contresens parce que, si on veut que la
bicyclette soit utilisée d'une façon massive dans notre ville, il faut
permettre aux vélos de pouvoir se déplacer sans faire de très
grands détours, ce qui nécessite beaucoup d'énergie pour les
cyclistes.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci.

Madame LEPETIT, vous avez la parole.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Moi aussi, je vais
essayer d'aller vite.

Je voudrais quand même rappeler à Sylvain GAREL et à
Jacques BOUTAULT, en tout cas on le lui dira, que nous n'avons
pas créé d'interdiction pour les cyclistes de circuler dans certains
couloirs de bus.

Quand je lis vos considérants, j'ai vraiment le senti-
ment qu'il y a un petit dérapage, si je puis me permettre.
Nous n'avons jamais créé d'interdiction, mais nous avons
informé qu'ils étaient interdits. Ce n'est tout de même pas
exactement la même chose !

Notre objectif, en tout cas celui du Maire de Paris et le
mien, mais je pense que c'est celui de toute la Municipalité, est
de pouvoir en autoriser - je parle des couloirs de bus qui
aujourd'hui ne le sont pas - le plus possible, mais forcément,
dans des conditions de sécurité satisfaisantes pour les cyclistes.
C'est la raison pour laquelle nous avons, par un double arrêté,
celui du Préfet et celui du Maire, ouvert 26,6 kilomètres de cou-
loir bus qui ne l'avaient pas été et, bien évidemment, nous allons
continuer à travailler.

Un exemple précis : concernant la rue de Rohan, sachez
qu'un projet d'élargissement avait été envisagé au début de l'an-
née 2008. Ce n'était pas encore la nouvelle Municipalité. A l'épo-
que, Denis BAUPIN le sait bien, cela a été refusé par les ABF.

On voit donc bien qu'à Paris, la Ville toute seule ne peut
pas aller de l'avant, si elle n'est pas en négociation perpétuelle,
si je puis dire, avec ses partenaires : la Préfecture de police, la
R.A.T.P., les ABF. Bref, je pourrais aussi en citer d'autres. C'est
comme cela que nous, nous travaillons.

Je demanderai donc le retrait de ce vœu, d'autant que les considérants, particulièrement les trois premiers paragraphes, sont erronés, puisque nous avons d'ores et déjà ouvert des couloirs de bus supplémentaires. Et je ne voudrais pas que l'on entre dans une polémique qui laisserait penser que, sous prétexte qu'il y a des couloirs de bus qui ne sont pas autorisés aux cyclistes, c'est contre les cyclistes. Je ne le pense pas, sincèrement, mais c'est pour leur meilleure sécurité.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci, Madame LEPETIT.

Monsieur GAREL, retirez-vous votre vœu ? Alimentez-vous la polémique ?

M. Sylvain GAREL. - Non, je n'alimente pas la polémique. Je donne acte à Mme LEPETIT que, effectivement, ce n'est pas notre Municipalité qui a interdit ces couloirs de bus et qu'ils l'étaient mais que, personne ne le sachant, y compris les gens chargés de la répression, tous les cyclistes utilisaient ces couloirs de bus.

Aujourd'hui, la situation a évolué. Nous avons dit ce que nous pensions de ces panneaux, que nous avons trouvés déplacés et déplaisants !

Mais l'engagement que je voudrais, et je puis prêt, s'il y a un engagement de Mme LEPETIT, à retirer le vœu, c'est que vos services et la DVD travaillent très rapidement pour que les contresens qui existaient et qui étaient permis aux cyclistes dans un certain nombre de couloirs de bus redeviennent possibles le plus rapidement possible, soit en élargissant ces couloirs, soit en trouvant des compromis avec la R.A.T.P. et la Préfecture de police.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Ce qui veut dire ? Vous acceptez le retrait ?

M. Sylvain GAREL. - Si j'entends un engagement.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Je crois que vous l'avez eu.

M. Sylvain GAREL. - Je préfère qu'il soit écrit au procès-verbal plutôt qu'un hochement de tête !

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Madame LEPETIT, en deux mots ?

Ce qui nous permettrait d'avancer.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Oui, bien évidemment, d'autant qu'en plus, nous avons eu cette discussion en Conseil de Paris au moment où il y a eu la pose de ces fameux panneaux et que nous avons tenu un engagement qui était celui d'ouvrir des couloirs de bus supplémentaires. Cela a été fait. Donc, a priori, il n'y a aucune raison que nous nous arrêtions en si bon chemin.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Très bien.

Monsieur GAREL, vous avez donc été entendu. Le vœu est retiré.

Vœu déposé par la majorité municipale relatif à la durée d'utilisation gratuite du "Vélib" pour les abonnés.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous passons donc, après ce vœu qui n'existe plus, aux vœux n^{os} 85 et 85 bis de l'Exécutif, qui ont trait à la durée d'utilisation gratuite du Vélib' pour les abonnés.

La parole est à M. Christophe NAJDOVSKI. Une minute.

M. Christophe NAJDOVSKI. - Merci, Monsieur le Maire.

J'ai envie de dire : "vœu relatif à la durée d'utilisation gratuite du Vélib' troisième" puisque c'est la troisième fois consécutive que nous déposons ce vœu au Conseil de Paris et que nous attendons une réponse de l'Exécutif sur cette question.

Vous le savez, à partir du début de l'année 2009, Vélib' sera étendu aux communes limitrophes de Paris, ce qui se traduira mécaniquement par une augmentation des distances potentiellement parcourues par les abonnés.

Par conséquent, nous considérons qu'il convient d'adapter le service Vélib' à cet accroissement de périmètre et nous proposons, pour cela, d'augmenter de 15 minutes la durée d'utilisation gratuite, qui passerait de 30 à 45 minutes en règle générale et de 45 à 60 minutes lorsque le véhicule est déposé dans une station Vélib'+, de manière à favoriser l'usage de la bicyclette et notamment pour les déplacements domicile/travail, par exemple, entre autres, pour les habitants de banlieue mais pas seulement.

Merci.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci.

Madame LEPETIT, vous avez la parole.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Je vais proposer un vœu de l'Exécutif qui, à la fois, reprend la proposition qui est faite et réitérée, c'est vrai, mais il faut avoir de la suite dans les idées, par mes collègues du groupe "Les Verts". Je vous lis le vœu de l'Exécutif sans entrer dans les considérants, puisque vous l'avez : Le Conseil de Paris, sur proposition de l'Exécutif municipal émet le vœu que les critères définissant les stations bonus Vélib' - c'est-à-dire les 15 minutes supplémentaires, lorsque vous déposez votre vélo sur une station en hauteur, donc qui tient compte de l'altitude - puissent être complétés par d'autres critères : des critères de distance entre les stations et des critères de pente des trajets pour offrir aux utilisateurs de Vélib' un accès plus aisé à ce service.

Je crois personnellement que ce qui peut gêner l'utilisateur qui dépose son vélo dans une station hors de Paris, puisque c'est bien de ceci qu'il s'agit dans la demande du groupe "Les Verts", c'est la difficulté plutôt de trouver une station. Donc, je pense qu'il peut être intéressant de travailler sur le maillage en dehors de Paris parce que je pense que c'est un critère qu'il faut que nous intégrions si on veut tenir vraiment compte de la durée des trajets. Effectivement, quelqu'un qui va chercher pendant très longtemps une place dans une station Vélib', en dehors de Paris, si le maillage est lâche, il va mettre encore plus de temps.

Bref, je souhaiterais que, compte tenu des études qui ont déjà commencé, grâce d'ailleurs, il est vrai, à la ténacité de mes collègues, nous puissions ajouter et travailler sur d'autres critères. Je ne manquerai pas de revenir devant eux pour leur donner les conclusions de cette étude.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Devant la reconnaissance de votre ténacité, acceptez-vous le vœu n° 85 bis de l'Exécutif pour remplacer le vôtre ?

M. Christophe NAJDOVSKI. - Même si ce vœu ne répond que partiellement au nôtre, notamment je pense parce qu'il ne tient pas compte de la question des déplacements de banlieue vers Paris, où l'on reste toujours soumis à la question des 30 minutes, c'est tout de même un premier pas qui va dans la bonne direction. Donc, nous acceptons de retirer notre vœu au profit de celui de l'Exécutif.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Président GAREL ?

M. Sylvain GAREL. - Bien sûr, on va retirer notre vœu.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Vous êtes d'accord entre vous.

M. Sylvain GAREL. - C'est beaucoup moins lisible politiquement que ce que nous avons proposé, mais cela nous donnera l'occasion, à chaque Conseil ou presque, de vous refaire une liste des stations Vélib' qui doivent se transformer en Vélib'+ pour que, à terme, toutes les stations deviennent des stations Vélib'+, ce qui effectivement reviendra à encore plus d'avancées que ce que l'on vous avait proposé.

Sous ces réserves-là, nous acceptons.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup. On a, comme cela, un avant-goût des prochains Conseils de Paris.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2008, V. 264).

Vœu déposé par la majorité municipale relatif aux conditions de travail des salariés chargés du bon fonctionnement de Vélib'.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous passons donc au vœu n° 86 des groupes "Les Verts", communistes, M.R.C. et n° 86 bis de l'Exécutif qui concernent les salariés chargés du fonctionnement de Vélib', qui ont été en grève, comme vous le savez, depuis quelque temps.

La parole est à M. Ian BROSSAT pour le groupe communiste.

M. Ian BROSSAT. - Ce vœu porte effectivement sur les conditions de travail des salariés de Cyclocity, qui est la filiale de Decaux dans laquelle travaillent les salariés qui veillent au bon fonctionnement de Vélib'.

Vous savez évidemment que Vélib' est un succès qui, d'ailleurs, contribue au prestige de Paris, de sa Municipalité.

Ce vœu part du principe que dans la mesure où notre ville tire un profit de la mise en place de Vélib', un profit politique tout à fait légitime, il y aurait quelque absurdité à considérer que le sort des salariés de Vélib' ne nous concernerait absolument pas.

Quand on voit, et j'ai eu l'occasion de discuter avec les salariés de Vélib', les conditions dans lesquelles ils travaillent, à la fois en termes de salaires, en termes de turnover, avec un turnover de près de 60 %, le recours très massif au travail partiel, quand on voit aussi les difficultés qu'ils rencontrent dans leurs ateliers qui sont souvent dans un état assez déplorable, des conditions d'hygiène pour le moins regrettables, on se dit que la Ville de Paris ne peut pas laisser tomber les salariés de Vélib'.

Ce vœu vise donc à ce que la Municipalité interpelle très fortement la direction de Decaux et veille à ce que les conditions de travail des salariés de Vélib' changent et s'améliorent rapidement.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Madame LEPETIT, vous avez la parole.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je suis, pour ma part, moi aussi très soucieuse de la sécurité et des conditions de travail des salariés de Cyclocity. J'ai eu d'ailleurs l'occasion de les recevoir à deux reprises, en juin et plus récemment, et j'ai fait parvenir un compte rendu de nos réunions à Jean-Charles DECAUX. J'ai eu aussi l'occasion de lui transmettre de vive voix les demandes des salariés.

J'ai d'ailleurs reçu hier, donc c'est tout récent, une longue lettre de Jean-Charles DECAUX, qui répond à la mienne, et je la tiens, bien évidemment, à disposition des auteurs du vœu et même, d'ailleurs, au-delà, parce que nous sommes tous concernés.

Comme vous l'avez dit, Monsieur BROSSAT, la qualité du travail des salariés de Cyclocity qui entretiennent les Vélib' a forcément une conséquence sur l'utilisation même de ces Vélib', et de ce service qui est un service public que nous rendons aux Parisiens.

M. le Maire a également écrit très récemment pour appuyer cette démarche et je vais aussi avoir l'occasion, comme l'ont déjà fait les services de la D.V.D., d'aller visiter les locaux où sont installés les salariés.

Une nouvelle réunion, je pense, se fera. En tout cas, je souhaite vous dire, à travers le vœu de l'Exécutif municipal, à quel point nous sommes sensibles à cette question.

Le Conseil de Paris peut donc émettre le vœu que :

- la Ville de Paris affirme ses exigences sociales auprès de la société Decaux, car je rappelle que la convention que nous avons est avec la société Decaux et que Cyclocity est une filiale de la société Decaux et, par conséquent, notre interlocuteur est la société Decaux ;

- la société Decaux puisse rendre compte régulièrement des conditions de travail des agents, que cela concerne les conditions de sécurité, mais aussi l'amélioration des conditions de travail des agents ; ces éléments seront constatés par des visites sur place effectuées par la Ville de Paris ;

- que la 3e Commission, où siègent les représentants des groupes politiques, puisse être informée régulièrement sur les conditions de travail, les conditions d'hygiène, les conditions de sécurité des salariés de Cyclocity.

Voilà ce que je vous propose en reprenant les considérants que l'on retrouve d'ailleurs dans votre vœu.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci.

Madame TAÏEB, vous avez la parole.

Mme Karen TAÏEB. - Merci.

Notre groupe a également rencontré les salariés de la société Cyclocity.

Vous avez évoqué, Annick LEPETIT, les conditions de travail, de sécurité et d'hygiène ; j'aimerais aussi évoquer les salaires, qui sont de l'ordre de 980 euros nets par mois pour 35 heures, une société qui emploie 35 % de son personnel à temps partiel pour 600 euros nets et une convention collective à laquelle ils se rattachent qui ne correspond pas directement à leur métier qui permet de faire travailler les salariés le dimanche sans doubler pour autant le salaire, toutes ces questions qui sont à mettre à l'ordre du jour pour réaffirmer par ce vœu nos exigences sociales auprès de la société Decaux pour le personnel de Vélib'.

Merci.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Est-ce que, collectivement, Verts, communistes et M.R.C., vous acceptez la proposition de Mme LEPETIT telle qu'elle a été présentée ?

M. Ian BROSSAT. - Nous acceptons cette proposition qui, de notre point de vue, est positive et permettra de faire avancer les choses.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu modifié, qui devient le vœu de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2008, V. 265).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'accessibilité des stations de métro à proximité de l'hôpital Necker et de l'Institut des aveugles.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 87 du groupe U.M.P.P.A. qui concerne l'accessibilité des stations de métro à proximité de l'hôpital Necker et de l'Institut des aveugles.

La parole est à Mme Géraldine POIRAUT-GAUVIN.

Mme Géraldine POIRAUT-GAUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Je suis très heureuse de défendre ici ce vœu qui a été adopté à l'unanimité du Conseil du 15e arrondissement.

Il s'agit évidemment de porter devant cette Assemblée quelque chose d'incroyable : l'inaccessibilité des stations de métro qui se situent à proximité de l'hôpital Necker, qui accueillent pourtant des petits patients qui sont souvent en poussette avec leurs parents. Ces stations de métro - je les recense - Duroc, Sèvres-Lecourbe et Falguière, qui sont à proximité de l'Institut des aveugles, dans le 7e arrondissement, ne sont pas accessibles aux P.M.R. (personnes à mobilité réduite).

Le souhait de la direction de l'hôpital Necker est que la Ville travaille sur cette question, la commission de surveillance de l'hôpital Necker, qui est présidée par Mme HIDALGO, également, le comité de pilotage mis en place à l'initiative du Maire du 15e arrondissement sur le projet Necker aussi. On sait que l'hôpital Necker va faire l'objet d'une profonde restructuration et d'une modernisation, donc ce vœu vise à corriger ce dysfonctionnement.

Nous sommes parfaitement conscients que cette réalisation doit être coordonnée avec le S.T.I.F., mais nous avons reçu en conseil d'arrondissement un signe très positif de la part de l'opposition du 15e et nous espérons que cette Assemblée réservera le même sort à ce vœu très consensuel.

Je vous remercie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci, Madame POIRAUT-GAUVIN. Vous êtes vous-même élue du 15e, donc vous connaissez bien l'hôpital Necker, que je vous recommande d'ailleurs. Je vous signale que j'ai un très bon cardiologue, qui est le docteur Emmanuel MESSAS...

Mme Géraldine POIRAUT-GAUVIN. - J'espère ne pas en avoir besoin.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - C'est un excellent cardiologue et excellent élu du 16e arrondissement.

Madame LEPETIT, vous avez la parole pour répondre.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Monsieur le Maire, je voudrais répondre à l'enthousiasme de Mme POIRAUT-GAUVIN qui, à plusieurs reprises, nous a mentionné le fait que ce vœu avait été voté à l'unanimité. Ce n'est pas le cas, puisqu'il semblerait que les élus de gauche n'ont pas pris part au vote.

M. le Maire a déjà saisi le S.T.I.F. à ce sujet le 19 février 2008 pour soutenir l'idée d'une mise en accessibilité d'un réseau d'une cinquantaine de stations.

Le S.T.I.F., pour sa part, a engagé une étude, un plan de mise en accessibilité sur des stations importantes permettant les correspondances avec d'autres modes de transport.

Bien évidemment, il faut encourager, si je puis dire, le S.T.I.F. à nous dire où en est cette étude et à quelle échéance elle sera présentée aux élus.

Je rappellerai également au S.T.I.F. de porter une attention particulière aux stations situées à proximité des hôpitaux, et d'une manière générale à proximité des équipements publics destinés aux personnes à mobilité réduite.

Je ne peux bien entendu que demander le retrait de ce vœu puisque l'étude demandée est déjà largement en cours au S.T.I.F.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Chère Géraldine POIRAUT-GAUVIN, devant la demande de retrait de Mme LEPETIT pour l'Exécutif, quelle est votre position ?

Mme Géraldine POIRAUT-GAUVIN. - Je persiste et je signe.

On a eu un message très positif de la Municipalité parisienne au Conseil du 15e arrondissement en la personne de Philippe MOURICOU, qui est un Conseiller d'arrondissement que je crois assez crédible et qui a soutenu ce vœu.

Il faut une certaine cohérence dans cette Assemblée.

Vraiment, je regrette. Cela pourrait faire l'objet d'un vote très consensuel. Qui peut être contre les aménagements pour l'accessibilité des stations de métro aux P.M.R. ?

Nous avons un Comité de pilotage à l'hôpital Necker la semaine prochaine, cela va beaucoup intéresser les cardiologues et les médecins qui trouvent cela complètement aberrant.

On ne manquera pas de le dire.

Je maintiens le vœu.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Je souhaite répondre.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Allez-y.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - J'espère, Mademoiselle Géraldine POIRAUT-GAUVIN, que vous leur direz également que M. le Maire a déjà saisi le S.T.I.F. qui est en train de faire cette étude.

Par conséquent, je réponds tout à fait à votre demande.

Deuxièmement, il s'agit, dans la demande formulée par M. le Maire au S.T.I.F., de soutenir une mise en accessibilité d'un réseau d'une cinquantaine de stations. Une étude doit être réalisée pour savoir lesquelles seront retenues.

Vous demandez à connaître lesquelles très précisément d'emblée. Je ne peux pas présumer d'une étude en cours. C'est la raison pour laquelle je ne suis pas contre sur le fond.

C'est le S.T.I.F., et non le Conseil de Paris ou la D.V.D., qui mène cette étude. Je le précise.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Monsieur le Président LAMOUR ?

M. Jean-François LAMOUR. - Merci, Monsieur le Maire.

On connaît la réponse du S.T.I.F. et de la R.A.T.P. concernant la mise en accessibilité.

Vous connaissez leur programmation pour le moins à distance de la mise en accessibilité des différentes stations.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - C'est un mauvais procès.

M. Jean-François LAMOUR. - Il faut reconnaître que c'est très compliqué et très cher.

Laissez moi terminer.

Mademoiselle POIRAUT-GAUVIN, vous fait une proposition que je qualifierais de mesurée et d'honnête. Elle touche en particulier un lieu non seulement symbolique mais particulièrement sensible du territoire parisien. Cela a été, je vous le rappelle, adopté à l'unanimité en Conseil du 15e arrondissement.

On a toujours l'impression que dans le 15e arrondissement tout va pour le mieux et que, dès lors qu'on arrive au Conseil de Paris, cela ne va plus.

C'est plutôt un sujet consensuel, on ne vient pas vous chaouiller sur tel ou tel aspect de la politique politicienne.

Il y a eu un vote à l'unanimité du 15e arrondissement, c'est un sujet qui doit rassembler. Acceptez de porter, au travers du vœu qui a très bien été présenté par Géraldine POIRAUT-GAUVIN, une amélioration sensible de l'accès à l'hôpital Necker dont vous avez rappelé, Monsieur le Maire, l'importance et la qualité des soins qui y sont prodigués, aux adultes mais aussi aux enfants en particulier.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Madame LEPETIT, nous allons passer au vote.

Etes-vous sensible aux derniers arguments du Président LAMOUR ?

Le chant de LAMOUR vous a-t-il ébranlée ?

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Je suis sensible à la qualité des soins apportés par l'hôpital Necker mais cela n'a rien à voir avec le vœu dont nous parlons.

Je suis sensible au fait que M. LAMOUR souhaiterait que les vœux, quand ils émanent de la municipalité du 15e arrondissement, soient systématiquement votés à l'unanimité.

En revanche, je suis d'accord avec M. Jean-François LAMOUR lorsqu'il dit que c'est un sujet sérieux et non polémique, c'est tout à fait dans cet état d'esprit que j'y réponds.

Encore une fois, je suis prête à m'engager par écrit pour demander où en est cette étude, à la suite d'ailleurs de l'écrit de M. le Maire de Paris au Président du S.T.I.F., et discuter avec le S.T.I.F. pour voir, parmi les 50 stations qu'ils vont retenir, lesquelles pourront être mises en accessibilité en premier.

Je pense qu'il faut avoir au minimum, à un moment donné, l'étude en main afin de pouvoir décider.

Je l'ai dit à l'occasion d'autres vœux, je ne vois pas pourquoi je changerai de méthode.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous devons voter.

Je comprends que Mme Annick LEPETIT tienne sa position tout en indiquant que si elle avait pu, elle l'aurait fait et qu'elle est d'accord avec vous sur le fond bien que la forme l'empêche de l'accepter pour des raisons de principe et de logique vis-à-vis du S.T.I.F.

Je mets aux voix, à main levée, ce vœu assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté, de peu mais il est rejeté.

M. BOUAKKAZ était sensible à la proximité de Valentin HAÛY, cela ne nous avait pas échappé.

C'est la démocratie. La majorité ne l'a emporté que de deux voix, c'est tout de même la majorité.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'aménagement de la place Saint-Charles (15e).

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Le vœu n° 88 du groupe U.M.P.P.A. est relatif à l'aménagement de la place Saint-Charles dans le 15e arrondissement.

La parole est à nouveau à la charmante Géraldine POIRAUT-GAUVIN.

Mme Géraldine POIRAUT-GAUVIN. - Merci, Monsieur le Maire, de me donner la parole sur un sujet tout aussi important.

Il s'agit de l'aménagement de la place Saint-Charles dans le 15e arrondissement, qui souffre de plusieurs dysfonctionnements reconnus par tous d'ailleurs.

Depuis le vote du Conseil du 15e arrondissement, le montant des travaux nécessaires a été évalué par les services. Nous avons appris en Commission que le montant des travaux nécessaires au réaménagement de cette place s'élève à 1,2 million d'euros.

C'est dire l'ampleur du désastre.

Effectivement, 1,2 million d'euros, cela coûte cher. Cependant, les prothèses de la hanche, les opérations du col du fémur, les fractures du coccyx coûtent aussi très cher à la Caisse nationale d'assurance maladie !

Selon le recensement très détaillé de tous les maux dont souffrent les riverains du quartier et qui ont été générés par cette place, établi par le pharmacien de la place Saint-Charles - je rappelle qu'une résidence de personnes âgées est présente sur cette place - il faut revoir l'éclairage, le revêtement très chaotique, beaucoup de bosses, de trous, les piétons souffrent.

Par ailleurs, il faudrait éventuellement revoir dans le plan de circulation la priorité à droite de la rue du Théâtre qui est très dangereuse, ce qui est souligné par de nombreux riverains.

Le conseil de quartier Emeriau-Zola qui a organisé une réunion de préparation il y a quelques semaines a justement pointé du doigt tous ces problèmes. Il est prêt à prendre une partie de son budget investissement pour embellir cette place.

Cela vous démontre le souhait de ce quartier.

Nous demandons un réaménagement complet de cette place et évidemment l'affectation du budget nécessaire.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Madame LEPETIT, que répondez-vous à un tel appel ?

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Je vais essayer d'être cohérente puisque l'étude demandée à travers le vœu de Mme POIRAUT-GAUVIN est une étude qui a déjà été réalisée et déjà financée. Peut-être que ce n'est pas une étude ambitieuse comme le prescrit ce vœu. Pourtant, elle porte sur le réaménagement complet de la place Saint-Charles avec la rénovation des revêtements, de l'éclairage public et l'amélioration de la sécurité de la circulation des piétons et des véhicules.

Ce projet a un coût extrêmement élevé, plus de 1.200.000 euros. Je demande bien sûr le retrait de ce vœu puisque l'étude a été faite, mais j'imagine que je ne vais pas être entendue. J'ajouterai pour faire un pas que nous pouvons sans doute phaser la réalisation de ces aménagements en commençant peut-être par les aménagements qui concernent la sécurité.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Même cas de figure. Madame ?

Mme Géraldine POIRAUT-GAUVIN. - Merci.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Je demandais le retrait.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Oui.

Mme Géraldine POIRAUT-GAUVIN. - Madame LEPETIT, je tenais à vous dire que le maire du 15e n'a jamais eu connaissance de cette étude. Donc il le regrette, comme beaucoup d'élus qui aimeraient que ce projet soit porté à leur connaissance. Le financement nécessaire, c'était celui relatif à la réfection de la place. Ce n'est pas le financement de l'étude que nous demandons, c'est le financement du réaménagement de la place !

Je note un progrès sur la question de la sécurité, mais je maintiens ce vœu qui sera certainement représenté assez régulièrement dans cette Assemblée.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci.

Nous passons au vote. Vous avez demandé le retrait ?

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Il s'agit du financement du projet.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Comme il y a mésentente et désaccord, nous passons au vote.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est contre ?

Qui est pour ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté de justesse. Vous étiez près de la majorité, Monsieur le Président LAMOUR.

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif au renforcement de l'obligation d'information pour les travaux réalisés sur la voie publique.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Le vœu n° 89 du groupe Centre et Indépendants est relatif à l'information pour les travaux réalisés sur la voie publique.

La parole est à Mme Catherine BRUNO, à qui je souhaite une bonne fête.

Mme Catherine BRUNO. - Les travaux réalisés sur la voie publique provoquent d'importantes nuisances dans le quotidien des Parisiens. Avec la propreté et la sécurité, c'est un des sujets majeurs de préoccupation de nos concitoyens. Le règlement de voirie de 1999 prévoit que les usagers de la voie publique et les riverains doivent être informés des chantiers réalisés sur la voie publique. Cela nous paraît la moindre des choses.

Malheureusement, cette obligation d'information au public est trop souvent non respectée par les concessionnaires et les sous-traitants.

C'est la raison pour laquelle, avec M. POZZO di BORGO et les élus du groupe Centre et Indépendants, nous avons déposé ce vœu, merci.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci, Madame BRUNO.

Madame LEPETIT, vous avez la parole.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Je partage les considérants de ce vœu, d'autant plus que j'ai signé le 3 novembre dernier le protocole de bonne tenue de chantier avec les principaux concessionnaires, pour renforcer justement les exigences en matière d'information des riverains.

Par exemple, il est précisé qu'une lettre d'information doit être diffusée à tous les riverains au moins 8 jours avant le début des travaux et 15 jours quand ces travaux sont en période estivale, puisque souvent, les riverains partent.

Les maires d'arrondissement sont, bien évidemment, destinataires de cette lettre d'information. Ce protocole prévoit également un prix qui vient récompenser les entreprises les plus méritantes. Lorsque des manquements sont constatés sur un chantier, une commission technique de suivi du protocole dresse des injonctions aux entreprises.

En revanche, pour ce qui est des pénalités financières, elles ne peuvent s'appliquer que dans un cadre juridique précis. Par conséquent, si je peux vous assurer que la Ville prévoit ces pénalités dans tous les marchés qu'elle attribue, on ne peut pas, tel que nous le demande le vœu, avoir des sanctions financières particulières.

C'est la raison pour laquelle je ne peux pas accepter ce vœu, mais si ceux qui l'ont déposé acceptent ce que je viens de leur dire - nous sommes d'accord sur les considérants - je pense que cela devrait sans doute les rassurer.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Alors, Madame BRUNO, à la Sainte Catherine, que fait-on ?

Mme Catherine BRUNO. - Monsieur le Maire, oui, je vais terminer le Conseil en beauté !

Compte tenu des informations que Mme LEPETIT vient de nous donner, que je vais transmettre au président Yves POZZO di BORGO, j'accepte effectivement de retirer le vœu.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Bravo ! À la Sainte Catherine, on fait bonne mine, très bien.

Merci beaucoup.

Le vœu est retiré, on ne le vote point.

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous propose maintenant de vous prononcer à main levée par un vote global sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets de délibération sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal intégral de la présente séance.

Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, dans divers organismes.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous arrivons à la fin de cette séance. Je vous invite enfin à procéder à la désignation de représentants dans les organismes suivants :

Commission du mobilier urbain (R. 177) :

- M. François VAUGLIN
- M. Ian BROSSAT
- Mme Karen TAÏEB
- Mme Danielle FOURNIER
- Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE
- Mme Valérie SACHS.

Commission du titre de séjour (R. 178) :

- M. Sylvain GAREL, suppléant, en remplacement de M. Mao PENINOUE, désigné les 7 et 8 juillet 2008, démissionnaire.

Etablissement public local "104 Cent Quatre" (R. 179) :

Représentant du personnel :

- M. Matthias TRONQUAL.

Etablissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial "104 Cent Quatre" (Conseil d'administration) (R. 180) :

Personnalités qualifiées :

- M. Bernard LATARJET
- M. Philippe LEMOINE
- M. Frédéric HOCQUARD
- Mme Pascale HENROT.

Association "Musique nouvelle en liberté" (R. 181) :

- Mme Léa FILOCHE.

Association pour la création et la diffusion artistique (A.C.D.A) (R. 182) :

- Mme Laurence GOLDGRAB.

Les candidatures proposées sont adoptées. (2008, R. 177 à R. 182).

Clôture de la séance.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - La séance est levée.

Bonne Sainte Catherine à nouveau à tous et aux Catherinettes, si vous en connaissez encore, ce qui est rare de nos jours !

(La séance est levée à dix-huit heures vingt-cinq minutes).

Votes spécifiques.

Mme Liliane CAPELLE ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2008, DPVI 83 Subvention à l'association "Promenades Urbaines" (18e). - Montant : 12.000 euros.

MM. Didier GUILLOT et Bruno JULLIARD ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2008, DJS 350 Signature d'une convention annuelle avec l'association "Centre d'Information et de Documentation Jeunesse" (15e) pour l'attribution d'une subvention - Montant : 60.000 euros.

M. Jean-Yves MANO, Mme Halima JEMNI, MM. Gauthier CARON-THIBAUT, René DUTREY, Jean TIBERI et Mme Roxane DECORTE ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2008, DLH 207 Location par bail emphytéotique au profit de "Paris Habitat - OPH" de l'immeuble situé 52 rue des Cascades (20e).

2008, DLH 250 Location par bail emphytéotique au profit de "Paris Habitat - OPH" de l'immeuble communal situé 8, rue des Platrières (20e).

2008, DLH 212 Réalisation par "Paris Habitat - OPH" d'un programme de réhabilitation "PALULOS" concernant les groupes "Edmond Michelet Curial", "Inspecteur Allès" (19e), "Rubens Banquier" et "Amiral Mouchez" (13e), afin de mettre en conformité les chambres individuelles existantes avec le décret 2002-120 du 30/01/2002, relatif aux caractéristiques du logement décent.

2008, DLH 172 Réalisation par "Paris Habitat - OPH", dans le cadre d'une vente en l'état futur d'achèvement, d'un programme comportant 4 logements PLUS et 4 logements PLA-I situé 144 rue de Rivoli (1er).

2008, DLH 203 Réalisation par "Paris Habitat - OPH" d'un programme d'acquisition réhabilitation de 31 logements PLUS, répartis sur différents arrondissements (13e, 15e, 16e et 17e), par la transformation de chambres en logements.

2008, DLH 303 Réalisation par "Paris Habitat - OPH" d'un programme d'acquisition réhabilitation comportant 10 logements PLUS et 8 logements PLAI, situé 24 rue de la Banque (2e).

2008, DLH 304 Réalisation par "Paris Habitat - OPH" d'un programme d'acquisition réhabilitation comportant 14 logements PLUS et 6 logements PLAI, situé 25 boulevard Poissonnière (2e).

2008, DLH 310 Réalisation par "Paris Habitat OPH" d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 16 logements PLUS, 10 logements PLUS-CD et 10 logements PLA-I situé 130 rue Amelot (11e).

2008, DLH 313 Réalisation par "Paris Habitat - OPH" d'un programme d'acquisition réhabilitation comportant 9 logements PLUS et 5 logements PLAI, situé 84 rue du Faubourg Saint-Antoine (12e).

2008, DLH 314 Réalisation par "Paris Habitat - OPH" d'un programme d'acquisition conventionnement comportant 47 logements PLUS, 10 logements PLAI et 15 logements PLS, situé 20 rue de la Glacière (13e).

2008, DLH 316 Réalisation par "Paris Habitat - OPH" d'un programme d'acquisition conventionnement comportant 76 logements PLUS, 13 logements PLAI et 38 logements PLS, situé 26 rue de Cauchy et 15-31 rue de la Montagne de l'Espérou (15e).

2008, DLH 319 Réalisation par "Paris Habitat - OPH" d'un programme de construction comportant 31 logements PLUS, 12 logements PLA-I et 11 logements PLS situé 35-39 rue de Frémicourt et 154-158 boulevard de Grenelle (15e).

2008, DLH 327 Réalisation par "Paris Habitat - OPH" d'un programme de construction comportant 11 logements PLUS, 2 logements PLAI et 2 logements PLS situé 105 rue Alexandre Dumas (20e).

2008, DLH 329 Réalisation par "Paris Habitat - OPH" d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 9 logements PLUS situé 101-105 rue des Haies et 1 impasse Gros (20e).

2008, DLH 367 Octroi de la garantie de la Ville de Paris pour des emprunts de portage foncier à contracter par "Paris Habitat - OPH" en vue du financement de programmes de logements sociaux.

2008, DU 213 Vente à "Paris Habitat - OPH" de la moitié indivise de l'immeuble 65, rue Traversière - 85, rue de Charenton (12e).

M. Jean-Yves MANO, Mmes Colombe BROSSEL, Gisèle STIEVENARD, Halima JEMNI, M. Daniel ASSOULINE, Mme Hélène BIDARD, M. Christophe NAJDOVSKI, Mmes Roxane DECORTE, Emmanuelle DAUVERGNE et Anne TACHENE ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2008, DLH 193 Location par bail emphytéotique au profit de la SGIM de l'immeuble communal situé 74 rue de la Verrerie (4e).

2008, DLH 79 Réalisation par la SGIM d'un programme de construction comportant 4 logements PLAI, 5 logements PLUS et un local d'activités situé 76 rue de Charonne (11e).

2008, DLH 122 Réalisation par la SGIM d'un programme comportant la construction de 3 logements PLUS, 3 logements PLS, un local d'activités et l'acquisition-réhabilitation d'un logement PLUS situé 22-24 boulevard Masséna (13e).

M. Pierre CASTAGNOU, Mmes Danièle POURTAUD, Marie-Pierre de LA GONTRIE, Dominique BERTINOTTI, Frédérique CALANDRA, Sandrine CHARNOZ, MM. Jean-Yves MANO, René DUTREY, Jean-François LEGARET et Mme Claude-Annick TISSOT ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2008, DLH 299 Location par bail emphytéotique au profit de la Régie Immobilière de la Ville de Paris (RIVP) de l'immeuble communal situé 53, rue de Vouillé (15e).

2008, DLH 135 Octroi de la garantie de la Ville de Paris à la RIVP pour l'emprunt PLA-I à contracter en vue du financement complémentaire du programme de réhabilitation d'une résidence sociale comportant 156 logements PLA-I situé 22-34 rue Balard (15e).

2008, DLH 167 Réalisation par la RIVP d'un programme de construction comportant 33 logements PLS situé 1 à 5 rue de la Poterne des Peupliers (13e).

2008, DLH 183 Réalisation par la RIVP d'une opération d'acquisition-réhabilitation de 7 logements PLA-I, 12 logements PLUS, 7 logements PLS et 14 locaux commerciaux et d'activités située 6 rue de la Folie Méricourt (11e).

2008, DLH 232 Réalisation par la RIVP d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 25 logements PLS situé 12 rue Rouvet (19e).

2008, DLH 235 Réalisation par la RIVP, dans le cadre d'une VEFA, d'un programme comportant 57 logements PLUS, 14 logements PLA-I, 71 logements PLS et des locaux d'activités à réaliser dans la ZAC "Claude Bernard, Quai de la Charente - Canal Saint-Denis", macro-lot M, lots A3, B1, B3, C1 (19e).

2008, DLH 296 Octroi de la garantie de la Ville de Paris à l'emprunt à contracter par la RIVP auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations en vue du financement de travaux d'amélioration sur son patrimoine locatif d'habitation.

2008, DLH - DF 362 Remboursement anticipé des avances consenties à la RIVP pour la réalisation de programmes de logements locatifs sociaux ou intermédiaires. - Octroi de la garantie de la Ville de Paris à un emprunt à contracter par la RIVP auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations en vue du financement complémentaire de ces programmes.

M. Jean-Yves MANO ne prend pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2008, DLH 179 Réalisation par "France Habitation" d'un programme de réhabilitation "PALULOS", comportant 172 logements, situé 55-59-65 rue Mademoiselle et 38 rue Amiral Roussin (15e).

2008, DLH 291 Réalisation par "France Habitation" d'un programme de réhabilitation "PALULOS" de 56 logements sociaux situés 1-3-5-7 square Vitruve (20e).

Mmes Claudine BOUYGUES, Gisèle STIEVENARD, MM. Romain LEVY, François VAUGLIN, Mme Fabienne GIBOUDEAUX, MM. Rémi FERAUD, Ian BROSSAT, Pierre CHARON et Jérôme DUBUS ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2008, DLH 109 Réalisation par la SIEMP d'un programme comportant la construction de 15 logements PLUS, la réhabilitation de 15 logements PLUS et un local d'activités situé 94 rue Philippe de Girard (18e).

2008, DLH 111 Réalisation par la SIEMP d'un programme de construction de 6 logements PLS, d'acquisition-réhabilitation de 3 logements PLS et un local d'activités situé 8, rue du Docteur Laurent (13e).

2008, DLH 169 Réalisation par la SIEMP d'un programme de construction comportant 19 logements PLS et 2 locaux d'activités situé 40-46 rue du Surmelin (20e).

2008, DLH 245 Réalisation par la SIEMP d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 7 logements PLUS situé 17 impasse Robert (18e).

2008, DLH 266 Réalisation par la SIEMP d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 5 logements PLS et un local d'activités situé 22 rue d'Oran (18e).

2008, DLH 271 Réalisation par la SIEMP d'un programme de construction comportant 15 logements PLUS et un local d'activités situé 76 rue de Clignancourt (18e).

2008, DLH 272 Réalisation par la SIEMP d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 9 logements PLS et deux locaux d'activités situé 8 rue Affre (18e).

2008, DLH 288 Réalisation par la SIEMP d'un programme de construction comportant 5 logements PLUS situé 77 rue Orfila (20e).

2008, DLH 289 Réalisation par la SIEMP d'un programme de construction comportant 4 logements PLUS situé 19 rue Pixérécourt (20e).

Mme Hélène BIDARD ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2008, DLH 143 Réalisation par le "Logement Français", dans le cadre d'une vente en l'état futur d'achèvement, d'un programme comportant 6 logements PLUS et 1 logement PLA-I situé 105 rue Nollet (17e).

M. Christophe GIRARD ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2008, DAC 11 Subvention à l'association "Choeur Régional Vittoria d'Ile-de-France" (2e) au titre de ses activités parisiennes en 2008. - Montant : 7.000 euros.

MM. Pierre AIDENBAUM, Jacques BOUTAULT, Mme Anne HIDALGO et M. Claude DARGENT ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2008, DAC 169 Signature des conventions relatives à l'occupation du domaine public pour les théâtres suivants : Maison de la poésie, Théâtre Mouffetard, Théâtre 13, Théâtre 14, Théâtre Silvia Monfort, Théâtre Paris-Villette, 20e Théâtre.

M. Pierre-Christian TAITTINGER ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2008, DAC 559 Subvention à l'association "Conservatoire municipal de musique, d'art dramatique et de danse du 16e arrondissement". - Montant : 11.691 euros.

M. Christophe GIRARD ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2008, DAC 618 Prise de participation dans le capital de la société par actions simplifiée "Cité de la Musique - Salle Pleyel" (8e) pour un montant de 12.800 euros.

M. Christophe GIRARD, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Sylvain GAREL, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Jean-François LEGARET et Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2008, SG 183 Signature d'une convention avec l'association "Forum des Images" pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 300.000 euros.

M. Jérôme COUMET ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2008, SGCP 35 Fixation de la rémunération annuelle maximum susceptible d'être perçue par le conseiller de Paris exerçant les fonctions de président du conseil d'administration de la Société d'économie mixte d'aménagement de Paris (SEMAPA).

MM. Hermano SANCHES RUIVO, Christian SAUTTER, Mme Yamina BENGUIGUI, MM. Pierre MANSAT, Sylvain GAREL, Mme Brigitte KUSTER, M. Pierre GABORIAU, Mmes Florence BERTHOUT et Anne TACHENE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2008, DDEE 206 Signature d'une convention avec l'Office de Tourisme et des Congrès de Paris prévoyant l'attribution d'une subvention pour l'organisation de l'opération "Soldes by Paris" prévue en janvier 2009. - Montant : 20.000 euros.

M. Hermano SANCHES RUIVO ne prend pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2008, SGRI 23 Subvention à l'association "Cap Magellan" (2e). - Montant : 10.000 euros.

2008, SGRI 71 Subvention à l'association "Coordination des Collectivités Portugaises de France" (CCPF) (2e). - Montant : 10.000 euros.

Affaires diverses adoptées par un vote d'ensemble de l'Assemblée.

Les affaires diverses adoptées par un vote d'ensemble de l'Assemblée sont les suivantes :

2008, DEVE 133 Communication relative à 8 arrêtés préfectoraux autorisant et réglementant, au titre du Code de l'Environnement, l'exploitation d'Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

2008, DEVE 135 Subvention à l'Association Française de l'Excellence Territoriale (AFET) - Montant : 5.000 euros.

2008, DEVE 136 Subvention à l'association "Réseau Mémoire de l'Environnement" (RME) (18e). Montant : 5.000 euros.

2008, DPA 273 Approbation du principe et des modalités de passation d'un marché de prestations intellectuelles d'études en vue de la réalisation de diagnostics de performances énergétiques (DPE) d'équipements relevant du budget municipal et départemental de Paris conformément à l'application du plan climat.

M. Denis BAUPIN, rapporteur.

2008, SG 153 Subvention à l'association " Primo Levi " (11e) pour son centre de ressources - Montant : 12.000 euros.

2008, SG 154 Subvention à l'association "Droits Partagés" (13e) pour ses actions en faveur des droits de l'Homme et de l'Enfant. Montant : 10.000 euros.

2008, SG 161 Subvention à l'association "Coordination Française pour la Décennie " (10e) pour l'organisation du 3e Salon International des Initiatives pour la Paix. Montant : 10.000 euros.

Mme Yamina BENGUIGUI, rapporteure.

2008, DPVI 62 Subvention à 6 associations menant des actions au titre de l'intégration et des étrangers non communautaires. - Montant total : 23.250 euros.

2008, DPVI 64 Subventions à deux associations en direction des résidents de foyers de travailleurs migrants parisiens. - Montant total : 20.000 euros.

2008, DPVI 66 Subvention à l'Association Batik International (93260 LES LILAS) menant des actions au titre de l'Intégration et des Etrangers non communautaires. Montant : 15.000 euros.

2008, DPVI 67 Subventions à sept associations menant des actions au titre de l'Intégration et des Etrangers non communautaires. Montant total : 22 400 euros.

2008, DPVI 70 Subvention à l'association Migration Santé France (1er).

2008, DPVI 86 Subventions à trois associations. Mission Intégration. Montant total : 10.000 euros.

2008, DPVI 87 Signature d'une convention annuelle avec l'association URACA (18e) et subventions à quatre associations menant des actions au titre de l'Intégration et des Etrangers non communautaires. - Montant total : 24.500 euros.

Mme Pascale BOISTARD, rapporteure.

2008, DDATC 125 Subvention - Fonds du Maire - à l'association "Dauphin Subaquatique Club du 9e". - Montant : 2.000 euros.

2008, DDATC 141 Subvention - Fonds du Maire - à l'association "L'Oeil du Huit" (9e). - Montant : 4.000 euros.

2008, DDATC 148 Subvention - Fonds du Maire - à l'association "La Clairière du 1er". - Montant : 2.000 euros.

2008, DDATC 152 Subvention - Fonds du Maire - à l'association "Comité des fêtes et d'action sociale du 9e". - Montant : 5.000 euros.

2008, DDATC 17 Signature d'une convention avec l'association "Sainte Agnès" (7e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 5.000 euros.

2008, DDATC 130 Subvention à l'association "Comité des Fêtes et d'Action Sociale du 9e arrondissement". - Montant : 10.000 euros.

2008, DDATC 145 Signature d'une convention pluriannuelle avec l'Association pour la démocratie et l'éducation locale et sociale (ADELS) (15e), pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 15.000 euros.

2008, DDATC 147 Subvention à l'Association "Mouvement pour le Développement Solidaire" (MDS) (1er). - Montant : 5.000 euros.

2008, DDATC 153 Subvention de fonctionnement à l'association "Comité Municipal des Fêtes du 11e arrondissement". - Montant : 20.000 euros.

M. Hamou BOUAKKAZ, rapporteur.

2008, DDEE 164 Subvention à l'association "Paris Macadam - Les Arcavals" (18e) à titre de soutien à son projet de parcours cinématographiques et touristiques. - Montant : 5.000 euros.

2008, DDEE 176 Subvention à l'association "Paris par rues méconnues" à titre de soutien à son projet de tourisme participatif. - Montant : 5.000 euros.

2008, DDEE 212 Signature d'une convention avec l'association "Les Parisiens Associés" (10e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 17.500 euros.

2008, DDEE 216 Signature d'une convention avec l'association "Paris Capitale de la Création" pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 80.000 euros.

M. Jean-Bernard BROS, rapporteur.

2008, DAC 372 Subvention à l'association "Bibliothèque du Saulchoir" (13e). - Montant : 7.600 euros.

2008, DAC 481 Subvention à la Fondation Henri Cartier-Bresson (14e). - Montant : 5.000 euros.

2008, DAC 482 Subvention à l'association "Groupe Histoire - Architecture - Mentalités Urbaines" (G.H.A.M.U.) (5e). - Montant : 5.000 euros.

2008, DAC 483 Subvention à la Fondation Le Corbusier (16e). - Montant : 50.000 euros.

2008, DAC 504 Subvention à l'association "Bleu comme une orange" (17e). - Montant : 5.000 euros.

2008, DAC 561 Subvention à l'Association pour la Sauvegarde et la Mise en Valeur de la Bibliothèque du Séminaire Israélite de France - SIFRIA (5e). - Montant : 15.000 euros.

2008, DAC 525 Modification de l'article 4 de la délibération 2008 DAC 304 approuvant le principe de la vente de deux fontes de sculptures d'Antoine Bourdelle et les termes du contrat de vente et de la réquisition de vente.

2008, DAC 620 Signature d'un avenant de délai à un marché de services pour la conversion rétrospective des catalogues des bibliothèques spécialisées de la Ville de Paris passé avec la société Safig Streamway (93400 Saint-Ouen).

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure.

2008, DASES 133 Signature d'une convention annuelle avec le Centre d'information et d'animation du 7e dit "Inter 7" sis 105, rue Saint Dominique (7e). - Montant : 30.069 euros.

Mme Liliane CAPELLE et **Mme Olga TROSTIANSKY**, rapporteures.

2008, DASCO 107 Subvention à "l'Association du 17 Tanger" (19e) pour l'organisation d'une classe transplantée à thème "montagne et environnement" à Pont-du-Fossé (Hautes-Alpes). - Montant : 610 euros.

2008, DASCO 111 Subvention à l'association "Philotechnique" (5e). - Montant : 2.000 euros.

2008, DASCO 128 Subvention à l'association "Société centrale d'apiculture, de sériciculture, d'insectologie et de zoologie agricole" (14e). - Montant : 3.000 euros.

2008, DASCO 131 Signature de l'avenant modificatif pour l'année 2007, à la convention du 15 juillet 2004 relative à l'occupation de locaux scolaires municipaux par les services de l'Académie de Paris.

2008, DASCO 149 Signature des conventions avec les 20 caisses des écoles proposant les modalités et les prix d'achat aux caisses des écoles des repas fournis au personnel d'inter-classe ainsi que les prestations de restauration des centres de loisirs pour 2009.

2008, DASCO 150 Fixation, pour 2009, des éléments servant au calcul de la subvention de restauration allouée par la Ville de Paris aux caisses des écoles.

2008, DASCO 165 Subventions aux collèges, dans le cadre de l'"Action collégiens" et aux lycées municipaux pour l'organisation de voyages scolaires. - Montant total : 20.444 euros.

2008, DASCO 171 Subvention à l'association "Tout pour eux" (5e). - Montant : 2.000 euros.

2008, DASCO 178 Subvention à l'association "Les Amis des Jardins du Ruisseau" (18e). - Montant : 2.000 euros.

2008, DASCO 181 Subvention exceptionnelle à la Caisse des écoles du 4e arrondissement. - Montant : 85.000 euros.

2008, DASCO 182 Subvention compensatrice à la caisse des écoles du 14e arrondissement pour financer le déficit 2007-2008 de la restauration scolaire de l'annexe du lycée municipal Lucas de Nehou. - Montant : 16.290 euros.

2008, DASCO 190 Indemnisation amiable d'Axa, subrogée dans les droits de son assuré, le Cabinet Saggel Gestion, en réparation du préjudice subi suite à un dégât des eaux dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2008, DASCO 191 Indemnisation amiable d'Azur Assurances IARD, subrogée dans les droits de son assurée, la SARL Ader Imprimerie, en réparation du préjudice subi suite à deux dégâts des eaux dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2008, DASCO 192 Transformation de trois lycées municipaux en Etablissements publics locaux d'enseignement (EPLÉ).

2008, DPA 36 Signature d'un avenant n° 1 au marché de contrôle technique signé avec la société QUALICONSULT, relatif aux travaux de restructuration des services de restauration de cinq groupes scolaires, 9 rue Martel (10e).

2008, DPA 171 Signature d'un avenant n° 3 au marché de maîtrise d'oeuvre passé avec le groupement conjoint de maîtrise d'oeuvre SOGEPIC SA et SARL L. MAYEUR, architecte, pour la restructuration des services de restauration de cinq établissements scolaires (10e).

2008, DPA 236 Approbation du principe de réalisation des travaux de modernisation des menuiseries extérieures au groupe scolaire 18, rue Maryse Hilsz (20e) et des modalités de passation du marché de travaux.

2008, DPA 246 Indemnisation de la Société d'Ingénierie et de Réalisation de Constructions (S.N.C SRC) en raison des préjudices subis lors des travaux d'extension et de restructuration du groupe scolaire composé du collège Colette Besson 9, rue des Panoyaux et de l'école maternelle 10, rue de Ménilmontant (20e).

2008, DPA 259 Résiliation du marché de travaux attribué à l'entreprise RENOVA ILE-DE-FRANCE relatif à la rénovation des sanitaires de l'école polyvalente, 5, rue Beaugard (2e).

2008, DPA 271 Approbation du principe de réalisation des travaux de ravalement des façades du groupe scolaire 146, avenue Félix Faure - 95-97, rue Balard (15e) et des modalités de passation du marché de travaux correspondant.

2008, DPA 303 Approbation et signature d'un avenant n° 1 au marché de travaux passé avec le groupement LARRAT BATTIMENT-ELETEL relatif à la restructuration des salles à manger des écoles maternelle et élémentaire 38 rue Vandrezanne (13e).

M. Pascal CHERKI, rapporteur.

2008, DASCO 123 Signature d'une convention avec l'association "CAP SPORT AVENTURE AMITIE "(CAP SAAA) (15e) pour l'attribution d'une subvention destinée à participer au financement de l'opération Cap Classes en faveur des enfants handicapés - Montant : 33.000 euros.

2008, DASCO 126 Subvention à l'association "Centre scolaire Georges Heuyer" (13e). - Montant : 2.000 euros.

2008, DASCO 127 Subvention à l'association "Bibliothèque Braille Enfantine" (11e). - Montant : 2.000 euros.

2008, DASCO 160 Signature de 10 marchés relatifs à l'organisation de classes de découverte pour des enfants handicapés scolarisés dans les écoles primaires ou des établissements spécialisés parisiens pour l'année 2009, en application de l'article 30 du Code des marchés publics.

M. Pascal CHERKI, Mme Véronique DUBARRY, rapporteurs.

2008, DDEE 125 Subvention, au titre de 2008, à l'association des Stylistes des Marchés de Création de la Mode Parisienne (ASMCP) pour sa participation au "Carrousel des métiers d'art et de la création du Louvre". - Montant : 2.000 euros.

2008, DDEE 177 Signature d'une convention, au titre de l'année 2008, avec l'Association pour la Promotion et le Soutien des Métiers d'Art et de la Création du Faubourg Saint-Antoine" prévoyant le versement d'une subvention. - Montant : 15.000 euros.

2008, DDEE 196 Signature d'une convention avec l'association "Boutique de Gestion Paris Ile-de-France" (11e) prévoyant l'attribution d'une subvention de fonctionnement, au titre de l'exercice 2008, pour le suivi post-crétion des jeunes entreprises créatives des secteurs de la mode, du design et des métiers d'art. - Montant : 30.000 euros.

2008, DDEE 202 Subvention à l'Association pour la création contemporaine gravée à l'atelier Georges Leblanc (19e), au titre de 2008, pour contribuer au financement des actions de promotion et de rayonnement de la création contemporaine grande. - Montant : 5.000 euros.

2008, DDEE 206 Signature d'une convention avec l'Office de Tourisme et des Congrès de Paris prévoyant l'attribution d'une subvention pour l'organisation de l'opération "Soldes by Paris" prévue en janvier 2009. - Montant : 20.000 euros.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, rapporteure.

2008, DPE 72 Signature de deux conventions de financement prévoyant l'attribution d'une subvention de 284.000 euros pour l'ADEME et de 227.500 euros pour la Région pour l'opération "Moins de déchets" dans le 11e arrondissement.

2008, DPE 84 Subvention à l'association "Débrouille Compagnie" domiciliée 4 ter rue de la Solidarité (19e) pour la réalisation du projet "Les Récup'ateliers". - Montant : 3.000 euros.

2008, DPE 85 Signature d'une convention pour l'attribution d'une subvention à l'association "L'interloque" pour la réalisation de son projet "La Ressourcerie". - Montant : 30.000 euros.

2008, DPE 78 Approbation du principe et des modalités d'attribution d'un marché sur appel d'offres ouvert pour la restructuration totale du lieu d'appel Pétion sis 40-42, rue Pétion (11e).

2008, DPE 79 Marché sur appel d'offre ouvert concernant les travaux pour le réaménagement de la division territoriale de la Propreté du 20e arrondissement sise 14-18 rue des Prairies.

2008, DPE 40 Approbation du principe et des modalités d'attribution d'un marché sur appel d'offres ouvert pour la fourniture et la maintenance d'une presse offset 2 poses 4 couleurs.

2008, DPE 45 Indemnisation amiable suite à des dommages causés à une habitation consécutifs à des travaux réalisés dans un garage de la direction de la Propreté et de l'Eau à Aubervilliers (Seine-Saint-Denis).

2008, DPE 37 Réforme de 184 véhicules et matériels du service technique de la propreté de Paris et vente de 175 d'entre eux.

M. François DAGNAUD, rapporteur.

2008, DDEE 218 Signature d'un avenant n° 2 avec l'association "Emmaüs Défi" à une convention d'occupation de locaux situés 80 boulevard Jourdan (14e).

Mme Seybah DAGOMA, rapporteure.

2008, DU 160 Autorisation de constituer les servitudes nécessaires dans le cadre de l'acquisition de l'immeuble situé 20, rue Levert (20e).

Mme Myriam EL KHOMRI, rapporteure.

2008, DALIAT 30 Signature d'une convention avec le Pavillon de l'Arsenal permettant la prise en compte des modèles types de conventions en vigueur au sein de la Ville et de faire supporter par l'association les charges nées de son occupation des locaux.

2008, DALIAT 40 Signature d'un marché à bons de commande pour la réalisation de buffets et cocktails à partir de 101 convives (lot 4).

2008, DALIAT 44 Approbation du principe de vente de mobilier administratif des services centraux de la Direction de la propreté et de l'eau et de la Direction des espaces verts et de l'environnement et de cession de mobilier administratif à titre gracieux à des institutions caritatives.

2008, DALIAT 47 Lancement d'un marché de prestations d'exploitation et de maintenance des parties privatives de l'immeuble dit OP2 situé 103 avenue de France (13e).

2008, DALIAT 49 Admission en non-valeurs d'anciennes créances irrécouvrables présentées au cours de l'exercice 2008

2008, DALIAT 52 Fixation du montant de la redevance perçue par la DALIAT pour les activités circassiennes.

2008, DALIAT 53 Signature d'un contrat de transaction avec Madame Suzanne RANDOIN afin d'assurer le règlement amiable à la suite de l'accident dont elle a été victime, le 23 octobre 2004.

2008, DDATC 169 Succession de Mme Anne FRIEDES. - Reprise du legs en fonctionnement et écritures d'ordre budgétaire.

2008, DPA 188 Approbation et signature d'un avenant n° 1 au marché de maîtrise d'oeuvre pour la 2e tranche de restructuration des locaux de la mairie du 19e arrondissement.

2008, DPA 244 Approbation du principe d'indemnisation de la Société DANJON FRÈRES suite aux travaux relatifs à la prévention des incendies et des risques de panique dans la mairie du 4e arrondissement.

2008, DPA 299 Approbation du principe et des modalités de passation de marchés à bons de commande de travaux pour l'enlèvement de matériaux contenant de l'amiante friable et non friable dans le cadre du groupement de commandes pour la maintenance et l'aménagement des locaux et équipements publics de la Ville et du Département de Paris.

2008, DRH 57 Remises des dettes dues envers la Ville par les agents municipaux.

2008, DRH 65 Création d'une prestation sociale d'aide à l'accès au matériel informatique.

2008, DRH 66 Indemnisation d'agents municipaux suite à la détérioration d'objets ou d'effets personnels à l'occasion d'incidents de service. - Montant total : 1.323,55 euros.

2008, DRH 72 Modification de la délibération DRH 8-1°-2° du 25 avril 2005 modifiée, fixant la liste des emplois de la Commune de Paris donnant lieu à un logement de fonction.

2008, DRH 73 Signature d'une convention avec la FAGERH - Fédération des Associations, des Groupements et Etablissements pour la Réadaptation des personnes en situation de Handicap.

2008, DRH 74 Signature avec l'Etat, représenté par M. le Ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, d'une convention fixant les modalités du recrutement externe des élèves-ingénieurs de la Ville de Paris pour 2009.

2008, DRH 78 Modification de la délibération 2002 DRH 95 des 18 et 19 novembre 2002 modifiée relative à la possibilité de recrutements de certains agents contractuels.

2008, DSTI 20 Approbation du principe de la distribution de la solution informatique EPM (Elaboration et Passation des Marchés), propriété de la Ville de Paris sous une licence de logiciel libre.

2008, DSTI 37 Signature d'un marché relatif à l'acquisition des droits d'usage, de la maintenance et des prestations d'assistance pour les produits de la gamme Microstation de Bentley.

2008, DSTI 47 Approbation du principe et des modalités d'attribution d'un marché de fourniture de prestations de téléphonie et de transmission de données mobiles.

Mme Maité ERRECART, rapporteure.

2008, DF 74 Rapports écrits soumis au Conseil de Paris, siègeant en formation de Conseil municipal, par ses représentants dans les conseils d'administrations et de surveillance des Sociétés d'économie mixte.

2008, DF 83 Admission en non-valeurs et remises gracieuses d'anciennes créances municipales irrécouvrables présentées au cours de l'exercice 2008.

2008, SGCP 35 Fixation de la rémunération annuelle maximum susceptible d'être perçue par le conseiller de Paris exerçant les fonctions de président du conseil d'administration de la Société d'économie mixte d'aménagement de Paris (SEMAPA).

M. Bernard GAUDILLÈRE, rapporteur.

2008, DEVE 125 Approbation d'un avenant au marché relatif à la mission de maîtrise d'oeuvre dans le cadre du réaménagement de la rue André Bréchet (17e).

2008, DEVE 116 Approbation des modalités de passation des marchés de réalisation des travaux d'aménagement de deux jardins sur la place de la Réunion (20e).

2008, DEVE 89 Lancement d'un appel d'offres ouvert relatif à la fourniture de panneaux signalétiques d'entrée de jardins, de squares et de cimetières parisiens.

2008, DEVE 63 Lancement d'un marché de prestations intellectuelles pour la gestion des terres dans le cadre des travaux du GPRU de la Cité Michelet (19e).

2008, DEVE 54 Lancement d'un appel d'offres ouvert pour le curage partiel et travaux du lac des Minimes dans le bois de Vincennes (12e).

2008, DEVE 36 Signature d'un avenant à la convention du 3 janvier 2007 avec le Ministère de l'Education Nationale pour l'ouverture au public du jardin de l'ancienne école Polytechnique (5e).

2008, DEVE 33 Lancement d'un appel d'offres relatif aux travaux de consolidation des sols sous la voie circulaire du lac et sous certains pavillons, parc des Buttes Chaumont (19e).

2008, DEVE 156 Signature avec l'association "Le Jardin de Perlimpinpin" la convention mettant à sa disposition une parcelle de terrain d'une superficie de 370 mètres carrés située dans le parc Clichy-Batignolles (17e), afin qu'elle y établisse un jardin partagé.

2008, DEVE 152 Lancement et signature d'un appel d'offres ouverts pour les prestations de collecte et de valorisation par voie biologique des déchets verts.

2008, DEVE 69 Signature d'une convention avec la Province Sud de Nouvelle Calédonie relative à la remise en état et à l'entretien du cimetière des déportés de la Commune de Paris situé sur l'île des Pins, en Nouvelle-Calédonie.

2008, DEVE 100 Signature d'un avenant n° 1 à la convention pluriannuelle passée avec "le Groupement Régional d'Animation et d'Information sur la Nature et l'Environnement" (GRAINE) d'Île de France (18e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 5.000 euros.

2008, DEVE 131 Subvention à l'association "Parti Poétique". - Montant : 6.000 euros.

2008, DEVE 132 Subvention à l'association "Comité du Chat Libre de Saint Ambroise-l'Ecole du Chat". - Montant : 1.000 euros.

2008, DEVE 139 Adhésion à l'Agence Régionale pour la Nature et la Biodiversité en Ile de France (Natureparif) (7e).

2008, DEVE 141 Indemnisation amiable de différents tiers, en réparation des dommages causés aux intéressés lors d'accidents dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2008, DEVE 145 Signature d'un protocole d'accord avec la société Soletanche Bachy France pour permettre l'indemnisation amiable de la Ville de Paris à la suite de l'abattage d'un arbre appartenant à son domaine public.

2008, DEVE 163 Signature d'un contrat de transaction avec la société Chanin relatif à l'exécution de travaux supplémentaires, devenus nécessaires au cours du chantier, et réalisés à la demande de l'administration.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, rapporteure.

2008, CAB_MA 20 Subvention à l'association "Ecritures Théâtrales Contemporaines en Caraïbe" pour son programme d'activités 2008. - Montant : 2.000 euros.

2008, CAB_MA 22 Subvention à l'association "Cifordom" (91300 Massy) pour l'organisation de la manifestation intitulée "Brassages". - Montant : 18.000 euros.

2008, DAC 1 Signature d'un avenant à la convention annuelle d'objectifs passée avec l'association "Orchestre des Concerts Lamoureux" (20e) relatif à l'attribution d'une subvention. - Montant : 87.500 euros.

2008, DAC 8 Subvention à l'Association DO RE LA (9e) au titre de l'enseignement artistique. - Montant : 5.000 euros.

2008, DAC 11 Subvention à l'association "Choeur Régional Vittoria d'Ile-de-France" (2e) au titre de ses activités parisiennes en 2008. - Montant : 7.000 euros.

2008, DAC 20 Signature d'un avenant à la convention passée avec l'association "Musique Sacrée à Notre - Dame de Paris" pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 116.000 euros.

2008, DAC 78 Subvention à l'association "Festival d'Ile-de-France" (2e) au titre de ses activités parisiennes en 2008. - Montant : 15.000 euros.

2008, DAC 117 Signature avec l'association "Les Athévains" (4e) d'un avenant à la convention du 27 décembre 2007 relative à l'attribution d'une subvention. - Montant : 125.000 euros.

2008, DAC 119 Signature d'un avenant à la convention avec la Fondation nationale "Cité Internationale Universitaire de Paris" (14e) pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement et signature d'une convention relative à l'attribution d'une subvention d'équipement. - Montant total : 101.300 euros.

2008, DAC 123 Signature d'une convention avec l'association "Procreat" (18e) relative à l'attribution d'une subvention. - Montant : 49.500 euros.

2008, DAC 133 Signature d'un avenant à la convention annuelle d'objectifs avec l'association "Erda/Accentus" (10e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 95.000 euros.

2008, DAC 169 Signature des conventions relatives à l'occupation du domaine public pour les théâtres suivants : Maison de la poésie, Théâtre Mouffetard, Théâtre 13, Théâtre 14, Théâtre Silvia Monfort, Théâtre Paris-Villette, 20e Théâtre.

2008, DAC 170 Subvention à l'association "Collectif musical international de Champigny sur Marne- Ensemble 2E 2M" (94500) au titre de ses activités en 2008. - Montant : 8.000 euros.

2008, DAC 176 Subvention de fonctionnement à l'association "Centre d'art et de culture de la rue Broca" (5e). - Montant : 30.000 euros.

2008, DAC 195 Subvention à l'association "Orchestre de chambre Bernard Thomas" (3e) au titre de ses activités en 2008. - Montant : 15.000 euros.

2008, DAC 197 Subvention à l'association "Archimusic" (92190 Meudon). - Montant : 8.000 euros.

2008, DAC 233 Subvention à l'association "La Chouette en Liesse" (20e) pour un projet de spectacle musical au théâtre Silvia Monfort en 2008. - Montant : 5.000 euros.

2008, DAC 241 Subvention à l'association "Arts scène" pour les spectacles "Clair de Lune" et "Correspondances" présentés au Théâtre Silvia Monfort (15e) au cours de la saison 2007-2008. - Montant : 10.000 euros.

2008, DAC 243 Subvention à l'association "A Tire d'Ailes" (18e) au titre de la politique de la Ville. - Montant : 2.000 euros.

2008, DAC 248 Signature d'une convention avec l'Association française pour le cirque de demain (17e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 25.000 euros.

2008, DAC 267 Subvention à l'association "Les Cris de Paris" (10e) au titre de ses activités parisiennes en 2008. - Montant : 7.000 euros.

2008, DAC 269 Subvention à l'association "Les Chanteurs de Saint Eustache" (1er) au titre de ses activités en 2008. - Montant : 7.000 euros.

2008, DAC 270 Subvention à l'association "Groupe vocal Pro Homine" (13e) pour un projet de représentation de la Passion selon Saint-Jean de Bach. - Montant : 5.000 euros.

2008, DAC 276 Subvention à l'association "Melo'Men" (11e) au titre de ses activités parisiennes en 2008. - Montant : 3.000 euros.

2008, DAC 320 Subvention à l'association "Théâtrotexte" pour le spectacle "Avant la cérémonie" présenté à l'Espace Rachi (5e) en 2009. - Montant : 11.000 euros.

2008, DAC 326 Subvention à l'association "Compagnie La Mandarine Blanche" pour le spectacle "Yaacobi et Leidental" présenté au Théâtre de l'Epée de Bois à la Cartoucherie (12e) en 2008. - Montant : 8.000 euros.

2008, DAC 327 Subvention à l'association "Compagnie du Théâtre Mordoré" pour le spectacle jeune public "Eby et il n'était pas une fois" présenté au Théâtre du Lucernaire (6e) en 2008. - Montant : 5.000 euros.

2008, DAC 330 Subvention à l'association "Centre d'Action Culturelle Georges Brassens" pour le spectacle jeune public "Debout" présenté au Théâtre Dunois (13e) en 2008. - Montant : 4.000 euros.

2008, DAC 360 Subvention à l'association "La Reine Blanche" (18e) dans le cadre de la politique de la ville. - Montant : 2.500 euros.

2008, DAC 367 Subvention à l'association "Sirba Octet" (4e) au titre de ses activités musicales en 2008. - Montant : 5.000 euros.

2008, DAC 368 Subvention à l'association "Compagnie Abel" (10e) dans le cadre de la politique de la ville. - Montant : 1.500 euros.

2008, DAC 369 Signature d'une convention avec l'association "L.I.R.E à Paris, le Livre pour l'Insertion et le Refus de l'Exclusion" (19e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 20.000 euros.

2008, DAC 370 Subvention à l'association "Phuong Ca - Association pour la Culture et la Musique traditionnelle Vietnamiennne (A.C.M.V.N.)" (95). - Montant : 3.000 euros.

2008, DAC 375 Subvention à l'association "La Scène du Balcon" (2e). - Montant : 6.600 euros.

2008, DAC 383 Subvention à l'association "Danses en l'R" pour le spectacle "Faux ciels" présenté au Lavoir Moderne Parisien (18e) en 2008. - Montant : 5.000 euros.

2008, DAC 384 Subvention à l'association "Arts et Formes" pour le spectacle "Êtres de chair" présenté au Théâtre du Lierre (13e) en 2008. - Montant : 7.000 euros.

2008, DAC 385 Subvention à l'association "K" (17e) pour le spectacle "Urgence" présenté à l'Etoile du Nord (18e) en 2008. - Montant : 4.500 euros.

2008, DAC 386 Subvention à l'association "Mi-Octobre" (13e) pour le spectacle "Par dessus bord" présenté au Théâtre Paris-Villette (19e) en 2008. - Montant : 6.000 euros.

2008, DAC 387 Subvention à l'association "Les Gens d'Uterpan" pour le spectacle "X-Event 2" présenté à Bétonsalon (13e) en 2008. - Montant : 6.000 euros.

2008, DAC 389 Subvention à l'association "Terrain Vague" pour le spectacle "So long" présenté à l'Etoile du Nord (18e) en 2008. - Montant : 5.000 euros.

2008, DAC 391 Subvention à l'association "Ensemble L'Abrupt" pour le spectacle "A conspiracy" présenté à l'Etoile du Nord (18e) en 2008. - Montant : 6.000 euros.

2008, DAC 395 Subvention à l'Association des Bassistes et Contrebassistes de France (94700 Maison-Alfort) pour l'organisation du festival "Bass'2008". - Montant : 10.000 euros.

2008, DAC 397 Subvention à l'association "Choeur du Marais et Ensemble vocal du Marais" (1er) pour ses activités en 2008. - Montant : 2.000 euros.

2008, DAC 400 Subvention à l'association "Centre de la chanson d'expression française" (4e) au titre de ses activités parisiennes en 2008. - Montant : 22.000 euros.

2008, DAC 401 Signature d'une convention avec la Société Littéraire des Goncourt dite Académie Goncourt (2e) pour l'attribution de deux subventions. - Montant total : 10.000 euros.

2008, DAC 404 Subvention à l'Association pour le rayonnement des grandes orgues de Saint-Eustache - ARGOS (1er), pour ses activités en 2008. - Montant : 14.000 euros.

2008, DAC 405 Subvention à l'association "ProQuartet Centre européen de musique de chambre" (4e) pour ses actions parisiennes en 2008. - Montant : 10.000 euros.

2008, DAC 408 Subvention à l'association "Hippocampe - Association pour la recherche en mime corporel" (11e). - Montant : 6.000 euros.

2008, DAC 413 Subvention à l'association "La Fabrique des Petits Hasards" (11e). - Montant : 4.000 euros.

2008, DAC 418 Subvention à l'association "Fama" (4e) pour l'organisation du festival "Paris Banlieues Tango" en 2008. - Montant : 10.000 euros.

2008, DAC 424 Subvention à l'association "Groupe Théâtre de l'Echo" (20e) dans le cadre de la politique de la ville. - Montant : 3.000 euros.

2008, DAC 433 Subvention à l'association "Atelier Musical Paris-Seine" (18e). - Montant : 10.000 euros.

2008, DAC 434 Subvention à l'association "Echo Philharmonique Paris" (18e). - Montant : 2.000 euros.

2008, DAC 437 Subvention à l'association "Les Petits Riens" (19e). - Montant : 3.500 euros.

2008, DAC 442 Subvention à l'association "Smart Association" (14e). - Montant : 5.000 euros.

2008, DAC 444 Subvention à l'association "Brigade des Images" (13e). - Montant : 2.000 euros.

2008, DAC 451 Subvention à l'association "Union nationale des Jeunesses Musicales de France" (4e) pour l'organisation en décembre 2008 du festival "Mino". - Montant : 20.000 euros.

2008, DAC 453 Subvention à l'association "La Barraca" pour le spectacle "Le fou d'Omar" présenté au Théâtre de l'Atalante (18e) en 2008. - Montant : 5.000 euros.

2008, DAC 455 Subvention à l'association "Le Bar Floréal" (20e). - Montant : 6.000 euros.

2008, DAC 456 Subvention à l'association "Les Yeux dans le Monde" (4e). - Montant : 2.000 euros.

2008, DAC 457 Signature d'une convention avec l'association "Le Merkaz de Montmartre" (18e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 7.500 euros.

2008, DAC 467 Subvention à l'association "Pour Pandora" pour l'organisation du festival "L'été des p'tits futés" au Théâtre Darius Milhaud (19e) en 2008. - Montant : 3.000 euros.

2008, DAC 468 Subvention à l'association "Lézarts de la Bièvre" (5e). - Montant : 3.000 euros.

2008, DAC 477 Signature d'une convention avec l'association "UFISC - Union Fédérale d'Intervention des Structures Culturelles" (11e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 25.000 euros.

2008, DAC 479 Signature d'une convention avec l'association "R.Style" (19e) pour l'attribution d'une subvention destinée à l'aménagement d'une Médiathèque consacrée aux cultures urbaines et d'une subvention pour l'organisation de la 4e Rencontre internationale de courts métrages Hip Hop en 2008.

2008, DAC 484 Subvention à l'association "Objectif Cambodge" (16e). - Montant : 2.000 euros.

2008, DAC 487 Subvention à l'association "Pas de Quartier !" (14e) pour l'organisation d'un spectacle musical. - Montant : 3.000 euros.

2008, DAC 489 Subvention à l'association "Les Ateliers d'Artistes de Belleville" (20e). - Montant : 9.000 euros.

2008, DAC 490 Subvention à l'association "Commune Libre d'Aligre, association de quartier" (12e) pour l'organisation d'un ciné-concert dans le cadre du festival Cinémaligre. - Montant : 5.000 euros.

2008, DAC 491 Signature avec l'association "Jeunes Talents" (2e) d'une convention annuelle d'objectifs pour l'attribution d'une subvention au titre de ses activités en 2008. - Montant : 38.000 euros.

2008, DAC 492 Subvention à l'association "Société Nationale des Beaux-Arts" (8e). - Montant : 4.900 euros.

2008, DAC 493 Signature d'une convention avec la Société à Responsabilité Limitée "Essaïon de Paris" (4e) pour l'attribution d'une subvention destinée à l'aménagement des locaux du théâtre Essaïon. - Montant : 20.000 euros.

2008, DAC 496 Subvention à l'association "Ad' Rêv" pour le spectacle "A quoi je tiens" présenté à la Cité Internationale des Arts (4e) en 2008. - Montant : 2.000 euros.

2008, DAC 497 Subvention à l'association "Ateliers de Ménilmontant" (20e). - Montant : 9.000 euros.

2008, DAC 498 Subvention à l'association "Pandrata Circle" (11e). - Montant: 5.000 euros.

2008, DAC 505 Subvention à l'association "Itinéraires Art Contemporain" (9e). - Montant : 2.500 euros.

2008, DAC 506 Subvention à l'association "Ensemble vocal O 30" (16e) au titre de ses activités en 2008. - Montant : 2.500 euros.

2008, DAC 508 Subvention à l'association "Artistes à la Bastille" (11e). - Montant : 9.000 euros.

2008, DAC 509 Subvention à l'association "Spirit of Jazz" (13e) pour l'organisation d'un concert de jazz. - Montant : 2.000 euros.

2008, DAC 512 Subvention à l'association "Ensemble vocal Intermezzo" (92) au titre de ses activités en 2008. - Montant : 1.000 euros.

2008, DAC 513 Subvention à la SARL "Spectaculaire" (2e). - Montant : 22.000 euros.

2008, DAC 515 Subvention à l'association "Dédale" (20e). - Montant : 3.000 euros.

2008, DAC 516 Subvention à l'association "Motus" (19e) au titre de ses activités en 2008. - Montant : 10.000 euros.

2008, DAC 520 Subvention à l'association "Le 6e, Ateliers d'Artistes" (6e). - Montant : 3.000 euros.

2008, DAC 521 Subvention à l'association "Sotto Voce" (94000 Créteil) au titre de ses activités en 2008. - Montant : 4.000 euros.

2008, DAC 522 Subvention à l'association "Choeur Opéra Lyre" (11e) au titre de ses activités en 2008. - Montant : 2.500 euros.

2008, DAC 524 Subvention à l'association "Club Recherche et Loisirs du 10e arrondissement - CRL 10" (10e) pour l'organisation des "Rencontres chorales de Paris" en 2008. - Montant : 4.000 euros.

2008, DAC 527 Subvention à l'association "Poètes à Paris" (8e) pour la deuxième édition du "Festival international de la poésie à Paris" programmée du 1er au 3 octobre 2008. - Montant : 3.500 euros.

2008, DAC 528 Subvention à l'association "Situations Interprètes et Compositeurs" (SIC) (93310 Le Pré-Saint-Gervais) pour l'organisation du spectacle "La tragique histoire du nécromancien Hiéronimo et de son miroir". - Montant : 12.000 euros.

2008, DAC 530 Subvention à l'association "Jeune Création" (18e). - Montant : 18.000 euros.

2008, DAC 531 Subvention à l'association "Philopsophos" (9e) au titre de ses activités en 2008. - Montant : 10.000 euros.

2008, DAC 535 Subvention à l'association "Un sourire de toi et j'quitte ma mère" (10e). - Montant : 2.500 euros.

2008, DAC 537 Subvention à l'association "Académie de Musique des Grandes Ecoles et Universités" (16e) pour l'organisation d'un concert au Cirque d'Hiver en 2008. - Montant : 9.000 euros.

2008, DAC 538 Subvention à l'association "Agraf'mobile" (11e). - Montant : 2.500 euros.

2008, DAC 539 Subvention à l'association "La Compagnie du Catogan" pour le spectacle "Le Timide au Palais" présenté au "Théâtre 13" (13e) en 2008. - Montant : 6.000 euros.

2008, DAC 540 Subvention à l'association "VoisImages" (4e). - Montant : 5.000 euros.

2008, DAC 543 Subvention à l'association "L'illustre Théâtre / Compagnie Jean-Marie Villégier" pour le spectacle "Les Parenthèses orphelines" présenté au Théâtre du Lucernaire (6e) en 2008. - Montant : 6.000 euros.

2008, DAC 546 Subvention à l'association "Atelier des Feuillantines" (5e) au titre de ses activités en 2008. - Montant : 10.000 euros.

2008, DAC 549 Subvention à l'association "Emir Abdelkader - France" (13e). - Montant : 1.000 euros.

2008, DAC 551 Subvention à l'association "Le Grand Pan" (9e) pour l'organisation de la semaine Brassens. - Montant : 3.500 euros.

2008, DAC 552 Subvention à l'Association de la Bibliothèque russe Tourgueniev (5e). - Montant : 13.000 euros.

2008, DAC 555 Subvention à l'association "Atelier Théâtre du Tourtour" (13e) pour l'organisation de "Mélomania". - Montant : 7.000 euros.

2008, DAC 558 Subvention à l'association "Conservatoire municipal de musique, d'art dramatique et de danse classique du 15e arrondissement". - Montant : 15.623 euros.

2008, DAC 559 Subvention à l'association "Conservatoire municipal de musique, d'art dramatique et de danse du 16e arrondissement". - Montant : 11.691 euros.

2008, DAC 566 Subvention à l'association "Les Mots Parleurs" (15e). - Montant : 5.000 euros.

2008, DAC 578 Subvention à l'association "Para la salsa" (5e). - Montant : 4.500 euros.

2008, DAC 579 Subvention à l'association "Fugue et Mandarine" (8e). - Montant : 2.000 euros.

2008, DAC 581 Subvention à l'association "L'Atelier des Epinettes" (17e). - Montant : 1.000 euros.

2008, DAC 582 Subvention à l'association "Comité des fêtes et d'animations du 3e arrondissement" (3e). - Montant : 10.000 euros.

2008, DAC 583 Subvention à l'Association symphonique de Paris (13e). - Montant : 2.000 euros.

2008, DAC 584 Subvention à l'association "Au Tour du Canal de l'Ourcq" (19e). - Montant : 2.000 euros.

2008, DAC 587 Subvention à l'association "Blomet Paradiso" (15e). - Montant : 1.500 euros.

2008, DAC 588 Subvention à l'Association pour l'enseignement du Judaïsme comme Culture - A.E.J.C. (13e). - Montant : 5.000 euros.

2008, DAC 616 Subvention à l'association "Page Commune" (11e). - Montant : 4.000 euros.

2008, DAC 622 Subvention à l'association "Belleville en vue(s)" (20e). - Montant : 6.500 euros.

2008, DAC 618 Prise de participation dans le capital de la société par actions simplifiée "Cité de la Musique - Salle Pleyel" (8e) pour un montant de 12.800 euros.

2008, DPA 81 Signature d'un marché complémentaire relatif au marché de travaux signé avec la société "Eiffage Construction IDF Paris" dans le cadre de l'opération de restructuration de l'immeuble communal d'artistes sis 59, rue de Rivoli (1er).

2008, DPA 270 Souscription par la SGIM d'un avenant n° 1 au contrat de maîtrise d'oeuvre signé avec l'Agence d'Architecture Anthony Béchu, relatif aux travaux de rénovation du Théâtre des Trois Baudets 2, rue Coustou (18e).

2008, DPA 298 Approbation du principe d'indemnisation de la Société Harlequin Europe pour préjudices subis lors des travaux de modernisation de la salle de danse du conservatoire Frédéric Chopin 43, rue Bargue (15e).

2008, SG 67 Signature d'une convention avec l'association "Documentaire sur Grand Ecran" (19e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 15.000 euros.

2008, SG 69 Signature d'une convention avec l'association "R-Style" (19e), pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 2.000 euros.

2008, SG 71 Signature d'une convention avec l'Association française du cinéma d'animation (A.F.C.A.) (9e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 8.500 euros.

2008, SG 72 Signature d'une convention avec l'Association Poudre de sourire pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement (11e). - Montant : 2.500 euros.

2008, SG 128 Signature d'une convention avec l'association "Le Clap" (5e) pour l'attribution d'une subvention pour l'organisation du premier festival du film lycéen de Paris. - Montant : 500 euros.

2008, SG 139 Signature d'une convention avec l'association "Cinéfondation" (7e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 35.000 euros.

2008, SG 150 Signature d'une convention avec l'association "Maison du Film Court" (19e) relative à l'attribution d'une subvention afin de promouvoir l'aide à la réalisation de films courts. - Montant : 12.000 euros.

2008, SG 156 Signature d'une convention avec l'association "Cinedoc" (1er) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 3.000 euros.

2008, SG 162 Signature d'une convention avec l'association "Extra muros" (Université Paris 13- 93430 Villetaneuse) pour l'attribution d'une subvention destinée à organiser la troisième édition du festival CinéBanlieue. - Montant : 8.000 euros.

2008, SG 165 Subvention à l'association "Positif, Les 50 et Les 500" (9e) pour soutenir les manifestations parisiennes de la revue "Positif" et aider à la restauration de la photothèque. - Montant : 6.000 euros.

2008, SG 168 Signature d'une convention avec l'association "Point Ligne Plan" (94200 Ivry-sur-Seine) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 3.000 euros.

2008, SG 169 Signature d'une convention avec l'association "Collectif Jeune Cinéma" (18e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 10.000 euros.

2008, SG 177 Signature d'une convention relative à l'attribution d'une subvention à la SARL Carlotta Cinémas pour développer des séances scolaires Cinélangues au cinéma Le Latina (4e). - Montant : 5.000 euros.

2008, SG 183 Signature d'une convention avec l'association "Forum des Images" pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 300.000 euros.

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

2008, DAC 398 - DJS 372 - DASCO 142 Subvention, dans le cadre de la politique de la ville, à l'association "Compagnie Tamèrantong !" (20e). - Montant : 9.000 euros.

M. Christophe GIRARD, M. Pascal CHERKI et M. Bruno JULLIARD, rapporteurs.

2008, DAC 388 Signature d'une convention avec "l'Institut Kurde de Paris" (10e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 30.000 euros.

M. Christophe GIRARD, Mme Pascale BOISTARD, rapporteurs.

2008, DAC 362 - SGRI 44 Subvention à l'association "Forum des Instituts Culturels Etrangers à Paris" (7e). - Montant : 20.000 euros.

M. Christophe GIRARD, Mme Pascale BOISTARD, M. Pierre SCHAPIRA, rapporteurs.

2008, DAC 261 Signature d'une convention avec l'association "Videomuseum" (4e).

2008, DAC 446 Signature d'une convention avec l'association "Paris bibliothèques" (9e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 210.000 euros.

M. Christophe GIRARD et Mme Colombe BROSEL, rapporteurs.

2008, DAC 414 Subvention à l'association "Compagnie Le Cours" (19e). - Montant : 2.000 euros.

2008, DAC 431 Subvention à l'association "Chandane des sourds" (1er). - Montant : 10.000 euros.

2008, DAC 432 Subvention à l'association "Les Musicoliers" (17e). - Montant : 3.000 euros.

2008, DAC 510 Subvention à l'association "Bête à Bon Dieu Production" (10e). - Montant : 3.000 euros.

2008, SG 140 Signature d'une convention avec l'association "Retour d'Image" (11e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 2.000 euros.

2008, SG 146 Signature d'une convention avec l'association "Ciné-Ma Différence" (14e) pour l'attribution d'une subvention afin de rendre accessible le cinéma à des enfants autistes. - Montant : 2.000 euros.

M. Christophe GIRARD, Mme Véronique DUBARRY, rapporteurs.

2008, DAC 421 - DJS 478 Signature d'une convention annuelle avec l'association "Ere de jeu" (16e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant total : 33.500 euros.

2008, DAC 436 - DJS 290 Subvention à l'association "Vagabondanse" (11e). - Montant : 9.500 euros.

2008, DPA 190 Approbation du principe d'indemnisation du Cabinet d'Architectes Terreneuve dans le cadre de la construction de la Bibliothèque et des espaces jeunes 29, rue des Haies (20e).

M. Christophe GIRARD, M. Bruno JULLIARD, rapporteurs.

2008, CAB_MA 19 - SGRI 33 Subvention à l'association "Amazone Caraïbe" (14e) pour l'organisation de "Vibrations Caraïbes Blues" en 2008. - Montant : 13.000 euros.

2008, DAC 534 - SGRI 17 Signature d'une convention avec l'association "Aux Nouvelles Ecritures Théâtrales, ANETH" (14e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 26.000 euros.

2008, SG 129 - SGRI 69 Signature d'une convention avec la fondation "Alliance française" (6e) pour l'attribution d'une subvention afin d'organiser la neuvième édition du festival du cinéma français au Portugal (La Festa do Cinema Frances). - Montant : 10.000 euros.

M. Christophe GIRARD et M. Pierre SCHAPIRA, rapporteurs.

2008, DAC 325 Subvention à l'association "Compagnie du Samovar" pour le spectacle "Bleu Horizon" présenté au Théâtre de l'Atalante (18e) en 2008. - Montant : 5.000 euros.

M. Christophe GIRARD et Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteurs.

2008, DPA 294 Approbation des modalités de passation d'un marché de conseils et de représentation juridiques dans le cadre de la réalisation des grands projets culturels et sportifs : Théâtre de la Gaîté Lyrique (3e) ; Carreau du Temple (3e) ; cinéma le Louxor (10e).

M. Christophe GIRARD, M. Jean VUILLERMOZ, rapporteurs.

2008, DPA 293 Approbation des modalités de passation d'un marché de conseils et de représentation juridiques dans le cadre de la réalisation des grands projets culturels et sportifs : complexe sportif Belleville (20e) ; complexe culturel du 104 Aubervilliers (19e) ; Musée du Petit Palais (8e).

M. Christophe GIRARD, M. Jean VUILLERMOZ, Mme Colombe BROSEL, rapporteurs.

2008, DASCO 73 Signature d'un avenant n° 1 à la convention avec l'Université Panthéon-Assas (Paris II) pour l'attribution d'une subvention destinée à financer des actions d'information dans le cadre du dispositif "Cap en Fac". - Montant : 9.000 euros.

2008, DASCO 74 Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'université Paris III Sorbonne Nouvelle pour l'attribution d'une subvention destinée à financer des actions d'information dans le cadre du dispositif "Cap en Fac". - Montant : 9.000 euros.

2008, DASCO 75 Signature d'une convention avec les Universités Panthéon Sorbonne (Paris I), René Descartes (Paris V) et Denis Diderot (Paris VII) et attribution d'une subvention à l'Université Denis Diderot (Paris VII) destinée à financer des actions d'information dans le cadre du dispositif "Cap en Fac". - Montant : 30.000 euros.

2008, DASCO 143 Signature d'une convention avec l'association "Union Nationale des Etudiants de France" (UNEF) (19e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 25.000 euros.

M. Didier GUILLOT, rapporteur.

2008, DU 75 Déclassement et organisation d'une consultation pour la cession d'un terrain situé 8, boulevard d'Indochine et 1-7, rue des Marchais (19e).

2008, DU 95 Opération d'aménagement du secteur Binet (18e).

2008, DU 122 Aménagement du secteur Ourcq-Jaurès (19e). - Passation d'un avenant de prorogation au traité de concession passé avec la SEMAVIP.

2008, DU 123 ZAC "Porte des Lilas" (19e) et (20e). - Avenant à la concession d'aménagement passée avec la SEMAVIP.

2008, DU 171 ZAC des Halles. - Reddition des comptes et quitus à la SEMAH.

2008, DU 190 Suppression de la Z.A.C. des Halles (1e, 3e, 4e). - Autorisation d'acquérir des volumes de la S.E.M.A.H.

2008, DU 185 Subvention compensatrice de loyer à l'Association "La Chapelle", 81, rue Riquet (18e). - Montant : 9.168 euros.

2008, DU 197 Subvention à l'association "Les Amis de l'EcoZAC de la place de Rungis" (13e). - Montant : 5.000 euros.

2008, DU 202 Subvention à l'association "Atelier Local d'Urbanisme du 3e arrondissement de Paris". - Montant : 7.000 euros.

2008, DU 186 Aménagement de la ZAC "Claude Bernard - Canal Saint Denis - Quai de la Charente" (19e) : mainlevée de la garantie de privilège de vendeur, inscrite lors de la cession du terrain 122 à 168 boulevard Macdonald à la SEMAVIP ; modification de l'échéancier de paiement du prix de cession.

2008, SG 182 - DU 212 Approbation des modalités de plusieurs marchés pour le réaménagement des Halles. - Autorisation à M. le Maire de Paris de signer une convention avec la Région Ile-de-France et le STIF pour le cofinancement des études de schéma de principe/dossier d'enquête pour le réaménagement du pôle d'échanges Châtelet-les-Halles.

2008, DU 215 Attribution de la dénomination "place Léo Ferré" à une voie située dans le 12e arrondissement de Paris.

Mme Anne HIDALGO, rapporteure.

2008, DU 105 Déclaration de projet des travaux d'investissement routier du secteur "Macdonald - Eole Evangile" (18e) et (19e).

Mme Anne HIDALGO, Mme Annick LEPETIT, rapporteures.

2008, DU 182 GPRU "Porte de Montreuil - Tour du Pin" (20e). - Signature d'un avenant n° 2 au marché de maîtrise d'oeuvre urbaine et de coordination du projet urbain.

Mme Anne HIDALGO, Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteures.

2008, DJS 156 Signature d'un avenant à la convention triennale 2007-2009 avec l'association "Ascendance Hip Hop" (13e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 7.000 euros.

2008, DJS 176 Subvention à l'association "La Comète" (14e). - Montant : 1.500 euros.

2008, DJS 240 Subvention à l'association "Mouvement ATD Quart Monde" (9e). - Montant : 2.700 euros.

2008, DJS 245 Signature de 10 conventions avec l'Association des résidences et foyers de jeunes travailleurs (A.R.F.J.) et neuf associations gestionnaires de foyers de jeunes travailleurs qui lui sont affiliées pour l'attribution de subventions. - Montant total : 556.000 euros.

2008, DJS 259 Subvention à l'association "Atellanes" (19e). - Montant : 6.000 euros.

2008, DJS 278 Signature de 19 conventions annuelles avec l'Union des Foyers de Jeunes travailleurs (U.F.J.T), un établissement public et 17 associations gestionnaires de foyers de jeunes travailleurs qui lui sont affiliés pour l'attribution de subventions. Montant total : 700.100 euros.

2008, DJS 307 Subvention à trois associations de jeunesse du 20e. - Montant total : 8.700 euros.

2008, DJS 322 Subventions à trois associations de jeunesse pour leurs actions dans le 14e arrondissement. - Montant total : 4.000 euros.

2008, DJS 336 Subventions à trois associations de jeunesse du 20e arrondissement. - Montant total : 6.000 euros.

2008, DJS 345 Subvention à l'association "Entr'aide" (19e). - Montant : 1.500 euros.

2008, DJS 350 Signature d'une convention annuelle avec l'association "Centre d'Information et de Documentation Jeunesse" (15e) pour l'attribution d'une subvention - Montant: 60.000 euros.

2008, DJS 380 Signature d'une convention avec l'association "Unis-Cité Ile-de-France" (18e) pour l'attribution d'une subvention - Montant : 20.000 euros.

2008, DJS 383 Signature d'une convention annuelle avec l'Association pour le développement de la culture et des loisirs des jeunes de la Chapelle (A.D.C.L.J.C.) (18e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 6.000 euros.

2008, DJS 384 Subvention à l'Association Jeunesse Education (A.J.E.) (20e). - Montant : 5.000 euros.

2008, DJS 388 Subvention à l'association "Groov' en Scène" (19e). - Montant : 3.500 euros.

2008, DJS 404 Signature de l'avenant n° 2 à la convention de délégation de service public du 24 juillet 2006 liant la Ville de Paris et l'association MJC Paris XV Brancion, au titre de la gestion des centres d'animation Brancion, Cévennes et Frères Voisin et de l'Espace Paris Plaine (15e).

2008, DJS 409 Subvention à l'association "Savoir Apprendre" (16e). - Montant : 1.500 euros.

2008, DJS 411 Subvention à l'association "Conseil Parisien du Mouvement de la Paix" (4e). - Montant : 2.000 euros.

2008, DJS 417 Subvention à l'association "Groupe de Recherche et d'Action auprès des jeunes Adolescents de la Rue" (GRAJAR) (10e) pour une action dans le 18e arrondissement. - Montant : 1.500 euros.

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

2008, DJS 385 - SG 143 Subvention à l'association "Slam ô Féminin" (12e). - Montant : 3.000 euros.

M. Bruno JULLIARD, Mme Fatima LALEM, rapporteurs.

2008, DJS 271 Signature d'une convention avec l'association "Pazapas Belleville" (11e). - Montant : 2.500 euros.

M. Bruno JULLIARD et M. Jean VUILLERMOZ, rapporteurs.

2008, SG 61 Subvention à l'association de Culture Berbère (20e) pour son action en faveur des femmes. - Montant : 5.000 euros.

2008, SG 88 Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l'association "Accompagnement Lieux d'Accueil Carrefour éducatif et social" (A.L.C.) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 20.000 euros.

2008, SG 95 Signature d'un avenant n° 2 à la convention signée avec l'association "Equipes d'Action Contre le Proxénétisme" pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 8.000 euros.

2008, SG 119 Subvention à l'association "Coordination des Associations pour le Droit à l'Avortement et à la Contraception - CADAC" pour son colloque sur l'emploi des femmes. - Montant : 8.000 euros.

2008, SG 134 Subvention à l'Association Archives, Recherches et Cultures Lesbiennes (12e) pour le développement de son Centre de documentation. - Montant : 8.000 euros.

2008, SG 135 Subvention à l'association "Fédération Nationale Solidarité Femmes" pour son observatoire parisien des violences. - Montant : 15.000 euros.

2008, SG 136 Subvention à "l'Association Voix de Femmes" (95000 CERGY) pour son action de lutte contre les mariages forcés - Montant : 4.000 euros.

2008, SG 157 Subvention à l'association "Carrefour 14" (14e) pour son action en faveur des femmes. - Montant : 4.500 euros.

Mme Fatima LALEM, rapporteure.

2008, DASES 137 Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec le Centre National de la Recherche Scientifique, (C.N.R.S.- Délégation Paris B) (5e) pour l'attribution d'une subvention en faveur de l'équipe de recherche médicale dirigée par Alessandra PIERANI lauréate 2006. - Annuité 2008. - Montant : 62.000 euros.

2008, DASES 138 Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec le Centre National de la Recherche Scientifique (C.N.R.S. - Délégation de Paris B) (5e) pour l'attribution d'une subvention en faveur de l'équipe de recherche médicale dirigée par Thierry Galli, lauréat 2006. - Annuité 2008. - Montant : 62.000 euros.

2008, DASES 139 Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l'AP-HP (Hôpital Necker) (15e) pour l'attribution d'une subvention en faveur de l'équipe de recherche médicale dirigée par Younès BOUDJEMLINE, lauréat 2006. - Thème de recherche : "le remplacement des valves cardiaques par voie non chirurgicale. - Annuité 2008. - Montant : 62.000 euros.

2008, DASES 140 Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l'Institut Pasteur (15e) pour l'attribution d'une subvention à l'équipe de recherche médicale dirigée par Gérard EBERL, lauréat 2006. Thème de recherche : "Développement et fonction des tissus lymphoïdes secondaires et tertiaires". - Annuité 2008. - Montant : 62.000 euros.

M. Jean-Marie LE GUEN, rapporteur.

2008, DASES 114 - SGRI 45 Signature d'une convention avec l'association "Croix Rouge Française" (14e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 200.000 euros.

2008, DASES 115 - SGRI 58 Signature d'une convention avec l'association "Sidaction" (10e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 380.000 euros.

2008, DASES 142 - SGRI 62 Signature d'une convention avec l'association "Ikambère - La Maison Accueillante" (Seine-Saint-Denis) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 25.000 euros.

2008, DASES 143 - SGRI 54 Signature d'une convention avec l'association "Fonds Solidarité Sida Afrique" (10e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 138.750 euros.

M. Jean-Marie LE GUEN, M. Pierre SCHAPIRA, rapporteurs.

2008, DU 156 Réorganisation de la Commission du Mobilier Urbain.

2008, DVD 37 Approbation du principe et des modalités de passation du marché de travaux de voirie relatif à l'aménagement de la rue Maurice Noguès (14e).

2008, DVD 159 Approbation du principe et des modalités de passation d'un marché de travaux de voirie relatif à l'aménagement de la rue de Nantes (19e).

2008, DVD 179 Approbation du principe et des modalités de passation d'un marché de travaux de voirie avenue de Flandre et avenue Corentin Cariou entre la rue Alphonse Karr et quai de la Gironde (19e).

2008, DVD 196 Approbation du principe et des modalités de passation d'un marché de travaux de reconstitution de l'étanchéité du pont Mirabeau (15e et 16e).

2008, DVD 60 Approbation du principe et des modalités de lancement d'un appel d'offres ouvert pour l'attribution d'un marché de travaux pour le remplacement des garde-corps du Pont Saint Michel (1er, 4e, 5e et 6e arrondissements).

2008, DVD 61 Approbation du principe et des modalités de lancement d'une consultation par voie d'appel d'offres ouvert pour l'attribution d'un marché de réfection d'étanchéité d'ouvrages d'art parisiens. - Signature du marché correspondant.

2008, DVD 121 Approbation du principe et des modalités de passation d'un marché de fourniture de candélabres contemporains d'éclairage public (modèle DUBUISSON).

2008, DVD 211 Lancement d'une consultation par voie d'appel d'offres ouvert pour des travaux de mise en oeuvre de la signalisation verticale non lumineuse à Paris.

2008, DVD 246 Indemnisation amiable de différents tiers, en réparation de dommages accidentels dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2008, DVD 126 Avenant n° 6 au contrat de concession avec la Société du Parc de la Chapelle pour proroger d'un an la concession du parc de stationnement "Porte de la Chapelle" (18e).

2008, DVD 133 Approbation du principe de délégation de service public pour l'exploitation et l'entretien du parc de stationnement souterrain "Marigny-Vincennes" à Vincennes pour une durée 4 ans. - Lancement de la consultation et accomplissement de tous les actes préparatoires à la passation du contrat.

2008, DVD 170 Approbation du principe de délégation de service public pour l'exploitation du parc de stationnement "Ecole de Médecine" (6e) pour une durée maximale de 12 ans. - Autorisation à M. le Maire de Paris de lancer la consultation et d'accomplir tous les actes préparatoires à la passation du contrat de délégation.

2008, DVD 172 Approbation du principe de délégation de service public pour l'exploitation et la modernisation du parc de stationnement "Porte de Saint-Cloud" (16e) pour une durée maximale de 18 ans. - Autorisation à M. le Maire de Paris de lancer la consultation et d'accomplir tous les actes préparatoires à la passation du contrat de délégation.

2008, DVD 81 Signature d'une convention d'occupation du domaine public de l'Etablissement Public de la Grande Halle de La Villette pour l'installation de vélos en libre service.

2008, DVD 125 Approbation des statuts fondateurs de "l'Association pour le développement et la promotion de l'Avenue Verte London/Paris".

2008, DVD 218 Autorisation à M. le Maire de Paris de solliciter une subvention auprès de la région d'Ile-de-France au titre des liaisons cyclables d'intérêt régional pour les pistes Seine (Pont Marie - rue Lobau) (4e) et quai d'Ivry (13e).

2008, DVD 25 Signature d'une convention avec l'association "Partageons la route" (10e) pour l'attribution d'une subvention au titre de l'année 2008. - Montant : 5.000 euros.

2008, DVD 42 Subvention à l'association SEADACC (société d'études et d'aménagement des anciennes carrières des Capucins) au titre de l'année 2008. - Montant : 3.000 euros.

2008, DVD 107 Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l'association "La Prévention Routière" fixant l'attribution de deux subventions au titre de l'année 2008. - Montant total : 75.000 euros.

2008, DVD 108 Signature d'une convention avec l'Association des Usagers des Transports FNAUT Ile-de-France pour l'attribution d'une subvention au titre de l'année 2008. - Montant : 20.000 euros.

2008, DVD 111 Signature d'une convention avec l'association départementale de Paris de la Ligue Contre La Violence Routière lui attribuant une subvention au titre de l'année 2008. - Montant : 4.500 euros.

2008, DVD 195 Signature d'une convention avec l'association "Club des Villes Cyclables" (9e) lui attribuant une subvention au titre de l'année 2008. - Montant : 8.000 euros.

Mme Annick LEPETIT, rapporteure.

2008, DVD 185 Signature d'une convention d'occupation temporaire de locaux situés sur le domaine public fluvial de la Ville de Paris, Bassin Louis Blanc (canal Saint-Martin) (10e) avec M. le Préfet de police agissant pour le compte de la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris.

Mme Annick LEPETIT, Mme Anne LE STRAT, rapporteures.

2008, DPE 80 Approbation du rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement pour l'exercice 2007.

2008, DPE 82 Communication du rapport de contrôle des délégations de service public de production et de distribution de l'eau potable et non potable à Paris pour l'exercice 2007.

2008, DPE 86 Arrêt du service public d'analyse de la radioactivité et vote par les administrateurs de la Ville de Paris, membres du Conseil d'Administration du Centre de Recherche, d'Expertise et de Contrôle des Eaux de Paris de la cession des actifs correspondant à cette activité.

2008, DPE 51 Signature d'un avenant n° 2 à la convention de mise à disposition d'un immeuble communal situé 177-181 rue du Château des Rentiers (13e), à la société Eau et Force, délégataire du service public de distribution d'eau sur la rive gauche.

2008, DPE 89 Dépôt par la Société Anonyme de Gestion des Eaux de Paris (SAGEP) d'une déclaration de travaux relative au renforcement des protections périmétriques nord de l'usine de Joinville Le Pont (Val de Marne).

2008, DPE 77 Règlement du sinistre survenu le 30 octobre 2001 à l'occasion de travaux d'assainissement réalisés quai André Citroën (15e), conformément à la délibération du Conseil de Paris 2007 DPE 124 du 12 novembre 2007.

2008, DU 169 Levée partielle de servitude d'inconstructibilité grevant une parcelle située aux Clayes-sous-Bois (Yvelines).

2008, DU 180 Cession de deux parcelles communales situées au lieudit "Champtier de la Longue Haie" à Dreux (Eure et Loir), au profit de la mairie de Dreux.

2008, DVD 97 Subvention à l'association "CONTRASTE" pour l'attribution d'une subvention pour l'organisation de la 9e édition de "OURCQ'ATHLON". - Montant : 5.000 euros.

2008, DVD 98 Signature d'une convention avec l'association exécutive du Comité Départemental du Tourisme de Seine Saint Denis attribuant une subvention au titre de l'exercice 2008. - Montant : 40.000 euros.

2008, DVD 221 Indemnisation amiable de la compagnie ALLIANZ, en réparation des dommages occasionnés sur le canal de l'Ourcq au bateau SULLY.

2008, DVD 253 Signature d'un avenant n° 1 au marché de travaux de réhabilitation, de réfection et d'amélioration des installations des écluses du canal Saint-Denis.

Mme Anne LE STRAT, rapporteure.

2008, DLH 193 Location par bail emphytéotique au profit de la SGIM de l'immeuble communal situé 74 rue de la Verrerie (4e).

2008, DLH 194 Location par bail emphytéotique au profit de l'association AFTAM de l'immeuble communal situé 194, rue des Pyrénées (20e).

2008, DLH 207 Location par bail emphytéotique au profit de "Paris Habitat - OPH" de l'immeuble situé 52 rue des Cascades (20e).

2008, DLH 250 Location par bail emphytéotique au profit de "Paris Habitat - OPH" de l'immeuble communal situé 8, rue des Platrières (20e).

2008, DLH 299 Location par bail emphytéotique au profit de la Régie Immobilière de la Ville de Paris (RIVP) de l'immeuble communal situé 53, rue de Vouillé (15e).

2008, DLH 179 Réalisation par "France Habitation" d'un programme de réhabilitation "PALULOS", comportant 172 logements, situé 55-59-65 rue Mademoiselle et 38 rue Amiral Roussin (15e).

2008, DLH 212 Réalisation par "Paris Habitat - OPH" d'un programme de réhabilitation "PALULOS" concernant les groupes "Edmond Michelet Curial", "Inspecteur Allès" (19e), "Rubens Banquier" et "Amiral Mouchez" (13e), afin de mettre en conformité les chambres individuelles existantes avec le décret 2002-120 du 30/01/2002, relatif aux caractéristiques du logement décent.

2008, DLH 291 Réalisation par "France Habitation" d'un programme de réhabilitation "PALULOS" de 56 logements sociaux situés 1-3-5-7 square Vitruve (20e).

2008, DLH 79 Réalisation par la SGIM d'un programme de construction comportant 4 logements PLAI, 5 logements PLUS et un local d'activités situé 76 rue de Charonne (11e).

2008, DLH 109 Réalisation par la SIEMP d'un programme comportant la construction de 15 logements PLUS, la réhabilitation de 15 logements PLUS et un local d'activités situé 94 rue Philippe de Girard (18e).

2008, DLH 111 Réalisation par la SIEMP d'un programme de construction de 6 logements PLS, d'acquisition-réhabilitation de 3 logements PLS et un local d'activités situé 8, rue du Docteur Laurent (13e).

2008, DLH 122 Réalisation par la SGIM d'un programme comportant la construction de 3 logements PLUS, 3 logements PLS, un local d'activités et l'acquisition-réhabilitation d'un logement PLUS situé 22-24 boulevard Masséna (13e).

2008, DLH 126 Réalisation par "Habitats Solidaires" d'un programme d'acquisition-conventionnement, comportant 1 logement PLA-I, situé 97 rue de Belleville (19e).

2008, DLH 135 Octroi de la garantie de la Ville de Paris à la RIVP pour l'emprunt PLA-I à contracter en vue du financement complémentaire du programme de réhabilitation d'une résidence sociale comportant 156 logements PLA-I situé 22-34 rue Balard (15e).

2008, DLH 143 Réalisation par le "Logement Français", dans le cadre d'une vente en l'état futur d'achèvement, d'un programme comportant 6 logements PLUS et 1 logement PLA-I situé 105 rue Nolle (17e).

2008, DLH 167 Réalisation par la RIVP d'un programme de construction comportant 33 logements PLS situé 1 à 5 rue de la Poterne des Peupliers (13e).

2008, DLH 175 Subvention au "Syndicat du Logement et de la Consommation" (S.L.C.) (20e). - Montant : 15.000 euros.

2008, DLH 183 Réalisation par la RIVP d'une opération d'acquisition-réhabilitation de 7 logements PLA-I, 12 logements PLUS, 7 logements PLS et 14 locaux commerciaux et d'activités située 6 rue de la Folie Méricourt (11e).

2008, DLH 187 Réalisation par "Pierres et Lumières" d'un programme de transformation de bureaux en logements, comportant 3 logements PLAI-I et 9 logements PLUS, situé 82-84 rue Lourmel (15e).

2008, DLH 198 Signature d'une convention d'occupation du domaine public avec la Fondation des orphelins apprentis d'Auteuil. - Abrogation de la délibération D.1210 en date du 11 juillet 1988, relative à l'évolution de l'internat primaire de Cempuis (Oise).

2008, DLH 203 Réalisation par "Paris Habitat - OPH" d'un programme d'acquisition réhabilitation de 31 logements PLUS, répartis sur différents arrondissements (13e, 15e, 16e et 17e), par la transformation de chambres en logements.

2008, DLH 206 Réalisation par le FIAC d'un programme d'acquisition-conventionnement comportant 15 logements PLUS, situé 9, rue Henry Monnier (9e).

2008, DLH 245 Réalisation par la SIEMP d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 7 logements PLUS situé 17 impasse Robert (18e).

2008, DLH 266 Réalisation par la SIEMP d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 5 logements PLS et un local d'activités situé 22 rue d'Oran (18e).

2008, DLH 271 Réalisation par la SIEMP d'un programme de construction comportant 15 logements PLUS et un local d'activités situé 76 rue de Clignancourt (18e).

2008, DLH 272 Réalisation par la SIEMP d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 9 logements PLS et deux locaux d'activités situé 8 rue Affre (18e).

2008, DLH 288 Réalisation par la SIEMP d'un programme de construction comportant 5 logements PLUS situé 77 rue Orfila (20e).

2008, DLH 289 Réalisation par la SIEMP d'un programme de construction comportant 4 logements PLUS situé 19 rue Pixérécourt (20e).

2008, DLH 296 Octroi de la garantie de la Ville de Paris à l'emprunt à contracter par la RIVP auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations en vue du financement de travaux d'amélioration sur son patrimoine locatif d'habitation.

2008, DLH 303 Réalisation par "Paris Habitat - OPH" d'un programme d'acquisition réhabilitation comportant 10 logements PLUS et 8 logements PLAI, situé 24 rue de la Banque (2e).

2008, DLH 310 Réalisation par "Paris Habitat OPH" d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 16 logements PLUS, 10 logements PLUS-CD et 10 logements PLA-I situé 130 rue Amelot (11e).

2008, DLH 313 Réalisation par "Paris Habitat - OPH" d'un programme d'acquisition réhabilitation comportant 9 logements PLUS et 5 logements PLAI, situé 84 rue du Faubourg Saint-Antoine (12e).

2008, DLH 314 Réalisation par "Paris Habitat - OPH" d'un programme d'acquisition conventionnement comportant 47 logements PLUS, 10 logements PLAI et 15 logements PLS, situé 20 rue de la Glacière (13e).

2008, DLH 319 Réalisation par "Paris Habitat - OPH" d'un programme de construction comportant 31 logements PLUS, 12 logements PLA-I et 11 logements PLS situé 35-39 rue de Frémicourt et 154-158 boulevard de Grenelle (15e).

2008, DLH 329 Réalisation par "Paris Habitat - OPH" d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 9 logements PLUS situé 101-105 rue des Haies et 1 impasse Gros (20e).

2008, DLH 367 Octroi de la garantie de la Ville de Paris pour des emprunts de portage foncier à contracter par "Paris Habitat - OPH" en vue du financement de programmes de logements sociaux.

2008, DU 161 Mise en oeuvre d'une procédure de DUP sur l'immeuble situé 99, rue des Couronnes (20e).

2008, DU 162 Réaménagement de l'immeuble situé 76, rue Julien Lacroix (20e).

2008, DU 213 Vente à "Paris Habitat - OPH" de la moitié indivise de l'immeuble 65, rue Traversière - 85, rue de Charenton (12e).

M. Jean-Yves MANO, rapporteur.

2008, SG 186 Adhésion de la Ville de Paris à l'association "Orbival, un métro pour la banlieue" et versement de la cotisation 2008. - Montant : 15.000 euros.

M. Pierre MANSAT, rapporteur.

2008, DASCO 168 Subvention à l'association "Paris-Montagne" (5e) pour l'opération "Science Académie". - Montant : 10.000 euros.

2008, DASCO 174 Subventions au titre de l'exercice 2009 aux deux régies à autonomie financière et personnalité morale chargées de la gestion de l'Ecole Supérieure de Physique et de Chimie Industrielles (ESPCI) et de l'Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris (EIVP). - Montant total : 16.804.826 euros.

2008, DASCO 176 Fixation, au titre de l'exercice 2008, du taux de progression de la valeur des prestations accessoires accordées gratuitement aux agents de l'Etat logés par nécessité absolue de service dans les trois écoles d'arts parisiennes (Boule, Estienne et Duperré).

2008, DASCO 177 Signature d'une convention avec l'Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis pour l'attribution d'une subvention destinée à financer les manifestations des "40 ans de Paris 8". - Montant : 30.000 euros.

2008, DASCO 186 Subvention à l'association "Doc'Up" (5e) pour la deuxième édition francilienne du festival "Les chercheurs font leur cinéma". - Montant : 5.000 euros.

2008, DASCO 187 Subvention à la Société d'Anthropologie de Paris (16e) pour le colloque international organisé à l'occasion de ses 150 ans d'existence. - Montant : 10.000 euros.

2008, DASCO 189 Subvention complémentaire, au titre de l'année 2008, à l'Ecole Supérieure de Physique et de Chimie Industrielles (ESPCI). - Montant : 89.897 euros.

2008, DASCO 193 Signature d'une convention avec la Fondation Sciences Mathématiques de Paris (5e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 55.000 euros.

2008, DDEE 221 Signature d'un avenant à la convention de partenariat 2007-2009 passée avec l'association "Capital Games" pour l'attribution d'une subvention, au titre de l'exercice 2008. - Montant : 69.000 euros.

2008, DPA 117 Approbation des modalités de passation du marché de travaux relatif à l'encloisonnement des escaliers à la Sorbonne (5e).

2008, DPA 256 Avenants n° 1 aux marchés de travaux signés avec les sociétés BOUVIER et LAGRANGE, relatifs à la restauration des extérieurs de la Chapelle de la Sorbonne 46-48, rue Saint Jacques (5e).

2008, DPA 263 Approbation du principe de réalisation de la mise aux normes du SSI et des installations électriques à l'Ecole Supérieure de Physique et de Chimie Industrielles (5e) et des modalités de passation du marché de maîtrise d'oeuvre.

2008, DU 167 Programme universitaire U3M - ZAC PRG - Secteur Masséna (13e). - Déclassement du domaine public routier de volumes municipaux situés sur une section de la rue de la Croix Jarry, sous la rue Albert Einstein - Cession au Département de Paris des volumes municipaux situés sous la rue Albert Einstein (13e).

2008, DU - DASCO 200 Avenant à la convention d'occupation du domaine public signée le 15 mars 2008 entre la Ville de Paris et l'Etat relative au 4-8, rue Francis de Croisset (18e).

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

2008, DAJ 23 Signature des marchés à conclure avec les attributaires désignés par la Commission d'appel d'offres les 21 octobre et 12 novembre 2008. - Signature et attribution de marchés de maîtrise d'oeuvre.

2008, DPA 202 Signature d'avenants aux marchés de maintenance, réparation et vérification de diverses installations techniques dans les équipements publics municipaux.

2008, DPA 301 Approbation du principe et des modalités de passation d'un marché à bons de commande pour la location et le montage de matériels événementiels pour des manifestations relevant du budget municipal.

Mme Camille MONTACIÉ, rapporteure.

2008, DFPE 12 Signature d'un avenant à la convention passée avec l'association "Crescendo" pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la crèche collective "Globe Trotteurs" (9e). - Montant : 361.968 euros.

2008, DFPE 152 Signature d'un avenant à la convention passée avec l'association "Centre français de Protection de l'Enfance" pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la crèche familiale "Beaugrenelle" (15e). - Montant : 536.658 euros.

2008, DFPE 166 Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l'association "Centre Français de Protection de l'Enfance" pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la crèche collective "Les Petits Régilises" (20e). - Montant : 31.384 euros.

2008, DFPE 174 Signature d'une convention avec l'association "Les Petits Loups - Crèche parentale" pour l'attribution d'une subvention d'équipement pour la mise en conformité des locaux et l'acquisition de matériels dans la crèche parentale située 76, quai de la Loire (19e). - Montant : 26.052 euros.

2008, DFPE 216 Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l'Association familiale catholique de Saint-Honoré d'Eylau pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de sa halte-garderie (16e). - Montant : 93.754 euros.

2008, DFPE 249 Signature d'un avenant à la convention passée avec l'association "Halte-Garderie de l'Annonciation" pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de sa halte-garderie (16e). - Montant : 39.392 euros.

2008, DFPE 250 Signature d'une convention avec le Centre d'action sociale de la Ville de Paris pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la crèche collective Pirouette située 45, boulevard de Charonne (11e). - Montant : 193.352 euros.

2008, DFPE 251 Signature d'une convention passée avec le Centre d'action sociale de la Ville de Paris pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la crèche collective "A Tire d'Aile" située 1 bis, rue de Joinville (19e). - Montant : 192.415 euros.

2008, DFPE 269 Signature d'une convention triennale de fonctionnement avec l'association "De l'infans à l'enfant" gestionnaire du lieu d'accueil enfants-parents "La Babillo" situé 48 bis, rue Boinod (18e) et d'un avenant à la convention du 20 juin 2006 pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 62.124 euros.

2008, DFPE 325 Signature d'une convention passée avec l'association "ABC Puériculture" pour l'attribution d'une subvention pour l'aménagement de locaux situés 7-11, impasse Cesselin (11e) en vue de la création d'un établissement d'accueil collectif non permanent de type multi-accueil de 30 places. - Montant : 360.769 euros.

2008, DFPE 329 Signature d'une convention avec l'association "Centre psychanalytique de consultations et traitement - CPCT", gestionnaire du lieu d'accueil enfants-parents dénommé "Le 40 des tout-petits" (10e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 6.000 euros.

2008, DFPE 333 Signature d'une convention pluriannuelle avec l'association "Aire de Famille" pour le fonctionnement du lieu d'accueil enfants-parents "Le Coquelicot" situé 5, place du Maroc (19e).

2008, DFPE 334 Signature d'une convention pluriannuelle avec l'association "Horizons" relative au fonctionnement du lieu d'accueil enfants parents "Graine de famille" situé 8, rue Perdonnet (10e).

2008, DFPE 335 Signature d'une convention pluriannuelle avec la Fondation Rothschild pour le fonctionnement du lieu d'accueil enfants-parents "L'Ilot bébé" situé 4-7, square Dunois (13e).

2008, DFPE 336 Signature d'une convention pluriannuelle avec l'association "Oeuvre de Secours aux enfants" relative au fonctionnement du lieu d'accueil enfants parents "La Maison des Sources" situé 83, rue Julien Lacroix (20e).

2008, DFPE 363 Signature d'une convention avec la Caisse d'allocations familiales de Paris relative aux modalités d'attribution d'une subvention allouée au titre du Dispositif d'Investissement Petite Enfance (DIPE) pour la réalisation d'une crèche collective de 55 places au 63 quater, rue d'Avron (20e).

2008, DFPE 364 Signature d'une convention avec la Caisse d'allocations familiales de Paris relative aux modalités d'attribution d'une subvention allouée au titre du Dispositif d'Investissement Petite Enfance (DIPE) pour la réalisation d'une halte-garderie de 25 places au 34, rue Alphonse Penaud (20e).

2008, DFPE 366 Signature d'une convention avec la Caisse d'allocations familiales de Paris relative aux modalités d'attribution d'une subvention allouée au titre du Dispositif d'Investissement Petite Enfance (DIPE) pour la réalisation d'une halte-garderie de 30 places au 15, rue Caillié (18e).

2008, DFPE 367 Signature d'une convention avec la Caisse d'allocations familiales de Paris relative aux modalités d'attribution d'une subvention allouée au titre de Dispositif d' Investissement Petite Enfance (DIFE) pour la réalisation d'une halte-garderie de 20 places au 22-24, passage Duhesne (18e).

2008, DFPE 368 Signature d'une convention avec la Caisse d'allocations familiales de Paris relative aux modalités d'attribution d'une subvention allouée au titre du Dispositif d'Investissement Petite Enfance (DIFE) pour la réalisation d'une crèche collective de 66 places au 25, rue de Nantes (19e).

2008, DFPE 370 Signature d'une convention avec la Caisse d'allocations familiales de Paris relative aux modalités d'attribution d'une subvention allouée au titre du Dispositif d'Investissement Petite Enfance (DIPE) pour la réalisation d'une crèche collective de 66 places au 164-168, boulevard de la Villette (19e).

2008, DFPE 371 Signature d'une convention avec la Caisse d'allocations familiales de Paris relative aux modalités d'attribution d'une subvention allouée au titre du dispositif d'Investissement Petite Enfance (DIPE) pour la réalisation d'une crèche collective de 66 places au 124-130, boulevard de Ménilmontant (20e).

2008, DFPE 373 Signature d'une convention avec la Caisse d'allocations familiales de Paris relatives aux modalités d'attribution d'une subvention allouée au titre du Dispositif d'Investissement Petite Enfance (DIPE) pour la réalisation d'une crèche collective de 66 places au 8, rue des Lyanes (20e).

2008, DFPE 375 Signature d'une convention avec la Caisse d'allocations familiales de Paris relative aux modalités d'attribution d'une subvention allouée au titre du Dispositif d'Investissement Petite Enfance (DIPE) pour la réalisation d'une crèche collective de 66 places au 3, impasse Calmels (18e).

2008, DFPE 376 Signature d'un marché relatif à l'exploitation d'un établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 32, rue Godefroy-Cavaignac (11e).

2008, DFPE 377 Signature d'un marché relatif à l'exploitation d'un établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 21, rue de Provence (9e).

2008, DFPE 378 Signature avec la Régie Immobilière de la Ville de Paris du contrat de transaction relatif à l'apurement du passif des factures d'eau de la crèche 9, rue Philippe de Girard (10e).

2008, DFPE 379 Indemnisation amiable de la MAIF, assureur de M. BOUSQUET dont la maison a subi un sinistre provenant de la multi-structure 43, rue Gauthey (17e).

2008, DFPE 380 Signature d'un contrat de transaction avec la société Henri Bricout dans le cadre du marché relatif à la fourniture et à la livraison de produits textiles.

2008, DPA 125 Lancement d'un marché négocié relatif à la construction d'une crèche neuve 15, rue Pierre Budin (18e).

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur.

2008, DPP 20 Signature d'une convention avec l'Association pour le Développement de la Culture et des Loisirs des Jeunes de la Chapelle (ADCLJC), dans le cadre du programme Ville Vie Vacances 2008 pour l'attribution d'une subvention. - Montant total : 5.000 euros.

2008, DPP 21 Subvention à l'association M'PANAM dans le cadre du programme Ville Vie Vacances 2008 et signature de la convention correspondante. - Montant total : 6.000 euros.

2008, DPP 22 Signature d'une convention avec l'association "Léo Lagrange Ile-de-France" dans le cadre du programme Ville Vie Vacances 2008 pour l'attribution d'une subvention. - Montant total : 20.000 euros.

2008, DPP 23 Signature d'une convention avec l'association "Médiation 20" pour l'attribution d'une subvention. - Montant total : 10.000 euros.

2008, DPP 24 Subvention à Jeunesse Feu Vert Fondation Robert Steindecker et signature de la convention correspondante. - Montant total : 20.000 euros.

2008, DPP 25 Signature d'une convention avec l'Association de prévention du site de la Villette pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 5.000 euros.

2008, DPP 26 Signature d'une convention avec l'association "L'Estran" pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 5.000 euros.

2008, DPP 27 Signature d'une convention avec l'Association de politique criminelle appliquée et de réinsertion sociale pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 36.100 euros.

2008, DPP 28 Signature d'une convention avec l'association "Espoir 18" dans le cadre du programme Ville Vie Vacances 2008 pour l'attribution d'une subvention. - Montant total : 6.000 euros.

2008, PP 94 Approbation du principe de l'opération du marché d'acquisition de caméras thermiques, de leurs accessoires et la maintenance associée destinés à la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

2008, PP 95 Individualisation d'une autorisation de programme de 1.047.803 euros pour la réalisation des travaux d'amélioration de la sécurité incendie de l'immeuble Massillon, 1 à 5, rue Massillon (4e). - Autorisation à M. le Préfet de police de signer le marché correspondant.

2008, PP 96 Avis sur demandes en décharge de responsabilité et en remise gracieuse présentée par un régisseur.

2008, PP 98 Admission en non-valeur et remises gracieuses d'anciennes créances présentées au cours de l'exercice 2008.

2008, PP 99 Individualisation d'une autorisation de programme de 455.200 euros pour la réalisation de travaux de création d'un vestibule à la salle de conférence de l'hôtel préfectoral situé 7, boulevard du Palais (4e). - Autorisation à M. le Préfet de police de signer les marchés correspondants.

2008, PP 100 Individualisation d'une autorisation de programme de 471.600 euros pour la réfection complète des installations de chauffage et des réseaux du centre de secours de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris, 47-49, rue de la Commune de Paris, Aubervilliers (Seine-Saint-Denis). - Autorisation à M. le Préfet de police de signer les marchés correspondants.

2008, PP 101 Individualisation d'une autorisation de programme de 702.650 euros pour l'acquisition d'une parcelle de terrain et d'un pavillon à Colombes (Hauts-de-Seine) en vue du projet de restructuration de l'actuel centre de secours de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris. - Autorisation à M. le Préfet de police de signer l'acte d'acquisition correspondant.

2008, PP 102 Individualisation d'une autorisation de programme de 2.293.000 euros pour la réalisation des travaux de restauration de la façade sud de la Préfecture de police, quai du Marché Neuf (4e). - Autorisation à M. le Préfet de police de signer le marché correspondant.

2008, PP 103 Individualisation d'une autorisation de programme de 22.000 euros pour l'acquisition de deux parcelles de terrain, propriété de l'État, situées à Pierrefitte-sur-Seine (Seine-Saint-Denis) nécessaires à la construction d'un centre de secours et de lutte contre l'incendie pour la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris. - Autorisation à M. le Préfet de police de signer l'acte d'acquisition correspondant.

2008, PP 104 Signature d'un avenant n° 3 au marché de maîtrise d'oeuvre relatif à l'amélioration de la sécurité incendie de l'immeuble Massillon, 1-5, rue Massillon (4e).

2008, PP 105 Signature d'une convention avec l'Etat relative au remboursement par la Ville de Paris (Préfecture de police) des dépenses de liaisons louées prises en charge sur le budget de l'État.

2008, PP 106 Modification de la délibération 1994 D 205 du 28 février 1994 portant fixation des conditions de rémunération du personnel médical de l'infirmierie psychiatrique.

2008, PP 107 Signature des marchés à conclure avec les attributaires désignés par la Commission d'appel d'offres de la Ville de Paris.

M. Georges SARRE, rapporteur.

2008, DDEE 170 - SGRI 66 Signature des statuts de l'association chargée de préparer, la représentation de la Ville de Paris, de la Région Ile-de-France et de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris à l'Exposition Universelle de Shanghai en 2010.

M. Christian SAUTTER, **M. Pierre SCHAPIRA**, rapporteurs.

2008, SGRI 3 Signature d'une convention avec l'association "Maison des Journalistes" (15e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 27.000 euros.

2008, SGRI 6 Signature d'une convention avec l'association "Clowns sans Frontières" (19e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 35.000 euros.

2008, SGRI 23 Subvention à l'association "Cap Magellan" (2e). - Montant : 10.000 euros.

2008, SGRI 55 Signature d'une convention avec l'association "Solthis - Solidarité Thérapeutique et Initiatives contre le Sida" (13e). - Montant : 150.000 euros.

2008, SGRI 56 Signature d'une convention avec l'association "Sida Info Service" (20e). - Montant : 80.926 euros.

2008, SGRI 63 Signature d'une convention avec l'association "Roaratorio" (2e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 28.000 euros.

2008, SGRI 71 Subvention à l'association "Coordination des Collectivités Portugaises de France" (CCPF) (2e). - Montant : 10.000 euros.

2008, SGRI 74 Signature d'une convention avec l'Association d'Aide au Développement de l'Audiovisuel au Cambodge (AADAC) (3e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 24.500 euros.

2008, SGRI 76 Subvention à l'association "La Maison de l'Europe de Paris" (4e). - Montant : 20.000 euros.

2008, SGRI 79 Subvention à l'association "Feu Follet" (92160 Antony). - Montant : 4.000 euros.

M. Pierre SCHAPIRA, rapporteur.

2008, DPVI 55 Signature d'une convention avec l'association "Unis-Cité Ile-de-France" menant une action au titre de la Politique de la Ville, pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 15.000 euros.

2008, DPVI 60 Subventions à 13 associations créatrices d'emplois d'adultes-relais en complément de celles versées par l'Etat et signature de conventions avec 9 d'entre elles. - Montant total : 80.103 euros.

2008, DPVI 63 Signature d'une convention avec l'association "Savoirs pour Réussir Paris" sur le quartier Belleville (20e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 48.175 euros.

2008, DPVI 65 Signature d'une convention avec l'association "Entreprendre dans la Ville - Fontaine-au-Roi Initiatives" pour l'attribution d'une subvention pour son action de préfiguration d'un système productif local dans les métiers du livre. - Montant : 10.000 euros.

2008, DPVI 68 Subvention d'investissement à l'association "Porte Ouverte et Solidarité du quartier sud 13e". - Montant : 28.857 euros.

2008, DPVI 69 Signature d'une convention avec l'association "Atelier d'Architecture Autogérée" implantée dans le quartier de la Chapelle (18e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 25.309 euros.

2008, DPVI 72 Subvention d'investissement à l'association "Mom'Artré" implantée dans le quartier Python-Duvernois (20e). - Montant : 55.000 euros.

2008, DPVI 73 Subvention à l'association "Cirque et Partages" (19e) pour la réalisation d'un projet d'animation culturelle. - Montant : 5.000 euros.

2008, DPVI 81 Subventions aux régies de quartier du 11e Fontaine au Roi, 13e La Chapelle, 19e Nord et 20e Saint Blaise. - Montant total : 72.385 euros.

2008, DPVI 83 Subvention à l'association "Promenades Urbaines" (18e). - Montant : 12.000 euros.

Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteure.

2008, DASES 132 Subvention à l'association "Secours Catholique" (7e) pour son antenne d'accueil et d'orientation de personnes demandeuses d'asile "Le Cèdre" (19e). Montant : 19.139 euros.

2008, DFPE 315 Annulation et remplacement de la délibération 2007 DFPE 299 votée par le Conseil de Paris des 1er et 2 octobre 2007. - Subvention à l'association "Maman à Paris, l'association des parents de la Région Parisienne" (19e), destinée à financer un "Week-end à la ferme". - Montant : 2.300 euros.

Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteure.

2008, DAC 257 Subvention à l'association "Centre d'étude et de recherche sur les Camps d'Internement dans le Loiret (Pithiviers, Beaune-la-Rolande et Jargeau) et la déportation juive" (CERCIL) (45000). - Montant : 5.000 euros.

2008, DAC 334 Subvention à l'association "Résonances" pour les soirées de lectures "Voix juives d'Algérie" présentées au Théâtre du Lucernaire (6e) en 2008. - Montant : 2.000 euros.

2008, DAC 469 Subvention à l'Association pour la Mémoire des Enfants Juifs Déportés du 11e (11e). - Montant : 6.600 euros.

2008, DAC 480 Subvention à l'association "Espace parisien histoire mémoire Guerre d'Algérie" (11e). - Montant : 6.000 euros.

2008, DAC 550 Subvention à l'association "Mémoire et création numériques" (94230 Cachan). - Montant : 3.000 euros.

2008, DASES 122 Subvention au Comité du souvenir du 1er arrondissement. - Montant : 800 euros.

2008, DASES 123 Subvention à l'Association Nationale des Anciens Combattants de la Résistance (A.N.A.C.R.) - Comité Départemental de Paris (20e). - Montant : 5.000 euros.

2008, DASES 124 Subvention à l'Association Nationale pour le Souvenir des Dardanelles et Fronts d'Orient (8e). - Montant : 300 euros.

2008, DASES 125 Subvention à l'Association des Anciens Combattants et Victimes de Guerre de l'Equipement de Paris (A.D.A.C.E.P.) (92055 La Défense), au titre de 2008. - Montant : 300 euros.

2008, DASES 126 Subvention à l'association "Promotion Victoire-Coetquidan 1945" (6e). - Montant : 3.000 euros.

2008, DASES 127 Subvention à l'Amicale de Marins et Marins Anciens Combattants de Paris (A.M.M.A.C.P.) (8e). - Montant : 500 euros.

2008, DASES 128 Subvention à l'Association des Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation (A.F.M.D.) (5e). - Montant : 1.000 euros.

2008, DASES 130 Subvention à l'Union des Juifs pour la Résistance et l'entraide (U.J.R.E.) (10e). - Montant : 3.000 euros.

2008, DASES 134 Subvention à l'Association des Déportés, Internés et Familles de Disparus de l'Île-de-France (A.D.I.F) (2e) pour le règlement de ses loyers. - Montant : 2.555 euros.

2008, DASES 135 Subvention à l'Union Nationale des Combattants du Département de Paris (1er), pour le règlement des loyers de sa section du 15e arrondissement. - Montant : 1.484 euros.

2008, DASES 136 Subvention à l'Union Nationale des Combattants du Département de Paris (1er). - Montant : 19.168 euros.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

2008, DJS 116 Signature d'une convention avec l'association "Roller Squad Institut" (13e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 10.000 euros.

2008, DJS 124 Signature d'une convention avec l'association "Olympique Paris XV" (15e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 12.000 euros.

2008, DJS 133 Signature d'une convention avec l'association "Les Enfants de la Goutte d'Or" pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 22.000 euros.

2008, DJS 155 Subvention à l'association "Sport sans frontières" (20e). - Montant : 17.000 euros.

2008, DJS 217 Subvention à l'association "Stade Français" (16e) pour la saison 2007-2008. - Montant : 210.000 euros.

2008, DJS 218 Signature d'une convention avec la Ligue de Paris de Tennis (16e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 40.000 euros.

2008, DJS 227 Signature d'une convention avec le Club des Français Volants (20e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 177.700 euros.

2008, DJS 228 Signature d'une convention avec l'association "Paris Université Club Rugby" (13e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 260.000 euros.

2008, DJS 229 Signature d'une convention avec l'association P.U.C. Omnisports pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 365.000 euros.

2008, DJS 233 Signature d'une convention avec l'Association des personnels sportifs des administrations parisiennes et de la Ville de Paris (12e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 156.000 euros.

2008, DJS 234 Signature d'une convention avec l'Association des personnels sportifs des administrations parisiennes et de la Ville de Paris (11e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 104.278 euros.

2008, DJS 236 Signature d'une convention avec l'Union Stade Français Saint-Cloud et le Stade Français pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 150.000 euros.

2008, DJS 238 Signature d'une convention avec l'association "Paris Jean Bouin" (16e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 71.470 euros.

2008, DJS 243 Subvention à la Fédération française de natation pour l'organisation du Tournoi multinationaux junior de natation à la piscine Georges Vallerey (20e). - Montant : 20.000 euros.

2008, DJS 270 Subvention à l'association "Atout Sport" (20e). - Montant : 5.000 euros.

2008, DJS 308 Signature de l'avenant n° 1 au marché relatif à la mission de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une piscine flottante sur barge sur la Seine dans l'ouest parisien.

2008, DJS 351 Signature d'une convention avec la Ligue Paris Ile de France Ouest de Handball pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 15.000 euros.

2008, DJS 357 Signature d'une convention avec le "Comité départemental olympique et sportif de Paris" (C.D.O.S.P.) (12e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 80.000 euros.

2008, DJS 360 Subvention à l'Association sportive scolaire du collège Henri Bergson (19e). - Montant : 300 euros.

2008, DJS 376 Signature d'un contrat de transaction avec la société TECHNIBAT SARL visant à l'indemniser des travaux supplémentaires réalisés dans le cadre des travaux de rénovation du bassin école Vitruve (20e).

2008, DJS 398 Signature d'une convention avec la Fédération française de handball, Gentilly (Val-de-Marne) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 75.000 euros.

2008, DJS 401 Lancement d'un marché négocié relatif à la réfection en gazon synthétique du terrain de football et de la piste d'athlétisme au centre sportif Léon Biancotto (17e).

2008, DJS 405 Signature d'un avenant n° 1 au marché passé avec la SASP Paris Levallois (16e) relatif à l'achat de prestations de billetterie et de communication pour les saisons sportives 2007-2008, 2008-2009 et 2009-2010.

2008, DJS 407 Signature d'une convention avec l'association "P.U.C. Volley-Ball" (13e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 50.000 euros.

2008, DJS 412 Lancement d'un marché négocié relatif à la rénovation des vestiaires et à l'adaptation des gradins aux personnes à mobilité réduite du gymnase C au centre sportif Bertrand Dauvin (18e).

2008, DJS 422 Lancement d'un marché négocié relatif aux travaux de rehaussement et de renforcement des clôtures du terrain d'éducation physique des Jardins Saint-Paul (4e) et autorisation de déposer une déclaration de travaux dans le cadre de cette opération.

2008, DJS 424 Lancement d'un marché négocié à deux lots séparés relatif aux travaux de réhabilitation des salles de sports, de judo et d'EPS au centre sportif Jean Dame (2e).

2008, DJS 435 Lancement d'un marché négocié relatif à la réfection du terrain de football en gazon synthétique et de la piste d'athlétisme au centre sportif Bagnole (20e).

2008, DJS 436 Lancement d'un marché négocié pour la restructuration de l'accueil du centre sportif Elisabeth (14e).

2008, DJS 445 Demande de subvention auprès du Centre national pour le développement du sport concernant la réfection en gazon synthétique du terrain de football du stade de la Porte de la Muette (16e).

2008, DJS 446 Approbation de l'opération et demande de subvention auprès du Centre national pour le développement du sport concernant la mise en conformité de modules de roller au skate parc de Bercy (12e).

2008, DJS 447 Demande de subvention auprès du Centre national pour le développement du sport concernant la rénovation du gymnase de l'Ingénieur Keller (15e).

2008, DJS 451 Approbation de l'opération concernant l'acquisition de matériels sportifs et demande de subvention auprès du Centre national pour le développement du sport.

2008, DJS 452 Lancement de deux marchés négociés relatifs aux travaux de réaménagement des aires sportives avec création de la couverture d'un terrain de tennis et de mise en accessibilité handicapée des vestiaires, au TEP Barbanègre (19e) et dépôt du permis de construire.

2008, DJS 453 Lancement d'un marché négocié relatif à la création d'un terrain de football en gazon synthétique au stade Nelson Mandela à Saint-Denis (Seine-Saint-Denis).

2008, DPA 156 Approbation du principe d'indemnisation des héritiers de Mme GUY suite aux travaux de ravalement d'un mur mitoyen de la cité Traëger, 1, cité Traëger (18e).

2008, DPA 217 Approbation du principe de réalisation de la mise en conformité du système de sécurité incendie et de la gestion technique centralisée au stade Sébastien Charléty (13e) et des modalités de passation du marché de travaux.

M. Jean VUILLERMOZ, rapporteur.

2008, DJS 402 Lancement d'un marché négocié relatif à l'adaptation des locaux aux personnes handicapées au gymnase Jean Verdier (10e).

M. Jean VUILLERMOZ, **Mme Véronique DUBARRY**, rapporteurs.

Liste des membres présents.

MM. Gérard d'ABOVILLE, Pierre AIDENBAUM, Gilles ALAYRAC, David ALPHAND, Mmes Aline ARROUZE, Lynda ASMANI, MM. Daniel ASSOULINE, Pierre AURIACOMBE, Mmes Marie-Chantal BACH, Marinette BACHE, M. Julien BARGETON, Mme Marie-Annick BARTHE, M. Denis BAUPIN, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BENESSIANO, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mmes Florence BERTHOUT, Dominique BERTINOTTI, Geneviève BERTRAND, Hélène BIDARD, M. Patrick BLOCHE, Mmes Michèle BLUMENTHAL, Pascale BOISTARD, M. Hamou BOUAKKAZ, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, MM. Pierre-Yves BOURNAZEL, Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, MM. Jacques BRAVO, Jean-Bernard BROS, Ian BROSSAT, Mmes Colombe BROSSEL, Catherine BRUNO, Delphine BURKLI, M. Jean-Pierre CAFFET, Mmes Frédérique CALANDRA, Liliane CAPELLE, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE GÉE, MM. Pierre CASTAGNOU, Jean-Marie CAVADA, Mme Sandrine CHARNOZ, MM. Pierre CHARON, Michel CHARZAT, Mme Joëlle CHÉRIOUX, M. Pascal CHERKI, Mmes Odette CHRISTIENNE, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Lyne COHEN-SOLAL, MM. Yves CONTASSOT, Alexis CORBIÈRE, Thierry COUDERT, Jérôme COUMET, Daniel-Georges COURTOIS, François DAGNAUD, Mme Seybah DAGOMA, M. Claude DARGENT, Mme Rachida DATI, Melle Emmanuelle DAUVERGNE, M. Bernard DEBRÉ, Melle Roxane DECORTE, MM. Bertrand DELANOË, Alain DESTREM, Mmes Laurence DOUVIN, Véronique DUBARRY, MM. Jérôme DUBUS, Philippe DUCLOUX, Michel DUMONT, René DUTREY, Mmes Myriam EL KHOMRI, Maïté ERRECART, M. Rémi FÉRAUD, Mmes Léa FILOCHE, Mireille FLAM, Danielle FOURNIER, M. Pierre GABORIAU, Mme Isabelle GACHET, M. Sylvain GAREL, Mme Fabienne GASNIER, MM. Bernard GAUDILLÈRE, Jean-Jacques GIANNESINI, Mmes Danièle GIAZZI, Fabienne GIBOUDEAUX, MM. Christophe GIRARD, Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, MM. Philippe GOUJON, Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mmes Anne HIDALGO, Valérie HOFFENBERG, MM. Bruno JULLIARD, Patrick KLUGMAN, Mmes Brigitte KUSTER, Marie-Pierre de LA GONTRIE, Fatima LALEM, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Jean-Marie LE GUEN, Mme Anne LE STRAT, MM. François LEBEL, Jean-Pierre LECOQ, Jean-François LEGARET, Pierre LELLOUCHE, Mme Annick LEPETIT, MM. Romain LÉVY, Alain LHOSTIS, Mmes Katia LOPEZ, Hélène MACÉ de LÉPINAY, MM. Roger MADEC, Jean-Yves MANO, Pierre MANSAT, Daniel MARCOVITCH, Jean-Baptiste MENGUY, Mme Martine MERIGOT de TREIGNY, MM. Jean-Louis MISSIKA, Philippe MOINE, Mme Camille MONTACIE, M. Christophe NAJDOVSKI, Mmes Annick OLIVIER, Anne-Constance ONGHENA, Françoise de PANAFIEU, M. Mao PENINO, Mmes Frédérique PIGEON, Géraldine POIRAULT-GAUVIN, Olivia POLSKI, Danièle POURTAUD, M. Yves POZZO di BORGIO, Mme Firmine RICHARD, M. Vincent ROGER, Mme Valérie SACHS, MM. Christian SAINT-ETIENNE, Hermano SANCHES RUIVO, Georges SARRE, Christian SAUTTER, Pierre SCHAPIRA, Mmes Danielle SIMONNET, Gisèle STIEVENARD, Karen TAÏEB, MM. Pierre-Christian TAITTINGER, Jean TIBÉRI, Mme Claude-Annick TISSOT, MM. Philippe TORRETON, Patrick TRÉMÈGE, Mme Olga TROSTIANSKY, MM. Daniel VAILLANT, François VAUGLIN, Mmes Pauline VERON, Catherine VIEU-CHARIER, M. Jean VUILLERMOZ, Mme Sylvie WIEVIORKA.

Excusés : M. David ASSOULINE, Mmes Virginie DASPET, Catherine DUMAS, Halima JEMNI, Christine LAGARDE, Martine NAMY-CAULIER, Marielle de SARNEZ, M. Richard STEIN, Mme Anne TACHENE.

Annexe n° 1 - Liste des questions posées à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de police.

I - Questions du groupe U.M.P.P.A.

QOC 2008-172 Question de Mme Catherine DUMAS, M. Philippe GOUJON, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris sur la nécessité d'améliorer l'accessibilité aux sites d'expositions et de congrès parisiens.

Libellé de la question :

"Les foires, salons, congrès et événements d'affaires représentent pour Paris et sa région une activité majeure : plus de 5 milliards d'euros de retombées économiques, des dizaines de milliers d'emplois et une source d'attractivité indispensable à la vitalité de notre Capitale.

Paris subit désormais la concurrence directe de nos voisins européens (Barcelone, Vienne, Madrid et Berlin) pour l'accueil de grandes manifestations internationales. De plus, les investissements croissants réalisés dans ce domaine par les pays du Golfe (Dubai) ou en Asie fait monter un peu plus le degré d'exigence de décideurs de surcroît très attirés par la nouveauté.

Aujourd'hui, dix sites, gérés par la société "Viparis", accueillent annuellement 100.000 exposants et 14 millions de visiteurs. L'accessibilité aux parcs d'expositions et le confort de visite qui commencent généralement par les transports deviennent aujourd'hui un des facteurs d'appréciation fondamentaux pour la compétitivité de ces sites.

"Viparis", "Unibail-Rodamco" et la C.C.I.P. ont donc réalisé un audit sur l'accessibilité de leurs sites d'expositions et de congrès.

Voici la liste des améliorations d'accessibilité qui ressort de cet audit et qui ne sont envisageables qu'avec le concours de la Ville de Paris :

Paris Porte de Versailles :

- Installation d'une signalétique d'orientation dynamique sur le périphérique.

- Création d'une bretelle de sortie depuis le périphérique intérieur, au niveau de la porte Brancion.

- Elargissement de la chaussée au droit du Palais des Sports.

- Modification du réglage du feu tricolore au droit du Palais des Sports.

- Réhaussement du trottoir et installation de potelets sur le parvis de la place de la Porte de Versailles.

- Révision du marquage au sol de l'avenue de la Porte de la Plaine.

Palais des Congrès de Paris :

- Création, boulevard Pershing, d'une station dédiée aux bus et navettes affrétées par les congrès et salons.

- Création de parkings de rétention pour les exposants en période de montage et démontage.

Espace Champerret :

- Amélioration de la signalétique au niveau du square de l'Amérique latine.

- Création d'un parking de rétention au niveau du boulevard périphérique extérieur.

Catherine DUMAS, Philippe GOUJON, Brigitte KUSTER, Jean-François LAMOUR et les élus du groupe U.M.P.P.A. demandent à M. le Maire de Paris ses intentions et un calendrier de travaux pour chacune de ces propositions."

Réponse non parvenue.

QOC 2008-173 Question de Mme Catherine DUMAS, MM. Philippe GOUJON, Jean-François LAMOUR et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris sur le délai considérable constaté entre l'attribution d'un logement social par la commission compétente et la remise des clés au bénéficiaire par l'organisme bailleur.

Libellé de la question :

"La politique de l'Exécutif municipal parisien en matière de logements sociaux tarde à produire des effets positifs visibles pour les 112.000 demandeurs en attente sur Paris.

Le conventionnement de logements, déjà occupés et achetés au prix fort, plutôt que la mise sur le marché de logements neufs, ne règle pas le problème sur la Capitale mais l'accroît et provoque des délais d'attribution anormalement élevés.

Il s'avère que cette situation déjà difficile se trouve depuis quelques mois aggravée par des dysfonctionnements dans les services municipaux.

En effet, des logements sociaux libérés au printemps et attribués lors de commissions réunies en juin ou début juillet derniers, n'ont toujours pas été proposés à leurs éventuels bénéficiaires.

Ainsi, en pleine crise immobilière parisienne, des logements sociaux restent vides et ne sont proposés à leurs bénéficiaires qu'avec un retard considérable pouvant atteindre six mois de délais.

Cette situation n'est pas supportable.

Catherine DUMAS, Philippe GOUJON, Jean-François LAMOUR et les élus du groupe U.M.P.P.A. demandent à M. le Maire de Paris un audit des établissements et organismes en charge de gérer les logements sociaux parisiens afin que les dysfonctionnements constatés soient expliqués et surtout réglés dans les meilleurs délais."

Réponse non parvenue.

QOC 2008-174 Question de M. Claude GOASGUEN, Mme Danièle GIAZZI, M. Bernard DEBRÉ, Mmes Céline BOULAY-ESPERONNIER, Marie-Laure HAREL, M. Pierre GABORIAU, Mme Valérie HOFFENBERG, MM. Pierre AURIACOMBE, Eric HÉLARD et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative à la lenteur dans la gestion des attributions de logements à Paris.

Libellé de la question :

"A l'initiative de Claude GOASGUEN, député-maire, dans le 16e arrondissement a été instituée dès le mois de mai d'une commission pluraliste d'attribution des logements. Réunie mensuellement, cette commission attribue désormais les logements dans le respect de critères objectifs.

Néanmoins, certains bailleurs - en particulier l'O.P.A.C. (désormais Paris Habitat) et la S.G.I.M. - tardent à examiner les propositions actées par la commission pluraliste du 16e, ce qui pénalise les demandeurs de logement. Ainsi, certains logements pour lesquels la mairie du 16e a communiqué des candidats en mai, sont toujours en attente d'attributions définitive par l'organisme.

Les Conseillers du 16e arrondissement et les membres du groupe U.M.P.P.A. demandent à M. le Maire de Paris :

- Pourquoi la gestion des logements à Paris se fait-elle aussi lentement alors que nombre de demandeurs de logements sont dans une situation d'urgence ?

- Qu'entendez-vous faire pour remédier à cette mauvaise gestion administrative des logements ?"

Réponse non parvenue.

QOC 2008-175 Question de M. Claude GOASGUEN, Mme Danièle GIAZZI, M. Bernard DEBRÉ, Mmes Céline BOULAY-ESPERONNIER, Marie-Laure HAREL, M. Pierre GABORIAU, Mme Valérie HOFFENBERG, MM. Pierre AURIACOMBE, Eric HÉLARD et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de police au sujet de la présence de personnes sans domicile fixe sur certaines places du 16e arrondissement et des moyens envisagés par la municipalité pour protéger et améliorer les conditions de vie de ces personnes.

Libellé de la question :

"Depuis quelques mois, certaines places du 16e arrondissement sont occupées par des personnes sans domicile fixe.

Cette situation pose naturellement un certain nombre de questions s'agissant de la sécurité de ces personnes à l'approche des jours de grand froid. Leur sécurité se pose sous un autre angle en particulier pour les S.D.F. qui occupent la place du Général-Stéfanik, du fait de sa proximité avec le Parc-des-Princes et de l'exposition de ces personnes fragilisées aux individus néfastes qui fréquentent certains matches.

Se pose également la question de la sécurité, la salubrité et la tranquillité dues au public, riverains et passants, et en particulier aux enfants qui ne peuvent plus jouer librement sur certaines espaces.

Les Conseillers du 16e arrondissement et les membres du groupe U.M.P.P.A. demandent à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de police :

- Quel dispositif entendez vous mettre en place, chacun en ce qui vous concerne, pour permettre à ces personnes en souffrance de trouver un accueil digne ?

- Quelles initiatives sont prévues pour protéger ces personnes affaiblies face aux débordements qui pourraient survenir à proximité du Parc-des-Princes ?

- Quelles actions concrètes et avec quel calendrier sont définies pour redonner à ces espaces publics la propreté et la convivialité nécessaires qui en font des lieux d'échange entre riverains, et de jeu pour les enfants ?"

Réponse de l'Adjoint non parvenue.

Réponse (M. LE PRÉFET DE POLICE) :

"Je puis vous répondre sur les deux premiers points. Le dernier concerne l'aspect sanitaire et ne relève pas de ma compétence.

L'hébergement des sans abri :

La Brigade d'assistance aux personnes sans abri de la Préfecture de police (B.A.P.S.A.) intervient toute l'année sur appels reçus au 115 ou dans le cadre de ses maraudes, complémentaires au centre 115 du S.A.M.U. social de Paris. Elle propose aide et assistance à toutes les personnes sans domicile fixe présentes sur le territoire de la commune de Paris.

La B.A.P.S.A. propose systématiquement les solutions d'hébergement disponibles, soit au Centre d'hébergement et d'assistance aux personnes sans abri (C.H.A.P.S.A.) de Nanterre où 140 places lui sont allouées, soit dans des structures d'accueil implantées à Paris intra-muros telles qu'Emmaüs, "la Mie de Pain", "la Boulangerie" ou toute autre association pouvant accueillir des sans abris.

Néanmoins, malgré les efforts de conviction déployés par les membres de la B.A.P.S.A., la plupart des personnes concernées préfèrent leurs abris de fortune à l'hébergement en structure collective, sauf pendant les périodes de froid intense, au cours desquelles elles acceptent plus facilement - mais pas toujours - d'être secourues.

Je rappelle que mes services ne sont pas autorisés à faire usage de la coercition ou de mesures d'autorité à l'encontre des personnes sans abri, sauf dans le cas où leur vie serait menacée.

Lorsqu'un titre judiciaire d'expulsion est délivré, ou bien lorsque des conditions d'occupation agressives, contraires à l'hygiène et à la tranquillité publique ou faisant obstacle à la libre circulation des personnes sur la voie publique sont caractérisées, les services de police peuvent procéder à des expulsions ou évictions.

A cet égard, la prévention efficace de toute réinstallation justifie une intervention très rapide des services en charge de l'hygiène et de la propreté.

Je puis vous assurer que les maraudes de la B.A.P.S.A. se poursuivront avec intensité sur le 16e arrondissement. Mais elles ne pourront à elles seules résoudre la situation.

Protection des sans-abri lors des matches au Parc-des-Princes :

S'agissant de la protection de ces personnes par mes services en raison des débordements qui pourraient survenir à proximité du Parc-des-Princes, le dispositif policier déployé à l'occasion de chaque match est en mesure d'assurer les conditions nécessaires à la bonne sécurité de tous les citoyens. Il tient en outre compte du centre de stabilisation implanté à proximité.

Ce dispositif est a priori dissuasif puisque les actes de violences qui accompagnent habituellement les rencontres de football ont nettement diminué.

Je précise que la Direction du Centre d'accueil des sans-abri situé rue de Varize est informée du calendrier des matchs et peut ainsi prendre les dispositions qu'elle estime utiles.

De plus, il est à noter que les supporters de la tribune "Auteuil", issus pour la plupart des cités sensibles de la région parisienne, n'ont pas manifesté de comportement intolérant à l'égard de ces personnes en difficulté. D'ailleurs, certaines associations de la tribune "Auteuil", notamment les "Supras Auteuil" organisent, chaque année, une opération d'aide aux personnes les plus pauvres, comme le "tournoi des démunis" qui s'est déroulé, cette année, au Parc-des-Princes le 28 mai. Ce groupe assure aussi un partenariat avec l'Association "la Mie de Pain", en récoltant des dons lors des matchs."

QOC 2008-176 Question de Mme Brigitte KUSTER, M. Thierry COUDERT et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative aux conditions de destruction de la halle 4, sur les terrains "Clichy-Batignolles" (17e).

Libellé de la question :

"Vendredi 31 octobre, la Halle quai 4, conçue par Henri de Dion pour l'exposition universelle de 1878 à Paris, implantée sur les terrains Cardinet a été détruite. Il s'agissait de l'un des rares témoignages de l'architecture métallique de la fin du XIXe siècle.

Lors de la séance du Conseil de Paris du 16 juin 2008, Brigitte KUSTER, Thierry COUDERT et Hervé BENESSIANO ont déposé un voeu visant la sauvegarde et la reconversion de cette halle.

Par courrier en date du 23 septembre, Mme Christine ALBANEL, Ministre de la Culture et de la Communication a appelé l'attention du Maire de Paris lui demandant d'envisager la conservation de cette halle et a alerté la Direction régionale des Affaires Culturelles à ce sujet.

Par courrier en date du 17 octobre, Brigitte KUSTER, Maire du 17e arrondissement est intervenue auprès de Christophe GIRARD, adjoint au Maire de Paris en charge de la Culture, et de Colombe BROSSEL, adjointe au Maire de Paris en charge du Patrimoine, dans le même sens.

Brigitte KUSTER et Thierry COUDERT souhaiteraient, dans un premier temps, savoir pourquoi aucun des courriers précités n'a fait l'objet d'une réponse de la Mairie de Paris, tant ceux de Brigitte KUSTER que ceux de Christine ALBANEL. Par ailleurs, ils souhaiteraient connaître le processus de décision mis en oeuvre lorsqu'un Ministre interpelle le Maire de Paris pour envisager la sauvegarde du patrimoine parisien. En effet, il apparaît sur le dossier précité qu'aucune consigne n'a été donnée aux services de la Ville ou à l'aménageur pour étudier la demande du Ministre ou du Maire d'arrondissement."

Réponse non parvenue.

QOC 2008-177 Question de Mme Brigitte KUSTER et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative aux travaux de voirie destinés à garantir l'accès des pompiers.

Libellé de la question :

"Une commission tripartite (Ville de Paris - Préfecture de police - Sapeurs pompiers) a établi une liste de voies prioritaires devant faire l'objet de travaux de voirie afin de garantir le passage des camions de pompiers. Ces travaux, s'ils présentent dans certains cas des inconvénients indiscutables pour les riverains (suppression de places de stationnement, nuisances dues aux travaux...), sont néanmoins obligatoires car destinés à garantir la sécurité des habitants.

Outre la Préfecture de police et la mairie d'arrondissement, la Ville de Paris émet un avis sur la réalisation de ces travaux.

Pour autant, le processus de décision n'est pas toujours évident et les responsabilités des différents acteurs pas clairement connues de tous.

Par ailleurs, il semblerait qu'en cas d'accident dû à l'impossibilité pour les secours d'atteindre le lieu du sinistre, et donc de secourir les victimes, la responsabilité du maire d'arrondissement soit engagée.

Pour ces raisons, Brigitte KUSTER souhaiterait connaître la procédure exacte de prise de décision de sécurisation des rues parisiennes pour l'accès des pompiers et savoir à quel moment de ladite procédure la Ville de Paris donne son accord et engage sa responsabilité ?"

Réponse de l'Adjoint non parvenue.

Réponse (M. LE PRÉFET DE POLICE) :

"La rapidité d'intervention des secours à Paris est une priorité majeure de la Préfecture de police afin de garantir la sécurité des Parisiens.

Un certain nombre d'aménagements entrent en ligne de compte dans les délais d'intervention de la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris, qui se fixe un objectif maximal d'intervention de 10 minutes entre l'appel au secours et l'arrivée du premier véhicule sur site. Actuellement, pour la B.S.P.P., le délai moyen d'intervention est inférieur à 7 minutes.

Une attention toute particulière est portée par les services de la Préfecture de police sur les projets de création de stationnement sur voirie et d'implantation de mobilier urbain sur les trottoirs ou encore les modifications de plans de circulation (tant en termes de cheminement qu'en capacité de giration).

Le point central demeure la largeur des voies. La mise aux normes des voies parisiennes est encadrée par des textes de portée nationale. L'arrêté interministériel du 31 janvier 1986 relatif à la sécurité contre l'incendie des bâtiments d'habitation, fixe les normes des voies permettant l'acheminement des véhicules de secours en se référant aux spécificités techniques des échelles ainsi qu'aux dimensions des véhicules d'intervention pour déterminer la largeur nécessaire de chaussée (la largeur maximum des véhicules porteurs doit être de 2,50 mètres et la largeur hors tout avec stabilisateur de 3,45 mètres).

Par accord conjoint du Préfet de police et du Maire de Paris (intervenu en 2004) les voies à mettre prioritairement aux normes ont été classées en trois catégories, en fonction de leur largeur circulaire et en commençant par les voies de moins de 3 mètres (priorité n° 1), puis celles dont la largeur est comprise entre 3 mètres et 3,50 mètres (priorité n° 2, et enfin entre 3,50 mètres et 4 mètres (priorité n° 3).

La Municipalité s'est engagée à ce que l'ensemble des voies parisiennes soit calibré au minimum à 3 mètres circulables.

A l'heure actuelle, la moitié du programme a été réalisée pour ce qui concerne la 1ère catégorie de voies, soit celles de moins de 3 mètres. Ce n'est qu'au vu des résultats de l'évaluation des mesures déjà mises en œuvre, au regard des stationnements irréguliers qui sont constatés, que la Ville décidera de la poursuite du programme. En fonction de ce bilan, un nouveau programme d'action pourra être conjointement mis en œuvre.

Pour sa part le Préfet de police a d'ores et déjà fait connaître à la Municipalité sa volonté en ce domaine et souligné l'intérêt que revêt le déploiement du programme engagé de mise aux normes des voies concernées.

Pour ce qui concerne la répartition des responsabilités en cas d'impossibilité pour les services de secours d'intervenir en raison de l'inobservation des dispositions de l'arrêté du 31 janvier 1986, elle sera déterminée par le juge en fonction des circonstances spécifiques à chaque événement et des efforts consentis par l'autorité investie du pouvoir de police, à savoir le Maire de Paris et le Préfet de police, pour la réalisation du programme de mise aux normes dans toute la ville.

Le code pénal dispose à ce sujet dans son article 121-3 qu'il y a délit "s'il est établi que l'auteur des faits n'a pas accompli les diligences normales, compte tenu, le cas échéant, de la nature de ses missions ou de ses fonctions, de ses compétences ainsi que du pouvoir et des moyens dont il disposait".

Les maires d'arrondissement, qui ne disposent pas du pouvoir de police de la circulation et du stationnement, ne sont pas directement concernés par cette disposition.

Par ailleurs, la responsabilité des automobilistes qui n'auraient pas respectés les règles d'interdiction du stationnement pourra aussi être recherchée si cela a conduit à un ralentissement de l'intervention des secours."

QOC 2008-178 Question de Mme Laurence DOUVIN et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris sur la répartition des effectifs de la Direction de la Propreté et de l'Eau de la Ville de Paris.

Libellé de la question :

"La propreté est un souci partagé et une préoccupation majeure des Parisiens.

Pour autant nous aimerions avoir quelques explications concernant la répartition des effectifs entre la semaine et le week-end dans des rues résidentielles sans fréquentation particulière en fin de semaine et sans marché alimentaire ou zone touristique à proximité.

Pourquoi en effet des rues présentant ces caractéristiques de quartier tranquille sont-elles régulièrement desservies par des balayeurs le dimanche matin à un coût qui est évidemment bien plus élevé que la semaine, alors que le même service pourrait être apporté la semaine à un coût moindre ?

Laurence DOUVIN et les élus du groupe U.M.P.P.A. demandent à M. le Maire de Paris des explications sur ce point."

Réponse non parvenue.

QOC 2008-179 Question de Mme Laurence DOUVIN et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris sur l'ouverture des couloirs de bus aux cyclistes.

Libellé de la question :

"Des arrêtés viennent d'être signés ouvrant aux cyclistes vingt-sept kilomètres des couloirs de bus qui leur étaient jusqu'alors interdits.

Nous voudrions savoir quels ont été les critères qui ont été retenus pour ce choix.

S'il s'agit de couloirs sans séparateurs au sol et allant dans le sens de la circulation, cela signifie-t-il que ceux qui sont équipés de séparateurs vont subir des modifications allant dans le sens de l'enlèvement de ces séparateurs pour permettre aux bus de doubler sans danger les vélos ?

Ce serait alors un véritable revirement de votre politique de séparation de la voirie. Nous aimerions en connaître l'explication et nous voudrions savoir quels couloirs resteront fermés aux vélos.

Laurence DOUVIN et les élus du groupe U.M.P.P.A. demandent à M. le Maire de Paris de leur communiquer ces éléments essentiels pour la sécurité de tous les utilisateurs de la voie publique."

Réponse non parvenue.

QOC 2008-180 Question de Mme Laurence DOUVIN et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris sur la scolarisation des enfants de 2 à 3 ans.

Libellé de la question :

"Les enfants de 2 à 3 ans ont des besoins spécifiques auxquels l'école maternelle ne répond pas de manière adaptée.

La plupart des pays européens nos voisins n'accueillent pas les enfants à la maternelle avant l'âge de trois ans.

Le jardin d'éveil ou jardin d'enfant paraît être la structure qui leur convienne le mieux en liaison avec l'école maternelle qui accueillera les enfants ensuite.

La Ville de Paris a-t-elle l'intention de faire évoluer sa politique en matière d'accueil des jeunes enfants pour éviter la scolarisation précoce et se doter de ce type de structures qui permet de respecter leurs rythmes et leurs besoins ?

Laurence DOUVIN, Conseiller de Paris et les élus du groupe U.M.P.P.A. demandent à M. le Maire de Paris la politique qu'il entend mener pour l'accueil des jeunes enfants."

Réponse non parvenue.

QOC 2008-181 Question de M. François LEBEL, Mme Martine MÉRIGOT de TREIGNY et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Préfet de police concernant la délivrance d'autorisation d'ouverture de nuit à des établissements situés dans des immeubles d'habitation.

Libellé de la question :

"La multiplication des établissements de nuit et, en particulier, l'usage qui se répand pour certains restaurants de se transformer en discothèque à une heure tardive et jusqu'au petit matin, concerne un nombre chaque jour plus important de quartiers de la capitale et, tout particulièrement, ceux du 8^e arrondissement de Paris.

L'activité de ces établissements est généralement une nuisance pour les riverains. Mais celle-ci devient insupportable lorsque ces établissements sont situés dans des immeubles d'habitation.

M. François LEBEL demande à M. le Préfet de police s'il n'y a pas lieu de proscrire la délivrance d'autorisations d'ouverture de nuit aux établissements implantés dans les immeubles d'habitation."

Réponse (M. LE PRÉFET DE POLICE) :

"Le dispositif d'ouverture des établissements de nuit relève d'un régime de police administrative d'Etat fondé sur des autorisations d'ouverture exceptionnelle.

L'arrêté préfectoral n° 2008-00395 du 17 juin 2008 répond à deux objectifs :

- d'une part, garantir un équilibre entre le nombre d'autorisations d'ouverture de nuit délivrées et les risques de nuisances sonores causées aux riverains en appréciant la vocation nocturne des établissements ;

- d'autre part, s'assurer du respect absolu des règles de sécurité quant à l'accueil du public et de la gestion professionnelle de ces établissements particulièrement sensibles. La puissance publique doit veiller à réduire les conséquences néfastes, sur le plan sanitaire comme du recours à la violence, qui découlent de l'ivresse publique et de la consommation de stupéfiants.

L'instruction des demandes d'autorisation d'ouverture de nuit prend en compte l'installation éventuelle d'un établissement au sein d'un immeuble à usage d'habitation.

Au delà de la vocation nocturne intrinsèque de l'établissement, son implantation géographique, le type du bâtiment qui l'accueille, la proximité d'autres établissements mais aussi l'impact sur les lieux d'habitation riverains sont pris en considération. Ainsi, les services de police doivent renseigner un questionnaire précisant les conditions générales d'implantation et si le quartier considéré est résidentiel ou festif.

Au titre de la police du bruit, ils doivent également rechercher si l'établissement génère des nuisances, notamment en cas de diffusion de musique amplifiée. Ils doivent systématiquement faire état des plaintes éventuelles de la part des riverains. En ce cas, afin de vérifier le bien fondé de la gêne, des inspecteurs de salubrité de la Préfecture de police peuvent effectuer, des mesures directement dans les appartements des plaignants.

Un avis est également donné au regard des règles régissant la sécurité "incendie".

Les décisions de dérogation qui sont accordées afin de permettre l'ouverture entre 2 heures et 5 heures du matin le sont désormais toujours à titre temporaire et révoquant. Elles peuvent être retirées lorsque l'établissement appelle défavorablement l'attention des services de police.

Depuis le 1^{er} janvier 2008, 70 premières demandes d'autorisation d'ouverture de nuit ont été accordées sur les 154 demandes formulées et 13 renouvellements sur les 174 présentés ont été refusés.

S'agissant plus particulièrement du 8^e arrondissement, sur les 7 premières demandes reçues, 2 ont été accordées et 3 refus ont été opposés aux 39 renouvellements présentés.

Lorsque les refus sont motivés par une non-conformité à une réglementation, ils sont levés dès que la mise aux normes intervient.

Au regard de l'histoire de Paris et de son tissu urbain, il n'apparaît ni possible ni opportun de proscrire systématiquement l'octroi d'autorisations de nuit pour les établissements situés dans des immeubles d'habitation.

En revanche, la Préfecture de police garantit une application stricte et un examen individuel attentif de chaque demande afin de concilier le nécessaire respect de l'ordre et de la tranquillité publics et le maintien d'activités nocturnes dans la Capitale.

Comme toutes les politiques publiques conciliant des intérêts - légitimes - divergents, la Préfecture de police est soumise à des réclamations contradictoires en la matière. Elle assurera sa mission en ayant à cœur de l'accomplir de manière motivée et transparente, et attentive à toutes les doléances présentées de bonne foi."

QOC 2008-182 Question de M. Michel DUMONT à M. le Maire de Paris relative à l'application par la Ville de Paris du jugement du Tribunal administratif annulant la délibération du Conseil de Paris du 12 juillet 2005, sur les budgets supplémentaires des états spéciaux d'arrondissement.

Libellé de la question :

"Le Tribunal administratif de Paris par jugement du 23 octobre 2008 a annulé la délibération du Conseil de Paris du 12 juillet 2005 sur les budgets supplémentaires des états spéciaux d'arrondissement, basée sur un avis de la commission prévue à l'article L. 2511-45 du CCCT irrégulièrement composée.

Vous voudrez bien en conséquence me préciser les instructions que vous comptez donner aux services de la Ville pour l'application de cette décision."

Réponse non parvenue.

QOC 2008-183 Question de M. Jean-Pierre LECOQ à M. le Maire de Paris concernant l'application par la Ville de Paris de la nouvelle loi permettant aux fonctionnaires de solliciter le paiement d'un certain nombre de jours de R.T.T.

Libellé de la question :

"M. Jean-Pierre LECOQ demande à M. le Maire de Paris si celui-ci compte appliquer la nouvelle loi gouvernementale qui permet aux fonctionnaires, et donc aux agents des collectivités territoriales, de solliciter le paiement d'un certain nombre de jours de R.T.T.

La Mairie de Paris contribuerait ainsi à augmenter les ressources financières de certains de ses agents à un moment où les difficultés, nées de la crise économique et financière, se font sentir pour beaucoup d'entre eux."

Réponse non parvenue.

QOC 2008-184 Question de M. Jean-Pierre LECOQ et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris sur les modalités de l'augmentation des "enveloppes de crédit" destinées au paiement des collaborateurs des mairies d'arrondissement.

Libellé de la question :

"M. Jean-Pierre LECOQ demande à M. le Maire de Paris quand seront connues les modalités de l'augmentation des "enveloppes de crédit" destinées au paiement des collaborateurs des mairies d'arrondissement.

En effet, 8 mois après la réélection du Maire de Paris, les maires d'arrondissement n'ont reçu aucune information en la matière.

Cette mesure apparaît d'autant plus nécessaire que les indemnités des élus (Conseillers de Paris et Adjointes au Maire d'arrondissement) ont été revalorisées avant l'été."

Réponse non parvenue.

II - Question du groupe Centre et Indépendants.

QOC 2008-169 Question de Mme Geneviève BERTRAND et des membres du groupe Centre et Indépendants à M. le Maire de Paris à propos de la convention signée avec "l'A.I.M.F." visant au reboisement dans les pays en développement en lien avec "l'O.N.F.I.", et d'établir un premier bilan de cette opération.

Libellé de la question :

"Le Conseil de Paris d'octobre 2007 a adopté la délibération DEVE 2007 173, donnant à M. le Maire de Paris l'autorisation de signer une convention avec l'A.I.M.F. visant au reboisement, en lien avec l'O.N.F.I., dans les pays en développement.

Cette action de la Mairie de Paris, plus connue sous la dénomination "un parisien, un arbre", arrive au terme d'une année d'existence.

Mme Geneviève BERTRAND et les élus du groupe Centre et Indépendants vous demandent, Monsieur le Maire, de bien vouloir fournir un compte-rendu de cette opération ainsi qu'un premier bilan d'étape."

III - Questions du groupe "Les Verts".

QOC 2008-170 Question de M. Jacques BOUTAULT à M. le Maire de Paris concernant le rétablissement de la circulation à double sens des Grands Boulevards entre la place de la République et la rue de Richelieu (2e).

Libellé de la question :

"Lors de la précédente mandature, l'objectif de diminuer la pression automobile par la mise à double sens des Grands Boulevards, entre la Place de la République et la rue de Richelieu, n'a pas été réalisé.

Dès 1999, ce projet a fait l'objet d'étude par la Direction de la Voirie et des Déplacements dans le cadre de la réhabilitation générale des Boulevards. En 2003, des études de simulation de reports de trafic ont été réalisées afin de mesurer l'impact de ce projet sur la circulation générale dans les secteurs concernés. Mais voilà, il fallait supprimer du stationnement sur le Boulevard Saint-Martin et le projet est à nouveau reporté en 2005.

Actuellement, trois files circulent toujours en sens unique dans le sens Est - Ouest.

Cette mesure permettrait pourtant de répondre à plusieurs objectifs essentiels pour apaiser la circulation automobile dans les quartiers centraux :

- en réduisant l'espace dévolu à la voiture en le redistribuant au profit des transports en commun et des vélos ;

- en cassant la vitesse sur un axe où la grande largeur dévolue à un seul sens de circulation favorise les excès de vitesse en période de faible circulation ;

- en favorisant la vie locale sur les Grands Boulevards ;

- en permettant une réduction de la circulation sur l'axe Réaumur - 4 Septembre ;

- en sécurisant la traversée des piétons par la création de refuges.

Si les élus n'ont pas encore réussi à s'entendre sur le sujet, les habitants, les commerçants, les usagers et les conseils de quartier se mobilisent avec persévérance pour voir aboutir ce projet. Dans le 2e arrondissement, cette adaptation réduirait la circulation de transit qui passe actuellement par l'intérieur du quartier Sentier pour rejoindre la Place de la République via la rue Réaumur. Elle faciliterait également l'accès aux quartiers.

Pour l'anecdote, la dernière étude, réalisée en 2005 par la Direction de la Voirie et des Déplacements, prévoyait une fin des travaux pour le 1er trimestre 2007 et une mise en service en avril de la même année.

Ainsi, je souhaite que vous me communiquiez le calendrier précis concernant le rétablissement de la circulation à double sens des Grands Boulevards entre la Place de la République et la rue de Richelieu, avec une file de circulation dans chaque sens, un couloir de bus et une piste cyclable."

Réponse non parvenue.

QOC 2008-171 Question de M. René DUTREY et des membres du groupe "Les Verts" à M. le Maire de Paris relative au respect des consignes de sécurité lors de la livraison d'acide chlorhydrique et d'hypochlorite de sodium pour l'entretien des piscines parisiennes.

Libellé de la question :

"Les piscines parisiennes doivent s'approvisionner en acide chlorhydrique et hypochlorite de sodium pour leur entretien régulier.

La livraison de ces produits pouvant se faire sur la voie publique, la Ville a mis en place des consignes de sécurité précises lors du dépotage. La procédure décrite par la Ville oblige la présence de deux agents en plus du livreur sur le site de livraison, l'un qui assure la surveillance de la voie publique et l'autre qui surveille le remplissage de la cuve. L'agent présent sur la voie publique doit assurer la sécurité en mettant en place notamment un panneau d'avertissement pour signaler la livraison et des barrières de sécurité empêchant les riverains de s'approcher.

L'acide chlorhydrique et l'hypochlorite de sodium étant des substances très dangereuses ; en cas de contact avec la peau elles provoquent des brûlures et entraînent des irritations des voies respiratoires en cas d'inhalation des vapeurs, la livraison sur la voie publique de ces substances nécessite l'application stricte des consignes de sécurité.

Aussi, René DUTREY et les éluEs du groupe "Les Verts" souhaitent :

- Savoir quels moyens la Ville met en oeuvre pour s'assurer que les consignes de sécurité sont bien respectées ?

- Connaître quelles sont les quantités livrées et les rythmes de livraisons ?"

Réponse non parvenue.

Annexe n° 2 - Listes des membres présents en Commission et tableaux des vœux et amendements déposés.

1ère Commission

MM. Jean-François LEGARET, David ALPHAND, Julien BARGETON, Mme Geneviève BERTRAND, MM. Jacques BRAVO, Ian BROSSAT, Jean-Pierre CAFFET, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, MM. Pierre GABORIAU, Sylvain GAREL, Bernard GAUDILLÈRE, Mme Camille MONTACIÉ, MM. Yves POZZO di BORGO et Daniel VAILLANT.

2e Commission

Mmes Claudine BOUYGUES, Geneviève BERTRAND, Lyne COHEN-SOLAL, Seybah DAGOMA, Maïté ERRECART, MM. Didier GUILLOT, Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie SACHS et M. Christian SAUTTER.

Excusé : M. Jean-Bernard BROS.

3e Commission

MM. Claude DARGENT, Denis BAUPIN, Christophe NAJDOVSKI, Mmes Edith CUIGNACHE-GALLOIS, Laurence DOUVIN, Annick LEPETIT, MM. Jean-Baptiste MENGUY et Jean VUILLERMOZ.

4e Commission

M. Daniel MARCOVITCH, Mme Aline ARROUZE, MM. Denis BAUPIN, Jean-Didier BERTHAULT, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Yves CONTASSOT, François DAGNAUD, Mmes Isabelle GACHET, Fabienne GASNIER, Fabienne GIBOUDEAUX, Anne LE STRAT, Anne-Constance ONGHEN, Geneviève BERTRAND et Danièle POURTAUD.

5e Commission

Mme Sylvie WIEVIORKA, M. Hamou BOUAKKAZ, Mmes Véronique DUBARRY, Marie-Laure HAREL, M. Mao PENINOÛ, Mme Frédérique PIGEON, M. Georges SARRE et Mme Gisèle STIEVENARD.

6e Commission

Mmes karen TAÏEB, Yamina BENGUIGUI, Catherine BRUNO, Liliane CAPELLE, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mmes Véronique DUBARRY, Myriam EL KHOMRI, Fatima LALEM, M. Jean-Marie LE GUEN et Mme Olga TROSTIANSKY.

7e Commission

Mmes Marie-Annick BARTHE, Emmanuelle BECKER, MM. Hervé BENESSIONO, Pascal CHERKI, Bruno JULLIARD, Jean-Baptiste MENGUY, Jean VUILLERMOZ, Mmes Michèle BLUMENTHAL, Fabienne GIBOUDEAUX, M. Christophe NAJDOVSKI, Mme Valérie HOFFENBERG et M. Pierre AURIACOMBE.

Excusé : M. Richard STEIN.

8e Commission

M. René DUTREY, Mmes Geneviève BERTRAND, Sandrine CHARNOZ, M. Jérôme DUBUS, Mme Anne HIDALGO, MM. Christophe GIRARD, Jean-Yves MANO et Mme Valérie SACHS.

9e Commission

Mme Geneviève BERTRAND, M. Pierre AIDENBAUM, Mme Colombe BROSSEL, M. Thierry COUDERT, Mme Danielle FOURNIER, M. Christophe GIRARD, Mmes Laurence GOLDGRAB, Hélène MACÉ de LÉPINAY, M. Pierre SCHAPIRA, Mmes Danièle POURTAUD et Catherine VIEU-CHARIER.

SÉANCE DU CONSEIL DE PARIS DES LUNDI 24 ET MARDI 25 NOVEMBRE 2008

VCEUX ET AMENDEMENTS DÉPOSÉS EN COMMISSIONS

Déposé en	N° Prévisoire	N° Définitif	V ou A	SIGNATAIRE	N° délibération	OBJET	RAPORTEURS / OBSERVATIONS
-----------	---------------	--------------	--------	------------	-----------------	-------	---------------------------

AFFAIRE PRIORITAIRE

4^{ème} commission

4e	2	2	A	Groupe Centre et Indépendants	DPE 90	Qualité et prix de l'eau dans la perspective de la remunicipalisation du service de l'eau à Paris.	Anne LE STRAT
4e	1	1	A	Groupe Centre et Indépendants		Évaluation des gains de productivité liés à la création d'un EPIC de l'eau.	Anne LE STRAT
4e	3	3	A	Groupe Centre et Indépendants		Transfert de personnel au sein de l'EPIC dans la perspective de la remunicipalisation	Anne LE STRAT
1ere	4	4	A	Groupe UMPPA		Modification des statuts de l'EPIC	Anne LE STRAT
4e	5	5	V	Yves CONTASSOT et le groupe Les Verts		Réseau d'eau non potable.	Anne LE STRAT
1ere	6	6	V	Yves POZZO di BORGO, Fabienne GASNIER et le groupe CI		Retrait de la délibération et ouverture d'un appel d'offre pour le marché de distribution de l'eau	

AFFAIRE PRIORITAIRE

8^{ème} commission

8 ^e	1G	1G	A	Exécutif - M. Pierre MANSAT	SG 4 G	Harmoniser la numérotation des articles des statuts annexés.	M. Pierre MANSAT
8 ^e	2G	2G	A	M. Jean-François LAMOUR et les élus du groupe UMPPA	SG 4 G	Adhésion de la Ville au Syndicat mixte d'études - Représentativité des collectivités membres.	M. Pierre MANSAT
8 ^e	3G	3G	V	M. René DUTREY et les élus du groupe « Les Verts »	SG 4 G	Mise à l'étude de la création d'un PLH et d'un PLU uniques sur le territoire des communes adhérentes à « Paris Métropole ».	M. Pierre MANSAT
8 ^e	4G	4G	V	M. René DUTREY, Jacques BOUTAULT et les élus du groupe « Les Verts »	SG 4 G	Mise à l'étude de la création d'une taxe professionnelle unique sur le territoire des communes adhérentes.	M. Pierre MANSAT
8 ^e	5G	5G	V	M. Denis BAUPIN et les élus du groupe « Les Verts »	SG 4 G	Priorités du programme de travail que se fixera le Syndicat mixte.	M. Pierre MANSAT

1 ^{ère} et 8 ^e	7G	7G	V	M. Yves CONTASSOT et les élu(e)s du groupe « Les Verts »	SG 4 G	Modalités d'attribution des logements sociaux de la Ville de Paris situés en banlieue.	M.JY MANO
8 ^e	6G	6G	V	M. Jean-François LAMOUR et les élus du groupe UMPPA	SG 4 G	Création d'une 10 ^e Commission ayant pour champ d'activité la thématique du Grand Paris et du Syndicat mixte ouvert d'études « Paris Métropole ».	M. Pierre MANSAT

4^{ème} commission

4	8	8	V	Philippe GOUJON, Jean-François LAMOUR, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Alain DESTREM, Jean-Baptiste MENGUY et le groupe UMPPA	DEVE 102	Nuisances sonores dues au trafic de l'héliport de Paris-Issy les Moulineaux.	Denis BAUPIN
4	7	7	V	Philippe GOUJON, Jean-François LAMOUR, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Alain DESTREM, Jean-Baptiste MENGUY et le groupe UMPPA		Nuisances sonores dues aux colonnes à verres non enterrées.	François DAGNAUD
6	10	10	V	Marinette BACHE et le groupe MRC		Isolation sonore dans les logements sociaux de la Ville	M.JY MANO
2	9	9	V	Claude-Annick TISSOT, Claire de CLERMONT-TONNERRE et le groupe UMPPA		Modalités et calendrier de concertation en partenariat avec les mairies d'arrondissement	M. D Baupin
5	11	11	V	Yves CONTASSOT et le groupe Les Verts	NR	Diffusion à l'ensemble des élus des communiqués de presse du Maire	François DAGNAUD
4	12	12	V	Denis BAUPIN, Jacques BOUTAULT, Fabienne GIBOUDEAUX et le groupe Les Verts	Non rattaché	Biodiversité agricole et alimentaire.	Fabienne GIBOUDEAUX

5^{ème} commission

5	14	15	V	Brigitte KUSTER, Jérôme DUBUS et le groupe UMPPA	NR	Dispositif « correspondants de nuit »	Georges SARRE
5	15	13	V	Anne HIDALGO, Claude D'ARGENT, Fatima LALEM, Gilles ALAYRAC et le groupe socialiste et radical de gauche et apparentés	NR	Réouverture de l'unité de police de quartier à Beaugrenelle	Georges SARRE
5	16	14	V	Daniel VAILLANT, Myriam EL KHOMRI, Frédérique PIGEON et le groupe socialiste et radical de gauche et apparentés	NR	Conditions d'accueil du public dans le futur centre de réception des demandeurs d'asile du 88/94 boulevard Ney	Georges SARRE
8 ^e	17	16	V	Mme Hélène BIDARD et les élus du groupe communiste.	NR	Devenir de la prison de la Santé.	Georges SARRE

6^{ème} commission

5	18	17	V	Emmanuelle BECKER, Alain LHOSTIS, Catherine vieu-CHARIER et le groupe communiste	NR	Situation des travailleurs intérimaires sans papier	Pascale BOISTARD
5	20	18	V	Jacques BOUTAULT et le groupe les Verts	NR	Situation des salariés sans-papiers qui occupent les locaux de la Bourse du travail depuis le 2 mai	Pascale BOISTARD
6	23	19	V	Groupes communiste, les Verts, MRC et Socialiste et radical de gauche	NR	Respect des droits des personnes sourdes dans les tribunaux parisiens	Véronique DUBARRY
6	13G	13G	A	Exécutif	ASES 556G	Augmentation du montant de la subvention	Véronique DUBARRY
6	14G	14G	V	Brigitte KUSTER, Françoise de PANAFIEU, Jérôme DUBUS, Richard STEIN et le groupe UMPPA	DASES 374G	Foyer Point Cardinet	O TROSTIANSKY
6	24	20	V	Aline ARROUZE, Ian BROSSAT et le groupe communiste	NR	Situation du service des maladies infectieuses de l'hôpital Saint-Joseph (14 ^e)	Jean-Marie LE GUEN
6	25	21	V	Ian BROSSAT et le groupe communiste	NR	Lutte contre l'utilisation de produits dangereux de blanchiment de la peau	Jean-Marie LE GUEN
6	15G	15G	A	Exécutif	ASES 513G	Modification du protocole annexé au projet de délibération	Jean-Marie LE GUEN
6	26	22	V	Daniel VAILLANT et le groupe socialiste et radical de gauche	NR	Plan d'hébergement d'urgence présenté par le gouvernement	Oлга TROSTIANSKY

7^{ème} commission

7	35	29	V	Brigitte KUSTER, Hervé BENESSIANO et le groupe UMPPA	Non rattaché	liste des « 10 engagements fondamentaux » nécessaires à la bonne pratique sportive dans les équipements municipaux.	Jean VUILLERMOZ
1ère	34	28	V	Yves POZZO-di-BORGO et le groupe Centre et Indépendants	DJS 231	Signature d'une convention avec la Fondation PSG pour l'attribution d'une subvention.	Jean VUILLERMOZ
7	36	30	V	Jean-François LAMOUR et le groupe UMPPA	Non rattaché	piscine de l'Institut national du sport et de l'éducation physique	Jean VUILLERMOZ
7	33	27	V	Brigitte KUSTER, Françoise De PANAFIEU, Thierry COUDERT et le groupe UMPPA	Non rattaché	locaux du 88, rue de la Jonquière (17 ^{ème})	Christophe NAJDOVSKI

7	32	26	V	Jacques BOUTAULT et le groupe Les Verts	Non rattaché	nécessité de rénover et d'implanter le centre d'animation « Les Halles Le Marais » à proximité du futur espace dédié à la Jeunesse sous la Canopée des Halles	Bruno JULLIARD
7	31	25	V	Claude GOASGUEN et le groupe UMPPA	DJS 355	réévaluation du soutien financier accordé à l'association « ACTISCE » pour le Centre Point du Jour et son annexe Mesnil Saint Didier	Bruno JULLIARD
7	27	23=fusion 27+28+29	V	Frédérique CALANDRA et le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés	Non rattaché	réseaux d'aides spécialisées aux enfants en difficulté	Pascal CHERKI
7	28	23=fusion 27+28+29	V	Pierre CASTAGNOU, Olivia POLSKI, Pascal CHERKI et le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés	Non rattaché	menace qui pèse sur les réseaux d'aides spécialisées aux enfants en difficulté	Pascal CHERKI
7	29	23=fusion 27+28+29	V	Emmanuelle BECKER et le groupe communiste	Non rattaché	démantèlement des réseaux d'aides spécialisées aux enfants en difficulté et à la suppression des postes d'enseignants spécialisés de ces réseaux	Pascal CHERKI
7	30	24	V	Frédérique CALANDRA et le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés	Non rattaché	soutien au Comité de Paris des associations complémentaires de l'école et de l'enseignement public aux fins de rétablissement par l'Etat des subventions.	Pascal CHERKI

8^{ème} commission

8 ^e	37	31	V	Mme Brigitte KUSTER, M. Hervé BENESSIANO, M. Jérôme DUBUS et les élus du groupe UMPPA.	DU 178	Présentation d'un bilan financier général de la ZAC « Cardinet-Chalabre » ainsi que d'un plan de trésorerie réactualisé prenant en compte les conséquences de la crise immobilière.	Mme Anne HIDALGO
8 ^e	38	32	V	Mmes Brigitte KUSTER, Françoise de PANAFIEU, M. Hervé BENESSIANO, Mme Catherine DUMAS, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Laurence DOUVIN, M. Richard STEIN, M. Jérôme DUBUS et M. Thierry COUDERT.	Non rattaché	Implantation du tribunal de Grande Instance sur les terrains de Clichy-Batignolles (17 ^e).	Mme Anne HIDALGO
4	13	33	V	Mme Géraldine POIRAULT-GAUVIN, MM. Philippe GOUJON, Jean-François LAMOUR, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Daniel-Georges COURTOIS et le groupe UMPPA	Non rattaché	Mise hors eau des installations électriques des tours du Front de Seine (15 ^e).	Mme Anne HIDALGO
8 ^e	39	34	A	M. René DUTREY et les élus du groupe « Les Verts »	DLH 169	Adaptation de l'offre de logements sociaux à la réalité de la demande.	M. Jean-Yves MANO
1 ^{ère}	41	36	V	M. Jean-François LEGARET, Mme Florence BERTHOUT, et le groupe U.M.P.P.A	DLH 172	Réserver le programme 144, rue de Rivoli à l'accession sociale à la propriété	M. Jean-Yves MANO

1ère	42	37	V	M. Jean-François LEGARET, Mme Florence BERTHOUT, et le groupe U.M.P.P.A	DLH 172	Certification « Bâtiment Basse Consommation »	M. Jean-Yves MANO
8°	40	35	A	M. René DUTREY et les élu(e)s du groupe « Les Verts »	DLH 232	Adaptation de l'offre de logements sociaux à la réalité de la demande.	M. Jean-Yves MANO
8°	43	38	A	Mme Joëlle CHERIOUX et les élus du groupe UMPPA	DLH 316	Nature des logements du programme.	M. Jean-Yves MANO
8°	44	39	A	Exécutif - M. Jean-Yves MANO	DLH 362	Rectification d'erreur matérielle.	M. Jean-Yves MANO
8°	45	40	V	Mmes Brigitte KUSTER, Françoise de PANAFIEU, Laurence DOUVIN et les élus du groupe UMPPA	DU 187	Mise à l'étude de la possibilité de réaliser une halte garderie dans une partie des locaux de l'immeuble 53, rue des Acacias (17°).	M. Jean-Yves MANO
8°	46	41	V	Mme Sandrine CHARNOZ et les élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés	Non rattaché	Cessions patrimoniales engagées par l'Etat au titre de sa politique immobilière.	M. Jean-Yves MANO
8°	47	42	V	M. René DUTREY et les élu(e)s du groupe « Les Verts »	Non rattaché	Budget logement et hébergement 2009 du Gouvernement.	M. Jean-Yves MANO
8°	48	43	V	M. René DUTREY, Jacques BOUTAULT et les élu(e)s du groupe « Les Verts »	Non rattaché	Harcèlement juridique subi par l'association « Droit au Logement ».	M. Jean-Yves MANO
8°	49	45	V	M. Jérôme DUBUS et les membres du groupe UMPPA	Non rattaché	Blocage des loyers dans le parc social en 2009.	M. Jean-Yves MANO
8°	50	44	V	Mme Hélène BIDARD et les élus du groupe communiste	Non rattaché	Supplément de loyer de solidarité.	M. Jean-Yves MANO
7°	21	46	V	Mmes Emmanuelle BECKER, Catherine VIEU-CHARIER et le groupe communiste	Non rattaché	Expulsion de familles du 12 ^{ème} arrondissement et déscolarisation de fait de leurs enfants	M. Jean-Yves MANO
7e	22	47	V	M. Christophe NAJDOVSKI et le groupe « Les Vert »	Non rattaché	Situation des familles résidant à l'Hôtel des Alliés (12 ^{ème})	M. Jean-Yves MANO

5	19	48	V	M. Yves CONTASSOT et le groupe « les Verts »	Non rattaché	Expulsion des résidents de la MECL - 150 boulevard Vincent Auriol	M. JY MANO
8e	51	49	V	M. Patrick BLOCHE, Georges SARRE, Philippe DUCLoux, Mme Hélène BIDARD et les élus des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste et « Mouvement républicain et citoyen »	Non rattaché	Transmission par le Gouvernement, dans les plus brefs délais, du projet de SDRIF au Conseil d'Etat.	M. Pierre MANSAT

8^{ème} et 7^{ème} Commissions

7ème	52	50	V	M. Claude GOASGUEN et le groupe UMPPA	DJS 432	Tarifs d'entrée, créneaux horaires, suivi du contrat de la piscine Molitor.	M. Jean VUILLERMOZ Mme Anne HIDALGO
------	----	----	---	---------------------------------------	---------	---	--

9^{ème} commission

9 ^e	53	51	A	Christophe GIRARD	DAC 164	Amendement visant à augmenter le montant de la subvention versée à la Compagnie Catherine-Hubeau.	Christophe GIRARD
9 ^e	55	53	V	Yves CONTASSOT, Danielle FOURNIER et le groupe Les Verts	Non rattaché	Vœu relatif à l'association « Les Amis de Tolbiac » (13 ^e).	Christophe GIRARD
9 ^e	56	54	V	Yves CONTASSOT, Danielle FOURNIER et le groupe Les Verts	Non rattaché	Vœu relatif à l'aménagement de la gare « Masséna » (13 ^e).	Christophe GIRARD
9 ^e	57	55	V	Hélène MACE de LEPINAY, Philippe GOUJON, Jean-François LANOUR, Alain DESTREM et le groupe UMPPA	Non rattaché	Vœu relatif au licenciement du directeur du théâtre Sylvia Monfort et au devenir de ce théâtre.	Christophe GIRARD
1 ^{ère}	58	56	V	Philippe TORRETON	NR	Création d'un « Théâtre Européen Jeune Public » à Paris.	Christophe Girard
1 ^{ère}	54	52	V	Patrick BLOCHE, Georges SARRE, Mme Hélène BIDARD et les élus des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste et « Mouvement républicain et citoyen »	DAC 294 DAC 436	Associations « Polynotes et Vagabondanse ».	Christophe Girard
9 ^e	60	58	V	Ian BROSSAT, Aline ARROUZE et le groupe	Non	Vœu relatif à la participation de la ville de Paris à la journée	Pierre SCHAPIRA

			Communiste	rattaché	mondiale des « Cities for life ».	
9 ^e	59	57	V Ian BROSSAT, Aline ARROUZE, Danièle FOURNIER, Sylvain GAREL, le groupe Communiste et le groupe Les Verts	Non rattaché	Vœu relatif à la situation de Mumia Abu Jamal.	Pierre SCHAPIRA
9 ^e	61 retiré	59	V Sylvain GAREL et le groupe Les Verts	Non rattaché	Vœu relatif à la condamnation de Sayed Perwiz Kambakhsh	RETIRE
1 ^{ère}	62	60	V Claude GOASGUEN, Céline BOULAY-ESPERONNIER et le groupe U.M.P.P.A	NR	Portrait du soldat Gilad Shalit	Pierre SCHAPIRA

1^{ère} commission

1 ^{ère}	8G	8G	A	Exécutif	DDATC 155G	Modification du statut du Médiateur de la Ville de Paris.	C Montacé
1 ^{ère}	64	62	A	Exécutif	DDATC 155	Modification du statut du Médiateur de la Ville de Paris	C Montacé
1 ^{ère}	65	63	A	Groupe U.M.P.P.A	DDATC 155	Modification du statut du Médiateur de la Ville de Paris	C Montacé
1 ^{ère}	66	64	A	Yves POZZO-di-BORGO et le groupe Centre et Indépendants	DDATC 155	Modification du statut du Médiateur de la Ville de Paris	C Montacé
1 ^{ère}	67	65	A	Yves POZZO-di-BORGO et le groupe Centre et Indépendants	DDATC 155	Modification du statut du Médiateur de la Ville de Paris	C Montacé
1 ^{ère}	63	61	V	Jérôme DUBUS, Jean-François LEGARET et le groupe U.M.P.P.A	NR	Prêts relais du Crédit municipal	B Gaudillère

2^{ème} commission

2	9G	9G	A	Exécutif	DU 5 G	Amendement technique sur la convention N312	J L Missika
2	10G	10G	A	Valérie Sachs et le groupe Centre et indépendants	DDEE 45 G	Majoration du montant de la subvention	C Sautter
2	68	66	A	Ian Brossat et le groupe Communiste	DDEE 217	Convention avec la Chambre des cabarets artistiques et discothèques	JB Bros
2	70	68	V	Valérie Sachs et le groupe Centre et indépendants	DDEE 201	DSP pour la gestion des marchés couverts parisiens	L Cohen-Solal
2	75	74	V	Danielle Fournier et les élus du groupe Les Verts	N R	Statut des agents des caisses des écoles	M Errecart-P. CHERKI
2	74	75	V	Marinette Bache et le groupe NRC	N R	Lutte contre la précarisation des agents des caisses des écoles	M Errecart-P. CHERKI
2	71	69	V	Danielle Fournier, Denis Baupin, Sylvain Garel et les élus du groupe Les Verts	N R	Economies d'énergie pendant les fêtes de Noël	L Cohen-Solal
2	72	70	V	Denis Baupin et les élus du groupe Les Verts	N R	Terrasses chauffées	L Cohen-Solal
2	78	76	V	Emmanuelle Becker et le groupe Communiste	N R	Bureau de poste de l'île de la Cité	C Sautter
2	73	73	V	Maité Errecart et Fabienne Giboudeaux	N R	Données personnelles dans les applications informatiques	Maité Errecart
1 ^{ère}	69	67	A	Jean-François LEGARET, Florence BERTHOUT, et le groupe U.M.P.P.A	DDEE- 192	Attribution du montant de la subvention à 4 autres associations	L Cohen-Solal
1 ^{ère}	76	72	V	David ALPHAND, Jean-François LEGARET et le groupe U.M.P.P.A	IG 1	Evaluation de la concession du stade Roland-Garros par les services de France Domaine.	M Errecart-Vuilleumoz
1 ^{ère}	77	71	V	Claude GOASGUEN et le groupe U.M.P.P.A	IG 1	Concession du stade Roland-Garros	M Errecart-Vuilleumoz

3^{ème} commission

3	80	77	A	Exécutif (Annick LEPETIT)	DVD 250		Annick LEPETIT
3	79	78	A	Christophe NAJDOVSKI, Jacques BOUTAULT, et les élus du groupe Les Verts	DVD 247	Atteindre les objectifs du schéma directeur cyclable 2003-2010	
3	81	79	V	Christophe NAJDOVSKI et les élus du groupe Les Verts	N R	Stationnement rotatif	

3	82	80	V	Jacques BOUTAULT, Yves CONTASSOT et le groupe les Verts	NR	Décentralisation de la gestion des amendes de stationnement	
3	83	81	V	Marie-Claire CARRERE-GEE et le groupe UMPPA	NR	Expérimentation du stationnement résidentiel sur les aires de livraison	
3	84	82	V	Denis BAUPIN, Jacques BOUTAULT, Sylvain GAREL et le groupe les Verts	NR	Double-sens cyclables	
3	85	84	V	Jacques BOUTAULT et le groupe les Verts	NR	Aménagement de certains couloirs de bus afin d'y permettre la circulation des cyclistes	
3	86	85	V	Christophe NAJDOVSKI et le groupe les Verts	NR	Durée d'utilisation gratuite du « Vélib » pour les abonnés	
3	87	86	V	Danielle FOURNER, Ian BROSSAT, Marinette BACHE, les groupes Verts, communiste et NRC	NR	Conditions de travail des salariés chargés du bon fonctionnement de Vélib	
3	88	83	V	Jacques BOUTAULT, Sylvain GAREL, Denis BAUPIN et le groupe les Verts	NR	Aménagement de zones de rencontre	
3	89	87	V	Géraldine POIRAULT-GAUVIN, Philippe GOUJON et le groupe UMPPA	NR	Accessibilité des stations de métro à proximité de l'hôpital Necker et de l'Institut des aveugles	
3	90	88	V	Géraldine POIRAULT-GAUVIN, Philippe GOUJON et le groupe UMPPA	NR	Aménagement de la place Saint-Charles	
1 ^{ère}	91	89	V	Yves POZZO-di-BORGO et le groupe Centre et Indépendants	NR	Renforcement de l'obligation d'information pour les travaux réalisés sur la voie publique.	
3 et 4	11G	11G	V	Jean-Baptiste MENGUY, Philippe GOUJON, Jean-François LANOUR, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Alain DESTREAN et le groupe UMPPA	DVD 241G	Schéma directeur des traverses dans Paris (réunion de concertation, calendrier et création dans le 15 ^e avant juin 2009)	
3	12G	12G	A	Exécutif (Annick LEPETTI)	DVD 251G		

Sommaire

Ouverture de la séance.	1133	Vœu déposé par Mme Brigitte KUSTER, M. Jérôme DUBUS et les élus du groupe U.M.P.P.A. relatif au dispositif "correspondants de nuit". <u>Vœu</u> de l'Exécutif.	1163
Condoléances.	1133	Vœu déposé par Mme Hélène BIDARD et les élus du groupe communiste relatif au devenir de la prison de la Santé.	1164
Adoption de comptes rendus.	1133	2008, DPVI 71 - Subvention d'investissement à l'association "Energies durables en Ile-de-France" dans le quartier Flandre (19e). - Montant : 50.000 euros.	1166
Félicitations.	1133	2008, DPVI 96 - Signature d'une convention avec les 16 bailleurs sociaux et sociétés d'économie mixte présents dans les quartiers "politique de la ville".	1167
2008, DPE 90 - Réorganisation de la gestion du service public de l'eau à Paris. <u>Vœu</u> déposé par M. Yves CONTASSOT et les éluEs du groupe "Les Verts" relatif au réseau d'eau non potable. <u>Vœu</u> déposé par l'Exécutif. <u>Vœu</u> déposé par M. Yves POZZO di BORGIO, Mme Fabienne GASNIER et les élus du groupe Centre et Indépendants relatif à la réorganisation du service public de l'eau à Paris. <u>Vœu</u> déposé par l'Exécutif.	1133	Vœu déposé par le groupe communiste relatif à la situation des travailleurs intérimaires sans-papiers. <u>Vœu</u> déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la situation des salariés sans-papiers qui occupent les locaux de la Bourse du travail depuis le 2 mai 2008.	1168
2008, DEVE 102 - Elaboration du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (P.P.B.E.) de Paris. <u>Vœu</u> déposé par MM. Philippe GOUJON, Jean-François LAMOUR, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, MM. Alain DESTREM, Jean-Baptiste MENGUY et les élus du groupe U.M.P.P.A. portant sur les nuisances sonores dues aux colonnes à verres non enterrées. <u>Vœu</u> déposé par l'Exécutif relatif à l'implantation de colonnes à verre enterrées. <u>Vœu</u> déposé par MM. Philippe GOUJON, Jean-François LAMOUR, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, MM. Alain DESTREM, Jean-Baptiste MENGUY et les élus du groupe U.M.P.P.A. portant sur les nuisances sonores dues au trafic de l'héliport de Paris-Issy les Moulineaux. <u>Vœu</u> déposé par Mmes Claude-Annick TISSOT, Claire de CLERMONT-TONNERRE et les élus du groupe U.M.P.P.A. portant sur la concertation du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement. <u>Vœu</u> déposé par Mme Marinette BACHE et les élus du groupe du Mouvement républicain et citoyen relatif au projet de délibération DEVE 102. <u>Vœu</u> déposé par l'Exécutif relatif à l'isolation phonique des logements.	1153	Vœu déposé par les groupes communiste, "Les Verts", M.R.C. et socialiste, radical de gauche et apparentés relatif au respect des droits des personnes sourdes dans les tribunaux parisiens.	1169
Vœu déposé par M. Yves CONTASSOT et le groupe "Les Verts" relatif aux communiqués de presse de M. le Maire de Paris.	1156	2008, DASES 146 - Signature d'une convention avec l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Ile-de-France attribuant une subvention pour la réalisation d'une étude relative à la prévalence de l'excès de poids. - Montant : 73.704 euros.	1170
2008, DPE 70 - Avis sur le rapport annuel 2007 du Maire de Paris sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets à Paris.	1156	Vœu déposé par le groupe communiste relatif à la situation du service des maladies infectieuses de l'hôpital Saint-Joseph, dans le 14e arrondissement.	1171
2008, DPE 73 - Fixation, à compter du 1er janvier 2009, du mode de calcul et des tarifs de la redevance spéciale d'enlèvement des déchets non ménagers.	1157	Vœu déposé par le groupe communiste relatif à la lutte contre l'utilisation de produits dangereux de blanchiment de la peau.	1172
Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la biodiversité agricole et alimentaire.	1157	Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif au plan d'hébergement d'urgence présenté par le Gouvernement. <u>Vœu</u> déposé par l'Exécutif.	1172
2008, PP 97 - Décision modificative n° 2 du budget spécial de la Préfecture de police pour 2008.	1158	Dépôt de questions d'actualité.	1174
Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés à M. le Préfet de police relatif à la réouverture de l'unité de police de quartier Beaugrenelle.	1160	Suspension et reprise de la séance.	1174
Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés à M. le Préfet de police relatif aux conditions d'accueil du public dans le futur centre de réception des demandeurs d'asile du 88-94, boulevard Ney.	1162	I - Question d'actualité déposée par Mme Marinette BACHE et les élus du groupe du Mouvement républicain et citoyen à M. le Maire de Paris relative aux offres de distribution des titres de transports.	1175
		II - Question d'actualité déposée par M. Ian BROSSAT à M. le Préfet de police relative aux amendes imposées à l'association "Droit au Logement" (D.A.L.).	1175
		III - Question d'actualité déposée par le groupe Centre et Indépendants relative à la dette de la Ville de Paris pour l'exercice 2008 et précédents.	1177

IV - Question d'actualité déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés à M. le Maire de Paris relative à la menace qui pèse sur les Réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté.1178

V - Question d'actualité déposée par le groupe "Les Verts" à M. le Maire de Paris relative au décès survenu, en fin de semaine, d'une personne sans domicile dans le bois de Vincennes à Paris.1179

VI - Question d'actualité déposée par le groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative à la reconstruction du stade Jean Bouin.1181

Suspension et reprise de la séance.1183

2008, DASCO 180 - Subvention exceptionnelle à la caisse des écoles du 18e arrondissement. - Montant : 1.800.000 euros.1183

Vœu déposé par MM. Jean-Pierre CAFFET, Ian BROSSAT, Mmes Marinette BACHE, Fabienne GIBOUDEAUX et les élus des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, "Les Verts" et du Mouvement républicain et citoyen, relatif aux R.A.S.E.D. (réseaux d'aides spécialisées aux enfants en difficulté), adopté par les Conseils des 14e et 20e arrondissements.1184

Vœu déposé par Mmes Frédérique CALANDRA, Fabienne GIBOUDEAUX, Marinette BACHE et les élus des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, "Les Verts" et du Mouvement républicain et citoyen relatif au soutien au Comité de Paris des associations complémentaires de l'école et de l'enseignement public et pour le rétablissement des subventions, adopté à l'unanimité au Conseil du 20e arrondissement.1186

2008, DJS 344 - Signature d'un avenant à la convention d'objectifs de deux ans (2007-2008) avec l'association "Les M.A.C.A.Q. Troubadours" (17e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 9.000 euros.1186

2008, DJS 355 - Signature du contrat de transaction avec l'association "Actions pour les Collectivités Territoriales, et Initiatives sociales, Sportives, Culturelles et Educatives (ACTISCE)", pour le centre d'animation Point du Jour et son annexe Mesnil-Saint Didier (16e). Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A.1189

2008, DFPE 357 - Généralisation à l'ensemble des arrondissements des conseils de parents et des conseils d'établissements.1190

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la nécessité de rénover et d'implanter le centre d'animation "Les halles - Le Marais" à proximité du futur espace Jeunes Métropolitains sous la Canopée de Halles.1191

Vœu déposé par Mmes Brigitte KUSTER, Françoise de PANAFIEU, M. Thierry COUDERT et les élus du groupe U.M.P.P.A. relatif aux locaux sis 88, rue de La Jonquière.1192

2008, DJS 231 - Signature d'une convention avec la Fondation P.S.G. (Yvelines) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 150.000 euros. Vœu déposé par M. Yves POZZO di BORGIO et les élus du groupe Centre et Indépendants relatif à la signature d'une convention avec la Fondation PSG pour l'attribution d'une subvention.1194

2008, DJS 341 - Approbation du principe des travaux de réfection de la pelouse du terrain d'honneur du stade Charléty (13e) et des modalités de passation du marché de travaux.1196

2008, DJS 442 - Approbation de l'opération et demande de subvention auprès du Centre national pour le développement du sport concernant l'aménagement du terrain d'éducation physique Périchaux (15e).1197

2008, DJS 458 - Résiliation de la convention d'occupation du domaine public du stade Jean-Bouin du 11 août 2004.1199

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la "liste des 10 engagements fondamentaux nécessaires à la bonne pratique sportive dans les équipements municipaux" élaborée par la Ville de Paris.1206

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la piscine de l'Institut national du sport et de l'éducation physique.1206

2008, DU 178 - Z.A.C. "Cardinet Chalabre" (17e). - Compte rendu de l'enquête préalable à la DUP et avis favorable à la poursuite de l'opération. Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A.1207

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'implantation du Tribunal de Grande Instance sur les terrains de Clichy-Batignolles. Vœu déposé par l'Exécutif.1207

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux installations électriques des tours du Front-de-Seine, dans le 15e arrondissement.1209

2008, DLH - DF 362 - Remboursement anticipé des avances consenties à la RIVP pour la réalisation de programmes de logements locatifs sociaux ou intermédiaires. - Octroi de la garantie de la Ville de Paris à un emprunt à contracter par la RIVP auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations en vue du financement complémentaire de ces programmes.1210

Suspension et reprise de la séance.1212

2008, DLH 134 - Compte rendu financier annuel à la collectivité (CRAC) actualisé au 31 décembre 2007 de l'opération confiée à la S.I.E.M.P. en vue de l'éradication de l'insalubrité à Paris par la convention publique d'aménagement du 30 mai 2002.1212

2008, DLH 169 - Réalisation par la SIEMP d'un programme de construction comportant 19 logements PLS et 2 locaux d'activités situé 40-46 rue du Surlélin (20e). 2008, DLH 232 - Réalisation par la R.I.V.P. d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 25 logements PLS situé 12, rue Rouvet (19e).1213

2008, DLH 172 - Réalisation par "Paris Habitat - OPH", dans le cadre d'une vente en l'état futur d'achèvement, d'un programme comportant 4 logements PLUS et 4 logements PLA-I situé 144 rue de Rivoli (1er). Vœux déposés par M. Jean-François LEGARET, Mme Florence BERTHOUT et les élus du groupe U.M.P.P.A.1214

2008, DLH 235 - Réalisation par la RIVP, dans le cadre d'une VEFA, d'un programme comportant 57 logements PLUS, 14 logements PLA-I, 71 logements PLS et des locaux d'activités à réaliser dans la ZAC "Claude Bernard, Quai de la Charente - Canal Saint-Denis", macro-lot M, lots A3, B1, B3, C1 (19e).1215

2008, DLH 304 - Réalisation par "Paris Habitat - OPH" d'un programme d'acquisition réhabilitation comportant 14 logements PLUS et 6 logements PLAI, situé 25, boulevard Poissonnière (2e).1216

2008, DLH 316 - Réalisation par "Paris Habitat - OPH" d'un programme d'acquisition conventionnement comportant 76 logements PLUS, 13 logements PLAI et 38 logements PLS, situé 26 rue de Cauchy et 15-31 rue de la Montagne de l'Espérou (15e).1217

2008, DLH 327 - Réalisation par "Paris Habitat - OPH" d'un programme de construction comportant 11 logements PLUS, 2 logements PLAI et 2 logements PLS situé 105 rue Alexandre Dumas (20e).1218

2008, DU 187 - Vente de l'immeuble 53, rue des Acacias (17e). Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A.1218

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif aux cessions patrimoniales engagées par l'Etat au titre de sa politique immobilière.1219

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif au budget logement et hébergement 2009 du Gouvernement.1219

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif au harcèlement juridique subi par l'association "Droit au Logement".1220

Vœu déposé par le groupe communiste relatif au supplément de loyer solidarité.1220

Vœu déposé par M. Jérôme DUBUS et les membres du groupe U.M.P.P.A. pour un blocage des loyers dans le parc social en 2009. Vœu déposé par l'Exécutif.1221

Vœu déposé par Mmes Emmanuelle BECKER, Catherine VIEU-CHARIER et les élus du groupe communiste relatif à l'expulsion de familles du 12e arrondissement et à la déscolarisation de fait de leurs enfants. Vœu déposé par M. Christophe NAJDOVSKI et les élus du groupe "Les Verts" relatif à la situation des familles résidant à l'hôtel des Alliés dans le 12e arrondissement. Vœu déposé par l'Exécutif.1223

Vœu déposé par M. Yves CONTASSOT et les éluEs du groupe "Les Verts" relatif à l'expulsion des résidents de la M.E.C.I., 150, boulevard Vincent-Auriol. Vœu déposé par l'Exécutif.1224

Vœu déposé par les groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen relatif au Schéma directeur de la Région d'Ile-de-France.1226

2008, DJS 432 - Signature d'un bail emphytéotique administratif pour la rénovation et l'exploitation du site de la piscine Molitor (16e). Vœu déposé par M. Claude GOASGUEN et les élus du groupe U.M.P.P.A. relatif à l'autorisation à M. le Maire de Paris de signer un bail emphytéotique administratif pour la rénovation et l'exploitation du site de la piscine Molitor.1226

Suspension et reprise de la séance.1231

2008, DAC 116 - Signature d'un avenant à la convention passée avec l'association "Théâtre de la Marionnette à Paris" (11e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 100.000 euros.1231

2008, DAC 164 - Subvention à l'association "Compagnie Catherine Hubeau" (15e) dans le cadre de la politique de la ville. - Montant : 6.000 euros.1232

2008, DAC 294 - Subvention à l'association "Polynotes 75" (11e). - Montant : 18.000 euros. Vœu déposé par MM. Patrick BLOCHE, Georges SARRE et Mme Hélène BIDART voté à l'unanimité du Conseil du 11e arrondissement relatif aux associations "Polynotes" et "Vagabondanse".1232

2008, DAC 363 - Signature d'une convention avec l'association "La Guinguette Pirate" (11e) pour l'attribution d'une subvention au titre de ses activités en 2008.1233

2008, DAC 562 - Subvention à l'association "The Fairplaylist" (11e) pour l'organisation de la deuxième édition du festival "Ménilmontant capitale de la musique équitable et écologique". - Montant : 3.000 euros.1234

2008, DAC 568 - Subvention à l'association "Aire Falguière - Compagnie Vue sur Mer" (15e). - Montant : 4.000 euros.1234

2008, DAC 632 - Signature d'un marché de désignation d'un bureau d'études techniques pour l'accompagnement artistique du tramway des Maréchaux Est (TME).1234

2008, DPA 274 - Principe de l'opération, marché de maîtrise d'oeuvre et demande de permis de construire relatifs aux travaux de construction d'un conservatoire municipal d'arrondissement 220-222, rue de Courcelles (17e).1235

Vœu déposé par M. Yves CONTASSOT, Mme Danielle FOURNIER et les éluEs du groupe "Les Verts" relatif à l'association "Les amis de Tolbiac". Vœu déposé par l'Exécutif.1236

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à l'aménagement de la gare Masséna, dans le 13e arrondissement. Vœu déposé par l'Exécutif.1237

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au licenciement du directeur du théâtre Silvia Monfort et sur le devenir de ce théâtre.1238

Vœu déposé par M. Philippe TORRETON relatif à la création d'un théâtre jeune public européen à Paris. Vœu déposé par l'Exécutif.1241

Vœu déposé par M. Ian BROSSAT, Mmes Aline ARROUZE, Danielle FOURNIER, M. Sylvain GAREL et les élus des groupes communiste et "Les Verts" relatif à la situation de Mumia ABU JAMAL.1244

Vœu déposé par M. Ian BROSSAT, Mme Aline ARROUZE et les éluEs du groupe communiste relatif à la participation de la Ville de Paris à la Journée mondiale des "Cities for life".1244

Vœu déposé par M. Claude GOASGUEN, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER et les élus du groupe U.M.P.P.A. relatif à la libération de Gilad SHALIT, otage dans la bande de Gaza.1245

Suspension et reprise de la séance.1247

2008, DF 79 - Communication sur les rapports d'activité des Sociétés d'Economie Mixte de la Ville de Paris.1247

Vœu déposé par MM. Jérôme DUBUS, Jean-François LEGARET et les membres du groupe U.M.P.P.A. relatif au Crédit municipal.1251

2008, DDATC 155 - Statut du Médiateur de la Ville de Paris.1252

2008, DDEE 217 - Signature d'une convention avec la Chambre Syndicale des Cabarets Artistiques et des Discothèques de France pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 80.000 euros.1257

2008, DDEE 192 - Signature d'une convention avec l'association "Comité de Promotion de la Fête Foraine Française" pour l'attribution d'une subvention au titre de l'organisation et la promotion de l'édition 2008, de la "Fête des Tuileries". - Montant : 30.000 euros.1258

2008, DDEE 194 - Approbation du principe du renouvellement de la délégation de service public relative à la gestion des marchés couverts parisiens et mise en oeuvre de la procédure correspondante.1259

2008, DDEE 201 - Signature de trois conventions de délégation de service public pour la gestion des marchés découverts alimentaires parisiens. Vœu déposé par Mme Valérie SACHS et les élus du groupe Centre et Indépendants.1261

2008, DDEE 223 - Avis du Conseil de Paris sur la demande de dérogation à la règle du repos dominical présentée par la SA MIB Développement, Ecole de Management International, filiale de l'Ecole des Ponts et Chaussées pour un salarié de l'établissement situé 28, rue des Saints-Pères (7e). 2008, DDEE 229 - Demande de dérogation à la règle du repos dominical présentée par la SAS Sotheby's France, pour les salariés de l'établissement situé 76 rue du Faubourg Saint-Honoré (8e). 2008, DDEE 230 - Demande de dérogation à la règle du repos dominical présentée par la société "MC Kinsey & Company", pour l'organisation d'une animation de Noël destinée aux enfants des salariés le dimanche 14 décembre 2008, au Pavillon d'Armenonville (16e).1265

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif aux économies d'énergie pendant les fêtes de Noël.1266

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif aux terrasses chauffées. Vœu déposé par l'Exécutif.1267

2008, IG 1 - Communication du Maire de Paris sur le rapport annuel de l'Inspection générale de la Ville de Paris 2007-2008. Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'évaluation de la concession du stade Roland Garros par les services de France Domaine. Vœu déposé par l'Exécutif.1268

Vœu déposé par Mmes Maïté ERRECART et Fabienne GIBOUDEAUX au nom de l'Exécutif relatif aux données personnelles dans les applications informatiques.1270

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif au statut des agents des caisses des écoles. Vœu déposé par le groupe du Mouvement républicain et citoyen relatif à la lutte contre la précarisation des agents des caisses des écoles. Vœu déposé par l'Exécutif.1270

Vœu déposé par le groupe communiste relatif au bureau de poste de l'île de la Cité.1272

2008, DVD 250 - Avis favorable au projet d'arrêté modifiant l'ordonnance du Préfet de Police de Paris n° 96-11774 du 31 octobre 1996 portant statut des taxis parisiens.1272

2008, DVD 247 - Mise à jour du Schéma Directeur du réseau cyclable parisien.1272

2008, DVD 109 - Signature d'une convention avec l'association "Mieux se déplacer à bicyclette" (14e) pour l'attribution d'une subvention au titre de l'année 2008. - Montant : 41.000 euros.1275

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif au stationnement rotatif.1276

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'expérimentation du stationnement résidentiel sur les aires de livraison.1277

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la décentralisation de la gestion des amendes de stationnement.1278

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif aux double-sens cyclables. Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif aux "zones de rencontre".1279

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à l'aménagement de certains couloirs de bus afin d'y permettre la circulation des cyclistes.1280

Vœu déposé par la majorité municipale relatif à la durée d'utilisation gratuite du "Vélib" pour les abonnées. Vœu déposé par l'Exécutif.1281

Vœu déposé par la majorité municipale relatif aux conditions de travail des salariés chargés du bon fonctionnement de Vélib. Vœu déposé par l'Exécutif.1282

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'accessibilité des stations de métro à proximité de l'hôpital Necker et de l'Institut des aveugles.1283

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'aménagement de la place Saint-Charles (15e).1285

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif au renforcement de l'obligation d'information pour les travaux réalisés sur la voie publique.1285

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.1286

Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, dans divers organismes.1286

Clôture de la séance.1286

Votes spécifiques.1287

Affaires diverses adoptées par un vote d'ensemble de l'Assemblée.1289

Liste des membres présents.1307

Annexe n° 1 - Liste des questions posées à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de police.1308

I - Questions du groupe U.M.P.P.A. QOC 2008-172 Question de Mme Catherine DUMAS, M. Philippe GOUJON, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris sur la nécessité d'améliorer l'accessibilité aux sites d'expositions et de congrès parisiens.1308

QOC 2008-173 Question de Mme Catherine DUMAS, MM. Philippe GOUJON, Jean-François LAMOUR et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris sur le délai considérable constaté entre l'attribution d'un logement social par la commission compétente et la remise des clés au bénéficiaire par l'organisme bailleur.1308

QOC 2008-174 Question de M. Claude GOASGUEN, Mme Danièle GIAZZI, M. Bernard DEBRÉ, Mmes Céline BOULAY-ESPERONNIER, Marie-Laure HAREL, M. Pierre GABORIAU, Mme Valérie HOFFENBERG, MM. Pierre AURIACOMBE, Eric HÉLARD et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative à la lenteur dans la gestion des attributions de logements à Paris.1309

QOC 2008-175 Question de M. Claude GOASGUEN, Mme Danièle GIAZZI, M. Bernard DEBRÉ, Mmes Céline BOULAY-ESPERONNIER, Marie-Laure HAREL, M. Pierre GABORIAU, Mme Valérie HOFFENBERG, MM. Pierre AURIACOMBE, Eric HÉLARD et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de police au sujet de la présence de personnes sans domicile fixe sur certaines places du 16e arrondissement et des moyens envisagés par la municipalité pour protéger et améliorer les conditions de vie de ces personnes.1309

QOC 2008-176 Question de Mme Brigitte KUSTER, M. Thierry COUDERT et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative aux conditions de destruction de la halle 4, sur les terrains "Clichy-Batignolles" (17e).1310

QOC 2008-177 Question de Mme Brigitte KUSTER et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative aux travaux de voirie destinés à garantir l'accès des pompiers.1310

QOC 2008-178 Question de Mme Laurence DOUVIN et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris sur la répartition des effectifs de la Direction de la Propreté et de l'Eau de la Ville de Paris.1311

QOC 2008-179 Question de Mme Laurence DOUVIN et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris sur l'ouverture des couloirs de bus aux cyclistes.1311

QOC 2008-180 Question de Mme Laurence DOUVIN et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris sur la scolarisation des enfants de 2 à 3 ans.1311

QOC 2008-181 Question de M. François LEBEL, Mme Martine MÉRIGOT de TREIGNY et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Préfet de police concernant la délivrance d'autorisation d'ouverture de nuit à des établissements situés dans des immeubles d'habitation.1311

QOC 2008-182 Question de M. Michel DUMONT à M. le Maire de Paris relative à l'application par la Ville de Paris du jugement du Tribunal administratif annulant la délibération du Conseil de Paris du 12 juillet 2005, sur les budgets supplémentaires des états spéciaux d'arrondissement.1312

QOC 2008-183 Question de M. Jean-Pierre LECOQ à M. le Maire de Paris concernant l'application par la Ville de Paris de la nouvelle loi permettant aux fonctionnaires de solliciter le paiement d'un certain nombre de jours de R.T.T.1312

QOC 2008-184 Question de M. Jean-Pierre LECOQ et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris sur les modalités de l'augmentation des "enveloppes de crédit" destinées au paiement des collaborateurs des mairies d'arrondissement.1313

II - Question du groupe Centre et Indépendants. QOC 2008-169 Question de Mme Geneviève BERTRAND et des membres du groupe Centre et Indépendants à M. le Maire de Paris à propos de la convention signée avec "l'A.I.M.F." visant au reboisement dans les pays en développement en lien avec "l'O.N.F.I.", et d'établir un premier bilan de cette opération.1313

III - Questions du groupe "Les Verts". QOC 2008-170 Question de M. Jacques BOUTAULT à M. le Maire de Paris concernant le rétablissement de la circulation à double sens des Grands Boulevards entre la place de la République et la rue de Richelieu (2e).1313

QOC 2008-171 Question de M. René DUTREY et des membres du groupe "Les Verts" à M. le Maire de Paris relative au respect des consignes de sécurité lors de la livraison d'acide chlorhydrique et d'hypochlorite de sodium pour l'entretien des piscines parisiennes.1313

Annexe n° 2 - Listes des membres présents en
Commission et tableaux des voeux et amendements
déposés.1314

La Secrétaire générale du Conseil de Paris
Directrice de la publication
Catherine SCHMITT